



Thèse de doctorat - Université Rennes 2 - Haute Bretagne
sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne

pour obtenir le titre de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2
Mention Sciences du Langage
École doctorale des Sciences Humaines et Sociales

présentée par
Jeanne MEYER
Préparée à l'Unité de Recherche EA 3207
Université Rennes 2 - Haute Bretagne
PREFics – Plurilinguismes, Représentations, Expressions Francophones
information, communication, sociolinguistique

Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle

Les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières ?

Thèse soutenue le 19 septembre 2011
devant le jury composé de :

Thierry BULOT
Professeur des Universités - Université Rennes 2 Haute Bretagne - Rennes / *Directeur de thèse*

Marie-Madeleine BERTUCCI
Professeure des Universités - Université de Cergy-Pontoise - Cergy- Pontoise / *Rapporteure*

Marielle RISPAIL
Professeure des Universités - Université Jean Monnet - Saint-Étienne / *Rapporteure*

Philippe BLANCHET
Professeur des Universités - Université Rennes 2 Haute Bretagne - Rennes / *Examinateur*

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

Université Européenne de Bretagne – Rennes 2
École doctorale des Sciences Humaines et Sociales

DISCOURS
DISCRIMINATION SOCIOLANGAGIERE
ET INSERTION PROFESSIONNELLE

- Les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et/ou langagières? -

THESE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE EUROPEENNE DE BRETAGNE

Discipline : Sciences du Langage – Sociolinguistique

Présentée et soutenue publiquement par

Mlle MEYER Jeanne

Le 19 septembre 2011

JURY

M. Thierry BULOT, Professeur des universités, directeur de thèse
Mme Marielle RISPAIL, Professeure des universités, rapporteure
Mme Marie-Madeleine BERTUCCI, Professeure des universités, rapporteure
M. Philippe BLANCHET, Professeur des universités, examinateur

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

REMERCIEMENTS

Merci à mon directeur de thèse Thierry Bulot pour la confiance qu'il m'a accordée me permettant de disposer d'une grande autonomie dans les adaptations de cette recherche face aux incontournables résistances du terrain. Un avis, un conseil, toujours soumis à discussion, jamais imposés. Merci de m'avoir suivi tout au long de ce parcours et de m'avoir poussée à dépasser ce que je pensais être mes limites.
Merci aux membres de mon jury pour leur participation à ce travail. Pouvoir être évaluée par des chercheurs de votre qualité est une réelle chance pour l'aboutissement de ma recherche.
Merci à l'équipe du PREFics, particulièrement à Philippe Blanchet et Catherine Loneux pour leur soutien, et à Yves Hélias pour la chance qu'il m'a donnée, mais aussi à tous les doctorants présents et passés qui par leurs présences et leurs conseils ont contribué à l'aboutissement de ce travail. Je pense notamment à la bienveillante Nadia Ouabdelmoumen, à la passionnelle Adèle Jeudy, la généreuse Marie-Katell Hoff, la rassurante Elatiana Razafi et à l'énergique Alexandra Poulet. Je remercie également Aude Etrillard et Claire Lesacher avec qui la collaboration enseignante a été un réel plaisir et Elen Jezequel pour l'efficacité et le sérieux avec lequel elle s'est chargée de traduction. Merci également à Alison Biche pour la couverture de ce volume.

Merci également à mes compagnons de route pour leur participation à cette recherche.

La fin de cette étape est aussi le fruit d'un soutien sans faille de mes proches sans qui rien n'aurait été possible. Merci donc aux personnes qui m'ont accompagnée plus personnellement pendant ces quatre années. Je remercie très sincèrement mes parents et mon frère, véritables piliers de ce projet. Je suis bien consciente que me suivre au cours de ces quatre années n'a pas été chose aisée, merci pour tout, merci de m'avoir aidée à vivre cette recherche.
Merci également à Caroline, Hélène, Linda, Alison et Florian de m'avoir incitée à vivre en dehors de ce doctorat ces moments d'oxygène contribuant à nourrir l'énergie nécessaire pour un tel travail.

Merci aussi à



Même si je suis adepte de manèges à sensation, ce sera sans nul doute cette thèse qui m'aura procurer le plus grand frisson. Les montées d'adrénaline ont été nombreuses marquant aussi bien des moments de satisfaction que de peur. Choix délibéré et volontaire d'entrer dans le wagon-doctorat avec un enthousiasme débordant teinté une pointe d'appréhension sur le déroulement du parcours à venir mais n'entravant en rien l'envie d'y aller. Montées et descentes plus ou moins rapides suscitant à la fois grande joie de se laisser guider par la recherche, par le terrain et désarroi de ne pas pouvoir tout maîtriser. La barre de sécurité paraît parfois mal fixée mais une volonté de rester coûte que coûte à bord de l'engin demeure jusqu'au soulagement de voir la machine enfin s'arrêter. Et ces sentiments extrêmes qui ont ponctué ce parcours nourrissent l'envie d'entrer dans le prochain manège. Ce doctorat n'a pas seulement été une activité professionnelle ou une formation, il a mené ma vie ces quatre dernières années. Il n'a pas seulement fait partie du paysage, il a été l'objet de vie, ce à partir de quoi tout le reste a été pensé et décidé. Le rythme de vie et de travail que m'ont imposée ces quatre années par la cumulation / l'accumulation d'activités de recherche, du travail de terrain, de la vie de laboratoire, des expériences d'enseignement et autres emplois alimentaires développe un sentiment de dépendance forte face à ce monde professionnel. Se projeter en dehors devient dès lors difficile, comme si les difficultés rencontrées bien que parfois pesantes dans ma construction individuelle m'aient amenée à ne plus considérer cette période comme une formation mais comme un réel mode de vie. Perspective à la fois effrayante et réjouissante, j'espère pouvoir poursuivre dans cette lancée.

SOMMAIRE

Remerciements …..... 2

Sommaire …..... 4

Introduction : Le discours : critère et vecteur des discriminations lors de l'insertion professionnelle …..... 10

Partie 1 : De re-présentation illégitime en situation d'insécurité sociolangagière à discrimination sur stimulus langagier - Cadrage conceptuel de la recherche …..... 13

I- Pratiques illégitimes et insécurité sociale : contexte des discriminations…..... 14

1- D'une pratique sociale perçue légitime à une situation sociale sécure …..... 14

2- Perspectives langagières : de la légitimité à l'insécurité …..... 16

II- Les représentations sociales : moteurs des discriminations….. 20

1- Qui dit pratique sociale dit sollicitation d'une représentation sociale …..... 20

2- Genèse du concept de représentation sociale …..... 21

3- La représentation sociale : entre processus menant à la construction d'un prototype et résultat d'un phénomène de catégorisation de marqueurs perceptifs..... 22

4- Mise en place et structure d'une représentation sociale …..... 24

5- Les différentes natures de représentations sociales …..... 30

6- De la représentation sociale à la représentation sociolangagière …..... 32

7- Objectifs de la recherche : mises en mots des représentations sociales …..... 34

III- La catégorisation : procédé d'identification de l'Autre …..... 38

1- La catégorisation : je ne suis pas l'Autre, l'Autre n'est pas moi …..... 38

2-Construction relationnelle des catégories …..... 39

IV- La norme : catégorie-point de repère…..... 40

1- De la norme sociale à la norme sociolangagière …..... 41

2- Typologie des normes linguistiques …..... 44

3- Vers une typologie des catégories sociales …..... 49

V- Le stéréotype : actualisation d'une catégorie représentationnelle à visée projective ….. 53

VI- Les attitudes : intermédiaires entre re-présentation et comportements discriminatoires ….. 56
1- L'attitude, du procédé naturel à la méthode scientifique ….. 56
2- Les différents types d'attitude : d'intégration à discrimination systémique ….. 57
3- Attitudes et comportements sociolangagiers ….. 68
4- Mise en scène du schéma conceptuel : des re-présentations à la discrimination sociolangagière ….. 73
5- Exemple social : pratique sociolangagière et appartenance étrangère ….. 76

VII- Accent : empreintes plurielles sur une pratique francophone.. 79
1- L'accent, un élément phonétique ….. 80
2- L'accent, marqueur d'une identité / d'une altérité..... 82

Partie 2 : Vers le terrain - Éléments de contextualisation de la recherche. 87

Chapitre 1 : Le prêt-à-porter féminin - prédispositions facilitantes d'un public dans son rapport aux pratiques sociolangagières pour des discours plus discriminants? ….. 88

I- Discours de femmes, discours sur les femmes : révélateurs des phénomènes de discrimination langagière ….. 88
1- Femmes en insécurité sociale : de la sphère publique à la sphère privée ….. 89
2- Femmes en insécurité langagière : de la transmission d'un modèlelinguistique dominant à la discrimination de la non-norme ….. 89

II- Le secteur professionnel du prêt-à-porter féminin à Rennes ….. 90

Chapitre 2 : Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes - Contextualisation géographique, démographique et sociolinguistique ….. 92

I- Bretagne et Ille-et-Vilaine, des territoires caractéristiques ….. 95
1- Bretagne, terre d'immigration récente ….. 95
2- Pourquoi l'Ille-et-Vilaine pour un travail sur les discriminations ? ….. 96
3- Ille-et-Vilaine et ses nouveaux arrivants : quel type de populations ? ….. 97

II- Rennes, ville caractéristique pour une étude sociolinguistique. 99
1- Rennes et ses quartiers : structure de l'espace ….. 102
2- Rennes et ses commerces ….. 104
3- Rennes et ses étrangers : quand la spécificité d'une ville est un atout pour la recherche en sciences sociales ….. 107
4- Rennes, ses quartiers et ses langues ….. 109 110

III- D'un multilinguisme perçu à une discrimination des identités langagières plurielles des migrants à Rennes …..... 110
1- Cocktail méthodologique pour l'analyse du corpus …..... 111
2- Le multilinguisme : un atout ou un obstacle ? …..... 111
3- Le multilinguisme, des cultures ... …..... 112
4- Le multilinguisme, ...et des langues..... 113

Chapitre 3 : Quelles méthodologies utilisées - pour travailler sur les discriminations dans ce contexte ? …..... 120
1- Observation participante des méthodes de recrutement dans une surface de vente de prêt-à-porter féminin à Rennes …..... 122
2- État des lieux des profils recrutés : observation directe des surfaces de vente de prêt-à-porter féminin à Rennes …..... 122
3- Des locutrices masquées pour travailler les comportements face aux accents …..... 122
4- Des questionnaires pour observer comment les prononciations sont discriminées …..... 123
5- Des entretiens semi-directifs pour étudier comment les procédés discriminatoires s'organisent en discours …..... 124

Partie 3 : Observer le recrutement dans le prêt-à-porter féminin à Rennes - Les discours et les pratiques …..... 125

I- Observer le recrutement dans les discours et dans les pratiques …..... 126
1- Données méthodologiques sur l'observation …..... 126
2- Spécificités d'une observation sociolinguistique …..... 136

Chapitre 1 : Découverte des dires et des faires sur le recrutement dans le prêt-à-porter féminin à Rennes - Observation participante …..... 140

I- Éléments définitoires de l'observation participante …..... 141
1- Construction d'un état des lieux d'une situation sociale …..... 141
2- Démarche stratégique pour la mise en place de l'observation participante …..... 146
3- Quelques données supplémentaires sur l'observation participante …..... 151

II- Démarche méthodologique de l'observation participante : du recueil d'informations à la construction du corpus …..... 153

III- Contextualisation spécifiques de l'observation participante …. 157
1- Un réseau déjà intégré …..... 157
2- Des contraintes financières et un contrat de travail …..... 158

IV- Résultats de l'observation participante : les critères dits de recrutement dans le prêt-à-porter féminin …..... 160
1- Première phase d'évaluation : l'apparence …..... 160
2- Deuxième phase d'évaluation : les compétences professionnelles …..... 161
3- Troisième phase d'évaluation : la période d'essai …..... 161

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

Chapitre 2 : Procédure de systématisation des dires et des faires dans le recrutement du prêt-à-porter féminin à Rennes - Observation directe ….. 164

I- Éléments définitoires de l'observation directe …..... 164
1- Objectifs de l'observation directe et statut de l'observateur ... 164
2- Quelle(s) nature(s) pour un corpus obtenue par observation directe? …..... 166
3- Liens permanents entre corpus construit et terrain …..... 168

II- Contextualisation de l'observation directe …..... 169
1- Choix stratégiques : observation des surfaces de vente de Rennes à une période déterminante pour la visibilité du milieu professionnel .. 170
2- Données méthodologiques supplémentaires sur l'observation directe …..... 171

III- Résultats de l'observation directe : profils des recrutés dans le prêt-à-porter féminin à Rennes …..... 174

Partie 4 : Locuteur masqué : adaptation méthodologique - Mise en situation de recrutement …..... 181

I- Définition de la méthode du locuteur masqué …..... 182
1- Locuteur masqué pour co-construire un discours épilinguistique …..... 182
2- État des lieux des enquêtes utilisant la technique …..... 183
3- Appropriation de la technique : des locutrices masquées pour travailler les attitudes et comportements langagiers …..... 186

II- Démarche méthodologique de mise en place des locutrices masquées …..... 190
1- Un texte présentant certaines caractéristiques …..... 190
2- Réalisation et sélection des échantillons verbaux …..... 193
3- Des échantillons représentatifs de la ville de Rennes …..... 195
4- Description des locutrices masquées …..... 200

Partie 5 : Fonctionnements des discriminations des accents à Rennes - Questionnaires d'évaluation …..... 206

I- Le questionnaire pour travailler sur les représentations et attitudes …..... 207

II- Pourquoi le questionnaire d'évaluation ? …..... 208
1- Éléments définitoires de la méthode des échelles d'attitudes 211
2- Éléments définitoires de la méthode des différenciateurs sémantiques …..... 212

III- Construction de l'outil d'évaluation des attitudes…..... 213
1- Le choix des items soumis à évaluation …..... 213
2- Présentation des items soumis à évaluation …..... 217

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

III- Un échantillon d'informateurs particulier …..... 220

IV- Un contexte de remplissage des questionnaires aytpique …..... 228

V- Dépouiller les corpus des questionnaires d'évaluation …..... 230

VI- Résultats des questionnaires d'évaluation : représentations et catégories de certains accents rennais …..... 232

1- Démasquage : interprétations des constructions identitaires de chacune des locutrices masquées …..... 233

2- Approche comparée des constructions identitaires des locutrices masquées …..... 240

3- Quelles influences des profils d'informateurs sur les constructions identitaires? …..... 251

4- Bilan de l'exploitation des questionnaires …..... 255

Partie 6 : Vers une modélisation des mises en mots discriminatoires - Entretiens semi-directifs …..... 259

I- Recueil de discours avec intervention directe de l'enquêteur : les entretiens semi-directifs …..... 261

1- Entretiens semi-directifs ou comment faire émerger des discours discriminatoires …..... 261

2- Un protocole commun pour les entretiens individuels et les entretiens collectifs …..... 264

3- Posture du chercheur et stratégies méthodologiques d'entretien …..... 266

4- L'entretien individuel : face-à-face avec des individus directement concernés par les procédures de recrutement …..... 269

5- L'entretien collectif : l'enquêteur face à un groupe …..... 271

6 - Quand la distance entre enquêteur et enquêté(s) révèle la hiérarchie des interprétations construites en corpus …..... 273

7 – La désirabilité sociale : un atout pour la recherche …..... 275

II- Vers quel type d'exploitation des corpus d'entretiens ? …..... 275

1– Le schéma ethno - sociolinguistique de la communication de Philippe Blanchet …..... 276

2- Proposition d'une modélisation des discours visant le travail sur les mises en mots discrimination …..... 280

3- Qu'est-ce qui détermine un discours? …..... 282

4- Qu'est-ce qu'un discours discriminatoire ? …..... 283

III- Résultats de l'analyse des discours recueillis par entretiens : vers une modélisation des discours discriminatoires …..... 284

1- Retour réflexif sur la pratique évaluative de l'informateur par l'informateur : preuve d'un discours discriminatoire …..... 285

2- Analyse de discours co-construits par entretien individuel …. 292

3- Les discours co-construits par entretiens collectifs …..... 301

4- Des discours discriminatoires par simulation d'entretiens de recrutement …..... 306

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

Synthèse : Vers une transférabilité des résultats de la recherche …..... 313

I- Bilan conceptuel : représentations, attitudes, catégories représentationnelles à visée projective et discriminations …..... 313

II- Bilan des résultats …..... 316
1- Accents et discriminations …..... 317
2- La discrimination portée par les discours …..... 321

Conclusion : Vers une intervention sociolinguistique …..... 324

Bibliographie de la recherche …..... 327

Note sur les annexes …..... 350

Annexes – CD 351

Table des matières …..... 352

Tables des schémas, tableaux et cartes 361

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

Le discours : critère et vecteur des discriminations lors de l'insertion professionnelle

Le bien-être de l'homme en milieu professionnel dépend très largement du tissu relationnel qu'il s'y crée. Conflits, discriminations, les ruptures interpersonnelles y demeurent cependant très présentes. De nombreux organismes contribuent à améliorer les conditions de travail des individus et à lutter contre de tels phénomènes. Par exemple, la HALDE - Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité des chances porte une initiative pour lutter contre les discriminations et promouvoir d'égalité en milieu professionnel : la Charte de la Diversité. En 2004, cette Charte est en effet proposée aux entreprises comme un engagement pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité en milieu professionnel. Ma recherche propose un travail visant à réfléchir sur le fonctionnement-même des processus de discrimination de façon à pouvoir comprendre leurs moteurs et leurs manifestations dans les comportements sociaux et ainsi contribuer les luttes contre les discriminations.

J'inscris cette recherche en « sociolinguistique de crise » (Bulot, 2008, p.1) qui fait de cette orientation particulière de la discipline un domaine où l'étude des pratiques sociolangagières se concentre sur les situations de tensions et de conflits sociaux, où le « discours sur les langues permet de saisir les tensions sociales, les faits de ségrégation, la mise en mots des catégories de la discrimination » (Bulot, 2008, p.2). Ce travail de doctorat propose une analyse du rôle du discours dans les relations interpersonnelles conflictuelles en milieu professionnel. L'hypothèse de travail est qu'il existe une discrimination lors de l'insertion professionnelle. L'analyse des discours en tant que reflets des attitudes et comportements permet ainsi un nouvel éclairage des phénomènes de discrimination. Contextualisée à Rennes, cette recherche est orientée sur l'insertion professionnelle, espace-temps posé déterminant dans l'intégration des individus à la société. Les entretiens de recrutement sont des situations de discours particulières puisque l'enjeu de ces situations est l'inclusion ou

non d'un être dans un contexte professionnel, considérée ici comme la première étape de l'intégration d'un individu dans l'espace social. L'étude vise à travailler sur les représentations et attitudes discriminatoires relatives à la figure de l'Autre lors de ces entretiens, en considérant l'incontournable fonction des pratiques sociolangagières dans l'évaluation des candidats. La recherche présentée ici implique à la fois une réflexion théorique sur les critères de discrimination à l'embauche habituellement cités dans les discours et une réflexion méthodologique sur un potentiel outil sociolinguistique de luttes contre les discriminations.

Les objectifs qui découlent de ce questionnement se déclinent en deux temps :

– Le discours comme facteur de discrimination où les pratiques sociolangagières et plus particulièrement les accents apparaissent comme potentiel(s) critère(s) de discrimination ;

– Le discours comme vecteur de discrimination où la mise en mots est porteuse de mécanismes sociolangagiers véhiculant des phénomènes discriminatoires.

a- L'accent : critère de discrimination

Dans le code du travail, la discrimination est abordée comme suit :

> Art. L. 122-45. - Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de ***son origine, de son sexe, de ses moeurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son patronyme ou***, sauf inaptitude constatée par le médecin du travail dans le cadre du titre IV du livre II du présent code, ***en raison de son état de santé ou de son handicap***.[1]

Il importe de remettre en cause les critères de discrimination habituellement énoncés

1 CODE DU TRAVAIL, 2008, « Principe de non discrimination », Article 1132-1, texte disponible sur http://www.legifrance.gouv.fr/, consulté le 18/02/2010

et de réfléchir à l'intégration d'un autre critère dont les textes ne font pas état mais qui semble pourtant largement actif dans les procédés discriminatoires à l'embauche : le critère sociolangagier. Cette étude vise à montrer qu'il existe à Rennes une discrimination qui s'opère non pas par rapport aux compétences des individus mais par rapport à leurs façons de parler, et plus particulièrement par rapport à leurs accents. L'intérêt principal d'une recherche sur ce critère est que le parler étant symbole d'identité, une telle étude permet à la fois de travailler sur les composantes genrée, sociale, spatiale, ethnique en cas de procédés discriminatoires. En effet, la mise en place de ce type de procédé à l'égard de locuteurs perçus hors-norme convoque une hiérarchisation de valeurs des communautés dont ils apparaissent représentatifs. La recherche a pour objectif d'observer que certains accents sont perçus plus conformes à certains emplois professionnels, et que au travers de ces accents, ces ressentis discriminatoires peuvent être transposés à l'égard des communautés qu'ils représentent.

b- Le travail sur le discours : outil sociolinguistique de luttes contre les discriminations

Il s'agit ici de travailler à la création d'un nouvel instrument pour aider les luttes contre les discriminations. Si on considère le discours comme mise en mots des comportements sociaux, le discours portant sur l'embauche apparaît être un reflet de l'évaluation du candidat par le recruteur ; et donc en cas de discrimination, comme la mise en mots d'un procédé discriminatoire du recruteur à l'égard d'un candidat. Ainsi en envisageant le discours comme principal vecteur des comportements discriminatoires, peut être mis en place un outil méthodologique permettant l'identification de la discrimination dans les discours. Cet outil consiste en l'expertise des mécanismes discursifs discriminatoires (au niveau énonciatif, syntaxique, lexical, etc.) et permet l'identification discursive de ces procédés comme preuve(s) de l'existence de discrimination(s).

PARTIE 1

De re-présentation illégitime en situation d'insécurité sociolangagière à discrimination sur stimulus langagier

- Cadrage conceptuel de la recherche -

La communication est indispensable à l'être humain, c'est une évidence. Toutes nos actions et réactions sont conditionnées par cet échange. Alors qu'il est vital dans l'existence humaine, un paradoxe important existe entre son côté indispensable et l'insécurité sociolangagière qu'il peut engendrer. En effet, le besoin que l'on a de se sentir identifié par les Autres lors d'une interaction induit deux types de réactions : d'une part, il y a recours à des stratégies discursives donnant au destinataire les moyens de pouvoir reconnaître le locuteur grâce à la présence de marqueurs identificatoires caractérisant ; d'autre part, une dimension évaluative/catégorisante de la part du destinataire l'amenant par la mise en place d'une grille identificatoire à classer le discours du locuteur et ainsi identifier ce dernier. Ces deux aspects conditionnent les considérations des pratiques en fonction de leur légitimité perçue en situation sociale. Lorsqu'une pratique est perçue illégitime par l'un ou l'autre des interactants - mise en comparaison entre ce qui est attendu et ce qui est produit, une situation d'insécurité sociolangagière voit le jour et le recours des discours collectifs reflétant une appartenance communautaire apparaît palliatif à cette situation de tension sociale. L'interactant en présence cherche dans la pratique de l'Autre à percevoir des marqueurs caractérisants. Pour identifier l'appartenance communautaire, il convoque les représentations sociales qui lui sont disponibles de façon à interpréter et à donner du sens à ce qu'il perçoit. Ces convocations structurent donc ses attitudes et potentiellement ses comportements, et ce, notamment dans le cadre des discriminations.

I- Pratiques illégitimes et insécurité sociale : contexte des discriminations

La légitimité ici est posée comme une considération faite par des individus et conditionnant l'état d'une situation sociale. Cette notion renvoie donc au résultat d'un jugement de pratiques sociales voire sociolangagières. La pratique légitime correspond non seulement à ce qui est attendu comme attitude/comportement dans une situation sociale concernée (une norme sociale) mais également à d'autres pratiques non nécessairement reconnues comme normées mais perçues comme acceptables par les individus en présence. Si la pratique est perçue comme acceptable dans le contexte social où elle est investie, cette pratique est dite légitime. Et inversement, si la pratique est perçue comme inadéquate à la situation dans laquelle elle s'insère, la pratique est dite illégitime. La considération légitimité/illégitimité sociale est donc fonction des individus qui au travers de leurs représentations de l'espace social construisent des frontières symboliques entre pratiques légitimes et pratiques illégitimes. Ces frontières restent relativement hétérogènes au sein des communautés puisque l'identité individuelle et donc l'expérience personnelle des individus entrent dans cette construction mentale.

1- D'une pratique sociale perçue légitime à une situation sociale sécure.

Je considère la légitimité comme un état des lieux ponctuel et non comme processus : on parle donc de quête de légitimité pour évoquer le processus. La légitimité vise à considérer les différences entre pratiques pour mener à une classification hiérarchisante de ces pratiques. La catégorisation mise en place pour délimiter ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas se base sur une hiérarchisation des pratiques donc des individus et des communautés d'individus sur les critères qui les réunissent, qu'ils soient sociaux, genrés, ethniques, etc. Cette hiérarchisation aboutit à une minoration des pratiques perçues Autres. A ce moment, elles sont marginalisées. La pratique perçue légitime est alors imposée dans les codes de fonctionnement par le groupe dominant c'est-à-dire celui qui exerce une influence sur les autres communautés en présence (Francard, 1997, p.201). Cette catégorisation *légitimité = pratique du groupe dominant* engendre une ségrégation voire une discrimination des autres pratiques, des pratiques perçues autres. La notion de groupe d'influence implique directement une prise de pouvoir. La notion de concurrence apportée par Michel Francard en 1997 corrobore l'idée d'une quête de pouvoir via la quête de légitimité. La quête de légitimité

sous-tend une mise en concurrence des individus au travers des évaluations de leurs pratiques par les figures de l'Autre / des Autres. Une pratique est perçue légitime par la considération qu'en fait le groupe dominant et par l'appropriation par les autres communautés de cette pratique et du jugement de valeur(s) qui lui est associée (Francard, 1997, p.201). Déclarer des pratiques légitimes, c'est en effet identifier la présence d'une double reconnaissance de la légitimité de cette pratique : par l'individu qui pratique et par celui qui perçoit (Fischer, 1995, p.460). L'une sans l'autre peut attirer une situation d'insécurité engendrant donc l'illégitimité perçue de certaines pratiques en contexte, et réciproquement. Les pratiques normées sont donc composantes et compositrices des pratiques légitimes. La légitimité est totalement dépendante du contexte puisque c'est ce dernier qui détermine les conditions de l'interaction et les règles de communication. Ce contexte prend en compte à la fois la situation spatio-temporelle, les interactants en présence, l'objet de l'interaction, en fait toutes les composantes intervenant dans la communication : circularité, contextes, métacommunication, codes, significations, intentionnalités, coopérations par (Blanchet, 2000, p.5)[2]. L'évaluation des pratiques et de leurs caractères légitimes induit donc la mise en relief d'une norme qui sert à évaluer la distance qui sépare - ou rapproche - la pratique de ce qui est perçu légitime. Ce qui est légitime doit tendre vers cette norme régissant les rapports sociaux entre les individus / entre les groupes. Subjective, cette norme est construite à partir des représentations de la communauté considérée et/ou se considérant dominante, donc légitime dans ses pratiques. La catégorisation légitime/illégitime est un procédé permettant d'établir des catégories pour réagir en fonction des expériences. Le recours à ces catégories a pour but de créer un climat de sécurité sociale qui passe par la quête de la légitimité sociale (Labov, 1998, pp.26 ; Singy, 1998, pp.11-12 ; Bulot, 2007, p.84). La légitimité renvoie donc à un jugement établi par les membres présents lors d'une interaction et évaluant le caractère correct de la pratique en contexte.

Je pose ici le lien entre discrimination, perception d'une pratique illégitime par un interactant en situation sociale, conditionnement d'une situation d'insécurité sociale. L'objectif de cette recherche n'est pas de définir en profondeur les impacts des pratiques sociales sur les procédés de discrimination mais de façon plus restreinte de s'orienter sur une perspective sociolinguistique des discriminations en étudiant le rôle du discours dans ce type de procédé. Pour la suite de ce travail, je me concentre sur l'aspect sociolangagier des concepts de sécurité/insécurité et légitimité/illégitimité.

2 Ce point particulier est développé ci-après p. 276 et suivantes.

2- Perspectives langagières : de la légitimité à l'insécurité

La légitimité sociolangagière est à la fois un état des lieux et un sentiment éprouvé par ou ressenti à l'égard d'une pratique et donc d'un locuteur. Elle consiste à percevoir l'utilisation d'une variété de langue adaptée et autorisée ou non par l'interlocuteur et donc par la situation d'interaction. Lorsque cette adaptation est considérée comme ajustée à la situation, le locuteur se trouve en sécurité sociolangagière. Cet état caractérise donc les locuteurs qui ont des pratiques légitimes, soit parce qu'ils sont effectivement détenteurs d'une pratique légitimite, soit parce qu'ils n'ont pas conscience de la distance qui les séparent de cette légitimité (Francard, 1997, p.171-172). La variété de langue considérée comme légitime est reconnue soit quand elle est celle d'un groupe dominant, soit quand elle est celle de locuteurs fictifs détenteurs de *la* norme linguistique prônée par l'institution scolaire (Francard, 1997, p.201-202).

Le concept d'insécurité en contexte discursif apparaît chez William Labov en 1966 dans ses travaux sur la stratification sociale des variables sociolangagières. Il est alors employé pour parler d'une communauté soucieuse d'adopter des pratiques sociolangagières qui la rapprochent des groupes dominants ; d'où un effort conscient et permanent de correction vis-à-vis de leurs propres pratiques discursives. Ce groupe de locuteurs se trouve donc en situation d'insécurité sociolangagière. Il développe aussi le concept d'indice langagier et il explique que lors de l'étude d'un groupe leur « demandant de distinguer entre deux formes celle qui leur semblaient la plus correcte, [ils] se mettaient souvent à bégayer, rougissaient et hésitaient au moment de donner leur solution» (Labov 1998, p.26) ; le bégaiement, le fait de rougir et l'hésitation étant considérés comme des indices de cette insécurité. Les locuteurs sont donc en situation d'insécurité sociolangagière de par leur aptitude à mesurer la distance entre la norme dont ils ont hérité et la norme dominante sur le marché linguistique ; entre leur propre utilisation et l'utilisation de *la* norme.

> « Un groupe est dit insécure lorsqu'il produit plus de formes normées que ce que prédit son appartenance socio-professionnelle, lorsqu'il présente un plus grand écart que les autres entre ses styles formel et informel ou lorsqu'il produit plus de formes de prestige en contexte surveillé que le groupe considéré comme détenteur de la légitimité linguistique » (Moreau et Bauvois, 1998, p.61).

J'observe ici que l'insécurité sociolangagière est la manifestation d'une quête de légitimité langagière, c'est-à-dire la recherche d'une pratique langagière reconnue comme *acceptable* et *adaptée* à la situation.

Je pose des liens entre le sentiment d'insécurité sociolangagière et le besoin de reconnaissance d'appartenance de l'individu à une communauté sociolangagière. Ainsi, le sentiment d'insécurité sociolangagière, comme situation de mal-être dans l'échange communicationnel a pour conséquence directe un problème de construction identitaire du locuteur par l'interlocuteur mais aussi par le locuteur lui-même. Pour faciliter cette identification, l'appartenance à une communauté sociolangagière apparaît être un outil simplifiant ces identifications. L'insécurité sociolangagière consiste quand à elle à donner à la production discursive une pertinence en contexte interactionnel. Cette démarche a pour but de justifier son discours en apparaissant membre apparenté à une communauté sociolangagière. En effet, le groupe par définition induit non pas une unicité mais un rassemblement en fonction de similarités. Dans ce type de situation, il convient de distinguer ce que le locuteur est, ce qu''il souhaite être et ce qu'il donne à percevoir pour un interlocuteur. Et donc par ce partage de valeur, l'identification est plus accessible pour un individu qu'il soit interne ou externe au groupe. La difficulté des constitutions de communauté sociolangagière est de délimiter les frontières linguistiques et langagières qui permettent la différenciation entre un membre de la communauté et un Autre qui ne l'est pas. La communauté constitue le lieu au sein duquel a lieu le rapport entre sociétés et langues - caractéristique de la sociolinguistique. « Être membre d'une communauté linguistique, c'est communiquer avec un certain nombre d'individus et partager entre autre une même variété de langue commune à une partie de cette communauté » (1997, pp.88-93). Norme et pratique doivent donc co-exister voire fusionner au sein d'une communauté mais pas seulement. Selon Daniel Baggioni, Marie-Louise Moreau et Didier de Robillard, la communauté sociolangagière est en effet un concept-clé pour comprendre les procédés d'identification-reconnaissance entre les interactants d'un discours. Pour William Labov (1972), l'élément fondateur d'une communauté sociolangagière est la référence à des normes communes, cet aspect étant repris par Françoise Gadet :

> « La dimension sociale d'une communauté n'est pas seulement relationnelle, elle est aussi normative. Les évaluations produites par les locuteurs (d'eux-même et des autres) appuient la conception de la communauté sociolangagière comme partage de normes et de valeurs, plus que partage de formes » (Gadet, 2003, p.62).

Les locuteurs ne réagissent pas aux pratiques langagières en tant qu'individus isolés, mais en membres de groupes structurés, dont les comportements ne peuvent se réduire à la simple addition des comportements individuels. Selon Françoise Gadet, « il existe deux principes de définition d'une communauté sociolangagière : par le territoire (zone

géographique, ou espace de co-résidence ou voisinage), et par une configuration de relations sociales au-delà du groupe immédiat. Ces deux principes sont de force inégale, avec une prédominance du critère relationnel sur le critère spatial lorsqu'on considère des groupements de locuteurs » (Gadet, 2003, p.62). Dans cette étude, la communauté sociolangagière est approchée à la fois comme est « un groupement humain socialement défini par l'usage commun d'une variété de langue » (Baggioni, Moreau, Robillard, 1997, pp.88-93) mais aussi défini par des représentations sociales communes permettant ainsi des identifications relativement homogènes des entités rencontrées en interaction.

La communauté sociolangagière constitue un groupe de locuteurs dont les pratiques discursives possèdent suffisamment de traits caractéristiques communs pour permettre à un locuteur externe d'identifier un membre comme appartenant ou non à cette communauté. De plus jouent un rôle dans les constitutions des communautés les valeurs sociales véhiculées au sein du groupe et la proximité géographique. L'adaptation d'une pratique au contexte d'interaction permet au locuteur de construire son identité en discours.

La notion d'habitus renvoyant à :

> « la capacité de parler définie inséparablement comme capacité linguistique d'engendrement infini de discours grammaticalement conformes et comme capacité sociale permettant d'utiliser adéquatement cette compétence dans une situation déterminée » (Bourdieu, 1982, p.14).

Joue un rôle dans la construction d'une communauté. L'appartenance à un groupe se caractérise par des signes distinctifs que l'individu social va s'approprier. Ce même individu élabore stratégies sociales - en rapport avec la classe à laquelle il appartient - et discursives - en rapport avec le contexte de production du discours (Bourdieu, 1982, p.67). L'outil stratégique suppose une observation de situation pour que l'individu sélectionne un certain nombre d'indices perçus caractéristiques de l'individu observé et de là puisse établir un portrait-type. Tout individu possède la capacité de mettre en place un nombre plus ou moins grand de modèles selon sa fréquence de participation à des interactions avec des individus externes à sa propre communauté sociolangagière. Une fois ces modèles établis, l'individu les transpose dans les différents contextes d'interaction. Face à ses interactants, l'individu se confronte à des points de vue différents, propres à chacun des acteurs de la situation discursive ayant préalablement mis en place ses propres modèles. La mise en relation des différents habitus sociolangagiers peut aboutir à une compétition entre les conceptions des

locuteurs visant à définir définitivement quelle pratique : attitude est la plus légitime en situation. Pour rétablir un climat sécure, « ces différences doivent être acceptées sans chercher une explication totalisante et ultime de la réalité sociale dont le sens reste en dernière analyse irréductible à la seule explication scientifique » (Ferréol et Noreck, 2000, p.44).

L'individu développe une capacité à identifier (comme semblable ou différent) le locuteur qui lui fait face grâce à son habitus sociolangagier personnel. L'habitus n'est pas un concept inné mais une correspondance élaborée à partir de l'expérience de tout à chacun. L'association entre certains parlers et les contextes correspondants constitue le fondement de l'habitus sociolangagier, qui peut être défini comme « un système de dispositions acquises par l'apprentissage implicite ou explicite qui fonctionne comme système de schémas cognitifs et corporels » (Ferréol et Noreck, 2000, p.89). A partir de ces habitus, les individus estiment les traits socialement pertinents de la situation d'échange sociolangagier. La liberté de choix individuels a une place minime (liberté de variation des registres et des styles) mais il est possible d'intervenir sur ces structures cognitives pour faire évoluer les comportements interpersonnels. L'habitus est en effet un ensemble de dispositions permanentes. Dans la plupart des cas, s'il existe une certaine cohérence et redondance dans leurs constructions d'habitus chez différents individus, ils aboutissent à la production de catégories figées dans la société. L'habitus se constitue donc de ressources sociolangagières de façon à créer un tissu de relations entre ce qui est perçu et la façon dont cela peut être ressenti.

Le partage de l'appréciation des valeurs d'une pratique langagière (et donc des habitus sociolangagiers) doit être considéré comme faisant partie prenante des compétences des locuteurs au sein d'une communauté linguistique. En effet, « appartenir à cette communauté implique le partage des normes, des attitudes, un rapport à la langue » (Bulot, 1999, p.42). Via les habitus de la communauté sociolangagière du locuteur, les discours se voient attribuer une valeur symbolique selon les interactions langagières. L'approche de Cyril Trimaille (2003, p.27) ajoute que « l'étude des interactions doit permettre d'identifier les « habitus » des participants ainsi que le marché sur lequel se déroulent ces rencontres, c'est-à-dire les valeurs relatives des éléments (identitaires, culturels et langagiers) mises en circulation et les relations de domination qu'affectent ces valeurs. » Les habitus sociolangagiers relèvent donc à la fois des compétences sociolangagières (à savoir la capacité du locuteur à adapter son discours en fonction du contexte interactionnel) et sa mise en œuvre pratique. Travailler sur des situations d'insécurité langagière implique

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

également la prise en compte des stratégies interactionnelles utilisées par l'individu pour faire de la pratique perçue un acte identitaire. Pour y parvenir, l'interlocuteur a recours aux représentations.

II- Les représentations sociales : moteurs des discriminations

Ce point est construit sur l'hypothèse suivante : les représentations sociales/sociolangagières constituent des moteurs dans les procédés de discrimination. Dans une approche conceptuelle visant à déconstruire puis reconstruire cette notion, l'ambition est de montrer comment les représentations peuvent en effet constituer des moteurs dans les procédés de discrimination, c'est-à-dire comment les systèmes de valeurs figées véhiculés au sein des communautés conditionnent les comportements des individus y ayant accès et ce, aussi bien pour des comportements d'intégration que des comportements de discrimination à l'égard d'une figure perçue comme Autre. Pour cela, j'aborde le concept de représentation en fonction du contexte disciplinaire dans lequel il s'insère, à savoir une approche sociolinguistique. Ensuite je propose une conceptualisation des constructions de représentations en contexte social de façon à appréhender dans la suite de ce travail comment il est possible d'agir sur ces représentations pour faire progresser les relations interpersonnelles en société. Enfin j'aborde comment les représentations agissent sur les situations sociales et induisent par ce biais la sécurité et l'insécurité conditionnant les comportements en société. Mais commençons d'abord par définir le concept de représentation.

1- Qui dit pratique sociale dit sollicitation d'une représentation sociale

Denise Jodelet (1999, p.47) expose le lien entre représentation et appréhension du monde en faisant des représentations des outils de détection, de traduction, d'interprétation de ce qui environne l'individu. Cette approche est celle que je vais favoriser tout au long de ce travail. La représentation est donc outil conditionnant notamment l'interprétation de ce qui est perçu et est également évoquée comme processus et aboutissement de ce processus, ce qui signifie que quand le concept représentation sera convoqué dans ce travail, il faut lui assimiler ces deux dimensions, ceci permettant d'envisager le travail sur certains types de

représentations comme possible mode d'intervention sur les comportements discriminatoires. Retraçons brièvement les débuts de ce concept en sciences sociales.

2- Genèse du concept de représentation sociale

En sciences sociales, le concept de représentation est importé en France par Serge Moscovici en 1961 qui fait des représentations sociales :

> « des systèmes de valeurs, des idées, et des pratiques dont la fonction est double : en premier lieu, établir un ordre qui permettra aux individus de s'orienter et de maîtriser leur environnement matériel, ensuite faciliter la communication entre les membres d'une communauté en leur procurant un code pour désigner et classifier les différents aspects de leur monde et de leur histoire individuelle et de groupe » (Moscovici, 1961 cité par Semin, 1999, p.263).

Cette définition paraît de prime abord claire puisqu'elle convoque des concepts et notions proches et nécessaires aux représentations : système, valeurs, pratiques, s'orienter/maîtriser, environnement, communication, communauté, code, classifier. Sans savoir réellement ce qui compose les représentations, leurs réinvestissements sociaux permettent à l'individu d'investir et de s'approprier leurs environnements en classant les pratiques en système qui une fois décodé permet aux autres membres de la communauté un réinvestissement de ces jugements de valeurs. Mais que comprennent les représentations? Elles sont accolées à la notion de systèmes de valeurs, d'idées et de pratiques, mais qu'est-ce qui les différencie de ces autres concepts?

Les représentations restent des concepts difficiles à cerner et les chercheurs qui tendent à les définir entourent ce concept d'approximation : on trouve par exemple « « une sorte de[...] » (Billiez et Millet, 2001, p.3), « élaborée[s] avec les « moyens du bord » » (Jodelet, 1999, p.51), « une forme de » (Jodelet, 1999, p.53 et p.59). Serge Moscovici, initiateur de cette théorie en France parle même d'un « ensemble de concepts, d'énoncés, d'explications qui proviennent de la vie quotidienne » (Moscovici, 1981, p.181), soit un ensemble de toutes les formes de savoirs construites pour le fonctionnement social, objectives ou non, conscientes ou non. Essayons d'aller plus loin dans cette approche définitoire.

3- La représentation sociale : entre processus menant à la construction d'un prototype et résultat d'un phénomène de catégorisation de marqueurs perceptifs.

Cette première définition de Serge Moscovi permet de cibler l'utilisation des représentations sociales en situation d'interaction mais ne conduit pas à une définition précise de ce que sont les représentations sociales.

Le premier aspect à considérer est l'interdépendance entre l'objet perçu et la représentation qui lui est associée, ceci pour mettre en relief que la représentation ne constitue pas une réplique fidèle de l'objet mais bien une traduction interprétée de certains marqueurs perçus. La représentation participe à la définition de l'objet concerné. Elle contribue à la construction de son sens, au niveau individuel et collectif, donc dans son rapport à la société. Elle est directement liée à l'objet par un processus de symbolisation servant la construction de l'interprétation en fonction de marqueurs perceptifs : la représentation est donc à la fois une « construction » et une « expression » d'une entité (Jodelet, 1999, p.61). De fait, la représentation sociale devient construction et reconstruction d'idées perçues et construites dans un contexte particulier ; ce qui en fait non pas des savoirs figés et vérifiables mais des cadres de pensées discutables et propres à chaque entité (individu ou communauté) (Gueunier, 1997, pp.246-252 et Jodelet, 1999, pp.56-70). Il s'agit donc de la concevoir comme processus et produit de ce processus.

Si la représentation est considérée comme un processus, elle devient élaboration d'un modèle-type résumé par quelques marqueurs perceptifs qui apparaissent caractérisants pour l'individu qui perçoit. Elles servent de cadres de référence pour interprétation (Jodelet, 1984, p.26) lorsque l'individu perçoit un des marqueurs-type. Le lien fait avec la modélisation renvoie à l'idée que les représentations lorsqu'elles sont convoquées par un individu induit non pas la sollicitation de l'ensemble des représentations liées à tous les objets perçus comme identiques mais à un modèle, un prototype qui rassemble en une seule et même entité référentielle les marqueurs perceptifs considérés comme caractérisants. Selon Willem Doise, « une représentation sociale consiste toujours à ancrer nos connaissances dans un monde de valeurs sociales hiérarchisées résultant des positions asymétriques occupées par des groupes et individus dans un champ social » (Doise, 1986, p. 85) Ces prototypes ne sont pas des cadres objectifs d'interprétation, ils sont construits à partir du processus représentationnel, d'« une matrice de traits par rapport auxquels les objets nouveaux seront catégorisés » (Billiez et Millet, 2001, p.3). Cette matrice et ce monde de valeurs induisent

une part d'appropriation par l'individu qui interprète et adapte ce modèle véhiculé dans une de ces communauté d'appartenance en fonction des besoins à chaque convocation. La représentation selon Pierre Moliner comprend nécessairement une phase descriptive qui comprend elle-même un processus d'interprétation et de compréhension découlant directement de la perception et de la traduction des marqueurs perceptifs en un sens fonctionnel en société. Le phénomène d'interprétation implique une dimension évaluative puisque ce décodage de données convoque l'identité individuelle de l'individu, son expérience et ses jugements (Billez et Millet, 2001, p.5) ; ce qui conduit à des phénomènes d'agrégation et de ségrégation par l'individu voire par la communauté.

Si la représentation est considérée comme le résultat d'un phénomène de classement de marqueurs perceptifs commun à un groupe, cet « ensemble des connaissances, des croyances, des opinions partagées par un groupe à l'égard d'un objet social donnée » (Guimelli, 1994, p.12) constitue « une sorte de code commun » (Billiez, 1996, p.93) et, de ce fait, induit l'imposition de certaines valeurs sociales considérées comme normes du groupe en question. Les représentations des différents membres des groupes peuvent être en totale adéquation, renforçant ainsi l'adhésion d'un individu à une idée qu'il se fait d'un objet social donné, ou n'être pas toujours nécessairement les mêmes, entrant ainsi en contradiction en induisant une possible modification de la représentation sociale. La représentation sociale n'est donc pas un fait scientifique dénué de toute objectivité, il s'agit bien d'une construction sociale résultant des rapports de l'homme à la société (Gueunier, 1997, pp.246-252 et Carlo, 1998, p.90). Les représentations peuvent être posées comme des « versions de la réalité qu'incarnent des images ou que condensent des mots, les uns après les autres chargées de significations » (Jodelet, 1999, p.52) et considérées comme « produit d'une activité d'appropriation de la réalité extérieure à la pensée et d'élaboration psychologique et sociale de cette réalité » (Jodelet, 1999, p.54). Est donc prise en compte la double dimension de la représentation en relation avec l'objet concerné : c'est une traduction par l'individu en fonction du sens qu'il a besoin de réinvestir et cette traduction ne constitue pas seulement un outil individuel mais est la plupart du temps motivée par sa possible transférabilité en groupe d'appartenance. Plus la représentation paraît légitime, plus elle est considérée comme fonctionnelle voire *vraie* par les membres de la communauté. Travailler sur la représentation implique la prise en compte de la dimension traduction de cette représentation. On ne peut pas déceler totalement objectivement une représentation, on peut tenter de parer au mieux les biais provoqués par une analyse de la sorte. Repérer la représentation conduit en effet à la paraphraser, la traduire, la résumer, la développer, l'interpréter (Sperber, 1999, p.136) :

« [le chercheur] produit dont à l'usage de ses lecteurs une interprétation de ses propres interprétations » (Sperber, 1999, p.140-141). Pour prétendre à une objectivité, la solution proposée est d'opter pour « la plus fidèle, c'est-à-dire dont le contenu ressemble le plus à celui de la représentation interprétée » (Sperber, 1999, p.141). Si la représentation sociale est à la fois processus et résultat de ce processus stratégique de construction de sens lors d'une perception, elle est posée comme à la fois individuelle et collective en ce que l'individu par quête de sécurité sociale convoque des représentations perçues légitimes par son groupe d'appartenance, représentations qu'il adapte en fonction de sa propre identité et du contexte dans lequel il la réinvestit. Je propose ci-après une construction-type des représentations sociales en tant que processus.

4- Mise en place et structure d'une représentation sociale

La mise en place d'une représentation résulte d'un « enchaînement de micro-mécanismes » (Sperber, 1999, p.147).

a- La présentation sociale

La présentation n'est pas nécessairement une perception visuelle d'un individu, elle peut également concerner une transmission de représentation par un individu, donc être audible ou encore solliciter un autre sens (toucher, odorat, etc). La présentation induit une perception faisant donc appel à une dimension sensorielle, captant des marqueurs qu'on nomme ici perceptifs puisque notamment accessibles aux individus en présence. La présentation implique une première sélection des marqueurs à percevoir parmi les marqueurs accessibles, sélection consciente ou inconsciente, réfléchie ou spontanée.

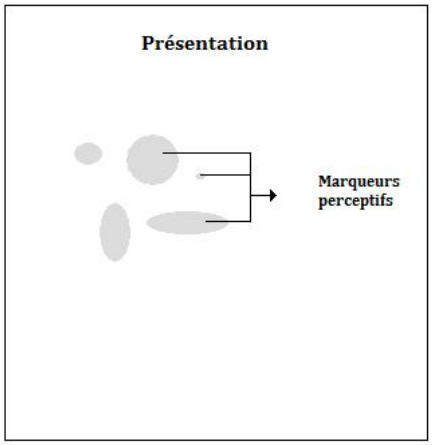

Schéma 1. Une présentation

b- La re-présentation sociale

La re-présentation suppose une nouvelle perception du même type de phénomène et comme pour la présentation, cette perception est au large sens sensorielle. L'individu repère de nouveau des marqueurs perceptifs caractérisant de ce nouveau phénomène, met en lien les phénomènes de la présentation et de la re-présentation pour observer leurs concordances et leurs discordances et afin d'aboutir à un regroupement des marqueurs perceptifs. Si homogénéité il y a entre les deux phénomènes, on obtient une représentation.

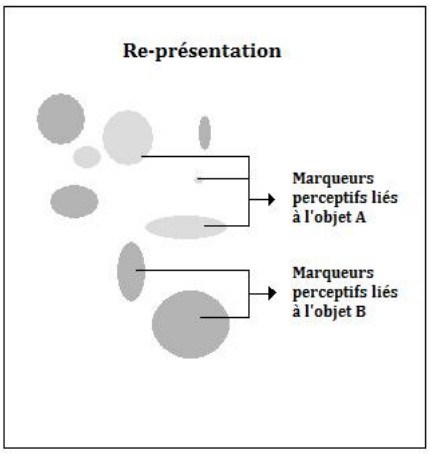

Schéma 2. Une re-présentation

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

c- De re-présentation sociale à représentation sociale

Une fois les marqueurs perceptifs regroupés, ils sont organisés en système : les semblables se rapprochent et deviennent marqueurs uniques : ils constituent le noyau de la représentation ; les différents restent en cours de vérification et entrent en mobilité et ils deviennent les composantes représentationnelles gravitationnelles.

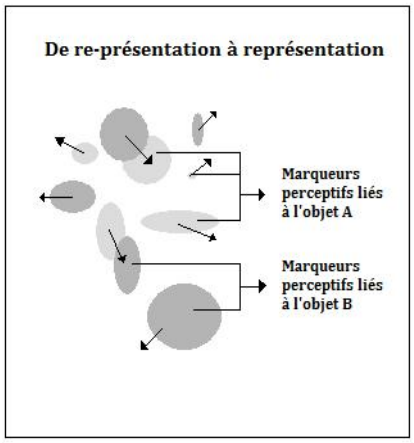

Schéma 3. Une représentation

d- La représentation sociale individuelle

Figée et considérée par l'individu comme des éléments débloquant un type d'interprétation, la convocation de la représentation est considéré légitime et efficace par l'individu. Selon Jacqueline Billiez et Agnès Millet, la stabilité du noyau constitue la base du sens construit et dégagé de la représentation. Dans sa stabilité, le noyau reste relativement indépendant du contexte une fois fixé (Billez et Millet, 2001, p.10). Le noyau compose donc l'identité-même de la représentation (Flament, 1999, p.238). Au delà d'être la base fixe de la représentation, il sert également son organisation : il donne sens et régit les modes d'interprétation des marqueurs perceptifs. Et c'est cet aspect qui conduit la représentation à être l'outil-guide potentiellement dangereux dans les comportements sociaux à l'oeuvre lors des conflits/fractures sociaux/sociales. Jean-Claude Abric pose ce noyau comme le lieu des modifications pouvant aboutir à une évolution des comportements (1999, p.215). Autour de ce noyau gravitent d'autres éléments représentationnels ou schèmes périphériques (Flament, 1999, p.238) qui sont quand à eux, susceptibles d'évoluer plus facilement, car non considérés comme indiscutables ; ces éléments représentationnels étant caractérisés par leur mobilité. On obtient la formation d'une représentation individuelle. Elle est donc propre à l'individu qui la mobilise qui la perçoit et détermine son fonctionnement social.

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

En tant que composante identitaire, la représentation posée dans l'acte d'observation comme un fait reste un processus et implique donc un mouvement contenu, faisant varier consciemment ou inconsciemment de peu ou de beaucoup ce cadre de pensée(s) en fonction de l'expérience de l'individu. Je conserve tout de même l'idée que la représentation possède un noyau qui évolue difficilement, noyau dans lequel est contenu le cœur de la représentation, l'idée-pivot. J'appelle la représentation sociale individuelle, une représentation concernant une entité sociale et construite par un individu.

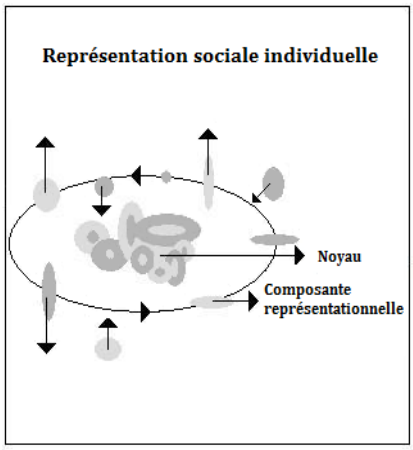

Schéma 4. Une représentation sociale individuelle

e- La représentation sociale collective

Les représentations sociales individuelles, une fois communiquées et transmises en viennent à être considérées comme des schèmes d'interprétation communs à tous les membres de la communauté à laquelle appartient. Dans l'acception faite par Dan Sperber, les représentations culturelles sont assimilées à l'acception faite ici des représentations sociales collectives. Ainsi les représentations culturelles deviennent « les représentations […] largement distribuées dans un groupe social [...] de façon durable [qui deviennent] un sous-ensemble aux contours flous de l'ensemble des représentations mentales et publiques qui habitent un groupe social » (Sperber, 1999, p.164). La représentation sociale devient collective quand cette représentation renvoie à une utilisation collective, commune et partagée par un groupe (Jodelet, 1999, p.53). L'adhésion et le réinvestissement de leurs principes (Jodelet, 1999, p.66) ont des répercussions directes sur la reconnaissance de l'individu par la communauté et inversement. Les communautés qu'elles soient sociales, langagières ou motivées par un autre critère indirectement lié au fonctionnement social

(religion, etc) sont formées à partir de membres qui homogénéisent au mieux leurs représentations sociales individuelles avec celles de la communauté. Le partage des représentations constituent le fil conducteur des liens créés entre les membres, elles permettent une anticipation des attitudes, une préparation commune à l'action à laquelle les membres de la communauté se fient pour conditionner leurs comportements à ce qui est attendu d'eux dans et par la communauté.

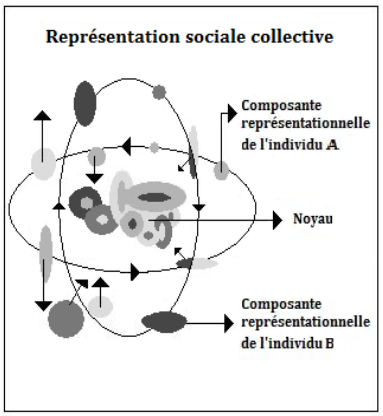

Schéma 5. Une représentation sociale collective

Comme le souligne Denise Jodelet (1999, p.52 et p.59), la relation établit entre l'individu et ce qu'il perçoit est déterminante dans la constitution de la représentation : la représentation dit l'individu autant que l'individu dit la représentation : « à travers ces diverses significations, les représentations expriment ceux (individus ou groupes) qui les forgent et donnent de l'objet qu'elles représentent une définition spécifique ». Dans l'analyse d'une construction représentationnelle, on intègre donc l'individu, à la fois en tant qu'entité individuelle et en tant qu'entité collective.

La représentation sociale individuelle devient collective au moment où sa mise en commun avec d'autres membres de la communauté d'appartenance aboutit à un modèle d'interprétation partagé et utilisable par l'ensemble de cette communauté. Serge Moscovici pose la représentation collective comme « une […] représentation [...] homogène et partagée par tous les membres d'un groupe, [ayant] pour fonction de préserver le lien entre eux, de les préparer à penser et agir de manière uniforme. [Elle] perdure à travers les générations et exerce sur les individus, trait commun à tous les faits sociaux, une contrainte » (Moscovici, 1999, p.81-82). La communauté en tant qu'entité collective est donc un lieu déterminant de construction et de diffusion des représentations sociales. La difficulté dans l'étude des représentations réside dans l'interdépendance de cette construction avec ses moyens de

diffusion : les représentations sociales collectives sont constituées par la diffusion de représentations sociales individuelles et les représentations sociales individuelles sont notamment influencées par les représentations sociales collectives véhiculées en société. Par exemple, l'Institution joue un rôle déterminant dans la formation et la transmission des représentations (Moscovici 1999, p.80-81). La représentation sociale collective implique en effet la mise en place d'un processus de transmission par « les instances et relais institutionnels, les réseaux de communication médiatiques ou informels » (Jodelet, 1999, p.52) par « des processus aussi variés que la diffusion et l'assimilation des connaissances, le développement individuel et collectif, la définition des identités personnelles et sociales, l'expression des groupes, et les transformations sociales » (Jodelet, 1999, p.53). L'omniprésence des représentations sociales collectives dans notre fonctionnement en société systématise les attitudes et comportements au sein des communautés puisque le postulat de départ induit le partage des représentations sociales au sein des groupes (Moscovici, 1976, p.39 et Semin, 1999, p.261). Véritables cercles vicieux d'interprétation du monde, les représentations peuvent donc être utilisées comme moyens de « manipulation sociale » (Jodelet, 1999, p.52).

Dan Sperber utilise d''autres expressions pour évoquer cette distinction entre représentation sociale individuelle et représentation sociale collective : elles deviennent représentations mentales et représentations publiques. La représentation mentale est alors définie comme une représentation *à l'intérieur* même de l'utilisateur faisant de l'individu le producteur et l'utilisateur de cette représentation. Parmi les représentations mentales, il propose plusieurs types de représentations en fonction de leurs durées dans le fonctionnement social de l'individu : « les unes éphémères, les autres conservées dans la mémoire à long terme et constituant le savoir de l'individu » (Sperber, 1999, p.134). Dan Sperber parle également de représentation publique comme étant une représentation médiatisée donc accessible sensoriellement à l'individu dans l'espace public ; ce qui fait de l'utilisateur et du producteur de la représentation deux individus distincts. Et il souligne que le passage de représentations mentales aux représentations publiques se fait par la diffusion oralisée / visuelle de la représentation mentale à un individu en présence qui lui-même se l'approprie pour en faire sa représentation mentale qu'il est par la suite amené à projeter dans l'univers social pour vérifier son opérationnalité en situation. Les représentations dont la transmission serait assurée par échange direct d'individu à individu seraient donc testées dans un contexte propice avant d'être constitutives de l'individu à qui elles viennent d'être transmises (Sperber, 1999, p.134).

Il est également possible de faire des représentations sociales collectives les habitus d'une communauté. En effet, les similarités dans les représentations sociolangagières sont dues aux habitus de la communauté. L'habitus consiste à établir chez l'individu une série de liens entre les évènements qui l'entourent ; ainsi, cette notion concerne la relation entre ce que l'individu perçoit et la façon dont il va se représenter « socialement » les interactants en présence : « à côté de l'habitus individuel, il existe donc aussi un habitus social, un ensemble de dispositions plus ou moins permanentes, produites par la société, ou, plus précisément, par l'idéologie des classes sociales dominantes. Il y a ainsi selon Bourdieu « un véritable déterminisme social, dont les effets […] se font sentir aussi bien dans l'organisation de la société que dans le langage et la manière d'être de chacun » (Hong Sung Min, 1999, pp.1-2).

5- Les différentes natures de représentations sociales

Les représentations ne sont pas toutes identiques dans leurs usages. Ce qui est utilisé est dépendant du contexte qui sollicite la convocation de la représentation. Pour rendre compte de la dimension dynamique des représentations sociales, je me réfère au modèle proposé par Bernard Py (2000, p.12) qui aborde les représentations sociales à partir d'instruments linguistiques et émet une distinction entre ce qu'il nomme « représentations de référence » et « représentations en usage » (Binisti, 2003, p.197). Selon Jacqueline Billiez et Nathalie Binisti (2003, p.197), les représentations de référence sont les représentations sociales théoriques communes au groupe d'appartenance soit des normes de pensée et d'interprétation des marqueurs caractérisants d'une représentation donc d'un modèle partagé par tous les membres de la communauté. Les représentations de référence sont les schèmes véhiculés dans le groupe d'appartenance et considérés comme modèles de pensée indiscutables pour tout individu appartenant au groupe. Elles ne sont pas nécessairement actives au premier plan dans les relations interpersonnelles mais conditionnent indirectement les actes (de dires ou de faires) des individus.

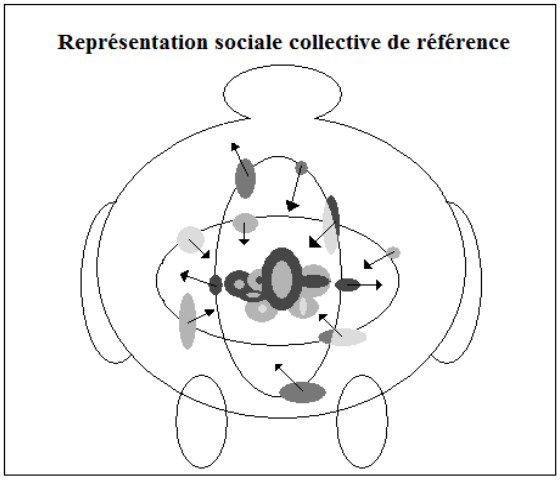

Schéma 6. Une représentation sociale collective de référence

Les représentations en usage concernent quand à elles la version pratique de ces représentations de référence dans une réalité, l'appropriation individuelle des représentations de référence dans la pratique. Il s'agit donc de représentations agissant *directement* dans les discours et dans les comportements. Utilisées explicitement par les individus, elles servent d'outils à l'action. Bernard Py poursuit et développe que la représentation sociale publique (même chose pour la représentation sociale collective) est une traduction d'une représentation individuelle même mentale.

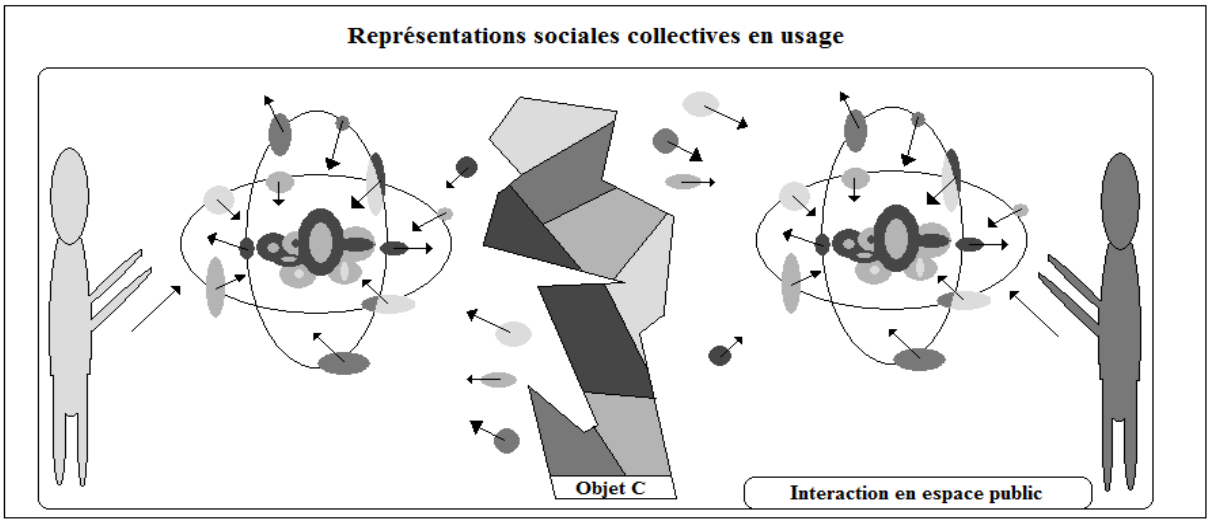

Schéma 7. Des représentations sociales collectives en usage

Ce système de va-et-vient entre l'individu et la société, entre l'aspect mental et l'aspect public, entre l'aspect individuel et l'aspect collectif induit une multiplicité de versions de représentations ; plusieurs traductions d'une représentation menant à une variation nécessaire et inhérente à tout système représentationnel. Le travail sur les représentations implique donc la focalisation du chercheur sur le noyau, à savoir sur les marqueurs perceptifs convoquant une interprétation sémantique commune au plus grand nombre possible de membres d'une communauté.

6- De la représentation sociale à la représentation sociolangagière

Dans les approches de psychologie sociale concernant les représentations sociales, le lien fait entre représentation et discours est très souvent indiqué : « [les représentations sociales] donnent les points de référence au travers desquels une personne communique avec autrui, en lui permettant de se situer et de situer son monde. Un simple mot ou une simple phrase, telle que la question initiale, suffit à mobiliser une représentation sociale » (Semin, 1999, p.263). Bien qu'évoquée, la dimension nécessairement langagière des représentations n'apparaît cependant pas dans toutes les approches définitoires ; excepté dans les travaux des sociolinguistes eux-mêmes, ce qui est notamment le cas de Marina Yaguello qui met en avant la primauté de la langue dans la constitution/diffusion des représentations : « la langue est aussi, dans une large mesure (par sa structure ou par le jeu des connotations ou de la métaphore), un miroir culturel, qui fixe les représentations symboliques, et se fait l'écho des préjugés, en même temps qu'il alimente et qu'il entretient ceux-ci » (Yaguello, 2002, p.8) ou encore Thierry Bulot qui fait du discours et plus largement des pratiques langagières «le vecteur urbanisation parce qu'elles sont le résultat de la prégnance de la culture urbaine sur les diverses matrices représentationnelles et discursives » (Bulot, 2001, p.2). Cette approche est déterminante dans la recherche présentée ici puisqu'elle traduit les liens inhérents entre discours, représentations, tensions sociales (donc potentiellement discriminatoires) et habitus. Le discours dit les représentations qui sont elles-même fixées par le discours, le discours détermine donc les attitudes et comportements conditionnés par l'habitus qui définit le légitime lui-même acteur dans la constitution des représentations sociales car « dire c'est faire » (Austin, 1970).

Sans être systématiquement associée au domaine sociolinguistique – ce concept est en effet attribué à des disciplines comme la philosophie, la géographie, l'histoire et la psychologie

sociale -, la représentation sociale connaît nécessairement une perspective langagière puisque dans sa formulation, dans sa transmission, elle sollicite le discours. En travaillant sur les représentations, on peut observer que leur rapport à la langue est constitutif de ce concept. Par exemple, Denise Jodelet définit la représentation «comme une « modélisation » de l'objet directement lisible dans, ou inférée de, divers supports linguistiques, comportementaux ou matériels » (Jodelet, 1999, p.61). Figées par la parole, les représentations sont véhiculées en société pour devenir de réels outils d'interprétation des perceptions facilitant la traduction des marqueurs perceptifs par l'individu : « [les représentations] circulent, se croisent et se cristallisent sans cesse à travers une parole, un geste, une rencontre, dans notre univers quotidien » (Moscovici, 1976, p.39) et «[les représentations] circulent dans les discours, sont portées par les mots, véhiculées dans les messages et images médiatiques, cristallisées dans les conduites et les agencements matériels ou spatiaux » (Jodelet, 1999, p.48) ainsi qu'« au cours de l'apprentissage d'une langue, et en particulier d'une la langue maternelle » (Harré, 1999, p.152). Une représentation sociale est en effet nécessairement énoncée pour lui conférer une réalité en situation sociale. Cependant cet outil se voit à partir de son énonciation conférer une autre réalité, transférable par le discours mais non-explicitement dite dans les discours. La représentation pour devenir sociale doit donc être dite.

Pour Nicole Gueunier (1997, p.250), les représentations *sociolinguistiques* constituent la correspondance lors de l'écoute de la production d'un discours, entre les pratiques sociolangagières et les catégories représentationnelles leur faisant écho. La représentation sociolangagière est construite sur l'association entre les variétés des pratiques discursives d'une communauté sociolangagière - notamment les traits linguistiques caractéristiques de cette production - et des éléments descriptifs d'une représentation virtuelle induite par l'expérience personnelle du sujet analysant. Les représentations sociolangagières contribuent à une vision de la réalité commune à des ensembles sociaux et culturels. On se rapproche du comportement réel et effectif des acteurs eux-même, en cherchant, par exemple, à reconstituer leurs représentations individuelles, mentales. Les contacts entre cultures et variétés de langue différentes sont largement fonction des représentations réciproques et des catégories, soit de tout un subjectif vécu, côté que l'on cherche maintenant à cerner. La représentation sociale donne donc au destinataire du discours la possibilité de se créer une *image* du locuteur.
La langue dit en partie ce que l'individu souhaite transmettre mais prend également en charge une part non négligeable de l'identité de l'individu dans un packaging plus global : sa

personnalité, son expérience réelle ou fantasmée et par conséquent les représentations induisant ces deux paramètres comme le soulignent les extraits suivants : « le langage représente, reflète directement celui qui l'utilise » (Bardin, 2007, p.208) ou encore « lorsqu'un locuteur A donne à voir pas ses propos la réalité dont il traite, il se donne à voir lui-même » (Grize, 1999, p.180). L'étude des représentations sociales conduit donc à mettre « l'accent sur le rôle des mots comme supports des représentations sociales » (Harré, 1999, p.149). Les représentations sociales sont posées comme étant la base de tous les comportements sociaux déterminants donc les actions / réactions de tout individu.

Ici on travaille sur le contexte sociolangagier, soit sur les situations d'actualisation du système-langue en contexte social donc interactif. Travailler sur les contacts sociolangagiers revient nécessairement à porter attention aux représentations qu'ont les uns des autres les groupes en interaction, aux attentes, aux conflits, aux procédures et stratégies d'adaptation, ou, au contraire, aux mécanismes de rejet, de résistance et de défense. Comme l'a fait Rom Harré, l'hypothèse de cette recherche est qu'il est possible d'identifier un « répertoire linguistique comme support concret aux représentations » (1999, p.150) c'est-à-dire des indicateurs annonçant les mécanismes comportementaux et par là-même de postuler qu'en portant une analyse sur ces mises en mots, des stratégies discursives récurrentes dans les discours de ségrégation/discrimination peuvent être décelées pour transmettre ces attitudes.

7- Objectifs de la recherche : mises en mots des représentations sociales

D'après Gun Semin qui fait des représentations « des entités presque tangibles » (1999, p.261), cette étude se concentre sur l'analyse des composantes de la représentation pour décoder cet outil-guide des comportements. Si la représentation est « la structure imageante » (Jodelet, 1999, p.73), le travail sur cet outil-guide permet de déceler les différences entre les dires et les faires, entre les discours tenus sur un objet donné et le comportement effectif face à cet objet. Ces différences ne sont pas posées comme fondement aux représentations (Billiez et Millet, 2001, p. 2) mais plutôt comme indiquant le passage de représentation à attitude. En ce sens, les représentations correspondent à un état intermédiaire entre les dires et les faires, l'aspect fonctionnel des représentations (Jodelet, 1999, p.73) implique en effet une incidence directe sur le fonctionnement social de l'individu et conditionne donc les différents types d'attitudes et de comportements, qui suppose une activité discursive / comportementale.

Les représentations sont assimilées à des savoirs dans la mesure où les individus utilisent

ces données pour construire et induire leurs comportements, savoirs non-objectifs, dépendants des contextes, emprunts de lieux communs et des expérimentations auxquels les individus ont été confrontés. Ces indicateurs attitudinaux déterminent les relations interpersonnelles et au delà, « jouent un rôle dans le maintien des rapports sociaux » (Billiez et Millet, 2001, p.3). L'interdépendance entre représentation et comportement induit un effet interactif entre ces deux processus, les représentations agissent/déterminent les comportements, les comportements renforcent/appuient les représentations. Ces comportements de classement des objets par les individus sont donc fondés par les représentations sociales, individuelles et collectives. La spontanéité du réinvestissement de ces représentations implique une utilisation régulière dans la régulation des relations sociales. Cette omniprésence des représentations dans le fonctionnement de tout être en société conditionne le type de comportement à mettre en place envers des entités (individus, objets, situations). En tant qu'outil, la représentations sociale est acteur principal déterminant les relations entre individus, ces relations pouvant aller, pour schématiser rapidement de l'intégration à la discrimination

La représentation est « à visée pratique » et devient « créateur dans le processus d'élaboration de la conduite » (Jodelet, 1999, p.53-56). Par phénomènes de « traduction, articulation, emprunt, ressemblance », la représentation conditionne les comportements en produisant un cadre interprétatif (Sperber, 1999, p.142) plus ou moins figé permettant d'établir à partir de la convocation de marqueurs perceptifs un modèle pré-interprété (Grize, 1999, p.180). La représentation prend en compte à la fois une dimension cognitive subjective et une dimension affective. Cette double dimension implique une interdépendance entre les représentations et les idéologies : ce qui paraît légitime, voire valorisé construit le contenu de la représentation dans l'image que l'individu souhaite renvoyer en société. Donc le travail sur les représentations peut permettre de déceler les idéologies constitutives menant à une systématisation des comportements en société (Grize, 1999, p.184). Les représentations sont par ce biais constitutives des attitudes, qui, elles, déterminent les comportements comme le souligne par exemple Jean-Claude Abric en en faisant une « grille de lecture et de décodage de la réalité [qui] produise l'anticipation des actes et des conduites (de Soi et des Autres), l'interprétation de la situation dans un sens pré-établi, grâce à un système de catégorisation cohérent et stable » (1999, p.222).

La représentation permet l'« accueil des réalités nouvelles » (Jodelet, 1984, p.26) en ce qu'elle représente des catégories pré-construites modélisées menant à la convocation d'un

sens à partir d'une perception. La perception d'un des marqueurs perceptifs de la représentation convoque la représentation dans son ensemble et créé un sens à partir de la perception de ces quelques marqueurs. Cécile Bauvois va plus loin dans le rôle des représentations pour l'individu et son appréhension du monde. Elle postule que les représentations constituent des cadres d'interprétation pré-existants et déterminants avant la perception, l'idée est donc préparée par l'individu avant l'appréhension de marqueurs : « les gens percevraient donc ce que leurs représentations, voire leurs stéréotypes, les préparent à recevoir, stéréotypes qui évoluent plus lentement que la réalité » (Bauvois, 2005, p.114). Cet aspect est assez déterminant dans la prise en compte de l'influence des représentations dans les processus de discrimination, puisqu'il signifie que les représentations ne sont pas nécessairement construites mais peuvent être appréhendées comme telles, comme des systèmes quasi-figés permettant par anticipation une interprétation de surface en fonction d'une perception de surface soit d'une captation de quelques (peu) marqueurs visibles ou audibles par exemple.

Les représentations sociolinguistiques en ce qu'elles se concentrent sur l'aspect système-langue ne correspondent pas tout à fait à l'approche faite ici. En effet, plus qu'un regard sur les usages caractéristiques du système, je cherche ici à travailler sur l'appropriation des identifications individuelles / collectives de marqueurs spécifiques que sont les accents : l'appropriation sociale phonétique d'un discours donc la structure permet être apparentée à une norme. Je parle donc de représentation sociolangagière pour marquer cet aspect, où langagière renvoie plus explicitement à la particularité de ce travail. Ainsi les représentations langagières concernent les représentations construites à partir de la perception auditive d'une variation phonétique d'une langue. Le travail sur ces représentations sociolangagières doit passer par une étude de la construction de ces représentations dans leurs mises en mots : énoncées, elles se voient conférer une réalité qui conditionne attitudes et comportements et c'est précisément cet aspect qui m'intéresse. Étudier les mises en mots des représentations sociolangagières passe par une analyse des contenus et des formes de discours, où le locuteur exprime plus ou moins directement des sentiments et des opinions sur des façons de parler. Cette analyse de discours vise à déconstruire puis à reconstruire à partir des productions discursives pour mettre en relief les représentations, qu'elles soient physiques ou morales du locuteur. L'étude des représentations permet d'appréhender les attitudes et le travail sur les mises en mots des représentations sociales portant les attitudes sociolangagières. L'hypothèse posée pour la suite du travail est que l'étude des représentations sociolangagières collectives permet d'appréhender les attitudes et comportements à l'égard des pratiques de langue perçues comme non-normées et les

communautés langagières qui leur sont associées. La mise en commun de représentations sociales collectives permet par ce biais la construction de catégories, prochaine étape de l'étude des discriminations en discours.

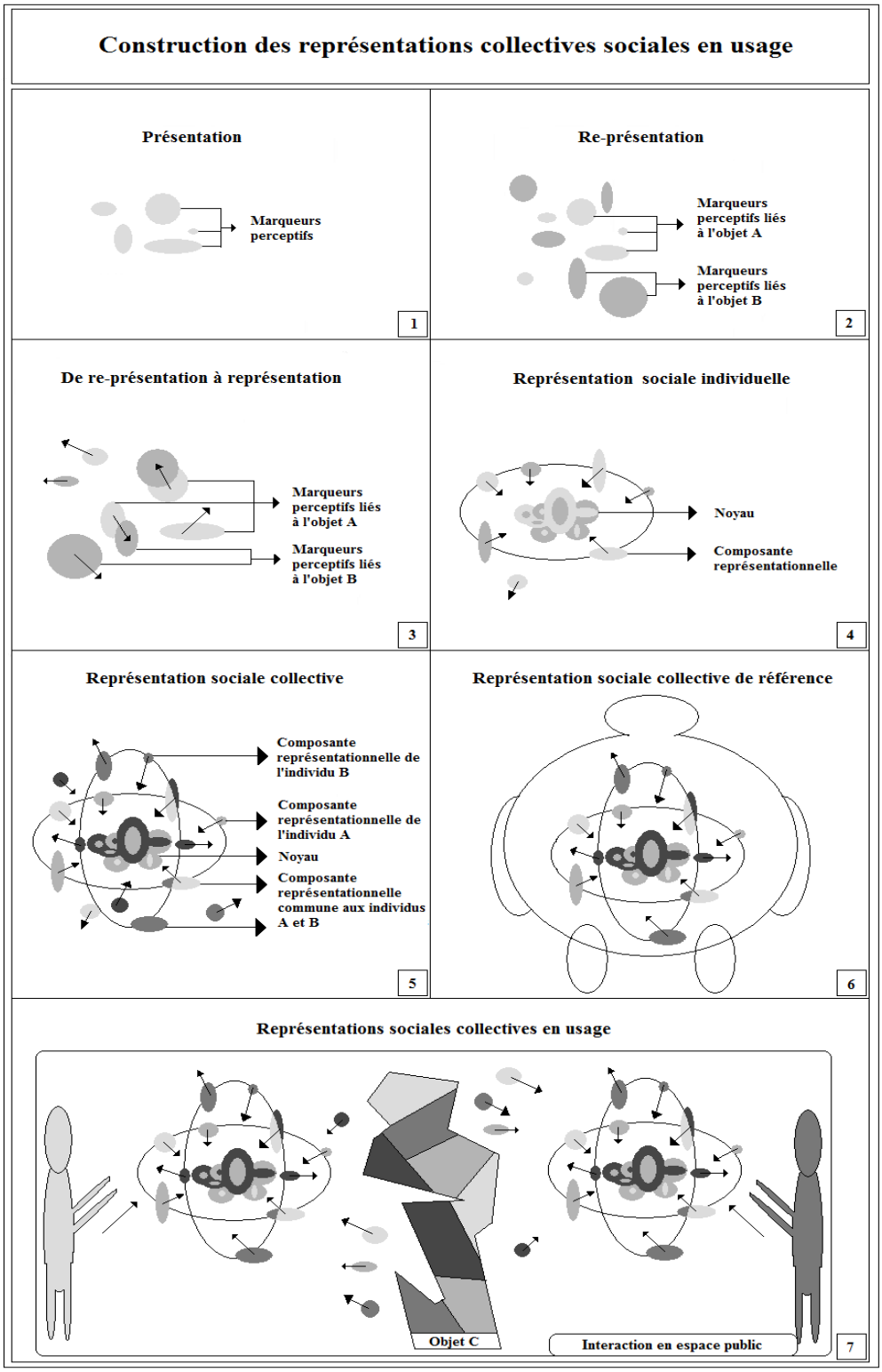

Schéma 8. De la présentation aux représentations sociales collectives en usage

III- La catégorisation : procédé d'identification de l'Autre

Face à une situation nouvelle, l'individu convoque ses représentations pour construire un sens à partir de ce qu'il perçoit. L'impossibilité d'identification de l'interactant provoque un recours à des stratégies permettant une approche identificatoire, même superficielle et subjective de l'entité perçue par un individu. La catégorisation en est une.

1- La catégorisation : je ne suis pas l'Autre, l'Autre n'est pas moi

La catégorisation est ici considérée comme un processus inhérent et indispensable au fonctionnement des individus en société. Les raisonnements catégoriels sont ceux qui permettent de mettre un sens à tout ce qui environne l'individu avec des processus d'identification en fonction de l'apparence impliquant le recours à des catégories pré-construites de l'observateur. Françoise Gadet évoque ceci :

> « les humains portent des jugements sur eux-même et sur leurs semblables, leur apparence physique, les comportements, les vêtements et bien entendu les façons de parler. Ces jugements s'organisent dans des représentations et des attitudes idéologiques, qui débouchent sur des hiérarchies et des discriminations » (Gadet, 2003, p. 14).

Ainsi les catégories permettent à l'individu l'acquisition d'outils pour mieux appréhender le monde et assigner ainsi des valeurs aux marqueurs perceptifs. La catégorie, outil social de construction identitaire est caractéristiquement sociolangagière en ce que les pratiques discursives constituent à la fois un moteur et un vecteur de ce processus en situation d'interaction.

Les marqueurs perceptifs induisant la construction des représentations permettent la formation de modèles-type qui constituent les représentants de catégories. Définir des catégories, c'est donc établir des frontières. L'intérêt de ce processus de catégorisation est que face à une situation où l'interactant se sent en insécurité, il peut utiliser des outils catégoriels pour construire un sens en fonction de ce qu'il perçoit afin de rendre sa propre pratique la plus légitime possible.
La catégorisation est un processus permettant à partir de représentations la constructions de

catégories. L'outil catégorie peut être considéré comme un ensemble de considération regroupées selon leurs proximités avec un modèle-type, lui-même construit d'après des représentations perçues les plus efficaces en situation d'interaction sociale. L'appréciation plus ou moins efficace s'effectue par observation personnelle mais aussi par recours au jugement collectif émis par le groupe d'appartenance de l'individu. Comme les représentations sociales, les catégories sont donc collectivement construites.

2-Construction relationnelle des catégories

Définir des catégories, c'est établir des frontières et l'établissement de ses frontières se fait par construction relationnelle. En effet, la pertinence de construction des catégories réside dans l'opérationnalité d'identification lors d'interactions sociales. L'appréhension de ce qui est perçu s'organise de telle façon que ce qui est perçu peut être assimilé au soi (mêmes parlers, mêmes attitudes, mêmes comportements sociaux) ou non. Ce qui ne ressemble pas au soi devient constituant d'altérité. Pour se différencier d'autrui, l'individu crée donc des catégories qu'il définit selon un ensemble de traits caractéristiques. Autrui est appréhendé sous des catégories rendues pertinentes par et dans le contexte, catégories construites et jamais définitivement totalement acquises. La catégorisation est fondatrice de la construction identitaire du soi par rapport à autrui. Les processus de catégorisation peuvent porter aussi bien sur des personnes, sur leurs manières de parler ou sur des contextes d'action. Les catégories apparaissent donc comme un recours de l'individu face au problème de l'anonymat et de l'appréhension d'une identification. En ayant la possibilité de classer et par ce biais de procéder à une identification, aussi subjective et superficielle que le principe de la catégorisation le permette, l'individu face à autrui procède à une identification partielle. Pour cela, la catégorisation procède par critères d'ordre perceptif ne fondant pas l'identification de l'Autre sur sa connaissance profonde mais sur ce qu'il dégage. Ce qui les rend reconnaissables, c'est leur position dans un ensemble de relations d'échange où le lien n'est pas établi seulement par des relations interpersonnelles mais aussi par la façon dont les uns et les autres se situent par rapport aux autres. L'individu développe une différenciation face à l'Autre, qui fait qu'il admet la présence de normes lui permettant de se mettre en position de contraste face à l'Autre. Ceux-ci permettent à l'individu de se créer une place dans l'échange et une identité de l'interlocuteur. Ainsi, l'expérience individuelle et l'appartenance communautaire, responsables de la constitution des critères de chacune des catégories fournissent à l'individu des éléments permettant une classification. Elle repose sur des

opérations de distinction, de Soi et de l'Autre, des lieux, des occasions, des rencontres avec des entités inconnues.

Si les individus fréquentant la ville sont très hétérogènes, leur appréhension les uns des autres ne se fait pas au niveau de leur individualité mais bien au niveau de leur appartenance catégorielle. L'espace public n'est donc pas peuplé d'inconnus anonymes mais de personnes susceptibles de faire à tout moment l'objet de pratiques catégorielles de la part des autres usagers. Si le procédé de catégorisation permet à l'individu de mettre en place une identification sommaire de tout inconnu, cet inconnu, par cette reconnaissance d'appartenance à un groupe, construit son identité. La reconnaissance d'appartenance à un groupe constitue une identification de l'individu comme similaire ou en tout cas proche sur certains critères des autres membres de son groupe. Les individus sont donc à la fois assimilés à des catégories et membres de communautés catégorisées / catégorisables. Peut-on considérer que la constitution de catégories par l'individu induit la composition de communauté? Lors d'un échange verbal, le locuteur est catégorisé, soit reconnu comme un membre d'une communauté sociolangagière donnée. Cette reconnaissance est permise par le recours à des traits caractéristiques dans le discours du locuteur de façon à permettre au destinataire de pouvoir établir une correspondance entre le « type » de discours et la communauté sociolangagière donnée à laquelle ce type renvoie. Le partage d'un code commun et la perception de ce partage participe à une reconnaissance mutuelle des individus les uns envers les autres ; celle-ci pouvant aboutir à la reconnaissance d'une appartenance communautaire.

La disponibilité perceptive des catégories, telle qu'elle est accomplie dans des activités particulières forme donc un continuum avec leurs manifestations et accomplissements verbaux. Ainsi l'apparence visuelle peut s'articuler avec et être prolongée par des manières de parler et des usages sociolangagiers. D'autre part, la disponibilité sonore d'un particularisme langagier comme la disponibilité d'une tenue vestimentaire sont interprétées catégoriellement ensemble comme signant l'appartenance à une catégorie sociale ou ethnique, produisant des réponses adéquates, des ajustements, des modes de coordination correspondants. Les ressources proprement linguistiques traitées comme disponibles par les locuteurs sont puisées dans leurs mémoires linguistiques et sont exploitées en s'orientant vers des attentes normatives définies par une compétence de catégorisation, ce qui permet au locuteur d'identifier le caractère adéquat des formes utilisées ou à utiliser dans un contexte d'activité particulier ; elles sont également *bricolées* selon les contingences de la situation et selon les exigences de l'organisation de l'interaction.

La catégorie sociolangagière est construite en fonction de la perception d'une homogénéité dans les pratiques sociolangagières par le locuteur et celui qui le perçoit. La catégorisation d'un locuteur est doublée par l'attribution d'une connotation méliorative ou péjorative par l'évaluation de la légitimité de la pratique perçue mise en lien avec les pratiques habituelles de celui qui perçoit. Travailler sur l'identification des catégories permet de faire émerger les représentations sociales et les hiérarchisations sociales sous-jacentes à l'œuvre dans les rapports sociaux à tendance discriminatoire. Ainsi pour travailler sur l'identification de la catégorie, la méthodologie employée doit viser la mise en mots des représentations sociolangagières qui dessine ses contours. Pierre Bourdieu (1983, p.98) fait par exemple de la catégorie populaire l'ensemble des individus ne pratiquant pas la langue légitime, la langue légitime renvoyant à l'usage sociolangagier identifié comme adéquat à la situation d'interaction par ceux qui perçoivent. Il établit de ce fait une définition de la catégorie populaire par « exclusion », en considérant que celle-ci se compose donc de locuteurs non légitimes, locuteurs ne répondant pas aux habitus de son groupe d'appartenance. La catégorisation populaire induit donc la mise en place d'une distance sociale, entre celui qui juge - et qui se considère comme utilisant une pratique légitime - et celui qui est jugé - et qui est perçu comme illégitime dans la situation d'interaction. La catégorie reste un concept à la fois instable et interprétatif soumis aux évolutions de perception sociolangagière.

IV- La norme : catégorie-point de repère

La définition relationnelle de ce qu'est la catégorie implique la considération de la notion de norme permettant de compléter la construction soi/autrui proposée ci-avant. Dans les processus de catégorisation, la catégorie norme est nécessairement envisagée : soit elle est perçue comme étant la pratique de celui qui perçoit, soit comme un troisième type de catégorie. Pour se rassurer, les individus tentent d'identifier ou de classer ce qu'ils perçoivent et ont donc recours à la catégorisation. La norme est considérée comme point de repère dans la catégorisation, comme une variété parmi d'autres qui s'impose comme modèle des pratiques en société (Knecht, 1997, pp.120-124). Cette centralité confère à cette variété trois fonctions : une distinction claire entre norme et non-normes, où non-norme constitue un ensemble opposé à *la* norme composé d'une multiplicité de pratiques perçues ne relevant pas de ce qui est attendu en société ; ainsi la construction d'une frontière idéalisée entre ces deux types de variétés ; et enfin une attribution sociale de valeurs qui confère à la

communauté utilisant une variété la plus proche possible de *la* norme, une valorisation sociale, une reconnaissance, une légitimité et donc une sécurité sociale (Garvin, 1964 repris notamment par Knetch, 1997, pp.194-198). Cette catégorie perçue comme légitime en situation est valorisée et constitue l'idéal à atteindre. De l'ordre du pur fantasme, cette pratique inaccessible induit une catégorisation des autres pratiques, qui deviennent dans leurs rapports à la norme des pratiques illégitimes. Au delà d'une perception individuelle de ce qu'est ou non la norme, cette considération est également déterminante dans la constitution des communautés : ce qui est considéré normé par la communauté sert de « base de regroupement » aux individus au sein de la communauté ; et inversement, le non-normé détermine les frontières entre individus / entre les communautés.

La norme peut alors être considérée comme «le résultat artificiel d'un long processus interventionniste de codification ou normalisation » (Knetch, 1997, pp.194-198). La société conditionne donc le système-langue en lui conférant une valeur en fonction de marqueurs linguistiques et/ou langagiers choisis par un locuteur. Dans cette approche, codification entraîne normalisation dans la mesure où les marqueurs sont évalués puis hiérarchisés afin d'établir une grille dans laquelle les marqueurs correspondent à un usage et ont une valeur sociale. Pour la norme, la codification de la pratique lui confère une valeur référente pour l'évaluation des autres pratiques. La normalisation résulte donc d'un besoin de catégorisation commune à toutes les communautés par rapport à une variété de base que constitue la norme. Identifier une catégorie, c'est poser ce qui la caractérise au centre du processus de distinction.

1- De la norme sociale à la norme sociolangagière

En tant que résultat de phénomène communicationnel, la norme n'est pas un modèle unique au territoire mais dépend de la localisation sociale, géographique et d'autres paramètres contextuels tels que les individus en présence lors de l'interaction ou encore des marqueurs environnementaux (perturbations sonores, visuelles) qui jouent un rôle dans l'interaction. A chaque communauté, des normes sociolangagières spécifiques. En fonction des représentations communes au groupe, la norme est constituée des éléments identifiés comme les plus légitimes dans les pratiques. A chaque unité de regroupement correspond sa norme ; ce qui induit que la notion de norme varie dans sa composante en fonction des personnes qui la considèrent. On trouve donc une norme différente au niveau micro-communautaire - ce qui fait l'unité d'un groupe restreint comme une communauté ethnique,

genrée, etc. - pour aller jusqu'au niveau macro-communautaire - au sens de regroupement de plusieurs communautés comme un pays géographique. La norme au niveau macro est institutionnalisée, c'est-à-dire fixée dans la société, au niveau des références linguistiques et au niveau des écrits.

Cette approche de norme implique un regard d'évaluation agrégatif/ségrégatif : l'agrégation dans la mesure où la pratique est perçue comme proche ou équivalente à la norme / à ce qui est attendu, la ségrégation dans la mesure où la pratique est perçue comme éloignée, différente de *la* norme, ce qui conduit dans ce cas à une mise à l'écart de la pratique perçue et donc du locuteur. Michel Francard explique ce phénomène en ces mots :

> « Dès qu'une variété est imposée comme légitime par un groupe dominant, cela entraîne une marginalisation des autres variétés concurrentes et, partant, des locuteurs qui la pratiquent. La légitimité d'une variété [...] ne s'appréhende donc pas en fonction de normes objectives : elle relève de normes subjectives, liées aux attitudes linguistiques des locuteurs » (Francard, 1997, p.201).

La frontière entre norme et non-norme bien que réellement malléable, variable et floue est dans la considération collective clairement identifiable : ce qui est correct / ce qui ne l'est pas constitue une orientation manichéenne de la pratique de tout locuteur.

Considérée comme l'idéal véhiculé par les institutions scolaires et par la société, la norme représente donc la catégorie du fantasme, le repère par rapport auquel l'individu s'évalue et évalue l'Autre - distance langagière et donc sociale. La norme est en effet appréhendée comme un système linguistique - repère pour les pratiquants et non-pratiquants. Comme le soulignent Daniel Baggioni, Marie-Louise Moreau et Didier de Robillard (1997, pp.88-93), « le problème est bien sûr de s'entendre sur ce qui fait l'unité d'une langue». Il convoque à la fois une dimension sociale « la norme a pour effet de renforcer la cohésion sociale. » (Gadet, 2003, p. 19) et linguistique « […] les discours, bien qu'ils ne soient pas la réalité, mais parce qu'ils constituent le seul accès au réel, finissent par devenir le réel » (Bulot, 2008, p. 3). L'usage du système linguistique en contexte social et les appropriations qui en sont faites par les individus contribuent à définir le concept de norme. Les représentations construisent la norme, et ce, autant à partir de ce que les individus perçoivent être la norme qu'à partir de ce que les individus considèrent ne pas être cette norme. En tant que catégorie, la définition de la norme se construit par ces deux procédés : par identification et par différenciation. Les limites de la norme (si tant est qu'elles puissent être clairement définies) sont donc propres à chaque individu et à chaque communauté. La norme se voit conférer une dimension symbolique et le degré de ce symbolisme est contenu dans la représentation qu'elle

convoque. L'actualisation de cette catégorie en contexte en fait une représentation. Atteindre la norme ou s'approcher d'une variété représentée comme proche de cette norme implique la notion de désirabilité en ce que cette pratique légitime la pratique de l'individu en contexte social. Le besoin de reconnaissance de l'individu en contexte social conditionne ses choix comportementaux de façon à induire un comportement renvoyant le plus possible à une norme.

2- Typologie des normes linguistiques

La première classification des types de normes est proposée par Marie–Louise Moreau en 1997 (pp.218-223). Elle distingue cinq types différents : les normes de fonctionnement, les normes descriptives, les normes évaluatives, les normes prescriptives et les normes fantasmées. Les normes de fonctionnement correspondent aux « règles qui sous-tendent les comportements linguistiques, indépendamment de tout discours méta- ou épilinguistique » (Moreau, 1997, p.218) ; les normes descriptives visent comme l'indique leur nom à la description des pratiques, sans prise en compte de jugement de valeur ; les normes évaluatives qui organisent les pratiques perçues normées et leurs impacts sur le discours social ; les normes prescriptives qui « hiérarchisent les normes de fonctionnement concurrentes » (Moreau, 1999, p.219) et servant à l'identification de ce qui est conçu comme correct ou non et les normes fantasmées qui correspondent aux idéologies qui sont véhiculées au sein du groupe observé et en rapport à la tradition (comme par exemple les écrits attestés qui fixent les règles de fonctionnement de la langue : grammaires, dictionnaires, etc.). En voici la représentation schématique :

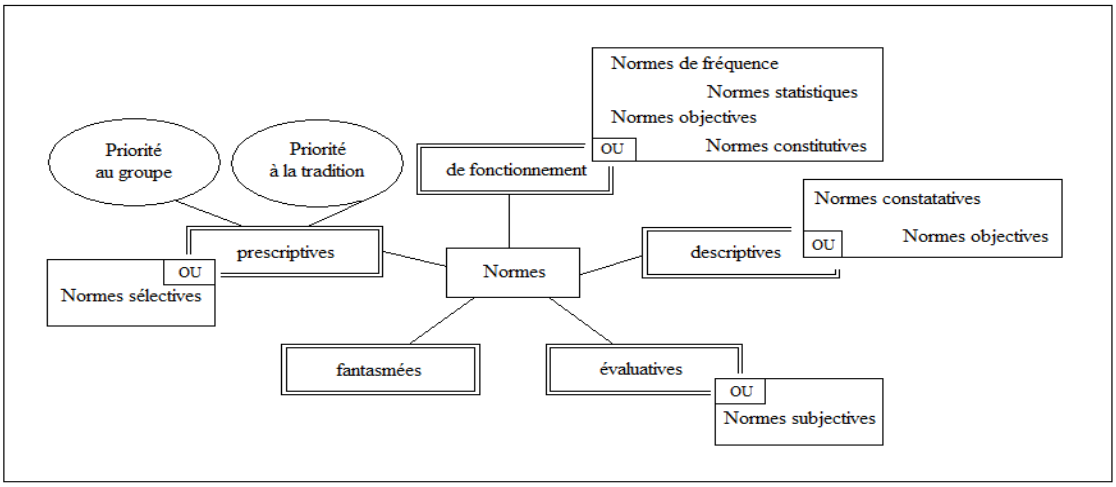

Schéma 9. Typologie des normes linguistiques selon Marie-Louise Moreau 1997

Cette approche est ensuite reprise et développée par Anne-Marie Houbedine qui propose une classification des normes mise en lien directement avec l'imaginaire linguistique (1998, pp.160-162). Dans ce modèle, IL réfère à l'imaginaire linguistique approché comme la mise « en relation des normes subjectives et des normes objectives (statistiques et systémiques), afin de dégager la rétroaction des imaginaires sur les usages et les systèmes» (Houdebine, 1997, pp.165-167). Pour mieux comprendre cette mise en lien, Anne-Marie Houbedine propose le schéma ci-après où différents types de normes sont présentés, classés et organisés de façon à répondre à une approche schématique de la structuration de l'imaginaire linguistique.

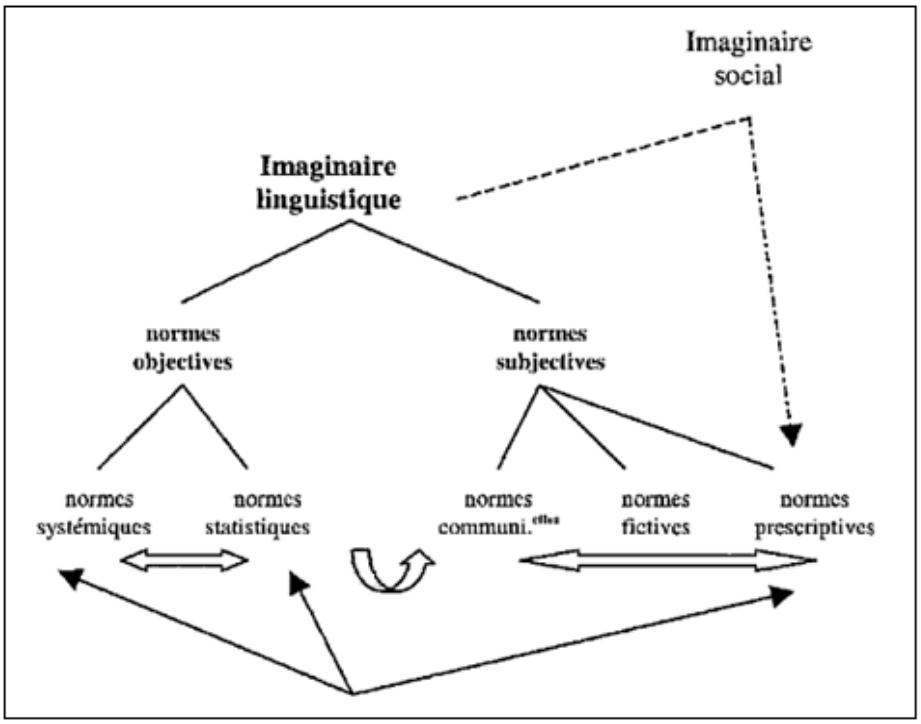

Schéma 10. L'imaginaire linguistique selon Anne-Marie Houbedine 1998

Cette schématisation est proposée non comme un modèle cloisonnant les normes et les rendant indépendantes les unes des autres mais comme un exemple permettant un regard global sur l'organisation des différents types de normes : « la typologie des normes établie l'a été pour rendre compte des commentaires des sujets, de leurs évaluations qualifiantes, et pour catégoriser ces dernières, sans prétention d'en rendre compte exhaustivement ; il s'agit seulement de mettre un peu d'ordre dans les éléments attestés » (Houdebine-Gravaud, 1998, pp.160-162). Ici, les normes sont donc divisées en deux grands pôles, les normes objectives et les normes subjectives. Les *normes objectives* sont observables, codifiables,

comptables ; les *normes subjectives* résultent d'un processus d'évaluation de la part des individus concernés.

Les normes objectives sont constituées de deux types de normes : les *normes statistiques* qui rendent les pratiques observables par rapport à un modèle linguistique : classement par homogénéité / fidélité des pratiques à la *norme systémique* et les normes systémiques qui se résument en un ensemble de règles organisant la pratique de la langue. L'approche-système induit un rejet de ce qui ne rentre pas dans le schème modèle, aboutissant par ce biais à une considération manichéenne des différentes pratiques : ce qui doit être dit, ce qui ne doit pas être dit.

Les normes subjectives sont subdivisées en quatre types de normes : les normes évaluatives (non-évoquées dans ce schéma mais présentées dans l'approche d'Anne-Marie Houbedine (Houdebine-Gravaud, 1998, pp.160-162)), les normes communicationnelles, les normes fictives et les normes prescriptives :

– Les *normes d'évaluation* sont constituées par une approche « quasi-neutre » (Houbedine-Gravaud, 1998, p.160-162) des pratiques visant à faire état de ce qui se fait, ce qui ne se fait pas dans les pratiques. Un état presque descriptif ;

– Les *normes communicationnelles* qui impliquent de la part du locuteur une explicitation du choix d'une pratique (qui le concerne directement ou non) ;

– Les *normes fictives* renvoyant à une part de jugement dans l'évaluation, jugement de valeurs impliquant une projection sociale de la pratique dans ce qu'elle dit du locuteur. La dimension appréciative est très présente dans ce type de norme ;

– Les *normes prescriptives* qui font état d'une répercussion directe de l'approche manichéenne suggérée ci-avant pour les normes systémiques puisqu'à partir de règles figées, il s'agit d'évaluer ce qui est correct et ce qui ne l'est pas : au delà de la légitimé de la pratique observée, cette approche vise à faire état d'erreur et non d'appropriation dans la langue.

Pascal Singy propose pour chacun des types de normes subjectives des exemples. On a ainsi :

– Les normes évaluatives : « Il y a aujourd'hui une certaine tendance à féminiser les noms de métiers » ;

– Les normes communicationnelles : « Plombière, oui peut être ça permet de savoir que c'est une femme qui est derrière cet emploi » ;

– Les normes fictives : « Plombière, c'est pas joli » ;

– Les normes prescriptives : « Plombière, ah non, c'est pas dans le dictionnaire » (Singy,

2004, p.13-14). Il développe également les normes fictives en exposant quatre sous-types (Singy, 2004, p.15) :

– des normes fictives identificatoires constatatives des observations généralisables des pratiques conduisant à des conclusions sociales homogènes : « Souvent, on peut reconnaître le métier des gens simplement à leur façon de parler » ;

– des normes fictives identificatoires réflexives constatatives des observations du locuteur sur sa propre pratique et menant à la conclusion que son discours dit son identité notamment sociale : « Moi en tant que médecin, je sais que j'utilise des termes qui me situent comme médecin » ;

– des normes fictives identificatoires réflexives affirmatives de l'utilisation par le locuteur de marqueurs linguistiques/langagiers servant à son identification par son interlocuteur en discours : « Ça peut m'arriver d'utiliser des termes médicaux pour qu'on m'identifie comme médecin » ;

– des normes fictives identificatoires réflexives stratificatoires l'observation des impacts de sa pratique sur la considération sociale de sa personne par l'interlocuteur en discours : « Je vois bien quelquefois dans les yeux de l'Autre un certain respect pour ma personne quand j'utilise le jargon médical » (Singy, 2004, p.15).

Cette approche transforme le schéma d'Anne-Marie Houbedine revisité comme suit[3] :

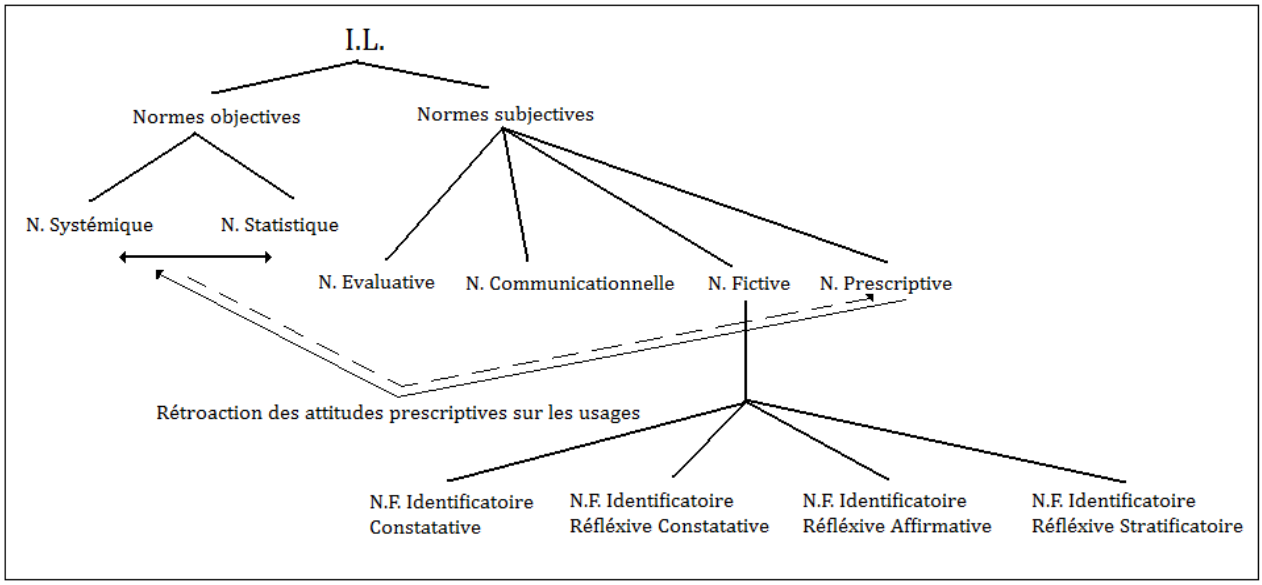

Schéma 11. L'imaginaire linguistique selon Anne-Marie Houbedine revisité par Pascal Singy, 2004

3 J'ai réalisé cette schématisation complétée à partir de l'approche définitoire faite par Anne-Marie Houbedine.

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

Cette approche, bien que relativement complète mérite quelques temps d'arrêt :

– l'appellation objective / subjective, comme le suggère Anne-Marie Houbedine pose ces normes comme figées ; alors que vraisemblablement dans l'approche qui est faite, il s'agit d'un processus (Houdebine-Gravaud, 1998, pp.160-162), d'une étape dans la catégorie des individus. Pour cela je préfère les appellations normes perçues comme objectives et normes perçues comme subjectives pour faire état de l'observation des chercheurs et donc leur appropriation de ces concepts en fonction de leurs travaux.

– La seule prise en compte des normes réflexives paraît elle-aussi restrictive dans la mesure où le regard de l'Autre, des pratiques des Autres influencent la considération que le locuteur a de sa propre pratique.

– L'ajout systématique de identificatoires à normes fictives proposé par Pascal Singy induit que les autres types de normes ne sollicitent pas l'aspect auto/hétéro-identificatoire dans leurs approches : est-ce réellement le cas? Ne cherche-t-on pas systématiquement des fins identificatoires dans les observations/évaluations des pratiques des Autres?

– Les considérations proposées ici se limitent-elles uniquement aux différents types de normes ou peuvent-elle être transposées à d'autres types de variétés / à d'autres types de catégories? Et ce notamment au niveau du développement des normes fictives?

Pour répondre à ces différentes remarques, je propose le schéma suivant :

3- Vers une typologie des catégories sociales

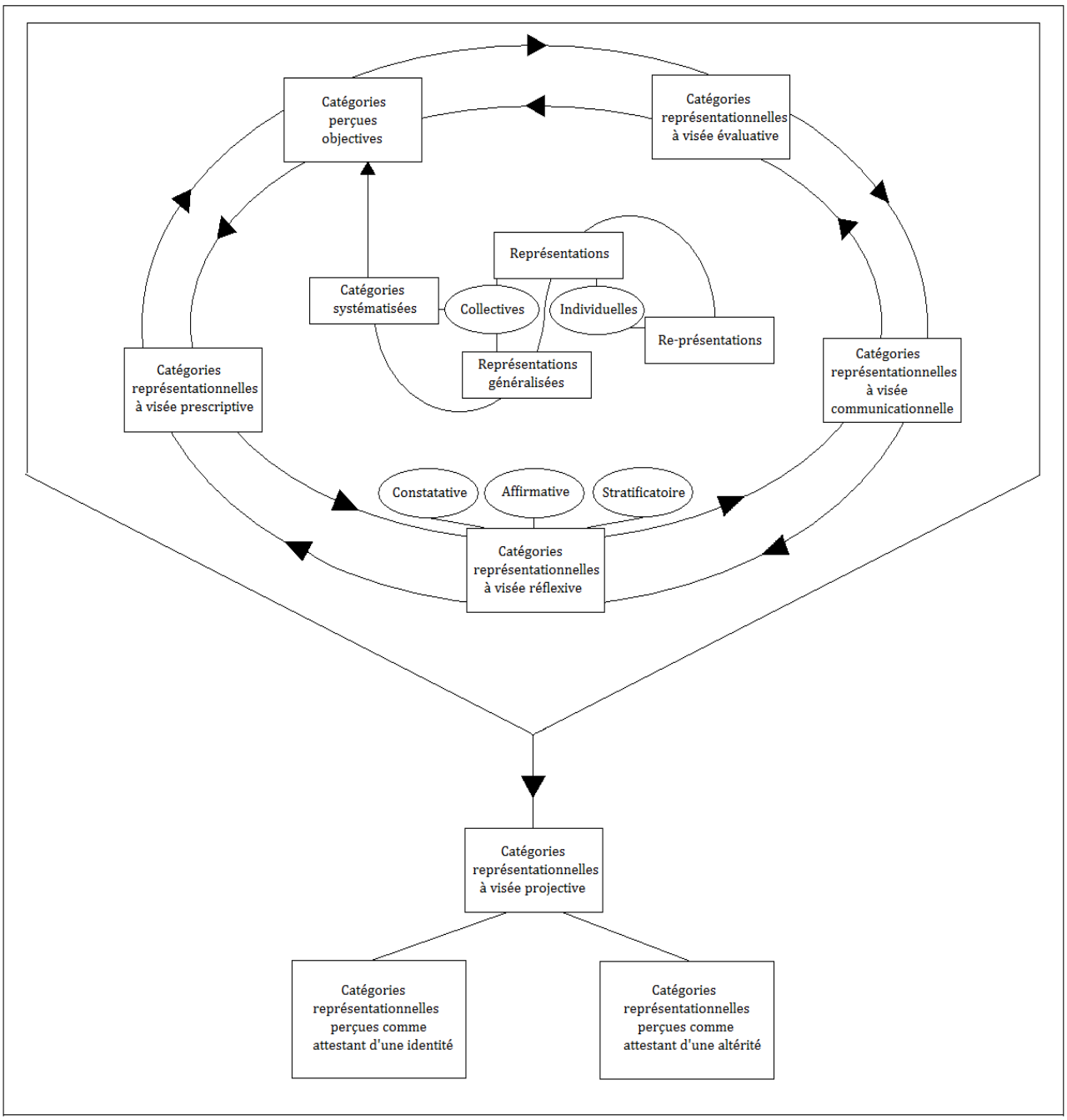

Schéma 12. Vers une typologie des catégories

Il existe entre ces différents types de catégories une interdépendance très nette qui implique que l'existence d'un type de catégorie convoque les autres types de catégorie. Pour décomposer ce schéma, partons de la construction des représentations évoquées ci-avant et

de l'approche faite des catégories. L'utilisation de « catégories systématisées » a été choisie pour appuyer l'aspect-système de la catégorie, des règles de logique de fonctionnement la régissent et permettent une organisation perçue structurée par l'individu qui la convoque. Ces catégories deviennent catégories perçues objectives quand il est possible de souligner la légitimité accordée par l'individu à la catégorie systématisée. Ces catégories perçues comme objectives servent de point de repère aux procédés d'évaluation. Elles peuvent être assimilées aux catégories normes et non-normes. Ces catégories sont ensuite projetées dans l'évaluation sociale, elles servent d'outils descriptifs pour identifier ce qui appartient ou non à la catégorie-cible : ce sont les catégories représentationnelles à visée évaluative où *représentationnelles* renvoie à la convocation des représentations donc des marqueurs perceptifs stimulant l'appel à la catégorie. Ces catégories à visée évaluative deviennent à visée communicationnelle quand le destinataire perçoit le réinvestissement des indices pouvant traduire l'appartenance catégorielle de l'utilisateur. Les catégories représentationnelles à visée réflexive marquent quand à elles l'utilisation de marqueurs illustrant son appartenance catégorielle, ce qu'il dit de lui : elles peuvent utiliser trois types de stratégies : constatative : ma pratique dit ce que je suis ; affirmative : j'utilise ma pratique pour dire/affirmer ce que je suis ; stratificatoire : j'utilise dans ma pratique des indices qui une fois cumulés peuvent dire ce que je suis. Par complémentarité, les catégories représentationnelles à visée prescriptive découlent de ces catégories représentationnelles à visée réflexive en ce qu'elles indiquent ce que l'utilisateur n'est pas et donc ce qu'il ne faut pas être pour prétendre à l'appartenance de sa communauté. Et pour terminer, les catégories représentationnelles à visée prescriptive influencent ce qui compose les catégories perçues comme objectives en se construisant à la fois comme ce qu'il faut considérer comme catégories quand l'individu appartient à la même communauté et quand l'individu n'appartient pas à la communauté.

L'ensemble de ces outils de catégorisation déterminent ce que j'ai appelé ici les catégories représentationnelles à visée projective, soient des catégories qui permettent au travers d'une grille de correspondance de mettre directement en lien marqueurs, identification et jugement de valeurs. Ce sont des automatismes conditionnant la perception de ce qui compose l'identité et l'altérité dans une interaction.

a- Exploitation à visée sociolangagière de la typologie des catégories sociales

Participer à une interaction verbale induit une réaction sociale de l'interlocuteur qui consiste

notamment en une identification par catégorisation sociolangagière. Une distance langagière s'instaure entre le locuteur et son interlocuteur plus ou moins importante selon le degré de proximité de leurs communautés respectives.

De la même façon, les catégories perçues objectives consistent en deux types de catégories : ce qui relève de la norme sociolinguistique et ce qui relève de non-normes sociolangagières ; autrement dit, ce qu'il faut dire et ce qu'il ne faut pas dire. Les catégories représentationnelles à visée évaluative servent à guider l'évaluation, il s'agit de dire à partir de quels indices en discours, il est possible d'organiser sa catégorie (norme ou non-normes). Les catégories représentationnelles à visée communicationnelle prennent à leur charge des éléments génériques de jugement de valeurs de ces différents indices. Les catégories représentationnelles à visée réflexive visent une identification par le destinataire d'indices sociolangagiers permettant une construction identitaire de celui qui est perçu. De la même façon que pour les pratiques sociales en général, il existe trois types de catégories représentationnelles à visée réflexive : constatative : mon discours dit ce que je suis ; affirmative : j'utilise mon discours pour dire ce que je suis ; stratificatoire : je parsème mon discours d'indices linguistiques et/ou langagiers pour que le destinataire puisse découvrir ce que je suis. Les catégories représentationnelles à visée prescriptive impliquent par le biais de repérage de marqueurs discursifs l'identification d'une altérité par rejet : ce qui est entendu ne doit pas être dit comme tel. Ces éléments de rejet conditionnent ce qui doit être et influencent donc les catégories perçues objectives. Les catégories représentationnelles à visée projective en découlent directement et correspondent ainsi à des catégories permettant une détection catégorisante de l'Autre au travers de son discours : elles mettent ainsi en correspondance à la fois des marqueurs discursifs de tout type : syntaxique, lexical, phonétique, etc. avec une identification (membre de la même communauté langagière et donc sociale ou non) et un jugement de valeurs pré-construit, conditionnant ainsi de façon préalable à tout échange les interactions et le type d'attitudes/comportements convoités.

L'hypothèse de cette partie est que ces catégories sociolangagières peuvent être représentées sous forme d'un tableau, appelé grille identificatoire, c'est-à-dire que lors de l'écoute d'un discours, l'interlocuteur rassemble les indices qui lui sont perceptibles pour identifier dans un premier temps le discours et donc dans un deuxième temps le modèle-type de locuteur ; cette identification étant appelée catégories sociolangagières.

b- Application de cette modélisation des catégories sociales : exemples en contexte langagier

Contexte de l'interaction : un entretien d'embauche
But de l'interaction : découvrir si la pratique langagière du candidat correspond aux attentes du recruteur, la pratique de langue étant posée comme déterminante pour l'embauche.
Catégories perçues objectives : « Nous cherchons un candidat qui parle bien » ;
Catégories représentationnelles à visée évaluative : « Nous cherchons un candidat qui est capable d'assurer une prise de parole publique » ;
Catégorie représentationnelles à visée communicationnelle : « Nous cherchons un candidat qui a une maîtrise parfaite de la langue française » ;
Catégorie représentationnelles à visée réflexive constatative : « Tout comme je le fais, j'ai pour habitude de faire participer les membres de mon équipe à des évènements scientifiques où ils sont contraints de maîtriser parfaitement une prise de parole en public » ;
Catégorie représentationnelles à visée réflexive affirmative : « Je cherche un candidat qui parle aussi bien que moi » ;
Catégorie représentationnelles à visée réflexive stratificatoire : « En tant que responsable d'équipe, je pense que pour réussir il faut parler parfaitement le français » ;
Catégorie représentationnelle à visée prescriptive : « Je ne souhaite pas quelqu'un qui fait des fautes de grammaire » ;
Catégorie représentationnelle à visée projective attestant d'une identité : « Vous parlez parfaitement le français » ;
Catégorie représentationnelle à visée projective attestant d'une altérité : « Vous avez une façon de parler qui rend difficile ma compréhension ».

Le fait de parler bien qui est perçu comme objectif induit une capacité de prise de parole publique qui implique une maîtrise parfaite de la langue : le candidat évalue sa compétence en ce domaine. On écarte d'emblée toute dimension interactive à la prise de parole pour se concentrer sur la maîtrise parfaite donc idéalisée de la langue. Le recruteur se décrit en détenteur de cette maîtrise parfaite, en modèle de réussite dans l'ascension sociale et comme identifié par d'Autres comme étant ce modèle. Ensuite il définit ce que selon lui n'est pas la langue parfaite en évoquant *les fautes de grammaire*. L'ensemble de ces considérations implique la construction de deux types de catégorie projective : le candidat est perçu comme ayant une pratique similaire ou proche de celle du recruteur : agrégation car identité ; le candidat est perçu comme ayant une pratique différente de celle du recruteur :

ségrégation voir discrimination car altérité.

V- Le stéréotype : actualisation d'une catégorie représentationnelle à visée projective

La représentation est une mise en images / mise en mots d'une perception. Quand cette représentation collective se systématise, elle devient commune et perceptible par tous - membres internes et externes aux communautés concernées. Ce statut une fois atteint, la représentation devient catégorie en tant que groupe figé d'éléments d'interprétation. Ces catégories projetées dans l'espace social se voient conférées une réalité sociale et donc une conséquence directe de leurs projections sur les attitudes et comportements des individus : ce sont des stéréotypes, cet élément d'interprétation est identifié comme associé à une communauté par cette communauté-même et par les autres individus. Le stéréotype est donc lié aux représentations et aux catégories.

Selon la théorie de la catégorisation sociale, le stéréotype est le résultat d'un processus cognitif neutre, sans attribution de valeur et sans jugement, cette dernière définition représentant l'acception la plus générale du terme ; mais cette vision aseptisée du stéréotype ne prend pas en considération le fait que la construction de catégorie possède en soi une valeur de jugement : les catégories, quand elles concernent les groupes humains, ne représentent pas une donnée de la réalité objective, elles dénoncent une vision du monde considérée pertinente pour distinguer les hommes selon certains éléments plutôt que d'autres. En réalité les hommes entrent en relation entre eux de façon symbolique par des généralisation et des étiquettes qui leur permettent de définir de façon synthétique et immédiate caractéristiques, rôles et attentes d'attitudes/comportements ; mais puisque la connaissance est inévitablement anthropocentrique et que l'identité se construit en opposition aux Autres, l'Autre est défini sur la base de sa diversité.

Le stéréotype consiste ainsi en une hypergénéralisation : si un individu a été placé dans une catégorie sur la base d'un élément (sexe, couleur de la peau, langue...) il est considéré comme identique par tous les autres membres sous tous les aspects perçus significatifs. La psychologie cognitive, pour sa part, a mis en évidence que ce processus n'est pas constitué de pures opération mentales, mais qu'il est inséré dans un contexte social et suit un ensemble de règles d'interprétation culturellement informées. Le recours discursif au stéréotype induit la formation de la part de celui qui écoute d'une grille de correspondance, lui permettant de mettre en relation les éléments perçus (visuels, discursifs,

comportementaux) d'un individu avec les stéréotypes de la communauté de cet individu, menant à une représentation mise en réalité (mise en mots, mise en comportement). Ici est développée une vision globalisante de la notion de stéréotype, sans en faire systématiquement un concept péjoratif. Le stéréotype sociolangagier est appréhendé comme une représentation sociolangagière à laquelle on adjoint un jugement de valeur systématique (positif/agrégation ou négatif/ségrégation). Pour illustrer ce concept de stéréotype sociolangagier, prenons par exemple les propos tenus dans l'ouvrage de Marie-Louise Beniamino (1997, pp.287-289) sur les variétés de langue :

> « Du point de vue des représentations des locuteurs, la variété basse en tant que variété acquise comme une langue première, est dénuée de prestige et ne possède […] (pas d') appareil de référence. Exclue de l'école, les locuteurs peuvent même en nier l'existence (même si leur pratique langagière contredit cette affirmation). Son lexique est plus pauvre et réservé aux situations informelles. Les utilisateurs de la variété basse sont souvent en situation d'insécurité sociolangagière. En contraste, le domaine fonctionnel de la variété haute est celui de la culture et de la littérature, de la religion, de la communication et des situations formelles en général. La variété haute fait l'objet d'un apprentissage en milieu formel et elle est standardisée, c'est-à-dire possède ses appareils de référence (dictionnaires, grammaires…) et de diffusion (école…). Du point de vue de représentations des locuteurs, cette variété est considérée comme supérieure à la variété basse, ce qui conduit à en faire la variété que les locuteurs désirent ou prétendent parler. L'écart entre ces représentations et la réalité de ces productions langagières qui ne correspondent pas à la norme de prestige conduit à faire naître un sentiment d'insécurité linguistique chez les locuteurs. »

Cette approche sous-entend qu'à l'écoute d'une production discursive, tout locuteur est apte à repérer et à différencier deux variétés de langue ; ce classement aboutissant donc à des représentations sociolangagières. L'objectif de l'enquête de cette recherche est de mobiliser les compétences de catégorisation des informateurs en vue d'une hiérarchisation de différents parlers pouvant mener ou non à une discrimination des locuteurs.

Dans ce sens, Laurence Bardin fait de la notion de stéréotype est très intéressante :

> «une mesure d'économie dans la perception de la réalité puisqu'une composition sémantique toute prête, généralement très concrète et imagée, organisée autour de quelques éléments symboliques simples, [qui] vient immédiatement remplacer ou orienter l'information objective ou la perception réelle. Structure cognitive acquise ou non innée (soumise à l'influence du milieu culturel, de l'expérience

> personnelle, d'instances d'influences privilégiées comme les communications de masse), le stéréotype plonge cependant ses racines dans l'affectif et l'émotionnel car il est lié au préjugé qu'il rationalise et justifie ou engendre » (Bardin, 2007, p. 55).

Dans cette approche, elle rassemble les principes fondateurs de la notion de stéréotype : un raccourci pour donner du sens à une réalité, une opérationnalité rapide et déterminante dans la constitution du stéréotype, la symbolisation d'éléments de perception visant une mise en images/mise en mots, la dépendance entre le stéréotype et le fonctionnement social qui rend le stéréotype *viable* uniquement projeté dans un environnement social et la dimension affective qui détermine la valeur adjugée à la catégorie employée. Il est important d'insister sur la dimension symbolique du stéréotype puisque c'est cet aspect qui induit son caractère relatif : il n'y a pas de stéréotype vrai ou de stéréotype faux, tout stéréotype dès lors qu'il est perçu comme fonctionnel en société existe et peut être identifié dans les discours et dans les pratiques. Pour le domaine sociolinguistique, il est également possible de réinvestir ce concept. Un stéréotype linguistique concerne la langue-système, soit un jugement catégoriel de valeurs de l'application des règles linguistiques et les stéréotypes sociolangagiers comme les appropriations individuelles ou communautaires de ce système dans son actualisation en société avec prise en compte des enjeux contextuels.

Ce qui m'intéresse ici c'est plus particulièrement les stéréotypes mis en mots, c'est-à-dire qui franchissent dans le discours le *cap* de catégorie pour se voir conférer une réalité en société. Évidemment les stéréotypes ne deviennent pas fonctionnels uniquement en discours, mais c'est sur cet aspect que je me concentre dans le suite de cette recherche. En effet, le postulat de cette partie vise à faire du discours une actualisation des catégories représentationnelles à visée projective qui fixe les utilisations représentationnelles et rend donc opérationnels les stéréotypes pour les individus qui les sollicitent. Les utiliser en discours peut signifier que l'individu leur accorde non seulement une légitimité en contexte social dans sa propre communauté mais aussi en regard aux pratiques des autres communautés en présence. Pour la suite de ce travail, je préfère l'appellation catégorie représentationnelle à visée projective à stéréotype pour renvoyer aux différents aspects développés ci-avant. De cette façon, j'évacue la polysémie du terme stéréotype et fais de la catégorie représentationnelle à visée projective à la fois un type de stéréotype et un ensemble d'éléments représentationnels perçus fixes et opérationnels par ceux qui le réinvestissent en contexte social et dont la caractéristique principale est qu'il est mobilisé à partir de la perception d'un marqueur et ne nécessite pas une prise en compte des différents

éléments contextuels entourant cette perception.

VI- Les attitudes : intermédiaires entre re-présentation et comportements discriminatoires

L'attitude[4] est à la fois expression des représentations et catégories langagières et aussi instrument de l'identité sociale. L'expression des sentiments et ressentiments sociolangagiers, au même titre que les autres signes de distinction culturelle, sont constitutifs des attitudes permettant de se situer dans l'espace social et surtout de situer la figure de l'Autre sur ce continuum.

1- L'attitude, du procédé naturel à la méthode scientifique

Le concept d'attitude est à l'étape intermédiaire entre représentation et comportement. A partir des représentations dont dispose l'individu, l'attitude se construit en faisant entrer en correspondance ces représentations avec un type de comportement. L'attitude est donc fonction des représentations autant que les comportements sont fonction des attitudes. Willem Doise propose d'expliciter la relation à établir entre représentations et attitudes ainsi : « les représentations sociales sont les principes organisateurs de ces rapports symboliques entre acteurs sociaux » (Doise, 1999, p.248). Les attitudes sont alors préparées et conditionnées par les représentations propres à l'individu et à la communauté à laquelle il appartient. Du domaine du symbolique, Willem Doise évoque cet état intermédiaire propre aux attitudes assimilées à des schèmes pré-actifs représentationnels. Il poursuit en évoquant l'interdépendance des concepts : les représentations sociales dépendant et conditionnant les attitudes, il est difficile de séparer leur analyse, ainsi tout travail sur des représentations mène à une approche des attitudes, et réciproquement (Doise, 1999, p.256-257). Mais il reste important de conserver cette distinction au niveau conceptuel car bien qu'intimement liés, les représentations sont des moteurs d'attitudes et les attitudes sont les prémisses de potentiels comportements. Tout comme pour les représentations, les attitudes sont relativement stables (Bardin, 2007, p.208-209) et servent en effet de « repérage pour l'action » quasi-systématisé (Grize, 1999, p.184). En faisant des « instances anticipatrices »

4 Le concept d'*attitude* renvoie ici à un « ensemble d'acquis socioculturels d'un individu conditionnant l'approche et l'appréhension d'un objet donné » (Bulot, 1999, p.28).

des comportements (Billez et Millet, 2001, p.5) et des sollicitations d'une réaction, l'attitude devient provoquée, stimulée ; les représentations étant posées comme acquises et les comportements comme effectifs. Gordon Williard Allport évoque d'ailleurs le caractère systématique de l'attitude qui convoque des représentations fonctionnelles similaires pour toutes les situations perçues comme s'y rapportant - fidèlement ou non (Allport, 1935, p.810 trad. par Alexandre, 1971, p. 18).

Les attitudes sociolangagières sont diffusées à la fois par la médiatisation de l'espace public (soit les moyens de diffusion d'informations) mais aussi au sein des et entre les communautés. William Labov pose en effet qu'au sein d'une communauté, les attitudes sociales - donc langagières et linguistiques - sont « d'une extrême uniformité » (Labov, 1966a p.651 repris par Encrevé, 1972(1976), p.338). Les membres d'une communauté se regroupent par rapport à leurs représentations communes et donc de leurs attitudes mais se voient individualisés lorsqu'ils passent à l'acte : leur comportement sont fonction de leur identité individuelle (Baggioni, Moreau, Robillard, 1997, pp.88-93). Cet aspect m'intéresse particulièrement puisque qu'il induit qu'il est possible de travailler les attitudes en les posant comme relativement homogènes au sein des groupes d'appartenance. Ainsi, l'hypothèse peut être faite que lors d'une enquête il est possible de susciter des catégories provoquant des attitudes de discrimination et également de faire de ces résultats des possibles conclusions transférables à tous les individus de la même communauté d'appartenance, le qualitatif primant sur le quantitatif.

2- Les différents types d'attitude : d'intégration à discrimination systémique

Thierry Bulot propose comme approche définitoire du concept d'attitude : « une prédisposition à répondre d'une manière consistante, favorable ou défavorable à l'égard d'un objet donné » (Bulot, 1999, p.28-29). La considération dichotomique entre favorable et défavorable peut être envisagée selon moi de façon plus large, non pas en opposant ces deux types d'attitudes mais en en faisant les extrémités d'un continuum. Il y a ainsi plusieurs types d'attitudes favorables et défavorables. En posant que les attitudes favorables sont produites dans un climat de sécurité sociale (et donc langagière) et que les attitudes défavorables sont produites dans un climat d'insécurité, je fais correspondre attitudes favorables aux agrégation / insertion / intégration et attitudes défavorables aux ségrégation / discrimination / discrimination systémique.

Pour tenter de définir ces notions, je repars d'une enquête menée au PREFics-EA3207[5] et portant (initialement) sur le multilinguisme comme atout ou obstacle à Rennes. Dans un contexte marqué par cette mixité sociale et sociolangagière, la ville de Rennes met en place des initiatives pour répondre/prévoir les éventuelles tensions sociales pouvant émerger des rencontres entre le Même - renvoyant aux individus dits *accueillants* - et l'Autre - renvoyant aux individus dits *arrivants*. Dans cette optique, l'équipe de recherche PREFics a été sollicitée pour poursuivre une réflexion déjà entamée sur la valorisation des parcours de migrants[6]. La MIR - Maison Internationale de Rennes - avait organisé une table ronde où des migrants se déclarant insérés socialement étaient conviés à un débat pour valoriser leurs parcours. Notre participation s'est inscrite dans la suite de ce projet pour répondre à une demande sociale : réaliser un document visant à promouvoir une intégration réussie des populations migrantes à Rennes. En a résulté le documentaire « Le multilinguisme dans la ville de Rennes » pouvant être visionné sur http://www.sociolinguistique-urbaine.com/spip.php?article33.

L'enquête a été poursuivie avec des entretiens semi-directifs dont le corpus est analysé ci-après. L'étude s'appuie donc sur des discours recueillis auprès de migrants qui se sont déclarés en situation de réussite professionnelle et qui ont souhaité en témoigner. L'analyse consiste à observer les mises en mots des représentations concernant les pratiques multilingues à Rennes pour déceler les comportements sociaux à l'égard de ces pratiques et de leurs locuteurs. L'objectif premier est de permettre un éclairage différent des représentations des pratiques multilingues à Rennes. Souhaitant obtenir un discours de jugement à l'égard d'une situation sociolangagière particulière, le questionnement des entretiens porte sur l'apport des pratiques multilingues lors de l'arrivée à Rennes, et plus particulièrement induit un choix de la part de l'informateur sur le multilinguisme en tant que qu'atout ou obstacle. Sans précision première sur la sphère d'insertion/intégration concernée (privée et/ou publique), cette question permet à l'informateur de pouvoir traiter l'ensemble de ces espaces, ce qui s'est vérifié dans le corpus. Cette proposition bipolaire atout/obstacle implique d'emblée un positionnement de l'informateur par rapport à la thématique à traiter, ce qui le conduit à déclarer son ressenti par rapport à la question à traiter et/ou - et c'est la plupart du temps le cas dans nos entretiens - à recourir à des représentations sociales, se rangeant ainsi derrière le contexte thématique de ces rencontres : la valorisation des parcours migratoires et de leurs pratiques multilingues.

5 Il s'agit d'une enquête réalisée dans le cadre du programme de recherche *Plurilinguisme et ségrégation dans l'espace urbain de Rennes*.

6 Cela dans le cadre d'une collaboration entre Rennes Métropole - mission Agenda 21 « Accueil des populations étrangères » et la MIR – Maison Internationale de Rennes.

Nous[7] avons donc recueilli six entretiens, quatre hommes et deux femmes, se déclarant d'origine bolivienne, japonaise, belge, allemande, iranienne, russe, polonaise - origines déclarées par les informateurs dans leurs discours, exerçant plusieurs types d'activités professionnelles : musicien, enseignant, ouvrier, président d'association, étudiant, vendeur, chercheur. L'identification des informateurs ayant été préalable à la mise en place de cette enquête, je ne peux prétendre qu'à une représentativité limitée, celle d'une communauté de migrants se déclarant en situation d'insertion réussie à Rennes dans l'exploitation qui suit. Cependant les discours tenus sont suffisamment denses pour proposer une analyse pertinente sur la thématique ici traitée : un multilinguisme survalorisé provoquant des comportements discriminatoires à l'égard des migrants.
Je procède à une analyse en deux temps afin de rendre compte à partir de ce corpus de la façon dont sont traités / hiérarchisés les items évocateurs d'attitudes à l'égard des migrants. Si on considère le discours comme vecteur voire facteur des comportements sociaux, le discours sur les langues apparaît non comme un miroir (Yaguello, 2002, p.8) mais plutôt comme un relfet des rapports sociaux rapportés aux pratiques de langue de ces locuteurs.

a- Quelques éléments méthodologiques pour l'exploitation du corpus

Il s'agit de donner ici quelques éléments de la méthodologie appliquée au corpus traité. Cette méthodologie a pour objectif une traduction définitoire d'un item-source faite par l'informateur au sein d'un corpus ; traduction puisqu'il ne s'agit pas seulement de dégager du sens de la surface textuelle mais aussi de chercher plus en profondeur les associations itémiques pouvant éclairer autrement le sens de cette surface textuelle en utilisant des traits définitoires pour répondre au questionnement premier de l'entretien. Méthode inspirée de l'Analyse du Discours (Harris, 1969, pp.8-45 et Marcellesi, 1976, pp.79-124) et de l'analyse de contenu dite catégorielle (Bardin, 2007, p.207), la première étape consiste à sélectionner un item et à observer son environnement sémantique, soit les termes avec lesquels l'item est associé en discours.

L'analyse se construit en cinq étapes :

– identification de l'item-source / des items-source
– analyse de la surface textuelle
– mise en place des catégories d'analyse

7 J'utilise ici le pronom *nous* pour renvoyer à une enquête dont le corpus a été recueilli par l'équipe de recherche dont je suis membre PREFics EA3207.

– relevé des occurrences et classement
– interprétation

L'identification de l'item-source est une étape déterminante pour l'analyse de corpus qui va suivre. Un item source est porteur d'une charge sémantique forte à la fois dans l'utilisation qui en est fait en corpus mais aussi dans les orientations de la recherche. Il s'agit en effet de percevoir quel mot ou groupe de mots permet la mise en correspondance entre les axes suggérés par le questionnement de l'entretien et les axes à traiter dans l'analyse de corpus. Une fois l'item-source identifié, je procède à un comptage pour évaluer présence et traitement au sein du corpus. Une présence faible de l'item source n'est pas systématiquement associé à un manque d'intérêt de l'informateur pour cet item ; elle peut suggérer la mise en place d'un système d'équivalence dans le traitement de l'item (par pronom, par approche synonymique, etc.). Ce comptage permet aussi de repérer les emplacements de l'item.

L'analyse de la surface textuelle consiste à faire jaillir d'un premier temps de lecture les grandes idées, les grands axes qui paraissent pertinent dans le traitement de la problématique. Il faut qu'ils répondent à un critère de pertinence et de généralité - de façon à pouvoir les développer plus en profondeur.

L'étape suivante consiste à procéder au relevé des fragments de corpus investissant l'item-source avec découpage si nécessaire. On entend par structure-miroir toutes les structures textuelles visant à établir une correspondance entre deux fragments ; il peut s'agir de :

- reprise(s) par l'informateur pouvant apporter un complément d'informations : répétitions - reformulations, interruptions phrastiques…
- mise en équivalence des fragments textuels : fragments pouvant être reliés par un connecteur, (comme « par exemple »), par un support verbal indiquant que le fragment 1 = le fragment 2 (la sémantique du verbe y jouant donc un rôle premier)

L'aboutissement de cette application méthodologique sur ce corpus vise à l'interprétation de structures miroir en vue d'une construction définitoire. Il s'agit à partir de l'identification de l'item-source de procéder à un relevé de fragments significatifs le réinvestissant. Ce découpage doit donc reprendre les marqueurs sémantiques caractérisants de l'item étudié. Il ne consiste pas seulement à relever les deux ou trois termes entourant l'item-source mais plutôt à repartir des axes dégagés de la surface textuelle pour constituer des fragments représentatifs. Dans la plupart des cas, je reprends les verbes et leurs entourages directs liés

à l'item en postulant que le verbe en tant qu'indicateur d'action possède une charge sémantique forte dans le sens à déceler du non-dit des énoncés.

Construire les catégories d'analyse implique une organisation structurée des fragments relevés selon leurs points de convergence / divergence. Ces catégories permettent de mettre en correspondance directe les approches de différents items et ainsi de construire un sens global aux énoncés produits.
Cette catégorisation des énoncés doit évidemment prendre en compte des critères :
– de pertinence: où les catégories produites illustrent non seulement le corpus et ce qu'il détient mais aussi les orientations du sujet de la recherche ;
– d'exhaustivité : les axes développés dans l'analyse de surface doivent être traités par cette analyse plus approfondie, notamment pour étudier la (non-)correspondance entre ce que dit la surface et ce que révèle la profondeur du discours ;
– d'exclusivité : les énoncés des catégories ne doivent pas pouvoir correspondre à plusieurs catégories différentes puisqu'ils doivent être représentatifs et,
– d'objectivité : il faudrait qu'un autre chercheur réinvestissant les mêmes méthodes d'analyse puisse parvenir aux mêmes résultats en travaillant sur le même corpus : chaque choix doit donc pouvoir être justifié.

Pour constituer les catégories, plusieurs critères peuvent être utilisés (simultanément ou séparément), je prends comme support à ces critères les critères utilisés par l'analyse de contenu catégorielle de Laurence Bardin (2007):
– le critère sémantique (aboutissant à des catégories thématiques) où ce sont les équivalences sémantiques dégagées lors de l'analyse de la surface textuelle qui sont réinvesties ;
– Le critère syntaxique (aboutissant à des catégories structurales) avec l'utilisation des structures syntaxiques comme possible mise en équivalence ;
– le critère lexical (aboutissant à des catégories synonymiques) où l'item-source et ses approches synonymiques en discours sont utilisés comme équivalents
– le critère expressif (aboutissant à des catégories d'expression) avec les différentes manifestations de ressentis non-verbaux comme évocateurs des attitudes de l'informateur à l'égard de l'objet traité ;
– le critère implicite (aboutissant à des catégories de non-dits) où le travail en profondeur sur les textes permet l'émergence d'un sens caché, différent ou complémentaire de celui qui émerge de la surface textuelle.

Dans cette étude, tous ces critères seront convoqués simultanément pour permettre une approche définitoire la plus complète possible de l'item-source. L'aboutissement de la mise en place de ces catégories est la confrontation des différents éléments de sens à dégager du corpus. Par mise en comparaison peuvent donc être dégagées à la fois les convergences mais aussi les divergences inhérentes à la construction discursive émise par les informateurs sollicités sur le même corpus, ce pour faire émerger des représentations collectives, soit communes aux différents membres de cette communauté. Je considère donc l'ensemble des transcriptions des entretiens comme le corpus d'une communauté de migrants se déclarant en situation de réussite sociale.

Dans cette étude, l'objectif est le suivant : mise en relief d'une traduction définitoire des items attitudinaux insertion/intégration faite par les informateurs au sein du corpus.

b- Analyse des items sur l'insertion et l'intégration

L'hypothèse de départ de cette partie est que les attitudes en contexte social peuvent être mises en correspondance avec les items suivants : intégration, insertion, agrégation pour illustrer le volet d'attitudes positives à l'égard des migrants lors de leur arrivée à Rennes et discrimination systémique, discrimination et ségrégation pour le volet des attitudes négatives lors de l'arrivée de migrants à Rennes. Ces items ne sont pas en l'état posés comme définitivement représentatifs des attitudes à Rennes. Ils sont supports à la première analyse de ce corpus. Ainsi tout autre item utilisé par les informateurs dans leurs discours peut venir compléter cette liste non-exhaustive voire remplacer l'un ou l'autre des items proposés source.

On remarque que l'item intégration est présent à quatorze reprises dans le corpus, insertion quatre fois et agrégation est absent. En revanche ni les termes ségrégation, ni discrimination (systémique) ne figure dans le corpus.

Bien que le questionnement ne porte pas spécifiquement sur les comportements à l'égard des langues puisque le questionnement concerne leurs propres perceptions du multilinguisme comme atout ou obstacle à Rennes, les informateurs évoquent systématiquement l'appréhension de leurs pratiques plurilingues par la communauté accueillante. Il ne s'agit donc pas de faire parvenir leur ressenti par rapport à ces langues mais plutôt les ressentis des rennais (autres que migrants) par rapport à ces langues et plus

généralement par rapport aux locuteurs plurilingues qu'ils représentent. Ces informateurs traitent en effet des comportements de l'espace accueillant à leur égard via le prétexte langagier : les pratiques plurilingues.

Les attitudes renvoyant aux agrégation / insertion / intégration et ségrégation / discrimination / discrimination systémique se voient donc être des fils conducteurs non explicités du corpus. Le multilinguisme en tant que pratique langagière renvoie donc aux attitudes et comportements. Deux hypothèses à cette mise en lien : chez les informateurs, les pratiques langagières sont notamment constituées des caractéristiques identitaires et appellent nécessairement la convocation d'attitudes et de comportements de la part de l'Autre, renvoyant ici à la communauté accueillante ; ou les informateurs se déclarant migrants ont trouvé par le biais de cette enquête un lieu pour faire parvenir à un externe leurs ressentis envers l'espace accueillant. Rappelons que le motif de cette enquête est à l'origine la mise en relief (par médiatisation) de parcours de migrants illustrant une réussite tant professionnelle que sociale. Le pont est donc établi entre pratique langagière et pratique sociale permettant l'exploitation du paramètre attitude dans ce corpus.

Concernant l'acception qui est faite de chacun de ces deux items :

L'item ***insertion*** est systématiquement associé à ***professionnelle*** dans les discours, voici par exemple trois extraits :

> *Extrait 1 L'excellente entente entre le monde universitaire et les politiques locales est un facteur important pour l'**insertion professionnelle** à Rennes, mais aussi sociale.*
>
> *Extrait 2 Les actions spécifiques à l'ouverture internationale, qui est la dernière mission confiée aux universités après l'enseignement, la recherche, bientôt l'**insertion professionnelle** des diplômés, et la diffusion des connaissances, ne donnent pas lieu à de gros conflits d'intérêt car les moyens financiers en jeu sont toujours relativement faibles.*
>
> *Extrait 3 et trouvent que c'est extrêmement valorisant au point de vue de l'**insertion professionnelle.***

Dans la suite de ce travail, je considère que l'utilisation de ***insertion*** convoque le secteur professionnel en lien avec la première approche de la surface textuelle.

L'item ***intégration*** convoque quand à lui une approche générale :

> *Extrait 4 j'apprécie beaucoup à Rennes / c'est que je n'ai pas du tout sent_ / je ne ressens absolument pas ni de la part des collègues ni de part euh même de la municipalité / ou des gens de la ville / cette euh :: / comment tendance que parfois les étrangers ont / ont peut-être l'impression qu'on leur fait subir quand ils arrivent en France / c'est l'intégration / moi je ne comprends pas / je n'ai jamais vécu ça / c'est à dire que oui / je suis intégrée dans ce sens que je me sens bien ici / mais je me sens bien avec mes différences / et je trouve que ce qui est remarquable / c'est peut-être la culture bretonne / je ne sais pas très bien parce que finalement je n'ai pas tellement vécu dans d'autres régions de la France / mais je voudrais bien le savoir / est-ce que c'est aussi / euh ::: / comment / ce mythe peut-être des immigrants bretons / le fait qu'il y a pas beaucoup d'immigration en en f_ en Bretagne en particulier /*
>
> *Extrait 5 / ils me disent ah bon / mais je ne ressens pas le besoin d'être française / mais ça ne m'empêche pas que je me sens très intégrée / dans ce sens que on me laisse faire ce que j'ai envoie de faire / on me laisse penser surtout / ce que j'ai envie de faire / et euh :: je trouve que Rennes est une ville très accueillante de ce point de vue-là / oui / ça c'est vrai ///*
>
> *Extrait 6 / Les comités de jumelage et de solidarité internationale sont nombreux et en devenir membre actif est un moyen d'intégration agréable et efficace.*
>
> *Extrait 7 Donc c'est un atout. Les étudiants qui sont déjà intégrés à l'industrie ils disent c'est un atout formidable, parce que ça rapproche les gens, donc ça aide énormément.*
>
> *Extrait 8 C'est important au niveau commerce, mais c'est important au niveau culturel, les langues. On peut faire beaucoup si on parle la langue du pays, on peut intégrer certaines choses, on peut communiquer avec les gens. Et je crois ça doit faire partie…c'est notre culture.*

Plus utilisé, l'item ***intégration*** mobilise dans ce corpus plus d'éléments définitoires. Il est associé à la fois à une sphère professionnelle élargie au niveau social (extraits 4 et 6), à une nationalité perçue comme devant être acquise (extrait 5), à la communication entre les individus (extraits 7 et 8). De ces approches, je fais donc de l'***intégration*****,** une intégration sociale (donc plus large qu'uniquement professionnelle) permettant la convocation des notions de culture et de rapport social à la figure de l'Autre. J'ajoute que dans les environnements de l'utilisation de l'item, il est possible d'observer un champ lexical associant l'intégration à l'effort et la contrainte, prenons pour illustration l'utilisation du verbe ***subir*** (extrait 5), ***« on me laisse penser surtout »*** (extrait 6) avec l'utilisation du verbe ***devoir*** (extrait 8).

Dans ce corpus, les items ***insertion*** et ***intégratio***n sont quasi-systématiquement associés à une approche de la facette multilinguisme : atout à Rennes (extraits 1 à 8) et à une approche multilinguisme : obstacle à Rennes dans leurs approches antonymiques (extraits 9 et 10).

> *Extrait 9 toutes les semaines/ toutes les semaines/ça a commencé à me fatiguer au bout de 14 ans quand même/ j'ai :: arrêté/ il y a :: à peine un an/ et donc/ c'est tout récent/ et mon installation à Rennes/ très bien/ très très bien// vous savez je pense que les problèmes il faut les chercher chez soi /jamais chez les autres/ il y en a chez les autres mais qui n'ont pas de pouvoir/ alors euh donc si on :: veut dire euh toujours/ ah je peux pas m'intégrer parce que c'est la faute des autres/ euh ou bien je ne suis pas bien dans cette ville parce que c'est la faute des autres/ on trouvera toujours des prétextes/ je pense qu'il faut :: un peu se regarder soi-même/ quel est euh| pourquoi je n'arrive pas à m'adapter/ pourquoi je n'accepte pas les autres/ je pense qu'à partir du moment où on accepte la différence des autres/ on est un peu plus calme (rires)/ un peu plus sereine///*

> *Extrait 10 mais non/ je pense non/ je pense franchement/ que c'est un truc vraiment très personnel/ je connais des gens/ comme moi :: des couples :: franco-iraniens/ et je ne dis pas :: autres couples qu'on connaît/ d'autres :: nationalités franco et/ j'en connais pas mal /et il y en a qui n'arrivent pas/ ils ont toujours des problèmes/pour tout/ problèmes pour intégration/problèmes société/problème social/ problème personnel/ problème| c'est parce qu 'ils ont un caractère qui ne va pas/ moi je trouve/ il faut le chercher toujours en soi/ j'ai :: euh toujours euh dit ça aux gens ::/ qui m'ont posé la question « est-ce que vous avez un problème d'intégration ? » et je les déçois/ parce que je dis non (rires)/ c'est à la mode de dire oui oui oui (rires)/ non non non///*

L'acception faite de l'item ***intégration*** est directement mise en lien avec la perspective sociale puis avec la notion de problème. Ainsi sans évoquer explicitement le volet ségrégation / discrimination / discrimination systémique, une approche antonymique d'intégration est tout de même présente dans ce corpus.

Alors que la thématique *multilinguisme* est présente et traitée dans les discours de ces informateurs, le lien est aussi fait avec les phénomènes d'insertion et d'intégration, mais le traitement conjoint de ces deux thématiques n'est pas effectué, ils apparaissent séparés en discours. Les termes ***insertion*** et ***intégration*** apparaissent systématiquement comme témoignant d'une intégration/insertion réussie dans la société française – rennaise, sans doute cela est-il du au positionnement des informateurs qui sont choisis car se déclarant ayant un parcours professionnel valorisant.

c- De l'intégration à la discrimination systémique en contexte social

De façon à conceptualiser un bref panorama des différentes attitudes, je repars de ces conclusions d'enquête. Le corpus de cette étude permet la construction d'un continuum des différents types d'attitudes et comportements à l'oeuvre à l'égard des migrants en réinvestissant les utilisations itémiques faites de ces concepts par les informateurs et les associations sémantiques qui leur sont adjointes. Ainsi *insertion* est mis en relation avec la sphère professionnelle et *intégration* avec la sphère sociale. Concernant l'approche qui est faite des items non-utilisés dans ce corpus (agrégation, ségrégation, discrimination et discrimination systémique), je repars de définitions posées dans certains textes.
La ségrégation est posée comme étant une mise en place de « frontières » entre des individus ou des groupes dont les pratiques ne sont pas perçues homogènes (Bulot, 2001, p.1). A contrario, l'agrégation correspond à une ouverture symbolique de l'espace accueillant par considération de pratiques perçues compatibles dans l'espace social.

> D'après la Charte de la diversité, la discrimination est « en droit du travail [...] le traitement inégal et défavorable appliqué à certaines personnes en raison notamment, de leur origine, de leur nom, de leur sexe, de leur apparence physique ou de leur appartenance à un mouvement philosophique, syndical ou politique. Dans le sens commun, discriminer signifie « opérer un choix, une sélection » (Glossaire de la Charte de la Diversité, disponible sur http://www.charte-diversite.com/charte-diversite-glossaire.php).

La discrimination est donc abordée comme une attitude ou comportement extrême de rejet social injustifié à l'égard d'un individu perçu illégitime. *Comportement* car mise en acte directe ou indirecte, consciente ou inconsciente qui reflète représentations sociolangagières - conceptualisations de ce que sont les catégories fonctionnelles en société par un individu - et attitudes langagières - jugements de valeurs à l'égard des variétés non normées). *Extrême* (Bulot, 2001, p.11) puisque la discrimination constitue un des pôles du continuum de la gestion de l'altérité (voir schéma 13). *Rejet social injustifié* car l'individu se voit exclu selon des critères superficiels liés à une première impression et inopérants car n'ayant pas de rôle justifiable dans la sélection. *A l'égard d'un individu perçu comme illégitime* c'est-à-dire qui d'après les idéologies portées par l'interactant évaluateur n'est pas légitime dans la situation de communication et plus particulièrement n'agit pas comme ce qui est / pourrait être attendu dans cette situation. Je prends également en compte un niveau supplémentaire à ce type d'attitude en adjoignant le concept de discrimination systémique, où ce procédé de discrimination concerne un (ou quelques) individu(s) et est plus largement appliqué à tous les

individus perçus comme appartenant à la communauté à discriminer. La discrimination engendre donc une dimension communautaire.

> Selon la Charte de la Diversité, la discrimination systémique indique « le fait que la discrimination est intégrée au système que constitue la société et qu'elle se produit de manière massive. Les représentations communément répandues dans la société contribuent par exemple à exclure de manière plus ou moins forte toute personne qui ne correspond pas à certains standards (homme blanc valide, âgé de 25 à 40 ans par exemple) » (Glossaire de la Charte de la Diversité, disponible sur http://www.charte-diversite.com/charte-diversite-glossaire.php).

Cette définition est accessible à toutes les personnes réfléchissant sur la discrimination en milieu professionnel puisqu'elle est intégrée à un texte visant une promotion de la diversité et *donc* des luttes contre les discriminations.
Assimilées dans les discours aussi bien à des attitudes qu'à des comportements, je me restreins ces approches des attitudes pour mieux révéler les outils conceptuels nécessaires pour la suite de cette étude. Je propose ce schéma :

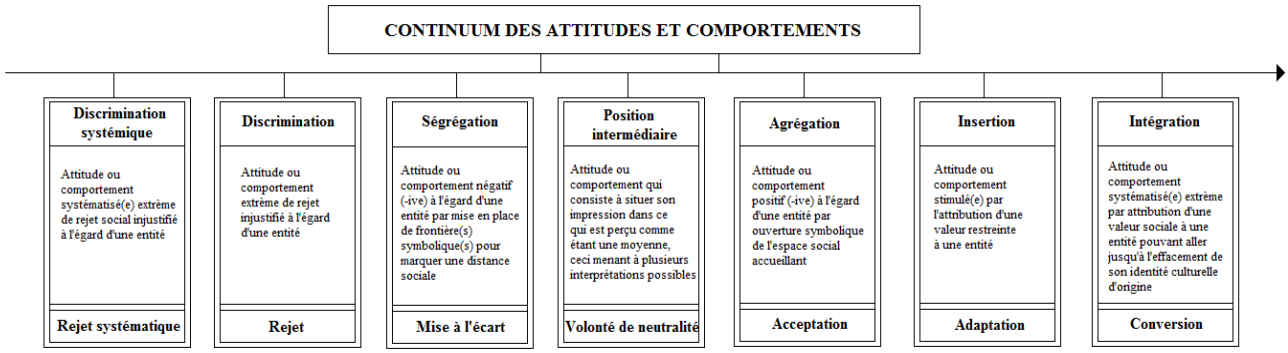

Schéma 13. Continuum des attitudes et comportements

La discrimination est donc l'extrémité du continuum des attitudes / comportements lorsqu'un nouvel arrivant entre sur un territoire social. Loin de présenter des situations exclusives, ce schéma tente de reproduire une hypothèse de travail : la discrimination est un comportement extrême résultant d'un passage par plusieurs phases, l'arrivée du migrant se situant entre l'agrégation et la ségrégation, l'espace accueillant et le migrant déterminant la direction vers l'un ou l'autre des pôles. La discrimination n'est donc pas un aboutissement mais un comportement pouvant évoluer.

d- Des re-présentations aux attitudes et comportements

Voici conceptualisé un bref panorama des différentes attitudes et comportements mis en lien avec la formation des représentations et les types de ressentis sociaux des interactants :

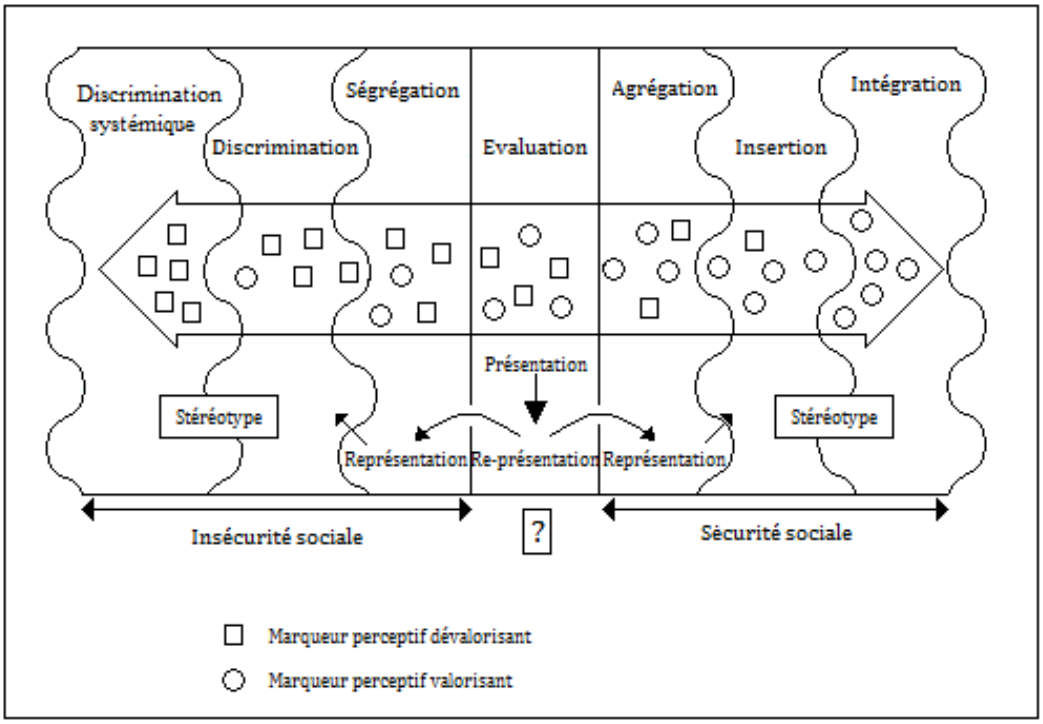

Schéma 14. Représentations, attitudes, comportements en contexte social

En contexte d'interaction, je reprends les mêmes terminologies que celles précédemment exposées à savoir discrimination systémique / discrimination / ségrégation / évaluation / agrégation / insertion / intégration. En effet, la projection de ces différents types d'attitudes et/ou comportements dans un espace discursif implique des mises mots posées comme supports de chacune de ces terminologies.

3- Attitudes et comportements sociolangagiers

Déceler les mécanismes discursifs de discrimination ne s'arrête pas identifier les représentations langagières naissant lors d'une évaluation. En effet, pour rendre la réalisation d'un outil de détection efficace, opérationnel et adaptable à tous les milieux professionnels - puisque là est un des enjeux de cette recherche, il s'agit aussi de pousser plus loin le travail sur les discours de façon à mettre en relief aussi les attitudes langagières.

Dans cette étude, travailler sur les attitudes sociolangagières consiste à approcher les phénomènes de discrimination sous une perspective sociolinguistique et donc à travailler sur l'étroit rapport entre discours et comportements sociaux.

Les études portant sur les attitudes langagières ont d'abord été menées en psychologie sociale, dans le but de décoder les représentations sociales d'individus face à la variation sociolangagière. Comme le travail sur les représentations, le travail sur les attitudes langagières concerne l'évaluation de langues, de variétés de langue ou de variables linguistiques par des individus donnés - les informateurs ; ces parlers qui sont perçus comme n'étant pas *la* norme de l'espace-lieu dans lequel ils sont utilisés et comme différents de la pratique langagière de la personne qui perçoit. Les attitudes sociolangagières renvoient principalement à « la manière dont les sujets évaluent des langues, des variétés de langue ou des variables linguistiques » (Lafontaine, 1997, pp.56-60). Cet aspect n'est pas suffisant puisque l'ambition de cette étude est de travailler sur les associations entre ce type d'évaluation et les valeurs sociales qui leur sont attribuées. Comme le fait Thierry Bulot (2007, p.207), je distingue donc attitudes linguistiques et sociolangagières. Les attitudes linguistiques concernent les attitudes sur la langue en tant que système ; les attitudes langagières portant quant-à-elles sur l'actualisation de ce système en discours portée à existence dans une réalité sociale et sur le lien entre cette actualisation et des phénomènes de catégorisation à visée réflexive ou projective des parlers concernés.

> « Ainsi un jugement sur la grammaticalité d'un énoncé relèvera d'une attitude linguistique tandis que la mise en relation de tel élément phonologique avec tel groupe social ou le fait de se servir de tel élément linguistique en tant que marqueur identitaire relèvera d'une attitude langagière » (Bulot, 1999, p.30).

Je m'intéresse particulièrement aux attitudes sociolangagières en ce qu'elles concernent directement les objectifs de cette étude - l'analyse des attitudes et comportements discursifs à l'égard d'un stimulus langagier. Le terme *attitudes* se voit associé à *langagières* quand il s'agit de travailler sur le contenu de ces attitudes et à mise(s) en mots dans le travail se porte sur les mises en mots de ces attitudes. Ainsi vous pourrez retrouver trois axes d'attitudes principaux dans cette recherche : les attitudes langagières, les mises en mots attitudinales et les mises en mots d'attitudes langagières. Travailler sur les attitudes langagières permet donc de mettre en lumière la structure de la société observée et de révéler les comportements sociaux ; et notamment à identifier les catégories à l'œuvre dans ces rapports sociaux.

La discrimination sociolangagière est abordée comme une attitude/comportement extrême

de rejet social injustifié à l'égard d'un locuteur perçu comme illégitime. Le *rejet social injustifié* puisque le locuteur se voit exclu selon des critères superficiels liés à une première impression et inopérants car n'ayant pas de rôle dans la sélection à opérer. *A l'égard d'un locuteur perçu comme illégitime* c'est-à-dire qui d'après les idéologies portées par l'interactant-évaluateur n'est pas légitime dans la situation de communication et plus particulièrement ne parle pas comme ce qui est / pourrait être attendu dans cette situation.

L'hypothèse posée comme fil conducteur de la partie qui suit vise à lier étroitement le concept de représentation sociale et les comportements discriminatoires. Je propose le schéma suivant pour modéliser cette progression :

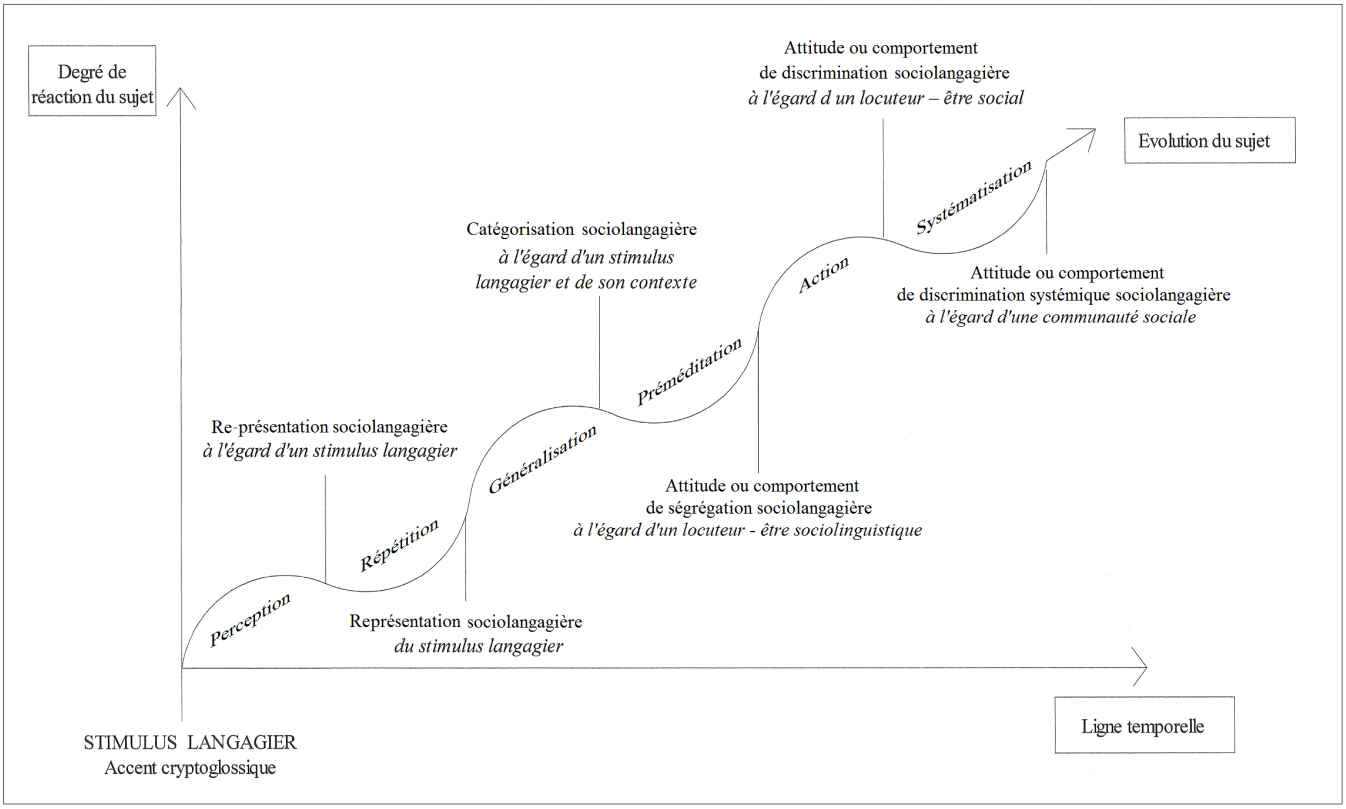

Schéma 15. De la re-présentation sociolangagière à la discrimination sociolangagière systémique

Selon ce schéma, est établie une progression entre re-présentation sociolangagière et discrimination sociolangagière systémique. Les différentes phases qui séparent ces deux pôles étant les suivantes :

La re-présentation langagière est posée comme une présentation répétée de caractéristiques de discours, c'est-à-dire des marqueurs perceptifs de parlers observés, observables dans une situation réelle qui se sont vus applicables et transférés à d'autres contextes

situationnels similaires. La généralisation sociolangagière implique que cette re-présentation sociolangagière devenue représentation sociolangagière soit considérée légitime en société. Ce qui implique que l'individu ait construit non pas une connaissance approfondie du parler au delà d'un discours commun dans ses liens avec l'identification sociale mais plutôt une acception de ce qui paraît approprié et vraisemblable à l'individu. La généralisation de connaissances sociolangagières par son caractère répétitif devient catégorisation sociolangagière puisque la connaissance préalable du parler considéré comme légitime est point de départ à toute rencontre avec ce parler. Lors de la rencontre, l'individu requiert des catégories sociolangagières pour dégager du sens face à une situation interactive. Cette anticipation de connaissances sociolangagières conduit à une généralisation sociolangagière accompagnée de l'attribution d'un système de valeurs : ce qui a été connu et extrait de situations passées devient transférable dans sa globalité à une nouvelle situation, sans prise en compte des nouvelles données contextuelles. La catégorisation sociolangagière est de fait un processus qui conduit l'individu à une simplification excessive de ces représentations sociolangagières pour dégager de grandes tendances de valeurs qu'il va considérer comme association générale c'est-à-dire non seulement issues d'observations passées individuelles mais aussi relevant d'un discours commun, admis par tous les membres de sa communauté / de la société. Cette catégorisation sociolangagière conduit ces associations représentations/valeurs à être véhiculées comme éléments d'interprétations issus de données perçues non contestables et non comme le résultat d'un jugement hâtif et globalisant dans lequel on trouve également une partie d'influence de l'expérience personnelle propre à chacun. Une fois la catégorisation sociolangagière mise en place, la considération du parler méconnu va précéder la rencontre avec l'entité sociolangagière concernée pour réinvestir en situation ces catégories sociolangagières à l'égard de ce parler sans pour autant percevoir le locuteur en présence, sans prise en compte du sens co-construit par cette nouvelle situation. Cette préméditation conduit l'individu à un ensemble de pensées pré-conçues influant directement sur la considération du parler et donc du locuteur. Avant la rencontre, la considération de l'objet est déjà en place et précède tout élément de jugement *à vif*. La connaissance est ainsi figée et difficilement modifiable lors de la rencontre individu/parler. Cette préméditation sociolangagière conduit la construction d'attitudes sociolangagières qui ne sont autres que des prédispositions catégorisantes et applicables à l'ensemble des individus à partir de critères sociolinguistiques pré-définis. L'individu n'appelle plus ces catégories face à ou avant la rencontre avec le parler mais il définit un critère du parler pour le mettre en lien avec l'ensemble de la catégorisation construite. Les attitudes sociolangagières pré-construites déterminent les actions et notamment l'action évaluative

face à un objet répondant aux traits descriptifs simplifiant l'objet-source. L'individu en situation de rencontre a effectivement recours à ces attitudes pour définir le type de comportement à adopter. La situation nouvelle de rencontre est mise en action déjà opérée et guidée par des attitudes sociolangagières. Quand le passage à l'acte a eu lieu par recours à des simplifications extrêmes et que l'individu considère avoir maîtrisé cette situation, il s'accorde le droit de réitérer son passage à l'acte dans des situations comparables ; puisque ayant abouties, elles lui paraissent légitimes. On a donc systématisation d'un comportement.

Pour le cas de la discrimination, le début du parcours reste le même : l'individu construit des catégorisations par méconnaissance d'un objet et par refus de dépasser les connaissances qui lui sont acquises et véhiculées dans son environnement proche. On reste en surface et on se sert des *on dit* pour expliquer une situation. Il est également à noter que *l'aboutissement* discriminatoire n'est pas non plus nécessairement l'extrémité d'un parcours concernant le cheminement d'un seul et même individu. La répétition des discours et la diffusion des idées dans les discours interpersonnels conduisent également d'autres individus à s'approprier les dires et pensées d'un individu-source pour les faire siennes. L'effet écho, qui implique aussi la dimension déformante des discours joue en effet un rôle très actif dans la propagation des catégories comme points de départ des discriminations. Répéter des idées, c'est contribuer à les figer et à leur accorder une légitimité en discours ; ce qui souvent aboutit à la formation de catégories perçues fonctionnelles en société. Ainsi l'évocation de répétition contextuelle - un même individu rencontre un phénomène similaire - peut également être un échange entre deux individus où une approche représentationnelle commune est partagée permettant par exemple le passage de présentation à re-présentation. La répétition contextuelle n'implique en effet pas systématiquement une reproduction quasi-identique d'une situation ; il s'agit plus largement de la production d'une même interprétation de sens à partir d'une perception convoquant des marqueurs similaires, en discours, en observation externe, en observation interne ou même en pratique directe. Dans ces propositions, aucune dimension contextuelle n'est donc prise en compte. Ces éléments prédisposent évidemment à un ensemble de variation du processus. L'orientation vers l'une ou l'autre des extrémités peut être interrompue grâce à l'intervention d'un nouveau paramètre contextuel - nouvelle rencontre par exemple. L'objectif de cette étude étant de décrypter un schème-type de construction d'un procédé discriminatoire, les possibles variantes ne sont ici pas prises en compte pour favoriser une explicitation plus approfondie des composantes discriminatoires.

4- Mise en scène du schéma conceptuel : des re-présentations à la discrimination sociolangagière

Partons du terme *présentation* défini ici comme processus et aboutissement d'une rencontre entre un individu A et un individu B dans un contexte spécifique. Cette rencontre caractérisée par sa primauté impliquant une non-connaissance préalable entre les deux individus conditionne un échange interpersonnel prenant également en compte les attitudes et comportements. Le terme *individu* est à considérer dans son approche sociale, faisant de l'individu un être socialisé, socialisant donc caractérisé par ses relations aux Autres (rapport, hiérarchie, etc.). L'expression *contexte spécifique* induit l'unicité des paramètres contextuels notamment les interactants de premier rang (discursivement actifs) de second rang (discursivement passifs)[8], la localisation socio-spatio-temporelle ainsi que les paramètres environnementaux (son, imprévu, etc).

La présentation est donc une description d'un profil d'une entité (ici un individu B) par un individu A ; les caractéristiques identitaires de A et contextuelles de la situation influant sur la traduction des caractéristiques de B pour donner du sens aux marqueurs perçus (voir *signification*, Blanchet, 2000)[9].

Cette description se construit en deux temps :

– un premier regard, un premier contact entre A et B permettant à A le relevé de marqueurs perceptibles caractérisant B ;

– un second temps de traduction de ces marqueurs par interprétation de A aboutissant à la construction d'un modèle-type de B.

La notion d'interprétation implique pour A que dans la traduction qu'il fait des marqueurs perceptibles, son identité - les composantes de caractérisation personnelle et d'appartenance collective - va influer sur le sens qui se construit dans cette interprétation. L'établissement du modèle-type apparaît comme co-construction entre A et B, prenant en compte à la fois ce que B met à la disposition perceptive de A et ce que A sélectionne et interprète pour la construction du profil.

Par circularité (effet rétro-actif des actions les unes sur les autres, Blanchet, 2000), la présentation répétée devient une re-présentation. La répétition de ce processus de présentation nécessite quelques conditions : cette présentation doit concerner un individu A face à un individu C, D, E[10], tous inconnus ou méconnus de A, dans un contexte similaire au

8 L'utilisation de premier et second rang concerne seulement leurs rôles dans l'échange discursif et non une hiérarchisation de l'importance de leur présence dans la production du discours.

9 Les notions de *signification* et de *circularité* sont abordées plus loin p. 277-278.

10 Le nombre est variable.

contexte de rencontre entre A et B, C, D, E présentant selon A des caractéristiques similaires à B.

La re-présentation devient représentation quand la présentation multipliée aboutit à la construction d'un modèle-type considéré comme transférable à d'autres contextes comme modèle d'interprétation ; ce modèle-type impliquant l'émergence de traits caractéristiques considérés comme représentatifs et communs à B, C, D et E. Cette représentation est restrictive dans la mesure où les caractéristiques faisant sens sont sélectionnées parmi le tout que constitue l'individu. La représentation répond à un besoin dans la gestion des relations interpersonnelles. Elle sert à construire des significations automatiques en fonction de traits perceptibles, ces significations n'étant pas nécessairement fidèles à l'individu mais résultant des re-présentations précédemment vécues.

La représentation sociale engage donc l'individu à une mise en images/mise en mots d'un phénomène donné. Les représentations sociolangagières quand à elle concernent directement les mises en mots des imaginaires, soient les discours descriptifs et représentatifs d'un procédé d'évaluation par les individus d'un phénomène donné ; ce procédé d'évaluation concernant ici la perception de l'utilisation d'une langue ou d'une variété de langue par rapport à l'utilisation d'une autre. La volonté des individus à répondre aux normes sociales et donc aussi sociolangagières de la communauté à laquelle ils se rattachent conduit les individus à se référer aux idées communautairement partagées. C'est pourquoi même si elles sont différentes d'un groupe à l'autre, on peut voir apparaître une homogénéité relative dans les représentations des individus au sein d'une même communauté. Travailler sur les représentations consiste donc à construire une recherche visant l'émergence de traits de description relativement homogènes au sein d'une communauté et à étudier l'existence (ou non) de catégories langagières. Il s'agit de travailler sur du discours « de surface » véhiculant des idées communautairement/socialement partagées.

Comme abordé précédemment (Meyer, 2007, pp.9-10), les individus catégorisent de façon systématique et instantanée à la fois l'individu en tant qu'être social (description physique, vêtements, goûts) et aussi en tant que locuteur. La catégorisation sociolangagière est donc un classement arbitraire des locuteurs, un classement plus ou moins figé en fonction de la nature des représentations provoquant un recours quasi-systématique aux catégories sociolangagières en situation d'insécurité sociale. Dans ce type de catégorisation sociale apparaît une classification bipolaire : des figures sociolangagières pouvant être perçues valorisées/valorisantes et des figures sociolangagières dévalorisées/dévalorisantes ; l'un étant étroitement dépendant de l'Autre. La catégorisation « à valeur », Li-Hua Zheng

« préfère voir en variété basse une variété normalement utilisée par les membres d'une communauté dans leurs conversations habituelles intragroupes, variété ressentie comme associées à un « nous », liée plutôt à la solidarité, à l'intimité et à l'engagement personnel et en variété haute une variété utilisée pour la communication avec les membres de autres groupes, variété ressentie comme associée à un « eux », liée plutôt à l'autorité, à la formalité et au détachement personnel » (Zheng, 1995, p.135). Cette approche permet d'amorcer l'étude en cours en ce qu'elle implique que l'utilisation de différents parlers est perçue comme légitime dans certains espace-temps - la plupart du temps au sein de communauté considérant le parler en question comme norme sociolinguistique. Dans ce cas, l'utilisation de ces parlers en dehors des communautés qui les identifient comme normes implique une dé/non-légitimation de la pratique langagière menant à des procédés de distanciation, de ségrégation voire de discrimination. Ces procédés de distanciation/ségrégation/discrimination sont appelés à être diffusés lorsque la figure du Soi catégorise le locuteur Autre de façon régulière, voire systématique.

Telle une poupée-gigogne, ce cheminement conceptuel tend à traduire la progression entre items qualifiants et procédés de discrimination.

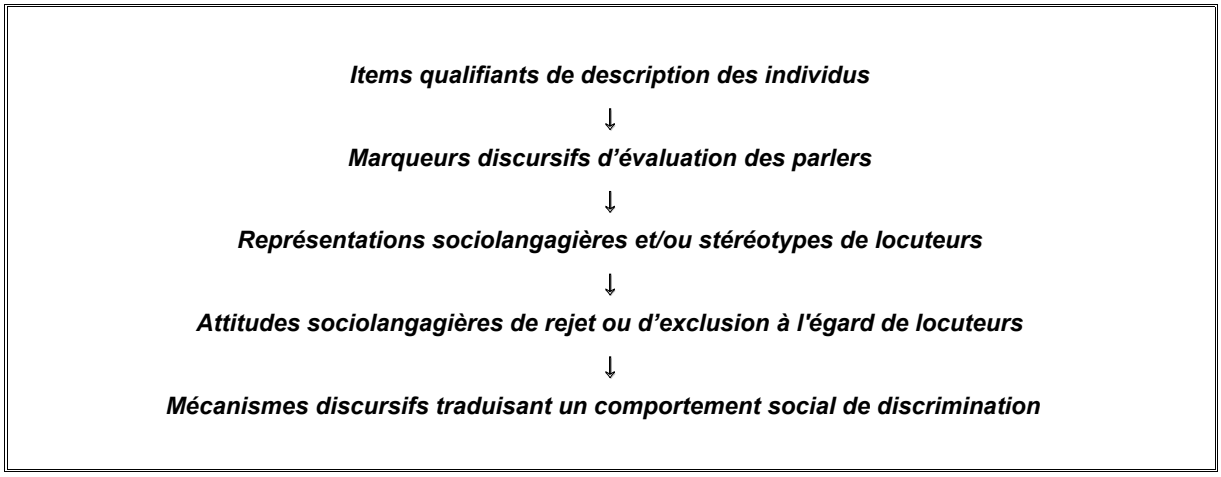

Schéma 16. Construction d'une discrimination sociolangagière

Les items qualifiants peuvent être considérés comme marqueurs dans les discours d'évaluation des parlers. Ces marqueurs deviennent facteurs de représentations sociolangagières, au sens de mises en mots de représentations sociales (Jodelet, 1997) et/ou de catégories sociolangagières. Ici, le recours à des catégories pré-établies en matière de description d'individus (traits de description et/ou comportement social) est posé comme répondant à un sentiment d'insécurité face à la figure de l'Autre. Une fois ayant eu lieu le recours aux catégories sociolangagières, il est possible d'analyser et de traduire ces mises

en mots en attitudes sociolangagières, préméditant des comportements sociaux, tels que les phénomènes de discrimination.

5- Exemple social : pratique sociolangagière et appartenance étrangère

L'exemple pour illustrer le parcours présentation - intégration/discrimination concerne des rencontres interpersonnelles et l'élaboration, la mobilisation et l'évolution d'une représentation sociale à l'égard d'individus perçus appartenant à la même communauté et par ce biais considérés homogènes. Je pars dans cet exemple d'une rencontre : un individu A rencontre un individu B. Je m'attache ici aux schèmes fonctionnels d'un individu A élaborés lors de sa perception de l'individu B d'une représentation sociale concernant l'individu B puis C, D, E, F et G.

- Situation 1 : L'individu B ayant un accent parle avec l'individu A ne le connaissant pas et lui dit qu'il est de nationalité étrangère. L'individu a perçoit un accent et reçoit l'information nationalité étrangère - ***Présentation***.
- Situation 2 : L'individu A rencontre dans d'autres circonstances un individu C et perçoit qu'il possède lui aussi un accent, autre que celui de l'individu B. L'individu B indique dans son discours en présence de l'individu A sa nationalité étrangère. Les indices *accent* et *nationalité étrangère* sont à nouveau perçus dans le même contexte - ***Re-présentation***.
- Situation 3 : Une nouvelle situation contextuelle confronte à nouveau l'individu A à la perception d'un troisième accent, les échanges discursifs de A et B et de A et C conduisent A à évoquer l'exploitation – *la présence d'un accent dans une pratique sociolangagière est associée à une nationalité étrangère* - ***Représentation.***

Le transfert de connaissances perçues par A qui s'est retrouvé trois fois en situation de découverte d'un particularisme sociolangagier induit la construction d'un pré-discours, d'une pré-connaissance de la pratique : A devient médiateur de l'association *accents = nationalités étrangères.*

- Situation 4 : Dans son discours, l'individu A fait part de ses connaissances sur le marqueur sociolangagier : il construit des catégories permettant de simplifier l'exploitation. Une de ces catégories est : les personnes ayant des accents sont étrangères, ce qui conduit une généralisation du type : accent = étranger. Par simplification la représentation associant accents à nationalités étrangères devient une catégorie de type *accent = étranger* – ***Catégorisation.***

Une fois cette catégorie mise en place et considérée comme valide par l'individu A – qui a eu

l'occasion de tester plusieurs fois son opérationnalité / sa *véracité* en différents contextes sociaux, elle est acquise et se fixe. Elle devient outil pour interpréter le réel et par ce biais, recours moteur des attitudes : l'individu A est alors apte à anticiper cette association dans une situation où il perçoit un de ces deux marqueurs. Si il y accent, alors il y a étranger ; si un individu se déclare étranger, alors il a un accent.

- Situation 5 : L'individu A est en position de recruteur. Il opère un entretien téléphonique avec un individu D et perçoit un accent. Il ne le recrute pas du fait de sa supposée appartenance étrangère qu'il considère problématique dans son milieu professionnel - ***Attitude ou comportement ségrégatif (-ive).***
- Situation 6 : Lors d'un recrutement, l'individu A embauche systématiquement des individus n'ayant pas d'accent en argumentant qu'ils ne sont pas étrangers. Les individus n'ayant pas d'accent se trouvent privilégiés lors des processus de recrutement avec l'individu A, les individus ayant un accent sont systématiquement mis à l'écart, sur ce critère appartenance supposée étrangère pourtant inopérant dans les pratiques de recrutement – ***Attitude ou comportement discriminatoire.***

Cette démonstration schématique permet d'illustrer la conceptualisation de l'élaboration des représentations sociales. Il ne s'agit donc pas d'exemples exclusifs mais posés ici comme l'une des possibilités face à la progression proposée p.70. Cet exemple tend à illustrer un schème sans garantir l'exhaustivité de l'influence des paramètres contextuels engagés dans le processus. Il ne s'agit pas ici de dire que tous les comportements discriminatoires suscitent les mêmes trajets et les mêmes besoins de reconstruction contextuelle. Ces étapes ne sont qu'hypothèses qui demandent à être vérifiées lors de la phase enquête. Cependant, retracer ce cheminement attitudinal qui reprend en partie un travail individuel, personnel, non divulgué, non réfléchi chez les individus est situation impossible. Ce qui semble être attesté dans la suite de mes enquêtes, c'est le parcours qui s'établit entre représentations et discriminations. Et c'est sur cet aspect que va se concentrer la suite de l'étude.

Il y a ici un lien à faire entre les représentations / catégories et les comportements discriminatoires. Les représentations en tant que guides des attitudes/comportements sont posées comme étant annonciatrices de procédés discriminatoires. Un travail approfondi sur les représentations / catégories est donc posé comme possible mode d'intervention sur les

discriminations. En effet, le travail sur la mise en mots des représentations / catégories permet une avancée en matière de compréhension des phénomènes discriminatoires en discours. Cette démarche induit qu'en identifiant puis en intervenant sur les représentations / catégories, il est possible de faire évoluer aussi les attitudes et comportements discriminatoires (Felder, 2007, p.185, Legrand, 2001, p.72 et Doise, 1999, p.256-257). Pour étudier les représentations quand aux pratiques sociolangagières et donc pouvoir prétendre à une analyse du fonctionnement des discriminations, j'ai choisi de m'orienter plus précisément sur un marqueur langagier spécifique qui, lorsqu'il est perçu convoque une identification de l'individu qui parle : l'accent. Je suis l'idée de Médéric Gasquet-Cyrus qui pose :

> « La discrimination par la langue ou par l'accent [comme] un thème fondamental en sociolinguistique : identifier un locuteur comme appartenant à tel groupe social, régional ou ethnique à sa façon de parler est un point de départ vers des évaluations ou des attitudes qui peuvent éventuellement devenir discriminantes » (Gasquet-Cyrus, 2010, p. 2).

En effet, au delà de sa définition purement linguistique, une des hypothèses de mon travail est de voir si et comment l'accent construit l'identité de celui qui parle. Cette motivation résulte d'un travail sur corpus[11] sociolinguistique où l'on pouvait notamment relever cet extrait:

> *Extrait 11 : [...] j'ai accueilli un étudiant / très sympathique et euh :: / intelligent [...] / et* ***je lui ai dit un peu sévèrement / mais bon je crois que euh :: j'ai bien fait / je lui ai dit écoute / pour passer un entretien / avec ton accent / tu auras vraiment de sérieux problèmes de communication*** *// et / euh / il a été très étonné je crois / c'est peut-être la première fois qu'une enseignante lui avait dit ça / et euh :: [...] il a dû faire une présentation orale / et ben c'était remarquable / je comprenais tout ce qu'il disait / et euh je sais pas s'il l'a vraiment euh travaillé sa langue française / je crois c'est juste une question de conscientisation / je lui avais même dit euh : / tu vas devoir articuler / et peut être que ta famille va [...] pas être d'accord que tu parles comme ça / [...] /* ***il faut pas que ton accent soit un obstacle*** */ [...] / le jeune enseignant [...] qui l'avait encadré / m'a dit qu'il avait jamais remarqué / l'accent de ce garçon / donc je suppose que ça s'était fait durant l'année en fait [...] bon* ***j'espère qu'il le gardera quand même quelque part et qu'il sera quand même capable de retrouver son accent de temps en t_ / sa spontanéité /***

On observe en effet que ces recommandations en matière de neutralisation d'accent sont

11 Ce corpus dont il a été par la suite question est issu d'une enquête menée dans le cadre du programme de recherche Plurilinguisme et ségrégation dans l'espace urbain de Rennes, PREFics-EA3207, voir p.110.

projetées dans l'espace social qui confère à l'accent une importance déterminante dans les procédés de recrutement. L'accent renvoie non seulement à une perception d'altérité pour le receveur mais aussi à une marque d'identité pour le locuteur, la préconisation de l'enseignant étant d'effacer cette marque d'identité pour prétendre à une relative homogénéité face à l'espace accueillant. Cécile Petitjean évoque dans ce sens que :

> « l'accent est perçu comme une composante permettant de spécifier les limites du groupe, en alliant une quête identitaire (être membre du groupe de par le fait que ses propres pratiques sont partagées avec les autres membres de celui-ci) et sociale (construction de connaissances selon lesquelles ce groupe dispose d'une réalité linguistique partagée par ses membres)» (Petitjean, 2008, p.40).

Cet extrait illustre l'approche de l'accent comme marqueur identitaire reflétant l'empreinte d'une langue sur une autre et attestant par ce biais de l'appartenance plurilingue de son locuteur.

VII- Accent : empreintes plurielles sur une pratique francophone

Notion complexe ou catégorie usuelle de sens commun, l'accent est difficile à cerner. Dans son approche sociolinguistique sont à privilégier ses caractéristiques articulatoires mais aussi (et surtout) sa dimension identitaire. Pour tenter de circonscrire l'accent, je vais reprendre une approche définitoire proposée par Médéric Gasquet-Cyrus (2010, p.13) où il expose sa démarche d'analyse de la composante accent comme une description « de la prononciation (faire un travail de description phonétique/linguistique, complémentaire de celui des socio-phonéticiens) mais aussi [une description], en articulation avec les premières, des perceptions/catégorisations et des verbalisations de représentations linguistiques sous-jacentes (en n'oubliant jamais que l'on a affaire à des continuums) et à [des descriptions] des dynamiques interactionnelles, sociales et politiques. ». Je retrouve ici une approche plus phonétique de la notion pour ensuite la mettre en lien avec ses impacts sur l'organisation des rapports interpersonnels dans son actualisation en contexte.

1- L'accent, un élément phonétique

Dans cette acception, la notion d'accent se rapproche de prononciation, où prononciation renvoie uniquement à l'articulation de certains traits phoniques. Bernard Harmegnies (1997, pp.9-12) propose dans son approche sociolinguistique cette première orientation pour la définition d'accent :

> « l'accent renvoie au domaine de la phonétique et de la phonologie et concerne la prépondérance relative donnée par le locuteur à un segment de la chaîne parlée (accent tonique). Les paramètres qui tendent à varier sont l'intensité (amplitude), la hauteur (fréquence fondamentale), et la longueur (durée) qui peuvent ainsi contribuer à la mise en relief de traits distinctifs au niveau d'une accentuation. Il peut aussi y avoir neutralisation (phonèmes non-accentués, variation au niveau du degré d'aperture [par ex. les deux variantes de o]) d'un des traits phonétiques de prononciation. En français, l'accent est systématiquement situé sur la dernière syllabe, fonction démarcative pour signaler une frontière d'unité. Des langues à accent libre, où la position de l'accent varie selon les « mots » (italien), fonction significative et contrastive de l'accent, qui attribue un sens particulier à l'unité qui le porte. »

Pour développer cette approche, allons voir dans les ouvrages dédiés à l'apprentissage de la langue française quelle approche est faite de cet accent linguistique (synonyme de prononciation) :

> « La prononciation du français, tout en comportant naturellement une très grande majorité de traits importants communs à tous les francophones, connaît aussi un certain nombre de différences. » (Warnant, 1987, p. XVIII)

> « La langue n'est pas monolithique. Nous ne parlons pas de la même manière au bureau, sur un chantier, avec des camarades, en public ou à la maison, en famille » (Léon, 2007, p. 4)

Pour ne prendre que ces deux exemples, il est déjà possible d'observer que la langue française est caractérisée par ses variations. Est donc prise en compte cette multiplicité de possibilités de prononciation de la langue. Poursuivons cette approche en observant quelles recommandations sont faites d'un point de vue didactique pour apprendre à prononcer le français :

> « L'utilisation d'un « modèle » de français parfait, sur le plan sonore entre autres ; prononciation parisienne soignée, débit régulier quelquefois lent, découpage net des éléments de la phrase en raison d'une construction syntaxique modelée sur celle de l'écrit,

> enregistrements effectués en studios, etc. Cette précaution est sans doute une garantie contre la diffusion, aux quatre coins du monde, d'un français multiforme dont le traitement pédagogique est encore aujourd'hui extrêmement délicat » (Callamand, 1981, p.4).
>
> « Socialement, nous avons choisi de recueillir la prononciation des intellectuels et des gens cultivés, qui dans des domaines extrêmement divers, s'expriment d'ordinaire non seulement avec clarté, mais encore avec élégance » (Warnant, 1987, p.XXI).
>
> « Nous voulons donc présenter dans notre dictionnaire de la prononciation dans les registres de langue soutenu et courant, de la grande majorité des individus vivant à Paris et dans la région parisienne largement entendue […] Cette prononciation, nous la considérons comme celle du bon usage [1] ou mieux, des bons usages, c'est-à-dire de la norme » (Warnant, 1987, p.XXII).

Il est assez remarquable qu'au travers de considérations pourtant ouvertes sur les possibles variations du français en matière de prononciation, on ne réfère dans l'apprentissage qu'à la variété perçue idéologiquement normée de la langue. On préconise donc un « français parfait » qui n'est autre que la « prononciation parisienne soignée » (aussi dans Callamand, 1981, p.4), variété « des intellectuels » et des « gens cultivés » (Warnant, 1987, p. XXI). Et en regard à cette considération idéalisante de la variété parisienne, les autres variétés sont considérées comme devant être réservées à une utilisation entre pairs :

> « Nous ne pensons pas que les autres prononciations relèvent nécessairement d'un mauvais usage, ni même que, linguistiquement, la notion de mauvais usage puisse être envisagée. Nous l'avons dit, tous les usages sont, linguistiquement, bons à condition d'être pratiqués à l'intérieur d'un groupe homogène de personnes » (Warnant, 1987, p.XXII)

La diversité en matière de prononciation, bien que prise en compte est donc à contextualiser : il ne s'agit pas de mettre en présence plusieurs accents linguistiques au sein d'un même contexte social regroupant plusieurs communautés différentes. Les différents textes évoqués sont relativement anciens. Je n'ai pas trouvé de texte plus récent pour reprendre cette idée mais ce qui est intéressant ici, c'est que même si ces approches tendent à disparaître de ce type d'ouvrages, ces conceptions restent gravées dans les discours et dans les pratiques collectives. Pour illustrer cet aspect, je renvoie à titre d'exemple[12] représentatif à l'extrait 11 précédemment évoqué :

12 Un autre exemple récent est une des discussions menées sur la liste RFS – Réseau Francophone de Sociolinguistique intitulée *Où comment culpabiliser les discriminés* du 10 au 15 juin 2011.

> *Extrait 11 : [...] j'ai accueilli un étudiant / très sympathique et euh :: / intelligent [...] / et* ***je lui ai dit un peu sévèrement / mais bon je crois que euh :: j'ai bien fait / je lui ai dit écoute / pour passer un entretien / avec ton accent / tu auras vraiment de sérieux problèmes de communication*** *// et / euh / il a été très étonné je crois / c'est peut-être la première fois qu'une enseignante lui avait dit ça / et euh :: [...] il a dû faire une présentation orale / et ben c'était remarquable / je comprenais tout ce qu'il disait / et euh je sais pas s'il l'a vraiment euh travaillé sa langue française / je crois c'est juste une question de conscientisation / je lui avais même dit euh : / tu vas devoir articuler / et peut être que ta famille va [...] pas être d'accord que tu parles comme ça / [...] /* ***il faut pas que ton accent soit un obstacle*** */ [...] / le jeune enseignant [...] qui l'avait encadré / m'a dit qu'il avait jamais remarqué / l'accent de ce garçon / donc je suppose que ça s'était fait durant l'année en fait [...] bon* ***j'espère qu'il le gardera quand même quelque part et qu'il sera quand même capable de retrouver son accent de temps en t_ / sa spontanéité /***

L'ensemble de ces approches confère une survalorisation de l'accent perçu norme en contexte d'apprentissage et plus largement social : « cette représentation schématique centre/marges se retrouve même chez des linguistes, qui en cours ou dans leurs manuels évoquent par exemple la variation en termes d' « écarts » voire de « déviance » par rapport à une norme » (Gasquet-Cyrus, 2010, p.5). Au delà de cette hiérarchisation des accents existe une hiérarchisation des locuteurs qui les portent de par la dimension identitaire provoquée par la perception d'un accent.

2- L'accent, marqueur d'une identité / d'une altérité

Comme le suggère Médéric Gasquet-Cyrus, la perception de l'accent induit la convocation d'un système représentationnel permettant l'identification du locuteur en discours (Gasquet-Cyrus, 2010, p.5). L'accent n'est donc pas seulement prononciation mais aussi marqueur identitaire :

> « L'accent est la dénomination privilégiée de l'altérité linguistique […]. C'est la pratique langagière de l'autre qui est désignée comme ayant un accent, qui est la différence de sa propre pratique. Cette différence est celle qu'on identifie chez un locuteur qui a notre langue comme langue seconde, ou qui en parle une autre variété. Et toutes les variétés ne sont pas égales. Quand elles sont reçues comme compréhensibles, les variétés dominées sont désignées comme porteuses d'un accent » (Larrivée, 2009, p. 84).

Il est par ailleurs intéressant de voir que la prononciation est un facteur-frontière entre le Soi et l'Autre et marque donc l'altérité en discours ; ceci, non seulement dans les pratiques mais aussi dans les textes d'apprentissage. Cette frontière symbolique distingue les communautés linguistiques → sociolangagières en mettant en place dans les discours et dans les pratiques des distances selon le degré de perception différentielle accordé entre la perception de sa propre pratique et la pratique perçue de l'Autre. Et plus encore, pour que l'accent soit considéré comme tel, il doit posséder une dimension collective, à savoir être pratiqué par plusieurs individus distincts et être identifiés par d'autres individus ne pratiquant cette variation. Il contribue ainsi à la formation de la communauté - ce qui est dans la communauté et ce qui en est exclu (Desson, 2005, p.34 et Petitjean, 2008, p.40).

Cette approche est celle qui est communément admise dans les travaux de linguistique et constitue ici la base de la réflexion qui va suivre. En effet, ces éléments de définition ont un impact sur la considération des pratiques par l'individu. Ainsi, lors de l'apprentissage d'une langue, cette distinction dichotomique entre pratique normée et pratiques non-normées induit un regard et donc des représentations / catégories prescriptif-ives. Prenons pour exemple quelques extraits d'ouvrages d'apprentissage de la langue et plus particulièrement les fragments portant sur les prononciations (abordées ici comme synonyme de l'approche purement linguistique de l'accent) :

> « Les étudiants relèvent les erreurs de timbre, de rythme, de longueurs, d'E caducs, etc. On reprend collectivement l'émission correcte plusieurs fois. » (Léon, 1978, p.6)
>
> « permettre le repérage des erreurs de prononciation » (Callamand, 1981, p.7)
>
> « l'auteur d'un dictionnaire de la prononciation qui veut aider à l'emploi correct d'une langue doit, pensons-nous, sélectionner parmi les différentes possibilités la ou les formes qui lui paraissent préférables. (Warnant, 1987, p.XIX-XX)
>
> « Il reste ensuite à rapprocher la production d'un étranger de la qualité de production d'un natif. » (Callamand, 1981, p.6)
>
> « Il faut aussi profiter de ce contrôle pour signaler rapidement toute faute imputable aux causes profondes des accents étrangers. Ce cours n'est pas essentiellement « phonique » mais on ne doit pas manquer de signaler les fautes lorsqu'on peut le faire » (Léon, 1978, p.7)

Ces approches ne sont qu'un fragment de ce qu'il est possible de relever dans les différents manuels d'apprentissage de langue. A partir de l'idéologie véhiculée à propos de *la* langue

française (Baggioni et Moreau, 1997, pp. 217-223) et en faisant une entité monophonique (terme utilisé par Billiez et Millet, 2001, p.11), les démarches à l'égard des pratiques perçues différentes de ce qui est attendu sont approchées de manière prescriptive voire punitive. Et comme le signale Françoise Gadet, « si le discours puriste tient, c'est donc par les inquiétudes qu'il éveille en tout locuteur, qui peuvent conduire à l'insécurité et à l'hypercorrection » (2003, p. 20). En effet, le discours idéologique en matière d'approche mono-normée de *la* langue française confère aux autres praticiens une illégitimité en contexte, les plaçant en situation d'insécurité sociale pouvant menée à une discrimination.
Le milieu professionnel est révélateur de cet aspect. L'hypothèse de cette recherche est qu'il existe une discrimination qui s'opère non pas par rapport aux compétences professionnelles des candidats mais par rapport à leur accent. Ce questionnement a déjà été traité dans « une étude TNS-Sofres réalisée pour ADIA-Intérim (Amadieu, 2003) [qui] montre que « lorsqu'une entreprise cherche à embaucher quelqu'un et qu'elle a le choix entre deux candidats de compétence et qualité égales », « la façon de parler, l'accent » (44%) intervient comme troisième critère déterminant le choix, après le « look » (82%) et l'apparence physique générale (64%) »(Gasquet-Cyrus, 2010, p.11-12).

Les prémisses d'une discrimination faite sur l'accent renvoie donc à la perception d'un accent *autre* considéré comme erreur, non-correct, fautif. Dans ces approches est même insérée la dimension altérité qui impute à l'accent sa considération de marqueur identitaire en évoquant « accents d'étranger ». Ces éléments ne sont pas sans poser problème puisque, à disposition des nouveaux apprenants, ils véhiculent un précepte inhérent à la question de l'accent : la langue française comprend plusieurs accents mais seul celui *le parisien* est à pratiquer, les autres entrant dans des pratiques plus communautarisées. En proposant ce type d'approche de la notion d'accent, les linguistes contribuent à la ségrégation de ce qui varie, induisant qu'en matière de pratiques langagières, il y a des pratiques valorisantes à réinvestir et des pratiques non-valorisantes à proscrire.

Le second volet de cette approche bi-dimensionnelle de l'accent présente dans la définition proposée par Bernard Harmegnies (1997, pp.9-12) ce deuxième axe :

> «Dans un second temps, (sens le plus général), l'accent correspond à l'ensemble des caractéristiques de prononciation liées aux origines linguistique, territoriales ou sociales du locuteur, et dont la perception permet d'identifier la provenance du destinataire. ».

Cette approche définitoire de l'accent incite à envisager ce marqueur comme preuve d'une appartenance communautaire. L'accent est donc « populaire, bourgeois, banlieusard, paysan, aristocratique, etc. » (Bavoux, 1997, pp.265-266 ; idée également présente dans Harmegnies, 1997, pp.9-12). L'accent devient ainsi un marqueur identitaire qui ne sert pas tant à marquer une identité (le Même) qu'à marquer une altérité (l'Autre) ; cette mise à distance (Robillard (De), 2003, p.42) induite par la perception d'un accent différent convoque également une mise à distance entre les locuteurs. L'accent peut alors être utilisé par le locuteur comme un marqueur conscient de son identité. Il sert de véhicule aux différentes composantes que sont notamment le genre, l'âge, la classe sociale, la classe ethnique, etc. L'hypothèse de la suite de ce travail est que par le biais de l'accent, la perception convoque un ensemble de composants identitaires qui permet non seulement de caractériser un locuteur dans sa pratique sociale mais aussi renvoie plus largement à un être social, potentiellement considéré comme représentatif d'une communauté.

Dans cette recherche, je fais de ***l'accent un indice d'appropriation d'un système linguistique identifiable à sa confrontation à autrui*** et me concentre sur cet aspect tout au long de la recherche, écartant de fait les autres éléments de description que propose Médéric Gasquet-Cyrus à savoir la description « des prononciations (faire un travail de description phonétique/linguistique complémentaires de celui des socio-phonéticiens) » et la description « des dynamiques interactionnelles, sociales et politiques » (Gasquet-Cyrus, 2010, p.7). En effet, l'objectif de cette recherche est de se concentrer sur l'aspect identitaire de l'accent et sur ses conséquences sur les comportements[13]. Avant d'être linguistique, l'accent est donc ici social en ce qu'il peut être conscient - soit affirmé et intensifié par l'individu dans son discours en vue d'être perçu comme appartenant à une communauté sociolangagière / sociale donnée. Cette appartenance communautaire permet l'identification par celui qui perçoit du locuteur à un profil social[14]. L'accent dit l'individu mais n'est pas nécessairement identifié en tant que tel par la société. En fait, l'accent véhicule des informations identitaires avec la prononciation en tant que vecteur référent d'appropriation à la fois des systèmes vocaliques et consonantiques et de la chaîne rythmique. Cette construction identitaire est induite par une catégorisation des pratiques discursives où la pratique perçue normée est une pratique non-accentuée et où la pratique perçue non-normée est une pratique accentuée menant à un possible contexte d'insécurité sociale. Cette

13 Il va sans dire qu'il aurait été pertinent voire complémentaire d'aborder ces deux aspects et que cette approche descriptive de la notion d'accent peut donc constituer une dimension d'ouverture pour cette recherche.
14 L'aspect caricatural de certaines bandes sonores utilisées comme support de l'enquête importe finalement peu dans la mesure où l'intérêt est porté à la traduction identitaire à partir d'un stimulus et non aux particularités linguistiques du stimulus qui convoque la construction identitaire par l'informateur.

catégorisation au-delà de son aspect purement linguistique est transféré en regard aux locuteurs qui prennent en charge les différentes accentuations : l'accent devient indice de catégorisation sociale. Je pose que cette catégorisation hiérarchisante peut s'étendre à la société en général et donc aux milieux professionnels où les accents perçus comme n'étant pas la norme sont hiérarchisés et potentiellement discriminés.

La dimension la plus dangereuse, parce qu'elle a un impact direct sur les comportements interpersonnels, est que l'accent au delà de sa considération purement phonique est à appréhender également comme marqueur de l'identité sociale en discours. Avoir un accent, c'est convoquer chez le destinataire du discours un ensemble de représentations / catégories lui permettant une identification communautaire voire individuelle. L'accent dit l'appartenance. Et en considérant l'accent comme marqueur identitaire, l'hypothèse est de faire du rejet d'un accent, le rejet d'un individu. Ainsi une discrimination par l'accent est également une discrimination à l'égard d'une communauté identifiable par l'intermédiaire de l'accent, une communauté dont le critère de rassemblement peut aussi bien être d'ordre social que géographique, ethnique, genré, etc. Abordons maintenant le contexte géographique dans lequel a été réalisée cette recherche.

Vers le terrain

- Éléments de contextualisation de la recherche -

Travailler sur les discriminations suppose des choix stratégiques quand à la contextualisation de cette recherche. En effet, construire des corpus permettant d'analyser les logiques de fonctionnement et les mises en mots de tels phénomènes suppose des choix. Cette partie présente ces éléments réfléchis en trois temps à la nature du secteur professionnel étudié, aux méthodologies adaptées pour travailler sur les objectifs de la recherche et à la contextualisation géographique de la recherche :

– le prêt-à-porter féminin comme milieu professionnel pertinent pour une recherche sur le rôle de la variation langagière dans le recrutement,

– des méthodologies de terrain permettant une approche structurée du secteur professionnel particulier et

– une contextualisation à Rennes, ville de migration.

Le prêt-à-porter féminin

prédispositions facilitantes d'un public dans son rapport aux pratiques sociolangagières pour des discours plus discriminants?

Travaillant sur le rôle du discours dans les processus de discrimination à l'embauche, la partie enquête se devait d'être réalisée en milieu professionnel et il était important de réunir des conditions pertinentes quand aux objectifs de cette recherche. N'importe quel milieu professionnel ne pouvait pas répondre aux exigences de l'étude, et cet aspect était d'autant plus à prendre en compte après la première tentative de terrain[15].

I- Discours de femmes, discours sur les femmes : révélateurs des phénomènes de discrimination langagière

Dans les études menées sur des communautés féminines (Duru-Bellat, 1990 ; Baudelot et Establet, 1992 ; Mosconi, 1994 ; Adam, 1996 ; Forel, 1998 ; Singy, 1998, Sow, 1998 ; Trudgill, 1998 ; Yaguello, 2002 ; Billiez, Krief et Lambert, 2003 ; Buffet, 2003 ; Coutras, 2003 ; Faygal, 2004), les femmes sont présentées comme ayant un rapport particulier à la langue. Cette sensibilité est particulièrement intéressante dans une étude portant sur l'évaluation et plus particulièrement sur les phénomènes d'agrégation ou de ségrégation à l'égard de pratiques langagières perçues comme non-normées. Les femmes sont posées comme pouvant permettre de travailler de façon plus évidente sur les comportements sociolangagiers.

15 Des entretiens effectués dans un cabinet de recrutement et portant directement sur les processus de recrutement et sur l'éventuelle présence de discrimination n'ont pas été concluants et que ces entretiens au lieu de servir de base à la réflexion ici présentée ne constitue qu'une des sources informatives annexes à cette recherche ; permettant d'approcher en surface les procédures de recrutement et la perception qu'en ont les intermédiaires de l'emploi de leur travail.

1- Femmes en insécurité sociale : de la sphère publique à la sphère privée

Hier confinée à la sphère privée, demain omniprésente dans la sphère publique, la figure de la femme connaît aujourd'hui une phase de transition. Si on considère qu'entre la sphère privée et la sphère publique il est possible de tracer une frontière imaginaire marquant la distinction entre ces deux sphères, l'ouverture de cette frontière voulue par l'individu est symbolisée par l'insertion professionnelle, espace-temps déterminant marquant l'arrivée de la femme en milieu professionnel, donc dans la sphère publique. Cet effacement progressif de la frontière sphère privée / sphère publique implique un sentiment d'insécurité sociale persistant pour la femme en milieu professionnel (Baudelot et Establet, 1992, p.242).
C'est notamment à travers et par le discours que ce sentiment d'insécurité sociale se traduit puisque la mise en langue en apparaît révélatrice. En quête de légitimité sociale, les comportements des femmes à l'égard de la norme et de la non-norme sociales se voient exacerbés, le discours étant ici posé comme reflet des comportements. Il convient donc d'examiner quels rapports entretiennent les femmes et la langue pour observer comment elles appréhendent / comment sont appréhendées leurs insertions dans la sphère publique et plus particulièrement professionnelle.

2- Femmes en insécurité langagière : de la transmission d'un modèle linguistique dominant à la discrimination de la non-norme

Pour appréhender le transfert des compétences langagières de la sphère privée à la sphère publique, la femme transmet les codes sociaux du modèle dominant au sein de la sphère privée, et donc en partie des codes linguistiques et langagiers avec leurs enfants (Yaguello, 2002, p.56 et Trudgill, 1998, p.54 et Forel, 1998, p.204). Ce modèle dominant implique la plupart du temps une pratique de langue considérée comme légitime en interaction (Labov, 1998, Yaguello, 2002, p.46, Singy, 1998 et Francard, 1997, p.201). En France, l'idéologie véhicule une pratique du français monolingue et normatif découlant d'un apprentissage aseptisé de la langue, à une transmission d'une langue pure, d'un système langue (Baggioni et Moreau, 1997, pp. 217-223). Cette fidélité au modèle dominant induit une sensibilité plus grande face à ce qui ne représente pas la norme, conduisant les femmes à être potentiellement plus discriminantes à l'égard des pratiques non normées *(*Yaguello, 2002, p. 46 et Trudgill, 1998, p.55, Forel, 1998, p.199). Les indices de cette non-norme dans les pratiques langagières sont nombreux (syntaxique, lexical, etc.). Considérant l'accent comme

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

possible marqueur de diversité (ici ethnique et sociale), l'étude se concentre sur les représentations de pratiques phonologiques perçues non-normées suscitées chez des femmes.

II- Le secteur professionnel du prêt-à-porter féminin à Rennes

Le choix du milieu professionnel a été déterminant pour ne pas se retrouver une nouvelle fois dans l'impasse quand à la thématique de la recherche. Plusieurs critères ont motivé ce choix :

– la possibilité de s'insérer dans le milieu professionnel par existence préalable d'un réseau dans le milieu professionnel concerné,

– un secteur d'emploi dont l'apparence et le discours apparaissent déterminants dans la sélection des employés, et

– des caractéristiques sociales dans le profil des informateurs pertinentes pour atteindre les objectifs visés.

Revoyons chacun de ces points :

– Un secteur d'emploi dont l'apparence et le discours apparaissent déterminants dans l'efficacité des employés. Ce milieu professionnel permet à la fois de fondre l'observateur dans le réseau étudié et de travailler en toute liberté sur les discours et les pratiques. Le commerce est un lieu professionnel où la nature des échanges discursifs est déterminante. Si les interactions verbales sont satisfaisantes, la place du vendeur est reconnue, on lui accorde une valeur professionnelle, donc une reconnaissance sociale dans la sphère publique. Le secteur choisi est donc le prêt-à-porter.

– La possibilité de s'insérer dans le secteur professionnel travaillé : en effet, ce secteur professionnel apparaît peu exigeant quand aux compétences. En effet, le prêt-à-porter recrute notamment des profils étudiants, comme employés du fait de leur flexibilité, de leur motivation et du peu de qualification que suggère une insertion en tant que vendeur ponctuel dans le prêt-à-porter ; cette accessibilité sera par ailleurs confirmée avec les résultats de l'observation participante menée sur le terrain. Cet aspect est renforcé par l'existence pour l'observateur d'un réseau préalable. J'ai donc dans mon environnement direct un contact travaillant dans le secteur du prêt-à-porter et susceptible de lui proposer une possibilité d'accès à ce milieu.

– Ce réseau regroupe principalement une communauté posée comme particulièrement sensible aux pratiques sociales convoquant des jugements à l'égard des apparences (physiques, comportementales et discursives). L'objectif ici n'est pas de signaler que seule cette communauté permet d'obtenir des résultats positifs par rapport à la recherche menée. Mais ce choix a été fait de façon à mettre du côté de l'observateur le plus de chance possible de recueillir des données pertinentes et constructives pour son étude. Les caractéristiques sociales de ces individus-sujets sont par ailleurs constitutives d'une des hypothèses de ce travail : les femmes sont un public potentiellement plus discriminant que les hommes face à une non-norme discursive. Cette problématique a été posée suite à quelques lectures sur le sujet, qui semblent indiquer que les femmes constituent une communauté particulièrement sensible aux situations d'insécurité sociale et plus discriminants face aux pratiques de langue n'illustrant pas le modèle dominant : « Les femmes se révèlent, dans leur ensemble et statistiquement parlant, plus enclines que les hommes à manifester ces « réactions de classe socio-spatiale » »(Singy, 1998, p.105). Le secteur professionnel est donc celui du prêt-à-porter féminin pour tenter d'atteindre une population la plus féminine possible.

L'étude se concentre sur le discours des et sur les femmes dans le prêt-à-porter féminin à Rennes dans le but de voir comment se traduisent lors de la perception d'un accent considéré illégitime en situation les comportements de discrimination à l'égard de l'individu qui l'utilise.

Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes

- Contextualisation géographique, démographique et sociolinguistique -

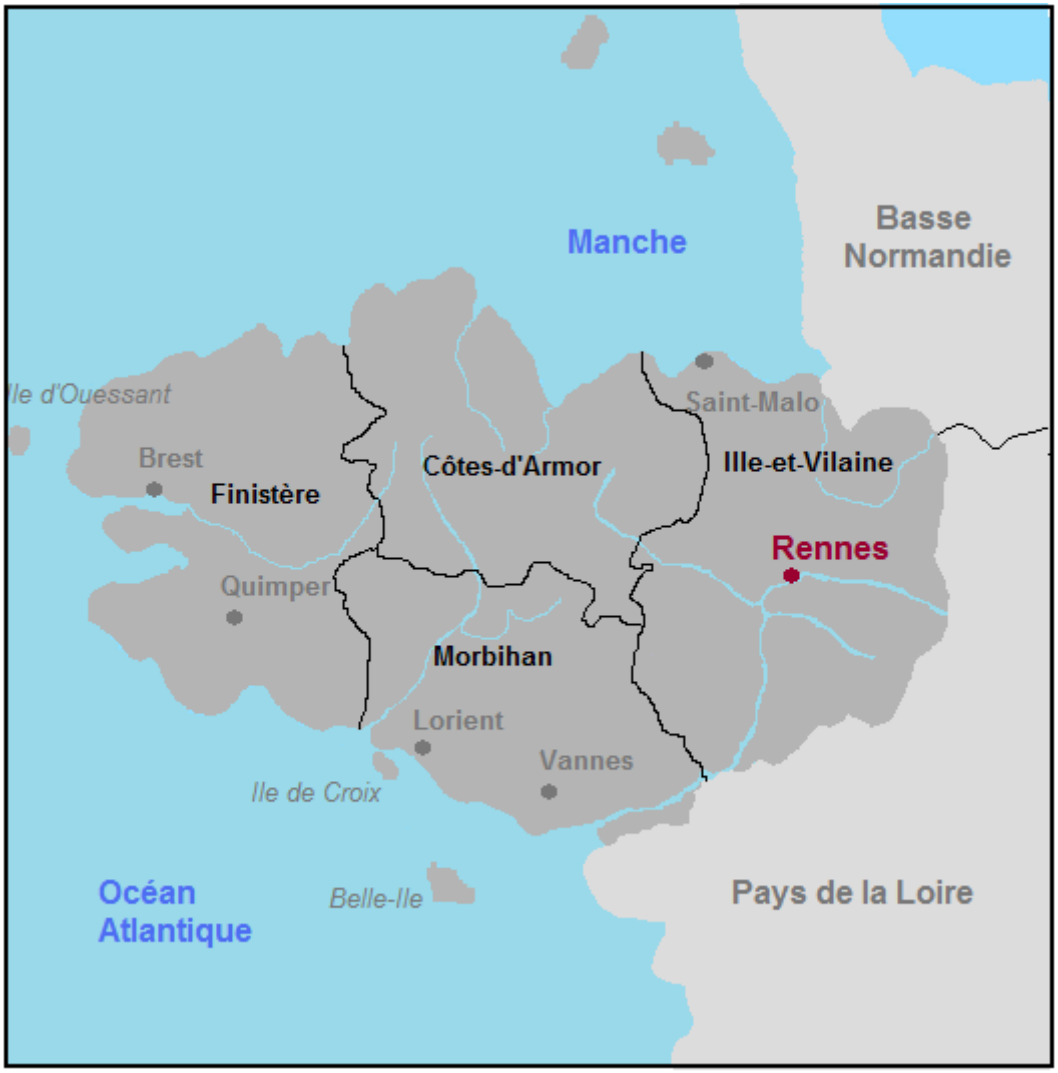

Carte 17. Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes

Carte inspirée de http://www.bretagne.com/

La Bretagne est un territoire caractéristique en matière de diversité. Considérée comme l'une des régions françaises ayant le moins de phénomènes de migration sur son territoire, elle reste cependant marquée par de récents mouvements migratoires (1999-2004)[16]: un immigré sur quatre est arrivé dans la région depuis quelques années seulement. Cette population est en grande majorité composée d'individus entre 25 et 44 ans - donc une population potentiellement active professionnellement - avec une proportion quasi égale entre les deux sexes. La part des femmes est par ailleurs en forte augmentation depuis cinquante ans. Le marché du travail semble intégrer les migrants assez efficacement quoique de façon sectorialisée majoritairement en milieu ouvrier où l'on retrouve près d'un tiers des migrants. Le milieu du commerce est moins représentatif de cette diversité bretonne, avec seulement 14% de migrants. A une dimension plus localisée, Ille-et-Vilaine est le département avec le plus fort taux de migrants de Bretagne, essentiellement dans les zones urbaines. La ville de Rennes concentrant à elle-seule 30% des migrants de la région est donc un terrain particulièrement pertinent pour un travail sur la gestion de cette nouvelle diversité.

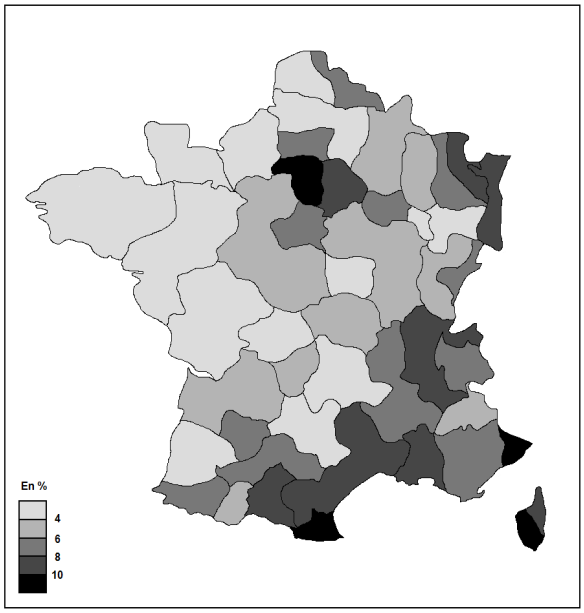

Carte 18. Taux de migration selon les régions en 1999
Source INSEE – Recensements 1999

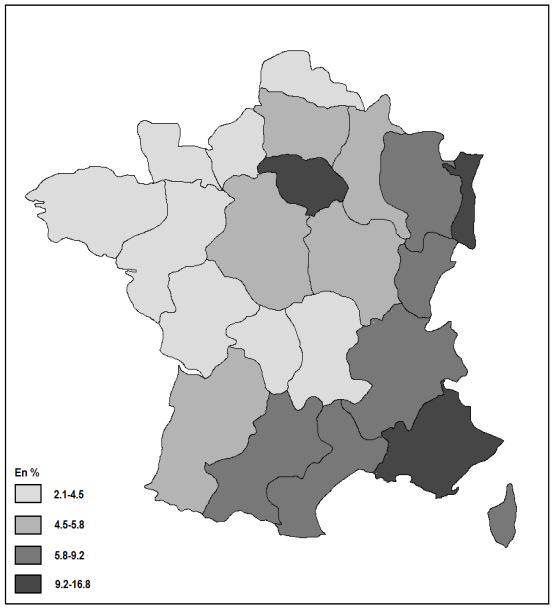

Carte 19. Taux de migration selon les régions en 2005
Source INSEE – Recensements 1999

16 Pour plus de détails, se référer à Etiemble, 2006, p.9-10.

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

I- Bretagne et Ille-et-Vilaine, des territoires caractéristiques

1- Bretagne, terre d'immigration récente

Même si la région bretonne a un faible taux migratoire en 1999 par rapport à la moyenne nationale, on observe une forte progression entre 1999 et 2005 de l'ordre de 66000 individus (augmentation de 7% par an). En effet, 30% des immigrés bretons sont arrivés en Bretagne et en France entre 1990 et 2004 (contre 16% au niveau national), un tiers est originaire du Royaume Uni, un quart d'Afrique principalement du Maroc et de l'Algérie et 15% d'Asie principalement de Turquie et de Chine. Ce qui caractérise la région est donc un fort mouvement migratoire récent depuis les vingt dernières années.[17] Ces phénomènes de migration sont observés par les instances spécialisées selon deux grands groupes : les populations européennes et les populations non-européennes.

La part des migrations de populations européennes atteint 46% des migrants, les deux populations les plus présentes étant :

– les Britanniques : en 1999, 10,5% de la population immigrée de Bretagne[18] soit 4862 individus ; en 2005, 16,6% de la PIB soit 10964 individus ; contre 2,6% au niveau national en 2005 = > leur mouvement est le plus récent sur le territoire breton ;

– les Portugais : en 1999, 7,9% de la PIB soit 4419 individus ; en 2005, 9,6% de la PIB soit 5205 individus ; contre 11,8% au niveau national en 2005 => leur mouvement est plus ancien; 78% des portugais étaient déjà sur le territoire en 1990.

Les populations non-européennes sont majoritairement des Algériens, des Marocains et des Tunisiens. En 1999, ils représentent près de 18% de la population immigrée bretonne, soit 4738 individus. Depuis, une baisse d'*effectifs* s'observe, ces vagues de migration datant pour la grande majorité de 1990 où 70% à 80% étaient arrivés. En 2005, 28,9% de la population d'immigrés en Bretagne soit environ 19100 individus sont originaires des pays d'Afrique dont 5807 individus soit 8,8% du Maroc (contre 4700 soit 10% en 1999) ; la moyenne nationale étant de 42%.

Le deuxième type de population non-européennes présente en Bretagne est originaire d'Asie du Sud Est. En 2005, elles occupent 19% de la PIB soit environ 12700 individus (contre 14% au niveau national). Un tiers d'entre eux sont d'origine turque (4181 individus contre 2789 en 1999).

17 Pour plus de détails, se référer à l'Atlas de immigrés en Bretagne, 2004.
18 PIB : Population immigrée de Bretagne

2- Pourquoi l'Ille-et-Vilaine pour un travail sur les discriminations ?

Le département Ille-et-Vilaine est caractéristique en Bretagne puisqu'il concentre 22% de la PIB, 2% de la population d'Ille-et-Vilaine étant d'origine étrangère (premier département breton du territoire ayant la plus forte densité). L'Ille-et-Vilaine est donc à considérer comme une des principales terres d'accueil en Bretagne. Même si l'Ille-et-Vilaine reste le département ayant le plus haut taux d'étrangers en Bretagne, des mouvements récents font des autres départements, et particulièrement des Côtes-d'Armor et du Morbihan des pôles de fort flux migratoires ces dernières années.

	Populations aux recensements		Variation totale de la population	Taux de variation annuel moyen (en %)		
	1999	2008		Total	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire
Côtes-d'Armor	542373	581570	39197	0,8	0	0,8
Finistère	852418	890509	38091	0,5	0,1	0,4
Ille-et-Vilaine	867533	967588	100055	1,2	0,6	0,6
Morbihan	643873	710034	66161	1,1	0,1	1
Bretagne	2906197	3149701	243504	0,9	0,2	0,7
France	60149901	63961956	3812055	0,7	0,4	0,3

Tableau 20. Évolution de la population de 1999 à 2008 : comparaisons départementales

Source INSEE – Recensements 1999 et 2008

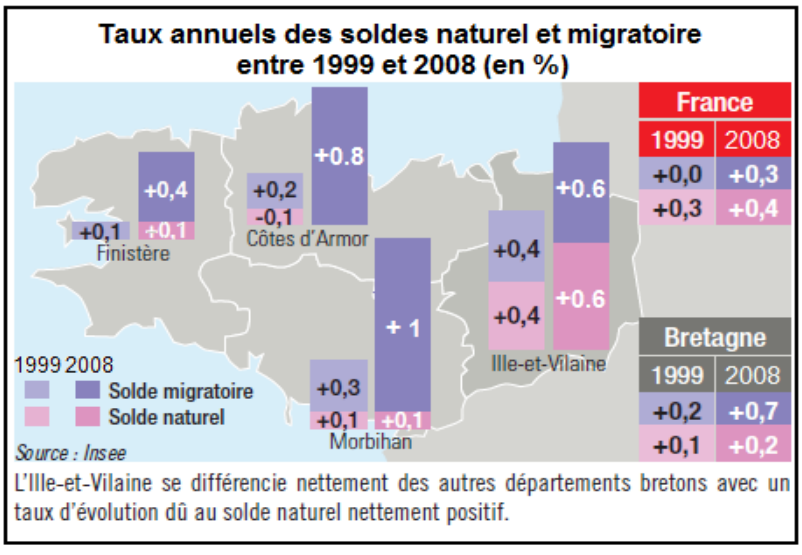

Carte 21. Taux annuels des soldes naturel et migratoire entre 1999 et 2008 (en %)

Source INSEE – Recensements 1999 et 2008

3- Ille-et-Vilaine et ses nouveaux arrivants : quel type de populations ?

Ille-et-Vilaine accueille principalement les populations venues du Maroc, de la Turquie et du Portugal mais reste très métissée, et cet aspect est notamment illustré par l'abondance des rubriques regroupantes - où les pays de provenance ne sont pas identifiés et sont regroupés sous des rubriques continentales : pays d'Afrique, pays d'Asie.

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métropolitaine
Français	565 024	873 229	936 839	690 777	3 065 869	58 223 748
Français de naissance	559 927	864 690	924 047	684 235	3 032 899	55 544 948
Français par acquisition	5 097	8 539	12 792	6 542	32 970	2 678 800
Étrangers	11 018	12 680	19 009	11 710	54 418	3 571 259
Espagnols	157	360	374	157	1 048	130 328
Italiens	196	255	288	184	923	174 580
Portugais	1 288	1 739	1 242	630	4 900	490 232
Autres étrangers de l'Union européenne	6 303	4 093	3 930	5 589	19 914	486 555
Autres Européens	326	680	1 089	395	2 491	147 923
Marocains	484	1 009	2 320	467	4 279	451 673
Algériens	315	544	926	402	2 187	475 094
Tunisiens	96	142	335	77	651	144 059
Autres étrangers d'Afrique	731	1 382	3 042	999	6 153	448 780
Turcs	396	750	2 064	1 714	4 924	223 407
Autres	726	1 726	3 399	1 096	6 948	398 628
Total	576 042	885 909	955 848	702 487	3 120 287	61 795 007

Tableau 22. Récapitulatif des données démographiques de la population bretonne

Sources INSEE - Recensement population 2007

Si l'on regroupe la catégorie étrangers et français par acquisition - pour illustrer une migration potentiellement perçue et non seulement pas en terme d'appartenance actuelle autre, on remarque que les populations issues de phénomènes de migration représentent en Ille-et-

Vilaine 3,3% de la population, en Bretagne, 2,8% et en France 10,1% ; et ces chiffres ne prennent pas en compte les populations descendantes, populations nées sur le territoire français de parents issus d'un mouvement migratoire. La France, la Bretagne et l'Ille-et-Vilaine sont donc terres de migration.

Les nouveaux arrivants

Profil des nouveaux arrivants en Ille-et-Vilaine

	2006
Enfants (5-14 ans)	12 291
Actifs	65 811
Retraités	6 916
Autres inactifs (15 ans et plus)	33 445
Total	118 463

Source : Insee, RP 1999 et 2006

Les « nouveaux arrivants » sont ici les personnes âgées de 5 ans ou plus qui n'habitaient pas le département 5 ans auparavant. Ils sont majoritairement actifs.

Tableau 23. Le profil des nouveaux arrivants en Ille-et-Vilaine

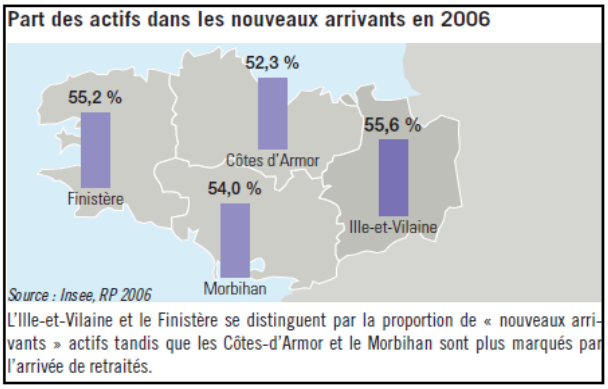

Carte 24. Part des actifs dans les nouveaux arrivants en 2006

Sources INSEE - Recensement population 2006

Les immigrés sont concentrés dans les aires urbaines les plus denses dont et principalement Rennes, Brest, Lorient qui regroupent à elles trois la moitié des immigrés de Bretagne. Les populations issues des pays de l'Union Européenne sont plus souvent installées en milieu rural (35% des immigrés contre 29% au niveau national) ; mais sont globalement réparties sur tout le territoire. Les britanniques se trouvant essentiellement au centre de la Bretagne et en Côte-d'Armor. Les populations issues des pays hors de l'Union européenne sont principalement localisées dans les pôles urbains (82%). Ces populations migrantes majoritairement actives (près de 55,6%) induisent des phénomènes de migration vers Rennes, en tant que pôle professionnelle du département.

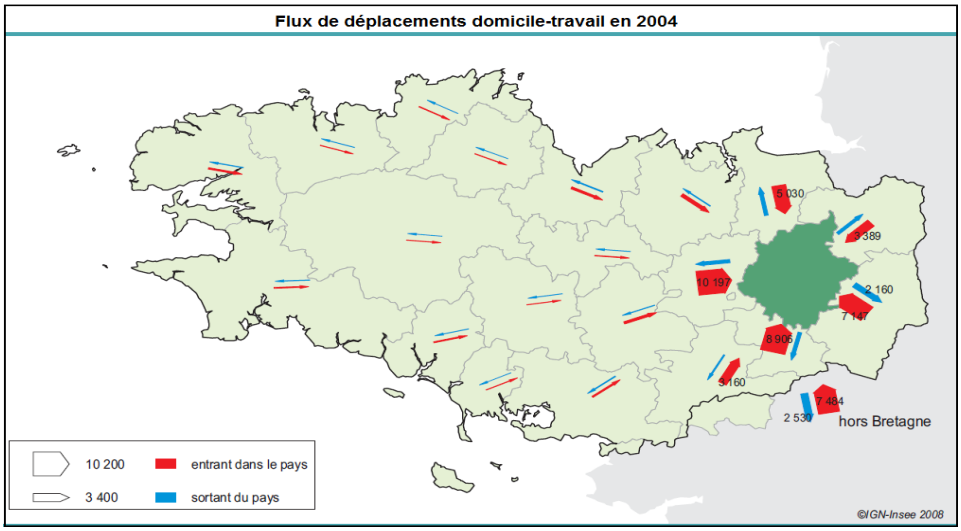

Carte 25. Flux de déplacements domicile-travail en 2004

Sources INSEE - Recensement population 2008

II- Rennes, ville caractéristique pour une étude sociolinguistique

Rennes est le pôle urbain majeur d'Ille-et-Vilaine avec 207 922 habitants. La particularité de cette ville est l'interdépendance qu'il y a entre Rennes et les communes qui l'entourent. On assiste à une structuration active de la ville permettant le développement d'autres villes ou communes environnantes, notamment par la mise en place de la structure territoriale de Rennes Métropole.

Rennes Métropole est un regroupement de trente-sept communes situées dans l'agglomération rennaise (387 930 habitants). Un lien social est établi entre ces territoires.

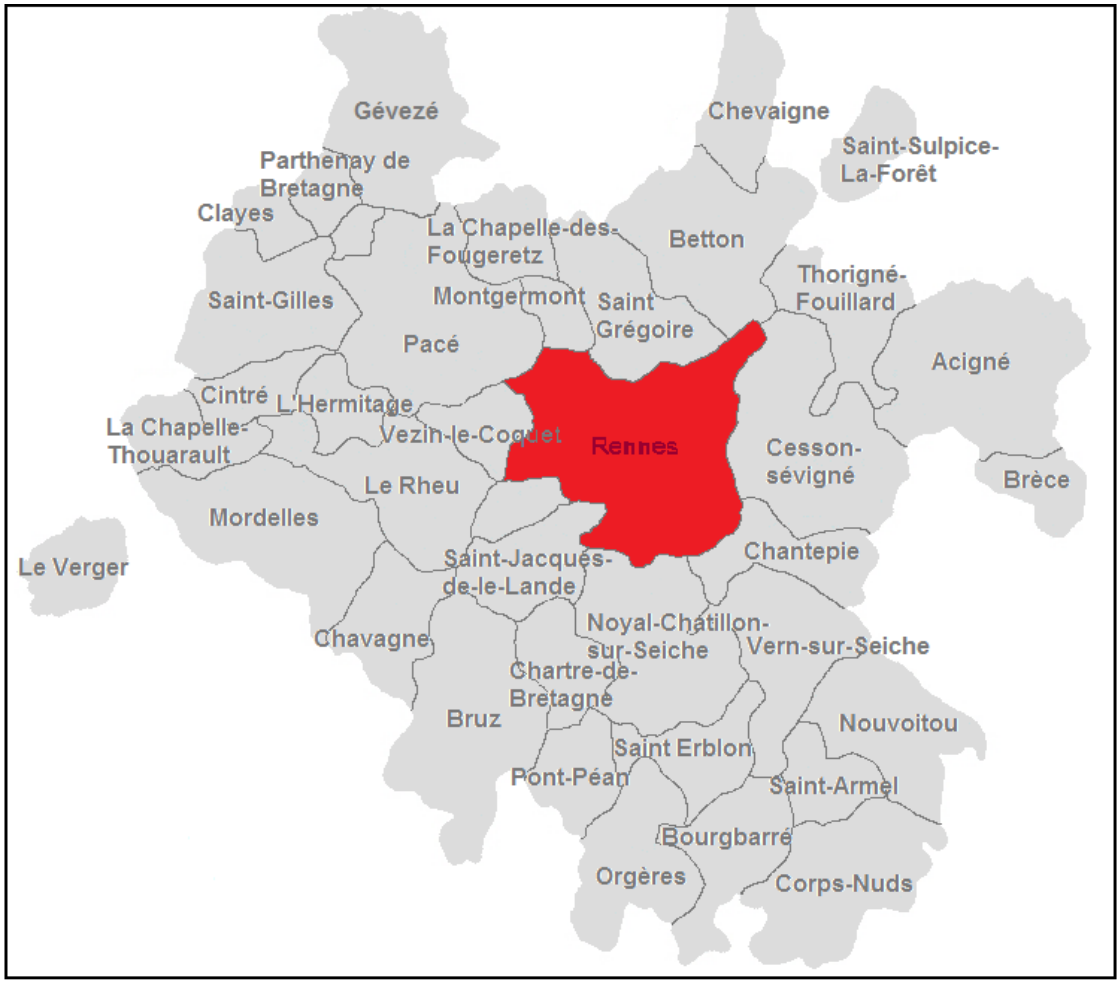

Carte 26. Rennes dans Rennes Métropole
Carte réalisée à partir de http://www.rennes-metropole.fr/37-communes,168385/

L'intérêt de ce regroupement est le lien social créé entre les différentes entités qui provoquent un flou des frontières de la ville et un agrandissement de ses territoires de développement. Les transports en commun contribuent à mettre en lien ces communes, ce qui est pour cette métropole un réel atout économique et culturel. Pour mon étude, cette organisation de la ville révèle quelques aspects caractérisants notamment autour de l'organisation des zones commerciales dans l'espace rennais.



Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. L'aire urbaine de Rennes compte 141 communes[1] d'après le recensement de 1999.

Le terme couronne utilisé dans la thématique « habitat » et « foncier » représente l'aire urbaine hors Rennes Métropole.

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du Ministère du Travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement. La zone d'emploi de Rennes comprend 195 communes.

[1] *avec Saint-Symphorien créée au 01/01/2008.*

Carte 27. Rennes Métropole, Aire urbaine de Rennes et zone d'emploi

Sources INSEE - Recensement population 1999-2007

Rennes est une ville d'actifs (44,2%) et tous les secteurs d'activités sont représentés sur le territoire.

C'est également une ville jeune avec plus de 61% d'individus entre 20 et 59 ans. 34,5% de la population a entre 15 et 29 ans soit 214813 individus contre 22,9% en Ille-et-Vilaine ; 19,9% en Bretagne et 19,9% en France. Cet aspect est par ailleurs illustrateur d'une forte population étudiante caractéristique de la ville.

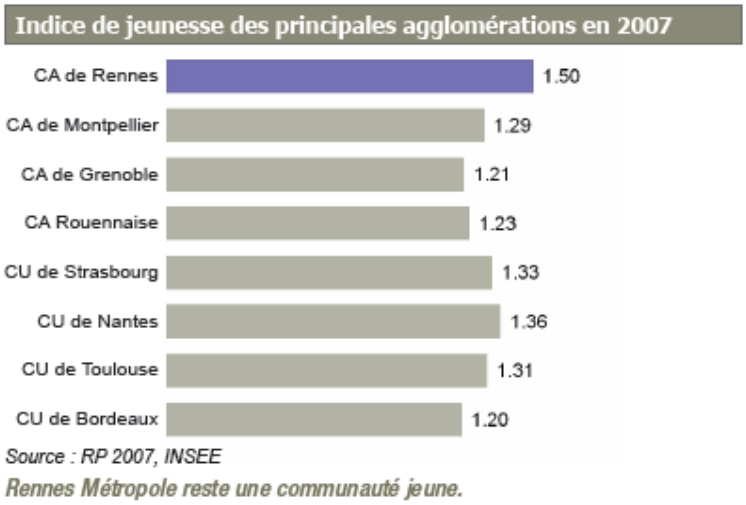

Diagramme 28. Indice de jeunesse des principales agglomérations en 2007

Sources INSEE - Recensement population 2007

1- Rennes et ses quartiers : structure de l'espace

La ville de Rennes est composée de douze quartiers et est présentée de la sorte sur le site qui lui est dédié www.rennes.fr :

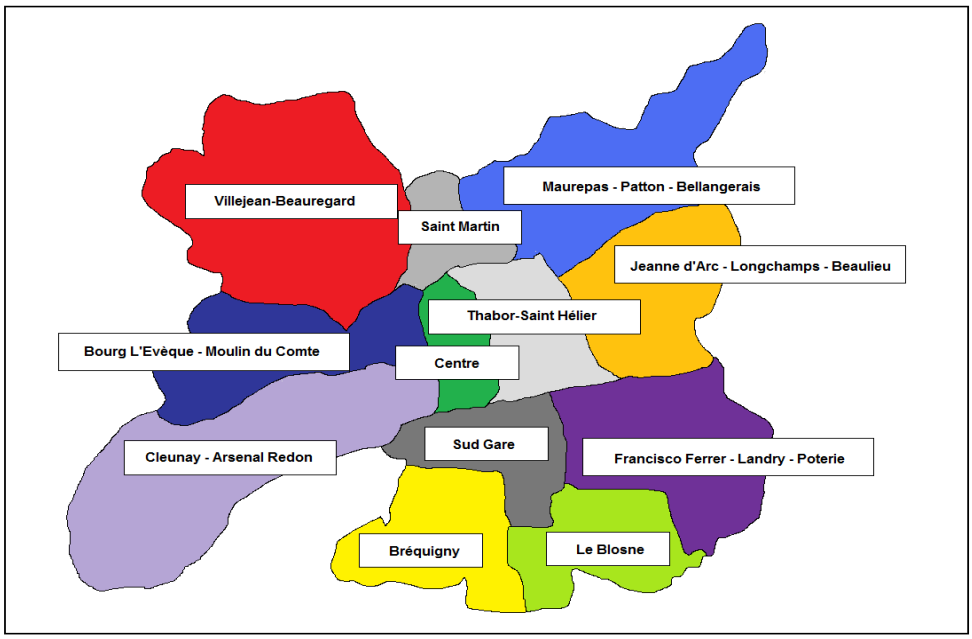

Carte 29. Rennes et ses quartiers

Carte réalisée à partir de http://fr.academic.ru/dic.nsf/frwiki/1431125

Au sein même de ces quartiers, certains sous-quartiers se dessinent. Ces sous-quartiers semblent être largement utilisés dans les discours sur la ville de Rennes. On retrouve donc :

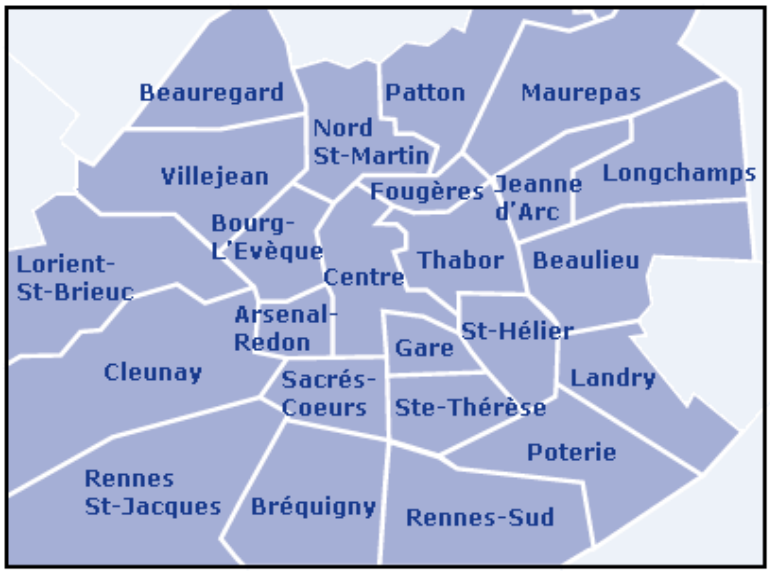

Carte 30. Rennes, ses quartiers et ses sous-quartiers

Carte réalisée à partir de http://www.rennes-metropole.fr/37-communes,168385/

Aparté :

La ville met un point d'honneur à mettre l'accent sur les différentes activités pratiquées à Rennes, de quelque sorte que ce soit (culturel, économique, social, développement urbain, etc.). Pour cela , elle met à disposition sur son site internet des informations urbaines. En me concentrant sur la façon dont sont abordés les différents quartiers de Rennes sur ce support, j'ai pu observer une hiérarchisation des espaces et des populations. Une des cartes présentant la structure de la ville se construit ainsi :

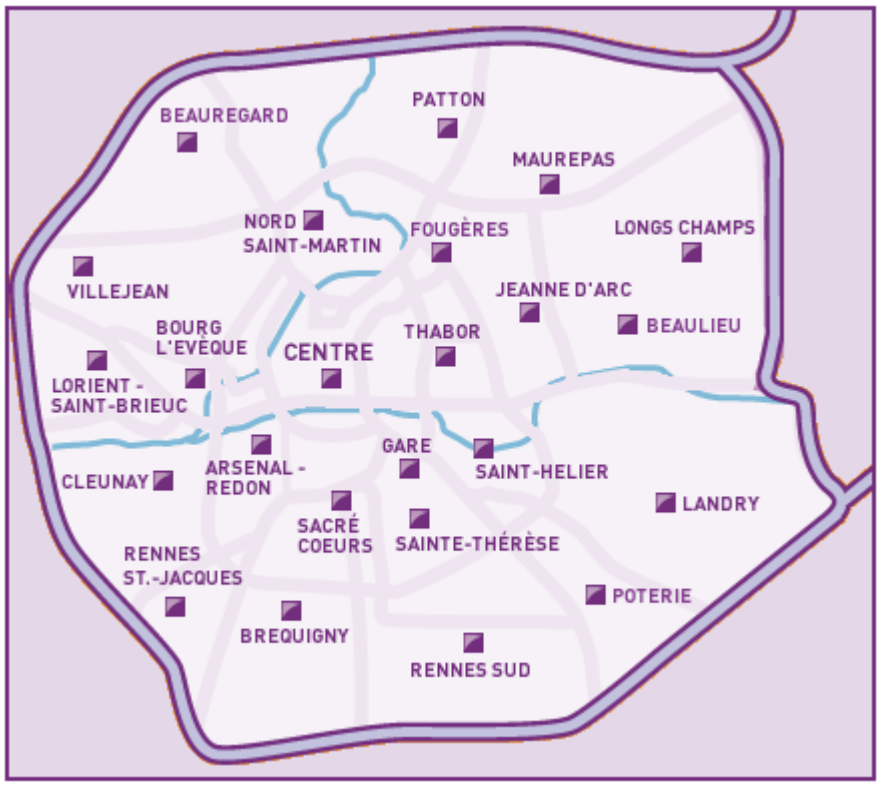

Carte 31. Vers une hiérarchisation de l'espace à Rennes
Carte foncière issue de www.rennes.fr/

Le centre a une typographie mettant l'accent sur ce quartier : une police de taille légèrement plus élevée que les autres quartiers pour une importance/valorisation plus grande?
Une barre d'outil est disponible pour sélectionner le quartier qui intéresse l'utilisateur, le premier cité est encore une fois le Centre. L'ordre d'apparition de ces quartiers pour leurs présentations est le suivant : Centre, Thabor - Saint Hélier, Bourg l'Evèque-La touche-Le Moulin du Comte, Saint-Martin, Maurepas-la Bellangerais, Jeanne d'Arc-Longchamps-Beaulieu, Francisco Ferrer-Landry-Poterie, Sud-Gare, Cleunay-Arsenal Redon, Villejean-

Beauregard, Le Blosne et Bréquigny ; quelle logique pour cette organisation? Culturelle, économique, démographique? Sur la présentation concernant le quartier Centre, la carte propose d'ailleurs la dénomination « quartier 1 » pour signaler le lieu abordé.
Différents quartiers peuvent être abordés «en chiffres », fait intéressant seuls les quartiers du Centre, de la Gare, de Saint-Martin, de Cleunay et de Maurepas sont présentés, avec une particularité notable pour le quartier de Maurepas qui est présenté non pas le plus objectivement possible à partir de données démographiques comme pour les quatre autres mais reprenant les résultats d'une enquête sur les « ressentis » de ses habitants. Dans ces différentes présentations, le quartier du Blosne est celui qui possède le moins d'informations (et c'est le seul des douze).

En posant que les discours médiatiques proposent une hiérarchie des quartiers de la ville et que ces discours sont vecteurs de représentations collectives, est-il possible d'envisager ici une possible conséquence de l'image de la ville sur son site sur les considérations de ses lecteurs? Au delà, les éléments mis en relief dans ces discours collectifs sont-ils de potentielles sources de logiques de fonctionnement plus largement ségrégatives? Sans prétendre que ces choix sont conscients, peut-on supposer qu'il reflète une hiérarchisation de valeur des quartiers de la ville? Cette observation peut d'ailleurs être prolongée aux populations étrangères qui sont abordées dans la présentation du quartier Saint Martin comme des *populations spécifiques*. Que justifie cette marginalisation?

2- Rennes et ses commerces

La ville de Rennes en tant que pôle urbain est faite de zones commerciales. Ces secteurs ne sont pas ceux qui recrutent le plus dans l'espace rennais mais la part qu'ils occupent sur le marché de l'emploi illustre les proportions nationales.

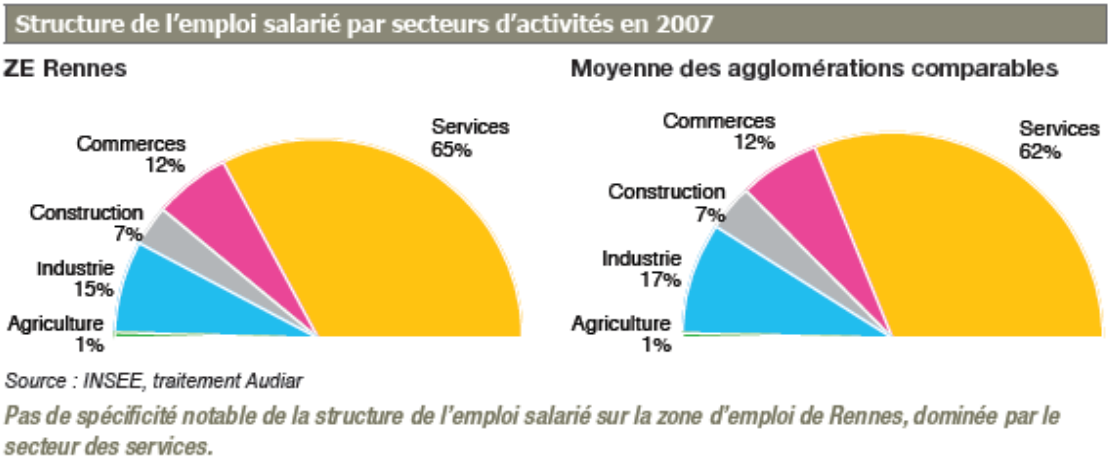

Graphes 32. Structure de l'emploi salarié par secteurs d'activités en 2007

Sources INSEE - Recensement population 2007

Pourquoi s'intéresser au monde du commerce ?

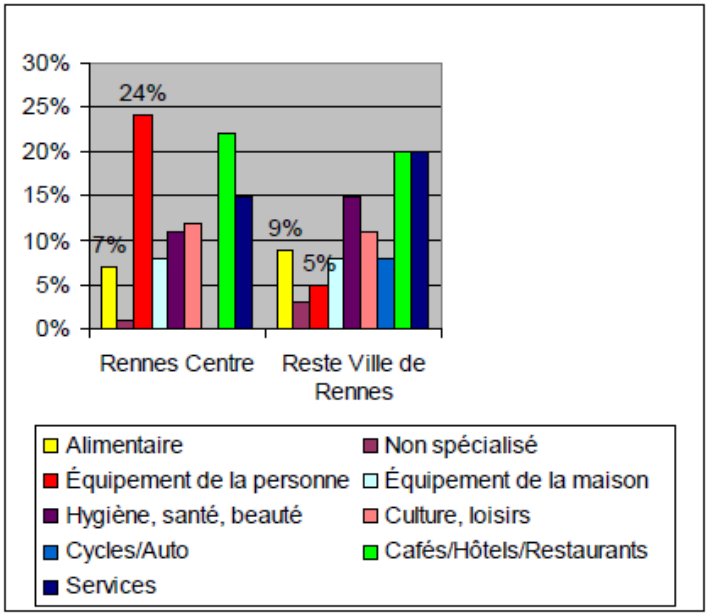

Graphe 33. Rennes et ses commerces

Graphiques issus de www.rennes.fr/

Ce secteur d'activité est basé sur des échanges sociaux et il est à postuler qu'il contribue à la construction de l'individu dans la sphère sociale - en tant que clients ou en tant que commerçants. Rennes est une ville commerciale avec 5430 commerces - environ 13800 emplois, ses 71 pôles commerciaux, ses 11 hypermarchés, ses 9 galeries marchandes, ses 56 supermarchés et ses 24 associations de commerçants[19].

Notons dès à présent la répartition géographique des zones commerciales actives de la ville de Rennes :

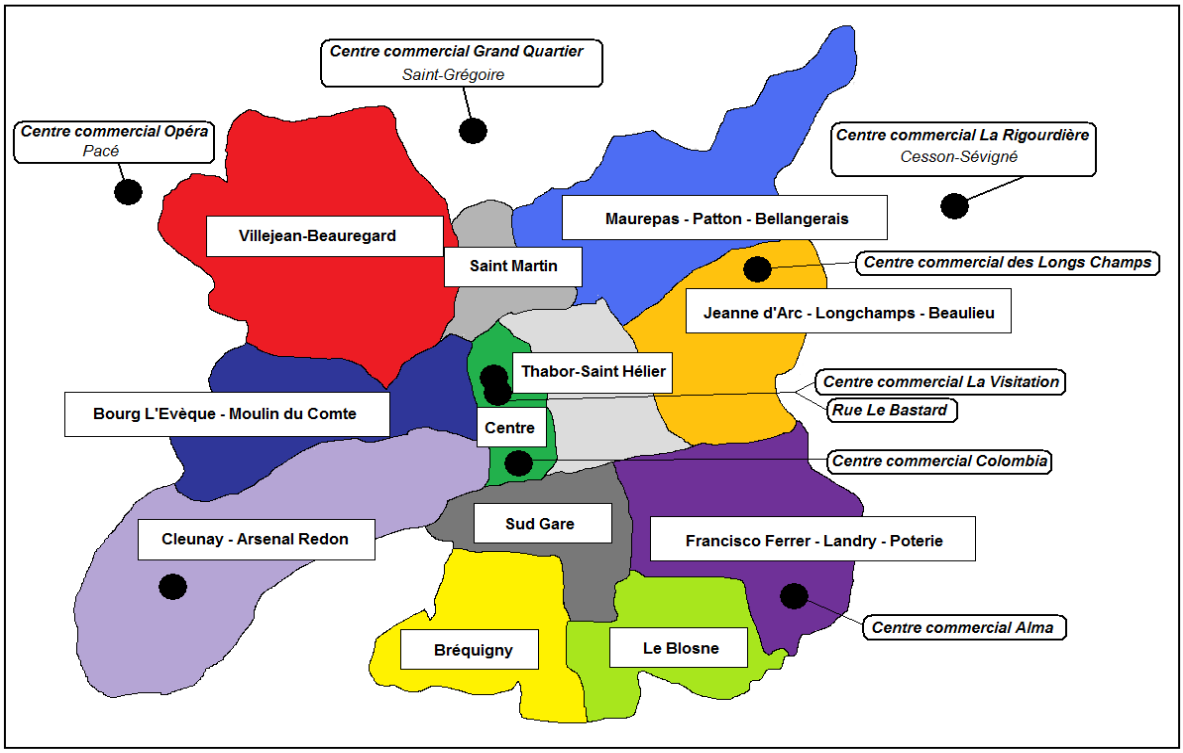

Carte 34. Rennes et ses centres commerciaux

Carte réalisée à partir de http://fr.academic.ru/dic.nsf/frwiki/1431125

Tous les quartiers rennais ont à proximité une zone commerciale et ces centres sont régulièrement répartis sur le territoire. Est à souligner la présence de deux centres hors Rennes mais qui restent accessibles par les transports en commun.

19 Pour plus de détails, se référer à www.rennes.fr.

3- Rennes et ses étrangers : quand la spécificité d'une ville est un atout pour la recherche en sciences sociales[20]

Le Contrat Urbain de Cohésion Social de l'Agglomération rennaise 2007-2009 BIBLIO propose des chiffres de 1999 pour décrire sa population étrangère. On obtient cet encadré :

Une présence importante des étrangers

Les territoires prioritaires concentrent également les étrangers. Ils y représentent 7% de la population totale, contre 4 % à Rennes et seulement 2,5 % à Rennes-Métropole. Mais on observe de fortes disparités entre les territoires, entre Saint Jacques de La Lande qui compte 1,2 % d'étrangers dans sa population totale (92 personnes) et Le Blosne avec près de 11 % d'étrangers (1 827 personnes).

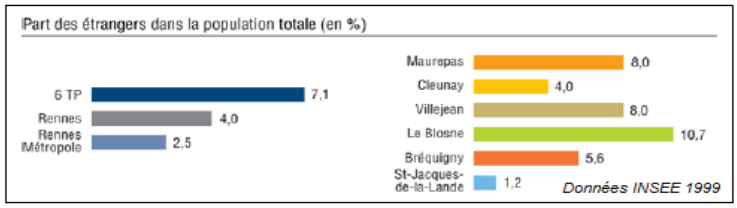

Graphe 35. Part des étrangers dans la population totale (en%)

Sources INSEE - Recensement population 1999

Le taux en 1999 est donc de 4% à Rennes et de 2,5% à Rennes Métropole avec des répartitions pour les quartiers assez hétérogènes puisqu'on observe un taux de 1,2% pour Saint Jacques et 10,7% pour Le Blosne.

En 2006, les chiffres sont les suivants :

	Population globale	Population étrangère	Taux de la population étrangère sur la population globale
Rennes	209613	11309	5,40%
Rennes Métropole	386065	13353	3,40%

Tableau 36. Comparaison de données démographiques entre Rennes et Rennes Métropole

Sources INSEE – Recensement population 2006

Il y a entre 1999 et 2006 une forte progression dans le taux de populations étrangères à Rennes et dans son agglomération. Il illustre un changement dans la composition de la population rennaise, la migration de l'espace rennais étant relativement récente. Ce nouveau

20 Ces données chiffrées sont extraites de Etiemble, 2006, pp.14-15, Guillou et Wadbled, 2006, p.83, octant, n°102, juillet 2005.

visage de Rennes peut d'ailleurs être l'occasion de tensions sociales entre les individus dans l'espace, ce qui est un des postulats de départ de cette recherche. En effet, en observant d'autres villes qui ont vécu précédemment cette mixité arrivante (Lyon, Paris, etc), il est possible de poser comme hypothèse que sans préparation de la population dite accueillante et sans aménagement du territoire, les relations interpersonnelles se compliquent pour aboutir à des conflits en espace social notamment urbain.

Ces nouvelles populations sont majoritairement actives et en emploi - moyennes d'ailleurs plus élevées que les taux nationaux.

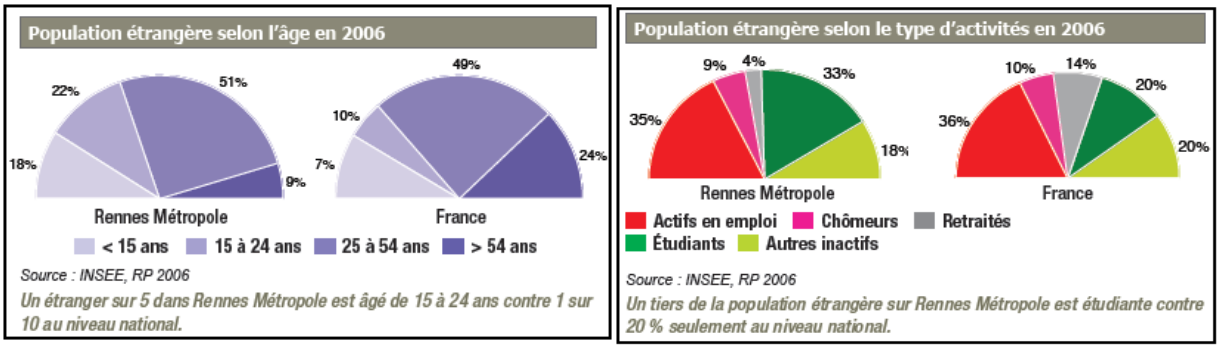

Graphes 37. Structure de l'emploi salarié par secteurs d'activités en 2007

Sources INSEE - Recensement population 2006

La communauté *étrangère* est présente à Rennes et semble majoritairement insérée en milieu professionnel. Rennes est donc ville de migrations récentes : ses quartiers organisent l'arrivée de ces nouvelles populations de façon sectorialisée dans certains quartiers fortement marqués par cette récente diversité.

4- Rennes, ses quartiers et ses langues

La situation de la ville de Rennes est sociolinguistiquement atypique. Marquée par une forte migration récente, elle présente un panel relativement varié de langues sur son territoire. Seulement, le caractère récent de cette migration influe également sur la façon dont les individus perçoivent leurs langues et les autres langues de l'espace rennais.

Pour étudier les langues présentes sur le territoire a été réalisée une enquête[21] observant les pratiques multilingues à Rennes ; la particularité étant la liberté d'identification sociolinguistique des informateurs qui ont construit leurs propres catégories en fonction de leurs représentations. Le panel était composé de 53 personnes entre 21 et 33 ans qui vivent à Rennes depuis au moins deux ans. L'objectif de l'enquête était de demander aux informateurs de « hiérarchis[er] et polaris[er] les espaces selon deux critères associés : la maîtrise ou non du français et la présence d'étrangers » (Bulot, 2007, p.2). Les espaces sont hiérarchisés de telle sorte que Rennes Sud, Villejean et Maurepas - qui apparaissent plus haut comme des quartiers avec un fort taux d'étrangers - sont caractérisés par des pratiques autres que le Français.

> « L'ensemble paraît ainsi homogène mais les attributions socio-spatiales font apparaître que les quartiers Villejean et Rennes Sud se partagent 91% de la totalité des langues dénommées. Le centre-ville est le lieu de l'*anglais* et Maurepas des *langues asiatiques*. La prise en considération de la deuxième langue nommée fait apparaître une diversité plus grande des attributions puisque apparaissent dès lors à côté de Rennes Sud (25% des items) et Villejean (16,7%) les quartiers Beauregard, La Poterie et Maurepas. Le *chinois* (ou les langues extrême-orientales) devient la première deuxième langue nommée (en dénomination stricte) avec 16 % des termes, même si l'*arabe* atteint 20% si on ajoute au 8% de la dénomination, les 8% de *langues maghrébines*, les 8% de *marocain*, les 4 % d'*algérien*»(Bulot, 2007, p.2).

Les langues dites sur l'espace rennais se présentent selon les deux cartes suivantes. La première représente les premières langues dites et la seconde les deuxièmes langues nommées.

21 Résultats présentés lors d'une communication du 5ème colloque RFS *Intervenir : appliquer, s'impliquer?*, à Amiens en 2007, communication intitulée « Les étrangers et leurs langues à Rennes Métropole ».

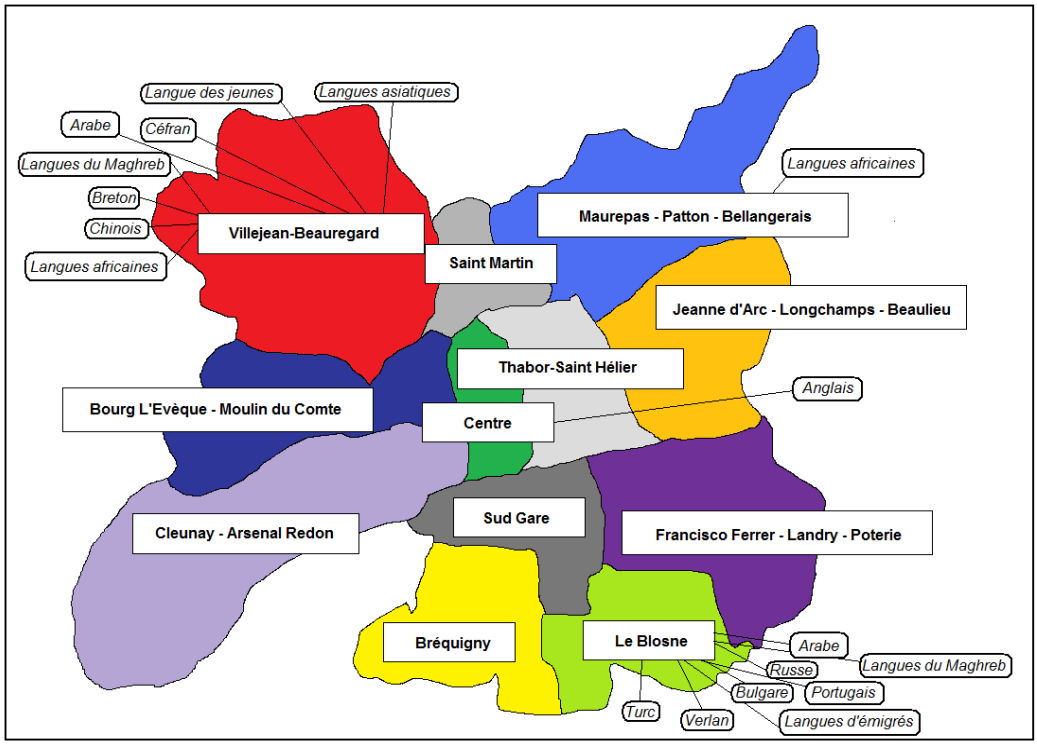

Carte 38. Rennes et ses premières langues nommées
Carte réalisée à partir de http://fr.academic.ru/dic.nsf/frwiki/1431125

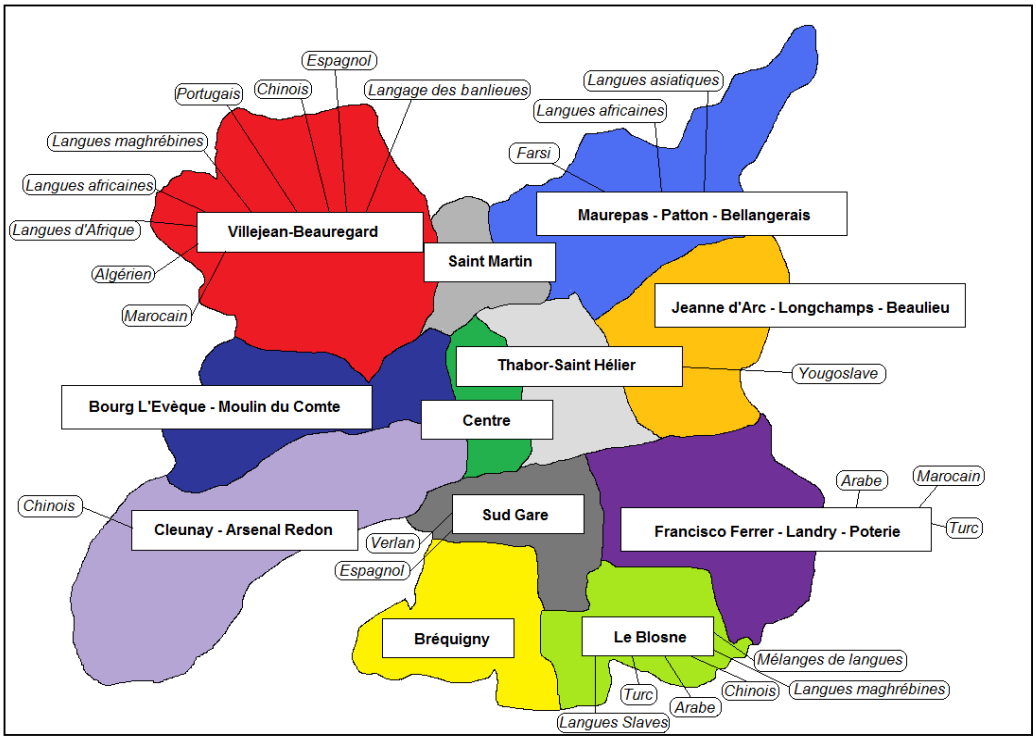

Carte 39. Rennes et ses deuxièmes langues nommées
Carte réalisée à partir de http://fr.academic.ru/dic.nsf/frwiki/1431125

Les résultats de cette étude montre que mis à part le français, les trois premières langues nommées comme présentes à Rennes sont *orientales*[22] (l*'arabe, les langues du Maghreb et le turc*), ce qui semble refléter certains courants migratoires récents, identifiés et visibles sur le territoire rennais (Etiemble, 2006, pp.11-13). L*'anglais* n'arrive qu'en sixième place au même titre que *le breton, le bulgare, le céfran, le chinois, la langue des jeunes, les langues asiatiques, les langues d'émigrés, le portugais, le russe*. Que peut-on en conclure? Rennes est ville de migration et ville plurilingue dont les pratiques langagières émergeant des discours semblent faire écho à la composition de la population rennaise et aux communautés sociolangagières perçues comme migrantes.

III- D'un multilinguisme perçu à une discrimination des identités langagières plurielles des migrants à Rennes

Pour poursuivre cette approche des langues à Rennes, nous[23] avons réalisé une nouvelle enquête afin de déterminer quelle considération est faite du multilinguisme à Rennes. Cette enquête connaît différentes particularités de par le contexte dans lequel elle a été réalisée mais reste révélatrice d'une idéologie présente à Rennes. Les caractéristiques de cette enquête ont été précédemment abordées p.75. Je[24] vais mettre en parallèle la situation sociolinguistique de la ville de Rennes et les discours portant sur les pratiques plurielles à Rennes de façon à observer leurs convergences et divergences. Cette approche comparée va s'organiser selon deux thématiques conjointement traitées: des dynamiques glossonymiques et des discours tenus sur la langue ou l'usage de plusieurs langues comme facteur d'intégration réussie ou à l'inverse comme critère de discrimination.

1- Cocktail méthodologique pour l'analyse du corpus

Je suis repartie de la méthode exposée plus haut pour analyser ce corpus[25]. L'étude porte ici sur l'item-source *multilinguisme*, pour travailler aux deux objectifs de cette recherche :

22 L'item *orientales* est utilisé ici par rapport à son utilisation en corpus par les informateurs-mêmes. Cet item que j'ai considéré comme regroupant est donc réinvesti et prend cette fonction.

23 L'utilisation du pronom nous renvoie à un travail de recueil collectif effectué par l'équipe de travail du programme « Plurilinguisme et ségrégation dans l'espace urbain de Rennes », équipe PREFics.

24 Je passe ici du *nous* de l'équipe de travail sur cette enquête au pronom *je* pour marquer le retour à une prise en charge personnelle du corpus recueilli.

25 Pour plus de détails sur la méthodologie employée ici, se référer à la page 59.

– travailler sur les pratiques sociolangagières multiples pour déceler les éventuelles représentations collectives qui lui sont liées et qui sont véhiculées dans le groupe d'informateurs ;
– travailler sur les pratiques sociolangagières multiples (sur)valorisées pour étudier indirectement des mulltilinguismes dévalorisés, donc des locuteurs multilingues dévalorisés voire discriminés ; la figure du migrant pouvant apparaître comme caractéristiquement multilingue.

A travers l'analyse de corpus, il s'agit d'élaborer une traduction définitoire de l'item *multilinguisme* faite par les informateurs pour dégager les catégories représentationnelles à visée projective véhiculées dans le corpus. J'effectue ensuite le même travail à partir des items équivalents à l'item multilinguisme.

2- Le multilinguisme : un atout ou un obstacle ?

La première partie de l'analyse va consister en la mise en place d'une lecture de surface (par comptage itémique) de façon à observer quelles sont les premières tendances se dégageant des réponses de nos informateurs. Petit rappel, le questionnement des entretiens est *le multilinguisme est un atout ou un obstacle à Rennes?*. Après une lecture de surface, la tendance de réponse me dirige vers le pôle atout d'une façon quasi systématique. Le terme multilinguisme est donc abordé de façon plutôt valorisante, à 78,1% : j'ai ici considéré qu'une association d'une négation à l'item *obstacle* pouvait être assimilée à une approche positive du *multilinguisme.*

	Item compté : atout		**Item compté : obstacle**		**Total**
	Tournure phrastique négative	**Tournure phrastique positive**	**Tournure phrastique négative**	**Tournure phrastique positive**	
Nombre d'occurrences en pourcentage	3,10%	62,50%	15,60%	18,80%	100,00%
		78,10%			

Tableau 40. Résultats du comptage itémique

Une approche méliorative du multilinguisme est donc faite mais elle n'est pas sans poser problème. Il faut noter que l'item multilinguisme n'est que peu utilisé dans notre corpus, il n'est pas employé par tous les informateurs. Seuls trois des six entretiens le réinvestissent et

on ne trouve que douze occurrences au sein du corpus entier. Faisant partie du questionnement même de l'entretien, la rareté de l'item en corpus est révélatrice : les informateurs traitent le multilinguisme autrement et la méthodologie proposée va permettre à déceler l'approche particulière faite de cet item. Vont donc être observées les associations faites à l'item quand celui-ci est utilisé en corpus pour mettre en place des éléments de l'approche définitoire des informateurs dans leurs discours. Il va s'agir de travailler l'environnement direct de l'item-source ou des structures-miroir utilisées comme équivalences.

3- Le multilinguisme, des cultures ...

On remarque que le terme multicultur- est utilisé dans le corpus est systématiquement associé au multilinguisme, ces items apparaissent étroitement liés, témoignant ainsi de l'interdépendance entre ces deux concepts. Les extraits suivants illustrent particulièrement cet aspect :

> *Extrait 12 / j'appelle plutôt pas tellement le multilinguisme / mais le multiculturalisme / qui je pense aussi a une importance /*
>
> *Extrait 13 / voilà / le multilinguisme / multiculturalisme / euh : / je ne suis pas à convaincre /*
>
> *Extrait 14 / je crois que ça fait partie de notre culture / le multilinguisme /*

Le multilinguisme est posé ici comme caractéristique d'une communauté dans laquelle plusieurs langues sont parlées, le multiculturalisme quand à lui indique une perspective différente en ce que le partage des membres de la communauté ne concerne pas seulement les pratiques langagières mais aussi tout ce qui se réfère au concept de culture en tant :

> « […] ensemble de systèmes symboliques au premier rang desquels se placent le langage, les règles matrimoniales, les rapports économiques, l'art, la science, la religion. Tous ces systèmes visent à exprimer certains aspects de la réalité physique et de la réalité sociale, et plus encore, les relations que ces deux types de réalité entretiennent entre eux et que les systèmes symboliques entretiennent les uns avec les autres » (Carlo, 1998, p.47-48).

En associant systématiquement ces deux concepts de langue et culture, les informateurs

tendent à appuyer le fait que la langue passe par la culture et inversement. Cette équivalence bien que prévisible atteste que la composante langagière est déterminante dans les rapports interculturels donc plus largement dans les rapports interpersonnels. Dans le contexte de cette étude, l'aboutissement du parcours en *insertion/intégration* implique une appropriation de la dimension linguistique donc/mais aussi culturelle de l'espace accueillant - qu'elle soit relative ou totale - par le migrant.

4- Le multilinguisme, ...et des langues.

a- Du multilinguisme au bilinguisme : étude des dynamiques glossonymiques

Comme je l'ai préalablement fait remarquer, l'item *multilinguisme* est très peu présent dans notre corpus ; ce qui a conduit nos informateurs à construire plusieurs systèmes d'équivalence dans leurs discours pour pouvoir traiter ce concept-clé lors des entretiens. Après la première équivalence que j'ai mise en relief *multilinguisme/multiculturalisme,* la seconde va concerner les glossonymes, c'est-à-dire toutes les fois où une langue est nommée. On obtient par comptage le descriptif suivant :

Items comptés	**anglais**	**français**	**allemand**	**italien**	**espagnol**	**iranien**	**japonais**	**breton**	**russe**	**Autres langues** (esperanto, latin, chinois, langues indiennes, polonais)	**Total**
Nombre d'occurrences en pourcentage	43,5%	20,4%	8,3%	7,4%	5,6%	3,7%	2,8%	1,9%	1,9%	0,9%	100

Tableau 41. Résultats de l'étude glossonymiques du corpus

On peut observer que les langues européennes occupent une place très importante dans les glossonymes cités, soit plus de 80%. Il apparaît très clairement que le multilinguisme ici traité est une multilinguisme tendanciellement européen excluant quasi-systématiquement les langues non-européennes[26]. Cet aspect est un fil conducteur du corpus : le questionnement porte sur le multilinguisme à Rennes et Rennes est une ville fortement marquée par la

26 La catégorisation assez simpliste utilisée dans ce texte pour les deux groupes *langues européennes* et *langues non-européennes* peut être glosée à bien des égards mais demeure dans ce travail une classification pratique illustrant la situation décrite par ailleurs. Il ne s'agit pas sous-entendre que les langues « appartiennent » de manière exclusive à l'un ou l'autre des territoires ni de mettre en relief une différenciation nette de ces deux espaces.

migration - notamment issue des pays africains ; or lorsqu'il est question d'un multilinguisme valorisé à Rennes, ces langues n'apparaissent pas dans les discours. On peut ici conclure que les représentations véhiculées à Rennes tendent à définir un multilinguisme spécifique, majoritairement européen. Mais il est possible d'aller plus loin. Parmi ces langues européennes représentant un multilinguisme valorisé à Rennes, la première langue citée est l'anglais. En effet, l'item anglais est utilisé pour 43,5% des glossonymes cités et apparaît donc comme *la* première langue symbolique du multilinguisme à Rennes et surtout comme la langue d'un multilinguisme valorisé tendant à faciliter l*'insertion/intégration* des populations migrantes dans l'espace urbain de Rennes. Ce qui paraît surprenant c'est que le français, langue officielle de Rennes n'apparaît que pour 20,4 % des langues citées[27]. Ces deux langues apparaissent donc très clairement représentatives de ce qu'est un multilinguisme perçu comme atout pour l'intégration dans la ville de Rennes. L'équivalence faite entre ce multilinguisme valorisé et un bilinguisme anglais-français est faite dans les discours-mêmes des informateurs, comme le montrent notamment ces extraits :

> *Extrait 15 / C'est vrai qu'il y a une notion qui peut ressortir dans mes propos que ce n'est pas en fait du multilinguisme mais du bilinguisme/*
>
> *Extrait 16 / Mon bilinguisme anglais français m'est utile /*
>
> *Extrait 17 / c'est vrai qu'il y a une notion qui peut ressortir dans mes propos que ce n'est pas en fait du multilinguisme mais du bilinguisme et que l'anglais est une langue quand même assez dominante à toutes sortes de niveaux /*

Étudions de plus près l'approche définitoire faite de ce bilinguisme en observant les associations itémiques faites à partir de *anglais* et de *français*.

b- L'anglais, langue de l'insertion professionnelle

L'anglais dans le corpus est approché selon deux principaux axes :

– C'est une langue nécessaire dans les processus de communication à l'oeuvre lors de l'intégration des populations migrantes à Rennes : elle est décrite comme étant

27 Remarque : le présence très faible de l'item *français* pourrait également être expliqué par le contexte-même de la recherche : parler en français de son parcours d'intégration réussi en France conduit explicitement au traitement de la langue dans le corpus recueilli comme vecteur de communication. Cependant, les approches qui sont ici faites de l'item restent significatives pour les objectifs de cette étude.

« pratique », « utile » (extrait 16) voire même essentielle. Elle est à la fois nécessité et base de tout échange, les informateurs allant même jusqu'à faire d'un individu non-anglophone un « handicapé », un être « pas complet » évoqué par exemple dans l'extrait 20. L'anglais est donc *la* langue qu'il faut maîtriser pour prétendre à un titre de multilingue à Rennes. C'est une « langue de contact // multicuturelle », une langue « internationale » (extraits 21, 22 et 23), elle est *la* langue des premiers échanges, des premiers temps de communication puisqu'elle permet une intercompréhension entre les membres de communautés différentes. Cet aspect omniprésent dans ce corpus relève de représentations communément véhiculées dans l'espace rennais ; l'anglais se voit conférer un rôle de médiateur social et il lui attribue aussi une considération valorisante/valorisée dans les échanges multilingues à Rennes.

A l'appui, les extraits suivants :

> *Extrait 18 /les collègues ne manipulant pas suffisamment l'anglais me demandent en fait de faire le relai /*
>
> *Extrait 19 / l'anglais / c'est indispensable / donc personne ne discute plus ça*
>
> *Extrait 20 /et quelqu'un qui parle pas anglais / il est handicapé je dirai // il est pas complet //*
>
> *Extrait 21 /l'anglais est devenu la langue internationale de la recherche/*
>
> *Extrait 22 / la dimension évidemment que tout le monde aura comprise c'est que l'anglais est devenu la langue internationale/*
>
> *Extrait 23 / c'est d'abord l'an_ l'anglais qui est la langue internationale /*

– C'est une langue de communication professionnelle (extrait 24), principalement utilisée pour des échanges avec des personnes n'appartenant pas à la sphère privée des locuteurs. Cette langue de mise en réseau confère au multilinguisme la valeur d'un bilinguisme anglais-français n'ayant un rôle que dans l'insertion professionnelle des individus migrants à Rennes. Il n'est pas mentionné de référence à une sphère plus privée. Cet aspect est d'autant plus intéressant que les conflits qui sont aujourd'hui à l'oeuvre dans les espaces urbains proviennent dans la majorité des cas d'une présence trop forte de frontières entre les différents communautés en présence, frontières établies

à la fois au niveau de la sphère publique - dans laquelle on inclut la sphère professionnelle - mais aussi au niveau de la sphère privée - avec notamment des concepts comme ghettorisation. Les informateurs ayant participé à cette enquête, au delà de leur considération en matière de multilinguisme témoignent de leur cas, de leur intégration à cette ville, et dans la version valorisante qu'ils donnent du multilinguisme/ bilinguisme anglais-français, leur appartenance langagière *d'origine* (aymara, espagnol, portugais, anglais, arabe, japonais, polonais, danois notamment) est mise à l'écart au profit d'un multilinguisme utile à l'intégration « visible » en milieu professionnel. L'anglais apparaît comme la langue la plus utile pour l'insertion professionnelle à Rennes (extrait 22).

> *Extrait 24 / j'ai surtout appris l'anglais quand même/ et c'est indéniable que dans mon métier [...] / la connaissance la maitrise de l'anglais euh :: / de tous les jours / pour pouvoir rédiger des textes de très haut niveau / et de pouvoir les présenter dans des conférences par exemple / c'est indéniablement un plus et même une nécessité professionnelle /*
>
> *Extrait 25 /donc d'un point de vue professionnel, l'anglais est extrêmement important pour moi /*

La représentation du migrant bien intégré à Rennes lui induit donc des capacités multilingues essentiellement construites sur sa maîtrise de l'anglais dont le rôle apparaît déterminant pour de l'insertion professionnelle à Rennes.

c- Le français, langue de l'intégration sociale

L'acception faite du français est totalement différente :

– Langue imposée (extrait 26), il y a donc véritable enjeu dans la pratique du français, sa maîtrise doit être aussi normée que possible pour illustrer un parcours d'intégration sociale réussi. Les exigences de cet apprentissage en font une langue de contraintes qui est régulièrement assimilée à un effort, un combat dans le corpus (extraits 27 et 28). Ceci est renchéri par le rapport de force que semblent entretenir l'identité langagière première des informateurs (ce qu'ils appellent leurs langues d'origine) et l'apprentissage de la langue française. Pénible (extrait 29), le français est donc approché de façon péjorative par rapport à l'anglais dans ce corpus.

Extrait 26 / en est en France / il faut parler le français /

Extrait 27 / surtout lorsque j'apprenais la langue française // au début je faisais des efforts/

Extrait 28 / je considère que le français est vraiment ma / ma / lan_ / langue maternelle en fait / en fait c'est pas tout à fait vrai / m'enfin c'est celle que je domine le mieux /

Extrait 29 / euh / [XX] c'était vraiment un obstacle puisque j'étais / confronté / au tout au début / quand j'apprenais la langue française / euh / je pouvais pas rigoler quand les français / quand les français rigolaient autour de moi / c'était vachement / vachement / euh / comment on va dire ça / euh / j'étais [XX] eh dehors de la blague / je ne pouvais pas partager / quoi que ce soit / leurs blagues / leurs conversations / tout ça / donc il a fallu vraiment vraiment faire des efforts pour apprendre la langue française /

Dans ce corpus, l'utilisation faite de l'item français passe de la référence à une langue à la référence à une appartenance culturelle (voire nationale). C'est par ailleurs le seul item qui est plus utilisé en tant qu'adjectif de nationalité qu'en tant que glossonyme.

	anglais		**français**		**espagnol**		**langue indienne**		**breton**		**esperanto**		**latin**		**iranien**		**russe**		**allemand**		**italien**		**chinois**		**japonais**		**polonais**		**Tot.**	
	G[28]	**CN**[29]	**G**	**CN**	**G**	**CN**	**G**	**CN**	**G**	**CN**	**G**	**CN**	**G**	**CN**	**G**	**CN**	**G**	**CN**	**G**	**CN**	**G**	**CN**	**G**	**CN**	**G**	**CN**	**G**	**CN**	G	CN
items	47	0	22	24	6	0	1	0	2	1	1	0	1	0	4	4	2	2	9	4	8	1	1	0	3	0	1	1	108	37
%	100	0	47,8	**52,2**	100	0	100	0	66,7	33,3	100	0	100	0	50	50	50	50	69,2	30,8	88,9	11,1	100	0	100	0	50	50	100	100

Tableau 42. Résultats de l'étude des utilisations d'items

Il est donc intéressant d'observer que l'item français est associé à une perspective sociale plus qu'à une perspective uniquement linguistique alors que rappelons-le, l'objet du questionnement porte sur le multilinguisme donc sur les langues :

Extrait 30 /j'ai eu beaucoup de chance de pouvoir sans difficulté d'exercer mon métier et de m'intégrer à la société française / j'ai la conviction que si je n'avais pas persisté de continuer à apprendre le français / mes études ainsi que mon intégration aurait été compliquées et difficiles et que la maîtrise de la langue est la clé d'ouverture vers toutes cultures /

Pour renforcer cet aspect, les informateurs ressentent le besoin d'identifier les utilisations de *français* en tant que glossonyme en associant à *la langue* (extraits 31 et 32). Cette répartition

28 Le G renvoie à la notion de glossonyme, donc à une utilisation de l'item observé en tant que dénomination de langue.

29 Le CN renvoie à la notion de culture/nationalité (selon l'utilisation qui en est faite par l'informateur).

témoigne de l'ambiguïté identificatoire des migrants en ce qui concerne le français. A contrario, l'item anglais omniprésent dans le corpus n'est utilisé qu'en tant que glossonyme.

> *Extrait 31 / / j'ai peut-être fait passer euh dans la langue française sans le vouloir / ce qui a fait tout à fait / ce qui fait / des particularités /*
> *Extrait 32 /c'était vraiment un obstacle puisque j'étais / confronté / au tout au début / quand j'apprenais la langue française /*

Le migrant bien inséré à l'espace accueillant rennais est donc francophone, la pratique d'un français imposé en sphère privée apparaissant gage d'une intégration sociale accomplie.
Le corpus révèle donc que le multilinguisme assimilé à un bilinguisme anglais-français est un atout pour l'intégration des migrants à Rennes. La valorisation de ces deux langues considérées comme des outils de communication nécessaires lors de l'arrivée à Rennes leur confère à des images qui leur sont spécifiques. L'anglais est la langue de mise en réseau et plus particulièrement de réseau professionnel, symbolique pour l'insertion. Le français comme relevant d'une appartenance langagière et culturelle devant être pratiqué à la fois en sphère privée et sphère publique. Les représentations lient le locuteur anglophone à une attitude d'agrégation pouvant mené à une insertion réussie dans l'espace accueillant. Le français est l'étape ultime de l'intégration du migrant à Rennes, étape associée à un effort et à des contraintes. L'approche faite de *français* conforte le rapprochement fait tout au long du corpus entre multilinguisme et multiculturalisme puisqu'il renvoie particulièrement à une intégration autant - voire plus - culturelle que linguistique/langagière. Peut résulter de cette analyse le tableau-bilan de confrontation ci-dessous :

***MULTILINGUISME* =**	**ANGLAIS**	+	**FRANCAIS**
Est associé	Langue		Langue + Culture
Est perçu comme étant	Nécessaire (utilité)		Obligatoire (contrainte)
Permet	Insertion		Intégration
Concerne principalement la sphère	Professionnelle		Publique / sociale
En cas de non pratique, condamne	Handicapant		Ségrégatif voire discriminatoire

Tableau 43. Bilan des utilisations itémiques de français et anglais

Cette conception restrictive et sélective du multilinguisme vise à promouvoir un bilinguisme anglais-français nécessaire à l'agrégation - comme attitude positive pouvant menée à une insertion voire intégration réussie(s) de la figure du migrant à Rennes. Ainsi en valorisant ce

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

multilinguisme réduit, les informateurs empreints de ces idéologies linguistiques dévalorisent leurs identités multilingues caractérisantes (japonaise, arabe, etc.). Se déclarant en situation d'intégration réussie, ils confirment une ségrégation de leurs langues d'origine au profit d'une approche idéalisée faite du bilinguisme anglais-français comme seul multilinguisme agrégatif pour l'intégration des migrants à Rennes. Cependant la minimalisation voire l'oubli des langues d'origine dans cette approche valorisante faite du multilinguisme tend à leur adjoindre un traitement ségrégatif, elles sont ainsi mises à distance et font de leurs locuteurs des individus potentiellement ségrégés/discriminés pour ces identités langagières plurielles.
Dans ce contexte, les représentations sociolangagières conférées au multilinguisme influent non seulement sur la discrimination faite des migrants par l'espace accueillant - ces éléments étant transmis de l'espace accueillant aux migrants nouveaux-arrivants - mais aussi sur une discrimination faite de l'espace accueillant par les migrants qui restituent ces représentations comme autant de vecteurs d'une intégration réussie à Rennes. Cette idéologie multilingue = bilinguisme anglais/français est donc punitive puisque transmise par des informateurs multilingues - mais pas seulement anglophones et francophones, elle condamne ainsi les autres formes de multilinguisme. Ce contraste témoigne de la situation actuelle de Rennes qui tout en tentant de promouvoir des parcours d'intégration réussie reste empreinte de conceptions idéologiques qui ralentissent les efforts ainsi mis en place.

Rennes, pôle d'affluence migratoire met en effet en place de nombreuses initiatives pour parer les éventuels conflits liés à l'arrivée des *étrangères* dans la région. Pour ne prendre que deux exemples, l'Union des Associations Interculturelles de Rennes (UAIR) aide l'accès au travail des femmes d'origine étrangère ; le Service de la Direction des Femmes et de l'Egalité (SDFE) contribue à favoriser l'intégration des femmes immigrées d'origine étrangère et à prévenir voire combattre les phénomènes de double discrimination, liée au sexe et à l'origine. La femme migrante est doublement intéressante pour cette recherche, de par sa nouvelle présence sur le territoire rennais mais aussi en regard aux liens particuliers qu'entretiennent les femmes et les langues.

Quelles méthodologies utilisées pour travailler sur les discriminations dans ce contexte ?

Pour étudier ce questionnement intervient en premier lieu des procédés d'observation directe et participante pour prendre connaissance du terrain visé et de ses liens à la gestion des accents. Ces observations permettent la mise en place de la méthodologie du locuteur masqué, de façon à mettre en situation le seul critère langagier dans le processus d'embauche. Les échantillons sonores ainsi produits sont soumis à l'évaluation selon deux méthodologies distinctes : d'abord les questionnaires à échelles d'évaluation et ensuite les entretiens semi-directifs. Les échelles d'évaluation apparaissent comme recueil d'impressions, d'opinions pour traduire les représentations sociales dans le prêt-à-porter féminin à Rennes et les questionnements semi-ouverts pour analyser des discriminations mises en mots. La première partie de l'enquête va consister à mettre en place des questionnaires à échelles d'attitudes permettant d'observer la pertinence de l'intégration de l'accent comme critère de discrimination ; la seconde partie se construit à partir de la réalisation d'entretiens semi-directifs visant à mettre en mots des procédés discriminatoires ensuite analysés. La stratégie méthodologique a été pensée de façon à permettre le travail sur ces deux orientations conjointement.

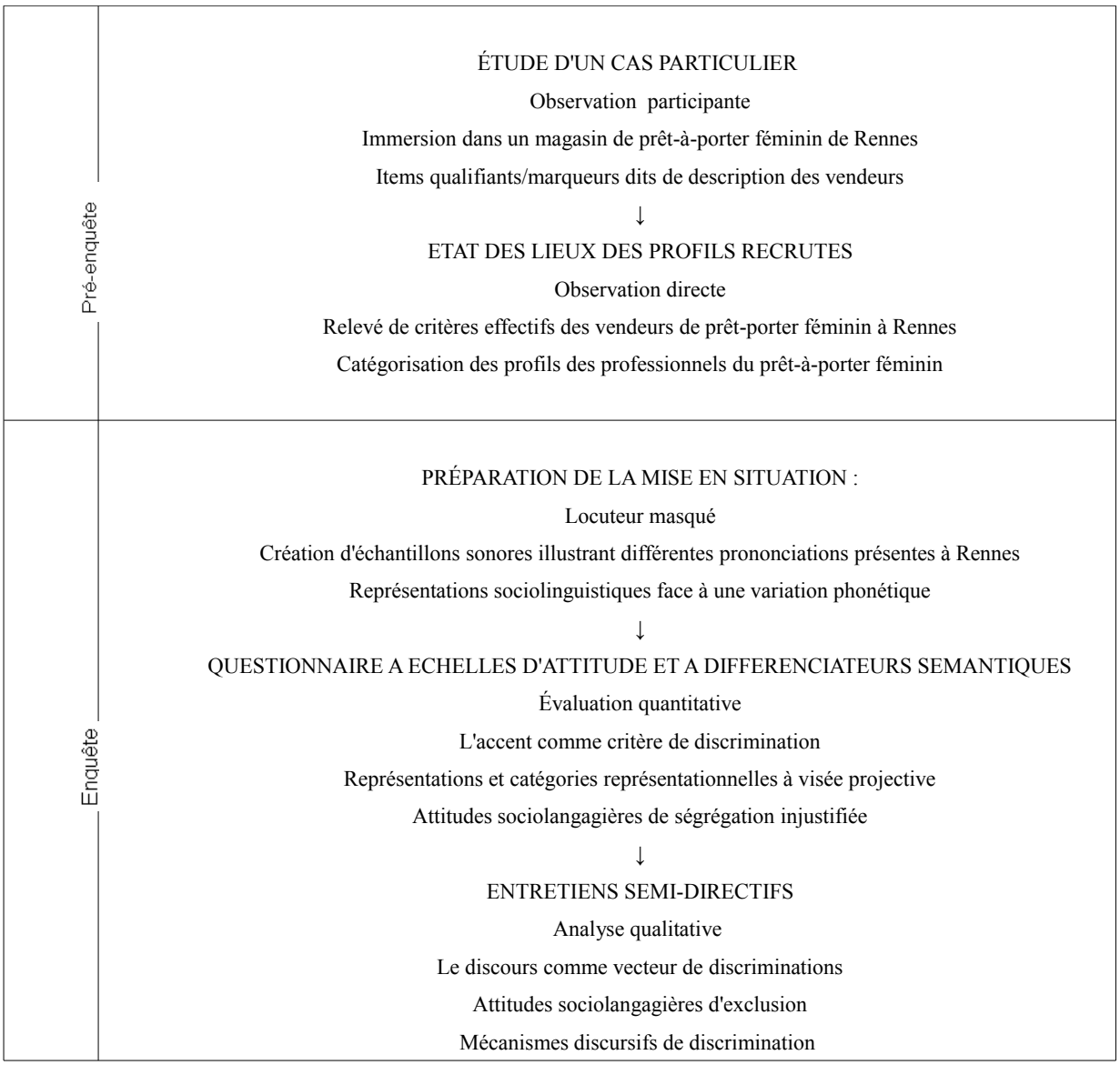

Schéma 44. Discours et discrimination : démarche de terrain

La première étape est un travail d'identification des mécanismes de recrutement à l'oeuvre dans le contexte de l'étude : le prêt-à-porter féminin à Rennes. Cette analyse a consisté en une étude approfondie d'une situation professionnelle particulière faite par immersion dans une surface de vente de prêt-à-porter féminin puis par une observation des profils des recrutés à Rennes, ces données permettant la création d'un support visant à construire une mise en situation lors de la phase exécutive de l'enquête par le biais de la méthodologie du locuteur masqué.

1- Observation participante des méthodes de recrutement dans une surface de vente de prêt-à-porter féminin à Rennes

L'étude des dires et des faires sur les modalités de recrutement au sein d'un milieu professionnel a été réalisée par immersion professionnelle de l'enquêtrice. L'objectif de l'observation ainsi mise en place était de recueillir un ensemble de critères récurrents dans les discours de recrutement. La méthodologie employée pour le recueil d'informations est l'observation participante, processus où l'enquêteur/observateur est acteur interne à la situation observée. Cette approche micro-sociologique a été effectuée dans une surface de vente de prêt-à-porter féminin à Rennes pour observer les méthodes de recrutement, le choix ayant été guidé non seulement par une existence préalable de réseau au sein de cette structure mais aussi parce que ce milieu professionnel ne requière pas nécessairement de formation qualifiante et est donc accessible à tout individu.

2- État des lieux des profils recrutés : observation directe des surfaces de vente de prêt-à-porter féminin à Rennes

Cette approche de terrain a permis un état des lieux des profils des vendeurs recrutés dans le prêt-à-porter féminin à Rennes ; ce pour observer quel type de vendeur est recruté dans les pratiques effectives d'embauche et observer ainsi quels critères apparaissent comme potentiellement discriminatoires. La méthodologie employée est celle de l'observation directe, l'enquêteur est externe à la situation qu'il observe. Cette observation a eu lieu lors d'une période durant laquelle la visibilité du magasin est privilégiée et réfléchie dans la vente de prêt-à-porter féminin. Elle a consisté à observer quels profils avaient les vendeurs de prêt-à-porter féminin à Rennes selon les critères suivants : sexe, âge, origine étrangère ou non, parler accentué ou non. Cette observation a été réalisé par trois enquêteurs pour rendre les résultats les plus objectifs possibles et ainsi parer aux biais inhérents à la pratique d'observation faite par un seul observateur ; et a servi à mettre en place des observations représentatives des profils des vendeurs de prêt-à-porter féminin à Rennes.

3- Des locutrices masquées pour travailler les comportements face aux accents

Un des enjeux à ce moment a été de mettre au point une méthodologie permettant la

création d'un corpus au sein duquel sont observables les procédés d'évaluation à l'égard de pratiques sociolangagières données.

> Une technique du locuteur masqué a été mise au point pour aider à déterminer comment des groupes se perçoivent eux-mêmes ou perçoivent d'autres groupes, au travers des jugements épilinguistiques qu'ils expriment sur des personnes parlant différemment (Bauvois, 1997, p.202-203).

Il s'agit en effet de provoquer chez l'informateur une mise en mots de l'évaluation du locuteur masqué de façon à apprécier les *impressions* positives ou négatives que l'écoute produisait chez l'informateur. Des échantillons de parlers pré-enregistrés, présentés comme provenant de personnes différentes sont soumis à des informateurs, à qui on demande d'évaluer la personnalité, l'apparence, les compétences socio-professionnelles et le profil sociolinguistique des locuteurs.

4- Des questionnaires pour observer comment les prononciations sont discriminées

Une étude sur les représentations / catégories sociolangagières est posée comme pouvant permettre l'émergence de processus discursifs discriminatoires à l'égard de locuteurs perçus Autres. Pour travailler sur les représentations / catégories sociales, l'enquête se construit par la mise en place de questionnaires avec les locuteurs masqués/les échantillons sonores comme support des évaluations sollicitées. Il s'agit de créer un continuum traçant une progression thématique entre deux items qualifiants. La mise en place des items du questionnaire mêle à la fois échelles d'attitudes et différenciateurs sémantiques :

– échelles d'attitudes car la phase préparatoire a permis un relevé des critères de recrutement, ce qui permet pour l'enquêtrice de travailler à une mise à distance plus ou moins grande du locuteur masqué par l'informateur,

– différenciateurs sémantiques pour étudier notamment la construction visuelle de la figure de l'Autre/ de l'Etranger. Suite à l'écoute des locuteurs masqués, les informateurs sont donc invités à compléter un questionnaire pour traduire des impressions. Cette phase de l'enquête a été réalisée de façon quantitative auprès de potentiels clients de prêt-à-porter féminin à Rennes. Une fois recueillis, ces questionnaires sont analysés pour observer la pertinence du critère sociolangagier comme critère de discrimination à l'embauche et aussi pour analyser comment sont discriminées certaines des prononciations proposées à l'écoute.

5- Des entretiens semi-directifs pour étudier comment les procédés discriminatoires s'organisent en discours

La seconde hypothèse de l'enquête pose qu'un discours porte les phénomènes de discriminations. Il serait alors possible de repérer des marqueurs discursifs témoignant de procédés discriminatoires. Des entretiens semi-directifs sont effectués pour obtenir des discours de jugement à l'égard des échantillons verbaux. Pour recueillir ces discours d'évaluation potentiellement discriminatoires, la structure habituelle de l'entretien semi-directif a été déconstruite au profit d'une organisation tripolaire : informateur, enquêteur, locuteur masqué. La méthode consiste à mettre en place un questionnement orienté suite à l'écoute des locuteurs masqués à partir d'un objectif préalablement déterminé. Ainsi l'évaluation de pratique(s) sociolangagière(s) est obtenue par questionnement semi-ouvert visant une mise en mots de la hiérarchisation des locuteurs masqués et plus précisément des phénomènes d'agrégation/ségrégation que l'informateur réaliserait face ces locuteurs masqués *potentiellement recrutables*.

Ces entretiens ont été réalisés auprès d'un échantillon de vendeurs et de clients de façon qualitative, l'objectif étant d'établir une expertise des procédés langagiers discriminatoires récurrents lors de l'insertion professionnelle à Rennes.

Observer le recrutement dans le prêt-à-porter féminin à Rennes

- Les discours et les pratiques -

L'observation, méthode sociologique est ici abordée dans le cadre de la pré-enquête, comme préparation à la phase effective de l'enquête de cette recherche. Sont donc présentées ici les approches méthodologiques sollicitées et les particularités de ces méthodes dans le contexte de l'étude. La particularité de ces utilisations méthodologiques induit de nombreuses précautions pour parer aux biais que suscite cette méthode. La nature des informations est à étudier, et c'est ici le fil conducteur de la description épistémologique et méthodologique qui va être mise en place dans cette partie. Peut-on prétendre atteindre une objectivité quand on utilise l'observation comme méthode de recueil des données? Il est nécessaire d'accepter l'ambivalence de ce procédé de recueil de données, en tenant compte dans l'analyse et dans l'interprétation :

– de la nature de l'observation notamment à propos de la situation de la pratique menée sur un continuum entre pratique sociale et méthode scientifique ;

– de la réflexivité du chercheur sur la posture qui se doit d'être adoptée pendant l'observation,

– de la dépendance entre contexte et recueil des données/co-construction de corpus et de son caractère ponctuel,

– du processus de sélection des observables, notamment dans l'influence que les représentations et cadres d'interprétation peuvent avoir sur ces processus de sélection et du rôle des perceptions et explorations mises en place dans la nature du corpus,

– de l'effet cloisonnant / à œillères que peut avoir la démarche de collecte choisie qui fait de l'observation une attitude préméditée.

I- Observer le recrutement dans les discours et dans les pratiques

Cet état des lieux a réinvesti la méthode de l'observation pour vérifier la pertinence du contexte de l'étude et préparer la phase effective de l'enquête. Pour ce faire, la pratique observante est guidée par deux objectifs : établir un relevé des méthodes et des critères de recrutement dans les discours et observer quels profils sont recrutés dans les pratiques.

1- Données méthodologiques sur l'observation

L'étude des comportements et attitudes suppose un regard approfondi sur les interactions entre individus, permettant ainsi de décrypter les liens de cause(s) à effet(s) qui lient les êtres sociaux. Ce regard, aussi appelé observation, est à la fois un processus naturel en tant que pratique sociale et une démarche stratégique en tant que méthode scientifique. Le passage de l'une à l'autre implique pour le chercheur la mise en place d'un certain nombre de précautions pour faire de l'observation un réel moyen de recueil des données/co-construction de données scientifiques pour une recherche en sciences sociales. Ces précautions impliquent d'approcher de manière critique :

– la posture du chercheur par rapport à sa recherche,
– la construction de son corpus,
– la nature du corpus construit,
– le protocole de terrain et,
– le choix stratégique du type d'observation pratiquée.

a- De la pratique sociale à la méthode scientifique

En sciences sociales, l'observation est une pratique méthodologique habituelle réinvestissant un procédé naturel de l'homme en société. Elle consiste en une expérimentation plus ou moins investie d'une réalité pour nourrir les objectifs d'une recherche scientifique. L'observation n'est pas une mise en situation stimulée comme dans le cas du questionnaire ou de l'entretien : le chercheur s'insère / s'intègre dans le milieu à observer. Pour analyser les conduites et les situations « avec le moins d'écran possible » (Penef, 2009, p.37), il s'agit d'appréhender une réalité existante et non de mettre en scène une situation pour construire un corpus.

Méthode sociologique issue de l'école de Chicago à partir des années 20, l'observation est à la fois expérience quotidienne et méthode scientifique comme le souligne par exemple Pierre Pénef en définissant l'observation comme un « acte professionnel ponctuel ou un mode de pensée permanent » (Pénef, 2009, p.11). Expérience quotidienne car tout comportement est guidé par une observation des faits et du contexte dans lequel ils sont produits. Permettant un travail sur les comportements non officiels, l'observation est « une pratique sociale avant d'être une méthode scientifique » (Arborio et Fournier, 2005, p.5). L'observation porte sur des comportements non-officiels puisque comme vu précédemment aborder le problème de front - cabinet de recrutement – pour poser un regard honnête face aux situations ne permet pas un recueil de données satisfaisant en regard aux objectifs de la recherche. Le terme de *non officiel* renvoie ici à des comportements non provoqués mais spontanés (autant que possible) dans la situation observée. En effet, elle conduit à l'appréhension des comportements sociaux en constatant « de façon non-directive des faits particuliers » et en faisant « un prélèvement qualitatif en vue de comprendre des attitudes et des comportements » (Angers, 1992, p.353). La liberté induite par ce type d'approche et l'aspect qualitatif des données recueillies apparaissent comme des atouts déterminants dans le cadre de ma recherche, l'approche directe s'étant révélée infructueuse pour cette étude[30].

Méthode scientifique de recueil de données car l'observation implique le réinvestissement d'un processus inné, social, extrait du quotidien pour produire du scientifique. Les biais de cette méthode et ce qui peut lui conférer des difficultés dans la *validité* des données recueillies concernent le rapport à une réalité d'une situation ; ce qui induit un travail nécessitant de grandes précautions et notamment un regard rigoureux du praticien quand à la transférabilité des données conclusives. En effet, réinvestir un phénomène naturel pour en faire une technique scientifique conduit le chercheur à adopter une position *la plus naturelle* possible dans la situation observée impliquant la prise en compte contextuelle de sa propre pratique afin de convoquer un processus interactionnel spontané dans ce contexte particulier. Par ce biais, l'observateur convoque un ensemble de pré-requis - ses propres représentations, son expérience du terrain - de façon à faire sens en mettant en lien la situation observée et les objectifs de la recherche. Convoquer des représentations pour l'organisation d'une observation conduit donc à une sélection consciente ou inconsciente des représentations mises en lien avec les éléments perçus. D'où la nécessité pour l'individu observateur d'avoir un regard réflexif sur la pratique méthodologique mais aussi sur son interprétation des résultats. Ce regard sur les pratiques est possible et réalisable s'il

30 Comme cela a déjà été évoqué plus avant, l'approche directe impliquant un travail avec des structures liées au recrutement n'a pas été fructueuse (cabinet de recrutement, etc).

n'implique pas de mise en lien avec les données recueillies et s'il concerne plus précisément la méthode mise en place. Plus la méthode est rigoureuse, plus elle correspond aux critères les plus objectifs possibles de la recherche, plus le recueil des données et la construction du corpus sont constructifs pour la recherche en cours. Le regard réflexif sur les conséquences des représentations propres à l'observateur sur les données recueillies est quand à lui plus problématique dans la mesure où il s'agit d'être capable d'avoir un regard sur l'impact de ses propres catégories sur les catégories construites par et pour les données recueillies. Le recours proposé pour ce biais concerne le délai dans la mise en place de l'observation, et principalement l'espace-temps théorique entre la phase repérage et la construction de la grille ; un temps nécessaire qui permet à l'observateur un premier de temps d'observation par *détachement* de la situation observée, pour ensuite passer à une posture plus scientifique - et moins sociale - dans la construction de la grille d'observation. En tant que méthode, la phase repérage de l'observation permet « de constater de façon non directive des faits particuliers » pour ensuite faire à partir de cette grille « un prélèvement qualitatif en vue de comprendre des attitudes et des comportements » (Angers, 1992, p.353). Cette méthode dans un premier temps non directive le devient au fil des phases permettant une prise de température progressive et construite du milieu observé, un état des lieux de situations ponctuelles impliquant un travail précis à partir d'une grille détaillée à remplir en fonction de critères liés à la recherche. Ce « prélèvement qualitatif » conduit également à un travail en profondeur sur la situation à l'étude. Au delà des apparences / des perceptions, on cherche à comprendre ou à identifier les situations qui causent / sont à l'oeuvre dans les faits observés. D'où la grande importance de la prise en compte du contexte pour comprendre puis entrer dans les logiques de fonctionnement des attitudes et comportements ; contexte qui prend en considération à la fois les paramètres directement liés à la situation mais aussi la posture du chercheur et son implication dans l'acte d'observation.

> « Si l'on laisse de côté les formes extérieurs répertoriées dans les manuels (à découvert, secrète, externe ou directe), le fait d'observer est caractérisable par le temps de travail plus que par la place occupée ou par d'autres indices. L'implication est ici envisagée sous l'angle de la maîtrise du rôle avant l'entrée. L'avantage de connaître le milieu que l'on va étudier (emploi antérieur en usine, savoir familial anticipateur, participation longuement préméditée) favorise la rapidité : il n'y a pas une mise à distance particulière, ni à se déprendre de son rôle naturel » (Pénef, 2009, p.203).

b- Posture du chercheur en observation

D'après Denise Jodelet, l'observateur est « témoin de la réalité sociale » (Pénef, 2009, p.80). Cette définition pose problème à deux niveaux :

– le terme *témoin* implique un regard externe qui prélève des informations. Or il semble que le statut de l'observateur est plutôt celui d'un interactant, quel que soit le type d'observation pour lequel le chercheur opte. En cas d'observation participante, l'observateur est directement acteur dans la situation observée qu'il intervienne *discursivement*, *comportementalement* ou non, il influe par sa présence sur la situation étudiée ; dans l'observation directe, l'observateur peut être acteur externe à la situation mais conserve son statut d'acteur. En effet, il reste en retrait par rapport à la situation travaillée mais ce fait n'implique pas qu'il ne joue aucun rôle. S'il est *repéré*, il peut influer sur les attitudes et comportements des observés. L'observateur est donc partie prenante dans l'observation en ce qu'il prélève par sélection des informations dans une situation d'interaction sociale ;

– l'utilisation de *la* réalité sociale est également problématique dans la mesure où le prélèvement des informations ne concernent qu'une partie de *la* réalité, il faudrait donc préférer l'utilisation de *une* réalité sociale.

Dans cette étude, l'observateur devient *acteur d'une réalité sociale* et en tant que tel, le chercheur est instrument dans la construction de son corpus (Arborio et Fournier, 2005, p.7) ; ce qui nécessite un regard honnête face à ce corpus non objectif car emprunt des cadres d'interprétation du chercheur (cadrage théorique/objectifs de la recherche). La notion de chercheur comme instrument de sa recherche est intéressante mais réductrice. Il est en effet celui au travers de qui/grâce à qui/par qui les données sont recueillies mais il est aussi le média car il y a interprétation avec décodage des éléments perçus en lien avec les objectifs de la recherche et le profil socio-représentationnel du chercheur. Pierre Pénef insiste aussi sur la mise en relief des défauts et des carences pour tenter d'objectiver au maximum le rendu face aux lecteurs/chercheurs.

> « Il ne s'agit pas simplement d'avouer quelques erreurs sur une enquête, mais des défauts et carences persistants et couteux par honnêteté envers le lecteur. Sans une véritable autocritique, une objectivation, malgré quelques lacunes concédées, n'est bien souvent qu'un miroir valorisant » (Pénef, 2009, p.81).

Il ne s'agit par ce biais de mettre en avant la figure du chercheur capable d'auto-réflexion sur les pratiques, mais plutôt de détailler les problèmes, de déconstruire la procédure observante pour rendre compte du cadre contextuel/représentationnel dans lequel la pratique est réalisée. Ici, l'observateur aura un rôle d'interprète d'une interaction sociale.

Ainsi, la posture adoptée par Maurice Angers (1992, p.353) consistant à faire de l'observation un acte où l'on «constate purement et simplement le phénomène qu'il a sous les yeux […] Il faut observer sans idée préconçue ; l'esprit de l'observateur doit être passif » est tout à fait illustrante des contradictions inhérentes à la pratique observante : l'observateur, bien que co-constructeur du corpus et co-producteur des données recueillies doit adopter une posture passive et se détacher de tous ses cadres interprétatifs et représentationnels lors l'observation – objectifs inatteignables. L'objectivité des données de l'observation est donc à relativiser et ne peut pas être posée en tant que telle. Il faut rester conscient de l'implication de l'observateur dans son corpus notamment – mais pas seulement - au niveau de la sélection que l'observateur choisit d'opérer. Il ne s'agit pas de mettre en place l'observation comme pratique sociale habituelle mais de travailler la méthode scientifique pour produire des éléments à analyser scientifiquement. Le phénomène qu'il a sous les yeux est beaucoup plus qu'une simple perception visuelle puisqu'interviennent également les autres sens et l'activité représentationnelle.

En définissant l'acte d'observation comme le fait de « [se mettre] à la place des autres, tout en s'émancipant d'une catégorie unique de perceptions ou de préjugés », Pierre Pénef donne une vision utopique de l'observation.

> « En empruntant plusieurs rôles, sans enjeux précis (ainsi que le dit Howard Becker), on se met à la place des autres, tout en s'émancipant d'une catégorie unique de perceptions ou de préjugés » (Pénef, 2009, p.78).

Se mettre à la place de l'Autre peut signifier effacer - ou du moins tenter d'effacer - les caractéristiques de l'observateur. « S'émanciper d'une catégorisation des perceptions et préjugés » renforce cette vision dans la mesure où la catégorisation fait partie des procédés naturels qui permettent une lecture du monde et aident l'individu à se situer, à entrer en interaction, directement ou indirectement. On ne peut donc s'en détacher, ce processus fait partie de notre rapport au monde.

Cependant pour parer à ces propositions idéalisantes de l'acte d'observation, il est possible de mettre en place une évaluation réflexive du chercheur sur sa posture et sur son corpus supposant une aptitude à la décentration et capacité à l'auto-réflexion (Coenen, 1995, p.10 et Pénef, 2009, p.80 et p.236) :

– La notion de *décentration* est intéressante dans la mesure où elle a été sollicitée pour l'observation directe et dans une moindre mesure pour l'observation participante. On se détourne de son point de vue pour envisager celui des Autres sur une même situation,

– L'*auto-réflexion* est une attitude plus difficile puisqu'il n'est pas possible de ne pas faire intervenir ses propres pratiques dans l'interprétation / dans le relevé que l'on fait ; la part représentationnel ne peut qu'intervenir.

Il faudrait donc poser un regard *honnête* dans l'intention de la construction du corpus et non pas dans la nature du corpus construit puisque dans cette deuxième option, la subjectivité est à prendre en compte systématiquement dans une observation. L' « unicité de l'observateur » peut apparaître problématique dans la mesure où elle restreint le recueil de données à une sollicitation unique / uni-représentatonnelle.

> « L'unicité de l'observateur permet de saisir plus facilement les variations comportementales imputables aux lieux et configurations de collecte » (Robert-Demontrond, 2004, p.183).

Multiplier les observateurs peut être une solution pour parer à ces biais pendant un acte d'observation. Ces deux axes permettent de proposer au lecteur les cadres d'interprétation et de représentations déterminant le recueil du corpus, induisant par ce biais la possibilité pour un lecteur externe de procéder à une analyse critique sur les possibles transférabiltiés des résultats obtenus. Les méthodes de recherche scientifique sont nécessairement *imparfaites*, c'est le regard du chercheur/du lecteur/de l'être scientifique et social qui permettent de leur conférer une utilité dans la progression des rapports sociaux.

c- Recueil de données en observation et co-construction d'un corpus

L'observation est posée comme une perception stimulée par les objectifs fixes ou malléables d'une recherche sur les individus en société. Cette perception stimulée consiste en un état des lieux d'une situation, donc d'une observation ponctuelle lors de l'étude d'un processus qui suppose une sélection des moments-étapes : on prélève un segment d'une réalité mais dans ce prélèvement, on met en place une interprétation qui transforme cette réalité.

L'objectivité quand aux résultats obtenus lors d'une observation est donc relative. Pour parer la nécessaire subjectivité induite par la méthode, il reste déterminant de savoir prendre en compte le contexte dans lequel s'insère /dont lequel dépend la situation étudiée ; ce contexte influant à la fois sur la perception du chercheur et sur les observations à recueillir et recueillies pour la recherche.

En tant que méthode scientifique, l'observation se doit d'être adaptable et adaptée au contexte de la recherche pour chaque recherche qui la sollicite, aux objectifs fixés préalablement par la recherche : il n'y a donc pas de « recette » disponible. Cette méthode de construction de corpus est « préméditée ou délibérée » (Robert-Demontrond, 2004, p.41), il s'agit en effet de prélever des informations d'une réalité en fonction d'objectif(s) préalablement fixé(s) par la recherche. Elle implique une découverte d'un milieu d'étude - les objectifs dans ce cas, ne sont que très largement prédéfinis, juste le contexte - éclairée par un corpus a priori de connaissances et de croyances qui implique la prise en compte du profil de l'observateur. L'intention mise en place par l'utilisation de cette méthode est déterminante dans le procédé et cette intention induit une construction du corpus et non un recueil de données. Le corpus peut aussi être considéré comme un « tableau de quelque chose par quelqu'un » ; avec un *quelque chose* fortement contextualisé et un *quelqu'un* emprunt de représentations en tant qu'être social. C'est une prise en compte de l'intervention nécessaire et provoquée - consciente ou inconsciente, perçue ou dissimulée - de l'observateur dans la situation observée.

L'énoncé de Bourdieu : « le passé social est particulièrement embarrassant quand il s'agit de faire des sciences sociales » (Bourdieu, 2001, p.2) est à ce titre puisque le contexte intervient également prenant en compte l'individu avec son profil emprunt du passé et de ses projections présentes et à venir, avec sa potentielle quête de légitimité, avec son rapport aux normes, etc. mais aussi avec un contexte plus général, plus social - traitant donc de l'espace, du temps, des interactants, etc. ; le terme « embarrassant » sous-entend que le vécu social de l'observateur comme être social pèse sur l'analyse des informations recueillies. Bien que vulgarisant, ce terme souligne les problèmes éthiques engendrés par l'observation. La nature des informations co-construites est dépendante de la nature de l'observation et de la relation entre l'observateur et la situation observée.

d- Démarche de co-construction de corpus et conséquences sur l'observation

Pour mettre en place une observation – de quelque type que ce soit – Philippe Robert-Demontrond (2004, p.192) propose les étapes suivantes :

– *Contextualisation* comme identification et formalisation des axes d'observation,

– *Observation* comme observation des attitudes et comportements,

– *Hypothèses* comme processus de « lecture flottante » des comportements,

– *Expérience* comme identification de scenario-types et catégorisation,

– *Résultats* comme repérage des invariants comportementaux,

– *Interprétation* comme analyse du sens sous-jacent des comportements,

– *Conclusions* comme propositions théoriques.

La première étape consiste donc à mettre en place des objectifs pour l'observation en fonction des objectifs de recherche préalablement théorisés. Pour cela, des critères à observer sont listés et cette phase confirme dès lors le caractère semi-directif de l'observation. En effet, ces critères doivent être à la fois ouverts - permettant ainsi de pouvoir insérer des informations auxquelles l'observateur ne s'attendait pas en préparant le protocole ; et également assez fermés, orientés pour éviter une observation trop globalisante sur les phénomènes étudiés ; l'objectif de l'observation n'étant ici pas tant de prendre connaissance d'une situation en fonction du thème d'une recherche – *découverte* - mais plus de cibler certains points de cette situation pour observer en profondeur certains processus – *logiques de fonctionnement.* Est privilégiée la démarche de collecte papier-crayon (Robert-Demontrond, 2004, p.187) de façon à répondre à l'ouverture mise en place dans la grille de recueil. Opter pour une sélection préalable des critères à observer induit de prendre en compte un défaut majeur que cette méthodologie implique : des objectifs prédéfinis potentiellement inadaptés (Robert-Demontrond, 2004, p.182). Sont à prendre en compte le délai entre la perception et l'acte de prise de note. Le laps de temps qui s'écoule entre chaque phase d'observation[31] implique de possibles transformations du contenu de ces situations et logiques de fonctionnement. On détermine également les conditions de réalisation de l'observation. La pratique suppose en effet une contextualisation de la situation observée : la/les zone(s) d'observation - définition du contexte social, spatial, géographique, historique, politique, etc., la position de l'observateur - qui est en partie déterminé par le type

31 Dans cette recherche, trois temps d'observations distincts ont été mis en place : une première observation participante, une seconde et une troisième phase d'observation directe.

de l'observation mise en place, la méthode d'observation, les acteurs de l'observation - s'agit-il d'un relevé direct ou y a-t-il un intermédiaire entre le chercheur et l'acte d'observation? et la sélection des informateurs - nature de l'échantillon choisi, critères caractérisant l'échantillon. Cette phase est déterminante pour la suite de la pratique observante. C'est pourquoi il semble incontournable de précéder cette phase active d'un temps de repérage, évitant par là-même le *hors-sujet* causé par des cadres représentationnels trop figés de l'observateur sur la situation qu'il va travailler mais qu'il ne connaît pas encore. La seconde étape consiste à mettre en place l'observation des comportements. C'est donc la phase effective de l'observation. A partir de l'identification et de formalisation des axes d'observation mis en forme dans le guide d'observation, il s'agit d'aller sur le terrain, de prendre le pouls d'une réalité. Postuler qu'observer les comportements n'implique pas l'étude approfondie de chaque composante stimulant la situation observée pose problème. Cet aspect entre en contradiction avec l'aspect qualitatif dont est caractérisable ici la méthode de l'observation. En effet, l'acte d'observation implique un travail en profondeur sur des logiques de fonctionnement, qui n'est possible qu'en cas d'analyse construite des interactions étudiées. Pour tendre à cette approche approfondie, l'outil recommandé est la grille d'observation. Comme évoqué précédemment, elle recouvre plusieurs formes possibles et cette grande flexibilité dans son élaboration permet d'en faire un outil adéquat et pertinent pour l'utilisation de l'observation, pendant toutes les phases d'une recherche – qu'il s'agisse d'une observation - état des lieux, d'une observation à critères prédéfinis, d'une observation d'approfondissement ou d'une observation de généralisation de résultats ponctuels. Ensuite, on repère les régularités dans le corpus construit ; ces régularités vont constituer la base de l'analyse des informations obtenues. Cette phase induit des précautions particulières dans son exécution ; ces précautions concernant principalement l'exploitation qui est faite de la grille d'observation construite à partir des critères de l'affinement observatoire.

Cette grille et donc les critères qui déterminent les informations à co-construire sur le terrain doivent être adaptés aux catégorisations mises en place lors de l'interprétation du corpus. En effet, il s'agit d'opérer un regard sélectif sur ce corpus. Les informations doivent être catégorisées, hiérarchisées en fonction des objectifs fixés par la recherche et par le contexte de la situation. De cette façon, ces informations sont construites puis interprétées. C'est dans cette deuxième phase qu'intervient la catégorisation des données pour construire des données exploitables pour la recherche en fonction des objectifs de la recherche. Cette catégorisation peut alors être la base d'une deuxième phase d'observation qui sert à infirmer ou confirmer la transférabilité relative des observations à un autre espace-temps/contexte. Les informations régulières et catégorisées permettent le repérage des invariants dans les

logiques de fonctionnement. Ces invariants vont servir à étudier le corpus des observations dans leurs applications théoriques. Les éléments ainsi construits restent dépendants du contexte dans lequel ils s'insèrent/ils ont été construits. Un certain nombre de précautions est à prendre pour ces actes de transférabilité, notamment par une approche critique des résultats à transférer. En effet, le caractère unique du contexte dans lequel s'inscrit la pratique observante induit également l'unicité et l'originalité des résultats. A d'autres contextes, d'autres résultats, même si les logiques de fonctionnement peuvent être adaptées. Ensuite, l'émission de propositions théoriques expliquant des logiques de fonctionnement permet de mettre en évidence les possibilités de transférabilité des conclusions de ces observations. Ces conclusions apparaissent comme l'aboutissement des actes d'observation mais aussi comme hypothèses pour une observation répondant aux mêmes caractéristiques dans une autre contexte. La recherche propose en effet d'aller plus loin que le simple parcours linéaire menant à l'émission de conclusions *abouties* sur les informations recueillies par observation puisque l'objectif est de mettre en place une méthodologie globale et transférable permettant d'aboutir à l'émergence de différentes logiques de fonctionnement des procédés discriminatoires et ce, en discours.

e- Pour différentes stratégies d'approche(s) du terrain

L'observation propose différentes modalités de mise en pratique, elle peut être :

– participante ou directe, selon que l'observateur est ou non inséré activement dans la situation observée : l'observation participante implique un rapport entre observés et observateur(s), entre conclusions interprétées et cadres théoriques régissant la recherche, et toutes combinaisons équivalentes ; l'observation directe ne nécessite pas un rapport entre observateurs et observés, mais induit plutôt un regard *le plus extérieur* de la part de l'observateur sur les observés ;

– exploratoire ou confirmatoire selon que les objectifs de l'observation visent à faire un état des lieux général globalisant d'une situation ou bien une confirmation/infirmation d'hypothèses posées par la recherche avant l'observation ;

– dissimulée ou non dissimulée selon que les observés sont avertis ou non de la présence de l'observateur et des objectifs de l'observation ;

– directive ou non directive, selon la nature de la grille mise en place pour l'observation. Elle est directive si les critères d'observation sont clairement définis et de façon précise. Elle est non-directive si elle doit permettre de relever des observations générales.

Dans les pratiques intermédiaires ou combinant les deux aspects, les différents critères sont à situer sur un continuum évolutif retraçant la progression de la pratique observante. Deux spécialisations d'observation ont été utilisées pour cette recherche : une observation participante, exploratoire puis confirmatoire, dissimulée, non-directive puis directive pour recueillir les méthodes de recrutement et une observation directe, confirmatoire, dissimulée et directive pour observer dans les pratiques effectives quels profils identitaires étaient recrutés à Rennes.

2- Spécificités d'une observation sociolinguistique

La sociolinguistique en tant qu'approche disciplinaire travaillant notamment sur le rôle du discours en contexte social fait de l'observation une méthode délicate à appliquer. En effet, travailler sur une construction sociolangagière par observation suppose de procéder à ce recueil de données de façon discrète de façon à entraver le moins possible le naturel[32] de la situation observée. Par ailleurs, observer les discours suppose la prise en compte de plusieurs éléments : le discours au sens de ce qui est dit (textuellement), les indices comportementaux simultanés à la prononciation de ce discours et les marqueurs contextuels. L'observation participante pratiquée ici adopte également un autre facteur à observer : en ce qu'elle est sociolinguistique, elle porte aussi les attitudes et comportements face aux atypies discursives et notamment face à l'accent. Suivant ce deuxième axe, l'observation participante a été effectuée de façon *traditionnelle* – habituelle dans ses principes propre à son exécution en sciences sociales ; dans cette recherche, elle est concentrée autour d'un axe-stimulus : la gestion de l'accent. L'observation participante a deux objectifs dans le cadre de cette recherche

– observer les productions sociolangagières, et,

– observer les comportements et attitudes suscités par des pratiques discursives perçues comme non-normées.

L'observation directe en tant que pratique sociolinguistique est construite autour de la gestion de l'accent, et notamment sur la pratique accentuée ou non des observés. En ce sens, les cadres d'interprétation des observateurs mis en situation sont déterminants puisque ce qui est considéré comme accent normé par les observateurs sert à la catégorisation des accents non-normés des observés.

32 On entend ici *naturel* au sens de ce qui se serait passé si l'observateur n'était pas en présence. Toutes les interactions restent cependant dépendantes du contexte et des interactants en présence.

a- Observer des productions langagières → sociolangagières

Observer les pratiques sociolangagières constitue le premier angle de construction durant cette observation participante. Il s'agit de faire un état des lieux d'une situation en profondeur quand aux pratiques effectives des interactants sur le terrain ; ceci dans le but de voir si ces pratiques apparaissent ou non caractéristiques / représentatives des pratiques de la population rennaise dans son ensemble. Observer les productions discursives des locuteurs en présence suppose un regard critique de l'observateur sur sa propre pratique. En effet, observer n'est pas, dans mon cas enregistrer l'ensemble d'un discours. L'observateur se voit donc contraint d'opter pour une approche en compromis qui vise à la fois à conserver le naturel, la spontanéité des dires des observés – ceci en restant le plus passif possible dans les interactions observées -, mais aussi à mettre en place une technique permettant le relevé et donc l'exploitation des dires produits – ceci en étant actif dans l'acte d'observation.
Le relevé de fragments discursifs de la situation observée suppose une oreille attentive et une mémorisation en attendant la période de prise de notes. Ici je ne prétends pas à cette perfection dans le report des discours et préfère donc signaler dès à présent que les (rares) fragments discursifs relevés et exploités dans le cadre de l'observation ont requis une sélection opérée quand à leur apparence formule-choc - incluant donc à la fois la brièveté dans l'énoncé et le caractère surprenant de la sentence en contexte. L'observation vise ici un relevé sommaire de quelques énoncés marquants supposés illustrer les attitudes et comportements sociolinguistiques, véritable objet de cette construction de corpus.

b- Observer des comportements à l'égard d'un profil sociolangagière

La recherche se concentre principalement sur les attitudes et comportements sociolangagiers adoptés par les individus dans la situation observée. Ce qui signifie que l'objet de l'observation porte plus particulièrement la perceptions des pratiques discursives par l'échantillon observé. Pour cela, j'ai procédé d'abord à un repérage de la situation à observer : durant cette phase j'ai cherché à identifier les critères à observer à partir du principal objectif de sa recherche, critères pouvant nourrir son approche ; et ensuite à la construction d'une grille : qui permet la mise en place d'un outil de relevé des données systématique et opérationnel lorsque je suis retournée à nouveau sur la situation à observer. Il est à noter que le délai entre les phases d'observation – repérage et la phase de relevé effectif des données selon la grille construite n'est pas fixe, mais plutôt adaptable à chaque contexte de recherche. Pour cette recherche, le délai est de quelques mois pour pouvoir

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

exploiter correctement les données recueillies lors de la phase de repérage et permettre par ce biais la mise en place d'un outil pertinent pour la phase de relevé. Cet outil, qui prend la forme d'une grille ouverte, vise à confronter les données repérage avec des données plus précises recueillies lors de lectures documentaires, permettant ainsi une approche la plus complète possible des processus à observer. Cette grille présente à la fois des critères précis en lien direct avec la phase de repérage et les objectifs de la recherche et propose également des zones d'ouverture présentant simplement des axes de réflexion pouvant être pertinent pour la recherche, cette structure en deux temps permettant de faire de cette observation un temps de construction actif de la recherche. L'expression *relevé de données* est à nuancer dans la phase d'interprétation qui est faite par la suite. Mais durant cette phase, elle correspond à l'exercice sollicité : un regard le plus objectif possible à partir de critères préalablement fixés par rapport à une situation observée. La sentence *construction de corpus* intervient ensuite lors de l'organisation des données en vue de leur donner un sens dans le contexte de l'étude. La construction de son corpus suppose donc une interprétation des premières données recueillies sur un contexte particulier / unique relevant d'une interaction sociale dans la mesure où il vise l'analyse des attitudes et comportements d'individus en présence. La suite de la démarche rejoint les principes généraux présentés plus haut. Observer des comportements, c'est donc proposer un regard préparatoire en trois temps sur une situation : une phase repérage, une construction de grille opérationnelle et un relevé des données. Ces trois temps sont nécessaires à un travail sur les comportements de façon à ne pas entrer dès la première approche dans un travail d'interprétation et d'exploitation. Le regard analytique de l'observateur face à sa situation est préservé et mis en attente pour des moments plus constructifs de la recherche et hors contexte d'observation. Ceci me semble nécessaire dans la mesure où l'observateur est aussi être social dans la situation qu'il observe et peut être influencé par le contexte - interactions environnantes entre les personnes en présence (à la fois avec l'observateur et sans l'observateur) et contexte immédiat de la situation. Ce recul, à la fois temporel et spatial par rapport à la situation observée est posé comme nécessaire pour la construction d'un corpus scientifique et ce faisant, éloigne la simple application d'une pratique sociale. Ce délai permet à l'observation de passer de l'état de pratique sociale à méthode scientifique.

Il est nécessaire également de poser un regard critique sur le corpus une fois construit. Les données recueillies et organisées ne répondent pas forcément à une action naturelle et spontanée. En effet, l'un des possibles biais à prendre en compte concerne les effets d'accommodation auxquels peuvent avoir recours les locuteurs et interactants[33] en présence.

33 Ici sont distingués *locuteurs* et *interactants* : le terme *locuteur* référant directement à un interactant actif discursivement dans la situation travaillée, le terme *interactant* renvoyant à une approche plus large et

Si ces effets d'accommodation sont détectables dans les comportements des locuteurs, ils peuvent et doivent être interprétés plus particulièrement dans un contexte professionnel où l'environnement influe directement sur les attitudes et comportements.

Dans cette recherche sociolinguistique, il est indispensable d'apporter un recul nécessaire par rapport à la pratique de l'observation. L'observation, avant d'être une méthode scientifique est une pratique sociale, un processus inné à tout être social répondant au besoin de l'homme d'agir / d'interagir en fonction et dans un contexte social. Pour que cette méthode soit pertinente dans le cadre d'une recherche, un certain nombre de précaution est à prendre de façon à ne pas laisser l'acte observant se faire guider par nos pratiques sociales et non pas par la recherche menée. Ces précautions concernent donc le rapport de l'observateur à son corpus et plus précisément les enjeux, limites, conséquences de la pratique observante quand à son rôle dans la recherche. Plusieurs axes de réflexion ont été ouverts ici :

– effet cloisonnant de la pratique observante menant à une attitude préméditée en contexte social, pouvant donc aboutir à un contexte et des interactions biaisées)

– réflexivité du chercheur sur son discours, sur ses pratiques, sur son corpus, sur son influence sociale,

– processus de sélection des données qui implique une co-construction et non pas un recueil (si tant est que le recueil soit possible),

– interdépendance entre corpus et contexte qui aboutit à la construction d'analyse et résultat non transférables.

Ces éléments permettent lors de la phase effective de ces pratiques un recul nécessaire qui permet non pas de parer l'ensemble des biais, mais tout du moins d'y tenter. C'est ce qui est abordé dans la prochaine partie : première étape de la phase de pré-enquête : l'observation participante.

notamment aux personnes présentes dans l'espace-temps observé et susceptibles de jouer un rôle dans la production discursive : influence hiérarchique sur le contrôle des dires provoquée par la hiérarchie ou subie par les locuteurs en discours notamment.

Découverte des dires et des faires sur le recrutement dans le prêt-à-porter féminin à Rennes

- Observation participante -

La deuxième phase effective de l'enquête a réinvesti la méthode de l'observation participante en l'orientant sur un travail sur les attitudes et comportements sociolangagiers. Le statut particulier de l'observateur participant face au recueil de données implique de le considérer comme co-producteur des informations recueillies et comme co-acteur dans la construction du corpus. Une telle prise en compte permet de prétendre à une objectivité relative dans cette phase de l'enquête. Dans ce cadre, l'intégration à la communauté observée est donc à mettre en place avec précaution, notamment par rapport au recueil et à l'analyse des informations disponibles / produites sur / par le terrain. Cette pratique implique un statut complexe pour l'observateur puisque tout en intégrant le réseau à observer - en adoptant les comportements et attitudes perçus légitimes par le groupe, il doit par la même occasion s'insérer en tant qu'être passif dans les interactions (essentiellement discursives ici) pour pouvoir mener son observation dans des conditions les plus objectives possible. Être légitime en interaction, c'est permettre l'intégration à un groupe observé n'impliquant pas (ou peu) de méfiance de la part des interactants. Cet enjeu est déterminant dans la réussite de l'observation et consiste à adopter un comportement normé par rapport au groupe observé. L'adoption des règles de bienséance - donc relative à un comportement perçu correct et respectueux vis-à-vis de la figure de l'Autre - constitue l'un des axes à privilégier pour l'entrée sur le terrain observé. Cet aspect légitime de la position de l'observateur en situation doit paraître *la plus naturelle possible* pour prétendre à une co-construction de données pertinentes par rapport à la recherche en cours. L'ensemble des codes à respecter pour se fondre dans l'interaction observée suppose la mise en place de stratégie(s) au niveau des choix éthiques à appliquer pour l'observation. Comment observe-t-on? Quels outils? Faut-il dire que l'on observe? Faut-il révéler tout ce qui est observé?

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

Comme dans le contexte actuel le sujet de la recherche reste la plupart du temps stimulation d'un mouvement de recul de la part des informateurs impliqués, j'ai préféré procéder à une pratique observante dissimulée : les observés n'étaient pas au courant dans un premier temps de la présence d'un observateur, ni de l'existence d'une recherche portant sur la situation intégrée. Cette dissimulation, bien que discutable au niveau éthique, a été nécessaire dans la mesure où l'un des premiers objectifs de cette partie de l'enquête visait la récolte de critères effectifs, donc relevant d'actes et non pas seulement des dires. Pour renforcer cette approche de comportements spontanés, j'ai opéré une attitude sur le terrain qui a consisté à adopter, dans cette posture toujours perçue légitime, une position passive dans les interactions. Cette passivité interactive a permis une concentration plus intense sur les objectifs de la recherche, ce tout en assistant légitimement à la situation travaillée. En adoptant cette attitude, je suis restée active dans la co-production des données puisque la stratégie visant à faire de l'observateur une oreille attentive implique pour les observés une possibilité de se livrer plus librement, de dire son ressenti par rapport à une situation, de rendre *naturel* l'échange discursif producteur de données.

I- Éléments définitoires de l'observation participante

L'observation participante en tant que spécification des méthodes d'observation consiste en la pause d'un regard critique/scientifique sur un fragment de réalité sociale par immersion de l'observateur au sein de cette réalité. Cette immersion suppose la prise en compte que le corpus ne reflète qu'une part d'une réalité et par conséquent la mise en place de différentes stratégies pour prétendre à une observation la plus en adéquation possible avec la situation observée.

1- Construction d'un état des lieux d'une situation sociale

En tant que membre de l'interaction, je me considère co-actrice dans la récolte de données et donc complètement « réalisat[rice] du processus de recherche » (Penef, 2009, p.11). L'observation participante est fonction des perceptions de l'observateur, en faisant de la notion de perception à la fois « une construction de la signification » et « une traduction cognitive des données sensorielles » (Robert-Demontrond, 2004, p.50-52). Parmi la

« multiplicité de sensations isolées » (Robert-Demontrond, 2004, p.49), j'ai sélectionné les informations pour « confère[r] une unité à la diversité sensible » (Robert-Demontrond, 2004, p.49). Dans le cadre d'une observation participante sociolinguistique, le terme *perception* peut paraître problématique puisqu'il indique soit ce qui est perçu soit comment cela est perçu (faire et dire). Les éléments perçus s'agencent autour d'une logique de fonctionnement pendant la partie sur le processus d'observation à proprement parler. On ne demande pas pourquoi mais comment (Penef, 2009, p.149). Lors de l'utilisation de l'observation participante pour une recherche en sociolinguistique, il est primordial de prendre en compte la spécificité de cette méthode par rapport à la nature du corpus construit. Comme suggéré ci-avant, l'observation, et encore plus l'observation participante implique de considérer que le corpus n'est que sélection de perceptions. Cette double dimension des informations à exploiter sous-tend une subjectivité omniprésente dans le corpus : une sélection qui suppose donc un choix et par conséquent une implication directe de l'observateur dans la constitution de son corpus ; des perceptions qui supposent que l'observateur traduise les données perceptives accessibles sur le terrain en éléments de sens interprétables. L'observateur-chercheur doit donc adopter un double rôle : celui de l'observateur – être social, s'imprégnant des interactions dans lesquelles il intervient - directement ou indirectement et celui de l'observateur-critique qui doit lors de sa pratique observante pratiquer un retour réflexif sur son implication de façon à prendre en compte les enjeux de sa position dans la co-construction de corpus. Ces deux aspects, bien que présents dans les différents types d'observation sont d'autant plus préhensibles dans l'observation participante que l'observateur est *actif* dans les situations observées, du fait de son immersion ; son implication est ici doublement caractérisante dans la pratique observante.

a- Une construction d'un corpus : sélection des perceptions

L'observation participante consiste en une co-construction de corpus par « participation à la vie des autres » (Pénef, 2009, p.10) qui implique une action de l'observateur dans la situation observée et la dimension relative à l'altérité qui ne figurait pas jusqu'à présent. L'expérimentation est à retenir également puisqu'il s'agit d'une mise en situation dans le but de découvrir une situation d'interaction sociale et surtout ses logiques de fonctionnement. Dans ma recherche, j'ai effectué une observation en deux temps : la perception et le recueil des données par sélection. L'acte d'observation suppose un regard sélectif et un prélèvement orienté sur une réalité de terrain et donc une construction du corpus par sélection des informations. L'observation participante permet alors un état des lieux ponctuel,

telle une prise de clichés photographiques d'une situation, sans possibilité de prise de compte de ce qui se cache entre deux clichés, ce qui n'est pas observé (Coenen-Huther, 1995, p.19). On établit une différenciation entre la figure de l'observé et la figure de l'observateur. Faut-il être aussi fidèle à la situation observée que l'est l'observé ou faut-il inclure la distance nécessaire par la recherche menée? N'y a-t-il pas une sélection dans l'acte d'observer? Peut-on tout observer? Pour la construction du corpus, le savoir est donc recueilli par expérimentation d'une réalité sociale, comme le dit Pierre Pénef « il faut éprouver pour savoir » (2009, p.11). Observé et observateur sont co-acteurs : l'un et l'autre interviennent dans le processus d'interaction et contribuent à la construction du corpus. D'après Denise Jodelet, « on admet désormais que les faits n'existent pas en soi et que le chercheur construit ses données dans l'interaction avec son milieu d'étude» (Jodelet, 2003, p.148). L'objectivité du corpus construit est relative ; toutes les données de recueil de terrain sont subjectives. L'impact des représentations de l'observateur sur le corpus reste déterminant.

b- Le double rôle de l'observateur participant

L'observateur a un double rôle en phase de pré-enquête : l'*acteur* recueillant les informations par observation et le *penseur* réfléchissant sur son rôle et son implication dans la relative subjectivité du corpus construit - si tant est que les termes d'*acteur* et de *penseur* puissent réellement être dissociés dans ce processus, ils prennent en considération une prédominance de l'un ou l'autre aspect dans le rôle de l'observateur pendant l'observation. Implique un dédoublement.

> « Comment être à la fois sujet et objet, celui qui agit et celui qui, en quelque sorte, se regarde agir? Ce qui est sûr, c'est qu'on a raison de mettre en foute la possibilité de participer vraiment à des pratiques étrangères, inscrites dans la tradition d'une autre société » (Bourdieu, 2003, p. 43).

> « il est douteux que l'on puisse devenir un bon témoin de la réalité sociale si l'on a été incapable d'observer, dans cet esprit, l'univers social dans lequel il a été élevé. […] celui qui pratique l'observation de terrain se comporte en observateur conscient capable de s'analyser lui-même dans ce rôle, il devient alors un authentique sociologue (Everett Hugues, 1996, p.275 et 279) » (Penef, 2009, p.80).

Le décentrement comme action-réflexion visant un retour critique sur la posture de

l'observateur est déterminant dans la pertinence et la future exploitation du corpus construit. Ce décentrement consiste en l'appréhension de la propre subjectivité de la démarche de l'observateur par auto-critique du travail. Si l'on met en question la subjectivité du chercheur à laquelle cette approche serait singulièrement exposée, comme l'éviter? Simplement en appréhendant sa propre subjectivité par autocritique du travail. « Observe toi si tu veux observer les autres » est alors la seule préconisation possible (Penef, 2009, p.236). François Laplantine parle d'acculturation à l'envers (1996, p.20) pour décrire, pendant la phase-même d'observation ce processus de décentration qui consiste en un regard réflexif de l'observateur sur sa pratique d'observateur - avec prise en compte des représentations de l'observateur puis effort de mise à distance de ces représentations par l'observateur - pour pouvoir mieux intégrer la situation observée et ainsi mieux adopter les modes de conduite des observés. Denise Jodelet exploite cette approche en décrivant les étapes à franchir : « abandonner ses propres référents, entrer dans la peau de ses interlocuteurs, intégrer leurs catégories de langage et de pensée pour comprendre le sens de leur conduite » (Jodelet, 2003, p149). Les trois principes de l'observation consistent donc en une insertion dans un milieu marquant l'altérité, une mutation du statut du chercheur en fonction du contexte de la situation qu'il souhaite observer et une ségrégation stricte (utopique) des différents rôles que doit adopter l'observateur dans la situation à observer.

c- Qui nécessite un retour critique

L'observateur participe à l'expérience sociale étudiée. Il ne peut donc rester neutre dans son évaluation et son observation du phénomène.

> « Cette partialité étant connue et acceptée dans le design de recherche, le chercheur est alors capable de repérer les pertes d'objectivité de son jugement et par la suite, de les neutraliser dans son analyse du phénomène » (Robert-Demontrond, 2004, p.181).

L'objectivité relative du corpus construit lors d'une observation participante est admise et tolérée dans les processus de recherche à partir du moment où l'observateur garde à l'esprit la nécessité du retour réflexif sur l'implication de l'observateur dans la construction de son corpus. En effet, les précautions à prendre pour parer aux biais de l'observation participante supposent un retour réflexif sur la posture du chercheur. Quand la place de l'observateur est anticipée et préparée - existence d'un réseau préalable, cela permet de réduire la distance

entre le groupe observé et l'observateur et donc de rendre les premières interactions fluides. Il est à noter que les premières interactions sont déterminantes pour la construction du corpus puisqu'elles déterminent le statut de chaque interactant dans les discours et plus largement dans les interactions. Pour ce, l'observateur doit donc rester impliqué de manière mesurée dans la situation observée : les contacts entre observateurs et observés doivent rester centrés sur les objectifs de la recherche durant le temps de l'observation. Pour cela, l'observateur doit entretenir « un rapport flottant » (Pénef, 2009, p.149) avec ses observés de façon à ce que lui et les observés conservent des relations construites dans le cadre de la recherche. L'observateur est *indigène* au début de l'intervention de l'observation et doit veiller à conserver ce rapport pour viser le plus d'objectivité possible par rapport à la construction de son corpus.

> « La capacité prudemment acquise de se comporter comme un indigène dans une gamme large de contextes (un ajustement de type caméléon) permet de devancer les problèmes d'accès et de bien choisir son terrain » (Pénef, 2009, p.207).

L'attitude naturelle, c'est chercher dans la figure de l'observateur, soit ce que nous en différencie, soit ce qui nous en rapproche (Coenen-Huther, 1995, p.47). Denise Jodelet parle d'une « distanciation radicale et objectivant avec l'objet d'étude » (Jodelet, 2003, p.149) dans son rapport à la situation d'observation. Jacques Coenen-Huther recommande également une certaine distance entre l'observateur et l'observé et conseille un « objectivisme du regard extérieur d'un observateur qui reste aussi distant de lui-même que de son objet » (Coenen-Huther, 1995, p.46). Dans cette recherche, il y a donc prise en compte de cette dimension dans les actes d'observation. Il faut construire un corpus en prenant en compte les ressentis des observés : il faut utiliser les informations liées à la perception et ne pas seulement prendre en compte les faits, c'est-à-dire intégrer aussi les comportements, les attitudes, les intentions. Denise Jodelet propose une juste mesure entre une extraction artificielle des informations - elle parle de « photographie du reporter » - et la nécessité de rester *poreux* à toute les informations fournies par la situation à l'étude - métaphore du « bâton rigide et du bâton mou » (Jodelet, 2003, p.149).

Sont donc à prendre en compte :

– le profil social de l'observé

– la contextualisation de la situation observée. En effet, l'observation participante ne vise pas à un relevé de données liées au comportement d'un individu mais également aux

informations contextuelles qui expliquent les liens entretenus entre observé et contexte notamment par étude des réseaux d'appartenance et les sentiments/relations qui en découlent (Pénef, 2009, p.223). Ceci permet de parer à l'inévitable dé-contextualisation des informations dans la phase d'interprétation. Le contexte doit être pris en compte dans l'interprétation qui peut induire l'unicité des faits observés. Un contexte ne peut être reproduit à l'identique, il y a nécessairement une des variables qui influe sur une modification même minime de la situation d'interaction.

– le retour critique qui « vise à une objectivation du rapport subjectif à l'objet qui, loin d'aboutir à un subjectivisme relativiste et plus ou moins antiscientifique, est une des conditions de l'objectivité scientifique » (Bourdieu, 2003, p.44). Cette pratique introspective passe par la prise en compte des représentations de l'observateur comme «influences sociales déformantes» (Bulot, 1996, p.225). Les cadres représentationnelles et catégorielles - les déterminismes socio-culturels, les influences idéologiques et les normes propres aux milieux sociaux observés, les stratégies utilisées pour actes d'observation, les critères sociaux de la figure de l'observateur - profil individuel et communautaire, l'aspect *caméléon* de l'observateur par échange des rôles et mobilité des statuts - l'observateur passe du rôle de chercheur en construction de corpus à membre de l'interaction observée - et la capacité prudemment acquise de se comporter comme un indigène dans une gamme large de contextes - un ajustement de type caméléon - permettent de devancer les problèmes d'accès et de bien choisir son terrain (Pénef, 2009, p.207).

2- Démarche stratégique pour la mise en place de l'observation participante

Cette construction de corpus, qui constitue un recueil artificiel de données originellement *naturelles et spontanées* ne peut prétendre à la représentativité d'une réalité que dans la mesure où elle colle *au mieux* aux situations observées. Le retour critique est donc déterminant mais ne constitue pas la seule précaution à prendre pour atteindre une plus grande représentativité. Ici, des démarches stratégiques ont été mises en place de façon à parer aux éventuels aspects biaisant des situations à observer : l'approche d'un réseau préalablement identifié et connu par l'observateur pour permettre d'établir un climat de confiance dès le début de l'observation, une immersion totale dans le milieu professionnel observé pour poursuivre l'intégration au réseau et ainsi ressentir in situ les comportements et attitudes et le choix d'une observation discrète, dont les interactants observés n'avaient pas conscience pour permettre de conserver au mieux la *spontanéité* des échanges.

a- Approche d'un réseau pré-identifié

L'observateur doit être capable de s'imprégner du comportement de l'Autre pour le comprendre en restant « poreux » (Jodelet, 2003, p.149) au milieu observé donc proche des interactants pour mettre en place une situation *la plus fidèle possible* à une réalité du terrain étudié. Ainsi il peut se fondre dans le contexte afin d'en déjouer les logiques de fonctionnement et les liens de causes à effets entre contexte et situation observée. La notion de *porosité* vise à décrire la capacité de l'observateur à s'imprégner afin d'adopter les codes afin de se rendre légitime dans la situation. Il est important de garder à l'esprit que l'observation participante reste une mise en relation prolongée avec un groupe d'individus.

> « Il est un aspect important de l'observation participante que l'on nomme « imprégnation » qui suppose une sorte de porosité, d'ouverture à l'autre. Le fait de se fondre dans la vie collective donne accès à une série d'impressions, de modes de participation, entrant dans la familiarisation avec le milieu » (Jodelet, 2003, p.155). Cette phase est aussi abordée par Condominas, 1957 ; Lévi Strauss 1955 ; Malinowski, 1985.

Ce groupe constitue la plupart du temps un réseau dans la mesure où ces individus sont rassemblés autour d'un ou de plusieurs critères - professionnel, social, géographique, politique, âge, etc. Observer un réseau, c'est être capable de se fondre dans ce réseau. Cette possibilité peut être appelée implication[34], processus qui se mesure en différents degrés selon l'intégration de l'observateur dans le groupe observé.

> « Cette technique caractéristique des études en milieu réel pose en ses différentes phases, un certain nombre de difficultés qui se rapportent à la nécessité de se faire accepter par le groupe observé, de s'y intégrer et y trouver sa place, ainsi qu'au déroulement et à la consignations des observations » (Jodelet, 2003, p.152).

Se faire accepter par le groupe, c'est se rendre légitime en situation, c'est mettre en place des situations de sécurité sociale et donc langagière. Plus le degré d'implication est important, plus la nature des informations recueillies peut être pertinente par rapport aux objectifs de la recherche. Être intégré, c'est donc intégrer un groupe en adoptant les codes de fonctionnement du groupe observé. C'est adopter règles de bienséance, fils conducteurs

34 Le niveau d'implication dans le rôle est surtout défini par la durée et la nature de la position empruntée (acquisition facile ou difficile) et par ses risques objectifs ou dangers ressentis (Bizeul, 2007 et Pénef, 2009, p.203).

des rapports entre les différents membres de la communauté et c'est assimiler des codes socio-culturels constituant un des différents critères déterminants pour l'intégration dans le groupe observé.

b- Immersion dans le secteur professionnel du prêt-à-porter féminin à Rennes

Pierre Bourdieu fait de l'observation participante « la conduite d'un ethnologue qui s'immerge dans un univers social étranger pour y observer une activité, un rituel, une cérémonie et dans l'idéal, tout en y participant » (Bourdieu, 2003, p.43). Cette approche est reprise par Pénef en 2009 :

> « L'expérience sociale provoquée, une forme de mise à l'épreuve de soi consécutive au dépaysement suscité qui crée de nouvelles connaissances à intégrer » (Pénef, 2009, p.10).

Sont donc soulignés à la fois l'aspect *provoqué* de ce recueil d'informations et le *dépaysement faisant* de l'observateur la figure de l'Autre dans l'interaction dans les premiers temps de l'observation. L'immersion est l'une des possibilités de ce type d'observation. La durée de l'observation et le rôle qu'occupe l'observateur déterminent la nature du corpus construit, cette pratique permet potentiellement un « recueil d'informations non provoqué » (Robert-Demontrond, 2004, p.16) puisque les informations sont recueillies sur le vif de la situation et retrace une partie d'une réalité. Loin d'être « un regard simpliste sur une réalité sociale » (Robert-Demontrond, 2004, p.16), cette méthode est considérée comme une « stratégie sûre pour la construction d'un état des lieux d'une situation sociale» (Robert-Demontrond, 2004, p.16). Cette approche définitoire est intéressante dans la mesure où elle met en évidence plusieurs aspects incontournables de l'observation participante à savoir :

– la démarche stratégique qui suppose une anticipation des objectifs de la recherche afin de mettre en place un protocole permettant le recueil de données pertinentes et,

– la construction d'un état des lieux d'une situation sociale qui souligne l'implication du chercheur/observateur dans la constitution du corpus par sélection des informations disponibles en fonction des objectifs de la recherche.

c- Une observation en toute discrétion

Une des problématiques principales de l'application méthodologique de l'observation

participante a été de décider des modalités d'accès au terrain. Fallait-il prévenir les observés des objectifs de l'immersion dans leur milieu professionnel ou fallait-il rester discrète? Les enjeux d'une telle étude relevant encore d'un politiquement correct, le terrain a été difficile d'accès dans un premier temps, les cabinets de recrutement et les structures spécialisées dans les luttes contre les discriminations en milieu professionnel ont montré combien il était important de rester discret sur le terrain si l'objectif premier était de recueillir des informations le plus en adéquation possible avec des situations *réelles* de recrutement, voire de discriminations. Pour parer d'éventuelles situations insécures, il peut être en effet judicieux de dissimuler les objectifs d'une observation. La discrétion est difficile à mettre en application et suppose la mise en place de stratégies méthodologiques qui ne sont pas tout le temps en accord avec les principes éthiques des sciences humaines. Elle suppose au moins une partie de manipulation qui reste problématique du point de vue déontologique en ce qui concerne le positionnement du chercheur face aux observés. Je rejoins dans ma démarche Claude Lévi-Strauss qui recommande la discrétion « faute de quoi la conscience qu[e les observateurs] en prendraient modifierait de manière imprévisible la marche de l'expérimentation » (Lévi-Strauss, 1974, p.344-345). Il ne serait donc pas nécessaire de tout dévoiler aux observés puisque la conscience des observés sur l'observation empêcherait le naturel et la spontanéité des comportements observés.

> « Crainte d'être jugés négativement, besoin de désirabilité sociale, existence de codes comportementaux à respecter..., autant de possibles explications de biais dans les comportements si la personne a connaissance de l'étude » (Robert-Demontrond, 2004, p.181).

Si les observés sont au courant de la procédure de l'observation, il peut y avoir des « effets dits de test et de contamination » (Robert-Demontrond, 2004, p.45). Les observés peuvent être tentés, consciemment ou inconsciemment d'adopter une attitude valorisante / valorisée au regard de l'observateur ; on peut alors envisager la présence de phénomènes d'accommodation (Moreau et Bauvois, 1998, pp.59-73 et Van Hooland, 2005, p. 124).
Ces accommodations auraient évidemment des conséquences sur la constitution du corpus. Il me paraît donc nécessaire de choisir le degré de discrétion dans l'observation participante. J'ai adopté une discrétion minimale quand une observation est révélée aux observés, cependant tout ne peut pas/ne doit pas être dit. En effet, même quand la démarche est souhaitée en toute *transparence*, les objectifs de la recherche ne peuvent être entièrement dévoilés sous peine d'influencer les comportements des observés. Il y a cependant une

frontière à ne pas franchir, entre discrétion et tromperie. Selon la définition posée par le CCNE (1993),

> « on entend pas tromperie le fait d'induire volontairement en erreur les sujets éventuels ou de leur cacher des renseignements, de façon à les amener à croire que les objectifs de la recherche ou de la façon de procéder sont différents de ce qu'ils sont en réalité. La tromperie peut également consister à leur présenter délibérément de faux renseignements, à dissimuler des renseignements importants, ou à ne révéler que des brides d'information, de façon à induire les intéressés en erreur » (Robert-Demontrond, 2004, p.291).

Le CCNE poursuit en développant les situations où la tromperie est considérée légitime :

> « 1- selon la prospective de la recherche entreprise, et dans une logique de coûts-bénéfices, celle-ci peut aboutir à de considérables progrès scientifiques ; 2- la dissimulation de certains aspects du protocole est indispensable pour atteindre l'objectif visé – la preuve est apportée qu'aucune autre méthode, de même efficacité n'est disponible ; 3- aucun des aspects dissimulés aux sujets n'est susceptible de menacer leur sécurité ou leur dignité, ou de dissuader leur consentement s'il leur était révélé (le CCNE (1993) note que « la tromperie étant à ce point contraire au principe de respect de l'individu, le Comité a eu énormément de difficultés à admettre l'idée qu'elle puisse parfois être justifiable d'un point de vue éthique» (Robert-Demontrond, 2004, p.291).

Ces situations sont problématiques puisqu'elles n'entrent pas en correspondance avec les principes généraux proposés dans l'approche définitoire. L'exploitation des données construites lors d'un processus d'observation directe concerne le caractère problématique dans l'exposition publique/scientifique qui peut en être faite. En effet, les données construites dans un lieu public - et tel est le cas de ce travail - sont disponibles à la perception de tous et le travail qui en résulte doit être effectué avec précaution. Selon Philippe Robert-Demontrond (2004, p.289), l'observation directe effectuée dans un lieu public ne nécessite pas « l'obtention de leur consentement » puisque cette pratique n'implique pas d'intervention, juste une observation externe des « comportements verbaux et/ou non verbaux des sujets ». Cet aspect est discutable même si les paramètres contextualisants sont anonymés pour éviter tout repérage.

Cette étude prend en compte les nombreux problèmes déontologiques que soulève ce type de stratégie et choisit d'utiliser la discrétion - et non la tromperie - pour mener à bien son observation participante. Etant en relation préalable avec le réseau intégré, je me suis

insérée sur le terrain observé de la façon la plus *neutre et fluide* possible, et pour ce faire, j'ai choisi de ne pas révéler la véritable intention de l'immersion et de privilégier une autre justification : je cherchais un emploi pour *nourrir* sa recherche et ai trouvé ce poste de vendeuse dans une surface de prêt-à-porter féminin, une entrée pour le milieu de mon étude. Par ailleurs, il est recommandé d'informer les observateurs a posteriori pour rétablir une position déontologique (Robert-Demontrond, 2004, p.181) ; ce qui a été fait à la fin de la procédure d'enquête.

3- Quelques données supplémentaires sur l'observation participante

Aux deux principaux points évoqués sont ajoutées quelques données supplémentaires sur la procédure d'observation participante et notamment sur ce que le contact prolongé avec les observés a induit au niveau des terminologies à employer, sur l'influence et les possibles effets d'accommodation qu'ont pu impliquer la présence de l'observateur, bien que discret et sur le rapport au temps. Ces différents points, bien que n'entrant pas en lien les uns avec les autres dans cette partie paraissent cependant indispensables et sont donc traités ici.

a- Précisions terminologiques : appellation des observés

Les observés ont différents statuts[35] : les informateurs sont appelés observés lors de la première phase : il s'agit des individus qui sont les objets de l'observation. D'observés, ils passent à individus-sujets qui marquent la phase transitoire où l'aspect acteur de l'individu observé commence à être pris en compte ; ensuite ils deviennent informateurs dans la mesure où leurs attitudes et comportements sont les fils conducteurs de la démarche d'observation ; enfin ils peuvent être collaborateurs quand ils sont observés à découvert ou une expérimentation et qu'ils sont donc considérés comme des acteurs conscients dans le processus d'observation.
A cette classification, j'ajoute l'expression *compagnons de route* (Pénef, 2009, p.218) qui intervient entre les informateurs et les collaborateurs pour indiquer un nouveau statut où l'implication de l'observateur dans le processus observé en tant que membre de l'interaction est prise en compte.

35 « L'observation à Chicago est allée jusqu'au bout de la transformation de statut attribué à l'observé ou au questionné, passant d'individus-sujets à informateurs puis à collaborateurs » (Penef, 2009, p.217).

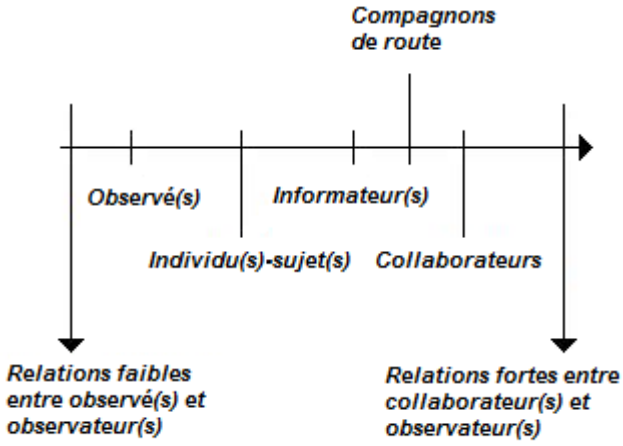

Schéma 45. Des observés aux collaborateurs

Lors de l'observation participante, les observés sont considérés des compagnons de route, dans la mesure où ils ont permis à cette recherche d'exister et d'être nourrie par leurs propos et leurs comportements sans pour autant être intégrés explicitement dans la construction des corpus que l'analyse des procédés discriminatoires.

b- Influence de la présence de l'observateur sur la situation observée

Considérée ici comme la méthode de construction de corpus la moins invasive en sciences humaines et sociales, l'observation participante doit cependant prendre en compte dans l'exploitation des corpus le rôle de l'observateur dans la situation observée. Actif ou passif, l'observateur tient un rôle qui influe de manière plus ou moins perceptible sur la situation. La dimension contextuelle est donc à prendre en compte.

> « L'insertion de l'observateur dans un milieu social et culturel différent du sien [le] statut différent des statuts acquis dans d'autres contextes sociaux et [la] ségrégation stricte des rôles de l'observateur » (Coenen-Huther, 1995, p.46)

sont autant de facteurs qui rendent cette pratique scientifique difficile à gérer pour un observateur. Il paraît d'autant plus déterminant dans ce contexte que la possibilité de faire dans un premier temps une observation flottante, avec des objectifs très généraux pour revenir sur le même terrain dans un second temps - une fois la phase d'imprégnation mise en place - pour construire un corpus plus précis en fonction des objectifs de l'enquête. Le

rapport au temps passé en période d'observation est donc l'une des caractéristiques qui permet de réaliser une construction de corpus adaptée au cadre de la recherche. L'observation participante est caractérisée par un travail sur un recueil immédiat des informations disponibles sur le terrain. Pierre Pénef (2009, p.78) parle d' « expérience immédiate » pour souligner la correspondance temporelle quasi-directe qu'il y a entre la situation observée et la construction du corpus. Le rapport au temps lors d'un processus d'observation participante est déterminant : dans la durée de l'acte, dans l'immédiateté existant entre le déroulement de la situation et le recueil des informations, dans le déroulement *spontané* - donc non provoqué - des évènements observés.

La spontanéité des phénomènes observés et l'aspect non provoqué de la situation observée permettent de ne pas contraindre l'observé à adopter une attitude particulière en vue du recueil d'informations ; le *naturel* de la situation observée étant ainsi déterminant (Jodelet, 2003, p.146) dans cette méthode considérée comme une des moins interventionnistes (Penef, 2009, p.236). Le temps de travail, la maîtrise du rôle de l'observateur pendant la situation d'interaction et les liens entre l'observateur et les observés sont déterminants dans le degré d'implication et dans la qualité de l'observation.

II- Démarche méthodologique de l'observation participante : du recueil d'informations à la construction du corpus (inspiré de Coenen-Huther, 1995, p.33)

L'observation participante menée pour cette étude a consisté en : un premier temps d'observation - première période d'observation, une formulation d'hypothèses, une confrontation avec le terrain, des conclusions de cette confrontation, les interprétations des résultats - phase d'analyse - et enfin les conclusions.

1- Phase de bilan des représentations de l'observateur en regard à la situation observée

Il s'agit de relever les intuitions concernant la situation travaillée. Pour ce, à partir des objectifs de la recherche, j'ai fixé par écrit l'ensemble des informations que je pensais pouvoir trouver sur le terrain. Cette phase m'a permis de prévenir l'influence que je peux avoir lors de

la construction effective du corpus.

2- Adaptation à l'environnement – Imprégnation

Le premier contact avec le milieu observé est déterminant. Il est indispensable de prendre toutes les précautions nécessaires pour préparer cette phase. Mon intégration en tant que membre de la communauté étudiée est révélatrice de la pertinence des informations co-construites.

3- Réalisation des objectifs – adaptation des objectifs à la première lecture flottante lors de l'observation.

Une fois intégré au milieu observé, j'ai repris les objectifs de la phase d'enquête de cette recherche à laquelle correspond l'observation et les ai réadaptés en cas de besoin. J'ai défini contextuellement ces objectifs par rapport à la situation observée et la recherche.

4- Mise en place d'une grille de critères à observer en fonction de ces objectifs

Cette phase consiste en la création d'une grille d'observation en fonction des objectifs remaniés de la recherche. Cette grille doit être suffisamment ouverte pour permettre un recueil de toutes les informations susceptibles de nourrir les objectifs et suffisamment fermée pour ne pas perdre l'observateur dans la multitude des informations disponibles. Il faut donc des thématiques voire des sous-thèmes avec des espaces proposant d'autres ouvertures sur les thèmes. J'obtiens une grille sur les deux axes suivants :

– Étapes de recrutement pour étudier les procédures de recrutement

– Critères de recrutement dits / critères de recrutement effectifs pour émettre des hypothèses sur les correspondances entre les discours sur le recrutement et les pratiques effectives.

Cette grille très ouverte a permeis de recueillir des données constructives pour la suite de la recherche, permettant d'affiner par la suite les axes d'observation et ce, pour construire l'état des lieux de cette situation professionnelle particulière.

5- Recueil des informations sur le terrain en fonction de la grille d'observation – méthode du papier-crayon - processus de sélection

Une fois la grille mise en place, je suis retournée sur le terrain pour récolter les informations entrant dans cette grille. Le remplissage de la grille peut être fait par méthode papier-crayon mais il faut garder à l'esprit que la prise de note suscite un problème majeur : une sélection des informations intéressantes sur le fait, lors du déroulement de la situation. Il n'y a donc pas de recul par rapport à ce recueil. L'efficacité de l'observateur et son regard sélectif est déterminant. Le deuxième problème est qu'il implique un relevé lors de la situation observée, donc devant les observés. Dans le cas d'une observation en toute discrétion, ces prises de note doivent être justifiées, en dehors du cadre de l'observation ; dans le cas d'une observation à découvert, le processus de sélection des informations recueillies peut susciter un biais dans le *naturel* des informations recueillies. Ici, en toute discrétion, les prises de note étaient justifiées par mon profil étudiant. Dans les représentations des personnes en présence, les étudiants *étudient* et ce processus passe par la prise de note. Ce comportement a donc été justifiable non seulement par rapport à ce *prétexte* mais aussi par le fait de la connaissance préalable du réseau aux liens étroits entre mes compagnons de route et moi qui permettent d'intégrer mon profil étudiant.

6- Sélection des notes/sélection des dires/hiérarchisation des discours devant l'observé

Un regard réflexif sur les informations recueillies dans la grille suppose une approche critique des liens qui peuvent être faits entre l'influence du chercheur sur la construction de ce corpus - statut et influence des représentations de l'observateur - et les informations recueillies. Ces liens sont posés ici constructeurs du corpus.

7- Dégagement des effets d'accommodation de l'observé dans la production des informations disponibles

Toujours dans la phase de construction du corpus, il est ensuite nécessaire d'analyser les informations recueillies et le contexte dans lequel elles ont été recueillies pour déceler la nature du corpus : elles peuvent être naturelles ou suscitées ; naturelles dans le cas où elles

sont énoncées ou réalisées dans le cadre spontané d'une interaction ; suscitées dans le cas où l'observateur sollicite un discours ou un comportement particulier chez l'observé, tout en conservant une place dissimulée dans la mise en scène/provocation.

8- Construction définitive du corpus - relecture des éléments recueillis et éventuelle re-sélection des informations

Une fois les différentes influences qu'a pu subir le corpus mis en relief, on aboutit à la construction définitive du corpus.

9- Exploitation du corpus – catégorisation des informations recueillies de façon à mettre en relief des logiques de cohérence, dans les liens de causes à effets entre les différents éléments (éventuellement vulgarisation des exploitations)

Quand le corpus est clos - ne subissant donc plus d'aménagements, il est catégorisé. Pour ce, une analyse des récurrences - dans les attitudes, dans les dires, dans les logiques de fonctionnement - est effectuée permettant la mise en place d'une nouvelle grille. Cette grille permet un nouvel éclairage de la situation observée en regard avec les objectifs de cette phase d'enquête de la recherche.

10- Si l'observation est en toute discrétion, mise au courant des observés sur l'acte d'observation en demandant la validation des conclusions d'exploitation du corpus.

Pour rétablir l'éthique, il est indispensable que lors d'une observation en toute discrétion, je suis retournée sur le terrain pour expliquer le but de son immersion dans le milieu observé ainsi que la nature des critères recueillis et quelle exploitation en a été faite.

11- Possible diffusion de l'exploitation du corpus

Les résultats de l'exploitation du corpus peuvent ensuite être diffusés. Et dans le cas d'une

observation scientifique, c'est le but. Il est important de mettre en relief dans la publication le caractère non transférable des données mais transférable de la méthodologie employée pour recueillir puis analyser ces données car l'observation dépend entièrement du contexte. Les logiques mises en évidence peuvent être étudiées dans d'autres contextes mais doivent être ré-analysées et re-contextualisables.

III- Contextualisation spécifiques de l'observation participante

L'observation participante dans le prêt-à-porter féminin à Rennes s'est faite auprès d'un réseau préalablement identifié et connu par l'observateur. Mon insertion au sein de ce réseau a été pratiquée par mise en place d'un contrat de travail. Ces deux aspects constituent une approche stratégique du milieu étudié puisqu'il permet dans le premier temps de l'approche de rester discret et donc d'appliquer les principes abordés précédemment.

1- Un réseau déjà intégré

La première phase de l'observation participante a été réalisée par immersion professionnelle, qui se trouvait donc actrice interne à la situation observée. L'objectif était de recueillir un ensemble de critères de recrutement récurrents dans le secteur du prêt-à-porter féminin. Il s'agit d'une immersion dans un milieu professionnel en deux temps de plusieurs mois – 6 mois puis 5 mois. Elle a été effectuée dans une surface de vente de prêt-à-porter féminin à Rennes pour observer les méthodes de recrutement, le choix ayant été guidé par une existence préalable de réseau au sein de cette structure, par l'accessibilité de ce milieu professionnel / non-nécessité d'avoir une formation qualifiante spécifique et par le fait que le prêt-à-porter féminin concerne en grande majorité une communauté féminine qui se trouve être la communauté privilégiée pour cette recherche. En effet, l'intégration à ce réseau n'a été possible que dans la mesure où un des membres de ce réseau appartenait à ma sphère directe ; membre qui n'avait pas connaissance dans ce premier temps d'observation que ma présence était motivée par une recherche scientifique. Cette discrétion, bien que difficile à mettre en place lors de la pratique observante a été choisie dans l'optique précédemment évoquée : recueillir des informations sur des situations d'interaction aussi spontanées et naturelles que si elles avaient lieu sans la présence de l'observateur. Le lien entretenu avec

un des membres du réseau m'a permis d'être *pistonnée*, terme employé communément pour indiquer une insertion professionnelle essentiellement due à des liens personnels, à défaut parfois - et c'était ici le cas - de toutes compétences professionnelles. Sans aucune formation professionnelle, la surface de vente m'a proposé un contrat de travail supposant donc une insertion totale dans le milieu professionnel, ma fusion au sein de l'équipe employée et par conséquent, ma position privilégiée dans la situation que je souhaitais observer. Le lien entretenu au travers de ces contrats de travail n'est pas sans poser problème puisqu'il implique mon rapport chiffré/économique en tant que vendeuse dans une pratique professionnelle, ce qui suppose une mise à l'écart du statut d'observateur dans le premier temps de mon acclimatation dans le milieu inséré.

2- Des contraintes financières et un contrat de travail

a- Rapport de l'observateur à son statut de vendeur

La mise en place du contrat de travail implique une application/un développement de compétences de la part de l'observateur dans la situation insérée. L'observateur a du revêtir un aspect caméléon d'autant plus de sa position discrète au sein du réseau observé, variant du statut de vendeuse - pour lequel j'ai été engagée, missionnée et donc rémunérée - au statut de chercheure - qui constituait en fait une des motivations de la présence dans ce milieu professionnel. Position ambivalente et difficile à gérer qui a induit un plus grand temps d'observation tant les deux rôles étaient difficilement conciliables. En effet, en tant qu'observatrice, j'ai construit un corpus pertinent et de manière réfléchie, ce qui supposait la mise en place d'un réel regard critique face au terrain ; en tant que vendeuse, ce regard critique face aux pratiques observées n'était pas possible du fait de leur illégitimité en situation professionnelle ; je n'étais qu'une vendeuse parmi d'autres, le regard critique sur les procédures de recrutement ne faisait pas partie de mes missions et pouvait donc paraître suspecte ou du moins déplacée à la vue du statut occupé. Un autre aspect réversible est à prendre en compte : l'influence de chacun des rôles sur l'autre : l'activité de vendeuse influe sur le contexte de la vente et l'activité d'observatrice influe sur les missions du vendeuse. Ces deux volets sont à garder à l'esprit puisque, même si la pratique discrète de l'observation m'a permis de parer au mieux les perceptions qu'auraient pu avoir les observés de l'exercice de l'un ou l'autre rôle lors de l'insertion en milieu professionnel, le rapport qu'entretiennent les deux facettes de mon profil d'observateur reste déterminant dans la

nature du corpus construit.

Même si on considère difficile l'accumulation entre les deux statuts de l'observateur en situation, il faut souligner que l'aspect rémunéré de cette pratique a aussi permis à la recherche de *vivre*. Au delà des avantages très certains que permettaient l'intégration du secteur du prêt-à-porter féminin pour la recherche en cours, l'accessibilité de ce milieu professionnel, tant par le réseau préalablement constitué que par le peu de formation demandé m'a offert la possibilité de concilier à la fois une approche de milieu professionnel pertinente pour l'étude menée et un moyen alimentaire de mener ce travail de doctorat lors des premières années de la recherche.

b- Intérêt d'une forme contrat de travail dans une observation participante discrète

L'intérêt de la mise en place d'un contrat de travail pour la pratique d'une observation participante discrète est également qu'il m'a permis d'avoir sur une durée déterminée une légitimité dans mon immersion en milieu professionnel. Le contrat de travail étant de nature contrat à durée déterminée (CDD), j'avais la possibilité de structurer son travail dans le temps, et ce, sur des périodes relativement longues (une période de 6 mois (juin à novembre 2007) et une de cinq mois [mai à septembre 2008]). La première période a permis un état des lieux de la procédure de recrutement dans une approche très générale et une immersion dans le réseau à observer de façon à paraître légitime en contexte professionnel : acquisition des compétences que suggérait le recrutement et tissage de liens sociaux avec employés et direction. Le deuxième temps a permis de préciser les informations à recueillir sur le terrain et d'entrer plus directement dans la phase effective de la pré-enquête.

> « Le niveau d'implication dans le rôle est surtout défini par la durée et la nature de la position empruntée (acquisition facile ou difficile) et par ses risques objectifs ou dangers ressentis » (Pénef, 2009, p.203).

Ces deux phases d'observation se sont déroulées à raison de 10 à 30 heures par semaine et m'a permis une implication plus légitime dans le secteur professionnel.

> « Si l'on laisse de côté les formes extérieurs répertoriées dans les manuels (à découvert, secrète, externe ou directe), le fait d'observer est caractérisable par le temps de travail plus que par la place

> occupée ou par d'autres indices. L'implication est ici envisagée sous l'angle de la maîtrise du rôle avant l'entrée. L'avantage de connaître le milieu que l'on va étudier (emploi antérieur en usine, savoir familial anticipateur, participation longuement préméditée) favorise la rapidité : il n'y a pas une mise à distance particulière, ni à se déprendre de son rôle naturel » (Pénef, 2009, p.203).

Le rôle de vendeuse était préparé, la distance que j'avais avec le groupe observé se trouvait donc réduite rendant les interactions fluides, naturelles, pertinentes. Du côté des employeurs, ces contrats intervenaient comme remplacements de congé maternité de leurs employées et étaient donc perçus comme ponctuels, mon départ étant donc prévu, anticipé, appréhendé comme légitime.

IV- Résultats de l'observation participante : les critères dits de recrutement dans le prêt-à-porter féminin.

Cette phase d'observation permet de mettre en relief trois principaux axes dans le recrutement des employés de prêt-à-porter féminin :

1- Première phase d'évaluation : l'apparence

Un premier temps du recrutement concerne l'apparence. On constate que cette première phase apparaît comme une étape incontournable : l'apparence doit correspondre à un certain nombre de critères pour *coller* à l'aspect souhaité de la surface de vente. Les critères recueillis s'articulent autour de la thématique : ce que dégage la personne. On distingue deux principaux champs : l'identité visuelle - renvoyant donc au physique, à l'image que le candidat dégage - et ensuite l'identité comportementale - ce qui relève du comportement que l'individu adopte face à autrui. L'identité visuelle concerne des critères objectifs : ce qui est vu - et implicitement la façon dont est considéré/perçu ce qui est vu ; ces critères-apparence ne concernent pas tant des critères propres à l'individu (taille, couleur des yeux/de la peau, des cheveux, etc.) mais plutôt la façon de se vêtir. La spécificité du prêt-à-porter féminin implique une importance première aux vêtements qui doivent apparaître comme des éléments de valorisation de la surface de vente et comme des indices de *bon goût*. De plus, concentrer

les critères de sélection sur le vêtir implique une autre dimension dans l'identification/l'évaluation de l'employé. Le vêtir peut être considéré comme la possibilité pour l'individu de traduire sa personnalité lors du premier contact par l'utilisation de marqueurs visibles : les vêtements. Ainsi les recruteurs se servent de ces indices pour tenter de cerner et donc de sélectionner les futurs employés.
Les items relevés lors de cette observation participante considérés comme valorisant le potentiel candidat à l'emploi de vendeur sont : style de vêtements original, sortant du commun - renvoyant donc à des marqueurs favorisant une mémorisation. Le deuxième critère recueilli concerne les couleurs des vêtements. Selon les observations, elles apparaissent comme révélatrices des comportements. Les autres composantes de l'identité visuelle relative à l'aspect physique paraissent quand à elles sans conséquence directe sur la sélection. Le deuxième pôle concerne l'identité comportementale. Les critères relevés durant cette observation s'organisent autour d'une impression positive que doit dégager la personne dans son rapport à l'Autre, il faut que la vendeuse prétendue soit agréable, disponible, honnête, dégourdie, présente ; ces items composant également une partie des compétences professionnelles.

2- Deuxième phase d'évaluation : les compétences professionnelles

Le second temps d'évaluation des compétences professionnelles (présentation du CV, lettre de motivation) n'a pas été observé. Étant intégrée à la surface de vente, je n'avais pas accès à la sélection sur ces types de marqueurs professionnels ; les CV et lettres de motivation étant transmises au gérant de la surface de vente. De plus, cette phase bien que répondant aux normes de l'accès à l'emploi n'apparaît que très secondaire dans la sélection d'un nouvel employé ; les caractéristiques relatives à la formation/aux compétences professionnelle(s), le niveau d'étude et le lieu de formation semblant importer peu dans le recrutement selon mes observations.

3- Troisième phase d'évaluation : la période d'essai

Un dernier temps d'évaluation lors d'une mise en situation : la période d'essai - généralement une semaine. Elle intervient comme l'ultime phase de recrutement et apparaît comme le lieu où sont confirmées les compétences professionnelles - en lien avec l'identité

comportementale. Pendant cette période la candidate doit être consciencieuse, la compétence dans son approche commerciale est également évaluée dans son rapport à l'Autre.

Ces trois phases et les dimensions qu'elles impliquant sont récapitulées dans le schéma suivant :

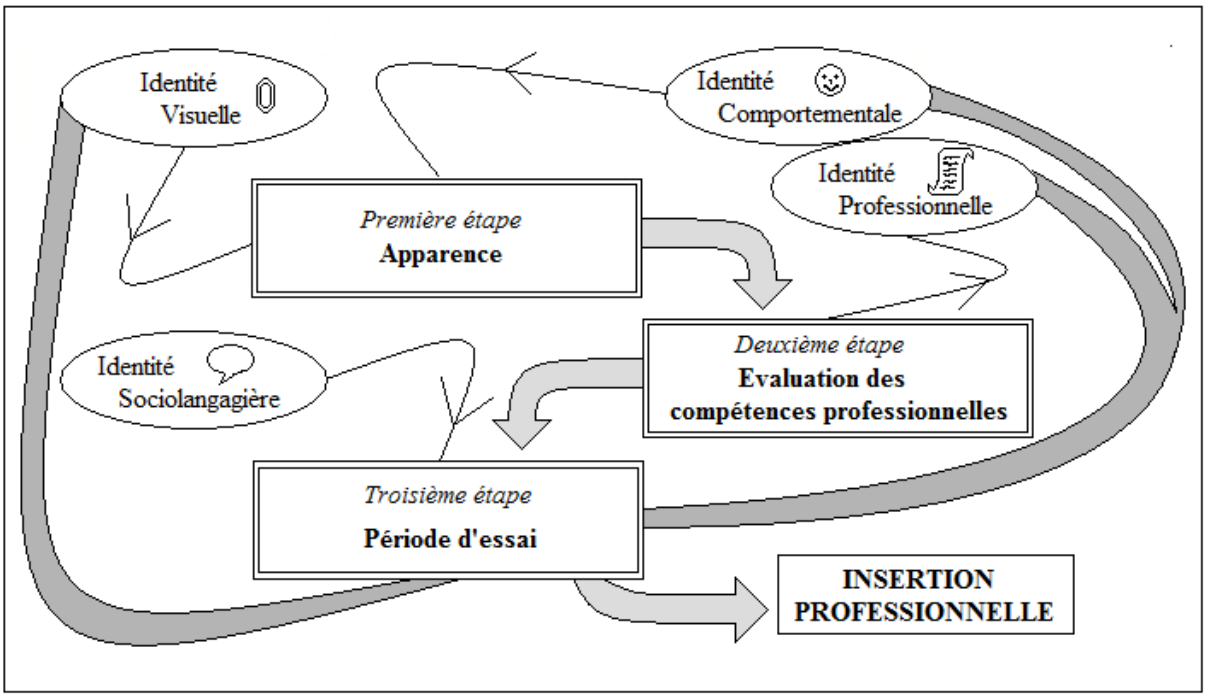

Schéma 46. Les critères dits de recrutement dans le prêt-à-porter féminin rennais

L'observation participante a donc été appréhendée ici comme servant la construction d'un état des lieux d'une situation sociale par sélection des perceptions impliquant par là-même le double statut de l'observateur qui se fait à la fois acteur car participant et penseur puisque chercheur. Ce double profil nécessite un regard critique sur ma pratique, comme dans toute démarche de terrain en sciences sociales. Mon influence est d'autant plus grande sur ce corpus, sur ce discours, sur ce comportement, sur ces observés que je me suis insérée dans cette recherche en tant qu'employée professionnelle, ce avec toutes les réflexions qu'implique le fait d'être salariée au sein même de la situation travaillée. Cette démarche stratégique est renforcée par une pratique en toute discrétion pour que j'apparaisse *la plus légitime possible* en situation. Ces différents axes ont permis de construire un corpus pertinent pour la recherche en cours. En effet, les critères recueillis semblent s'articuler autour de la thématique : ce que dégage la personne. Ils regroupent à la fois ce qui relève principalement de l'apparence et de la personnalité et secondairement des compétences

professionnelles en mettant ainsi à distance le profil sociolinguistique ; ce dernier axe permettant l'éventualité de l'existence d'une certaine discrimination en fonction des parlers des candidats lors de l'embauche.

La phase suivante de la recherche a consisté en la mise en place de supports auditifs pour la réalisation de la suite de l'enquête, par réinvestissement de la méthode du locuteur masqué.

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

Procédure de systématisation des dires et des faires dans le recrutement du prêt-à-porter féminin à Rennes

- Observation directe -

Autre application des méthodes d'observation dans cette recherche, l'observation directe a constitué la deuxième phase de la pré-enquête. De la même façon que pour l'observation participante, l'observation directe suppose une approche critique sur les objectifs de la démarche de terrain mise en place, sur la posture du chercheur par rapport à la situation observée, sur la nature des données recueillies et par conséquent sur les liens que peuvent entretenir a postériori le corpus et le terrain.

I- Éléments définitoires de l'observation directe

1- Objectifs de l'observation directe et statut de l'observateur

La méthode a permis de réaliser deux objectifs simultanément : un état des lieux d'une situation et la généralisation de résultats observés lors de la pratique observante. Ces deux objectifs impliquent un processus de recueil de données à double orientation : une ouverture pour dépeindre un fragment de réalité et une fermeture pour prétendre à une transférabilité des conclusions apportées par l'observation participante.

a- Deux principaux objectifs de l'observation directe

L'observation directe peut permettre d'effectuer notamment deux recueils de données : un état des lieux/une approche globale d'une situation et donc une opération initiatrice d'un procédé de recherche de terrain où la recherche d'une confirmation ou infirmation d'hypothèses préalablement établies dans le cadre d'une recherche (Robert-Demontrond,

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

2004, p.191). C'est le deuxième cas qui m'intéresse ici puisqu'il s'agit par le biais de l'observation directe de collecter des informations par comparaison aux amorces d'analyse d'une observation participante qui a constitué la phase de découverte contextuelle de cette recherche. Selon Robert-Demontrond, l'approche quantitative permettrait de répondre aux biais des approches qualitatives (Robert-Demontrond, 2004, p.78). Je reprends cette approche pour faire de cette phase une concrétisation des données de l'observation participante, le quantitatif pouvant permettre de valider ou non les résultats d'une approche qualitative (ici l'observation participante).

b- Acteur externe à la situation observée

Acteur externe à la situation observée, la présence du chercheur peut tout de même avoir une incidence directe sur la situation observée - notamment si l'acte de prélèvement est remarqué par les acteurs observés. Il reste cependant un témoin privilégié d'une réalité sociale, ce qui confère à l'observation directe une légitimité dans la recherche en sciences sociales. Théorisant l'observation directe, Anne-Marie Arborio et Pierre Fournier font de cette méthode l'« exercice d'une attention soutenue pour considérer un ensemble circonscrit de faits, d'objets, de pratiques dans l'intention d'en tirer des constats permettant de mieux les connaître » (Arborio et Fournier, 2007, p.7). Dans cette recherche, l'observateur en tant qu'acteur externe à une situation permet de travailler sur des pratiques comme états de faits ponctuels fortement contextualisés.

L'observation directe est une méthode délicate quand à la posture du chercheur qui ne peut affirmer être totalement objectif face au recueil des données dans la mesure où il s'agit d'une interprétation des informations perceptives disponibles à partir d'une grille d'analyse préalablement fixée. Pratique méthodologique malléable, l'observation directe permet d'apporter un regard extérieur sur une situation étudiée. Utilisée dans plusieurs champs disciplinaires, l'observation directe permet de faire un état des lieux *ponctuels* sur une réalité, ponctuel tant dans la temporalité, puisque l'observation directe ne fera cas que d'une situation à un moment T que plus largement dans son approche contextualisée puisque cette méthode vise avant tout à étudier une part de la réalité en fonction de ses déterminants situationnels (sociaux, interactants en présence, etc.). L'observation directe est pratiquée par un observateur qui a non seulement une connaissance théorique préalable du milieu observé, un protocole reprenant les objectifs de la recherche menée mais aussi un cadre personnel d'appréciation. Ces repères provisoires influent directement sur la construction du corpus. Comme pour l'observation participante, une part est laissée à l'interprétation de

l'observateur lors du prélèvement de ces données de terrain qui se trouvent donc empreintes de représentations. L'accès à la situation observée est direct puisque l'observateur assiste aux interactions les plus *naturelles* possible de la situation qu'il travaille. Cependant, je ne considère pas ici que le corpus à exploiter n'est pas directement disponible, « le chercheur construit ses données dans l'interaction avec son milieu d'étude ». (Jodelet, 2003, p.148). En effet, l'observation directe ne permet pas un recueil de « données brutes […] dans leur cadre naturel » (Lindenfeld, p. 135). A l'inverse, l'observation lors de la construction d'un corpus peut être amenée à influer sur les pratiques plus *personnelles* de l'observateur puisqu'elle peut permettre de s'empreindre de nouvelles connaissances qui modifient/font évoluer les représentations (Coenen-Huther, 1995, p.47). L'observateur est donc contraint de prendre un certain recul par rapport à ces propres pratiques pour « se dépendre de clichés qui médiatisent a priori notre regard sur la réalité sociale étudiée » (Robert-Demontrond, 2004, p.167).

Par le biais de l'observation directe, le recueil d'informations n'est construit qu'à partir de représentations puisque l'observation suppose la mise en place d'un procédé de différenciation à l'égard de l'informateur évalué, puis de catégorisation à partir des propres représentations de l'observateur. L'observation directe permet de procéder à une construction de corpus sans entrer directement en tant qu'interactant dans la situation observée. « Témoin de la réalité sociale » (Jodelet, 2003, p.152), l'observateur est membre externe de la situation qu'il étudie. L'observateur est en retrait avec la pratique sociale pour mettre en place un acte mesuré, réfléchi, orienté guidant ses perceptions pour atteindre les objectifs de la recherche en cours. Pour cela, il met en place une « certaine distance par rapport aux comportements observés (Coenen-Huther, 1995, p.46), qui lui permet d'observer une pratique limitant les biais dus à l'interprétation dans cette construction de corpus. L'observation directe devient donc méthode scientifique. La précaution à prendre concerne essentiellement ce passage frontière plutôt de l'ordre du continuum qui fait passer l'observateur d'être social à scientifique pour tendre à une objectivité face à construction du corpus. Cette distance nécessaire par rapport à la pratique de l'observation en tant que méthode scientifique permet une assurance de garder cette méthode la plus scientifique possible.

2- Quelle(s) nature(s) pour un corpus obtenue par observation directe?

L'observation directe permet une construction de corpus à partir de données de terrain

disponibles perceptivement - visuellement et auditivement. Les deux sens perceptifs sollicités impliquent un regard critique quand à l'implication de l'observateur dans sa pratique scientifique. Tout n'est fait que de perceptions, mais tout n'est pas perçu de la même manière par tous. L'observation est donc menée en fonction des perceptions visuelles et auditives disponibles sur un terrain. Un recul constructif sur ces pratiques et ces perceptions est donc nécessaire. D'autant plus qu'il est à considérer que ces perceptions, propres à chacun - même si selon les groupes d'appartenance, elles peuvent tendre vers une certaine homogénéité - sont empreintes des représentations de l'observateur qui en tant qu'être social construit ses propres cadres d'interprétation en fonction, entre autre, de son expérience personnelle.

a- Observation directe : perceptions visuelles et auditives

La notion de perception telle qu'elle est approchée par Robert-Demontrond (2004, p.49) est à considérer dans son rapport à la diversité sensitive. L'observateur perçoit une multitude de faits, il sélectionne celui qui l'intéresse et l'interprète (Robert-Demontrond, 2004, p.52). Ce procédé naturel permet construction du corpus par traduction des faits disponibles sur le terrain en tant que tels. « La perception, donc est une construction de la signification » (Robert-Demontrond, 2004, p.50). Les perceptions sont donc orientées, préparées à la façon de la constitution d'un « livre d'images » telle que Gaston Bachelard le décrit en 1938 (Bachelard, 1938, p.19 et Robert-Demontrond, 2004, p.56) ; cette approche confirmant la ponctualité des faits observés et leur contextualisation unique.

b- L'observation directe, des données empreintes de représentations et d'interprétations

Dans le recueil des données est à prendre en compte l'impact des représentations de l'observateur lors de sa construction de corpus. La pratique visant à relever ou observer des pratiques discursives laisse en plus de la part d'interprétation de l'observateur sur la production des observés une part de traduction à prendre en compte entre les pensées et les dires des observés. Tout n'est que traduction déformante des intentions des individus.
L'avantage de cette pratique est qu'elle permet d'avoir le « moins d'écrans possibles » (Penef, 2009, p.37) et donc d'obtenir par un regard une interprétation d'une réalité non provoquée.

3- Liens permanents entre corpus construit et terrain

La nature du corpus construit et l'implication directe ou indirecte des cadres interprétatifs de l'observateur implique un rapport particulier entre le corpus et la réalité observée. En effet, prétendre à une possible transférabilité des données conclusives issues d'une observation - qu'elle soit directe ou participante - n'est pas sans poser problème.
Faire correspondre des données observables à un autre contexte de recherche suppose que les contextes, s'ils présentent des similitudes soient/puissent être considérés comme égaux (donc non uniques), ce qui dans l'approche qui peut être faire en sociolinguistique paraît totalement irréalisable. Transférer n'est donc envisageable que s'il s'agit d'un transfert méthodologique et non d'un transfert conclusif.

a- Des données ponctuelles et uniques pour une méthodologie transférable

L'aspect ponctuel et unique de la situation observée est effectivement à prendre en compte. L'observation participante en tant qu'« expérimentation in vivo de relations non reproductibles à l'identique » (Robert-Demontrond, 2004, p.169) induit une forte contextualisation des interactions au niveau du temps, de l'espace, des situations sociales, des interactants en présence, etc. au niveau de tous les paramètres influant de manière directe ou indirecte sur la situation observée. La notion d'interactant prend en compte la présence de l'observateur sur le terrain observé et sa possible influence dans la construction du corpus, par sa simple présence, ou par le poids de son profil personnel sur sa sélection des données - poids des représentations et des perceptions sur les caractéristiques non-objectives du corpus construits. Tous ces paramètres évoluent et engendrent donc une modification de la contextualisation de la situation à observer. Certains peuvent être recensés pour permettre une meilleure objectivité dans la construction des observations mais pas en totalité.

Ce qui est transférable ce sont les interprétations faites du corpus, les éléments d'analyse mettant en lien les données recueillies pour leur donner sens dans un contexte particulier. Les logiques de fonctionnement, les liens à mettre en relief entre différents fragments de corpus, ces éléments peuvent être transférés ou en tous les cas adaptés à un nouveau contexte. Mais ces éléments transférables concernent finalement davantage la procédure, tant dans la méthodologie mise en place pour l'observation directe que dans la méthodologie utilisée pour donner un sens à la situation observée à partir des données collectées.

b- Exploitation des données d'observation directe

Que faire de ces corpus non transférables? Dans un premier temps, pour reprendre les conséquences de ce qui a été abordé ci-avant, la non-transférabilité des données implique un certain recul : les données recueillies et construites à partir d'une pratique observante peut-elle constituer le corpus d'une recherche? Et dans ce cas, quelle portée des corpus et de leurs interprétations ? Que permet la pratique d'observation directe ? Je postule dans cette recherche que la pratique observante est nécessaire à toute recherche en tant que pré-enquête, pour contextualiser l'étude en cours. L'observation directe permet de dessiner un tableau de l'extérieur d'une situation à étudier, un regard nécessaire pour déterminer l'image de la situation, de ce qui est perçu dans une réalité sociale, de ce que je en tant qu'apprenti chercheur peux percevoir mais aussi ce que la population en tant que constituant social et acteur dans les situations observées peut percevoir. L'observation directe permet donc de reproduire un regard possible d'une réalité de terrain à la fois disponible pour les chercheurs et pour tous les êtres sociaux. L'observation participante intervient elle-aussi dans cette optique mais dans une moindre mesure puisque la température de la situation travaillée est prise de l'intérieur. L'observation directe est déterminante dans le bon déroulement dans une recherche de façon à déterminer quels paramètres influant sur les comportements sociaux sont perçus par des *non-chercheurs*, l'observation participante servant à intégrer cette phase déterminante dans la contextualisation de l'étude.

II- Contextualisation de l'observation directe

L'observation directe pratiquée dans le cadre de cette recherche est contextualisée à Rennes, mais contrairement à l'observation participante, elle a été pratiquée sur toute la ville de Rennes - prenant donc en compte les différents lieux regroupant des surfaces de vente en prêt-à-porter féminin. Cette observation a été réalisée à un moment considéré comme déterminant pour les boutiques de prêt-à-porter féminin : les soldes.

1- Choix stratégiques : observation des surfaces de vente de Rennes à une période déterminante pour la visibilité du milieu professionnel

Cette étape consiste en un état des lieux des profils des vendeurs recrutés dans le prêt-à-porter féminin à Rennes ; ce pour observer quel type de vendeur est recruté dans les pratiques effectives d'embauche et quels critères apparaissent non représentés et donc potentiellement discriminatoires.

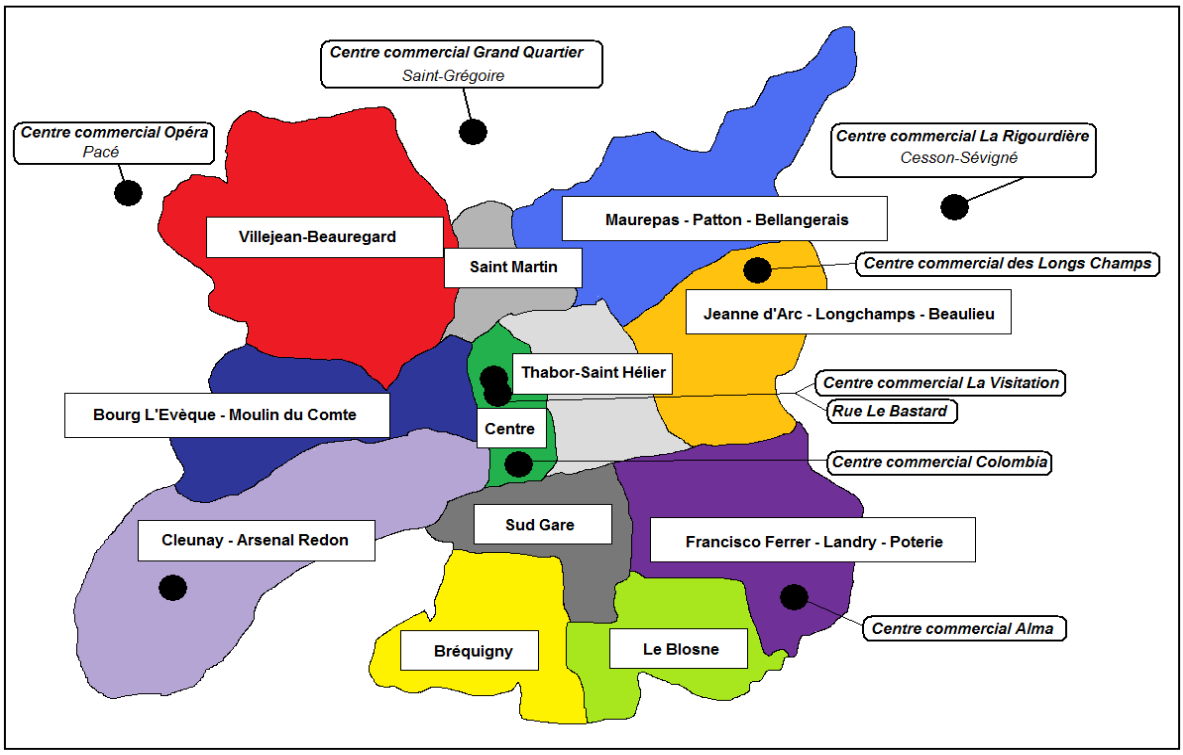

Carte 34. Rennes et ses centres commerciaux

Carte réalisée à partir de http://fr.academic.ru/dic.nsf/frwiki/1431125

Une période stratégique dans la visibilité des surfaces de vente de prêt-à-porter féminin à Rennes est celle des soldes. La période des soldes assure une partie importante du chiffre d'affaire et est donc particulièrement préparée par les instances dirigeantes des surfaces de vente : soin accordé à la tenue de la surface de vente et précaution par rapport à l'apparence que dégage la surface - notamment dans le choix des employés. L'hypothèse part d'une observation faite lors de l'immersion : en période de soldes, les supérieurs hiérarchiques accordent une grande importance aux vendeurs et à leur emplacement dans le magasin. Ainsi, les vendeurs présents sur la surface aux périodes d'affluence sont des profils valorisés/valorisables dans le milieu du prêt-à-porter féminin rennais.

L'observation s'est déroulée dans des surfaces de vente de prêt-à-porter féminin de Rennes, ce pour des critères précédemment abordés : la spécificité de la ville comme nouveau pôle d'affluence des figures de la diversité et la spécificité du milieu professionnel caractérisé par une forte présente – quasi-exclusive - des femmes. Elle a eu lieu le premier jour des soldes le 07 janvier 2009 entre 12h et 14h.

2- Données méthodologiques supplémentaires sur l'observation directe

La mise en place du protocole d'enquête a été réfléchie en deux principaux temps : le premier concerne l'objectivité à laquelle ne peut pas prétendre un observateur direct, le deuxième étant la mise en place de la grille d'observation pour induire une construction de corpus des plus pertinentes en regard à la recherche menée.

a- Trois observateurs pour réduire les biais de la subjectivité

Pour mieux porter ce regard externe, l'observateur a choisi de rester le plus à l'écart possible des observés en *se fondant dans la foule* pour apparaître dans ce lieu public non pas comme un observateur mais comme un individu *lambda*. Pour parer au mieux les biais durant cette phase de la pré-enquête ont été sollicités plusieurs observateurs aux profils identitaires différents de façon à obtenir plusieurs regards et à pouvoir dégager des tendances. Dans la spécialisation de l'observation directe, la stratégie choisie consiste en la présence simultanée de trois observateurs de statuts et profils hétérogènes sur la situation à observer. Les caractéristiques de ces observateurs sont les suivantes :

– Observateur A : sexe féminin, appartenance et nationalité déclarées françaises, 25 ans ;

– Observateur B : sexe féminin, nationalité française et appartenance déclarée autre (Nord-africaine), 23 ans ;

– Observateur C : sexe masculin, appartenance et nationalité déclarées françaises, 20 ans.

b- Des critères pré-déterminés à observer directement

Les critères issus de l'observation participante retenus sont organisés autour de trois principaux axes : des critères concernant leurs profils sociaux - tranche d'âge, sexe, la contextualisation de leur exercice professionnel - lieu et nom de la surface de vente de prêt-à-porter féminin - et des critères liés à une identité étrangère réelle ou supposée du vendeur

- avec une question portant sur la perception d'une appartenance étrangère ou non, une évaluation de la couleur de la peau et de la présence ou non d'un accent. Revenons en quelques mots sur l'intérêt de chacun de ces axes :

– Les critères concernant les profils sociaux permettent de décrire la population. Ce sont ces éléments qui tendent vers la plus grande objectivité. Ces données vont servir dans un premier temps à valider les données recueillies pendant l'observation participante et donc infirmer ou confirmer les hypothèses selon lesquelles les données sociales recueillies lors de l'observation participante sont généralisables au contexte du prêt-à-porter féminin à Rennes. Ces hypothèses étant notamment que les vendeurs de prêt-à-porter sont quasi-exclusivement de femmes et qu'ils majoritairement jeunes, en faisant de *jeunes* l'appellation de la tranche d'âge 15-40 ans.

– Les critères concernant la contextualisation de leur milieu professionnel ont pour principal d'intérêt de pouvoir observer si la structure de Rennes[36], ville de migration peut être appliquée à la répartition des vendeuses selon leurs potentielles identités étrangères ou non. A cet aspect est ajouté le nom des surfaces de prêt-à-porter féminin - qui sont par souci déontologique anonymés par la suite - pour observer si les recrutements de personnes potentiellement étrangères donc potentiellement de quartiers concernent plus particulièrement certaines boutiques ou si, au contraire, certaines de ces boutiques tendent à avoir des employés d'appartenance *de souche* sur leurs surfaces de vente.

– Ces critères concernent donc la potentielle appartenance étrangère réelle ou supposée des observés, sans aucune autre précision de façon à permettre aux observateurs de recueillir leurs impressions, leurs perceptions. Ensuite était abordée la couleur de peau, en tant que marqueur supposé de cette potentielle appartenance étrangère. Ce critère a provoqué quelques problèmes dans l'homogénéisation des données recueillies. En effet, j'ai proposé dans un premier temps de chiffrer la couleur de la peau, de 1 à 3, de la moins foncée à la plus foncée. Pour avoir soumis la grille aux deux autres observateurs sur une surface de vente précise avant de démarrer la procédure sur toute la ville de Rennes[37], ces indices chiffrés n'apparaissaient pas facilement maîtrisables et les propos des deux autres observateurs tendaient à mettre en mots une catégorisation autre pour la couleur basée sur un classement social plus *habituel* parce que plus utilisé dans les médias. J'ai donc revu cet élément de recueil en une catégorisation *blanc/arabe/noir*, en soulignant aux autres observateurs la possibilité d'intégrer d'autres qualificatifs, notamment relatif aux éventuelles

36 Voir p. 121 pour l'organisation sociolinguistique de la ville de Rennes.

37 Une approche test a été effectuée avec la surface de vente dans laquelle a été insérée de façon participante un des observateurs de façon à faire un essai pour les trois observateurs sur le terrain, et de voir les éventuels problèmes rencontrés avec ce protocole.

nationalités ou origines perçues Autres. Cette proposition de catégorisation faite par les observateurs aurait du être questionnée dans le sens sous-jacent véhiculé dans cette organisation quadripolaire opérée. L'hypothèse à poser est la suivante : à Rennes est identifiable la répartition des populations selon quatre grandes catégories : les *blancs* - renvoyant à une appartenance européenne, les *arabes* - renvoyant principalement à des populations d'Afrique du Nord - et les *noirs* - renvoyant principalement à des populations Sud-Africaines, hypothèse non approfondie et étant donc représentationnelle par nature ; une quatrième catégories sous le titre Autres permet d'ouvrir cette restriction catégorisante. Cette nouvelle catégorisation parait pour les deux autres observateurs plus opérationnelle sur le terrain. Le temps de la phase effective de l'observation directe étant très court : 12h-14h pour toute agglomération rennaise, la décision a été tranchée en faveur de l'avis des observateurs non spécialistes de ces méthodes scientifiques de recueil de données, pour leur faciliter l'exercice. Et enfin l'accent, puisque c'est cet aspect plus particulier de l'appartenance discursive étrangère qui m'intéresse ; l'accent étant lui aussi proposé à une évaluation en fonction de marqueurs chiffrés, les remarques des deux autres observateurs illustraient la même difficulté : comment chiffrer et par rapport à quoi?, le critère a été modifié en une approche plus tranchante : l'observé a-t-il un accent? Oui ou non. Une des critiques qui peut être faite par rapport à ce protocole concerne le caractère catégorisant voire stigmatisant qu'il véhicule. En ayant choisi de travailler par observation directe, ce travail s'expose nécessairement à cet aspect qui reste dans cette recherche pourtant incontournable pour cet état des lieux des recrutements dans le prêt-à-porter féminin de Rennes.

Une grille sur ces critères a donc été retenue comme outil privilégié dans cette phase de la pré-enquête, simple et fonctionnel, elle a permis aux observateurs de recueillir efficacement les données sur le terrain en remplissant les cases correspondant à leurs perceptions face au terrain.

Les critères sont donc les suivants :

– Zone de Rennes - Nord, Centre, Sud,

– Centre commercial concerné,

– Nom de la boutique – anonymée par la suite,

– Sexe et

– Appartenance étrangère ou non.

– Apparence blanc/arabe/noir ou autre

– Parler accentué ou non

III- Résultats de l'observation directe : profils des recrutés dans le prêt-à-porter féminin à Rennes

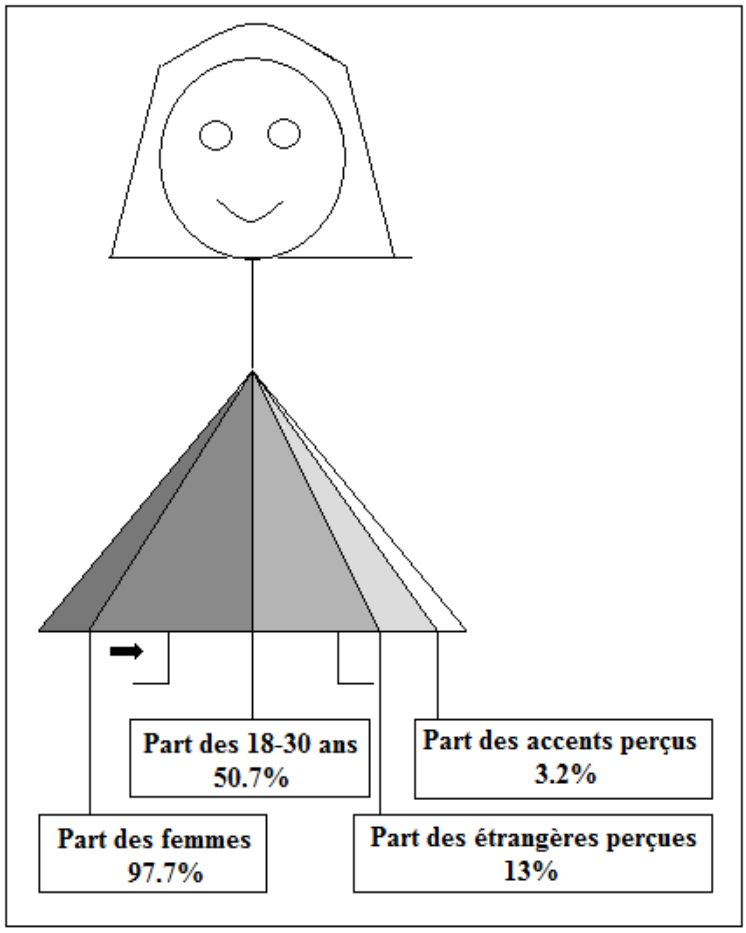

Schéma 47. Profils recrutés dans le prêt-à-porter féminin rennais

Ont été observés 215 vendeurs de prêt-à-porter féminin. Ces vendeurs sont des femmes à hauteur de 97% ; ce qui dans le contexte de la recherche confirme la pertinence de la communauté étudiée, les femmes étant posées plus sensibles face aux variations sociolangagières[38]. 50,7% des observés auraient entre 18 et 30 ans ; ce qui constitue l'un des critères pour la sélection des informateurs pour la phase effective de l'enquête. Concernant le caractère étranger supposé de ces vendeurs, il semble que la proportion reflète très largement la composition de la population rennaise : Rennes compte d'après les chiffres 2,5 % d'étrangers, les vendeurs de Rennes à hauteur de 13%. Une fois identifiés les

38 Pour plus de détails sur cet aspect, se référer p.88-89.

profils potentiellement étrangers, les observateurs ont ensuite évalué le degré d'extraneïté[39]. On relève sur la population totale que 17,2% sont perçus comme étranger à la peau *blanche*, 1,4% à peau *beur* et 2,3% à une peau *black*. Seuls neuf des observés, soit 4,1% de la communauté d'étude sont perçus comme ayant un parler accentué - perçus non-norme rennaise. Sur les 45 apparences perçues comme étrangères, ils représentent 20%. Tous les parlers accentués correspondent à des apparences étrangères. Il est intéressant de constater qu'il y a correspondance entre marqueur sociolangagier non normé – l'accent - et marqueur visible de l'étrangeté - la couleur de la peau.

Les vendeurs de prêt-à-porter féminin à Rennes sont donc majoritairement des femmes (97,7%) de 18 à 30 ans, dont les profils ethniques tendent à illustrer la composition de la population rennaise mais dont les parlers accentués - par la pratique d'une ou plusieurs autres langues, par l'origine socio-géographique, etc. - sont très largement minoritaires (4.2%).

En croisant ces différentes données on obtient les tableaux suivants :

Approche de la notion d'étranger :

Caractéristiques	%
Vendeurs considérés comme étrangers	20,9% des vendeurs sont identifiés comme étrangers
Vendeurs considérés comme étrangers et ayant une couleur de peau autre que blanche	100% des vendeurs identifiés comme étrangers

Interprétation : Les étrangers ont la peau autre que blanche. La couleur de peau peut être considérée comme constituant un indice visible commun à la différenciation entre l'individu dit *de souche* et l'*étranger*, entre par ailleurs l'européen et le non-européen.

39 A ce moment de l'enquête, le critère d'évaluation du degré d'extranéité n'est pas défini et laissé au libre arbitre des observateurs. Il est questionné par la suite.

La population perçue comme étrangère est composée de :

Caractéristiques	% sur tous les vendeurs considérés comme étrangers
Vendeurs à l'apparence arabe	64,40%
Vendeurs à l'apparence asiatique	17,80%
Vendeurs à l'apparence black	11,10%
Vendeurs à l'apparence brésilienne	4,50%
Vendeurs à l'apparence malgache	2,20%

Interprétation : Les vendeurs perçus comme étrangers sont majoritairement d'apparence arabe, que les vendeurs perçus asiatiques constituent la deuxième apparence étrangère dans le secteur du prêt-à-porter féminin à Rennes et que les *autres* apparences sont encore anecdotiques dans l'espace rennais. La mixité des vendeurs de prêt-à-porter féminin est donc concentrée majoritairement sur une présence identifiée/identifiable de populations *arabes*.

La répartition selon les zones de Rennes (Nord, Centre, Sud) offre les caractéristiques suivantes :

Pour la zone Nord : on décompte 76 vendeurs en prêt-à-porter féminin.

Caractéristiques	% et conclusions
Vendeurs perçus comme étrangers	11,8% des vendeurs du Nord de Rennes
Vendeurs perçus comme arabes	10,50% des vendeurs du Nord de Rennes
Vendeurs perçus comme brésiliens	1,3% des vendeurs du Nord de Rennes
Vendeur dont le parler est accentué	0% des vendeurs ont un parler accentué au Nord

Interprétation : L'extranéité dans le Nord de Rennes se concentre sur le critère apparence visuelle. La diversité sociolangagière marquée par l'accent est ici mise à l'écart : coïncidence ou discrimination?

Pour la zone Centre : on décompte 92 vendeurs en prêt-à-porter féminin.

Caractéristiques	% et conclusions
Vendeurs perçus comme étrangers	25% des vendeurs perçus étrangers à Rennes
Vendeurs perçus comme arabes	12%des vendeurs perçus étrangers à Rennes
Vendeurs perçus comme noirs	3,3%des vendeurs perçus étrangers à Rennes
Vendeurs perçus comme asiatiques	8,7%des vendeurs perçus étrangers à Rennes
Vendeur perçu comme brésilienne	1,1% des vendeurs perçus étrangers à Rennes
Vendeurs dont le parler est accentué	6,5% des vendeurs ont un parler accentué au Centre

Interprétation : La zone Centre apparaît être la plus représentative de la diversité rennaise. C'est cette zone qui semble intégrer le plus de profils ethniques différents dans le secteur du prêt-à-porter féminin, tant au niveau des apparences visuelles que des parlers accentués. Une zone plus ouverte donc plus de vendeurs = plus de tolérance?

Pour la zone Sud : on décompte 47 vendeurs en prêt-à-porter féminin.

Caractéristiques	% et conclusions
Vendeurs perçus comme étrangers	27,7% des vendeurs perçus étrangers à Rennes
Vendeurs perçus comme arabes	21,3%des vendeurs perçus étrangers à Rennes
Vendeurs perçus comme noirs	4,2%des vendeurs perçus étrangers à Rennes
Vendeur perçu comme brésilien	2,1% des vendeurs perçus étrangers à Rennes
Vendeur dont le parler est accentué	6,4% des vendeurs ont un parler accentué au Sud

Interprétation : La zone Sud semble être une zone illustrant une moyenne des deux autres zones. Bien que présentant moins de vendeurs effectifs lors de la pratique observante, on a recensé différents profils tant au niveau de l'apparence visuelle que du parler accentué. Les vendeurs identifiés arabes sont plus largement présents ; ce qui fait écho aux caractéristiques sociolinguistiques de la ville de Rennes.

D'autres remarques transversales peuvent être adjointes à cette phase d'analyse :
– Les vendeurs identifiés comme *arabes* sont présents de manière assez équitable dans l'espace rennais, aucune zone ne se démarque par l'absence ou l'omniprésence de cette communauté. Ces vendeurs perçus arabes sont identifiés comme présents en nombre assez

élevé par rapport à la composition de la population rennaise (Bulot, 2007a) dans son ensemble. Quelles sont les répercussions de cette présence? Que les arabes seraient intégrés dans le prêt-à-porter féminin à Rennes? Que les arabes seraient associés à une insertion plutôt valorisée dans ce secteur par ailleurs accessible?

– Tous les vendeurs étiquetés étrangers ont une couleur de peau autre que blanche. L'extranéïté est donc associé dans ce corpus à une couleur *plus foncée* que celle considérée de la population dite *de souche*.

– Quand les individus semblent représentés la diversité assez élevée dans un secteur particulier, on peut trouver des profils catégorisés en *noir*. Dans les zones de prêt-à-porter féminin moins marquées par la diversité, les populations noires sont absentes.

– Les vendeurs assimilés à des populations asiatiques sont essentiellement situés dans le Centre de Rennes (87,5%)

– Là où il y a des vendeurs de sexe masculin, les populations tendent à moins être diversifiées par rapport à leur appartenance ethnique supposée.

Pour entrer un peu plus en profondeur dans les résultats construits à partir de ce corpus, abordons désormais les trois axes d'exploitation obtenus :

- cette phase d'observation directe a permis d'observer la structure de Rennes quand à sa gestion de la diversité. On a précédemment évoqué que la ville se structure en trois parties : Nord, Centre, Sud et que chacune de ces zones semble illustrer un aspect de la migration particulier : le Nord pour une *migration dite noire*, le Centre pour une *migration européenne* - et essentiellement britannique - et le Sud pour une *migration arabe*. Ces trois zones se retrouvent dans le secteur du prêt-à-porter féminin, non pas fidèlement par des caractéristiques liées à l'apparence ethnique mais sur d'autres critères et notamment par rapport aux pratiques discursives accentuées.

– cette phase d'observation a également permis de déterminer les caractéristiques de l'échantillon à mettre en place pour la phase enquête de ce travail. On obtient donc :

– **la tranche d'âge** concernée par l'étude : entre 20 et 35 ans pour près de 80% de la population totale observée

	- de 20 ans	**20 à 25 ans**	**25 à 30 ans**	**30 à 35 ans**	**35 à 40 ans**	**+ de 40 ans**
Nord	3,90%	36,40%	19,50%	27,70%	15,60%	0
Centre	6,80%	27,30%	31,80%	19,30%	14,80%	0
Sud	4,60%	18,60%	32,60%	32,60%	11,60%	0

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

– **le sexe** de l'échantillon : des femmes qui représentent plus de 95% de l'échantillon observée

Zone	% de femmes sur nombre total des vendeurs par zone
Nord	96,05%
Centre	98,90%
Sud	100,00%

– **le lieu de l'étude** : le Nord de la ville de Rennes qui présente des caractéristiques pertinentes pour cette étude. On observe en effet que le prêt-à-porter de cette zone ne tend pas à illustrer la tendance générale du secteur professionnel à l'étude puisqu'on y observe peu de diversité visible. C'est au Nord qu'on trouve le plus d'hommes.

	% des hommes sur nombre total des hommes
Nord	80,00%
Centre	20,00%
Sud	0,00%

– Le troisième axe concerne l'identification de surface de vente représentative de la structure rennaise du prêt-à-porter féminin.

L'observation directe a été pratiquée suite à l'observation participante. Les observations ont permis de faire un état des lieux d'une réalité sociale en fonction d'objectifs pré-déterminés. L'observateur a ainsi construit un corpus de perceptions visuelles et auditives, la particularité de l'observation directe induisant que ces perceptions étaient plus empreintes des représentations des observateurs qui, en tant qu'acteurs externes ne sollicitent que des perceptions et ne peuvent que très peu mettre en lumière des logiques de fonctionnements menant à ces discours et actes des observés - comme ce qui a pu être fait lors de la phase participante. Pour amoindrir l'empreinte des représentations sur les perceptions ont été recruté trois observateurs de différents profils, l'hypothèse étant que plus les observateurs externes sont nombreux, plus le recoupement et l'homogénéité dans leurs représentations permettent de relever un corpus *le plus fidèle possible* à une réalité. Seconde stratégie mise en place : la contextualisation. Il était indispensable de favoriser pour cette phase d'observation directe un espace-temps où la visibilité des surfaces de vente était réfléchie par les dirigeants des surface de vente : cette information ayant été recueillie pendant la période participante, l'observation directe a donc été faite pendant premier jour des soldes, sur la période la plus affluente de 12h-14h et sur toute la ville de Rennes de façon à tendre à un panorama représentatif du prêt-à-porter féminin rennais. Les résultats tendent à faire des vendeurs de prêt-à-porter féminin une communauté très majoritairement féminine (97,7%),

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

dont les profils ethniques tendent à illustrer la composition de la population rennaise - la part de vendeurs pouvant être identifiée comme d'origine étrangère avoisine la part des individus se déclarant étrangers à Rennes - mais dont les parlers accentués sont très largement minoritaires (4.2%).

Cette enquête observante a rempli le premier objectif de la recherche : recueillir les critères de recrutement dans les dires et dans les faires du secteur étudié, à savoir du prêt-à-porter féminin à Rennes par immersion en milieu professionnel, ce permettant la considération de ce secteur professionnel comme pertinent pour l'étude menée. La deuxième phase de l'enquête a deux objectifs distincts : étudier le discours en tant que critère potentiellement discriminant dans ce secteur professionnel alors qu'il n'en est pas fait état dans le premier temps d'approche de cette phase de l'enquête et analyser comment le discours peut être vecteur des discriminations. Pour parvenir à construire un corpus reprenant des construction attitudinales et comportementales à l'égard d'une pratique sociolangagière perçue caractérisante par son accent, il a été nécessaire de procéder à des mises en situation afin de construire des corpus représentatifs des réalités de terrain actives : ceci en réinvestissant la méthode du locuteur masqué.

Locuteur masqué : adaptation méthodologique

- Mise en situation de recrutement -

Un des enjeux centraux de la recherche est de mettre au point une méthodologie permettant la création d'un corpus au sein duquel sont observables les procédés d'évaluation - et notamment de ségrégation voire de discrimination - à l'égard des pratiques langagières.
La technique du locuteur masqué est une méthode de travail permettant la simulation d'une situation d'évaluation de pratiques langagières, ce, pour recueillir les jugements épilinguistiques exprimés par des informateurs à l'égard de différents parlers. Dans cette recherche, il s'agit de provoquer chez l'informateur une mise en mots évaluative de façon à apprécier les *impressions* positives ou négatives que l'écoute d'un locuteur produit chez un informateur. Des échantillons de parlers pré-enregistrés sont soumis à des informateurs, à qui on demande d'établir un profil du locuteur entendu - dans mon cas le terme *profil* réfère à la fois à l'appartenance, à la personnalité et aux compétences socio-professionnelles. Les objectifs de l'étude s'organise en deux temps, il s'agit de :
- travailler à la mise en relief de l'accent comme critère de discrimination, et de
- déconstruire la discrimination en discours pour comprendre son fonctionnement. Les échantillons sonores en tant que stimulus doivent permettre ici d'inciter les informateurs à émettre un jugement à l'égard des accents et éventuellement à faire produire à ces informateurs des discours potentiellement discriminatoires à l'égard de certains accents, ce pour faire du corpus un ensemble de données permettant l'exploitation par analyse des deux objectifs exposés ci-avant.

I- Définition de la méthode du locuteur masqué[40]

1- Locuteur masqué pour co-construire un discours épilinguistique

> La technique du locuteur masqué a été mise au point « pour aider à déterminer comment des groupes se perçoivent eux-même ou perçoivent d'autres groupes, au travers des jugements qu'ils expriment sur des personnes pratiquant différentes langues ou variétés de langue»(Bauvois, 1997, pp.202-203).

Initialement, cette méthode consiste à enregistrer des locuteurs bilingues lisant un même texte en des deux langues distinctes. Ces enregistrements, présentés comme provenant de personnes différentes, sont soumis à des informateurs, à qui on demande d'évaluer un profil social. La notion de profil social implique la prise en compte de toutes les composantes identitaires nécessaires à l'étude. Elle peut ainsi concerner le profil de l'individu en tant qu'être social, en tant qu'être professionnel, en tant que membre d'une communauté, ou tout autre indice visant la réalisation des objectifs de la recherche. Ici, la technique a permis au travers de l'évaluation d'échantillons sonores de procéder à une mise en situation de hiérarchisation de pratiques sociolangagières et au delà des locuteurs et des communautés qu'elles représentent.

Ces évaluations sont imprégnées des représentations sociales conditionnant les attitudes sociolangagières des individus[41]. Cette technique permet une mise en situation simulée potentiellement discriminatoire. Les informateurs sont insérés dans un contexte qui les conditionne à agir plus ou moins fidèlement à la réaction qu'ils auraient eue en situation *réelle*. Ici, la technique est indirecte puisque les informateurs ne sont pas au courant de l'objectif final de l'étude, il y a *dissimulation* pour rendre la situation de travail la plus fidèle possible à une réalité (voir à ce propos Wiknes, 2009, p.4 et p.40).

Wallace Lambert, initiateur de cette procédure en 1960 a choisi d'appeler cette technique de mise en situation « locuteur masqué » pour illustrer la méthode initiale qui consistait à mettre en place plusieurs échantillons sonores de plusieurs langues ou variétés de langues mais réalisés par un seul et même locuteur, dont les caractéristiques étaient qu'il se déclarait / était considéré comme parfaitement bi/pluri/multi-lingue. Liv Ingun Wiknes l'explique ainsi :

40 Cette technique est également appelé matched guise ou faux couple (voir notamment, Moreau, Bauvois, 1997, p.202-203).

41 Pour cela, voir l'approche conceptuelle des liens entre représentations, attitudes et comportements symbolisée sous forme de schéma 15 p.70.

« l'idée est que le masque linguistique est la seule chose qui diffère entre les échantillons linguistiques et, par conséquent, que la seule chose qui entraîne les jugements différents des locuteurs est leur façon de parler » (2009, p.4). L'appellation *masque* sert à représenter métaphoriquement la capacité du locuteur plurilingue à adopter plusieurs profils linguistiques, plusieurs *masques* linguistiques. Cette approche est assez problématique dans la mesure où elle suppose qu'un même individu possède des capacités mesurables puisque déclarées égales dans deux ou plusieurs langues/variétés de langue et cela suppose également que le profil linguistique d'un individu soit composé de masques linguistiques interchangeables. Or dans une approche sociolinguistique, les capacités multi/pluri-lingues impliquent la prise en compte d'un profil complexe où toutes les compétences linguistiques sont intriquées et indiscernables, donc difficilement quantifiables. L'utilisation de *masque* peut également renvoyer à une approche lointaine qui fait de cet accessoire un moyen d'anonymer la personne qui parle - théâtre antique - et c'est sur cette approche que je construis ma conception de la technique du locuteur masqué. Il s'agit donc d'un outil-stimulus permettant de mettre en place des évaluations de profils sociolangagiers à partir d'échantillons verbaux - la notion de masque renvoyant ici à l'anonymat identitaire et visuel qu'ont les locuteurs masqués dans cette étude.

2- État des lieux des enquêtes utilisant la technique

L'objectif de cette partie n'est pas de reprendre l'ensemble des études de plusieurs disciplines réinvestissant la technique du locuteur masqué mais bien de retracer le chemin parcouru des lectures qui ont fait de cette technique un bon outil pour l'étude ici présentée. Pour être synthétique, les différentes études sont exposées sous forme de tableau permettant le report de leurs principes fondateurs. Le tableau tente de récapituler les points essentiels caractérisant ces différentes études de façon à me permettre par la suite de développer quels points sont à retenir et à réinvestir par rapport aux objectifs de mon travail. Ces études ne sont pas toutes inscrites en sociolinguistique puisque ce réinvestissement disciplinaire est relativement récent. Les informations retenues sont les objectifs de l'étude, les techniques de mise en place des bandes sonores, le type d'attitudes recherché, les objets linguistiques étudiés[42], les échantillons d'informateurs, les outils méthodologiques pour

42 Le terme « objets linguistiques » peut ne pas paraître insatisfaisant dans la plupart des études sociolinguistiques mais dans ce cadre particulier, il répond au besoin de la présentation. *Objets* pour caractériser le côté définitif, posé, cadré des échantillons sonores et le qualificatif linguistique pour illustrer le fait que ces objets ne sont ici que des énoncés figés et des discours décontextualisés figurant sur les bandes sonores.

révéler les attitudes, les résultats et les conclusions transversales. Il me semble nécessaire de retracer l'ensemble du parcours de ces réinvestissements méthodologiques : quels objectifs/hypothèses? Pour quel type d'attitudes - mises en lien ou non avec les représentations et les comportements? Envers quels objets linguistiques? Quelles techniques utilisées pour réaliser des échantillons sonores représentatifs de ces objets linguistiques? Quel échantillon d'informateurs permet une lisibilité des résultats? Et biensûr quels résultats particuliers à l'enquête pour quelles conclusions éventuellement transférables?

En sociolinguistique, la technique du locuteur masqué consiste à réaliser des enquêtes, questionnaires ou entretiens, suite à l'écoute d'un échantillon sonore, cette enquête visant une description doublement discursive puisque du discours du locuteur masqué et dans le discours de l'informateur. Les échantillons sonores ou parlers pré-enregistrés sont constitués dans les prémices de la méthode d'un même texte lu dans deux langues différentes par un même locuteur (bilingue) et ces deux échantillons sont soumis à évaluation pour faire émerger les représentations sociales de chacune des deux langues dont il avait fait l'usage sur les enregistrements (Wallace Lambert, 1958, p.127-159). Ces enregistrements, présentés comme provenant de personnes différentes, sont soumis à des informateurs, à qui on demande d'évaluer différents critères de personnalité des locuteurs en utilisant un différenciateur sémantique - situation entre sur une échelle entre deux adjectifs bipolaires.

Originellement inscrite dans le champ de la psychologie sociale, cette technique a la particularité d'être transférable à d'autres disciplines et notamment à la psycholinguistique et à la sociolinguistique. Dans ces principes fondateurs, la technique ne change pas mais est adaptée à d'autres besoins disciplinaires. En sociolinguistique, il s'agit au travers de l'évaluation des échantillons sonores d'examiner comment se construisent les représentations, attitudes / comportements sociolangagiers face à des pratiques sociolangagières normées et non-normées - si une telle dichotomie puisse être appliquée de la sorte.

En appropriant cette technique à des objectifs sociolinguistiques, on travaille sur les discours portant sur la perception des langues ou variétés de langues ou encore variables linguistiques, mais ceci n'affecte pas ses principes fondamentaux.
La technique du locuteur masqué permet l'examen attentif des perceptions et réactions linguistiques et langagières en fonction de différents stimulus langagiers, et la possibilité

d'adapter le stimulus au contexte - besoins et objectifs - de la recherche permet une intervention pertinente pour la contribution à la compréhension voire la résolution des problèmes sociaux où les pratiques langagières sont impliquées. William Labov, dont l'étude a précédemment été évoquée, a permis de mettre en relief qu'il existe des liens entre la hiérarchisation de valeurs de certaines variables phonétiques et les caractéristiques sociales des individus (sexe, ethnie, l'emploi, l'âge, etc.) ; ce qui permet pour mon étude de poser l'hypothèse suivante : des variables phonétiques présentées sous l'appellation *différents accents*, considérés comme représentatifs de plusieurs communautés distinctes peuvent convoquer des représentations, des attitudes, des comportements de discrimination en milieu professionnel.

Dans l'étude de sociolinguistique urbaine de Thierry Bulot (2001), il est apporté un complément à l'utilisation de cette technique : la composante « territorialisation ». Par cet aspect, il s'agit de faire des échantillons verbaux des modes de représentations localisées des pratiques langagières dans l'espace : situer une pratique en un lieu de la ville. Cette approche permet, pour ma recherche, de réfléchir sur le possible lien qu'il existe entre discrimination - qui n'est autre qu'une forme extrême de ségrégation non seulement dans l'espace mais plus largement sociale - et pratiques langagières et plus particulièrement ici les accents.

En 2009, Philippe Blanchet et André Le Coq utilisent également cette technique et développe dans leur compte-rendu un axe particulièrement intéressant :

> « D'une part les informateurs perçoivent les variétés proposées de façon relativement conforme aux intuitions des chercheurs: l'étrangeté d'une phonétique légèrement arabe, le caractère normatif d'une variété standardisée, la régionalité rurale d'une forme normande, le caractère usuel d'une forme de français général de Bretagne, les connotations positives d'un français marseillais » (Blanchet et le Coq, 2009, p.1).

Le chercheur est donc potentiellement représentatif des informateurs qu'il interroge dans la mesure où ses intuitions formulées en hypothèses de recherche peuvent être révélatrices des résultats. Y aurait-il une attente des chercheurs face à leurs enquêtes? L'implication des chercheurs dans leurs procédures peut-elle influencer directement ou indirectement le déroulement de l'enquête, et les résultats qui en découlent? Cette citation permet de soulever un axe de réflexion pour la suite de cette partie - et qui devrait être commun à toutes les recherches en sociolinguistique - et notamment par rapport à la posture de l'enquêtrice lors de l'utilisation effective de ces bandes sonores en contexte d'enquête : une

recherche peut-elle être objective? Et la réponse que je construis tout au long de cette thèse est qu'il est évident que travaillant sur une matière sociale, sur des rapports sociaux, le chercheur est nécessairement impliqué directement, indirectement, consciemment ou inconsciemment dans le processus qu'il observe, que ce soit dans les procédures méthodologiques de recueil de données sur le terrain (co-construction) ou de choix théoriques d'orientations thématiques et conceptuelles mises en relief dans une étude. Pour en revenir à l'utilisation faite ici de la technique du locuteur masqué, il a été nécessaire d'aménager l'ensemble des principes fondateurs de la technique et ce, notamment à partir de l'appropriation par Thierry Bulot dans son étude menée sur les liens entre *Langue urbaine et identité* (1999).

3- Appropriation de la technique : des locutrices masquées pour travailler les attitudes et comportements langagiers

A partir de ces fondements, la méthode a été adaptée pour répondre plus précisément aux besoins de la recherche :

- cette recherche porte sur l'accent, c'est-à-dire sur des échantillons sonores représentant non pas une variation lexicale, syntaxique mais sur la variation phonétique. Il s'agit donc de travailler sur un même texte enregistré selon des variations phonétiques différentes. Le quatrième aspect est le suivant : l'utilisation de sept différents locuteurs pour les soumettre à évaluation est discutable dans la mesure où est également jugé la voix des locutrices masquées et non pas seulement l'accent. A cela je réponds que le recours à des bandes sonores n'est qu'une stratégie pour stimuler une réaction chez les informateurs et plus particulièrement une catégorisation des parlers et au delà des parlers des locuteurs qu'ils représentent. Outil de stimulation qui ne suppose pas la mise en comparaison des échantillons les uns avec les autres mais plutôt d'observer comment sont mises en lien leurs représentations en discours. L'essentiel est en fait que ces échantillons sonores rendent l'informateur capable d'identifier un profil de locuteur et donc d'individu en fonction du stock représentationnel qu'il possède ; faire correspondre un parler à un individu qu'on a directement ou indirectement rencontré.

– la variation analysée est au départ de l'enquête composée de parlers cryptoglossiques :

> « une variété occultée, cachée, éventuellement en latence, ce qui suppose que son statut peut changer et qu'il peut dans l'avenir apparaître au grand jour, c'est-à-dire donner lieu à des discours

> explicites et à des comportements de légitimation, être non plus seulement parlée mais dite » (Bavoux, 1997, p.71).

En posant l'accent comme marqueur d'une variation de quelque type qu'elle soit, je fais de l'accent cryptoglossique un accent non-officiellement nommé et qui est à envisager comme stimulus d'attitudes et comportements sociaux / sociolangagiers. Ne pouvant faire état dans cette recherche de l'ensemble des accents présents à Rennes, la sélection s'est faite de façon à respecter une correspondance entre la structure de Rennes et la composition de la population rennaise.

- l'étude est aussi concentrée sur un public particulier : les femmes. Les échantillons sonores sont créés par des femmes et décrits par des femmes. La méthodologie du locuteur masqué ainsi réinvestie permet de travailler sur la description des parlers et donc sur l'émergence de représentations sociolinguistiques de femmes perçues étrangères à Rennes.

a- Rechercher des attitudes sociolangagières sur des parlers cryptoglossiques

L'objectif de l'utilisation de cette technique est la simulation d'une situation réelle en visant la mise en relief d'attitudes langagières. Comme le fait Liv Ingun Wiknes dans son étude (2009, p.4), l'hypothèse de cette recherche est qu'en travaillant sur l'émergence des attitudes à l'égard d'un parler, ces attitudes sont transférables envers le locuteur caractérisant de ce parler et donc envers le locuteur en tant qu'être social. Ainsi en analysant la construction des attitudes envers une pratique langagière donnée, l'hypothèse peut induire que les attitudes concernent non seulement la pratique langagière mais aussi le locuteur en général. Le fait de travailler sur une méthode de luttes contre les discriminations peut donc justifier le réinvestissement de cette méthode en postulant que les discriminations sont des comportements conflictuels entre différents groupes / ou individus sociaux, que ces comportements sont générés en fonction des attitudes des individus par rapport à un stimulus : l'accent et que ces attitudes sont décelables lors d'un travail par utilisation de la technique de locuteur masqué qui induit par sa pratique, l'émergence de représentations et de comportements à l'égard d'une pratique langagière, donc d'un locuteur, donc d'une communauté.

Le postulat suivant de notre étude vise à faire des attitudes des anticipations des comportements régies par des représentations sociales. Ainsi, si les représentations à l'égard d'une pratique langagière sont stigmatisantes / stigmatisées, elles déterminent les attitudes de préméditation et par conséquent, quand il y a passage à l'acte, les

comportements à l'égard de ces pratiques langagières. L'objectif ici est de faire émerger des représentations sociales pour observer par leurs mises en lien s'il est possible de dégager des attitudes conditionnant par la suite les potentiels comportements discriminatoires (voir schéma 15 p.70).

Travailler sur les attitudes liées à des accents cryptoglossiques implique un choix dans les différentes variétés à soumettre à évaluation. Ces accents doivent représenter un panorama varié des prononciations normées et non-normées disponibles sur le terrain de l'étude. Chacune des voix non normées représente donc un aspect d'une variation d'une norme de la langue française. Ces variétés sont reconnues par la société mais n'entrent pas dans un processus qui nommerait chacune d'elle par un nom spécifique - menant une catégorisation collective reconnue par la société. Cette situation d'entre deux provoque une ségrégation / discrimination des locuteurs de chacune des communautés sociolangagières par d'autres utilisant une variété différente. La difficulté de nommer ces variétés cryptoglossiques peut être illustrée par les propos tenus par sur le parler *banlieue*, comme par exemple : « Selon le Monde, il s'agirait d'un patois appelé « la langue des keums » (le 2 septembre 1995), d' « un parler des cités » (le 18 janvier 1996), d' « une langue des rues et des cités » (le 13 février 1996), d' « un néofrançais » (le 20 août 1997), de la « tchatche » et du « bagout » (le 22 janvier 1999). Selon certains linguistes rejoignant ce jeu de dénominations, cette ou ces variétés – les étiquettes ne permettent pas de trancher – constitueraient une « parole explosive », un « français dynamite » (Hagège, 1997 : 3), une « déstructuration linguistique » (Goudaillier, 1997 : 10) en réponse à l'exclusion sociale subie par la population qui la parle » (Fagyal, 2004 : 43).

Il en résulte un choix méthodologique important : sélectionner des accents/des parlers potentiellement identifiables sur le terrain rennais, de façon à mener mon enquête dans une optique de totale correspondance : des parlers/accents rennais évalués par des informateurs rennais pour une étude rennaise.

b-) Des locutrices masquées pré-identifiées

Les locuteurs masqués sont en fait des femmes, ce, en écho avec les résultats de l'observation directe. En effet, dans le secteur du prêt-à-porter féminin à Rennes, on a observé que plus de 97% des vendeurs sont des vendeuses. Pour respecter au mieux les conditions de simulation de cette étude, j'ai donc choisi de mettre en place des locutrices masquées.

Pour la mise en place des locutrices masquées, j'ai fait appel à un réseau qui présente un certain nombre de caractéristiques pertinentes pour cette phase. De sexe féminin, elles ont entre 20 et 30 ans, autrement dit l'âge des vendeurs observés directement. Elles représentent une diversité perçue et vécue à Rennes aussi bien au niveau du milieu social ou au niveau de l'appartenance ethnique ; l'intérêt supplémentaire est qu'elles connaissent la méthode du locuteur masqué et ses enjeux scientifiques. Il s'agit des membres du PREFics EA3207. Ces locutrices ont été enregistrées pour la mise en place des échantillons verbaux. Ce choix a permis d'obtenir des échantillons répondant de façon précise aux exigences de cette technique scientifique. En effet, la plupart de ces personnes connait mon sujet de travail de façon assez détaillée ainsi que l'utilisation faite de cette technique dans mon projet. Elles étaient préparées à la démarche à suivre pour la réalisation des échantillons et conscients des enjeux de l'aboutissement de cette étape de travail.

Le cinquième aspect énonce que le stimulus à évaluer n'est qu'un énoncé extrait d'un potentiel contexte de production - ce contexte incluant notamment les interactants principaux et leurs caractéristiques linguistiques et langagières (voir Lee, (1971) repris dans Bauvois (1997, p.202-203)) : « la technique est supposée a priori neutraliser les variables extra-linguistiques (la qualité de la voix par exemple) ». Cet aspect arrive en suite directe avec l'aspect précédent. Postuler qu'un locuteur doive être parfaitement bilingue - comme le fait par exemple Balesme (1987, p.1) qui présente la méthode comme « des couples d'énoncés contrastés dans leur expression [qui] sont enregistrés auprès de locuteurs témoins parfaitement bilingues ou parfaitement bi-dialectophones. Proposer deux échantillons sonores de deux variétés ou langues différentes énoncées par un même locuteur de façon à ne mettre à évaluation que l'accent ou la langue implique une conception quelque peu idéalisée des pratiques sociolangagières. Cela implique qu'avec certains outils les chercheurs sont aptes à évaluer le degré de *perfection* d'une pratique sociolangagière à un moment, ce qui sous - tend que les compétences sociolangagières peuvent être évaluées de façon fidèle à une réalité des pratiques en étant decontextualisées, que le stock linguistique et langagier peut être fixé et donc sans évolution en fonction du milieu, ce qui me paraît être une approche problématique en sociolinguistique. De plus la neutralisation du contexte permet comme le propose Liv Ingun Wiknes de séparer la pratique linguistique de l'individu / identité linguistique de l'identité sociale (Wiknes, 2009, p. 84) et cet aspect permet à l'informateur une place pour cette reconstruction qui n'a pas lieu si l'informateur se trouve face au locuteur, dés lors présent dans son intégrité physique / dans son comportement. Le but de cette enquête est bien de montrer que le seul critère langagier mobilise des représentations et potentiellement des comportements discriminatoires.

Ce double aspect – personnes connaissant cette procédure de recherche et grande diversité accessible – a constitué une communauté de potentielles locutrices masquées particulièrement pertinente pour cette étude.

II- Démarche méthodologique de mise en place des locutrices masquées

1- Un texte présentant certaines caractéristiques

a- Au niveau contextuel

Lors de l'enregistrement des échantillons sonores, le texte lu est contextualisé de façon à reproduire au mieux une simulation de contact entre vendeuse et cliente lors de la phase effective de l'enquête. Pour cela, l'énoncé devait être plausible en situation. J'ai donc opté pour un échange entre une vendeuse et sa cliente, où la vendeuse prend en charge l'énoncé - de façon à pouvoir évaluer la perception de la figure de la vendeuse par rapport à son parler. Cet énoncé répond à une sollicitation de la cliente, ce qui suppose un premier abord de la cliente vers la vendeuse et correspond à une mise à disponibilité de la vendeuse pour *le bon vouloir* de sa cliente. Cet énoncé, dans son approche sémantique est une des répliques observées lors de la phase d'observation participante. Elle sert un échange traduisant une proximité assez forte entre la vendeuse et sa cliente puisque c'est la fidélisation de la cliente à sa vendeuse qui permet le droit de prendre des commandes et de les conserver *de côté*[43]. Cette pratique permet de faire de la cliente une privilégiée dans sa relation à la vendeuse et l'un des postulat de cette phase est qu'en utilisant ce contexte situationnel précis, peut être mise en simulation une situation où l'informateur entretient un rapport privilégié avec sa locutrice masquée incitant par ce biais une mise en confiance de cet informateur. Par la mise à disposition de la vendeuse envers sa cliente, par la proximité que l'échange implique, je pense induire une situation de confiance voire de sécurité attitudinale.

L'énoncé peut paraître simpliste dans le sens qu'il véhicule mais comme l'a souligné Bardin « une ou plusieurs phrases stéréotypées de « généralités » » peuvent être « souvent facile [à] identifier » (Bardin, 2007, p.98). Prendre un énoncé ayant la possibilité d'avoir été entendu ou prononcé par un vendeur à l'un des informateurs induit potentiellement un écho

43 Je parle ici de vente directe, soit d'un échange commercial ayant lieu en un espace donné et perçu comme caractéristique *la boutique* entre une vendeuse et une cliente.

plus grand à des situations in vivo, *réelles* / non stimulées dans lesquelles sont convoquées des représentations sans sollicitation scientifique. L'hypothèse ici est que la contextualisation de l'énoncé et sa possibilité d'appartenir à une situation concrète de vente permet une pré-expérience de l'informateur qui ne doit à ce moment et que réinvestir des schèmes attitudinaux déjà sollicités. De plus contextualiser de façon précise l'énoncé qui est à évaluer permet une mise en situation plus intense pour l'informateur, il entre dans un rôle, qu'il a vécu ou au moins observé. L'implication de l'informateur dans la phase d'enquête est déterminante pour le corpus à recueillir. Lors de la présentation des locutrices masquées pendant l'enquête - questionnaires et entretiens, j'ai présenté le contexte dans lequel s'insère l'énoncé comme suit : « il s'agit d'un échange entre une cliente et une vendeuse en prêt-à-porter féminin, la cliente venant chercher un article qu'elle a commandé. La vendeuse prend alors la parole pour s'assurer des caractéristiques de la commande faite ».

b- Au niveau phonétique

Il va sans dire que l'approche phonétique de l'énoncé à mettre en place est elle-aussi déterminante pour la suite de l'enquête. Je travaille sur les accents et les représentations qui leur sont liées, il est donc nécessaire de faire de l'énoncé un espace langagier où les différents accents peuvent être représentés / symbolisés. Les accents ne s'actualisent pas de façon égale sur tous les énoncés : ils seront remarquables par une utilisation différente de la prononciation standard (renvoyons pour exemple, l'étude faite par William Labov sur l'utilisation de la variable R et le type de catégorisation qu'elle implique). J'ai donc choisi un énoncé tentant d'illustrer une plus grande variété de phonèmes en regard à l'exigence contextuelle que nécessite la technique et à l'utilisation des codes de bienséances caractérisant cette situation de vente.

On obtient l'énoncé suivant :

> *Bonjour Madame, je peux vous aider ? Vous venez chercher une commande, je vais vous demander de me suivre [..] Voilà, alors j'ai besoin de votre nom [..] Madame Gnamel jean's gris, taille trente-huit c'est bien ça ? Je vais vous faire patienter deux petites secondes le temps que j'aille le récupérer en réserve et vous installe en cabine pour que vous puissiez l'essayer, d'accord ?*

Pour prétendre à une certaine homogénéisation dans les échantillons recueillis, il m'a paru nécessaire de ponctuer pour transcrire le type d'intonation à mettre en place lors de

l'enregistrement de l'échantillon. C'est sous cette forme que le texte a été présenté aux locutrices masquées pour être lu et enregistré. J'ai utilisé la ponctuation pour donner le style des phrases essentiellement interrogatives ici ainsi que pour traduire les temps de pause nécessaires dans l'énonciation, pour donner le rythme. Les [...] servent à traduire des pauses, plus longues que celles annoncées par les signes de ponctuation traditionnels. Ces indices pour l'énonciation ont pour ambition de donner un rythme actif à cet énoncé, lui conférant une possible réalité en situation.

L'éventail des phonèmes distribués dans cet énoncé permet à chaque locutrice masquée d'accentuer l'un ou l'autre des fragments en fonction de ses capacités et de sa propre pratique sociolangagière. Je ne prétends pas à la réalisation d'échantillons fidèles à une réalité mais plutôt à la construction d'échantillons permettant aux informateurs de convoquer des représentations qu'ils réinvestissent en contexte social. Le recours à des parlers stigmatisés, stéréotypés voire caricaturés ne présente donc ici pas de souci majeur. Un aspect qui peut être discuté est le fait que les bandes sonores qui ont été utilisées peuvent apparaître elles-aussi comme stigmatisées / stigmatisantes. Les bandes sonores ne sont qu'un stimulus, donc un outil pour permettre la mise en place d'une situation. En aucun cas, cette recherche ne vise à étudier d'un point de vue phonétique chacun des aspects des échantillons sonores pour observer quels sont les marqueurs phonétiques qui déterminent une attitude ou convoquent une représentation. Ici l'énoncé doit être évalué dans son ensemble, pour ceux - les individus, les communautés - à qui il renvoie. Par la présentation de marqueurs phonétiques distinctifs, l'informateur rassemble des informations pour constituer un profil langagier. L'ensemble détermine une convocation représentationnelle et non la juxtaposition d'analyses détaillées de chacun des marqueurs linguistiques. L'utilisation de certains échantillons qui semblent caricaturés/caricaturaux permet une convocation plus rapide des représentations des catégories qu'ils évoquent chez l'informateur. Et la rapidité dans l'émergence des représentations spontanées est un réel atout. Dans cette étude, je pense que les représentations qui sont impliquées dans les comportements discriminatoires sont déterminées par une spontanéité, une intuition première irréfléchie qui est décidée dès le premier contact, sans aucune connaissance profonde des sujets sur des individus qu'ils évaluent. Et c'est cette immédiateté qui est preuve de l'irrationalité des comportements discriminatoires. Donc en peu de temps ici, les représentations spontanées sont convoquées et émergent dans les corpus à recueillir, sans réflexion, les informateurs dressent un profil en fonction de leurs perceptions premières. Et sous ces différents échantillons, on peut retrouver une version différente de l'appropriation de la notion de *masque linguistique*. Le

masque sert le déguisement, la transformation d'une personne en une Autre le temps d'un moment passager et peut aussi référer à une exagération humoristique de certains traits dans le but d'attirer le regard, l'oreille ici et l'attention d'une autre personne.

Le deuxième aspect directement en lien avec le premier est le type de représentations et d'attitudes que des bandes sonores stigmatisantes peuvent solliciter. S'agit-il de réactions pouvant être rencontrées dans une réalité autre que celle de l'enquête? Ou bien peut-on affirmer que les attitudes produites à l'égard de ces échantillons sont elles-aussi stigmatisées? La réponse à cet aspect est difficile à donner. Il me semble que tout est dans la nuance. Il n'est pas possible de ne pas prendre en compte que les attitudes et les représentations convoquées avec ces échantillons ne peuvent pas être entièrement fidèles à une situation non stimulée. Mais cette enquête et la démarche méthodologique mise en place pour atteindre les objectifs utilisent les outils disponibles et appropriés au mieux à ma situation de travail. Et sans reproduire *exactement* - si tant est que cela puisse être possible - une situation de rencontre ou d'embauche, l'appropriation qui est faite des outils utilisés permet plus modestement de construire un matériau - les corpus - pouvant servir au déchiffrage des logiques de fonctionnement de comportements ségrégatifs voire discriminatoires même si ces comportements sont stimulés par des pratiques stigmatisantes. On peut proposer d'aller plus loin et de chercher à réinvestir l'ensemble de la méthode présentée pour cette recherche dans un contexte *réel* spontané, mais ceci ne constitue qu'une piste possible pour la poursuite du travail ici entamé.

2- Réalisation et sélection des échantillons verbaux

Une fois les locutrices masquées choisies et le texte à lire préparé, il a fallu déterminer la stratégie visant à recueillir le plus de variétés représentatives de Rennes possible. Pour cela j'ai opté pour une sollicitation spontanée des ressources des locutrices masquées. Leurs profils sociolinguistiques ayant été préalablement recueillis, ils entrent tous en correspondance avec certaines des exigences de l'étude. L'accent imprégné peut être l'accent *naturel* des locutrices masquées. Cependant, l'objectif de cette étude étant la production de corpus significatifs face à des accents perçus normés et non-normés, j'ai préféré proposer aux locutrices masquées l'enregistrement de plusieurs échantillons, l'exigence étant que le premier devait être leur voix naturelle et que les suivants devaient illustrer un parler qu'elles auraient identifié à Rennes et qui sont reconnaissables parmi

d'autres. L'inspiration des locutrices masquées a été grande et a permis de mettre en place une série plus d'une quinzaine de locutrices masquées distinctes. Les représentations que les locutrices masquées avaient de leur environnement langagier ont permis d'aboutir à des échantillons sonores variés, caractérisant de plusieurs facteurs d'appartenance - sociale, géographique, ethnique.

L'autre intérêt de cette approche est que les locutrices masquées devaient - demande implicite sollicitée par la remise par mail des bandes sonores - nommer leurs échantillons sonores, et donc les identifier comme variétés caractéristiques d'une appartenance. Il a été intéressant d'observer que ces échantillons sonores sensés cryptoglossiques sont devenus variétés de travail dans la mesure où les locutrices masquées leur attribuaient un nom leur conférant également une représentation et une valeur et qu'au delà, lors de la phase pratique de l'enquête, ces échantillons correspondaient dans les appellations qui en été faites aux registres sémantiques conférés par leurs locutrices masquées. Cet aspect tend à renforcer l'hypothèse selon laquelle l'utilisation de parlers mis en scène - plus ou moins caricaturés et stigmatisants - a permis d'atteindre l'objectif de cette partie préparatoire : la réalisation d'échantillons sonores permettant des convocations de représentations véhiculées dans l'espace rennais.

a- Combien d'échantillons sonores ?

Le nombre d'échantillons à sélectionner pour la phase de l'enquête est déterminant pour son bon déroulement : trop peu d'échantillons peut ne pas permettre à l'informateur de s'habituer à la procédure et ainsi compromettre les résultats obtenus, trop d'échantillons peut provoquer la lassitude des informateurs qui entendent et évaluent le même texte prononcé différemment. La recherche de mémoire (Meyer, 2007, pp.37-45) a permis de montrer que quatre à cinq bandes sonores permettait d'obtenir des résultats intéressants. J'ai choisi de sélectionner sept échantillons sonores pour prétendre à une représentativité plus grande de l'espace rennais. Le troisième aspect qui peut être discuté concerne le choix de la lecture d'un même énoncé avec des accents différents, ce qui peut provoquer la lassitude des informateurs qui se trouvent contraints d'évaluer de façon répétitive un même énoncé (notamment dans Lee, 1971, repris par Cécile Bauvois 1997, p.202-203) :

> « on peut remarquer que la passation des épreuves provoque une lassitude chez les sujets d'autant plus marquée qu'est élevé le nombre d'enregistrements à évaluer et le nombre d'échelles, surtout lorsque le contenu de l'enregistrement ne varie pas ».

Le choix de la lecture d'un même énoncé permet à cette étude une mise en situation évaluative d'un parler et au delà de la prononciation qui lui en est caractérisante. Un même énoncé suppose de pouvoir postuler que l'évaluation qui va être produite face aux différents échantillons verbaux ne résulte que de cette appropriation de l'énoncé-source. Le recours à un même énoncé permet également à l'informateur de se concentrer sur la composante phonétique, et de mettre de côté tout ce qui pourrait traduire une appartenance particulière au sein du discours (lexique, syntaxe, etc.).

b- Quelle durée moyenne de ces échantillons?

La longueur des énoncés proposés à l'étude est courte - en moyenne vingt-deux secondes. Les variétés illustrées sont suffisamment stéréotypées pour que leurs catégorisations soient pratiquement instantanées lorsqu'elles sont entendues. Pour appuyer cela, je reprends les propos de Gun Semin (1999, p. 263) : « Un simple mot ou une simple phrase, telle que la question initiale, suffit à mobiliser une représentation sociale ». De plus, l'écoute des bandes est un prémisse à la réflexion plus générale portée sur une communauté linguistique utilisant ces variations cryptoglossiques dont le locuteur masqué se trouve être le représentant. Et les questionnements portant sur ces bandes sonores ont pour but premier de détecter les représentations / attitudes sociolangagières que suscitent ces échantillons plus qu'une analyse purement linguistique des caractéristiques de chacune de ces bandes.

3- Des échantillons représentatifs de la ville de Rennes

Selon une étude réalisée au sein du programme de recherche *Plurilinguisme et ségrégation dans l'espace urbain de Rennes*[44], certaines diversités sont identifiables dans certains quartiers rennais.

44 Les résultats de l'étude sont publiés notamment dans Bulot (2006, p.97-122). Les cartes présentées ci-après ont déjà été traitées p.109.

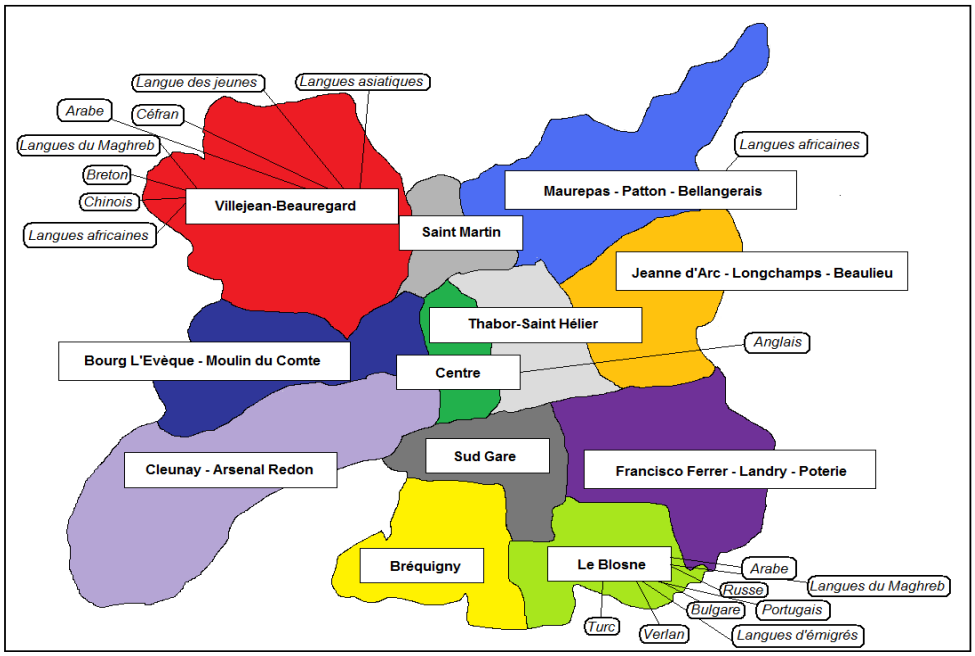

Carte 38. Rennes et ses premières langues nommées
Carte réalisée à partir de http://fr.academic.ru/dic.nsf/frwiki/1431125

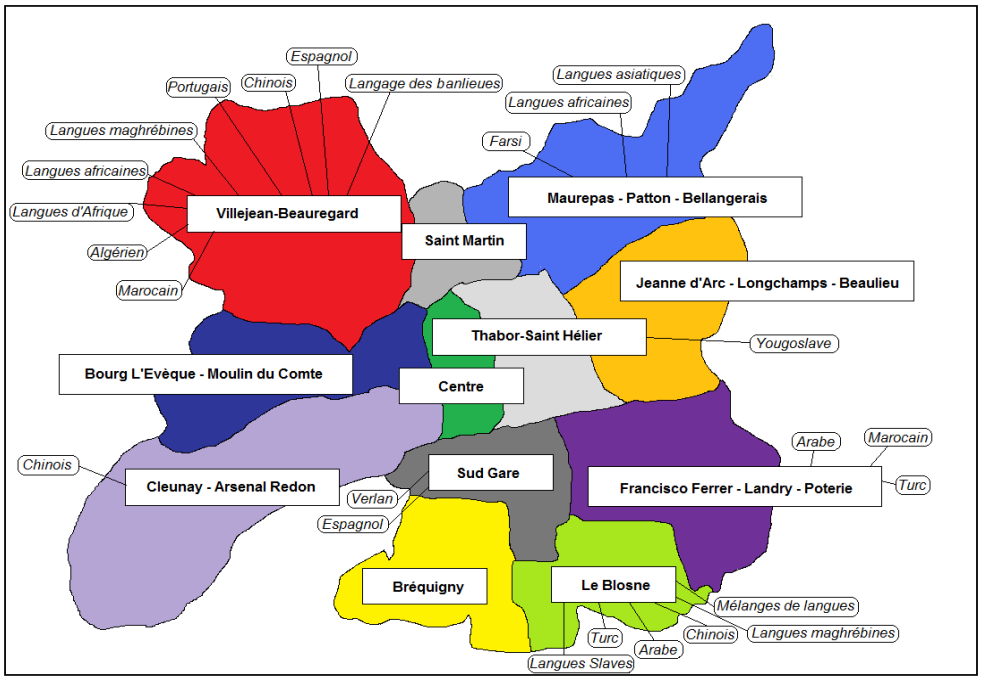

Carte 39. Rennes et ses deuxièmes langues nommées
Carte réalisée à partir de http://fr.academic.ru/dic.nsf/frwiki/1431125

Les bandes sonores réalisées m'ont été envoyées sous format fichier et auto-nommées par les locutrices masquées. Parmi ces échantillons sonores et à partir de ces deux cartes précédemment exposées, les langues les plus identifiées à Rennes sont celles qui peuvent être regroupées sous les ensembles : *langues arabes* et *langues africaines*. Pour compléter ces échantillons marqués par une pratique plurilingue, j'ai choisi un accent décrit anglophone, notamment pour travailler sur la valorisation des pratiques anglophones lors de l'insertion professionnelle. J'ai également sélectionné des accents représentatifs des origines perçues relatives au milieu social - *la bourgeoise*, à une variation cryptoglossique bretonne - *du Finistère* - et à une localisation particulière dans l'espace urbain - *la banlieue*[45]. J'ai ajouté un accent qui me semble illustrer une variation plus *exotique* et moins nommable. En sélectionnant ces échantillons considérés représentatifs d'une diversité perçue à Rennes, je postule que l'écoute de ces accents stimule des représentations constitutives de communautés sociolangagières et sociales.

L'étude qui a présenté ces résultats présente de nombreuses similarités avec la recherche présentée ici. Inscrite en sociolinguistique urbaine (qui vise notamment l'analyse des procédés de territorialisation dans les discours), cette étude propose entre autres une appropriation discursive des localisations des langues et des étrangers par des informateurs. Le lien entre *langues* et *étrangers* est fait sous la forme d'identification d'une langue conduit à l'identification d'un locuteur donc potentiellement de la communauté langagière à laquelle il appartient. L'identification d'une langue autre que le français implique la plupart du temps dans cette enquête l'identification d'un profil étranger, en faisant de l'étranger « le locuteur marqué par des usages « ethniques » du français, en d'autres termes [...] reconnu comme un Étranger, une sorte de méta-catégorie de la stigmatisation d'autrui » (Bulot, 2001, p. 3).

Cette étude convoque également les deux concepts de ségrégation et discrimination qui sont différenciés puisque l'un concerne :

> « […] ceux relevant spécifiquement de la ségrégation - parce qu'ils visent à mettre en place des frontières, des territoires, des sous-espaces distincts, à « mettre au dehors du groupe » initial (la communauté sociale urbanisée en l'occurrence) » et qui engagent en appui sur l'espace perçu comme stable - la polarisation sociale des espaces, la spécialisation sélective des lieux qui reviennent aux groupes ségrégés, et enfin la polarisation négative de l'altérité. Un discours ségrégatif pose de fait des lieux comme spécifiques de tel ou tel groupe social dans la ville, tandis qu'un discours discriminant, va poser - pour ces groupes - des attributs sociaux et langagiers justifiant a posteriori la ségrégation [...] » (Bulot, 2001, p.1).

45 Je rappelle ici que les appellations utilisées – mises en relief en italique - pour nommer les pratiques langagières sont issues des corpus construits pour / dans cette recherche.

Cette approche est d'autant plus intéressante ici que cette recherche permet de mettre à jour une hiérarchisation de l'espace urbain de Rennes selon les trois zones précédemment évoquées (Bulot, 2006, pp.97-122). Les conclusions de cette étude tendent à faire du centre de la ville un espace référence (Bulot, 2006, p.107) et de Rennes Nord - symbolisé par Villejean - et Rennes sud représentent des espaces de non normes, de « contre-normes » (Bulot, 2006, p.109) caractérisées par la présence d'Étrangers.

La mise en place d'échantillons sonores pré-enregistrés doit illustrer une diversité caractéristique des locuteurs de Rennes. Ces échantillons sont donc construits de façon à répondre à une représentation de la structure de l'espace rennais. En posant l'assimilation de chacune des zones à une communauté sociolangagière, l'étude propose de travailler à infirmer ou confirmer qu'il existe à Rennes une discrimination qui s'opère différemment selon l'appartenance sociolangagière/communautaire des individus. Les hypothèses liées aux choix de ces variétés sont les suivantes : la zone Sud de Rennes est remarquable par sa concentration de populations représentées dites *arabophones* - et on entend sous le terme *arabophone* l'ensemble des populations issues d'une immigration relativement récente originaire des pays du Nord de l'Afrique. La seconde hypothèse concerne la zone Nord caractérisée par deux types de communautés : une communauté étudiante dont les profils sont hétérogènes et présents sur le territoire rennais de façon ponctuelle et une communauté *noire*, référant cette fois-ci à un morphotype : une couleur de peau noire attribuée dans les représentations migratoires à un mouvement du sud de l'Afrique. A cela, je fais correspondre des hypothèses d'attribution langagière pour chacun de ces groupes de la façon suivante :

– La zone Nord de Rennes a des parlers imprégnés d'une pratique plurilingue marquée essentiellement par des langues d'Afrique du Sud.

– La zone Sud de Rennes a des parlers imprégnés d'une pratique plurilingue marquée essentiellement par des langues d'Afrique du Nord - aussi appelées *langues arabes* (Bulot, 2007, p.2)

– La zone du Centre a des parlers reflétant une norme de prestige - considérée comme étant représentative d'une communauté valorisante pour la représentation de la ville : ici *la bourgeoise*[46] ou alors un parler imprégné d'une pratique plurilingue valorisante, c'est-à-dire l'anglais[47].

– La zone suburbaine qui me sert d'échantillon d'introduction en postulant que le parler

46 A noter ici que le terme de *bourgeoise* est utilisé par la locutrice masquée elle-même pour caractériser son échantillon mais également les informateurs dans les questionnaires et les entretiens.

47 Pour l'approche qui est adoptée ici pour la langue anglaise, voir ci-avant dans la présentation faite des langues à Rennes, qui induit pour une pratique anglophone comme véritable atout pour l'insertion professionnelle.

banlieue en est représentatif,
– La zone rurale avec un parler rural, non imprégné d'autres pratiques linguistiques mais tout de même identifiable dans les discours et répondant à une structure de l'espace rennais où les communes limitrophes sont très liées à la ville de Rennes,
– Une zone hors structure de la ville qui est symbolisée par un parler imprégné fortement d'une accentuation étrangère.

Cet aspect, en ce qu'il travaille à la caractérisation des parlers en fonction des espaces - et inversement - s'inscrit directement dans une perspective de sociolinguistique urbaine puisqu'elle s'attache à vouloir observer comment les parlers disent les espaces et ce que les espaces peuvent dire des parlers.

Ces différentes catégorisations demeurent cependant discutables :
Certains diront que postuler ce genre de rapprochement accent/territoire comme hypothèse d'une étude scientifique peut engendrer un certain nombre de catégorisation que le chercheur ne devrait pas avoir en démarrant son enquête, puisque posées ainsi ces catégorisations influeraient sur les phases enquête, dans leurs constructions et dans leurs exploitations. A cela, je réponds que toute recherche est construite sur des hypothèses, elles-mêmes en partie dépendantes des représentations du chercheur qui est nécessairement imprégné d'un cadre représentationnel qui lui sert à appréhender le monde ; et le choix d'une recherche est nécessairement motivé par un attrait, un intérêt, une réflexion sociale préalable sur les représentations disponibles sur le sujet à traiter. Par conséquent, poser en tant que telles les hypothèses imprégnées de mes représentations me semble permettre de rétablir un climat de clairvoyance entre le lecteur et le chercheur.

Peut également être mis en avant qu'il manque un échantillon, celui d'une norme rennaise. Cette remarque est juste. Elle se justifie pour la raison suivante : lors de la préparation des locutrices masquées, plusieurs échantillons qui pouvaient correspondre à une norme ont été recueillis. Ce que certaines des locutrices masquées appelaient « ma voix » ou « échantillon normal » pouvait en effet correspondre à leur perception d'une variété standard du rennais. A donc été incorporée dans la première sélection des échantillons verbaux, une voix *normale*. Pour le parler zone Sud de Rennes, un échantillon satisfaisant, clair et audible a également été fourni, il semblait donc incontournable qu'il soit sélectionné pour les bandes sonores à tester. Lors de l'écoute de l'ensemble des échantillons par un tiers en guise de pré-test pour vérifier leur crédibilité pour la recherche, l'échantillon zone du sud de Rennes et l'échantillon

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

normal ont été identifiés comme étant tellement proche - dans l'écoute et l'évaluation qui en était faite - que la différence entre les deux échantillons étaient difficile à mettre en place. J'ai donc considéré que l'échantillon zone du Sud de Rennes et l'échantillon norme ne ferait qu'un et que ce serait l'identification de chaque informateur qui importerait dans la différenciation mise en mots, différenciation d'un accent par rapport aux autres.

4- Description des locutrices masquées

Chacun des échantillons sonores a été réalisé par une personne différente. Le principe fondateur de la technique du locuteur masqué faisant qu'un même locuteur est enregistré deux fois pour travailler la mise en comparaison des seules composantes linguistiques, a été modifié au profil d'une singularité de chacun des échantillons. Il s'agit aussi de masques dans la mesure où les pratiques ne sont pas spontanées mais stimulées et simulées en fonction d'un contexte précis de recherche - on réfère dans ce cas à l'utilisation des masques en représentations théâtrales, une même situation jouée et portée aux yeux d'un public plusieurs fois. Ces masques reflètent en fait la capacité de chacune des locutrices à se faire enregistrer et donc consciemment ou inconsciemment à faire jaillir dans sa prononciation, dans son accentuation des traits caractérisants de la pratique qu'elles souhaitent illustrer. Cette pratique peut être assimilée à un *verso* de l'accommodation, pour susciter des réactions quand la bande sonore en cours d'enregistrement est exploitée, la locutrice choisit de mettre en relief certains marqueurs dans sa pratique, marqueurs permettant non une homogénéisation en rapport avec une pratique langagière considérée comme normée ou valorisante mais au contraire marquant une différenciation de ce qui pourrait paraître légitime - dans le contexte professionnel spécifique de cette étude, légitime correspondant à agréable. Je catégorise les échantillons en trois types : les parlers marqués par une influence plurilingue issus de l'immigration ou représentant un parler d'un autre pays que la France [ce sont les parlers A], les parlers référant à une localisation géographique - structure du territoire entre ville et campagne [ce sont les parlers B] et les parlers illustrant une appartenance sociale [ce sont les parlers C]. Je vous renvoie ici à l'écoute des différents échantillons disponibles sur le CD joint et comportant les annexes.

Il est difficile de décrire chacun des échantillons verbaux, certains sont mis en scène / joués, d'autres sont *plus naturels* et selon les personnalités des locutrices masquées sollicitées, certains illustrent une plus grande réserve que d'autres. Cependant la description discursive qui peut en être faite est la pratique de certaines langues par ces locutrices, en postulant que

leurs capacités multilingues influent sur les choix des parlers enregistrés et sur la capacité à restituer un parler correspondant à ce qu'elles souhaitent illustrer.

J'ai donc obtenu sept échantillons caractérisés comme suit :

	Nom donné à l'échantillon par la locutrice masquée le réalisant	**Langue(s) pratiquée(s) de façon quotidienne ou très régulière**	**Langue(s) pratiquée(s) de façon épisodique[48]**	**Langue(s) pratiquée(s) à l'occasion[49]**
Locutrice masquée A1	British	Français Anglais	Malgache	Espagnol
Locutrice masquée A2	Naturel	Français	Bassa camfranglais	Anglais
Locutrice masquée A3	Un peu ma folle	Français Chypriote	Anglais	Grec
Locutrice masquée B1	Parler rural	Français parler prof.	Espagnol Anglais	Espagnol Anglais Allemand
Locutrice masquée B2	Naturel	Français Arabe algérois	Anglais	X
Locutrice masquée C1	Caillera	Français Parler jeune	Espagnol Anglais	Allemand
Locutrice masquée C2	Un peu bourgeois	Français	Anglais Espagnol	X

Tableau 48. Profils des locutrices masquées

Ces accents par des dénominations permettant d'identifier l'une ou l'autre des zones de la ville de Rennes que les accents cherchent à représenter. Cette association n'est en l'état que l'hypothèse de faire de chacune de ces pratiques une représentation langagière des espaces de Rennes. Pour chacune de ces locutrices masquées et pour simplifier la lisibilité du présent texte, j'ai associé à chacune un prénom comme suit dans la suite de l'étude :

Échantillon A1 : Emma :

échantillon potentiellement[50] représentatif de la zone Centre de Rennes

48 La question posée était précisée de la sorte : Quelle(s) langue(s) pratiquez-vous de façon de façon plus épisodique? (par exemple, lors de enseignement d'une langue, ou de l'inter-échange avec des membres d'une communauté sociolinguistique donnée)

49 La question posée était précisée comme suit : Quelle(s) langue(s) pratiquez-vous de façon "à l'occasion"? (par exemple, lors de déplacement à "l'étranger")

50 L'utilisation de « potentiellement » marque un des objectifs de cette enquête, vérifier que ces accents peuvent être assimilés à des communautés langagières présentes et identifiables à Rennes et plus encore à des espaces à Rennes.

échantillon potentiellement représentatif d'une variété imprégnée d'une langue anglaise

Échantillon A2 : Pauline

échantillon potentiellement représentatif de la zone Nord de Rennes

échantillon potentiellement représentatif d'une variété imprégnée d'une langue d'Afrique du Sud

Échantillon A3 : Alice

échantillon potentiellement représentatif d'une variété imprégnée d'un plurilinguisme marqué voir stigmatisant

Échantillon B1 : Marion

échantillon potentiellement représentatif d'une zone rurale proche de Rennes

Échantillon B2 : Noémie

échantillon potentiellement représentatif du Sud de Rennes

échantillon potentiellement représentatif d'une variété imprégnée d'une langue d'Afrique du Nord

Échantillon C1 : Maud

échantillon potentiellement représentatif de la zone suburbaine de Rennes, perçue comme classe sociale peu prestigieuse

Échantillon C2 : Clémence

échantillon potentiellement représentatif d'un parler de communauté bourgeoise, perçue comme classe sociale prestigieuse.

L'ordre suivant lequel apparaissent les bandes sonores détermine la qualité du corpus qui est par la suite recueilli. Il doit être réfléchi et répondre à une hiérarchisation justifiable pour le bon déroulement de l'enquête. En diffusant des questionnaires à échelles d'attitudes et à différenciateurs sémantiques, j'ai préféré choisir une première bande sonore significative, facile d'accès dans la construction des représentations de par la médiatisation actuelle de ces profils à la télévision par exemple (Fenneteau, 2002, p.108) ; ce choix pour permettre aux informateurs de se familiariser avec la méthode de questionnaire et ainsi de pouvoir s'entraîner avant de passer à des identifications plus difficiles - il va sans dire que dans ce jugement est à prendre en compte l'aspect totalement subjectif puisque cette considération émane de ma seule personne ; cependant, cette locutrice masquée semble ne pas avoir posé de problème dans la construction identitaire par les informateurs et les questions sur le fonctionnement-même de l'outil questionnaire ont été posées essentiellement suite à cette première bande sonore. J'ai choisi de mettre en première écoute la bande qui selon moi

convoque immédiatement le plus de représentations : Maud l'ES-C1 (zone suburbaine). Ce parler et la communauté qu'il est sensé illustrer sont tellement stigmatisés et médiatisés que les représentations de cet échantillon sont disponibles dans l'environnement immédiat des informateurs. En seconde écoute, j'ai choisi Emma l'ES-A1. En troisième Clémence l'ES-C2 ; en quatrième Pauline l'ES-A2, en cinquième Marion l'ES-B1, en sixième Noémie l'ES-B2 et en septième Alice A3.
La hiérarchie s'est faite de façon à alterner les provenances des variations d'accent, je passe d'un parler illustrant un espace dans la ville de Rennes, à un parler imprégné d'une autre langue que le Français puis à un parler reflétant une communauté sociale ; l'alternance ayant pour but de tenter de parer à la lassitude des informateurs.
Il est cependant important que le dernier échantillon soit le plus marqué, celui qui s'éloigne le plus de la variété normée pour pouvoir tenter la mise en place d'un discours discriminatoire à l'égard de cette variété lors des évaluations. De plus, le fait que les informateurs aient au moment d'évaluer cette dernière voix la maîtrise de l'outil d'évaluation et une certaine fatigue incite notamment à une plus grande spontanéité dans les informations recueillies donc un recours plus prégnant à des représentations spontanées à l'égard de ce parler stigmatisant.

Lors de l'enquête, chacun des échantillons sonores n'étaient pas nommés, ils restaient/redevenaient cryptoglossiques jusqu'à l'identification par l'informateur. Ils étaient donc assimilés à de simples numéros.

La mise en situation que suppose l'utilisation de la technique du locuteur masqué n'est qu'une stratégie pour détourner le schéma habituel des recueils de données. L'*astuce*, la *ruse*, termes employés notamment dans un texte de l'UQAC (http://wwwens.uqac.ca/~flabelle/socio/attitude.htm pour présenter des extraits de l'ouvrage de Lafontaine, 1986) illustrent bien cet aspect et impliquent d'autres faits : doit-on/peut-on tromper les informateurs sur les objectifs d'une recherche? Dans quelle mesure est-il possible de considérer qu'une stratégie sert la recherche et ne dessert pas l'informateur? Y a-t-il une limite à ne pas dépasser pour ne pas faire des informateurs des contre-exemples pouvant être sources de modification de leurs propres comportements? Par exemple, utiliser des accents stigmatisés, fortement mis en scène pour certains et interroger des informateurs de façon à les mettre en situation de discriminer dans un climat actuel qui condamne sévèrement ces processus est-il réellement déontologique? La réponse est là encore difficile à donner en termes définitifs. Tout dépend de la recherche menée et du contexte social dans lequel elle s'insère. Ma recherche a été difficile à mener de par cet aspect. On peut penser

qu'il aurait été pertinent de travailler directement sur des situations simulées en contexte réel - hors expérimentation, pour partir de discours produits spontanément et non de discours construits stratégiquement par le chercheur. Pour cela, il aurait fallu avoir la possibilité d'envoyer différentes personnes avec différents accents en vue d'être recrutées dans un milieu professionnel. Si tel avait été le cas, une fois les corpus recueillis, j'ai été face à un autre type de questionnement : comment rendre exploitables ces corpus spontanés? Faut-il informer le sujet observé et enregistré qu'il produit un discours discriminatoire (si tel est le cas) en situation de recrutement alors que cette pratique est condamnable? Déclarer un discours spontané discriminatoire en milieu professionnel peut effectivement poser problème. J'ai été pendant la phase préparatoire de notre recherche à la rencontre de cabinet de recrutement et autre structure afin de faire des entretiens non-directifs sur les procédures de recrutement et plus particulièrement sur les discriminations qu'il pouvait exister dans certains milieux professionnels : le postulat étant qu'en tant qu'intermédiaires de l'emploi, ces structures sont moins enclines à décliner nos propositions de participation à cette étude. La réponse quasi-unanime des structures contactées a été la même : *« vous ne trouverez pas de ça chez nous »*. Devant de tels refus, j'ai choisi de « tromper » le dernier contact que j'avais par réseau en me présentant non comme une chercheur travaillant sur les discriminations mais comme une étudiante s'intéressant au domaine des Ressources Humaines. L'entretien obtenu, une fois dans le bureau j'ai tenté de conduire l'entretien vers la notion de discrimination et le recul a été immédiat. Le sujet est tellement sensible de par sa médiatisation et les lourdes peines encourues que les personnes susceptibles de pouvoir discriminer se taisent ou rejettent la faute sur les clients, les autres entreprises, la société en général. Par conséquent, pour maintenir une recherche sur un tel sujet, j'ai choisi de travailler la méthode présentée ici sur un terrain fortement contextualisé grâce à un réseau pré-existant de façon à observer l'opérationnalité de cette procédure avant de la confronter à d'autres secteurs professionnels.

La formulation des représentations est le principal aboutissement souhaité de la mise en pratique de la technique. La réaction aux différents stimulus doit être codifiée par la mise en place dans un premier temps d'un questionnaire, permettant aux informateurs de transcrire « leurs premières impressions » (Wiknes, 2009, p.5), leurs perceptions, leurs représentations donc potentiellement les attitudes et les comportements qui en découlent ; et dans un second temps d'entretiens semi-directifs permettant la constitution de corpus discriminatoire dans le

but de déconstruire les discours pour observer les logiques de fonctionnement de la discrimination discursive.

La technique originelle du locuteur masqué après avoir été appropriée à des études sociolinguistiques est ici transférée et adaptée au contexte spécifique de ma recherche. Elle devient technique des locutrices masquées et va être réinvestie dans l'optique d'obtenir dans les jugements des échantillons sonores des constructions représentationnelles, attitudinales et discursives discriminatoires. Les choix qui ont été faits ici semblent répondre au mieux aux conditions et objectifs de mon étude ; ce qui me permet de travailler sur la description des parlers et de faire émerger des représentations / catégories sociales et langagières. Il était important de reprendre les biais pouvant être causés par cette méthode pour montrer que même si la technique se révèle être un outil satisfaisant pour la recherche, elle demeure imparfaite dans l'utilisation qui en est faite ici : natures et conséquences des échantillons sonores, simulation d'une situation, impacts des paramètres contextuels, etc. Pour la suite de l'enquête, ces échantillons sont soumis à l'évaluation des informateurs lors de la réalisation des questionnaires et des entretiens, faisant de cette technique des locutrices masquées un support de la phase effective de la recherche.

Fonctionnements des discriminations des accents à Rennes

- Questionnaires d'évaluation-

Cette partie pose qu'une étude sur les représentations / catégories sociolangagières peut permettre l'émergence de processus discriminatoires à l'égard de locuteurs perçus non-normés. En sociolinguistique, les outils pour déceler les représentations et les attitudes qui leur sont liées ont utilisé des « instruments structurés » (Lafontaine, 1997, pp.56-60) comme la méthode du locuteur masqué - méthodologie précédemment transposée. Cette dernière consiste à proposer à l'évaluation de l'informateur des échantillons sonores, de façon à provoquer la mise en mots d'une évaluation sociolinguistique. Pour relever les attitudes des informateurs à l'égard des stimulus ainsi mis en place, il a fallu construire un outil permettant une catégorisation organisée à partir des mêmes paramètres pour l'ensemble des informateurs. Le questionnaire écrit et plus particulièrement les échelles d'évaluation sont pour cela adéquats (Alexandre, 1971, p. 17). En effet, ils permettent au chercheur de structurer la réflexion des informateurs selon le même schème et à la personne interrogée de situer ses impressions / ses représentations sociales / sociolangagières en rapport aux locutrices masquées. Il s'agit de créer un continuum traçant soit une progression thématique entre deux items qualifiants, soit une distanciation à partir d'un des deux items, le deuxième item étant fictif. La mise en place des items du questionnaire mêle ici à la fois échelles d'attitudes et différenciateurs sémantiques ; différenciateurs sémantiques pour étudier notamment la construction visuelle et sociolinguistique de la figure de l'Autre ; échelles d'attitudes car la phase préparatoire a permis un relevé des critères de recrutement, pour une mise à distance plus ou moins grande de la locutrice masquée par rapport à un item par l'informateur. Suite à l'écoute des locutrices masquées, des informateurs sont donc invités à compléter un questionnaire pour traduire leurs impressions positives/négatives à l'égard des locutrices masquées écoutées. Cette phase de l'enquête est réalisée de façon quantitative

auprès de potentiel(le)s client(e)s de prêt-à-porter féminin à Rennes. Une fois recueillis, ces questionnaires sont analysés pour observer la pertinence du critère-accent comme critère de discrimination lors de l'insertion professionnelle et aussi pour analyser comment sont discriminés certains des accents proposés à l'écoute.

I- Le questionnaire pour travailler sur les représentations et attitudes

« Co-construction différée de la réalité référentielle » (Ghiglione, 1987, p.181), l'outil questionnaire a été choisi pour répondre à un des axes de la recherche : étudier la construction des représentations sociales face au stimulus-accent, ce pour observer par la suite leurs liens avec les comportements discriminatoires. Pour clarifier les représentations disponibles, cette partie de l'enquête vise à :

> « explorer (recenser les principales facettes d'un phénomènes et repérer les éléments qui peuvent aider à le comprendre) [et] décrire (définir avec précision toutes les variantes d'un phénomène en mesurant leur fréquence et en analysant les associations entre les différents paramètres étudiés) » (Fenneteau, 2002, p.43).

Loin de prétendre à un recueil exhaustif sur les représentations sociales/sociolangagières disponibles à partir des stimulus choisis, il s'agit de voir comment se dégagent les attitudes qui leur sont liées au sein du réseau d'informateurs sollicité. Étudier les représentations sociales suppose la convocation d'un système catégoriel à la fois simple pour l'exploitation des informateurs et complexe pour dégager des données construites, exploitables et suffisantes. Avoir recours à un outil unique - commun à tous les informateurs - m'est apparu comme la meilleure solution pour la construction d'un corpus fiable dans cette recherche. Au delà de l'aspect quantitatif que me permet d'atteindre cette technique, l'élaboration du questionnaire peut également prétendre à un aspect qualitatif dans la mesure où c'est la construction des questionnements qui détermine le type de résultats attendus. Cependant, travailler sur des représentations suppose un guidage relativement précis de l'informateur dans sa construction représentationnelle : le non-directif induisant une liberté totale des informateurs quand à la direction adoptée, une approche plus directive a été retenue avec l'utilisation notamment des échelles d'attitudes et des différenciateurs sémantiques.

II- Pourquoi le questionnaire d'évaluation ?

Dominique Lafontaine (1997, pp.56-60) évoque les ressources méthodologiques disponibles pour travailler à la détection des attitudes, elle cite : les échelles d'attitudes, les différenciateurs sémantiques et la méthodologie du locuteur masqué, méthodologies réinvesties dans cette recherche. A partir de ces trois types de méthodologie, j'ai construit un protocole d'enquête dans lequel la première partie vise le remplissage de questionnaires à échelles d'attitudes et à différenciateurs sémantiques[51] suite à l'écoute de bandes sonores réalisées selon la méthodologie du locuteur masqué ; ceci pour traduire les phénomène d'agrégation et de ségrégation mis en place par les informateurs visant une évaluation des différentes locutrices masquées. En effet, travailler sur les attitudes ne mène pas à une distinction claire entre des populations considérées comme favorables et des populations considérées comme défavorables à l'égard d'un objet / d'une variation sociolangagière (Alexandre, 1971, p.12) mais plus largement à l'égard des différentes locutrices masquées de façon à observer comment se construisent leurs altérités selon les informateurs.

Le travail sur les attitudes est la plupart du temps résumé à un recueil de réactions de sujets face à un stimulus, dans les cas des attitudes sociolangagières, ce stimulus est de nature langagière. Pour évaluer ces réactions est proposé au sujet-informateur un ensemble de paramètres visant la construction d'un profil relevant de « l'attrait physique, la compétence, la personnalité, le statut social… » (Lafontaine, 1997, pp.56-60). Déceler les attitudes permet d'identifier les catégories à l'oeuvre dans une perception d'une réalité. Le chercheur recueille au travers de ces questionnaires un corpus qui lui sert à reconstituer les représentations sociales en usage en collectant les représentations sociales individuelles des informateurs. Celles-ci sont ensuite analysées pour observer leurs concordances afin d'établir des représentations sociales collectives, ce pour constituer des catégories d'interprétation - je rappelle ici que, selon mon approche, les représentations sont issues des appropriations actualisées des catégories disponibles. Travailler sur les attitudes, c'est donc permettre la mise en relief de ces catégories.

Le travail sur une telle thématique n'est pas sans observer quelques reculs de la part des instances potentiellement intéressantes pour cette recherche qui, tout en souhaitant s'inscrire dans une optique de promotion de la diversité n'est pas sans craindre un jugement de leurs actes discriminatoires, notamment au niveau pénal. Voir si l'accent - et seulement l'accent - peut être source de discrimination a impliqué la mise en place d'un protocole

51 Voir également Moscovi et Bushini (2003, pp. 197-203).

d'enquête atypique. En effet, lors du travail sur les représentations sociales que sollicitent les accents, j'ai dû m'assurer que seul l'accent était moteur dans la construction des représentations, indépendamment de ce que dégage la personne ou des compétences professionnelles. Construite à partir de la méthode du locuteur masqué[52], l'étude propose aux informateurs de construire leurs représentations / catégories en fonction de l'écoute de bandes sonores posées comme représentatives d'une diversité vécue à Rennes donc potentiellement identifiable. Les représentations sociales recueillies grâce à des questionnaires mêlant différenciateurs sémantiques et échelles d'attitude[53] permettent d'observer les mises à l'écart systématiques de certains accents / donc de certains locuteurs ; ce menant à la mise en évidence de procédés de discrimination par l'accent. En effet, le milieu professionnel étudié n'accordant pas d'importance à la variation phonique, une ségrégation systématique sur ce seul critère relève d'une discrimination. Est également critiquée la structure bipolaire servant à la construction des représentations (Bem, 1974, Green et Godfried, 1965, Lorenzi-Cioldi 1994, Ostrom et Gannon, 1996). Outre le facteur uniquement perceptif qui est moteur de construction des représentations, il est nécessaire de prendre également en compte la dimension contextuelle qui conditionne la nature des échanges entre les individus. Cependant dans cette recherche, la dimension contextuelle est mise à l'écart en postulant que dans le cas d'une discrimination, le contexte n'intervient que de façon minime dans la consultations des représentations, mais que la primauté déclencheuse du comportement est quasi-exclusivement convoquée par des représentations non contextualisées mais contextualisantes. Je pose ce continuum[54] sur les attitudes à partir du schéma suivant :

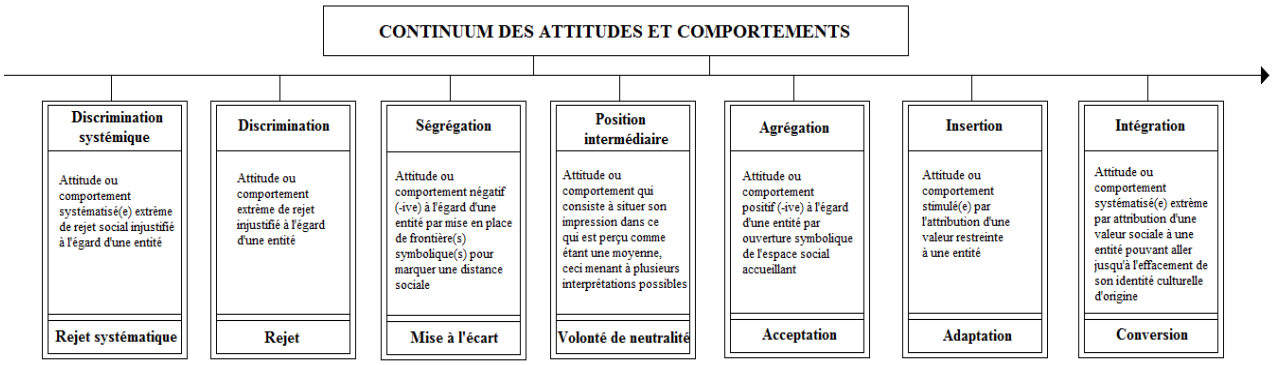

Schéma 13 . Continuum des attitudes et comportements

52 Pour voir quels en sont les principes méthodologiques, voir (Bauvois, 1997, pp.202-203) et pour son application voir l'enquête de Bulot (2001) ou Bulot (2004, p.114 et suivantes).

53 Pour plus de précisions sur ces deux méthodes différenciateurs sémantiques et questionnaire à échelles d'attitude, se référer à Moscovi et Buschini (2003, pp. 197-203).

54 Pour mieux appréhender la construction de ce continuum, se référer p. 67.

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

Le lien à faire entre cet outil et l'interprétation en potentiels comportements (Mucchielli, 1993, p.27) est inhérent à la construction des questionnaires : la sollicitation d'une attitude particulière d'un individu en réponse à un stimulus – accent pour prévoir comment peut réagir l'ensemble d'une communauté lors de la perception de ce même stimulus en situation d'interaction sociale et ici plus particulièrement lors d'une interaction entre client / vendeuse. Victor Alexandre, dans l'ouvrage qu'il consacre aux échelles d'attitudes fait de cet outil la possible mise en place d'un « processus discriminant (il s'agit de la sensation du juge) » (Alexandre, 1971, p.27), permettant dans mon étude de travailler à la possibilité que la sollicitation des représentations sociolangagières peut aboutir à la mise en relief des prémisses de certaines discriminations.

Victor Alexandre définit les attitudes comme «un continuum psychique »[55] où l'informateur traduit son « accord, [son] désaccord ou même [son] indifférence à l'égard d'une question donnée » (Alexandre, 1971, p.26-27). Mais plus loin encore, le travail sur les attitudes permet une orientation de la réflexion des informateurs à partir d'un support écrit. En posant l'attitude comme un processus relativement permanent (Javeau, 1990, p.75) construit à partir de la sollicitation du noyau des représentations, je postule dans cette partie que l'utilisation de questionnaire d'échelles d'attitudes et de différenciateurs sémantiques permet le repèrage de noyaux de représentations, lesquels, une fois examinés et mis en lien peuvent constituer des catégories représentationnelles à visée projective reflétant soit une identité, soit une altérité dans l'évaluation de différents marqueurs perceptifs - accent.
Sans faire du cas par cas faisant de chacun des questionnements une situation sur le continuum intégration vers discrimination systémique, je pose que pour certains des questionnements, il est possible de traduire la place occupée par le ressenti de l'informateur par une attitude/comportement. Les questionnaires réinvestissant les continuums permettant à l'informateur de situer son impression face à un stimulus peuvent avoir plusieurs objectifs : « la mesure de la fréquence de certains comportements, de l'intensité d'état ou de sentiments subjectifs, du degré d'accord, de satisfaction, ou d'importance de chaque proposition, etc. » (Lorenzi-Cioldi, 2003, p.198). Dans mon cas, il s'agit dévaluer avec les échelles d'attitudes les degrés d'insertion / de discrimination à l'égard d'un questionnement et plus particulièrement d'un item considéré illustratif des critères de recrutement ou de non-recrutement ; et dans un second cas avec les différenciateurs sémantiques de recueillir la construction perceptive et sociolinguistique de la locutrice entendue - vue et ouïe.

55 Le continuum psychique est « une entité ayant une origine et un terme tels que l'on puisse passer de l'une l'autre par des variations de degré dont l'ensemble la constitue. Elle a une direction selon qu'elle attire le sujet vers l'objet ou l'en écarte et prend, par conséquent, des valeurs positives ou négatives. Elle a une intensité s'exprimant dans la force de l'attraction ou de la répulsion. » (Alexandre, 1971, p.19).

La seconde ambition de cette partie est d'observer qu'il est possible d'identifier des sous-groupes au sein d'une communauté en fonction notamment de caractéristiques démographiques (âge, sexe, lieu de vie, etc.) comme le propose Victor Alexandre (1971, p.21) pour faire de ces résultats des possibles conclusions à portée « sociométrique »[56], concernant une étude qualitative des rapports sociaux qui existent entre des individus appartenant à un groupe. L'atout du questionnaire est qu'il permet de mettre en scène un questionnement déguisé portant sur un thème potentiellement problématique à aborder en société :

> « l'apprentissage de l'enquête par questionnaire constitue un moyen privilégié de découvrir le monde social avec un regard différent, un regard qui décèle, par la logique des croisements, des liaisons entre des faits peu visibles autrement ou en tous cas moins quantifiés » (De Singly, 1992, p.122).

Je l'ai précédemment évoqué, l'actualité des phénomènes de discrimination et les moyens mis en œuvre pour enrayer le phénomène est problématique à aborder en tant que tel et mon intérêt portant sur la possibilité de mettre en lien les représentations / catégories et les phénomènes de discrimination va au delà d'une constatation dichotomique entre ce qui est / n'est pas discriminant. Outil malléable, le questionnaire permet ainsi par stratégie d'élaboration la mise en place d'un questionnement thématique précis dont le terme-clé ou tout autre synonyme / approximation est absente de sa rédaction et pourtant potentiellement révélée par l'analyse de ce corpus (Mucchielli, 1993, p.38). Ici, travailler avec cet outil me permet la construction d'un continuum d'indicateurs permettant la réflexion sur les constructions discriminatoires à partir des représentations et catégories .

1- Éléments définitoires de la méthode des échelles d'attitudes

Procédé très employé en psychologie sociale, les échelles d'attitude, comme leur nom l'indique sont un travail sur les attitudes sociales. Elles sont construites de façon à évaluer la distance que l'informateur construit entre son ressenti et le pôle considéré normé suite aux observations pratiquées dans la phase de préparation de terrain. Le chercheur recueille des attitudes considérées ici comme pré-dispositions de l'informateur à réagir de telle façon face à un questionnement et face à un stimulus donnés. Le recours à cet outil questionnaire pour

56 L'étude sociométrique est « l'étude quantitative des rapports sociaux qui existent entre des individus appartenant à un groupe » (Alexandre, 1971, p.21).

évaluer les attitudes conditionne le chercheur à travailler sur la distance qui sépare le ressenti de l'informateur d'un pôle perçu significatif par le chercheur :

> « la distance sociale signifie les différents degrés d'accord de sympathie qui existent entre les personnes. Ce test a trait à une forme spéciale de distance sociale, celle de la distance groupe-personne ou la distance qui existe entre une personne et les groupes formés par les races, les occupations ou les religions » (Alexandre, 1971, p. 82 aussi dans Lorenzi-Cioldi, 2003, p.203).

La mise en place des items est donc déterminante dans l'évaluation des attitudes discriminatoires et plus particulièrement la mise en relief d'un des items par rapport à l'autre. L'utilisation du questionnaire implique la construction d'un continuum marqué de différents paliers retraçant la progression dans la distance construite à partir de l'item source. Le réinvestissement pratique de cette méthode est construit sur les bases des phases d'observation directe et participante, le deuxième pôle de ces échelles étant fictifs (j'aborde plus loin le descriptif de leur mise en place).

2- Éléments définitoires de la méthode des différenciateurs sémantiques

Créé par Osgood en 1952, le principe des différenciateurs sémantiques était originellement destiné à « mesurer des significations et déterminer les connotations personnelles associées à une image, à un mot, à un objet » (Mucchielli, 1993, p.28). Je reprends la structure des différenciateurs sémantiques pour en faire un continuum dont chacune des extrémités peut être perçue contraire à l'autre (Mucchielli, 1993, p.81). Par contre, le nombre d'indicateurs questionnés est nettement moins important dans cette étude-source (27 contre une cinquantaine). Il me semble que multiplier les axes d'interrogation pour une recherche comme la mienne n'étaient en effet pas nécessaires car les critères de recrutement relevés ne sont pas aussi nombreux mais aussi dangereux en regard au nombre de locutrices masquées investies (sept pour cette partie de l'enquête) qui suppose pour la population d'informateurs un possible effet de lassitude à prendre en compte dans le remplissage de ce questionnaire (Fenneteau, 2002, p.73). Comme pour les échelles d'attitude, il s'agit pour l'informateur de situer son impression / son opinion en cochant l'un des intervalles de la construction du continuum (Pinson, 1983 ; Fenneteau, 2002, p.76).
La méthode des différenciateurs sémantiques permet dans ce cas la construction d'un continuum dont les deux pôles sont significatifs dans l'analyse et les interprétations. Cet outil

est principalement utilisé pour la construction du profil visuel des locutrices masquées. Travailler sur la représentation visuelle et non pas seulement sur le ressenti comportemental suite à l'écoute d'une bande sonore permet de travailler sur l'hypothèse suivante : les façons de parler et notamment les accents sollicitent les appartenances communautaires aussi bien au niveau sociolinguistique donc basées sur une potentielle identification des pratiques langagières mais également plus largement au niveau social, renvoyant à la fois aux locuteurs mais plus largement aux individus en tant qu'êtres sociaux : en tant que membres de communauté.

L'utilisation des différenciateurs sémantiques vise ici l'élaboration d'un profil visuel et sociolinguistique des locutrices entendues, l'intérêt étant la mise en comparaison de ces différentes constructions pour établir la mise à distance des locutrices masquées les unes par rapport aux autres par les informateurs.

III- Construction de l'outil d'évaluation des attitudes

1- Le choix des items soumis à évaluation

Pour la réalisation de l'enquête, il a fallu mettre en place des items polarisés. J'ai en effet souhaité une construction bipolaire[57] du questionnaire pour permettre aux informateurs de mieux situer leurs impressions. Il aurait été possible de conserver uniquement des items recueillis lors des phases d'observation et de proposer aux informateurs une appréciation de correspondance entre l'item et le stimulus en oui/non mais il m'a semblé que l'utilisation d'un second pôle bien que significatif pouvait permettre également à l'informateur d'avoir une précision sémantique sur l'item questionné par antonymie. Travaillant sur les représentations / catégories sociolangagières, les items doivent reprendre des caractéristiques descriptives d'un profil de locuteur. Il ne s'agit pas seulement de reprendre des items aussi proches que possible de façon à observer précisément les cohérences dans la construction des attitudes faites par l'informateur comme le suggère Victor Alexandre (1971, p.36) mais plutôt, à partir du postulat que les attitudes sont issues des représentations et notamment de leurs noyaux donc relativement stables, questionner des axes distincts, à savoir dans cette recherche la construction d'un capital sympathie, l'évaluation de la compétence professionnelle, la

57 J'utilise ici la notion de bipolarité pour marquer dans mon propos la construction attitudinale des échelles : oui vers non.

construction d'un profil sociolinguistique et enfin l'élaboration d'un profil physique / visuel de celui qui est entendu.

Jean-Claude Abric (2003, p.380) préconise deux temps dans la réalisation d'un questionnaire visant l'évaluation d'attitudes : un premier temps de repérage pour déterminer quels sont les items significatifs pour l'objectif de la recherche et qui sont disponibles sur le terrain et dans une second temps le réinvestissement de ces items pour la construction-même du questionnaire. Le premier temps correspond dans ma recherche aux observations participante et directe pratiquées dans le secteur du prêt-à-porter féminin rennais[58]. Dans ce secteur, les atouts sont construits autour d'un pôle principal : ce que dégage la vendeuse (personnalité, apparence) laissant ainsi de côté la compétence professionnelle. Les items qualifiants ainsi définis dans mon questionnaire reprennent la thématique « ce que dégage la vendeuse » selon les deux pôles précédemment cités mais aussi sur l'élaboration des profils sociolinguistiques et socio-professionnels de la candidate. En effet, si lors de l'observation participante, je n'ai pas relevé de discours portant sur l'importance de la dimension sociolinguistique, il apparaît cependant déterminant dans les pratiques de recrutement. L'autre pôle d'évaluation de mes échelles d'attitudes - et non mentionné lors de mon observation participante - porte sur la compétence qui apparaît dans les discours officiels comme devant être le premier critère déterminant lors d'un recrutement - fait observé lors de ma pré-enquête, auprès de cabinet spécialisé dans le recrutement tous secteurs d'activité confondus. Les échelles d'évaluation me permettent de réaliser un travail quantitatif faisant émerger des critères de recrutement perçus par la mise en place de gradation à partir d'items qualifiants perçus comme représentatifs - réalité observable et discours *politiquement correct* - de ce type de procédure en milieu professionnel.

En prenant en compte les recommandations faites par Camille Gagné et Gaston Godin (1999, p.16-17), François de Singly (1992, p.82) et par Claude Javeau (1990, p.86), les questionnements sont composés de courtes phrases :

« la vendeuse » + verbe sans négation + items issus d'un vocabulaire accessible

Ces questionnements n'ont qu'un seul aspect interrogé pour des résultats les plus clairs possibles. Ces questionnements sollicitent une expérience ou un regard sur une réalité rennaise chez les informateurs puisque le contexte dans lequel est inséré le texte de chacune des bandes sonores appartient à un milieu professionnel particulier, qu'une grande

58 Pour plus de détails, se référer aux résultats de l'observation participante p. 160 et suivantes et de l'observation directe p. 174 et suivantes.

majorité des individus rennais a été amenée à fréquenter : le prêt-à-porter féminin à Rennes.

A partir des résultats de l'observation participante, on obtient donc les principaux critères de recrutement dans le prêt-à-porter féminin à Rennes :

– l'apparence vestimentaire : style de vêtements original, sortant du commun (renvoyant donc à des marqueurs favorisant une mémorisation) et couleurs des vêtements.

– l'identité comportementale transférable en compétences : l'impression positive que doit dégager vendeuse dans son rapport à l'Autre soit agréable, disponible, honnête, dégourdie, présente ; ces items composant également une partie des compétences professionnelles.

Ces différents éléments ont servi à construire les échelles d'attitudes. Pour la mise en place des pôles antinomiques, j'ai sollicité des personnes extérieures à ma recherche. Construire seule ces pôles aurait, il me semble, orienté ce questionnaire. Le recours à des membres extérieurs à l'enquête pour construire ces extrémités a été réalisé par la sollicitation des membres de mon équipe de recherche[59], ce qui constituait un réseau de femmes, dont l'âge répondait à une moyenne entre l'âge moyen des vendeuses observées et les potentiel(le)s client(e)s qui composent mon échantillon d'informateurs. La sollicitation a été envoyée par mail et présentée de la sorte :

« Pour celles que ne le savent pas, je travaille sur le prêt-à-porter féminin et notamment sur le profil des vendeuses recrutées. Et j'aurais besoin de votre aide pour terminer mon questionnaire, ça ne devrait pas vous prendre beaucoup de temps et ça me rendrait un grand service : D
Il vous suffit de me dire quels pourraient être les contraires des mots en gras, donnez les premiers termes qui vous viennent. Ce qui m'intéresse, c'est votre première intuition, les mots que vous utiliseriez dans cette situation.
Vous rentrez dans une boutique de vêtements, vous voyez la vendeuse et vous dites à l'ami/e qui vous accompagne le premier terme que vous inspire cette vendeuse,
- la vendeuse n'est pas **souriante**, vous diriez qu'elle est :
- la vendeuse n'est pas **charmante**, vous diriez qu'elle est :
- la vendeuse n'est pas **polie**, vous diriez qu'elle est :
- la vendeuse n'est pas **disponible**, vous diriez qu'elle est :
- la vendeuse n'est pas **serviable**, vous diriez qu'elle est :
- la vendeuse n'est pas **honnête**, vous diriez qu'elle est :
- la vendeuse n'est pas **citadine**, vous diriez qu'elle est :
- la vendeuse n'est pas **empotée**, vous diriez qu'elle est :
- la vendeuse n'est pas **transparente**, vous diriez qu'elle est :
- la vendeuse n'est pas **apprêtée**, vous diriez qu'elle est :
- la vendeuse n'a pas de **vêtements colorés**, vous diriez que ses vêtements sont : »

Par regroupement, les retours m'ont permis à partir des items les plus proposés de

59 L'équipe de recherche en question est le PREFics EA3207.

construire les continuums suivants :

Cette vendeuse est agréable □ □ □ □ □ □ □ désagréable

Cette vendeuse est disponible □ □ □ □ □ □ □ occupée

Cette vendeuse est hypocrite □ □ □ □ □ □ □ honnête

Cette vendeuse est une citadine □ □ □ □ □ □ □ de la campagne

Cette vendeuse est empotée □ □ □ □ □ □ □ dégourdie

Cette vendeuse est transparente □ □ □ □ □ □ □ envahissante

Le style vestimentaire de cette vendeuse est classique □ □ □ □ □ □ □ original

Cette vendeuse a des vêtements colorés □ □ □ □ □ □ □ sombres

A partir de mes propres catégories servant mes descriptions physiques visuelles, il m'a semblé important d'intégrer également comme différenciateurs sémantiques les items suivants :

– la corpulence : maigre – grosse ;

– la taille : petite-grande ;

– l'âge : moins de 16 ans – plus de 50 ans (choix influencé par les résultats des observations participante et directe, qui aurait pu être adapté plutôt aux âges légaux de travail);

– la couleur des yeux ;

– la couleur des cheveux et leur longueur ; ces deux derniers éléments pour renvoyer à la construction d'un morphotype ;

– La couleur de la peau : claire-foncée.

A ces deux catégories, j'ai ajouté ce qui relevait d'après mes observations de l'identité professionnelle et notamment ce qui concerne le rapport du vendeur au groupe avec :

– le niveau de compétence : compétente – incompétente ;

– le degré de collaboration avec les autres employés : préfère travailler seule – en équipe ;

– le degré de hiérarchie : préfère diriger – être dirigée ;

– la rigueur au travail : consciencieuse – pas consciencieuse ;

– le niveau scolaire : est diplômée – n'est pas diplômée ;

– la qualité en tant que vendeuse : est une bonne vendeuse – n'est pas une bonne vendeuse.

Concernant l'efficacité du questionnaire, j'aurai pu/dû intégrer à mes questionnements ces deux axes de réflexion : nommer les accents et non donner un qualificatif pour la vendeuse

de façon à rendre nommables ces pratiques langagières et les communautés qu'elles peuvent représenter. Auto-nommer la pratique langagière de l'informateur pour pouvoir constituer des groupes de pratiques homogènes et mesurer au delà des représentations sollicitées la constitution des groupes langagiers pour les informateurs et les procédés d'agrégation / ségrégation que ces groupes ont entre eux. Et pour terminer ce questionnaire, j'ai choisi de voir comment sont approchés les différents accents proposés à évaluation d'un point de vue de sociolinguistique en intégrant :

– le lieu d'origine : de Rennes – d'ailleurs ;

– le degré de perception d'accent : a un accent – n'a pas d'accent ;

– la qualité du français parlé : parle le français bien – mal ;

– la nationalité de la vendeuse : française – étrangère ;

– les pratiques potentiellement multilingues : parle seulement le français – parle d'autres langues que le français ;

– la projection de la pratique entendue dans l'espace public : cette façon de parler est un atout – un obstacle.

Certains de ces items sont soumis à ouverture en laissant la possibilité à l'informateur de préciser sa pensée. Ces parties n'ont pas été remplies systématiquement mais donnent tout de même des résultats intéressants pour l'analyse proposée ci-après. Une question fermée a été ajoutée au questionnaire construit à partir des résultats des observations : « si vous deviez donner un qualificatif à cette vendeuse, ce serait : ». Cette ouverture a pour principal objectif de laisser l'informateur une possibilité d'identification pour chacune de ces locutrices masquées par un terme. Ces items, s'ils sont redondants dans l'ensemble du corpus peuvent être réinvestis pour la phase exploitation de corpus, faisant ainsi des termes employés de potentiels noms de catégories représentationnelles à visée projectives.

2- Présentation des items soumis à évaluation

L'élaboration de cet instrument permet aux informateurs de se situer sur le continuum sémantique ainsi mis en place. On évalue cette distance grâce à une unité de mesure : l'intervalle (Javeau, 1990, p.80). La mise en place d'un continuum permet à l'informateur de situer « un certain degré d'accord ou de désaccord avec une proposition qui lui est présentée ». (Fenneteau, 2002, p.75). Cet outil permet au chercheur de faciliter la mesure et l'exploitation des échelles d'évaluation remplies par les informateurs.

Le nombre d'intervalles dans le continuum de réponse est variable : le choix d'un nombre d'intervalles impair est à questionner car même s'il permet à l'informateur de pouvoir avoir une région neutre dans la construction de son opinion, donner la possibilité de situer son impression dans une région totalement médiane sur le continuum peut induire plusieurs types d'interprétations :

> « le centre d'une échelle […] assume dans maintes circonstances une signification ambigüe : désigne-t-il une sorte de moyenne des extrêmes de l'échelle […] ou une indécision plus profonde du répondant, son ambivalence ou son indifférence par rapport au thème de la questions? Signale-t-il l'absence d'opinion ou de connaissances du répondant, sa difficulté à se souvenir de quelque chose? Devient-il un artifice trop commode pour exprimer le désintérêt pour la question posée? Est-il finalement une manière de ne pas répondre à la question (auquel cas on parle souvent de réponse refuge)? » (Lorenzi-Cioldi, 2003, p.198-199).

L'aspect problématique de cette zone intermédiaire est donc son interprétation. Il est possible de lui conférer plusieurs sens. Ici je restreins l'interprétation à trois orientations différentes non-exclusives. Évaluer son ressenti dans cette zone peut signifier :

– un refuge pour une question qui dérange, déstabilise l'informateur : le média comme non-prononciation,

– une position intermédiaire représentant un ressenti moyen, entre les deux pôles proposés,

– une place médiane pour illustrer un non ressenti.

L'autre possibilité consiste à se réfugier systématiquement dans la zone intermédiaire du continuum pour traduire comme suggéré précédemment soit son incapacité soit son non-vouloir à prendre parti pour l'un ou l'autre pôle (Mucchielli, 1993, p.35). Victor Alexandre remarque que les habitudes de construction des échelles d'attitudes suppose un nombre d'intervalles soit de sept, soit de onze, de façon à pouvoir avoir une « région neutre et un continuum suffisamment grand pour avoir la précision que l'on désire » (1971, p.26-27). Il n'y a pas d'unanimité sur le fait d'utiliser ou non un nombre impair d'intervalles (De Singly, 1992, p.83). Plus le nombre d'intervalles est important, plus l'analyse qui suit est complexe mais précise. Je compose mes échelles d'attitude à sept intervalles de façon à en effet à donner à l'informateur la possibilité de se réfugier dans cette zone-tampon. L'informateur exprime son choix / sa représentation / sa catégorie en cochant l'intervalle qui représente le mieux la place de l'élément analysé par rapport à l'item constitutif de l'échelle. On obtient le questionnaire suivant :

Qui est qui ?

Vous êtes une femme □ un homme □

Après avoir écouté la bande sonore, cochez la case qui correspond le plus à ce que vous aurez entendu :

1-) Cette vendeuse est agréable □ □ □ □ □ □ □ désagréable
2-) Cette vendeuse est disponible □ □ □ □ □ □ □ occupée
3-) Cette vendeuse est hypocrite □ □ □ □ □ □ □ honnête
4-) Cette vendeuse est une citadine □ □ □ □ □ □ □ de la campagne
5-) Cette vendeuse est empotée □ □ □ □ □ □ □ dégourdie
6-) Cette vendeuse est transparente □ □ □ □ □ □ □ envahissante
7-) Cette vendeuse est bien habillée □ □ □ □ □ □ □ mal habillée
8-) Cette vendeuse est maigre □ □ □ □ □ □ □ grosse
9-) Cette vendeuse est petite □ □ □ □ □ □ □ grande
10-) Cette vendeuse est âgée de moins de 16 ans □ □ □ □ □ □ □ plus de 50 ans
11-) Cette vendeuse a les yeux clairs □ □ □ □ □ □ □ foncés
Elle a les yeux de couleur :
12-) La peau de cette vendeuse est claire □ □ □ □ □ □ □ foncée
13-) Cette vendeuse a les cheveux clairs □ □ □ □ □ □ □ foncés
Elle a les cheveux de couleur :
14-) Cette vendeuse a les cheveux courts □ □ □ □ □ □ □ longs
Ses cheveux sont (coiffure) :
15-) Le style vestimentaire de cette vendeuse est classique □ □ □ □ □ □ □ original
Cette vendeuse porte (exemple) :
Nom du style des vêtements :
16-) Cette vendeuse a des vêtements colorés □ □ □ □ □ □ □ sombres
Ses vêtements sont de couleur :
17-) Cette vendeuse est compétente □ □ □ □ □ □ □ incompétente
18-) Cette vendeuse préfère travailler seule □ □ □ □ □ □ □ en équipe
19-) Cette vendeuse préfère diriger □ □ □ □ □ □ □ être dirigée
20-) Cette vendeuse est consciencieuse □ □ □ □ □ □ □ n'est pas consciencieuse
21-) Cette vendeuse est diplômée □ □ □ □ □ □ □ n'est pas diplômée
Niveau :

22-) Cette personne est une bonne vendeuse □ □ □ □ □ □ □ une mauvaise vendeuse

23-) Cette vendeuse est de Rennes □ □ □ □ □ □ □ d'ailleurs

Elle habite à (ville, quartier) :

24-) Cette vendeuse a un accent □ □ □ □ □ □ □ n'a pas d'accent

25-) Cette vendeuse parle le français bien □ □ □ □ □ □ □ mal

26-) Cette vendeuse est française □ □ □ □ □ □ □ étrangère

Elle est de nationalité :

27-) Cette vendeuse parle seulement le français □ □ □ □ □ □ □ d'autres langues que le français

Elle parle :

28-) Pour cette vendeuse, parler de cette façon est un atout □ □ □ □ □ □ □ un obstacle

29-) Si vous deviez donner un qualificatif à cette vendeuse, ce serait :

III- Un échantillon d'informateurs particulier

Claude Javeau (1990, p.46) considère l'échantillon comme « l'ensemble des personnes à interroger, est extrait d'une population plus large, appelée population parent, population de référence, population mère, ou tout simplement population ». Dans la recherche ici présentée, je reprends cette acception du terme qui me semble illustrer l'aspect potentiellement représentatif insistant sur le potentiellement puisque que pour affirmer cette potentialité il faudrait avoir recueilli les caractéristiques de l'ensemble de la population et ce n'est pas le cas ici.

Cependant, il explique également qu'« aucun échantillon ne devrait comporter moins de trente individus » (Javeau, 1990, p.52). Cet aspect est par ailleurs contestable dans la mesure où il me semble que le nombre ne fait pas la qualité de la représentativité et qu'en fonction de la nature de chaque recherche, ce nombre doit être adapté.

Comme le souligne Hervé Fenneteau,

> « il convient de distinguer clairement les comportements (ce que les gens font), les états mentaux (ce qu'ils pensent ou ressentent) et la fiche signalétique des individus (ce qu'ils font – leurs caractéristiques sociodémographiques)» (Fenneteau, 2002, p.46).

Les portées de ces analyses sont à souligner. Il n'est en effet pas possible de faire de

l'ensemble de ce corpus des attitudes mises en action et guides de comportements systématiques. Je pose ces résultats comme des possibilités de représentations, catégories et attitudes disponibles à Rennes, pouvant potentiellement mener à des comportements discriminatoires de la part des informateurs en situation d'interaction sociale où la pratique d'un locuteur est perçue proche d'un des stimulus proposés à évaluation.

Un autre axe à prendre en compte est la représentativité de l'échantillon sollicité qui suppose que les résultats sont propres à la communauté interrogée et non transférables en l'état à l'ensemble de la population rennaise ; d'où la potentialité de ce travail quand à son réinvestissement en divers contextes professionnels et sociaux. Le choix de la population d'informateurs a été réalisé de manière stratégique : ayant peu de temps à consacrer à la construction du corpus sur le terrain et vu la difficulté d'accéder à des individus directement concernés par la réalisation d'actes discriminatoires (Fenneteau, 2002, p.52), j'ai choisi d'utiliser les moyens à ma disposition par ma fonction enseignante. D'après les dires des observées lors de l'observation participante, le regard des clients sur les vendeuses jouent un rôle prépondérant dans le recrutement d'une vendeuse. Enseignant à des étudiants en communication, il m'a semblé judicieux de profiter de cette opportunité de rassemblement d'une population « jeune » mixte, disponible et volontaire pour co-construire ce corpus. L'atout-clé de cette population est le contexte dans lequel a été réalisée cette partie de l'enquête : leur participation a été proposée *en échange de points-bonus* ; les étudiants ne souhaitant pas participer n'étant donc pas pénalisés, ceux acceptant bénéficiant de points supplémentaires à la fin du semestre. Ce choix est discutable car la nécessité d'intégrer dans ma démarche de terrain un système de rémunération symbolique pour la construction de corpus implique la prise en compte d'un potentiel *vouloir bien-faire* de la part de ces étudiants mais la consigne était claire : pas de bonne réponse, pas de nom sur les questionnaires, la seule chose m'important étant le sérieux avec lequel étaient remplis ces questionnaires. De plus le recours à des représentations collectives en usage dans l'environnement des informateurs et non à des représentations individuelles de référence pour atteindre cette légitimité perçue par l'échantillon renforce, s'il a lieu, l'hypothèse selon laquelle en situation d'insécurité sociale, l'individu a recours à des représentations collectives disponibles dans son environnement.

Sur le modèle de Claude Javeau (1990, p.21-22) qui qualifie les relations entre enquêteur et enquêtés de conflictuelle et empathique, je qualifie la relation qui m'unit à mes informateurs de :

– hiérarchisée car même si la proximité d'âge induit une complicité relative dans les approches des réalités, il faut tout de même garder à l'esprit que je restais l'enseignante donc à la fois formatrice et évaluatrice. Cet aspect est à la fois un avantage dans le sérieux avec lequel ont été complété ces questionnaires mais aussi un inconvénient dans la frontière établie entre enquêteur et enquêtés ;
– basée sur une séduction, car d'après ma courte expérience d'enseignante, il ne peut y avoir de transmission des savoirs sans séduction.
Ces deux aspects permettent de faire des attitudes-mêmes dans les questionnaires de potentielles traductions de désirabilité sociale, induisant par là-même un atout supplémentaire : le recours à des discours perçus collectifs et communs à Rennes comme aussi représentatifs que possible de leurs perceptions des représentations et catégories rennaises.

Pour déterminer les caractéristiques de cet échantillon, j'ai fait passer un questionnaire à portée démographique à l'ensemble de ces étudiants pour y recueillir leurs profils et leurs pratiques. Les questionnements portent sur ces différents axes :
– Informateur : permettant l'anonymisation des informateurs qui se voyaient attribuer un code;
– Nom, prénom : pour la mise des points bonus, cet élément étant ensuite évincé de l'analyse des populations et du travail-même sur le corpus ;
– Âge : pour déterminer la correspondance entre population d'informateurs et population visée par l'enquête ;
– Nationalité : pour observer la répartition entre étudiants français et étudiants étrangers, et travailler par la suite sur la potentialité d'une influence de l'un sur l'autre ;
– Lieu de vie (pays et ville / durée) : pour voir la relation qu'entretiennent ces étudiants avec la ville de Rennes ;
– Lieu de naissance / Lieu de naissance des parents / Lieu de naissance des grands-parents : pour déterminer les origines des informateurs et travailler également par la suite sur la potentialité d'une influence de l'un sur l'autre ;
– Origine : pour observer les convergences/divergences entre dites origines et origines familiales et travailler également par la suite sur la potentialité d'une influence de l'un sur l'autre ;
– Activités professionnelles exercées / ou ayant été exercées (durée) : pour voir si certains des informateurs ont des expériences professionnelles dans le secteur étudié : le prêt-à-porter féminin et en quoi ces expériences influent sur leurs constructions identitaires ;

– Projet professionnel : pour analyser quel degré de sensibilité les informateurs peuvent avoir face au sujet de cette recherche ;

– Langues pratiquées : pour voir comment cette population disent ses langues et si leurs pratiques langagières déclarées illustrent les langues dites de Rennes (voir p.109).

Composition de la population d'informateurs

La population d'informateurs sollicitée est composée de 167 individus et très majoritairement d'informatrices. Le caractère mixte de la population est conservé puisque l'une des hypothèses de travail fait de la population féminine une communauté plus sensible à la variation en matière de pratiques langagières. Je vois donc en comparaison comment se répartissent les constructions identitaires selon le sexe afin de déterminer si dans cette étude la communauté féminine apparaît plus sensible aux variations d'accent.

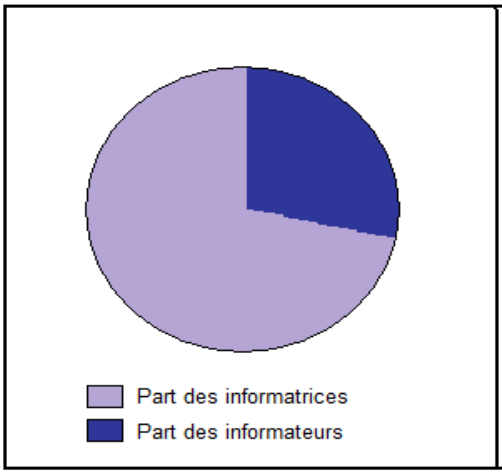

Graphe 49 .Répartition sexuée des informateurs

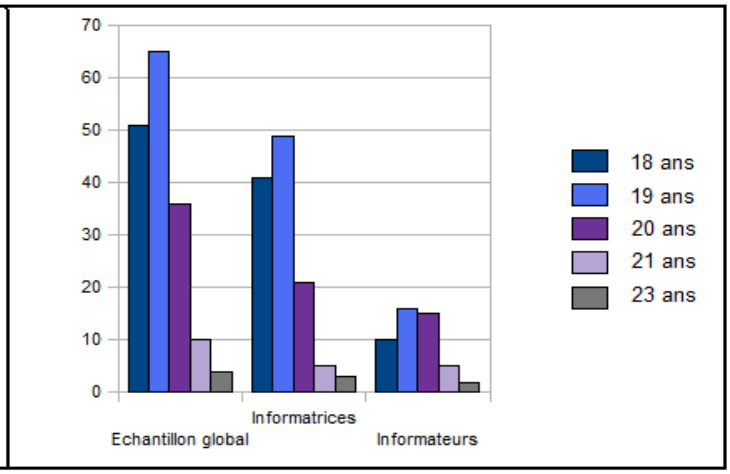

Graphe 50. Répartition par âge des informateurs

Les informateurs ont une moyenne d'âge de 19 ans ; ce qui correspond à la population ciblée par les surfaces de vente observées, et notamment par rapport aux résultats de l'observation participante.

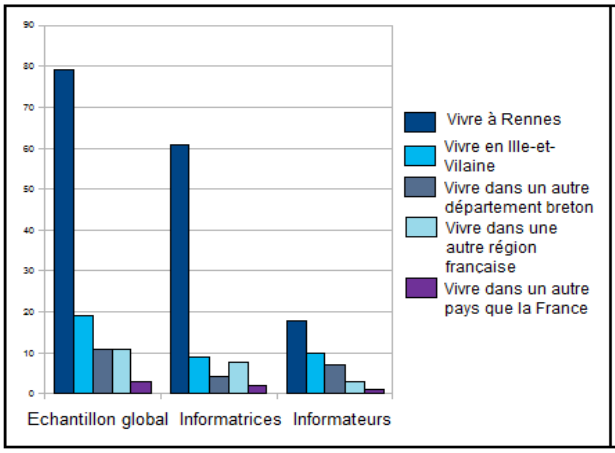

Graphe 51. Lieux de vie des informateurs

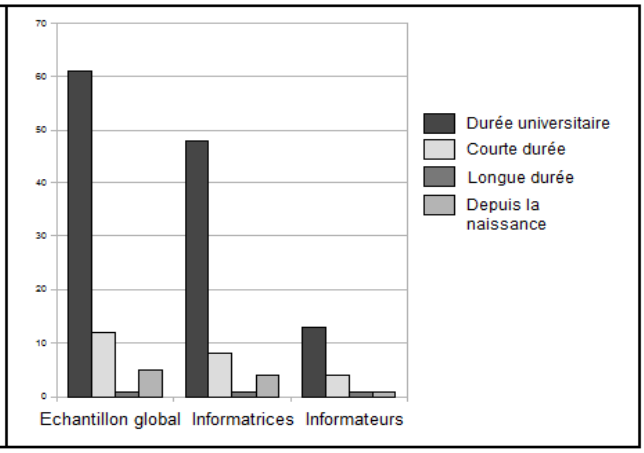

Graphe 52. Durée de vie des informateurs à Rennes

La grande majorité étant domiciliée à Rennes, je peux prétendre à une représentativité de l'espace rennais posée de façon hypothétique ici et développée par la suite. Pour la répartition des durées de vie à Rennes, j'ai choisi de catégoriser de la façon suivante : les informateurs précisant une répartition d'habitat en lien avec l'année universitaire (précisé comme semaine/week-end chez les parents, aménagement ayant eu lieu au début de l'année universitaire, etc.) sont regroupés sous la catégorie durée universitaire ; les informateurs ayant précisé une durée de plus d'un an et inférieure à 5 ans sont dans la catégorie courte durée ; les informateurs dont l'âge dépasse la longue durée de leur vie à Rennes (ce qui suppose qu'à leur naissance ils vivaient ailleurs) sont dans la catégorie longue durée et enfin ceux les derniers qui ont toujours vécu à Rennes avec la présence d'items comme *depuis la naissance* pris ici comme titre de la catégorie. J'observe d'après cette classification que la majorité des informateurs habite Rennes en raison de leurs études ; ce qui concourt à l'observation faite plus haut stipulant qu'il existe une grande mobilité des individus bretons vers Rennes[60] puisque les informateurs se déclarent pourtant en grande majorité nés dans un département breton (73,5%).

60 Pour plus de détails sur ce point, se référer p. 97.

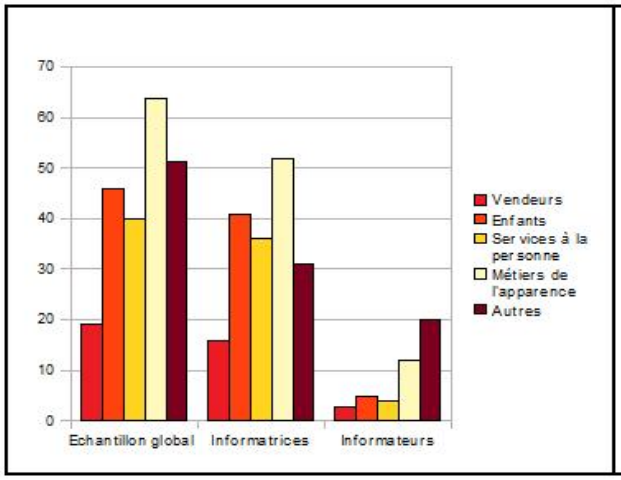

Graphe 53. Emplois exercés par les informateurs

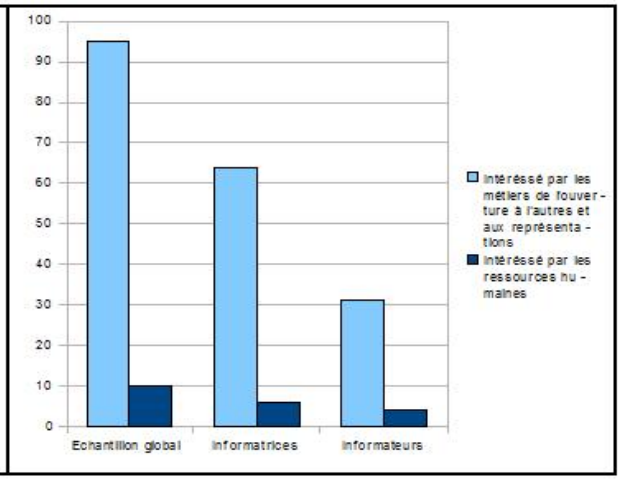

Graphe 54. Secteurs professionnels visés par les informateurs

Ces informateurs, encore étudiants lors de l'enquête ont en grande majorité déjà exercé un emploi ; une moyenne de 73,5% pour l'échantillon global avec un taux légèrement plus élevé chez les informatrices 74,8%. Les différents secteurs de l'emploi signalés dans les questionnaires ont été organisés selon cinq grandes catégories : les vendeurs - pour observer la sensibilité de ces informateurs qui avaient une expérience du secteur professionnel de l'étude, les enfants - secteur qui regroupe à la fois les animateurs de centre aéré, de colonies de vacances, de centre de loisirs et le babysitting, les métiers de service à la personne - avec notamment les aides à domicile, les agents d'entretien, les métiers de l'apparence - où j'ai regroupé les emplois où l'employé est en relation physique avec la clientèle : hôte/hôtesse d'accueil, hôte/hôtesse d'accueil, serveur/serveuse, animation - et une dernière catégorie plus ouverte intégrant les emplois n'entrant dans aucune des autres catégories. Cette catégorisation est aléatoire dans la mesure où elle reprend mes propres catégories et ce, en regard aux objectifs de ma recherche mais reste fonctionnelle pour la suite du travail. On observe ainsi que les métiers de l'apparence et de vendeur concernent majoritairement les femmes : 57,1% des informatrices contre 31,9% des informateurs ; ce qui conforte l'une des observations directes : une majorité de femmes pour les postes à visibilité externe. Autre remarque, les emplois liés à l'entretien de la sphère privée des individus (services à la personne et soin de l'enfant) concerne 64,7% des informatrices contre 18,4% des informateurs. En revanche, la catégorie autre où l'on retrouve notamment des emplois comme ouvriers d'usine, de manufacture, employés des espaces verts, plongeurs, agents de sécurité occupe 40,8% des informateurs contre 26% des informatrices. Pour cette population d'informateurs, je conclus à une répartition sexuée des emplois à Rennes où les emplois à visibilité externe et les emplois concernant la sphère privée concernent majoritairement des

femmes tandis que les emplois d'usine et d'entretien vert sont majoritairement masculins.

Concernant la projection de ces étudiants dans différents secteurs professionnels, j'ai procédé par regroupement en considérant que les métiers du domaine du journalisme, de l'évènementiel et de la publicité pouvaient concerner des métiers de l'ouverture à l'Autre et aux représentations et une deuxième catégorie renvoyant aux métiers des ressources humaines. Ces deux secteurs sont pertinents pour l'étude qui m'intéresse ici : les métiers de l'ouverture à l'Autre et aux représentations supposent une sensibilité particulière à l'impact des représentations sur nos relations interpersonnelles - et aux précautions que cela implique - et les métiers des ressources humaines m'ont permis d'identifier les quelques informateurs qui se projettent en tant que recruteurs potentiellement dans l'espace rennais. Bien que les proportions soient très différentes, distinguer ces deux groupes me permet d'aborder par la suite deux sous-échantillons afin de voir s'ils se comportent ou non de la même façon face à la variation langagière marquée par l'accent.

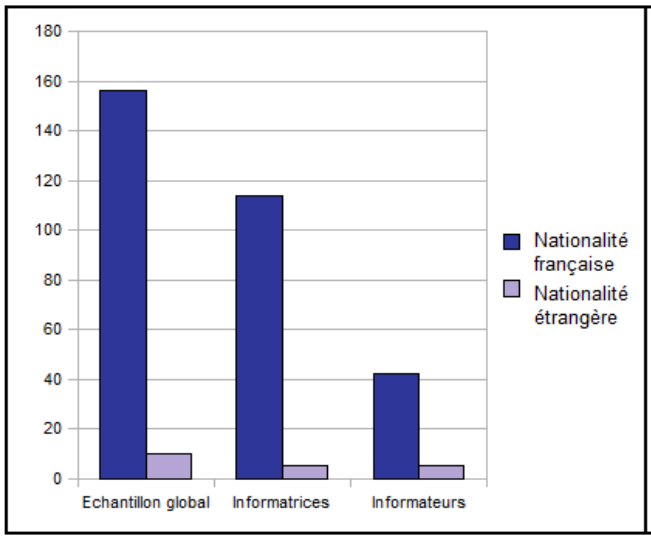

Graphe 55. Nationalités déclarées par les informateurs

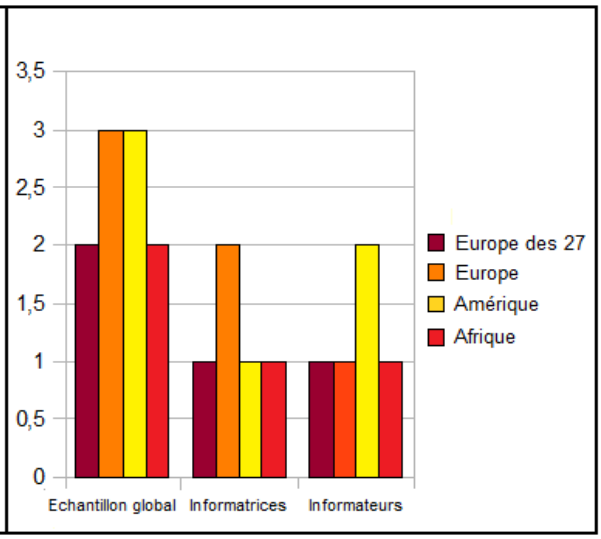

Graphe 56. Nationalités étrangères déclarées par les informateurs

Les informateurs se déclarent en grande majorité être de nationalité et d'origine françaises. Les nationalités sont équitablement réparties selon les deux sexes, les nationalités étrangères ne concernant que dix étudiants, j'ai choisi de les regrouper en une seule et même catégorie. Cependant il est à noter que dans cette catégorie, les nationalités sont les suivantes : allemande (un informateur), anglaise (un informateur), canadienne (un informateur), gabonaise (un informateur), iranienne (une informatrice), mauricienne (une informatrice), moldave (une informatrice), polonaise (une informatrice) et salvadorienne (un informateur et une informatrice). L'ensemble de ces nationalités n'est pas représentatif des

nationalités étrangères identifiées à Rennes : 30% sont européennes des 27, 30% sont américaines, 20% sont d'Europe orientale et enfin 20% sont africaines.

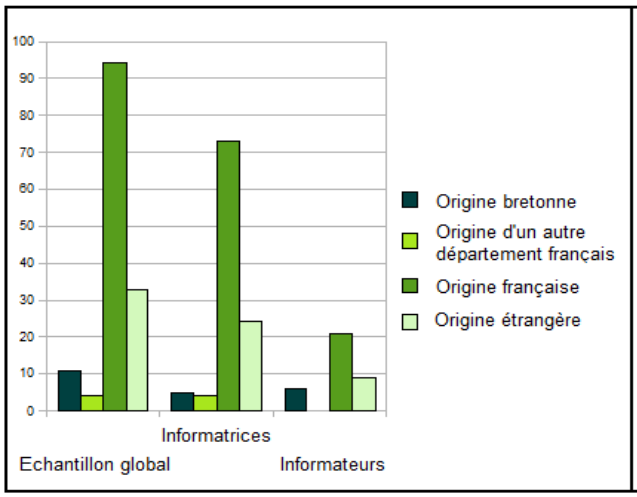

Graphe 57. Premières origines déclarées par les informateurs

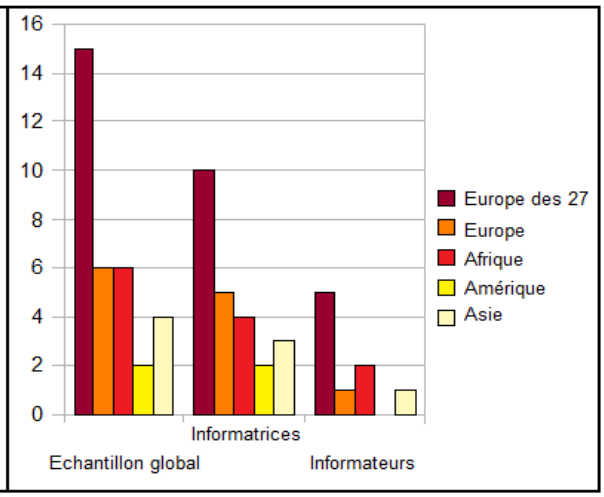

Graphe 58. Deuxièmes origines déclarées par les informateurs

J'ai également demandé aux informateurs de signaler leurs origines ; alors que certains ressentent le besoin de signaler leur origine bretonne - tendance plus élevée chez les informateurs que chez les informatrices, le taux d'origine étrangère est le même pour les deux sexes : environ 20%. La première origine déclarée est celle correspondant à la nationalité, on retrouve donc les mêmes items. Parmi les secondes déclarées, on retrouve les origines étrangères suivantes : africaine, algérienne, allemande, anglaise, arménienne, russe, autrichienne, brésilienne, canadienne, caucasienne, comores, espagnole, gabonaise, iranienne, italienne, laotienne, mauricienne, moldave, polonaise, portugaise et sicilienne (voir graphes ci-dessus).

Ces nationalités et origines déclarées n'illustrent que relativement les propositions d'Ille-et-Vilaine : en effet, on retrouve pour les nationalités étrangères distinguées des proximités pour les nationalités de l'Europe des 27 (Ille-et-Vilaine : 30,7% et population d'informateurs 30%) et des proportions différentes pour les autres types de nationalité - un taux plus fort dans ma population d'informateurs pour les nationalités du reste de l'Europe et le continent américain et un taux moins élevé pour les populations d'Afrique. Cependant, il est à noter ici que la diversité présente dans cet échantillon est relativement satisfaisante pour mon étude, car dans le domaine langagier, elle semble refléter la diversité effective des langues à Rennes - dans la présence des glossonymes utilisés - et aussi la diversité dite - en lien avec les conclusions de l'étude présentée ci-avant. On retrouve donc les langues présentes à Rennes[61]

61 Pour plus de détails, se référer à la page 109.

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

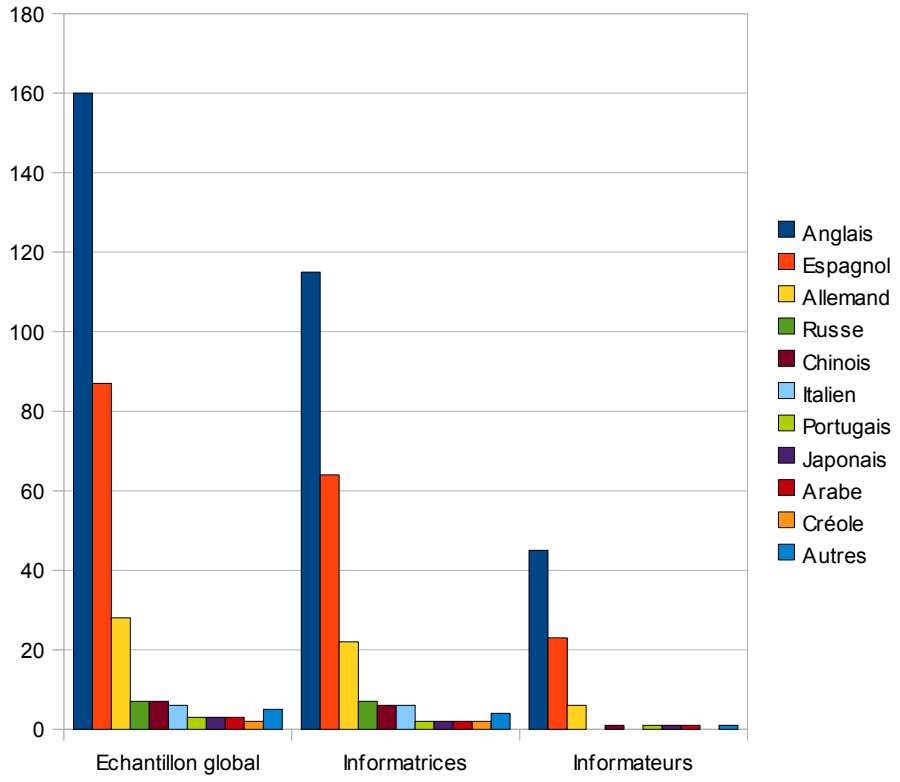

Graphe 59. Part des langues pratiquées par l'échantillon informateur

La population d'informateurs choisie constitue une communauté en ce qu'elle est composée de jeunes personnes entre 18 et 23 ans des deux sexes, habitant sur le territoire rennais - agglomération rennaise dans son ensemble - et susceptible de fréquenter le milieu professionnel étudié dans cette recherche ; ce dernier critère ayant fait l'objet d'un questionnement à main levée avant la réalisation de l'enquête. De plus les pratiques langagières des informateurs tendant à illustrer les pratiques perçues à Rennes, cet échantillon peut être considéré de par sa composition sociolangagière comme représentatif de l'espace rennais.

IV- Un contexte de remplissage des questionnaires aytpique

Ce questionnaire, administré en groupe de façon directe a eu un taux de retours de 100% puisqu'il était complété pendant un créneau prévu à cet effet et sans déplacement des informateurs comme le conseillent Gina Philogène et Serge Moscovici (2003, p.51). Les étudiants sollicités ont tous accepté de répondre à ce questionnaire, ce qui n'est pas

nécessairement preuves de leurs intérêts personnels mais plutôt une stratégie – point-bonus offerts aux participants - et la volonté de se fondre dans la communauté - ne pas paraître aux yeux des autres étudiants et aux yeux de l'enseignant hors-groupe. Cet aspect conforte la considération de cet échantillon en tant que communauté.

Dans un registre vulgarisé pour la présentation du questionnaire aux informateurs, j'ai utilisé le terme d' « opinion », pour marquer « l'expression de l'attitude » (Alexandre, 1971, p.17) en considérant l'opinion comme « une réponse à un stimulus (la question) pour un sommaire repérage idéologique» (P. Vergès, 1984, p.376 repris par Grize, 1999, p.176). La consigne pour le remplissage des questionnaires était la suivante :

> En fonction des différentes propositions, donnez votre opinion sur les locuteurs que vous entendez.

Le problème de la désirabilité sociale, bien qu'à prendre en compte dans le recueil de certains corpus est ici un effet nécessaire et en tous les cas non-biaisant pour ma recherche quand il sollicite le regard approbateur de la société dans son ensemble (Gagné et Godin, 1999, p. 5 Fenneteau, 2002, p.100 et Mucchielli, 1993, p.36 notamment). Le potentiel problème de ce souhait de désirabilité sociale est à situer dans sa relation à l'enquêteur. En effet, il serait préjudiciable de se rendre compte que pour plaire à l'enquêteur, les informateurs ont répondu ce qu'ils pensaient pouvoir correspondre aux représentations de l'enquêteur. Dans ce cas, le corpus ne serait que le reflet des représentations de l'enquêteur. Comment s'en apercevoir? Il me semble impossible de voir si mes propres représentations ont été projetées dans le groupe informateur. Je pense avoir pris autant de précautions que possible face à cet aspect, en évitant de parler de mes représentations mais ne peux prétendre à une totale transparence. En supposant que mes précautions aient suffi, l'effet de désirabilité sociale dans son influence sur le corpus n'est cependant pas ici problématique. Les réactions de surface sont également régulièrement reprochées à l'administration de questionnaire. Fortement incité à canaliser son ressenti par les différents questionnements suggérés, l'informateur peut éprouver le besoin de recourir à des représentations socialement valorisantes pour cacher son ressenti personnel. En effet, avoir recours à ce procédé pour mettre en place des représentations / catégories implique chez l'informateur une réflexion consciente/inconsciente sur la légitimité des représentations : catégories proposées dans sa communauté d'appartenance.

En garantissant l'anonymat des informateurs, je pense leur avoir accordés une parole plus libre, ce que je considère être une précaution à prendre dans les enquêtes par questionnaire et notamment sur des thèmes comme celui de la discrimination.

V- Dépouiller les corpus des questionnaires d'évaluation

La mise en place des continuum avec adjectifs antithétiques permet selon moi la construction de catégories représentationnelles à visée projective par l'informateur lors du remplissage et surtout par le chercheur lors du dépouillement. Ces catégories permettant d'observer comment sont construites les identités et les altérités dans les représentations disponibles au sein de la communauté d'observateurs concernés.

La méthode d'analyse de corpus choisie pour dépouillement des questionnaires est une analyse de contenu. Par catégorisation des informations collectées (Mucchielli, 1993, p.79), je dégage les tendances émises par les informateurs en réponse aux différents stimulus afin de construire ce que j'ai précédemment appelé les catégories représentationnelles à visée projective. L'interprétation des résultats d'une échelle d'attitudes ne peut se résumer à faire une moyenne en fonction du nombre d'intervalle (Alexandre, 1971, p.27). L'exploitation est plus complexe. En effet, la position intermédiaire ne résume pas nécessairement un état moyen face à la stimulation, il peut aussi être considéré comme le refuge pour non-prononciation d'un avis tranché, ceci pour différents types de raisons : enjeux identitaires, communautaires, sociaux, politiques, etc. Dans l'analyse et l'interprétation qui sont faites de ce corpus, j'accorde le même poids dans l'interprétation de chacun des questionnements. Même si certains sont considérés comme potentiellement *traducteurs directs* de intégration à discrimination systémique, il me paraît nécessaire de travailler sur l'intégralité du corpus notamment pour signaler les potentielles contradictions inhérentes aux informateurs, conséquences directes de la considération des phénomènes de discriminations comme dangereux et interdits.

Dans un premier temps, j'effectue une analyse stricte de l'homogénéité des représentations construites pour ces différentes bandes sonores au sein de la communauté informatrice. Par évaluation des tendances de construction identitaires dans le corpus, je dessine les portraits de chacune des locutrices masquées au travers des quatre axes : profil physique, capital sympathie et compétences professionnelles et caractéristiques sociolangagières. Dans un second temps, je travaille aux correspondances entre les représentations construites et les profils des informateurs visant la réponse à l'hypothèse suivante notamment : les femmes sont plus sensibles à la variation et se trouvent donc être plus extrêmes dans la construction de leurs représentations face aux différents accents. Il est nécessaire de garder à l'esprit que

le corpus recueilli et exploité par questionnaire à échelles d'attitudes et différenciateurs sémantiques ne peut pas prétendre à *totale objectivité*. Même si toutes les précautions sont prises dans la construction du questionnaire, dans sa diffusion et dans son exploitation, j'ai construit son outil et oriente par là-même ses informateurs dans la construction des identités (Jodelet, 2003, p.148). La part de subjectivité de l'analyse est donc à prendre en compte. Les résultats en l'état ne sont pas transférables mais peuvent être considérés comme hypothèses de départ d'une recherche similaire dans un autre contexte professionnel. L'objectivité dans l'analyse des résultats est également à remettre en cause. Au delà du bon vouloir du chercheur, il paraît difficile de faire de chacune des cases une valeur unanime à tous les informateurs sollicités. En effet, chaque informateur fait de son outil questionnaire une interprétation qui lui est propre. L'individualité de chaque informateur est à garder à l'esprit. Et cette précaution permet au chercheur de ne pas faire de ses informateurs « des instruments de contrôle social » (Javeau, 1990, p.25). Comme le fait François de Singly (1992, p.123), je parle donc pour ce travail d'une objectivation relative en fonction des moyens mis à la disposition du chercheur et de son enquête et non d'objectivité des résultats puisque « l'objectivation est impossible à atteindre pour deux raisons : le réel est inépuisable, le réel ne peut être décrit que par la médiation de catégories de perception » (De Singly, 1992, p.19).

Il faut également prendre garde à l'effet de Halo (Javeau, 1990, p.99, Mucchielli, 1993, p.82 et Fenneteau, 2002, p.105), soit la contamination d'une réponse sur la suivante, et dans mon cas plus particulièrement dans les questionnaires d'évaluation le fait de *cocher* les mêmes cases tout au long du questionnaire par influence des réponses les unes sur les autres. Mais encore une fois, cet aspect est difficile à évaluer car il reste au demeurant possible que les impressions face à l'un ou l'autre des questionnements se situent dans la même région du continuum non par copie mais par réel ressenti.

VI- Résultats des questionnaires d'évaluation : représentations et catégories de certains accents rennais

L'interprétation est ici guidée par les hypothèses posées tout au long de ce travail portant notamment sur les relations entre femmes et langues supposées plus discriminantes, sur les liens entre accent et identification à des communautés langagières donc également sociales, sur la pertinence définitoire de la notion d'accent proposée ci-avant, sur la potentielle dimension discriminante de l'accent dans les processus de recrutement et plus largement dans sa gestion en société, sur la pertinence de ce protocole de recherche pour un travail sur les discriminations. Dans cette recherche, je travaille sur des représentations collectives / catégories. Il s'agit de dégager à partir de ce corpus les représentations collectives en posant que les informateurs constituant un réseau - de par des critères individuels communs, il existe une cohérence globale dans les attitudes recueillies et de cette cohérence peuvent être dégagées des catégories représentationnelles à visée projective avec ces représentations qui renvoient à une interprétation des proximités entre les représentations sociales individuelles de chaque informateur ; des catégories représentationnelles à visée projective renvoient à une interprétation des marqueurs systématiquement mis en lien par ces mêmes informateurs et créant une association donnant potentiellement un sens aux attitudes collectives.

Pour atteindre ces objectifs, je travaille en deux temps : premier temps d'approche brève des profils construits pour les locutrices masquées les unes après les autres de façon notamment à apporter un regard sur les cohérences à l'intérieur même des représentations de chacune des locutrices et dans un second temps sur la façon dont se construisent les identifications des locutrices les unes par rapport aux autres pour analyser comment se construisent les distances et ainsi mettre en relief les attitudes des informateurs à l'égard des stimulus. Pour l'exploitation a été retenue une analyse de contenu qui à partir de comptage permet l'interprétation des résultats. Ainsi à partir de moyennes globales - tous les informateurs confondues, je dégage les représentations collectives et à partir des éléments les plus caractérisants dans l'approche faite par les informateurs, je construis les catégories représentationnelles à visée projective de cet échantillon.

Il me paraît difficile d'exposer ici le profil identitaire construit en parlant de mes locutrices masquées en tant que numéro ; dans cette optique, je leur confère à chacune un prénom la

plus aléatoire possible. Cette démarche est évidemment contestable dans la mesure où ces prénoms portent également une dimension identificatoire mais je pense qu'elle permet de rendre plus lisibles les éléments d'interprétation. Pour rappel, la locutrice masquée n°1 - le numéro référant à l'ordre de passage dans l'écoute par les informateurs - devient Maud ; la locutrice masquée n°2 Emma, la troisième Clémence, la quatrième Pauline, la cinquième Marion, la sixième Noémie et la dernière Alice.

Pour les analyses, je considère que les réponses se localisant entre 3,5 et 4,5 sont dans une région neutre et donc non-interprétable précisément. Il me semble que pour leur donner du sens, il faut pouvoir échanger avec les informateurs sur les causes de cette localisation médiane. Aussi, excepté pour les questionnements déterminants pour la recherche, cette exploitation ne prend pas en compte les réponses collectives se trouvant sur cette région du continuum.

1- Démasquage : interprétations des constructions identitaires de chacune des locutrices masquées

Pour faciliter les mises en mots des exploitations des questionnaires, j'ai attribué à chacune des cases de l'échelle un qualificatif selon la modélisation suivante :

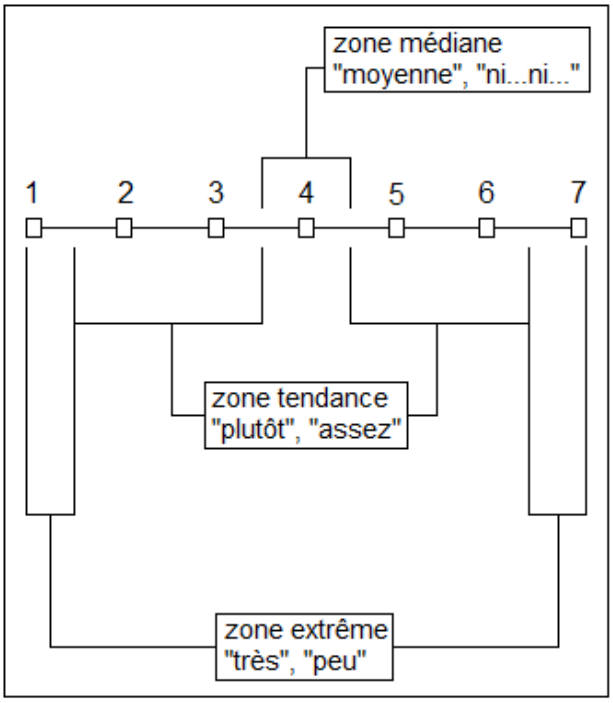

Schéma 60. Modélisation des mises en mots du placement sur les échelles d'évaluation

a- Qui est Maud, la première locutrice masquée ?

Maud est jeune, a la peau légèrement foncée et a les yeux marrons et les cheveux bruns ou noirs. Elle est décrite comme relativement mal habillée avec un style vestimentaire original et sombre. A la fois disponible et honnête dans son rapport aux Autres, Maud est une vendeuse de compétence moyenne. Peu diplômée, elle aime être dirigée même si elle préfère travailler plutôt seule. De nationalité arabe, elle habite en banlieue (item présent 37 fois dans le corpus) localisée majoritairement à Rennes dans les quartiers de Villejean-Kennedy (15 items) ou du Blosne (10 items). Maud a un fort accent qui est perçu comme un réel obstacle. Pourtant elle ne parle ni bien ni mal le français et n'a pas de compétences plurilingues nettement perceptibles même si l'arabe reste la langue pratiquée par cette locutrice chez la plupart des informateurs (67 utilisations de l'item).

L'approche collective de cette locutrice est peu cohérente dans la mesure quelques contradictions sont décelables dans le corpus : ainsi le fort accent de Maud est perçu comme un obstacle mais sa pratique du français est considérée comme ni bonne ni mauvaise, elle n'est pas réellement plurilingue mais les informateurs lui font également parler arabe dans leur grande majorité.

Les items qui apparaissent le plus pour identifier Maud sont essentiellement « banlieue » et « arabe ». D'une manière générale, elle est abordée de façon plutôt négative par les informateurs puisque 62% des adjectifs pour la qualifier tendent à donner une mauvaise image d'elle et de son comportement. Je remarque d'ailleurs que les adjectifs qualifiants portent essentiellement sur :

– les compétences langagières : on trouve par exemple **« elle fait un peu pitié à parler comme ça », « elle ne parle pas poliment », « elle parle très mal »** ; qui au delà d'évaluer la capacité langagière perçue par les informateurs renvoie à une distance marquée par rapport à ce qui serait attendu dans cette situation. Sa pratique n'apparaît donc pas légitime dans ce contexte professionnel ;

– le comportement face à l'Autre : qui sous-tend un climat d'insécurité évoqué notamment par le lexique renvoyant à la hiérarchie/rapport de domination - on relève notamment **« agressive », « repoussante », « non-sociable »**.

Il me semble intéressant de relever également l'insertion d'items remarquables bien qu'anecdotiques notamment dans les associations identificatoires qu'ils suggèrent. Par exemple, l'emploi de **« kebab »** pour qualifier Maud. Au delà d'un aspect purement culinaire,

la dimension culturelle est impliquée : l'accent peut donc convoquer la culture dont la cuisine constitue l'un des éléments significatifs. Le deuxième emploi atypique - répété deux fois dans le corpus - est **« le cas social »** : l'accent convoque ici une appartenance sociale ainsi que les jugements de valeurs qui lui sont liés. Le troisième emploi atypique de ce corpus est l'item **« rappeuse »** alors que cette locutrice masquée voit son discours contextualisé dans un secteur professionnel particulier : celui du prêt-à-porter féminin. Ces associations itémiques particulières sont-elles le recours au stéréotype sociolangagier lié à cet accent?

b- Qui est Emma, la deuxième locutrice masquée?

Emma est plutôt grande et assez maigre, elle a la peau claire, les yeux bleus et les cheveux longs blonds ou châtains clairs. Bien habillée, son style vestimentaire est classique. Plutôt agréable, disponible, honnête et assez dégourdie, elle est une bonne vendeuse. Elle est assez diplômée et est considérée comme compétente. Emma préfère diriger et est plutôt consciencieuse dans son travail. De nationalité étrangère, elle vient peut-être d'ailleurs, sans doute d'Angleterre (29 items) et a un très fort accent expliqué par une pratique anglophone (151 items). Elle parle assez bien le français. Son particularisme est identifié comme un atout.

Les items les plus utilisés pour qualifier Emma sont très positifs puisque sur les 130 items proposés, 129 reflètent une image valorisante d'Emma. Les items les plus présents en dehors de ses caractéristiques anglophones font d'Emma un personnage agréable (19 items) et sympathique (10 items). Dans ses qualificatifs sont décrits à la fois son comportement, ses compétences professionnelles, son appartenance nationale et sociale et même son aspect physique.

La construction identitaire de ce personnage est relativement cohérente puisque les items semblent composer un profil valorisant aussi bien en milieu professionnel que dans son comportement envers les autres.
Ce qui peut être remarqué dans cette partie du corpus est l'utilisation de l'item **« vendeuse justement »** qui peut être interprétée en mise en comparaison avec Maud, comme un jugement évaluatif visant à faire d'Emma une meilleure vendeuse que Maud - ce qui se vérifie par la suite. L'hypothèse selon laquelle les identités se construisent en relation les unes avec les autres et la distance créée par les informateurs déterminent leurs catégorisations semblent donc ici vérifiée.

c- Qui est Clémence, la troisième locutrice masquée?

Clémence est elle-aussi plutôt grande et assez maigre, elle a la peau assez claire sans autre particularisme au niveau du visage (une peau, des yeux et des cheveux ni clairs ni foncés). Clémence est plutôt âgée. Bien habillée, son style vestimentaire est plutôt classique et ses vêtements sont sombres. Assez désagréable, Clémence est plutôt hypocrite et envahissante envers ses clientes même si elle paraît assez compétente. Elle préfère travailler seule, semble assez consciencieuse, est assez diplômée et plutôt dirigiste en milieu professionnel. Clémence n'a pas trop d'accent, elle parle bien le français, elle est française, habite sans doute à Paris (56 items) et parle peu d'autres langues (les informateurs évoquent les langues « scolaires » comme l'anglais, l'allemand et l'espagnol). Sa pratique langagière n'est ni un atout ni un obstacle.

Les items les plus utilisés pour qualifier Clémence concernent majoritairement son comportement dans ses relations aux Autres : elle est **« hautaine »** (49 items) et **« snob »** (13 items). L'autre item concerne le milieu social dont semble issu Clémence à savoir la bourgeoisie (21 items). Sur les 82 items proposés par les informateurs, une vingtaine sont plutôt négatifs et les autres qualificatifs sont relatifs (pas nécessairement positifs). Les expressions les plus atypiques dans ce corpus visant la description de Clémence sont **« limite une catégorie de personne qui pourrait me mettre mal à l'aise », « elle a pas l'air d'apprécier ce qu'elle fait », « on a l'impression que la cliente l'embête »**. Ces trois segments reflètent de façon extrême le sens porté par les différents items proposés par les informateurs. Il est assez remarquable dans l'approche faite par les informateurs que les pratiques plurilingues soient un reflet de l'éducation qui confère une maîtrise des langues très relative dans leurs qualités : **« des notions d'anglais », « peut-être un peu d'espagnol »**.

La construction identitaire est assez cohérente. Elle reflète l'idée qu'un degré faible de l'accent n'induit pas nécessairement une valorisation du personnage.

d- Qui est Pauline, la quatrième locutrice masquée?

Pauline est plutôt grosse, est assez âgée, elle a les yeux marrons foncés, les cheveux bruns et la peau plutôt foncée. Plutôt mal habillée, son style vestimentaire est assez original et ses vêtements colorés. Peu diplômée, Pauline n'est ni bonne ni mauvaise vendeuse, elle préfère

travailler en équipe et être dirigée. Honnête, elle est assez transparente et empotée. Pauline a un accent plutôt prononcé, elle parle bien le français, est de nationalité étrangère et parle d'autres langues, notamment « **les langues africaines** » présents 41 fois dans le corpus. Sa façon de parler est plutôt un obstacle.

Les items qualifiants sont globalement négatifs et concernent majoritairement le comportement de Pauline. Le plus utilisé est « **molle** » (14 items). Si elle habite à Rennes, son quartier est celui de Villejean, et plus particulièrement Kennedy. Dans son approche identificatoire collective, on retrouve assez régulièrement la notion d'origine dans la qualification. Les expressions atypiques à relever sont « se pense mal intégrée » et « **mama africaine** » qui confortent la considération générale faite de Pauline se rapportant à la fois à son comportement mais aussi à son appartenance communautaire et culturelle autre que française.

Premier personnage illustrant une origine perçue étrangère, la notion d'intégration et la dimension culturelle sont présentes dans la construction identificatoire proposée par les informateurs ; ce qui semble illustrer à la fois une conscience de la présence de ce type de population par les informateurs ayant également à l'esprit la dimension intégratoire qui est associée à Pauline et à la communauté plus large qu'elle représente.

e- Qui est Marion, la cinquième locutrice masquée ?

Marion est assez petite, plutôt grosse et âgée. Elle a la peau claire, des cheveux courts et grisonnants. Plutôt mal habillée, son style vestimentaire est classique. Marion n'est une bonne ni une mauvaise vendeuse, elle est considérée comme consciencieuse, peu diplômée et reste disponible et honnête envers la clientèle quoique une peu envahissante. Marion habite en dehors de Rennes, dans la campagne de « **Bretagne profonde** » avec 26 items s'y rapportant. Son accent est assez prononcé, elle parle le français assez bien, est de nationalité française et ne parle que le français. Sa façon de parler est considéré comme un obstacle.

Les items utilisés pour qualifier Marion sont à proportion quasi égale positifs et négatifs et concernent à la fois son statut familial, son comportement, son lieu de vie, ses compétences ou son âge. Les expressions remarquables par leur caractère stéréotypé sont « **aime la bière et le chocolat** » ou encore « **vieille ringarde je ne sais pas comment expliquer**

fume et alcool ». On en réfère donc à sa qualité de vie en sphère privée bien plus qu'à son rôle en sphère professionnelle alors que l'objet du questionnement n'est pas là.

L'approche faite de Marion est caractéristique du stéréotype de la femme vivant en milieu rural (Meyer, 2007, p.57). Les extrêmes sont sollicités notamment dans ces associations : le rapport entre village et ancienneté, le rapport entre vieillesse et peu de qualification, entre ruralité et peau claire.

f- Qui est Noémie, la locutrice masquée ?

Noémie est plutôt jeune, est assez mince, a les yeux bleus ou verts, la peau claire, les cheveux châtains et longs. Elle est relativement bien habillée, sans particularité à relever dans le style vestimentaire ou la couleur de ses vêtements. Plutôt agréable, honnête et disponible, elle est une vendeuse ni bonne ni mauvaise sans doute du fait de sa transparence sur la surface de vente mais reste pourtant compétente. Noémie est consciencieuse, préfère travailler en équipe et être dirigée. Elle n'a pas d'accent, parle bien le français, est de nationalité française, parle essentiellement le français et a des notions en anglais (références aux études). Sa pratique est considérée comme un atout.

Les items les plus utilisés pour la qualifier sont positifs (61/146) avec 30 items réellement négatifs (les autres pouvant être considérés comme ni positifs ni négatifs). Noémie est ainsi « **jeune** » (16 items) et « **simple** » (10 items). Elle habite en centre ville de Rennes, au alentours du quartier République. Dans les langues proposées, il est intéressant de relever que les langues scolaires (anglais, espagnol, allemand) sont plus souvent évoquées pour pour les autres locutrices masquées. Les utilisations particulières à relever sont « **peur de faire une erreur** », « **classico-classique** » qui semblent faire écho à une norme, indiquant par la même des règles implicites du comportement se devant d'être adoptées en société.

Noémie est la locutrice qui paraît avoir la pratique langagière la plus normée. L'image construite est relativement cohérente bien que peu valorisée dans le secteur du prêt-à-porter féminin à Rennes.

g- Qui est Alice, la locutrice masquée?

Alice est âgée, petite, elle a les yeux noirs, les cheveux bruns et la peau assez foncée.

Aucune considération spécifique sur ses vêtements n'est faite. Alice est assez agréable, plutôt disponible, honnête, dégourdie et consciencieuse mais un peu envahissante, ce qui ne l'empêche pas d'être perçue comme assez compétente. Peu diplômée, elle est assez bonne vendeuse. Alice est étrangère - nationalité espagnole ou asiatique, elle parle d'autres langues que le français sans que les informateurs sachent identifier précisément lesquelles. On retrouve par exemple le portugais, l'espagnol, l'arabe mais aussi le chinois, l'anglais, l'italien, le roumain. Vingt-sept langues sont ainsi proposées. Sa pratique langagière n'est ni un atout ni un obstacle pour les informateurs.

Les utilisations itémiques proposées pour qualifier Alice sont très nombreuses (123 items) et globalement positifs (85). Les informateurs la qualifient ainsi de sympathique (10) et pouvant attiser un sourire (7). Parmi les plus surprenantes, on peut relever « **exotique** », « **typique** » qui semblent faire écho à un stéréotype étranger, ceci étant renforcé par l'utilisation de « **théâtrale** ».La deuxième série d'expression significatives concerne sa pratique langagière et vise l'évaluation de la distance entre cette pratique et ce qui pourrait être considéré comme la norme. On trouve ainsi : « **devrait améliorer son français** » et « **elle s'en sort pas trop mal mais elle devrait faire plus d'effort** ». Ici, on retrouve une hypothèse avant signalée[62] qui fait du français une langue de contrainte pour un étranger en cours d'apprentissage.

Son accent fort ne semble pas porter préjudice à une construction identificatoire valorisante par les informateurs et les éléments proposés sont assez cohérents.

La variation de l'accent suscite des constructions identitaires différentes de la part des informateurs pour chacune des différentes locutrices masquées. L'accent convoque une identité. Utiliser ces variations en tant que stimulus pour recueillir des attitudes est pertinent. Il semble également que les items proposés sont globalement productifs pour ce recueil de corpus. Les réponses sont quasi-systématiques puisque les non-réponses pour chacun des questionnements ne dépassent les 3%. Ces informateurs qui sont pour la plupart non expérimentés dans le secteur professionnel concerné se sentent donc aptes à construire des identités physiques, sociolinguistiques, comportementales et professionnelles pour chacune des candidates masquées proposées. L'intérêt premier de cette partie de l'enquête est vérifié, cette méthode telle qu'elle est appliquée au contexte de la recherche est adéquate

62 Pour plus de détails, se référer p. 116.

pour recueillir des représentations collectives présentées ici comme moteurs des attitudes et comportements.

2- Approche comparée des constructions identitaires des locutrices masquées

L'approche comparée va se structurer selon les trois temps constitutifs du questionnaire d'évaluation à savoir les profils physiques, les profils comportementaux / professionnels et enfin les profils sociolinguistiques. L'ambition de cette partie est de voir comment se construit l'altérité / l'identité des locutrices masquées selon les représentations collectives du panel informateur, ces deux axes étant marqués par les distances plus ou moins grandes créées entre les locutrices.

Pour évaluer cette distance, le premier temps de réflexion a fait du questionnement « cette vendeuse a un accent / n'a pas d'accent » la base de la classification mais après exploitation, j'ai considéré qu'il est plus pertinent de partir du questionnement suivant : « la façon de parler de cette vendeuse est un atout / un obstacle » pour construire la distance entre les locutrices. En effet, l'objectif principal de la recherche n'est pas de voir si les informateurs ont conscience de la présence ou non d'un accent mais plus de voir comme chacun de ces parlers sont considérés en milieu professionnel. Ainsi, le choix s'est porté sur ce questionnement précis pour partir d'une évaluation de valeur quand à la projection de la pratique langagière dans l'espace professionnel voir public. Voici la hiérarchie contenue entre les différentes pratiques langagières retenues dans les représentations sociales collectives :

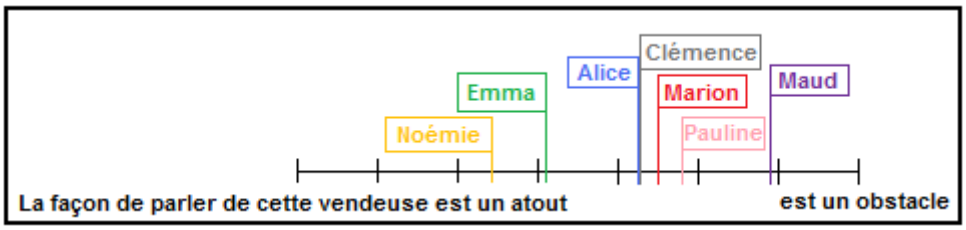

Schéma 61. La façon de parler comme un atout ou un obstacle

Les représentations collectives présentes dans le corpus véhiculent une hiérarchisation des locutrices qui me paraît assez significative. La locutrice dont la façon de parler est le plus valorisée dans le corpus est celle qui est considérée la plus normée des stimulus proposés :

Noémie. L'organisation des autres locutrices reprend en seconde place Emma, identifiée comme également anglophone venant d'Angleterre. Ensuite on retrouve Alice, dont l'accent est approché à la fois comme le plus stigmatisant - on relève notamment « typique » dans le corpus - et associé à une pratique sociolangagière latine ; après quoi j'observe Clémence dont la pratique est en lien avec le milieu social qu'elle semble représenter : la « bourgeoisie ». Puis arrive Marion dont la façon de parler est corrélée à sa provenance géographique : la « campagne »[63]. Et les deux dernières locutrices sont Pauline, la pratique langagière d'Afrique du Sud et enfin Maud dont le parler est représentatif de la banlieue, par ailleurs associé à la pratique sociolangagière arabe. Cette organisation reflète assez bien les autres résultats d'enquête présentés dans cette recherche renvoyant notamment à « Rennes et ses langues »[64].

a- La considération d'un accent comme un atout ou un obstacle dépend-elle uniquement de la dimension linguistique / langagière?

Cette hiérarchie des locutrices ne correspond par ailleurs pas à la hiérarchie propre au questionnement « cette vendeuse a un accent / n'a pas d'accent ».

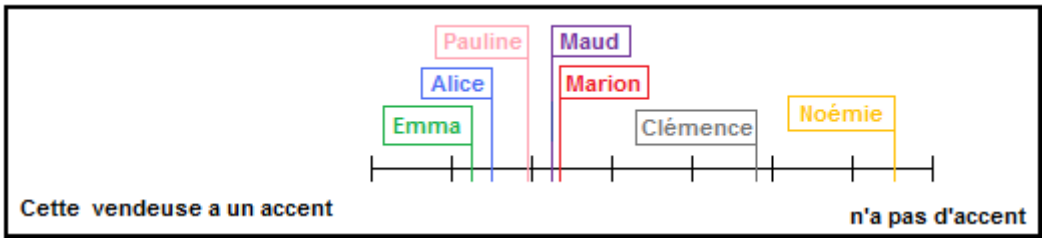

Schéma 62. La présence ou non d'un accent

Par exemple, l'approche faite de la pratique de Noémie dans le corpus écrit qualifiant corrobore cette identification. La pratique la plus valorisante est la pratique qui est considérée comme celle qui a le moins d'accent. Mais la réciproque n'est pas vérifiée ici, la correspondance entre le fait d'avoir un accent plus fortement identifiable et la considération de la façon de parler comme un obstacle ne s'observe pas dans ce corpus. Il est donc à proposer ici que ce n'est pas la perception d'un accent qui permet de considérer la pratique sociolangagière en général comme valorisante ou non mais la perception d'un non-accent (d'une norme) qui fait de ce type de pratique un atout.

63 L'ensemble des nominations de pratiques reprises ici est issue de l'analyse des questionnaires et plus particulièrement des réponses à la dernière question visant à permettre aux informateurs de qualifier la locutrice entendue.

64 Pour plus de détails, se référer p. 238.

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

Peut-on considérer par conséquent que ce qui n'est pas normé est donc marqué par une potentielle ségrégation en rapport à ce qui est normé? Je pense que l'accent tel qu'il est perçu n'est pas codifié par les informateurs en fonction de son degré d'accentuation / son intensité perçue mais plus en fonction de l'identité sociale qu'il convoque.
Le questionnement portant sur la présence ou non d'un accent est le seul du questionnaire pouvant comporter une dimension purement linguistique et il semble que dans le traitement qui en est fait notamment dans la mise en lien avec les développements possibles est indiqué que ce n'est pas la seule dimension purement linguistique qui est prise en compte. Si tel avait été le cas, l'accent n'aurait sans doute pas sollicité une dimension hiérarchisante entre les différentes locutrices dans l'évaluation des compétences comportementales et professionnelles. D'un point de vue purement phonétique, Alice avait donc l'accent le plus extrême. L'accent est ici considéré comme un marqueur d'identité plus qu'un indicateur phonétique.

Dans une approche sociolinguistique plus large, il est à noter que le fait de parler bien français ne renvoie ici pas à une pratique normée mais a une pratique perçue prestigieuse par les informateurs notamment dans l'appartenance communautaire sociale. Parler bien le français n'implique pas nécessairement que la façon de parler soit considérée comme un atout, ni comme une pratique non-accentuée comme l'une des hypothèses de ce travail l'aurait laissé penser. Concernant la localisation socio-géographique des locutrices permet de mettre en relief que l'étrangère est d'ailleurs, un ailleurs hors de Rennes. Ce qui pourrait laisser supposer que la perception de l'extranéité met à distance la locutrice qu'elle illustre. La locutrice la plus rennaise est par ailleurs aussi la plus française et celle qui a le moins d'accent. Les pratiques plurilingues sont, quand à elles, associées nécessairement à la présence d'un accent. Cependant la réciproque n'est pas valable, la présence d'un accent n'est pas systématiquement liée à une pratique sociolangagière plurielle. Je remarque que la perception d'un accent n'implique pas nécessairement une pratique plurilingue qui renvoit le locuteur à une utilisation *maternelle* d'une autre langue que le français.

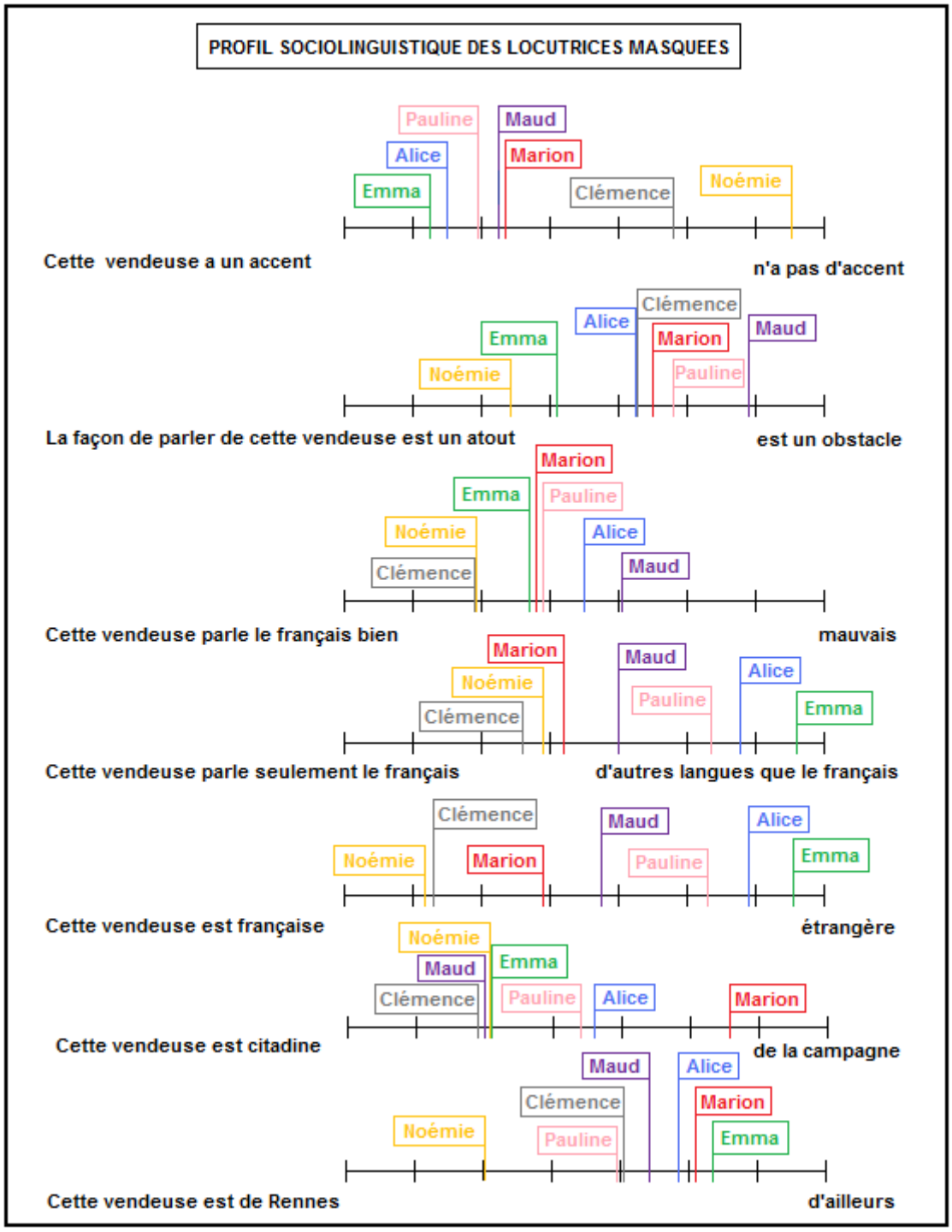

Schéma 63. Profil sociolinguistique des locutrices masquées

b- Selon quels marqueurs impliquant l'évaluation des compétences comportementales et professionnelles se créent la distance entre les formes ?

J'ai choisi de regrouper les compétences comportementales et professionnelles puisque dans le secteur professionnel étudié, le prêt-à-porter féminin à Rennes, les caractéristiques de la relation à l'Autre sont considérées comme des compétences professionnelles.

L'évaluation de la compétence et l'évaluation de la qualité de la vendeuse pourraient être considérées comme des redondances de questionnement de façon à observer la cohérence des réponses des informateurs ; et la correspondance est quasi-totale à l'exception de Clémence. Emma est considérée comme la meilleure vendeuse du panel, ses compétences comportementales et professionnelles sont les plus extrêmes à l'égard du pôle le plus valorisant selon les résultats de l'observation participante. Cette conclusion appuie la conclusion proposée dans l'exploitation de l'enquête sur Rennes et ses langues faisant d'une pratique sociolangagière anglophone un atout à la fois en sphère professionnelle - on le voit ici avec les compétences évoquées - et en sphère publique - puisque certaines compétences professionnelles sont également transférables aux comportements interpersonnels. La pratique perçue normée n'est pas valorisée dans le secteur professionnel où sont projetés ces échantillons sonores.

En comparaison avec les autres locutrices, Pauline apparaît systématiquement dans les extrêmes quand aux compétences professionnelles et comportementales. Elle est à la fois une des moins bonnes vendeuses, une des plus incompétentes, la moins diplômée, une des moins consciencieuses, la plus transparente, une des moins occupées, une des plus désagréables et la plus empotée.
Maud fait elle-aussi partie des plus extrêmes concernant les éléments de dévalorisation professionnelle, elle est la plus mauvaise vendeuse, la plus incompétente, une des moins diplômées et la moins consciencieuse notamment. Cependant concernant ses caractéristiques comportementales, elle se trouve dans la moyenne. Les traitements de ces deux accents perçus extrêmes sont donc différents.

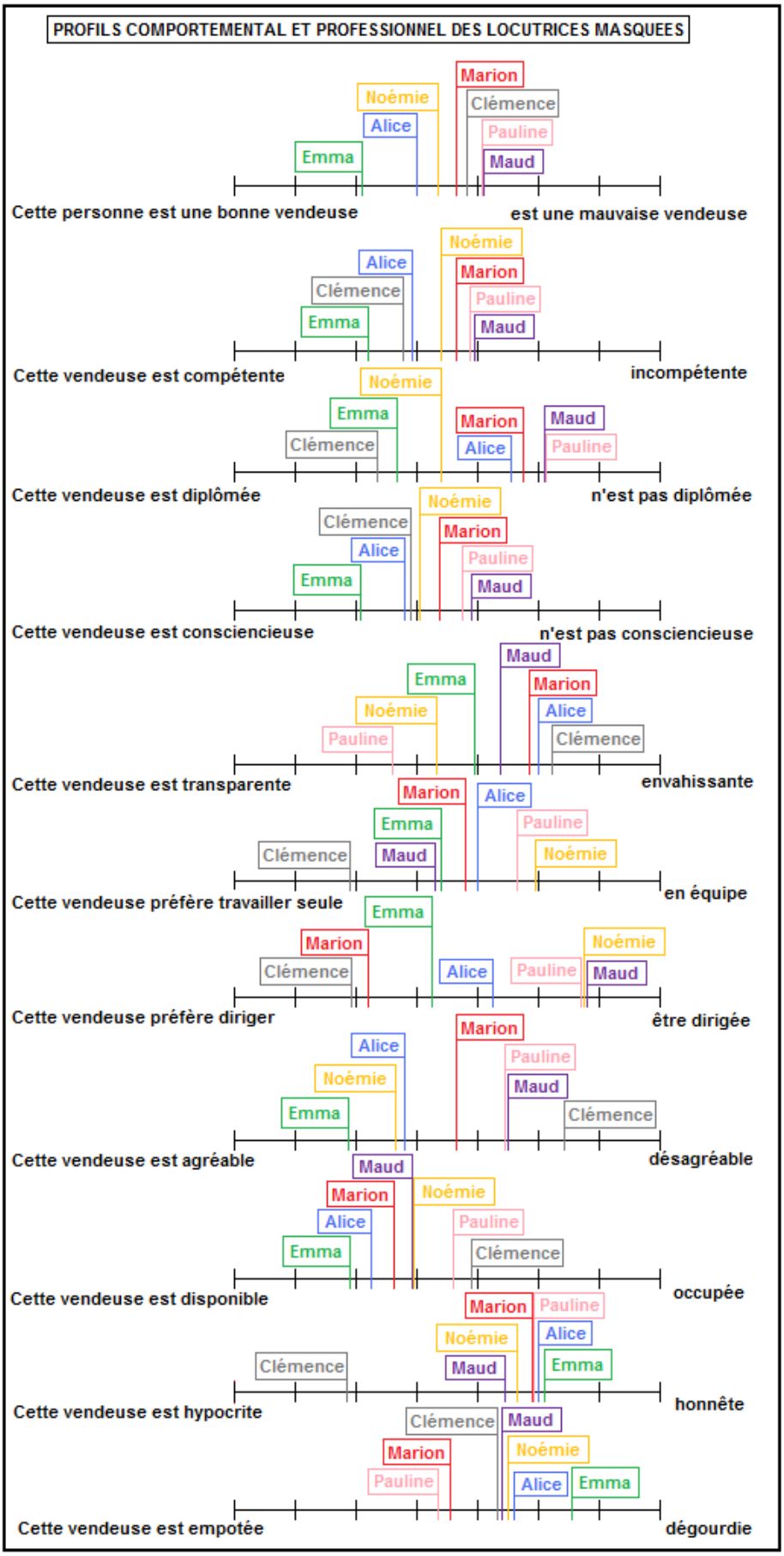

Schéma 64. Profils comportementaux et professionnels des locutrices masquées

Celles-ci ne font pas l'objet d'un traitement sociolangagier particulier. Pauline et Maud dans leurs profils sociolinguistiques renvoient à certains profils de migration présents dans l'espace rennais : les communautés *arabes et africaines du Sud*[65]. Ces deux profils convoquent donc au delà des pratiques langagières des convocations identitaires. Ainsi les éléments sociolinguistiques servent à l'identification identitaire des locutrices masquées et l'évaluation des compétences professionnelles permet de voir quelles locutrices, et au delà les communautés qu'elles représentent sont mises à distance des pratiques sociolangagières considérées valorisantes comme l'anglais dans ce corpus. Je conclus que les mises à distance de certaines des locutrices ne sont pas motivées par l'accent mais plutôt par l'appartenance communautaire qu'elles convoquent.

c- Cette appartenance communautaire est-elle également marquée par une différenciation des profils physiques construits et selon quels marqueurs?

L'indicateur lié à la couleur de peau est révélateur dans la construction des profils identitaires. Les peaux les plus claires sont Noémie et Clémence, celles des locutrices considérées comme les plus françaises, comme ayant les pratiques sociolangagières les plus normées, comme les plus agréables des vendeuses proposées à l'écoute, dont les façons de parler sont perçues comme de plus grands atouts sans que cet indicateur (couleur de la peau) soit mis en relation avec la présence plus ou moins forte d'un accent puisque ces deux locutrices sont en fait les deux extrêmes du continuum en matière d'évaluation de présence d'un accent. Concernant les peaux considérées les plus foncées, on retrouve Pauline, Maud et Alice dont les pratiques sociolangagières sont perçues comme plus désavantageuses parmi les échantillons proposés, ayant le plus d'accent et parlant le plus mauvais français. Les couleurs des yeux et des cheveux, la coupe de cheveux ne paraissent pas révélatrices de constructions identitaires particulières mais sont cohérentes dans l'approche stéréotypée de chacune des locutrices masquées. Par ailleurs, avoir les cheveux clairs est mis en lien avec avec les yeux clairs et réciproquement. Concernant l'apparence vestimentaire, les cohérences ne sont pas non plus prégnantes, la répartition des locutrices masquées n'illustrent aucune des autres organisations de ces représentations collectives.
Le contexte professionnel n'est que prétexte dans une appréhension plus globale des locutrices masquées en contexte social. Je n'observe donc pas seulement des attitudes à l'égard d'une possible insertion en milieu professionnel mais plus largement en rapport à l'intégration sociale.

65 Et je renvoie ici aux appellations proposées par les informateurs lors du remplissage des questionnaires d'évaluation.

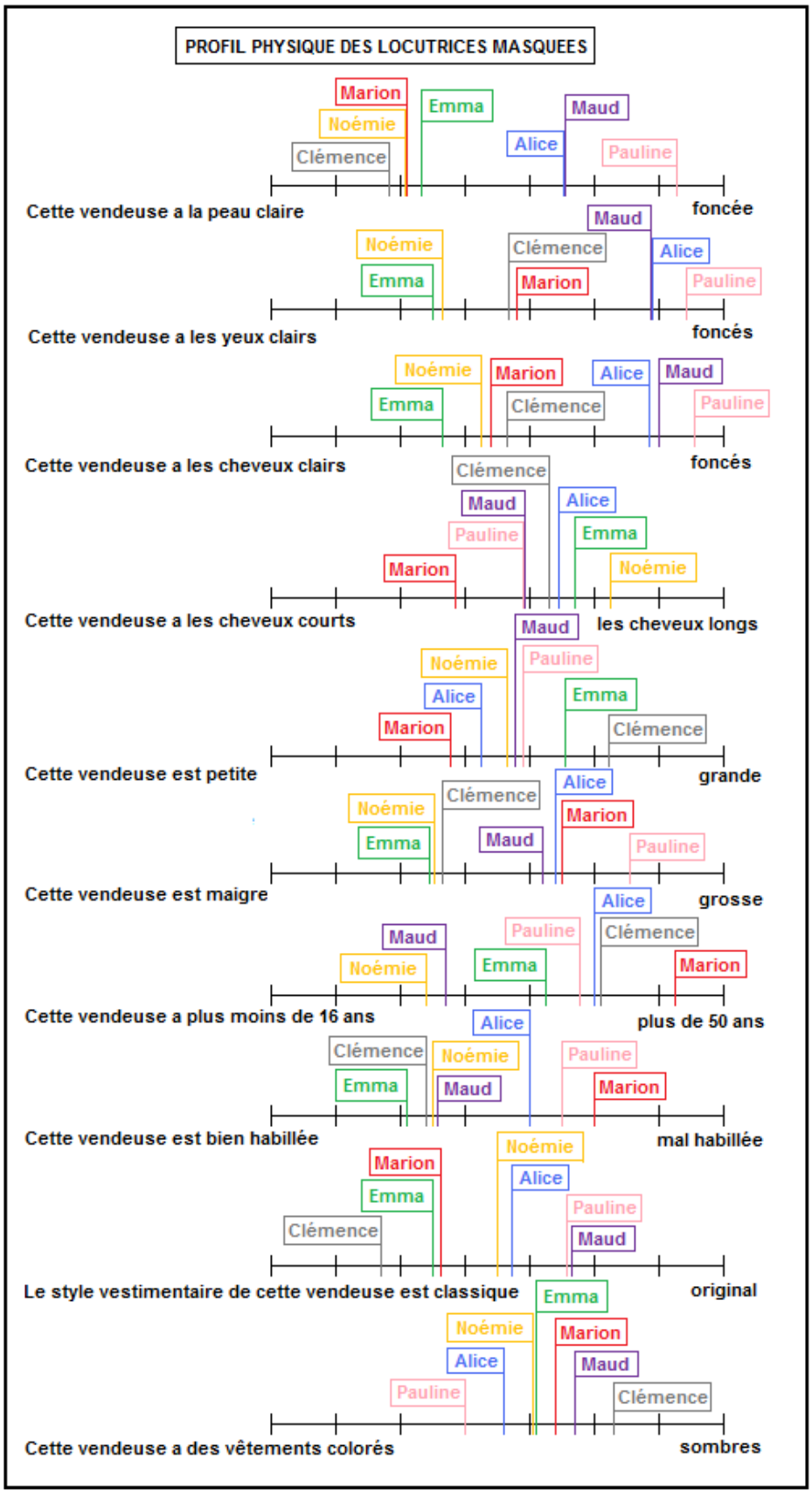

Schéma 65. Profil physique des locutrices masquées

d- Observations plus générales sur les correspondances entre marqueurs caractérisants

En portant un regard plus extérieur à ces représentations collectives, il est possible de relever des correspondances concernant le traitement des extrêmes du continuum. Ainsi les indicateurs pouvant être mis en lien de par leur proximité dans la hiérarchisation collective des locutrices masquées sont de façon systématique : couleur de la peau claire / foncée ; couleur des yeux et des cheveux clairs / foncés ; niveau de diplôme diplômée / pas diplômée; qualité de la vendeuse bonne / mauvaise et la façon de parler bien ou mal le français.
Pour les pratiques considérées dévalorisantes, les associations portent également sur un style vestimentaire original, des vendeuses désinvoltes et incompétentes. Pour les pratiques considérées valorisantes, les associations concernent aussi le profil dégourdi des vendeuses et leurs apparences maigres et leur cheveux longs.

La construction des profils identitaires par le réseau informateur tend à montrer certaines cohérences catégorielles dans les associations itémiques proposées. La couleur de la peau par exemple apparaît comme un indicateur physique révélateur puisqu'il propose la même hiérarchisation que pour la façon de parler bien ou mal le français. La couleur de la peau peut donc être considérée dans ce corpus comme un indicateur catégoriel significatif. Plus la peau est foncée, plus le français est mal parlé. De même le niveau de diplôme associé à la qualité de la vendeuse sont associés. Cependant la visée réductive donnée aux réponses à ces questions tend à illustrer la simplification / la catégorisation dans l'identification sollicitée par le chercheur (Fenneteau, 2002, p.72). Les attitudes se mesurent également dans l'interprétation qui peut être faite de l'approche glossonymique des parlers par les informateurs. En effet, les termes choisis définissent le rapport de l'informateur à la pratique et plus largement au locuteur / individu social (Gadet, 1992, p.122).

e- Comment interpréter ces résultats en terme de discrimination ?

La discrimination en ce qu'elle concerne une attitude ou un comportement systématisé(e) extrême de rejet social injustifié à l'égard d'un locuteur ne peut pas être observée dans ce corpus. Elle suppose une étude répétée dans d'autres contextes auprès du même panel d'informateurs et questionnant des axes proches de ce questionnaire. La discrimination sociolangagière peut par contre être observée ici. En effet, les attitudes relevées renvoient à

des réactions injustifiées dans la mesure où le texte prononcé est le même pour toutes les locutrices masquées et que seul l'accent qui n'est par ailleurs pas considéré comme un critère de recrutement selon les résultats de l'observation participante est moteur de ces attitudes. Plus que mises à l'écart de façon aléatoire dans ce corpus, les locutrices *franco-arabophones* et *franco-africanophones* sont quasi-systématiquement portées aux extrémités dévalorisantes au niveau du comportement et des compétences professionnelles. L'intégration comme autre pôle extrême concerne la locutrice *franco-anglophone*. Ce qui est intéressant ici, c'est d'observer que cette locutrice est totalement intégrée dans la sphère professionnelle et dans la sphère publique en général puisqu'on observe une valorisation systématique de son profil dans les items proposés mais apparaît dans l'approche sociolinguistique et démographique qui en est faite comme étrangère et donc non française. Dans ce corpus elle garde donc sa part d'extranéité qui ne l'inclue pas totalement dans la société française. Je parle donc pour cette locutrice masquée d'insertion. Ce corpus semble fait état d'une intégration dans le sens où les locutrices masquées considérées les plus françaises ont des approches valorisantes aussi bien dans leurs comportements sociaux, que dans leurs compétences professionnelles ou encore leurs aspects. Pour pouvoir développer cet aspect, il faudrait ajouter deux types de questionnement : un portant sur l'apparence belle / laide pour donner un sens appréciatif plus précise sur les marqueurs couleur de peau, de cheveux, des yeux, un second pour faire écho à ce premier de façon à laisser un espace visant l'identification de l'informateur par l'informateur - toujours pour mesurer la distance - et un portant sur une dimension renvoyant à la sphère privée dans votre entourage, vous côtoyez des personnes qui parlent de cette façon / qui ne parlent pas de cette façon.

f- Vers quelle hiérarchisation des quartiers de Rennes?

Ce corpus permet la mise en relief d'attitudes liées à la discrimination, à la ségrégation et à l'agrégation en fonction des approches qui sont faites des locutrices masquées intermédiaires et à l'insertion. Au delà du traitement attitudinal, j'observe que ces questionnaires sont révélateurs de l'organisation sociolinguistique de la ville de Rennes. En effet, la localisation des locutrices masquées dans l'espace rennais bien que non majoritaire car peu d'informateurs situent ces locutrices dans un quartier spécifique comme le proposait le questionnement fait écho aux autres études évoquées ci-avant. En les représentant sur une carte, j'obtiens la carte ci-dessous.

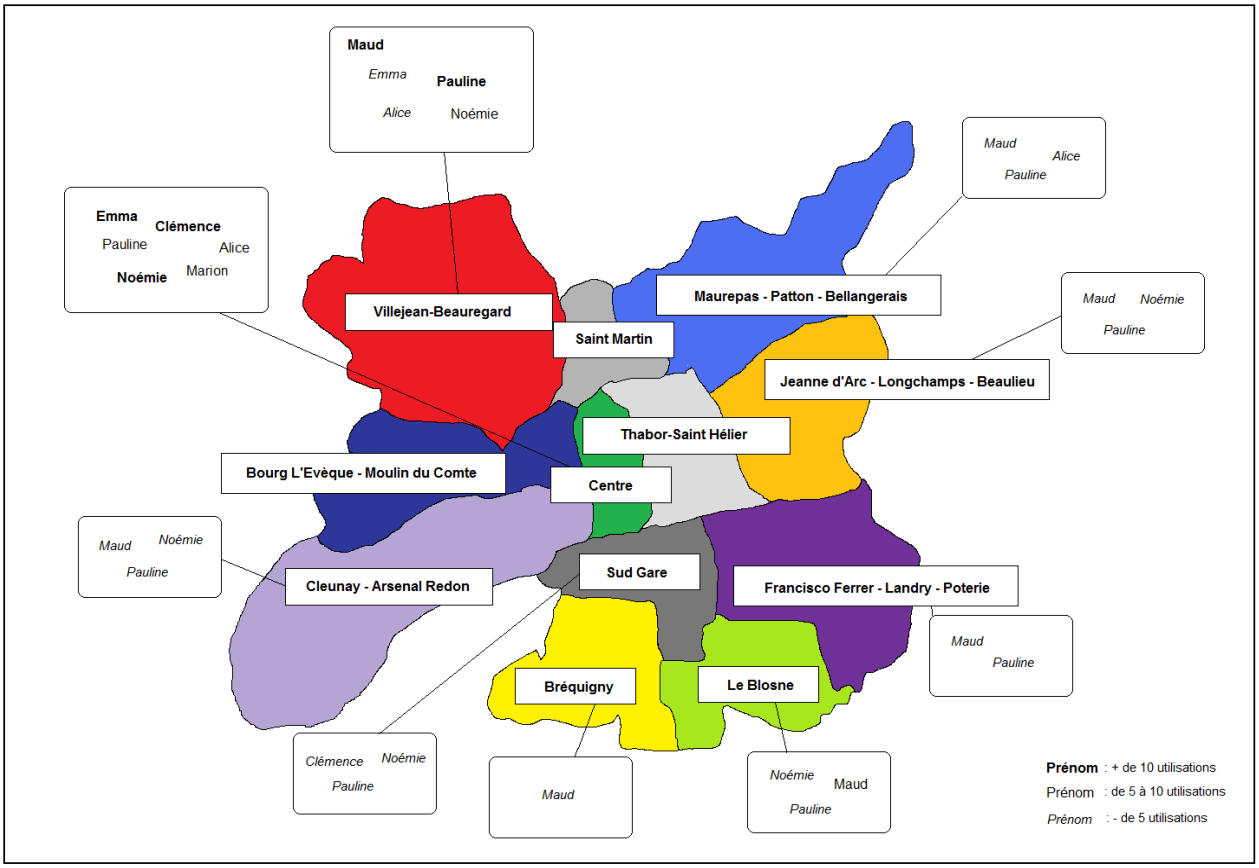

Carte 66. Localisation des locutrices masquées en fonction des quartiers rennais

On observe ainsi que deux quartiers sont particulièrement illustrés par une grande diversité : le Centre et Villejean-Beauregard. Ces deux zones sont également les seules à comporter des localisations fortes des locutrices et de leurs quartiers dans ce corpus. Le fait que les locutrices masquées soient majoritairement situées dans ces deux quartiers implique qu'il existe au delà de cette hiérarchisation des locutrices et des communautés dont elles apparaissent significatives, il existe une hiérarchisation des espaces où le Centre apparaît comme le quartier le plus valorisant avec Emma, Clémence et Noémie et Villejean-Beauregard le moins dévalorisant avec Maud et Pauline. Ces associations pratiques plurilingues et quartiers illustrent de façon assez précise la présentation sociolinguistique de la ville de Rennes faite ci-avant[66].

66 Pour plus de détails, se référer p.109.

3- Quelles influences des profils d'informateurs sur les constructions identitaires?

Poursuivons l'exploitation de ce corpus en analysant plus précisément les correspondances entre profils des informateurs et représentations collectives construites. En constituant différents groupes selon les critères des profils d'informateurs, l'ambition est de voir si un regroupement selon certains paramètres identitaires de l'échantillon implique la formation de représentations collectives différentes, plus ou moins extrêmes. Les critères choisis sont les suivants :

– le sexe : pour travailler sur l'hypothèse selon laquelle les femmes sont plus sensibles à la norme et aux non-normes et sont donc plus extrêmes dans leurs jugements à l'égard de la diversité non-normée - donc potentiellement plus discriminantes ;

– la nationalité déclarée par les informateurs : en reprenant cette information dans les questionnaire portant sur le profil des informateurs et l'origine déclarée qui permet de travailler sur un autre plan lié à la migration, à savoir les phénomènes de migration subis/vécus par les parents ou grands-parents ;

– l'expérience dans le secteur professionnel de la vente pour voir s'il est possible de déceler ou non une plus grande sensibilité à l'égard de la norme et de la variation ;

– la nature liée aux ressources humaines des emplois visés après l'université : pour voir si l'appartenance à ce secteur d'activité particulier conditionne des réactions plus modérées, donc potentiellement moins discriminatoires à l'égard de la norme et non-normes sociolangagières.

Ces sous-échantillons réagissent différemment en fonction des *natures* d'accent, constituées par les représentations collectives de référence sollicitées et mises en place par l'ensemble du réseau d'informateurs pour observer les attitudes et comportements ségrégatifs de la part d'une population se percevant et pouvant être perçue comme migrante.

a- Le sexe des informateurs influe-t-il sur des constructions identitaires différentes?

Le critère sexe n'est pas significativement pertinent comme découpage de l'échantillon, et si l'on doit déterminer un des sexes comme plus discriminant à l'égard de la variation, ce sont majoritairement les hommes qui réagissent de façon plus extrême aux stimulus proposés - c'est le cas pour les jugements portés sur Emma, Clémence, Marion, Noémie et Alice ; exceptées Maud et Pauline, par ailleurs associées à des phénomènes de migration d'Afrique

du Nord / Maghreb. Ces quelques différences entre le sexe des informateurs se répartissent assez équitablement selon les trois axes de développement - compétences comportementales et professionnelles, profils physiques et caractéristiques sociolinguistiques. D'ailleurs le profil sociolinguistique est quasi-systématiquement interprété de façon extrême - notamment dans la façon de parler bien ou mal le français, la nationalité française ou étrangère, parler le français ou d'autres langues que le français, avoir un accent ou non, la façon de parler comme un atout ou un obstacle. Les hommes semblent plus réactifs aux profils de variation liée à la structure de la ville avec l'opposition marquée dans ce corpus entre norme et campagne, liée également à la classe sociale – *bourgeoisie* - et à l'accent innommable - relevant d'une migration perçue majoritairement européenne - qui apparaît avoir un traitement spécifique en regard aux autres accents perçus représentatifs d'un mouvement migratoire extra-France. Est-ce la source européenne qui appelle ce traitement différentiel en fonction du sexe des informateurs?

b- La nationalité des informateurs influe-t-il sur des constructions identitaires différentes?

Le critère de la nationalité est pertinent dans cette exploitation. Je remarque en effet que l'appartenance nationale étrangère déclarée conditionne des réactions fortes de la part des informateurs. Pour cinq des sept locutrices masquées, la majorité des réactions les plus extrêmes sont attribuées à ce sous-groupe sauf pour Clémence et Pauline ; et ce, de façon assez remarquable : Maud, 28% des réactions extrêmes ; Emma 22% ; Marion 22% ; Noémie 22%, Alice 19% : taux les plus forts de l'ensemble du corpus. Les informateurs se déclarant étrangers sont plus sensibles aux différentes variations proposées dans l'enquête. Le traitement extrême des questionnements concerne de manière assez régulière les trois axes de questionnement - compétences comportementales et professionnelles, profils physiques et caractéristiques sociolinguistiques - et apparaît plus sensible à la dimension sociolinguistique. La subdivision liée à la nationalité étrangère ou française est donc pertinente en regard à ce corpus. Les informateurs à nationalité étrangère sont ici plus discriminants envers des variations liées à l'accent et les constructions identitaires qu'elles stimulent.

c- L'origine déclarée des informateurs influe-t-il sur des constructions identitaires différentes?

La subdivision proposée ensuite concerne l'origine déclarée des informateurs, ce pour abonder ou non dans le sens des précédentes observations à savoir si l'appartenance à une autre communauté - nationale ou d'origine - joue un rôle sur la perception des stimulus. Dans ce corpus, cette nouvelle division n'est pas pertinente et ne permet pas de mettre en relief une distinction significative entre les informateurs se déclarant d'origine étrangère et d'origine française - peu importe le degré de l'origine déclarée : parents, grands-parents. L'intégration de ces étudiants se disant d'origine étrangère est-elle fonction de similarités dans leurs représentations sociales collectives communes à celle de la population perçue / vécue accueillante.

d- Une expérience professionnelle dans le secteur de la vente par les informateurs influe-t-il sur des constructions identitaires différentes?

Pour ce qui est des informateurs ayant été vendeurs donc posés comme plus sujets à l'évaluation d'autres vendeurs de par leur expérience du terrain, il apparaît en effet que cette hypothèse est vérifiée : les vendeurs sont plus sensibles que les non-vendeurs (pour Maud, Emma, Clémence, Pauline, Marion, Noémie et Alice). Ils sont plus réactifs aux stimulus proposés. Ces réactions concernent équitablement les trois axes de développement : compétences comportementales et professionnelles, profils physiques et caractéristiques sociolinguistiques. Cette partie permet de monter qu'une expérience du milieu professionnel implique pour la réalisation de l'enquête des réactions plus extrêmes que si les informateurs n'ont pas ou n'appartiennent pas à la sphère professionnelle travaillée. Ce qui conduit à supposer que les employés peuvent se montrer plus discriminants que les clients à l'égard d'une variation langagière et donc sociale concernant le secteur professionnel du prêt-à-porter féminin rennais.

e- La projection dans le secteur des ressources humaines des informateurs influe-t-elle sur des constructions identitaires différentes?

La projection de certains informateurs dans des secteurs professionnels liés aux ressources humaines et donc à la gestion du personnel renforce l'aspect travaillé ci-avant. Pour six des sept locutrices masquées - le cas d'Emma étant à part, les informateurs déclarant les

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

ressources humaines comme le secteur professionnel visé sont en effet plus sensibles et plus discriminants face à la variation-accent ; aspect pour le moins intéressant dans le contexte de cette étude.

Pour travailler sur les phénomènes extrêmes d'intégration et de discrimination avec le protocole proposé dans cette recherche, il est donc préférable de se concentrer sur une population mixte - dont le sexe peut être déterminé en fonction des natures de variations proposées - se déclarant de nationalité étrangère, ayant une expérience professionnelle du secteur étudié et ayant une sensibilité à l'égard du recrutement des individus se sentant impliqués, ce dans l'objectif de déceler les mécanismes de formation des représentations menant à une discrimination.

f- Comment choisir les critères de sa population pour une étude sur les discriminations à critère sociolangagier d'après les résultats de cette partie de l'enquête ?

– Des individus de sexe masculin pour leur sensibilité plus grande à l'égard des variations langagières ;

– Des individus de sexe féminin pour leur sensibilité à l'égard des variétés langagières pouvant être mises en lien avec des phénomènes de migration extra-européens ;

– Des individus se déclarant de nationalité étrangère pour leur regard plus marqué sur la variation langagière - due au fait qu'ils ont été amené à vivre ce transfert de compétences plurilingues ? Cette hypothèse peut être mise en lien avec le rapport considéré de force des migrants à la langue française dont j'ai fait état[67] ;

– Des individus ayant une sensibilité particulière pour les ressources humaines pour une plus grande attention portée à la gestion des flux humains en société et particulièrement en milieu professionnel donc plus sensibles à la norme et non-normes marquant ainsi une distinction plus forte / plus discriminante à l'égard de ce qui est perçu non-normé ;

– Des individus ayant une expérience professionnelle du secteur à travailler pour permettre une meilleure connaissance des conditions de recrutement du secteur professionnel dans lequel est contextualisé le travail sur les attitudes et comportements discriminatoires.

La sensée sensibilité particulière des femmes à la langue et aux variations posée précédemment comme un aspect déterminant certains choix méthodologiques n'est ici pertinente que dans la mesure où on s'intéresse à une variation considérée comme relative à des phénomènes des migrations, puisque les autres formes de variation suscitent plus de

67 Pour plus de détails, se référer p. 116.

réactions chez les hommes.

Ces éléments tendent à mettre en relief que les personnes ayant été en contact avec les secteurs professionnels relevant du milieu étudié et de la gestion des personnels sont plus extrêmes dans leur différenciation norme et non-norme, donc potentiellement plus discriminantes dans leurs comportements. Que conclure de cette observation? Il me paraît difficile de l'interpréter de façon catégorique dans la mesure où je pense que la discrimination est un processus circulaire qui est induit une responsabilité partagée et nourrie à la fois par la sphère sociale dans son ensemble en marquant les altérités comme déterminantes dans les comportements interpersonnels et par les individus professionnels qui contribuent à véhiculer ces représentations extrêmes dans leur milieu professionnel. Pas de responsables précis si ce n'est l'ensemble des personnes n'ayant pas conscience du poids des représentations sociales collectives sur leurs pratiques inter-individuelles. Dans le contexte de cette enquête, ces éléments d'interprétations - qui ne sont en fait que des hypothèses pouvant être amenées à être vérifiées - peuvent signifier que la sphère professionnelle véhicule un ensemble de règles conditionnant les réactions extrêmes à l'égard des comportements perçus normés et non-normés dans ces contextes et qu'à l'intérieur de ces réseaux les individus sont particulièrement sensibles à la gestion de la variation, ceci se vérifiant dans le secteur du prêt-à-porter féminin rennais.

4- Bilan de l'exploitation des questionnaires

L'exploitation de ces questionnaires permet à cette recherche d'avancer sur les hypothèses posées directrices de ce travail. Analysons leurs pertinences dans ce contexte :

– L'accent en construisant l'identité de celui qui parle convoque les représentations de celui qui perçoit : cet axe est évidemment accrédité par les résultats de cette étude qui, à partir du stimulus accent, a montré la capacité des informateurs à convoquer un ensemble de représentations pour construire une identification relativement précise des locutrices masquées entendues à partir de questionnements proposés.

– En travaillant sur les convergences/divergences des représentations individuelles sollicitées auprès de différents membres d'une communauté, il est possible de dégager des représentations collectives : cette hypothèse impliquant la prise en compte d'une certaine homogénéité dans les résultats obtenus auprès de mon réseau d'informateurs tend à être vérifiée dans la mesure où il est possible grâce à ce corpus de construire des évaluations

collectives de chacune des locutrices. J'obtiens ainsi l'ensemble des profils développés ci-avant ;

– Il est possible d'étudier les attitudes sous forme de continuum allant de discrimination systémique à intégration, en faisant de ces deux pôles les attitudes extrêmes à l'égard des individus perçus Autres dans une communauté : cette orientation n'a pas été exploitable dans le corpus en tant que telle mais si on choisit de restreindre le continuum à insertion / discrimination, il est par ailleurs possible de travailler sur les liens posés entre les communautés par les informateurs.

– La ville de Rennes est un espace particulièrement pertinent pour une étude sur les discrimination à l'égard de la figure de l'Autre en raison de sa grande diversité : la diversité rennaise aussi bien vécue que perçue est illustrée dans ce contexte, on observe que la catégorisation et la hiérarchisation des espaces rennais aboutissent à une vision d'un Rennes pluriel.

– Les quartiers rennais sont associés à des communautés sociolangagières identifiables par les rennais : cette hypothèse ne fonctionne pas dans ce sens mais la conclusion inverse est cohérente. Les communautés sociolangagières présentes à Rennes sont localisées dans des quartiers rennais particuliers. Ainsi les quartiers ne sont pas identifiables à leur diversité mais la diversité est identifiée par sa localisation dans l'espace rennais.

– Hiérarchisation des parlers et hiérarchisation des espaces sont liées à Rennes : par l'analyse de ces correspondances entre communautés sociolangagières dont l'identification était stimulée par la perception d'un accent et les quartiers de Rennes, cette hypothèse est vérifiée.

– Thierry Bulot pose le concept de «centralité linguistique » pour signaler « l'attitude qui consiste à placer en un lieu, pour le cas urbain, la forme de prestige sans pour autant que soit attestée ladite forme » (Bulot, 2000, p.37). Ainsi le territoire sert à identifier à la fois une localisation géographique des locuteurs (à un quartier, un type de parler) et une mise à distance sociale des locuteurs perçus différents, en faisant donc de l'espace du locuteur un centre de référence dans sa localisation sociale des autres parlers (Bulot, 2006, p. 106). Les discours tenus sur le quartier Centre sont valorisants : pour soutenir cet axe, je retiens l'association entre quartier Centre et pratique franco-anglophone et pratique normée qui sont les deux pratiques sociolangagières les plus valorisées dans ce corpus.

– Les accents perçus étrangers sont localisés dans des quartiers à fort taux d'immigration : cette hypothèse n'est pas illustrée dans mon étude. La perception de l'accent renvoie systématiquement à un jugement de valeur de la locutrice et plus largement de ce qui est perçu comme son espace d'origine et c'est l'appréciation de cet espace d'origine qui semble

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

pouvoir conditionner l'organisation spatiale de ces pratiques sociolangagières.

– Jacqueline Billiez, Karin Krief et Patricia Lambert (2003, p.179) relèvent des attitudes positives à l'égard d'une pratique endogroupale. L'hypothèse qui en découle est la suivante : il est possible d'observer des attitudes négatives à l'égard de pratiques perçues exogroupales. C'est là une des carences de cette partie : pour travailler à la distance, il faut approfondir les questionnements liés à la construction identitaire des informateurs par les informateurs. En l'état je peux émettre l'hypothèse que la pratique leur paraissant la plus normée est la pratique perçue comme étant la plus proche de la pratique des informateurs ou de ce qui doit être le plus légitime et que du rapport entretenu entre cette pratique et les autres pratiques il est possible d'observer comme sont hiérarchisées ces autres pratiques. De cet axe, on peut conclure que la gestion des pratiques langagières perçues comme Autres consiste en une mise à distance et que cette mise à distance s'organise dans le corpus par une évaluation de valeurs des communautés qu'elles représentent.

La notion d'accent convoque par ailleurs systématiquement la dimension plurilingue. Toutes les locutrices se voient attribuer d'autres pratiques langagières que le français mais de façon quantifiable (d*es notions, parle peut-être*, etc) en fonction des éléments de localisation caractérisant ces accents. J'observe ainsi que la pratique considérée la plus normée est associée à des *notions* de langues dites scolaires (anglais, espagnol voire allemand) et à des degrés les plus faibles de quantification de pratiques plurilingues dans ce corpus.

L'accent est donc discriminé non dans sa dimension phonétique mais plus largement dans la construction identitaire qu'il suscite puisque ce sont les éléments constitutifs de ces constructions qui permettent de mettre à jour les attitudes extrêmes de la part des informateurs. L'accent est par essence sociolinguistique puisque dans l'approche qui en est faite ici on peut remarquer que la mise à l'écart de la dimension purement phonétique ne semble pas poser problème aux constructions identificatoires par les informateurs. L'accent convoque l'identité et permet dans une approche comparée de révéler les mises à distance des accents les uns par rapport aux autres. On obtient donc des attitudes d'insertion à l'égard de la variété perçue anglophone et de discrimination à l'égard des variétés perçues arabophone et africanophone. Ce ne sont pas là des découvertes en matière d'intégration/discrimination à Rennes puisque ces mêmes résultats avaient été amorcés par l'enquête dont quelques résultats ont été présentés ci-avant[68]. Ils se voient ici confirmés. Cependant, la construction des représentations sociales conditionnant ces réactions

68 Pour plus de détails, se référer p. 57 et suivantes.

extrêmes sont clairement mises à jour : les marqueurs de couleur (peau, cheveux, yeux) et de compétences comportementales / professionnelles construisent les critères de ces mises à distances attitudinales qui provoquent les comportements discriminatoires en milieu professionnel.

Par exemple, lorsque le terme *intégration* apparaît dans mon corpus, il s'agit de la construction identitaire de Pauline, sensée représenter un mouvement migratoire venu d'Afrique puisqu'elle est décrite comme étant d'origine africaine. L'utilisation du terme *origine* est d'ailleurs intéressant puisqu'il n'intervient en corpus que pour traiter des locutrices perçues issues d'un mouvement migratoire africain. Cette utilisation itémique convoque la dimension culturelle rapprochant comme proposé ci-avant les concepts de variations langagières à variations culturelles (voir p.112). Dans l'approche faite d'accent, langue et culture sont donc liés. Cette migration est identifiée comme présente et en cours d'insertion/intégration sur le territoire rennais ; ce qui n'implique pour autant pas que ces locutrices soient évaluées positivement par mes informateurs, bien au contraire, elles sont quasi-systématiquement traitées comme non-légitimes dans ces questionnements contextualisés. La dimension culturelle est sollicitée, impliquant un potentiel passage de la sphère professionnelle à la sphère publique. Les qualificatifs menant à la construction identitaire des locutrices masquées concernent majoritairement les comportements à l'égard de la figure de l'Autre dans les items qualifiants soumis en fin de questionnaire. Le transfert de la sphère professionnelle à la sphère publique est donc à soumettre.

Vers une modélisation des mises en mots discriminatoires

- Entretiens semi-directifs -

Les discours sont posés ici comme des actualisations conscientes dans un contexte social particulier de systèmes – langue. L'intérêt de travailler sur des discours prononcés est de pouvoir analyser les mises en mots en tant que véhicules de discrimination, ces mises en mots étant considérées comme des reflets des représentations et des catégories. Le discours est également instrument permettant la transmission d'informations et support des relations interpersonnelles et d'expression d'un rapport aux normes sociales (Blanchet et Gotman, 192, p.16 et aussi Bauvois, 1997, p.203-206).

En cela, l'utilisation des discours permet de construire la légitimité ou illégitimité des interactions, conduisant par là-même à de potentielles situations de sécurité / d'insécurité sociolangagière. La dimension évaluative visant l'identification d'une situation sécure ou insécure est donc déterminante dans les discours. L'évaluation a lieu aussi bien du côté du locuteur que du récepteur. En effet,

> «le récepteur [comme le locuteur] attribue une valeur sociale et une efficacité symbolique au style expressif de l'émetteur en fonction des styles concurrents » (Bauvois, 1997, pp.203-206).

La dimension d'évaluation sociale des identités en jeu est prégnante à la production d'un discours. « La langue est un système symbolique engagé dans des rapports sociaux » (Yaguello, 2002, p.7). L'évaluation des discours construit les identités réelles ou supposées et détermine ainsi les rapports entre les interactants. Cette dimension identitaire renvoie à la fois à la composante discursive en ce que le discours convoque des marqueurs identitaires et la dimension culturelle qui renvoie à l'appartenance directe et indirecte de l'individu à une

communauté. Comme le pose Thierry Bulot (2007, p.19), « la langue devient un élément surdéterminant de l'identité ethnique et culturelle ». Les discours construisent les identités des interactants en présence : le locuteur construit son discours dans lequel il insère consciemment ou inconsciemment des marqueurs de son identité, le récepteur perçoit et décode les marqueurs qui lui semblent significatifs en fonction de l'identité sociale qui souhaite consciemment ou inconsciemment construire celui qui parle. Le locuteur fait de son discours :

> « la mise en œuvre singulière d'une langue par un sujet parlant, au cours de l'évènement particulier que représente son usage au cours d'une situation de communication » (Lamizet, 2004, p.76).

Le discours est donc reflet des constructions identitaires qui se jouent pendant une interaction. Marina Yaguello fait d'ailleurs de la langue « un miroir culturel qui fixe les représentations symboliques et se fait l'écho des préjugés et stéréotypes, en même temps qu'il alimente et entretient ceux-ci » (2002, p.8). Et c'est cet aspect qui fait des analyses de discours la prochaine étape de mon travail sur les discriminations puisque comme je l'ai posé ci-avant, les catégories et notamment celles mises en mots sont considérées ici comme moteurs des discriminations. Le recueil de discours se fait ici pour permettre de travailler sur des mises en mots afin de déceler des mécanismes discursifs de discrimination. En posant le discours comme principal support des discrimination, il est en effet possible de mettre en place des outils d'analyse permettant de prouver la discrimination en discours. La nature diverse des discours recueillis est la conséquence des problèmes rencontrés tout au long de cette recherche en matière de recul des milieux professionnels face à cette thématique de discrimination. Le recueil des discours s'est donc fait en plusieurs temps pour obtenir des discours les plus variés possible. Ce recueil s'organise autour d'entretiens, c'est-à-dire des interactions entre enquêteur et enquêté(s). Ces entretiens sont à la fois individuels avec l'enquêteur qui se trouve en face à face avec un informateur et collectifs où l'enquêteur sollicite un discours co-construit entre les informateurs face à un questionnement-source. La multiplicité de méthodes d'entretiens est un atout dans ma recherche dans la mesure où elle témoigne d'une nécessité de puiser des discours dans différents contextes de production. L'intérêt de cette diversité des discours est que le travail sur le corpus ainsi recueilli permet d'observer des concordances de marqueurs (Nils et Rimé, 2003, p.169) prouvant un fonctionnement similaire de la discrimination dans différents types de discours et ainsi de pouvoir proposer une grille d'indicateurs discriminatoires plus large, cet aspect pouvant tendre à proposer une transférabilité des résultats. Le désavantage est le faible nombre de

discours recueillis selon chacune des méthodes qui implique une grande prudence dans cette potentielle transférabilité.

I- Recueil de discours avec intervention directe de l'enquêteur : les entretiens semi-directifs

L'entretien intervient ici en complémentarité des questionnaires effectués dans la recherche précédente sur le terrain ; les conclusions de ces questionnaires étant insérées en partie dans l'analyse qui va être faite des discours recueillis pendant cette nouvelle phase. La méthode de l'entretien de quelque type qu'il soit présente un certain nombre de caractéristiques communes qui rend cette méthode de recherche effective sur le terrain une approche pertinente et productive en regard à l'objectif de cette partie. En effet, grâce à l'entretien,

> « une information qui constituait une réponse ponctuelle à une question directe de l'enquêteur, on est passé à une réponse discours obtenue par des interventions indirectes de l'enquêteur » (Blanchet et Gotman, 1992, p. 9).

Ici je reprends les principes généraux des entretiens au niveau de ce qu'ils permettent de viser, des postures enquêteur/enquêtés qu'ils impliquent, et du type de discours recueillis. Ensuite, je distingue les deux types d'entretien utilisés dans cette recherche : l'entretien individuel (car en face à face avec un informateur) et l'entretien collectif (l'enquêteur face à plusieurs informateurs).

1- Entretiens semi-directifs ou comment faire émerger des discours discriminatoires

La méthode de l'entretien permet de prétendre au recueil non seulement des représentations sociale (Bauvois, 2005, p.113) en usage - car mises en mots - mais aussi d'un système de pratiques (Blanchet et Gotman, 1992, p.33) et notamment en lien avec les processus discursifs véhiculant les phénomènes discriminatoires. Ceci implique ici une dimension plus large des trajectoires de discours menant à la mise en mots de tels procédés. L'entretien

vise à recueillir à la fois les « conceptions des acteurs et d'autre part sur les descriptions des pratiques » (Poupart, 1997, p. 178) pour permettre de déceler au delà de discours discriminatoires, les logiques de fonctionnement qui les régissent. L'intérêt d'utiliser l'entretien comme mode de relevé des discours est de le considérer comme une improvisation réglée au sens où :

> « chaque entretien est une situation singulière susceptible de produire des effets de connaissance particuliers ; réglée car, pour produire ces effets de connaissance, l'entretien demande un certain nombre d'ajustements qui constitue à proprement parler la technique de l'entretien » (Blanchet et Gotman, 1992, p.22).

Construit et initié par l'enquêteur, l'entretien est conduit de façon à appréhender les aspects qui intéressent et qui motivent l'enquête, ce qui induit dans la recherche présentée ici la prise en compte d'une construction discursive stimulée par l'enquêteur. L'entretien est une méthode qui permet de mettre à jour non seulement les représentations sociales en usage / les catégories propres à l'individu mais aussi propres à la communauté à laquelle il se dit appartenir. Le discours recueilli lors d'un entretien est porteur des caractéristiques de l'individu mais plus largement des autres possibilités d'appréhender le questionnement par l'informateur en ayant par exemple recours à un discours collectif, ceci permettant à l'informateur de se cacher derrière ce qu'il perçoit relever du sens commun pour légitimer ses propos / ses opinions.

« Lieu de rencontre » (Bauvois, 2005, p.149), le principe de l'enquêteur est d'aller provoquer dans les discours des mises en mots les plus spontanées possibles au sens les discours pouvant être prononcés par l'enquêté en situation sociale sans intervention / motivation de l'enquêteur. Prétendre atteindre une fidélité complète à un discours spontané (Jodelet, 2003, p.146) serait illusoire dans la mesure où la dimension spontanée n'existe pas en soi si on considère que les discours sont motivés par un ensemble de paramètres liés à l'interactant mais aussi à sa façon d'envisager le contexte social dans lequel s'insère l'échange. Ce recueil prend donc en compte sa dimension nécessairement subjective puisque recueil de discours individuels mais souhaite inciter dans les éléments d'interprétation exposés une relative objectivité. Par confrontation avec les résultats des questionnaires, ces interprétations peuvent être généralisables dans une certaine mesure à des groupes constitués homogènes à nos échantillons d'un point de vue socio-démographique[69].

69 Je renvoie ici aux caractéristiques des réseaux informateurs, qu'il s'agisse de celui pour les questionnaires ou ceux des entretiens.

Cependant la dimension biographique que suscitent certains entretiens dans le but d'atteindre cette dimension spontanée permet de relativiser les biais inhérents à cette démarche méthodologique. Motiver le recours aux expériences personnelles dans les discours permet en effet de mettre d'interactant dans une situation de légitimité sociale plus ou moins importante en fonction de la perception qu'a l'interactant de ces propres pratiques. Et cette façon d'approcher l'enquêté permet dans mon cas de travailler également à la mise en relief des discours collectifs comme stratégie de légitimation de discrimination en discours.

Cette ouverture de recueil est à utiliser avec précaution notamment dans la façon dont les enquêtés s'approprient ces discours communs et dans la dimension sociale qu'ils octroient à leurs discours. Mais la confrontation entre discours recueillis sur le terrain et éléments d'interprétations des questionnaires peut permettre de parer ces difficultés ; ceci si les échantillons peuvent être rapprochés dans leurs natures démographiques.

Ici il ne s'agit pas d'avoir recours à des entretiens de type exploratoire, les objectifs sont clairement définis : il me faut produire des discours pouvant être analysés comme discriminatoires pour observer le fonctionnement du processus dans sa mise en mots. Je m'appuie sur les méthodes d'entretiens semi-directifs en prétendant par ce biais au recueil d'un discours construit ; la méthode non-directive ne permettant pas de cibler aussi bien qu'il est souhaitable un discours linéaire dont la progression peut être identifiée structurellement dans le discours, la méthode directive ne permettant pas à l'enquêté de fournir un discours suffisamment libre pour prétendre à une étude sur des mécanismes aussi spontanés que possible de discriminations en discours. L'entretien semi-directif est un compromis qui me paraît pertinent pour la réalisation des objectifs de cette recherche.

Pour recueillir des discours d'évaluation potentiellement discriminatoires à l'égard d'une variété langagière basée sur la notion d'accent, la structure habituelle de l'entretien semi-directif a été déconstruite au profit d'une nouvelle organisation tripolaire : informatrice, enquêtrice, locutrice masquée. L'insertion des bandes sonores comme stimulus de l'entretien permet à l'enquêteur de faire réfléchir son / ses enquêté(s) sur un critère perçu non pertinent dans les observations de terrain sur les critères de recrutement. Si ségrégation il y a dans les discours, je peux parler de discrimination puisque ce critère est non justifié. L'utilisation dans ces entretiens de la méthodologie du locuteur masqué permet la prétention de production de discours discriminatoires. Ici l'entretien pratiqué peut ainsi être perçu comme à usage complémentaire selon l'acception que Alain Blanchet et Anne Gotman proposent de cette approche :

> « cette méthode est postérieure, parallèle ou corrélative à d'autres moyens d'enquête, l'enquête par entretien ne remplit pas la même fonction. Soit, elle enrichit la compréhension des données, soit, elle les complète soit encore elle contribue à leur construction et à leur interprétation. Le recours à l'entretien dans ce cas sert à contextualiser des résultats obtenus préalablement par questionnaire, observation ou recherche documentaire. Les entretiens complémentaires permettent alors l'interprétation de données déjà produites » (Blanchet et Gotman, 1992, p.22).

L'entretien est partie d'un tout menant à un travail méthodologique construit sur les discriminations. Cependant, tel qu'il est initié ici, il peut aussi relever en partie d'une approche exploratoire puisque les mécanismes discursifs de discrimination restent à découvrir dans ces discours et que la considération de ces propos recueillis en mises en mots discriminatoires ne se justifie que dans l'approche qui est faite ici de la discrimination.
Il est nécessaire que garder à l'esprit que cette démarche d'entretien aboutit à la construction de discours par l'enquêteur et par l'enquêté et la relation qui les unit. Et cet aspect induit que le chercheur joue une rôle prépondérant dans la construction de ces discours (Jodelet, 2003, p.148). En effet, ce qui m'intéresse ici est la provocation d'un discours potentiellement discriminatoire pour observer les mécanismes discursifs de discrimination. Je ne prétends pas ici faire une grille exhaustive de ce type de mécanismes mais plus modestement proposer des éléments méthodologiques amorçant le preuve de des marqueurs en discours portant la discrimination. Prouver que la discrimination est portée par les discours et qu'un travail de sociolinguistique peut permettre de déceler des mécanismes discursifs caractérisant ces phénomènes sont les objectifs de cette partie de la recherche.

2- Un protocole commun pour les entretiens individuels et les entretiens collectifs

La définition du protocole d'entretien est une phase non négligeable de cette approche. En lien avec les interprétations des questionnaires, j'ai construit un guide d'entretien pouvant prétendre à la construction des discours discriminatoires et à une approche progressive qui structure le discours. Le protocole d'entretien s'articule traditionnellement en trois principaux temps : un premier reprenant une description démographique de l'informateur sollicité pour entretien, une seconde constituée du thème central à aborder - sous forme de questionnement la plupart du temps - et enfin une liste de questions permettant de réorienter si besoin l'enquêté sur les axes nécessaires à la production d'un corpus pertinent pour la

recherche (Nils et Rimé, 2003, p.177). A ces trois partie j'ajoute celle qui concerne spécifiquement la motivation sociolangagière de cette recherche : l'écoute des locutrices masquées.

Concernant la première partie de ce guide, j'ai repris les mêmes éléments de description que pour les informateurs du questionnaire (l'échantillon étant différent) de façon à pouvoir étudier leurs concordances/divergences pour construire une interprétation par mise en lien des conclusions à apporter sur ces deux corpus distincts :

Informateur : permettant l'anonymisation des informateurs qui se voyaient attribuer un code ;

Nom, prénom : pour la mise des points bonus (cet élément étant ensuite évincé de l'analyse des populations et du travail-même sur le corpus) ;

Âge : pour déterminer la correspondance entre population d'informateurs et population visée par l'enquête ;

Nationalité : pour observer la répartition entre étudiants français et étudiants étrangers, et travailler par la suite sur la potentialité d'une influence de l'un sur l'autre ;

Lieu de vie (pays et ville / durée) : pour voir la relation qu'entretenaient ces étudiants avec la ville de Rennes ;

Lieu de naissance / Lieu de naissance des parents / Lieu de naissance des grands-parents : pour déterminer les origines des informateurs et travailler également par la suite sur la potentialité d'une influence de l'un sur l'autre ;

Origine : pour observer les convergences/divergences entre origines dites et origines familiales et travailler également par la suite sur la potentialité d'une influence de l'un sur l'autre ;

Activités professionnelles exercées / ou ayant été exercées (durée) : pour voir si certains des informateurs avaient eu des expériences professionnelles dans le secteur étudié (le prêt-à-porter féminin) et en quoi ces expériences influaient sur leurs constructions identitaires ;

Projet professionnel : pour analyser quel degré de sensibilité les informateurs pouvaient avoir face au sujet de cette recherche ;

Langues pratiquées : pour voir comment cette population disaient ses langues et si leurs pratiques langagières déclarées illustraient les langues dites de Rennes.

La seconde partie du guide concerne la stimulation de production d'un discours discriminatoire. Le questionnement principal de l'échange est orienté en fonction de l'écoute des locutrices masquées à partir d'un objectif préalablement déterminé. Ainsi l'évaluation de pratique(s) sociolangagière(s) est obtenue par questionnement semi-ouvert visant une mise en mots de la hiérarchisation des locutrices masquées et plus précisément des phénomènes

d'agrégation/ségrégation que l'informatrice réaliserait face ces locutrices masquées potentiellement recrutables en milieu professionnel. Le questionnement vise une classification des locutrices masquées et particulièrement sur la mise en mots de la comparaison entre celle que l'informatrice souhaite engager et celle qu'elle n'engage pas ; cette confrontation pouvant faire émerger une formulation de discours discriminatoires à l'égard d'une des locutrices masquées. Il s'agit de faire écouter les échantillons sonores à l'informatrice et de lui demander d'embaucher ou non l'un de ces échantillons d'individus de façon à observer si dans les discours produits, il est possible de déceler un discours porteur d'un rejet non justifié/non justifiable donc d'une discrimination pour ensuite analyser les structures portant ce procédé en discours.

Conjointement à l'organisation de cette deuxième partie, je sélectionne aussi le nombre et la qualité des locutrices masquées que je soumets à l'écoute. En effet, les sept bandes sonores dont la variété était intéressant pour la hiérarchisation par questionnaire des accents et par extension des locuteurs, être sociaux et communautés sociolangagières qui leur sont affiliées m'ont semblées trop nombreuses pour cette partie de l'enquête. L'objectif n'est pas de voir si les pratiques langagières peuvent aboutir à une hiérarchisation communautaire à Rennes puisque cet objectif est vérifié et développé dans la phase questionnaire mais est centré sur la production de discours discriminatoires. Au travers des variétés proposées en guise de stimulus, je me suis particulièrement intéressée aux distinctions faites entre les locutrices mises aux extrêmes des continuums[70] et considérées majoritairement par leur caractéristique migrante dans son acception vulgarisée renvoyant à un mouvement extra-France vers intra-France mises en comparaison avec la locutrice perçue normée. J'ai choisi de mettre à l'écart Maud, la locutrice perçue originaire de banlieue puisque la considération de cette locutrice dans les questionnaires la caractérise majoritairement par son milieu social / géographique d'habitat et non par son origine perçue arabophone.

3- Posture du chercheur et stratégies méthodologiques d'entretien

La posture adoptée par l'enquêteur durant cette phase de la recherche est particulière. Si certains tentent de prescrire une attitude bienveillante à l'égard des enquêtés (Billiez et Millet, 2001, p. 8-9), permettant à l'informateur de considérer le climat de l'entretien comme une situation de sécurité sociale, ma posture de chercheur dans cette enquête n'était pas stimulée principalement par ce climat sécure. J'ai cherché par la confrontation à pousser les

70 Pour plus de détails, se référer p. 243.

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

informateurs à produire un discours de différenciation entre les locutrices qui se devait être justifié et développé de façon à déceler les mécanismes discriminatoires. Le jeu du chercheur alterne donc les provocations pour pousser l'enquêté dans des retranchements potentiellement discriminatoires et les moments de complicité pour qu'une fois le processus discriminatoire déclenché, le développement discursif de la pratique soit construit et non pas précipité. Les phases de provocation sont ainsi principalement en début d'entretien. De nature non-agressive, les échanges ont donc abouti à une construction de discours que je considère en partie discriminatoire permettant ainsi une analyse de la construction de la discrimination mise en mots. Pour reprendre quelques unes des stratégies possibles, évoquons ici les propositions de Alain Blanchet et Anne Gotman :

> - « La contradiction, qui est une intervention s'opposant au point de vue développé précédemment par l'enquêté ;
> - La consigne ou question externe, qui est une intervention directrice introduisant un thème nouveau ;
> - La relance, sorte de paraphrase plus ou moins déductive et plus ou moins fidèle, qui est une intervention subordonnée, s'inscrivant dans la thématique développée par l'enquêté » (Blanchet et Gotman, 1992, p.80).

Les utilisations de ces mécanismes sont posées ici comme déstabilisatrices de l'informateur et donc comme de potentielles manières de le pousser dans des retranchements pouvant être discriminatoires. L'utilisation de cette stratégie en deux temps peut être discuté mais répond selon moi à un besoin du terrain qui face à la thématique de la discrimination connaît un certain nombre de réticences induisant par ce biais des précautions oratoires de la part des informateurs susceptibles de produire des discriminations en discours.

Dans la démarche mise en place pendant les phases d'entretien, d'autres stratégies ont été employées pour atteindre ce recueil de discours potentiellement discriminatoires. Pour les évoquer, je repars de l'approche faite par Denise Jodelet (2003, p.149) préconisant un ensemble d'attitudes à adopter pour l'enquêteur :

> « 1 La recherche qualitative récuse la posture d' « extraction minière » (Lovier de Sardan, 1995) qui implique une distanciation radicale et objectivant avec l'objet d'étude : le chercheur, supposé neutre, serait censé prélever des informations objectives sur un milieu qui reste inerte. […] En recherche qualitative, on a conscience que le chercheur autant que les participants du milieu qu'il étudie et les communications qui s'établissent entre eux sont partie prenante du processus de construction des connaissances.
> 2 La « Photographie du reporter » est autant à éviter. Est ici visée

l'attitude du journaliste qui focalise son flash sur la nouveauté ou l'anecdotique, dépeints comme ils apparaissent, sans se soucier du sens que leur donnent les acteurs ni ces processus auxquels ils sont liés, ou qui cède à l'illusion naturaliste consistant à prendre à la lettre, sans critique, les évènements qui surgissent en temps réel, pour faire une histoire naturelle du monde contemporain.

3 La métaphore du bâton rigide et du bâton mou. Pour rendre compte de la façon dont le chercheur dit être sensible, réceptif, poreux aux informations fournies directement par son milieu d'étude, « bien regarder, tout regarder, en distinguant et en discernant ce que l'on voit « (Laplantine, 1996, pp.16-17) […] Avec une tenue ferme, le bâton fait moins partie de l'objet que du sujet, et inversement avec une tenue molle. Faites l'expérience vous-même en tâtant le sol avec une canne : tenue rigidement celle-ci vous communiquera moins d'information sur les aspérités du terrain qui si vous la laissez souplement en épouser le sinuosités. […]

4 L'image de l'acculturation à l'envers (Laplantine, 1996, p.20) permet de décrire le processus par lequel l'ethnologue va se décentrer par rapport à lui-même, ses valeurs, ses modèles de conduite et d'appréhension du monde pour intégrer les manières de faire, de dire et de penser de ceux qu'il étudie et vivre du dedans, en intériorité, la culture et les significations qui guident les comportements observés. Cette métaphore nous permet de rendre compte du fait que le chercheur, à quelque discipline qu'il appartienne, doit abandonner ses propres référents, entrer dans la peau de ses interlocuteurs, intégrer leurs catégories de langage et de pensée pour comprendre le sens de leur conduite. Ce qui suppose un travail sur soi mais aussi la mise en œuvre de qualité comme l'empathie, caractéristique de l'attitude non directive orientée vers la compréhension intellectuelle du vécu de l'autre dont Rogers (1944) a posé les conditions d'exercice, ou l'intuition par laquelle on va céder au sens porté par les formes expressives de l'autre.

5 Adopter une posture réflexive devient dès lors un impératif de la pratique qualitative. Seule la vigilance permet de maîtriser les risques liés à l'engagement du chercheur, à son appréhension du monde vécu de l'autre, comme d'éviter les interprétations hâtives, les projections indues. On préconise un retour réflexif sur les opérations réalisées et les techniques appliquées pour évaluer la manière dont on a procédé par rapport aux buts de la recherche et aux contraintes imposées par le milieu et réfléchir à ce que l'on veut et doit faire ». [71]

Ainsi lors de la construction de son corpus, l'enquêteur doit pouvoir :

– avoir un recul nécessaire et suffisant sur sa recherche et les enjeux impliqués. Il ne suffit pas de se positionner en tant qu'enquêteur sans marquer de temps d'arrêt entre la détermination des objectifs d'une enquête et la quête sur le terrain ; il faut également réfléchir aux stratégies de discours et d'attitudes qui peuvent être employées pour atteindre ces objectifs et à l'adaptation de ces stratégies en fonction de l'informateur et du contexte

71 Cette citation, bien que longue, méritait de figurer dans cette partie du travail de par les aspects fondateurs qu'elle propose.

social dans lequel l'entretien se situe ;

– savoir observer au cours même de l'entretien les mises en mots atypiques et remarquables en regard aux objectifs de la recherche pour rebondir et demander un développement sur ces aspects. Les avancées d'une recherche dépendent en effet d'un regard et d'une écoute active du chercheur sur la production discursive en cours ;

– s'imprégner et se distancer à volonté du cours de l'entretien de façon à construire un corpus cohérent par rapport aux objectifs de la recherche. Ce qui implique que l'enquêteur doit être impliqué dans l'entretien en tant que membre social en contact avec un autre membre social, suffisamment objectif pour permettre un ajustage si nécessaire de l'orientation d'une enquête pendant même son déroulement sans intervenir en tant qu'être individuel dans la structure de l'entretien et enfin savoir par quasi-dédoublement rompre le fil du discours pour proposer un retour réflexif de l'enquêté sur sa construction et ainsi parvenir à un développement plus intense de certains aspects contenus dans les propos tenus ; « la neutralité du caméléon » faisant du chercheur un acteur ;

– prendre conscience du rôle de l'enquêteur sur la co-construction du corpus, impliquant donc un retour réflexif sur sa propre pratique.

L'ensemble de ces conseils méthodologiques sont bien évidemment pertinents dans le cadre de cette recherche mais restent difficiles à appliquer simultanément dans le recueil d'entretien. Poursuivons sur les stratégies utilisées pour la construction de ce corpus discursif atypique privilégiant la diversité des méthodes avec les types d'entretien choisis et la provocation discursive pour cette phase de l'enquête : entretien individuel et entretien collectif.

4- L'entretien individuel : face-à-face avec des individus directement concernés par les procédures de recrutement

La méthode de l'entretien individuel constitue un recueil privilégié d'informations. Il permet de recueillir des discours via une interaction verbale entre enquêteur et enquêté. Ce choix permet d'établir un dialogue donc un échange provoquant une élaboration discursive volontaire et participative de chacun des deux intervenants dans la réflexion.

> « L'entretien est une occasion interactionnelle au cours de laquelle une parole [...] est sollicitée, déclenchée, stimulée de la part de cet interlocuteur qu'est le chercheur » (Mondada, 2000, p.101).

L’entretien semi-directif individuel permet en sociolinguistique de pouvoir guider l'enquêté et cette méthode est la plus appropriée pour cette recherche. Il est cependant important de considérer que l'un de ces deux interactants / l'enquêteur prend initiative de l'échange ainsi que l'organisation de son cadre puisque les questionnements sont préparés et à la disposition unique de l'enquêteur dans le premier temps de l'échange (Nils et Rimé, 2003, p.165).

L'ambition première était d'interroger un échantillon de vendeuses et de clientes. Encore une fois la façon d'appréhender les réalités du terrain a conduit à réorienter la constitution de cet échantillon. Les vendeuses auprès desquelles se sont déroulées les phases d'observation ne se sont pas montrées motivées / disponibles par ce nouvel aspect de la recherche. Ce refus est difficilement interprétable, est-ce dû à des motivations personnelles ou plus spécifiquement en lien avec leur sphère professionnelle? Revenons à la composition de l'échantillon pour les entretiens individuels. Seule une vendeuse a répondu favorablement à ma requête et accepté de participer à ces entretiens. Elle fait partie de mes compagnons de route. La seconde personne sollicitée est une femme intermédiaire de l'emploi. La tranche d'âge de ces deux femmes correspond à celles des locutrices masquées et leurs caractéristiques professionnelles répondent aux besoins de l'enquête et aux appartenances d'informateurs des questionnaires d'évaluation. Cet aspect de l'échantillonnage est subi plus que choisi dans la mesure où le recul des sphères professionnelles face à cette nouvelle phase de l'enquête implique des mises en place d'autres stratégies.

Je réalise donc deux entretiens individuels. Chaque entretien est réalisé avec une femme. La première informatrice a vingt-sept ans, elle vit dans l'une des communes environnant le Nord de Rennes. Elle est responsable d'une surface de vente de prêt-à-porter féminin à Rennes en contrat à durée indéterminée. Elle est de nationalité française et se déclare d'origine bretonne. Elle dit ne parler que le français.
Le deuxième entretien a lieu avec une informatrice de 29 ans habitant à Rennes. C'est une intermédiaire de l'emploi en contrat à durée indéterminée. Elle est de nationalité française et se déclare d'origine française. Elle parle également anglais. L'intérêt de ce secteur d'activité est qu'il peut permettre de faire de cette informatrice un représentant des intermédiaires de l'emploi en posant que si, comme le suppose l'étude des questionnaires, le fait d'être sensible au monde du recrutement induit des positions plus radicales, plus discriminantes à l'égard des variétés sociolangagières. L'intérêt porté sur ce secteur professionnel est notamment du aux résultats de la première sollicitation de terrain où la rencontre avec des

intermédiaires de l'emploi, bien qu'infructueuse concernant le travail effectif sur les mises en mots discriminatoires reste révélatrice du pouvoir qu'exercent ces structures sur les insertions professionnelles et la transmission des procédés discriminatoires sollicités par les clients selon les dires de ces structures intermédiaires de l'emploi.

5- L'entretien collectif : l'enquêteur face à un groupe

Pour compléter ces deux entretiens, j'ai réalisé des entretiens collectifs. Cette méthode consiste en un entretien auprès d'un groupe pour

> « permettre l'exploration de situations sociales conflictuelles mais aussi l'évaluation de la cohésion de situations apparemment consensuelles » (Giami, 1985, p.221).

Ces deux types de situation sont d'ailleurs propices puisque travailler sur des comportements et attitudes perçus légitimes et donc acceptables dans le contexte de situation permet de recueillir ces discours consensuels des discours de sens commun et de travailler sur des comportements et attitudes perçus conflictuels où il y a confrontation entre plusieurs points de vue impliquant une nécessaire justification de la part des interactants par recours à ces discours construits. Dans ces discours, en reprenant l'hypothèse de Alain Giami (1985, p.223), le discours construit par l'interactant est représentatif du discours perçu légitime au sein du groupe d'appartenance de cet interactant et comme je l'ai posé plus haut, le recours à un discours collectif perçu comme légitime dans une situation sociale donnée.

L'intérêt de cette méthodologie est qu'elle permet de confronter en situation les points de vue de plusieurs informateurs. L'effet groupe produit par la présence multiple d'informateurs un discours-autre, co-construit non seulement par l'enquêteur et par l'instance enquêtée mais aussi au sein même du groupe enquêté. L'entretien mené en groupe permet en effet de mettre en place « une situation construite par le chercheur en vue de la production d'un matériel discursif polyphonique » (Giami, 1985, p.226). La construction des discours se fait par réponse collective des enquêtés qui complètent les uns après les autres les propos du premier interactant et abondent dans son sens et / ou (alternativement) une juxtaposition de points de vue individuels ne présentant pas nécessairement une homogénéité mais plutôt un panel varié de réponses construites. Dans le premier cas, il s'agit la plupart du temps d'un groupe au sein duquel les liens sont créés, une hiérarchie au sein-même du réseau est

préalablement constitué. Cet aspect est très intéressant dans la perspective de mon travail puisqu'il peut être mis en lien avec les hiérarchies sous-jacentes en milieu professionnel. Je confère au discours d'un membre considéré représentatif d'une communauté une légitimité qui induit une potentielle construction collective d'un même point de vue. Le second cas faisant de la dimension collective une addition de points de vue individuels est dans une certaine mesure un procédé comparable à des séries d'entretiens individuels, même s'il est nécessaire de prendre en compte les possibles liens non explicités en discours entre les différents enquêtés. Dans les deux cas, ma démarche diffère puisqu'il me semble nécessaire de mettre au jour le type de relations qu'entretiennent les enquêtés les uns avec les autres en fonction de l'analyse des discours.
Ces entretiens collectifs sont recueillis auprès de deux groupes d'étudiants, cette fois non pas auprès d'étudiants de communication mais auprès d'étudiants étant amenés à se positionner dans un futur proche en tant que responsables d'équipes susceptibles d'être recruteurs. Je suis confrontée à deux groupes : le premier mixte de trois individus dont une femme et le second de huit individus dont deux femmes. Ces deux réseaux sont situés dans une tranche d'âge de vingt et un ans à vingt-quatre ans.

Le premier groupe est composé de trois informateurs : une femme et deux hommes. Sur ces trois individus, deux se déclarent de nationalité africaine et un de nationalité française. Les origines déclarées sont réparties telles que les nationalités correspondent aux origines : on retrouve donc deux informateurs d'origine africaine et un informateur d'origine française. Ces trois informateurs n'ont jamais travaillé en dehors de leur formation universitaire et projette de devenir ingénieur, secteur d'activité pouvant notamment prendre en charge une gestion d'équipe : ces informateurs peuvent ainsi être amenés dans le cadre de leurs missions professionnelles à participer aux procédures de recrutement. Concernant leurs pratiques langagières, ils déclarent parler uniquement l'anglais et une seconde langue (allemand ou espagnol) dont les caractéristiques principales sont leurs apprentissages en milieu scolaire français.

Le deuxième groupe est composé de neuf individus dont deux femmes. Deux de ces informateurs sont de nationalité africaine. Les origines déclarées correspondent également aux nationalités déclarées : les africains sont d'origine africaine et les français d'origine française. Quatre de ces informateurs ont déjà été en milieu professionnel que ce soit dans le futur secteur professionnel comme stagiaire ou dans un autre secteur tel que la manutention. Un des informateurs cite vendeur dans ces diverses activités professionnelles.

Leur projet professionnel vont dans le même sens que leur formation : ils souhaitent être ingénieur, ce qui confère à leur profil la même possibilité d'approcher les procédures de recrutement que ce que j'ai noté plus haut. Parmi les langues déclarées, on voit de nouveau apparaître très majoritairement l'anglais pour huit des neuf informateurs accompagné très minoritairement d'une langue à apprentissage déclaré scolaire : l'allemand (un seul des informateurs).

6 - Quand la distance entre enquêteur et enquêté(s) révèle la hiérarchie des interprétations construites en corpus

La distance qui s'instaure entre enquêteur et enquêtés conditionne les échanges entre les individus en situation d'entretiens semi-directifs et la nature de l'interprétation du corpus ainsi recueilli par l'enquêteur. Reprenons le schéma et l'explication proposés par André Guittet (2002, p.19) en insérant les distances qui séparaient enquêteur et enquêté(s) lors de la construction de mon corpus :

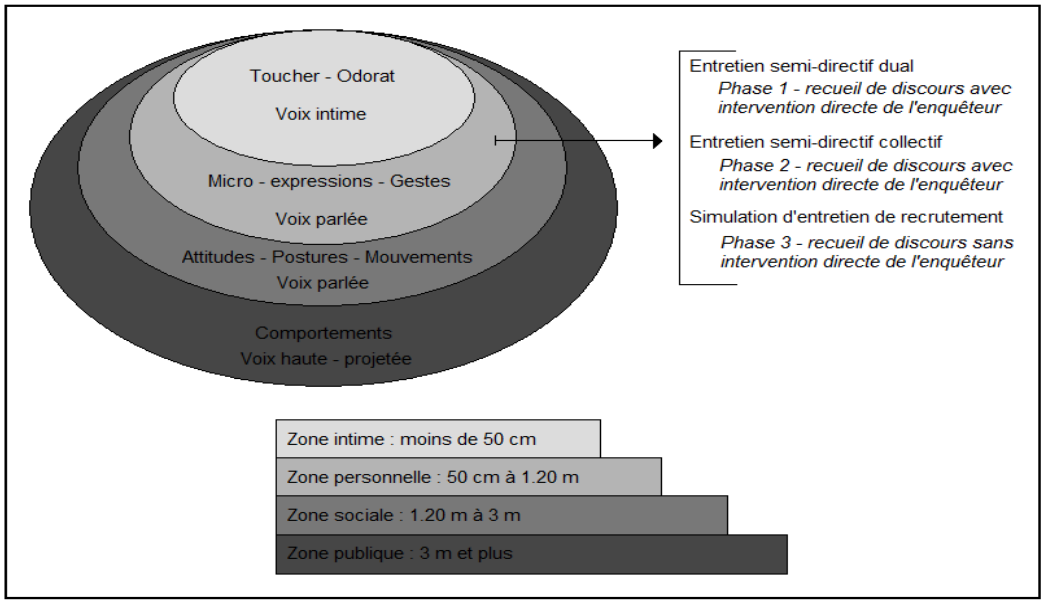

Schéma 67 . Distance entre enquêteur et enquêté(s) révélatrice de la nature des informations convoitées

La distance spatiale entre enquêteur et enquêté(s) révèle au delà d'un nombre de centimètres une proximité plus ou moins grande entre les deux entités interactantes. Les deux premières phases témoignent d'une distance différente mais quantifiée de la même façon par ce schéma. Le deuxième niveau témoigne d'une proximité professionnelle,

renvoyant à une relation enseignant-étudiants relativement *complice*. Dans tous les cas, la distance entre enquêteur et enquêté(s) renvoie « à la proximité affective et sociale et à la relation de confiance » (Guittet, 2002, p.19) entre les interactants en présence. La distance est donc dans toutes les situations d'entretien à réfléchir et à choisir stratégiquement pour la construction du corpus.

L'ensemble des entretiens réalisés dans cette partie de l'enquête (avec ou sans intervention directe de l'enquêteur)[72] est réalisé en position face à face, symbole d'une confrontation entre les deux interactants en présence. L'apparente confrontation supposée par cette répartition dans l'espace des interactants entre en écho avec le contexte thématique de réalisation de ces entretiens : la présence de l'enquêteur implique une connaissance relative du contexte-même de la recherche en cours, un travail sur les discriminations, sur les entretiens d'embauche. Cependant ces réflexions sur la structure spatiale sont à relativiser. Je considère que la répartition peut être posée comme représentative d'un climat d'entrée dans l'entretien mais non comme conditionnant l'intégralité de l'échange et la relation qui unit l'enquêteur et l'enquêté ; ceci est bien entendu trop restrictif. En effet, les relations entre les interactants se co-construisent tout au long des échanges en fonction de multiples paramètres comme le contexte, les figures des interactants et leurs intentionnalités.

Dans mon cas, la position face-à-face implique un premier état de l'échange à construire relevant d'une confrontation, pouvant potentiellement pousser l'enquêté à recourir à des discours collectifs qu'il perçoit plus légitimes en situation d'insécurité sociale. Il me semble en effet que ce climat confrontation peut contribuer à instaurer un sentiment particulier dans l'échange permettant la construction d'un corpus d'autant plus représentatif des discours pouvant être recueillis lors d'une *réelle* interaction en situation de recrutement. Ainsi, je pense que les interactants ont plus tendance à avoir recours à des discours illustrant des croyances et valeurs collectives propres à leur groupe d'appartenance et à des opinions / jugements construits à partir de cette entité collective d'informations.

Les différentes natures d'informations (opinions, faits, observables, émotions, jugements de valeurs, ressentis, croyances, représentations[73]) ne sont pas dissociables et forment un ensemble dont chacune des composantes est difficilement séparable des autres et en discours difficilement discernables de ses semblables. Tout au mieux il est possible d'émettre des hypothèses sur les natures d'informations. L'ensemble de ces natures d'informations constitue le vivier composant les représentations individuelles et collectives dont dispose

72 Ici j'inclus la construction d'un autre type d'entretiens dont il est question plus loin p. 306.

73 Cette liste non-exhaustive renvoyant aux référents constitutifs de la construction notamment discursive renvoie à des termes de sens commun.

l'individu pour réagir face à une situation sociale. La mise en mots de ces différentes natures d'informations et leur analyse permet donc de recomposer dans les discours co-construits pendant l'enquête d'identifier les représentations / catégories en présence et de poser des hypothèses sur la nature des informations émises, ces informations pouvant être mise en comparaison avec les différents items proposés dans le questionnaire pour la construction des représentations sociales collectives / des catégories représentationnelles à visée projective.

7 – La désirabilité sociale : un atout pour la recherche

De même que je l'ai abordé dans la partie concernant les questionnaires, la désirabilité souhaitée par les informateurs est positivement déterminante dans la construction des discours recherchée ici. En effet, si l'enquêté ne trouve pas sa pratique, ses comportements, ses discours légitimes dans la situation d'entretien dans laquelle il s'insère, il peut rechercher des discours qu'il perçoit légitimes dans ce contexte pour appuyer son discours. Le discours tenu perçu comme tenu par la communauté d'appartenance de l'enquêté en est un. Et c'est à partir de ce type de discours que ma recherche se construit en postulant que la discrimination connaît avant tout et surtout une influence collective qui conditionne ces comportements. Recueillir des discours relevant d'une dimension collective suscite le recours à des stratégies visant à mettre l'enquêté / les enquêtés dans une situation d'insécurité sociale, où il(s) peut(-vent) chercher à rétablir une désirabilité sociale par recours au discours commun. Ainsi même si « le répondant peut produire une information déformée » (Berthier, 2006, p.70), ce biais de la pratique de l'entretien de quelque nature qu'il soit est intéressant et pertinent dans le cadre de cette analyse des discours.

II- Vers quel type d'exploitation des corpus d'entretiens ?

En posant « l'interprétation [comme une] opération qui consiste à déchiffrer par approximations successives le contexte discursif qui préside au discours : ses significations psychologiques et sociales qui en constituent le sens » (Blanchet, 1985, p.16), le travail sur les discours proposés dans cette partie vise à dégager les différents mécanismes discursifs utilisés par les locuteurs conditionnant des discriminations. Pour conceptualiser la mise en

mots discursive, je repars du schéma de Philippe Blanchet (2008, p.5) sur son approche complexe de la communication :

1– Le schéma ethno - sociolinguistique de la communication de Philippe Blanchet[74]

La légitimité/ la sécurité est totalement dépendante du contexte puisque c'est ce dernier qui détermine les conditions de l'interaction et les règles de communication. Ce contexte prend en compte à la fois la situation spatio-temporelle, les interactants en présence, l'objet de l'interaction, et toutes les composantes intervenant dans la communication. La relativité et la complexité d'une interaction langagière imposent que cette dernière soit envisagée dans son contexte de production pour produire une analyse pertinente de l'acte communicationnel. Elle nécessite donc une approche socio-pragmatique - prise en compte des actes de langage et interprétation en contexte. Philippe Blanchet propose une schématisation d'une approche complexe de la communication en reprenant divers constituants permettant de travailler sur les discours. Il développe sept composantes ethno-sociolinguistiques : la circularité, les contextes, les codes, l'intentionnalité, la coopération, les significations et la métacommunication qu'il modélise comme suit :

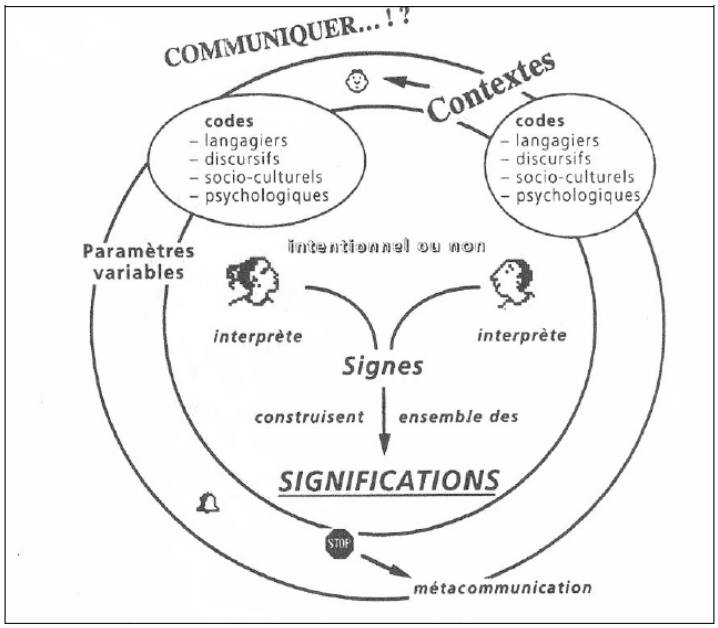

Schéma 68. Schéma ethno-sociolinguistique de la communication (Blanchet, 2000, p.5)

74 Cette exploitation a été initiée dans le cadre de la préparation d'un cours donné avec Aude Etrillard sur *l'analyse socio-pragmatique des interactions* et reprend donc des éléments de définition conjointement élaborés.

Philippe Blanchet (2008, p.5) fait de ce schéma l'exploitation suivante :

La *circularité* implique la prise en compte des influences des discours les uns sur les autres. Les discours jouent un rôle sur les discours qui suivent mais conditionnent également le retour sur les discours précédemment produits. Le discours n'est pas un énoncé donné et arrêté au contexte dans lequel il est produit mais plus largement un élément d'un tissu langagier dans lequel chaque maille est nécessaire pour la cohésion du tout discursif. L'influence des discours les uns sur les autres est donc posée déterminante dans une analyse des mises en mots.

Les *contextes* sont l'ensemble des paramètres autour de l'interaction qui conditionne l'échange. Je propose ici trois types de contexte :

– contexte identitaire : identité individuelle des interactants - vêtements, mobilier, etc. - et collective - reconnaissance d'une appartenance communautaire réelle ou supposée ;

– contexte perturbateur : propre à la situation de l'interaction prenant en compte l'environnement proche direct de l'interaction : bruit, personnes présentes mais n'intervenant pas pendant l'interaction. Ces éléments entrent comme constituants dans la trame du discours, et

– contexte locatif : renvoyant à l'organisation temporelle, historique, sociale du discours.

La notion de contexte est dans le cadre de cette recherche mise à l'écart puisque ce concept est ici posé comme actif mais non déterminant dans la construction des discrimination mises en mots.

Les *codes*[75] renvoient au répertoire linguistique utilisé par les interactants. Ce répertoire linguistique est construit à partir des compétences communicationnelles des interactants et inclut les variations inhérentes à toute pratique sociolangagière. En effet, le locuteur n'a pas une seule et unique pratique langagière dans son répertoire puisque tout locuteur est posé ici comme apte à des accommodations langagières en fonction du contexte dans lequel il insère sa pratique. On adjoint donc dans la notion de code l'ensemble des pratiques perçues légitimes dans la situation et des pratiques prises en charge par les interactants en contexte social. Ces différentes pratiques langagières peuvent relever de caractéristiques géographiques - renvoyant aux notions de topolecte et de régiolecte notamment - et de caractéristiques sociales (sociolecte, acrolecte, mésolecte, basilecte ou idiolecte). L'approche des codes renvoie alors à l'identification des variétés de langue utilisées ou à utiliser lors d'un échange discursif. Dans cette recherche, le code est mobilisé en tant que

75 Les différents concepts signalés dans cette partie *code* sont définis à partir des éléments de (Moreau, 1997). Je n'ai pas poursuivi plus loin dans la définition de ces aspects puisqu'ils ne constituent pas ici des éléments déterminants dans ma recherche.

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

stimulus déclencheur d'une discrimination où les locutrices masquées illustrent des variations d'accents posés comme moteurs de discriminations lors de l'insertion professionnelle dans le prêt-à-porter féminin rennais.

L'*intentionnalité* renvoie aux objectifs déclarés ou sous-jacents d'une interaction discursive. Les interactants engagent des discours avec des objectifs guidant les échanges ; ce qui induit la mise en place de stratégies de discours pour atteindre ces objectifs. Les interactants sont co-constructeurs du discours. L'intentionnalité des entretiens visant la stimulation de discours discriminatoires est initiée par l'enquêtrice mettant en place des stratégies discursives pour atteindre ces objectifs.

La *coopération* vise à l'établissement d'un contrat implicitement conclu entre les interactants, de façon implicite ou explicité en discours. Ce contrat reprend les conventions établies par les interactants et régissant le bon déroulement ou non d'un échange discursif. Il implique la mise en commun des mises en action des intentionnalités de chacun des interactants et leur confrontation aboutit à la création ou non de cette coopération. La coopération passe à la fois par la mise en action des intentionnalités mais aussi par le réinvestissement des codes paraissant légitimes en situation par les interactants. Cette coopération concerne plus particulièrement dans cette phase de l'enquête l'accord tacite entre enquêtrice et enquêté(s) où l'enquêté accepte de participer à l'entretien en regard à la relation qui l'unit à l'enquêteur.

Les *significations* sont co-construites par les interactants en présence : par les éléments linguistiques réinvestis en contexte par le locuteur dont le choix est déterminé par l'identité de l'individu par l'intentionnalité qu'il projette pour cet échange et par le discours produit décodé par l'interlocuteur qui réinvestit ses connaissances en matière sociolangagière visant la mise en correspondance entre marqueurs discursifs et indicateurs identitaires. Pour construire les significations, il y a également prise en compte du contexte et des codes, ce dans l'objectif de déceler en autres quelles intentionnalités ont voulu être mises en relief dans le discours produit. Le partage d'une vision commune d'une réalité en cours permet aux interactants de construire des significations proches induisant par ce biais une coopération entre ces interactants. Le recours à l'entretien est dépendant de cette co-construction des discours entre enquêtrice et enquêté(s).

La *métacommunication* consiste en un retour réflexif sur les pratiques langagières en cours de façon à réorganiser les règles conditionnant ces échanges. En effet, pour qu'un discours soit considéré réussi, il est nécessaire que les règles régissant l'échange soient communes à tous les interactants intervenant directement dans l'échange. Considérés comme une pause, la métacommunication rompt le cours du discours pour rétablir une coopération dans

l'échange.

Je pose les liens entre ces différentes composantes et les contextes de sécurité / d'insécurité langagière comme étant les suivants :
En situation de sécurité sociale,
– la circularité fait appel aux représentations personnelles de l'individu. Il faut que la circularité n'engendre pas de recours à des catégories pré-conçues stigmatisantes - pas à un imaginaire collectif ;
– les contextes sont connus et maîtrisés par les interactants, éventuellement choisis ;
– entre les interactants est utilisé un code commun ou du moins partagé et perçu légitime dans le contexte d'interaction ;
– les deux interactants ont des objectifs communs ou compatibles au début et pendant l'échange ;
– la coopération est omniprésente, en cas d'incompréhension ou de difficultés dans l'inter-échange, chaque interactant fait en sorte de rétablir un climat sécure pour aboutir à un échange productif de données communicatives ;
– les significations sont partagées ou explicitées en fonction des codes de chacun. Tous les interactants comprennent la signification à donner aux termes employés dans le discours ;
– en cas de rupture discursive, la métacommunication intervient pour rétablir l'ordre dans l'échange en revenant sur les règles de base de l'interaction (intentionnalité, code, etc.).

En situation d'insécurité sociale,
– la circularité fait appel aux représentations sociales personnelles ou collectives de l'individu. La circularité engendre dans ce cas un recours à des catégories pré-conçues stigmatisantes : les catégories représentationnelles à visée projective. La circularité fait alors appel à l'idéologie collective par recours à un discours perçu légitime ;
– les contextes sont posés comme non-déterminants dans la constitution des phénomènes de communication. le contexte n'est pas perçu comme un lieu sécure par l'un des interactants ou par tous ;
– les interactants n'utilisent pas un code commun ou du moins pas totalement partagé, l'une des pratiques est perçue illégitime dans le contexte d'interaction. L'interaction est guidée par différents objectifs considérés antinomiques par l'un ou l'autre des interactants ;
– les deux interactants ont des objectifs différents ou incompatibles au début et pendant l'échange. Les codes employés par les interactants sont différents et mènent à une

incompréhension ;

– la coopération est absente, en cas d'incompréhension ou de difficultés dans l'inter-échange, les interactants ne parviennent pas à rétablir un climat sécure pour aboutir à un échange productif de ;

– l'utilisation de termes obscures pour l'autre interactant voulue, consciente, inconsciente, subie bloque l'inter-échange / la co-construction du corpus ;

– la communication est bloquée et aucun procédé de métacommunication ne parvient pas à à pallier à cette rupture.

Ces éléments définitoires des situations d'insécurité sociale sont posés ici comme déterminants des situations de recrutement où sont mis(e)s en place / mots des attitudes et/ou des comportements discriminatoires.

2- Proposition d'une modélisation des discours visant le travail sur les mises en mots discrimination

Cette analyse est mise spontanément en œuvre par tout individu qui entreprend l'interprétation d'une interaction langagière, même et surtout s'il en est un des acteurs. Ici, je me concentre sur le non-partage des codes, et plus particulièrement sur une variation portant uniquement sur le paramètre accent, ce paramètre, dans cette recherche, n'entravant pas l'inter-compréhension ; l'objectif étant l'observation discursive et la compréhension du traitement d'un critère non-opérant dans une sélection d'individu en contexte social. En repartant du schéma de Philippe Blanchet visant une explication d'une modélisation complexe de la communication, je propose ce nouveau schéma permettant de voir comment structurer l'analyse des discours recueillis pour en extraire les mécanismes discursifs de discrimination.

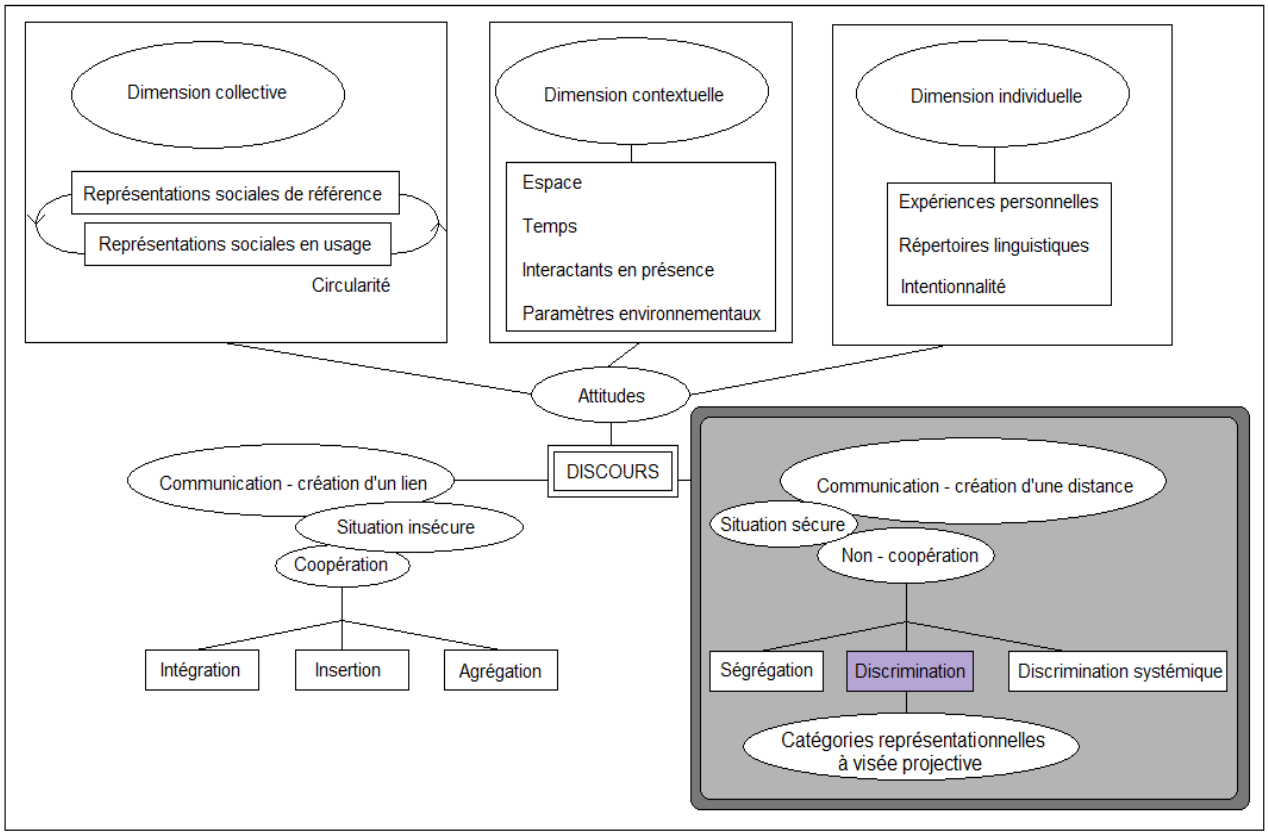

Schéma 69. Discours discriminatoires et modélisation complexe de la communication

Je postule que la discrimination telle qu'elle peut être décelée en discours est le résultat d'une situation de communication créant une distance entre les interactants, situation de non-coopération non seulement discursive mais plus largement sociale. En effet, le discours est appréhendé ici comme un véhicule visant la transmission d'une attitude mise en mots et comme un intermédiaire actif entre les différents paramètres conditionnant une situation de communication et les conséquences de la projection de ces paramètres communicationnels sur une situation de réalité sociale.

La situation sécure de communication est conditionnée par un ensemble de paramètres permettant aux interactants de percevoir leurs pratiques sociales légitimes. La situation insécure peut reprendre plusieurs schémas de communication : l'un des interactants se sentant en situation de sécurité sociale, l'Autre en situation d'insécurité ; ou les deux se sentant en situation d'insécurité.

Le discours détermine par sa mise en acte le type de situation qu'il conditionne. Une communication peut aboutir à la création d'un lien ou d'une distance. Il va sans dire que ce n'est pas une distinction dichotomique entre les deux mais qu'il existe un continuum entre ces deux pôles. Cependant pour la faciliter de la représentation schématique et le

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

mécanisme proposé pour l'analyse des discours, je conserve pour la suite de ce travail cette distinction simplificatrice. Je présente la coopération ici comme une visibilité d'une rencontre réussie entre les intentionnalités stratégiquement mises en mots des interactants directement actifs dans la situation de communication. Cette rencontre est également lieu de toutes les possibilités pour un réajustage des comportements en discours et en acte. La non-coopération illustre quand à elle une rencontre *non réussie*. Le type de communication créant un lien / une distance est donc par essence lié au type de situation sécure / insécure et à la coopération / non-coopération entre les interactants.

3- Qu'est-ce qui détermine un discours?

Je propose ici trois axes d'influence en reprenant en partie les axes de Philippe Blanchet : je distingue donc la dimension individuelle, la dimension contextuelle et la dimension collective. Encore une fois ces trois axes sont liés et ne peuvent être dans une réalité des faits ainsi dissociés. Pour faciliter la lisibilité du schéma et la structure de l'analyse des discours, je conserve ces trois axes. Le premier axe concerne donc la dimension individuelle qui comprend l'expérience personnelle de l'interactant, son répertoire sociolangagier et son intentionnalité. J'entends ici par répertoire linguistique l'ensemble des codes dont l'interactant dispose (tous les niveaux sont concernés : syntaxique, lexical, phonétique et plus largement plurilingue). Le répertoire est vivier résultant d'une appropriation de plusieurs systèmes linguistiques qui ont été à sa portée. L'intentionnalité renvoie ici aux objectifs sous-jacents de toute situation de communication : l'interactant détermine les visées de l'intervention discursive en fonction de l'ensemble des paramètres qui conditionne la situation de communication. Le deuxième axe concerne la dimension contextuelle prenant en compte l'ensemble des paramètres qui déterminent la situation de communication : l'espace, le temps, les interactants présents mais n'intervenant pas discursivement dans la situation de communication et les paramètres environnementaux (perturbations sonores, visuelles, etc). Et le troisième axe qui m'intéresse particulièrement ici : la dimension collective dans laquelle j'ai inclus les représentations sociales à la fois en usage et de référence. Ces deux types de représentation sont totalement interdépendants dans la mesure où l'un conditionne le second et réciproquement : on parle ici de circularité. Cette circularité est visible dans les discours (« j'ai entendu que », etc) ou / et dans les médias (donc n'impliquant pas d'échange discursif entre deux ou plusieurs interactants mais sollicitant plutôt une perception des représentations). Cette nouvelle dimension peut être discutée dans la mesure où les

représentations font partie de l'individu. Le passage intermédiaire entre les paramètres qui conditionnent la nature de l'échange discursif est l'étape des attitudes. Je ne reviens pas ici sur l'acception faite de ce terme, ce qui m'intéresse ici c'est la mise en mots de ces attitudes, autrement dit le discours.

4- Qu'est-ce qu'un discours discriminatoire ?

Les éléments qui constituent la discrimination sont décelables en discours puisqu'à partir d'une analyse fine de l'organisation discursive, ces mécanismes sont posés comme actualisations des attitudes potentiellement discriminatoires en discours. L'hypothèse de cette partie de l'analyse vise à repérer ces indices discursifs des traductions mises en mots des intentionnalités - donc perspectives individuelles - et des représentations sociales - donc dimensions collectives. Ici encore *la dimension contextuelle* n'intervient pas directement puisqu'il est posé que la discrimination n'est pas dépendante du contexte de la situation de communication mais uniquement *des dimensions individuelle et collective* de l'évaluation de l'entité appréhendée. Les axes *expérience personnelle* et *répertoire sociolangagier* auraient pu également être traités mais ceci aurait supposé une plus grande approche des informateurs pour observer plus en profondeur leurs caractéristiques individuelles mais là n'est pas l'objectif de cette recherche puisque je vise plus précisément à travailler sur la potentielle dimension systémique des discriminations en analysant les représentations et intentionnalités pouvant relever du collectif et non du particulier. Enrayer les phénomènes de discrimination passe en effet selon moi par un premier travail sur le collectif. Il s'agit donc dans cette partie de la recherche de travailler sur la construction des significations par l'individu-discriminant en impliquant dans cette analyse à la fois la mise en mots d'une légitimité perçue collective pour le propos mis en mots et également les indices marquant l'insécurité langagière et sociale dans ces mêmes discours.

III- Résultats de l'analyse des discours recueillis par entretiens : vers une modélisation des discours discriminatoires

L'interprétation des discours à l'étude se réalise en deux temps conjointement traités :

> « à la fois « syntagmatique » (suivre le cheminement, unique, et réalisé dans un entretien, d'une pensée qui se manifeste par une succession de mots, de phrases, de séquences) et « paradygmatique » (avoir à l'esprit l'univers des possibles : cela n'est pas dit là, mais cela pourrait l'être, ou l'est effectivement dans un autre entretien)» (Bardin, 2007, p.99)

pour permettre ainsi une analyse complète de la mise en mots des discriminations. Telle que présentée ci-avant, la notion de catégorie représentationnelle à visée projective implique des informations prêtes à l'emploi chez l'individu qui, à partir de la perception d'un marqueur, convoque une construction identitaire - sans prise en compte de la dimension individuelle de l'individu évalué ni du contexte qui entoure la perception. Ce type de catégorie est véhiculé par des mises en mots de systématisation de jugement de valeur à partir d'un critère perçu lors de l'observation non opérationnel pendant la phase de recrutement : la pratique langagière. La discrimination se construit donc par hypothèse présentée ci-avant sur le réinvestissement inopportun de catégories représentationnelles à visée projective en posant que quand ces catégories sont utilisées de façon à valoriser l'individu évalué, il y a intégration et lorsqu'elles sont utilisées de façon à le dévaloriser, il y a discrimination. C'est sur ce deuxième aspect que je poursuis cette analyse en tentant de repérer à travers le corpus puis analyser les mises en mots de ces catégories représentationnelles à visée projective.

La méthode employée ici pour travailler sur les mises en mots discriminatoires se construit à partir des outils posés ci avant comme constitutifs des discriminations. La notion de catégorie représentationnelle à visée projective est posée comme un outil prêt à l'emploi / prêt au réinvestissement systématique sans dépendance du contexte. Le contexte est quand à lui posé comme non déterminant dans la mise en place discriminatoire en faisant de ce procédé une réaction provoquée par la seule perception d'un marqueur. En axant mon observation sur un repérage des catégories représentationnelles à visée projective concernant des ségrégations d'individus, je pense qu'en restant en surface textuelle, il est possible de construire une modélisation de marqueurs illustrant ces différents aspects. Ce premier temps

de travail est indispensable pour entamer une réflexion sur le discours comme véhicule des discriminations[76].

A partir d'une première lecture globale du corpus recueilli, j'ai choisi de construire ma méthode d'analyse des discours en partant d'un travail d'observation d'un fragment de discours constitué lors d'un entretien individuel. Le choix s'est porté sur cet extrait particulier en raison du sens qui y est véhiculé : 'une des informatrices a dans son propos un discours réflexif sur l'évaluation qu'elle est en train de faire et sur son caractère discriminatoire. A partir de ce constat, je pose que cet extrait est discriminatoire avec des indices caractéristiques montrant les phénomènes de ségrégation et un climat d'insécurité langagière / sociale. Observons et décrivons les mécanismes porteurs de ces phénomènes.

1- Retour réflexif sur la pratique évaluative de l'informateur par l'informateur : preuve d'un discours discriminatoire

Extrait 33

A87 alors qui tu recrutes qui tu recrutes pas
A88 le problème c'est qu'on ne recrute pas que sur la voix quoi / euh :: bah en fait là sur les quatre y en a pas une qui me dérange plus que ça / après y a la trois qui parle forcément mieux // fin : l'intonation est claire / euh : après euh :
A89 tu dis que l'intonation est claire ça veut dire que quand y a un accent l'intonation n'est pas claire
A90 bah la troisième y a pas d'accent du tout en fait / fin si on me demande de recruter sur l'accent / après voilà on recrute pas sur l'accent mais euh :: / la première j'aimais bien l'accent un peu british là // deuxième l'accent euh : c'était un accent un peu africain c'était pas gênant vu que la voix était douce donc :: c'est euh : y a une facilité de compréhension après la quatrième la voix est trop :: /// trop : trop forte en fait trop / mais du coup là je pars sur la voix je pars pas sur l'accent là / la personne aurait une voix plus douce limite ça passerait quoi ///
A91 d'accord
A92 ça ça braille quoi
A93 tu pourrais presque recruter les :
A94 quatre
A95 avec un bémol sur la quatrième et avec une plus grand facilité sur la troisième /
A96 ouais
A97 et pourquoi une plus grande facilité sur celle qui a le moins d'accent

76 Une deuxième phase de travail peut être dès à présent envisagée à partir de l'outil ici mis en place et concernant cette fois également les équivalences à portée discriminatoire. Ceci peut constituer une des possibles prolongations de cette recherche.

A98 bah le fait que :: le problème c'est que / fin moi fin j'embaucherais pas sur l'accent // euh::
A99 dans les pratiques que t'as pu observer aussi / qu'est ce qui à ton avis dans les quatre :: // tendanciellement vers lesquelles les recruteurs iraient le plus facilement //
A100 après ouais ça dépend du recruteur après fin moi je sais que :: certains accents par exemple le premier ou la dernière si l'intonation était moins forte ça a du charme les clientes fin y a certains clientes qui aiment bien ça ça faire ressortir du lot euh :: la la vendeuse en fait
A101 et ça dépend du type de boutique ou ça n'en dépend pas
A102 boutique actuelle ouais euh :: boutique haute gamme euh:: l'accent anglais ça dérangerait pas parce que du coup on sait qu'elle parle anglais et ça peut servir //
A103 pourquoi / parce que les anglais vont se ::
A104 nan nan mais euh :: bah pour les étrangers pour la clientèle étrangère
A105 la clientèle étrangère va plus facilement dans les boutique haute gamme que :: dans les boutiques ::
A106 nan mais la clientèle :: touristique / la clientèle étrangère fin les touristes quoi hum : // tu voulais savoir quoi / je suis un peu perdue là (rires)

Cet extrait d'entretien individuel me sert ici de base à la réflexion proposée sur les mécanismes de mises en mots discriminatoires. L'informatrice au cours de l'échange propose un retour sur la construction de son discours de recrutement en mettant en mots la reconnaissance d'un processus discriminatoire. En effet, en évoquant le critère-accent comme non effectif dans sa conception du recrutement, elle fait des sélections qu'elle propose sur ce critère un discours discriminatoire. Elle explique qu'un recrutement sur le critère accent ne lui paraît pas légitime A90 : « */ après voilà on recrute pas sur l'accent mais euh :: / ».* Fait d'autant plus intéressant que ce discours sur son discours intervient lorsqu'elle évoque les locutrices masquées qu'elle met à l'écart – ségrégation et non les locutrices masquées qu'elle engage – agrégation. De ce fait d'observation découle la suite de ce travail d'analyse des mises en mots discriminatoires puisque tout en déclarant qu'un recrutement ne se fait pas sur le critère-accent pour elle et son groupe d'appartenance – utilisation du pronom indéfini on en A90, elle poursuit sa non-sélection sur ce stimulus déclaré inopérant. Observons plus en détails la structure discursive de cet échange.

A87 alors qui tu recrutes qui tu recrutes pas
A88 le problème c'est qu'on ne recrute pas que sur la voix quoi / euh :: bah en fait là sur les quatre y en a pas une qui me dérange plus que ça / après y a la trois qui parle forcément mieux // fin : l'intonation est claire / euh : après euh :

Le premier temps de réponse à cette question sollicite une prise de position entre deux extrêmes sans proposition intermédiaire : une réplique dichotomique. La réponse à ce questionnement commence sans hésitation pour faire de ce choix un *problème* pour ensuite annoncer son ressenti sur le questionnement directeur de cet entretien en utilisant un recours au *on* impersonnel faisant de cette partie du discours une généralisation non-personnifiée. Ce fait renvoie à une norme sous-jacente des comportements en procédure de recrutement. Cette sentence enchaîne par la suite sur une accumulation d'hésitations (marqueurs para-verbaux, silences, allongements syllabiques). Une fois évoquée, cette réflexion sur les critères de recrutement et sur la non-légitimité du critère accent est poursuivie dans la suite du discours et devient fil conducteur-prétexte de rupture de discours relatif au recrutement forcé d'une des locutrices. Il est par ailleurs notable de remarquer que cette deuxième série est caractérisée par une variation perçue migratoire. L'évocation de la non-légitimité des questionnements de cet entretien et par conséquent du critère de recrutement décisif accent est mis en lien avec une variation perçue issue d'une migration. Aborder l'accent dans une volonté d'intercompréhension, visant un échange d'informations discursives est également une perspective difficile à mettre en mots pour l'informateur. Les hésitations marquées en discours sont d'ailleurs essentiellement concentrées sur la considération évaluative à l'égard des locutrices ségréguées.

> *A89 tu dis que l'intonation est claire ça veut dire que quand y a un accent l'intonation n'est pas claire*
> *A90 bah la troisième y a pas d'accent du tout en fait / fin si on me demande de recruter sur l'accent / après voilà on recrute pas sur l'accent mais euh :: / la première j'aimais bien l'accent un peu british là // deuxième l'accent euh : c'était un accent un peu africain c'était pas gênant vu que la voix était douce donc :: c'est euh : y a une facilité de compréhension après la quatrième la voix est trop :: /// trop : trop forte en fait trop / mais du coup là je pars sur la voix je pars pas sur l'accent là / la personne aurait une voix plus douce limite ça passerait quoi ///*

L'informateur connaît la thématique discriminatoire sous-jacente mais ne propose ce retour réflexif que dans la fin de notre échange. Alors que pour les autres entretiens, les informateurs ne réagissent pas sur le caractère discriminatoire de la simulation de recrutement pendant l'entretien, cette informatrice met en mot ce recul face au *politiquement incorrect* des stimulus mis en lien avec les questionnements. C'est par ailleurs la seule informatrice se définissant professionnellement directement insérée dans le secteur de l'étude : le prêt-à-porter féminin à Rennes. Cette réflexion sur le principe-même de l'entretien reste marquée discursivement : une hésitation avec des marqueurs para-verbaux tels que

bah et *euh*, des allongements syllabiques très présents ponctués par des silences, des non-personnalisations des pratiques langagières réduites dans l'énonciation à la nature du stimulus accent dont l'item est présent dans cette seule réplique sept fois - réplique dans laquelle l'item est le plus présent dans tout le corpus.

Ce segment témoigne d'un retour réflexif de l'informatrice sur sa pratique en cours. On observe alors que la pratique de sélection professionnelle sur le seul critère accent est perçue illégitime dans ce secteur d'emploi et qu'en tant que professionnelle, l'informatrice déconstruit l'objet de l'entretien dans une approche critique de façon à signaler que l'accent n'est pas critère de recrutement dans ses pratiques professionnelles. Intéressant d'autant plus que ce retour sur pratique est suivi par une distinction identité / altérité. En effet, dans la suite de l'entretien, l'informatrice tend à différencier deux types de recruteurs : son groupe d'appartenance et un autre abordé ici comme opposé dans les méthodes / critères effectifs de recrutement.

> *A99 dans les pratiques que t'as pu observer aussi / qu'est ce qui à ton avis dans les quatre :: // tendanciellement vers lesquelles les recruteurs iraient le plus facilement //*
> *A100 après ouais ça dépend du recruteur après fin moi je sais que :: certains accents par exemple le premier ou la dernière si l'intonation était moins forte ça a du charme les clientes fin y a certains clientes qui aiment bien ça ça faire ressortir du lot euh :: la la vendeuse en fait*

La réplique introduisant cette différenciation de profil recruteur montre dans un premier temps l'alternative entre deux types de recruteurs :

– ceux dont les comportements sont perçus comme pouvant être pris en charge par l'informatrice, marque d'identité où l'accent ne peut être considéré comme critère de recrutement dans le prêt-à-porter féminin à Rennes et,

– ceux dont les comportements sont perçus comme différents de ceux de l'informatrice, marque d'altérité où l'accent peut être considéré comme critère de recrutement dans le prêt-à-porter féminin à Rennes.

Il reste par ailleurs possible de proposer ce discours dits d'autres recruteurs comme celui de l'informatrice cachée derrière un collectif en raison de son caractère non légitimement social, indiquant par là-même la potentielle référence à un discours personnel non pris en charge par l'informatrice. Cette hypothèse se voit confirmée par mise en lien avec le reste de l'entretien qui signale que l'informatrice quand la variation est autre que migratoire extra-France ne propose pas de retour réflexif sur sa pratique. Le choix d'un accent en regard à un

autre est donc problématique lorsque cette variation renvoie à un thème discriminatoire déclarée en milieu professionnel : l'origine ou la nationalité ethnique. Cet aspect fait de l'ensemble de cet entretien un discours co-construit porteur d'une discrimination puisque l'informatrice est consciente du caractère non légitime de la pratique en cours qui semble être d'autant plus révélée que cette variation porte sur une origine / nationalité ethnique. Cet extrait permet donc de mettre en relief le caractère discriminatoire de ce discours puisque résultant d'une sélection professionnelle systématisée sur critère non opérant et déclaré comme tel.

Extrait 33-a

> *A101 et ça dépend du type de boutique ou ça n'en dépend pas*
> *A102 boutique actuelle ouais euh :: boutique haute gamme euh:: l'accent anglais ça dérangerait pas parce que du coup on sait qu'elle parle anglais et ça peut servir //*
> *A103 pourquoi / parce que les anglais vont se ::*
> *A104 nan nan mais euh :: bah pour les étrangers pour la clientèle étrangère*
> *A105 la clientèle étrangère va plus facilement dans les boutique haute gamme que :: dans les boutiques ::*
> *A106 nan mais la clientèle :: touristique / la clientèle étrangère fin les touristes quoi hum : // tu voulais savoir quoi / je suis un peu perdue là (rires)*

Il est d'ailleurs particulièrement remarquable que la suite de ce fragment induit dans le discours de l'informateur une assimilation progressive linéaire entre l'accent, sa considération sociale *haute gamme* puis caractère étranger renvoyé à une dimension *touristique* légitimant dans ce discours collectif la présence des étrangers en tant que clientèle étrangère. Cet extrait s'achève sur un recours à la métacommunication, soit à une mise en mots par l'interactant – informateur visant à rétablir les règles thématiques de l'entretien en cours.

L'ensemble des indices de ce fragment porte une discrimination à la fois véhiculée par la mise en mots d'un retour réflexif, le recours à une distinction altérité / identité dans les comportements à mettre en œuvre dans une procédure de recrutement, l'omniprésence de marques d'hésitations (marqueurs para-verbaux, allongements syllabiques, fragments verbaux, silences), d'atténuation et de dévalorisation de certaines pratiques langagières.

A partir de ces éléments, je pose qu'il existe un ensemble de marqueurs discursifs véhiculant une discrimination mise en mots. Cette mise en mots, comme ce qui a été posé

précédemment est ici considérée comme la mise en mots des catégories représentationnelles à visée projective et répond à la matrice discursive suivante :

Catégorie représentationnelle à visée projective =
dé-/non-contextualisation du discours +
mise en mots d'une représentation sociale

L'hypothèse est que la mise en mots de la catégorie représentationnelle à visée projective s'effectue par réinvestissement de représentations sociales dans une perspective non/dé-contextualisée faisant des représentations sociales mises en mots des notions transférables et non dépendantes du contexte. Je poursuis ce travail sur corpus par observation organisée de la mise en mots des mécanismes posés comme discriminatoire et obtiens les axes suivants :

– les marqueurs hypothétiques telles que l'utilisation du mode temporel conditionnel ou encore la présence de l'usage d'une préposition comme *si* par exemple. La présence de ces marqueurs induit un regard de la part de l'informateur sur la contextualisation du propos et l'absence de ce type de marqueur pour traduire une universalité perçue de la représentation véhiculée ;

– les représentations sociales comme association identitaires systématisées aux locutrices masquées à partir du seul marqueur perceptif que constitue la pratique langagière. Je mets à ce moment-là en lien les items utilisés par les informateurs dans ces discours obtenus par entretien et les résultats des interprétations des questionnaires d'évaluation. La nature de la représentation observée conditionne l'organisation de l'analyse des discours comme suit :

– les représentations sociales collectives sont un recours à un discours collectif repérable par l'utilisation de pronoms renvoyant à une collectivité (*on, nous*) comme élément introducteur par exemple de ce type de représentation et induisent par ce biais la formation en discours d'une communauté dont l'informateur se dit ou non membre d'appartenance ;

– les représentations sociales individuelles avec présence dans le discours de la personne individuelle de l'informateur par utilisation de pronoms personnels impliquant l'interactant *(je, moi* par exemple).

Pour chacun de ces deux axes, je travaille en deux temps d'analyse :

– Repérage des items qualifiant chacune des pratiques langagières ségréguées :
quand Relevé des items qualifiants mis en lien directement ou indirectement à l'indicateur renvoyant à la locutrice observée - juxtaposition ou mise en équivalence par répétition d'une matrice discursive ;
* Dépersonnification ou non-personnalisation des individus dont l'interactant parle avec le recours à des pronoms marquant une non-identification d'un être animé (*ça, c*') pour marquer l'évaluation de la pratique langagière et non pas du locuteur qu'elle représente ;
* Qualification faite par tournure négative pour illustrer le rapport à un discours légitimant l'évaluation et donc la pratique de ségrégation, ce que la pratique / l'individu n'est pas par rapport à ce qu'il aurait dû être dans cette situation d'évaluation ;
Ce premier temps de repérage permet de travailler à la mise en mots des représentations ségrégatives.

– Marqueurs d'insécurité langagière et sociale lors de l'énonciation de ces items / de ces représentations / de ces catégories visant la mise en lien discursive de l'évaluation et de l'insécurité que cette association suggère dans le contexte d'une ségrégation voire d'une discrimination avec l'utilisation de :
– Hésitation pour marquer un temps de réflexion dans l'énonciation
– Marqueurs non / para-verbaux : silences, *euh*, *bah* et également les allongements discursifs - dernier son étiré dans l'énonciation – posés comme présents majoritairement dans des approches ségrégatives ;
– Répétitions de l'item entier ou d'une partie de l'item généralement la première partie ;
– Mise en mots d'une modélisation ou d'une quantification, l'objectif étant de travailler sur l'accentuation ou l'atténuation des actions mises en mots dans le fragment discursif analysé visant une insécurité dans l'énoncé du discours :
– par fragment discursif verbal de doute : implication amoindrie de l'interactant dans l'énonciation. Par exemple : *je ne sais pas* ;
– par réinvestissement d'adverbe ou de locution quantifiante : pour mettre en relief le caractère ponctuel, éphémère des actions dont la légitimité n'est pas posée comme fixe par l'interactant ;
– par l'utilisation de mise en comparaison d'un élément de discours par rapport aux autres.

En considérant ce premier entretien comme caractéristiquement discriminatoire du fait du regard réflexif de l'informatrice sur la pratique en cours, je construis l'analyse des autres entretiens – individuels et collectifs – à partir de ces éléments d'observations pour étudier la pertinence de ces axes d'analyse posés comme porteurs de discrimination dans d'autres contextes professionnels. La mise en mots discriminatoire est dès lors posée comme le réinvestissement en discours de catégories représentationnelles à visée projective, elles-mêmes construites à partir de représentations sociales véhiculant une ségrégation dé-non-contextualisée du milieu professionnel de l'évaluation mise en mots et énoncées dans un climat d'insécurité sociolangagière.

2- Analyse de discours co-construits par entretien individuel

A partir de la transcription des entretiens A et B, je relève les fragments qui me paraissent significatifs par rapport aux objectifs visés et énoncés précédemment. Un premier temps d'analyse consiste en un descriptif des marqueurs discursifs présents dans le fragment et un second temps pour observer comme présenté ci-avant la mise en mots de phénomènes discriminatoires. L'entretien A a été réalisé avec un informatrice du secteur professionnel de l'étude : le prêt-à-porter féminin à Rennes. L'entretien B a été réalisé avec une informatrice intermédiaire de de l'emploi

a- Ségrégation d'une pratique sociolangagière et insécurité de la situation de recrutement

Extrait 34

A25 bis alors lequel tu recrutes lequel tu ne recrutes pas sur ce seul critère
A26 euh::
A27 et pourquoi et c'est ce pourquoi qui m'intéresse
A28 la un nan
A29 par rapport à quoi
A30 un accent trop :: trop racaille
A31 qu'est ce que tu entends par racaille
A32 euh trop euh ça fait un peu vulgaire fin : / racailleux quoi (rires)
A33 et qu'est ce qui poserait problème dans le secteur du prêt-à-porter féminin si t'entendais une vendeuse parler comme ça
A34 bah ça reflète pas la féminité / donc :: donc nan euh ::
A35 un parler féminin c'est quoi alors
A36 quoi
A37 un parler féminin c'est quoi

A38 un parler féminin euh:: // bah déjà une voix douce euh: (rires) alors un parler féminin
A39 par rapport à ce que tu as entendu tu dis que c'est pas finalement ça ne reflète pas la féminité la voix une
A40 bah c'est masculin en fait c'est une voix masculine et très : très racailleux en fait //je sais pas comment / nan bah je sais pas qu'est qu'on peut donner comme adjectifs autres que racailleux /// même si le vocabulaire est là l'intonation elle est pas là en fait /

Description discursive de l'extrait

Il est intéressant de s'arrêter un moment sur cet extrait : entrée en jeu du processus d'évaluation et de sélection des différentes locutrices masquées, ces répliques permettent de voir comment dans un premier temps sont abordés les procédés de recrutement. La sollicitation d'un choix suscite donc hésitation (marqueur para-verbal A26 *euh* et allongement syllabique de ce marqueur). La prise de position sur une évaluation de recrutement en fonction d'un accent engage donc une marque d'hésitation. L'interprétation de ce fait est assez difficile à fixer puisque les éléments de sens varient en fonction du profil individuel de l'enquêté. Cependant je pose ceci comme hypothèse d'explication : l'hésitation par utilisation de marqueurs para-verbaux témoigne d'une difficulté à se positionner personnellement sur le questionnement proposé. L'enquêté témoignerait-il par ces marqueurs du recul de la société et des précautions qu'il suggère face à la discrimination ?

A28 la un nan
A29 par rapport à quoi
A30 un accent trop :: trop racaille

Ensuite le choix de l'informatrice se pose sur une ségrégation définitive de Maud. Aucun marqueur discursif induisant une mise en mots problématique : le propos est clair. La justification de cet énoncé implique pour l'informateur une caractérisation de cet accent renvoyant dans le cas de Maud à un jugement de valeur du locuteur. La caractérisation de cet accent est par ailleurs mise en place par exagération signalée dans le discours par la présence répétée puis allongée de l'adverbe *trop* marquant une quantification du qualificatif proposé. Par ailleurs l'utilisation de l'item A30 ***racaille*** très largement connoté dans les discours renvoie dans ce contexte professionnel à une approche dévalorisante du locuteur-individu concerné. Et le développement sémantique de cette utilisation itémique semble poser problème dans ce contexte : l'informatrice hésite : marqueurs para-verbaux répétés *euh* et *fin*, allongements syllabiques, silence pouvant être interprétés comme traduisant une

sensation insécure face à ce développement suggéré.

Extrait 34-a

> *A33 et qu'est ce qui poserait problème dans le secteur du prêt-à-porter féminin si t'entendais une vendeuse parler comme ça*
> *A34 bah ça reflète pas la féminité / donc :: donc nan euh ::*
> *A35 un parler féminin c'est quoi alors*
> *A36 quoi*
> *A37 un parler féminin c'est quoi*
> *A38 un parler féminin euh:: // bah déjà une voix douce euh: (rires) alors un parler féminin*
> *A39 par rapport à ce que tu as entendu tu dis que c'est pas finalement ça ne reflète pas la féminité la voix une*
> *A40 bah c'est masculin en fait c'est une voix masculine et très : très racailleux en fait //je sais pas comment / nan bah je sais pas qu'est qu'on peut donner comme adjectifs autres que racailleux /// même si le vocabulaire est là l'intonation elle est pas là en fait /*

J'observe par ailleurs une non-personnification de la pratique langagière entendue par recours à un pronom impersonnel *ça* qui fait du stimulus le seul objet de l'approche qui en est faite. Après recontextualisation du questionnement dans le secteur professionnel de l'étude, le sens de *racaille* mis en parallèle avec vulgaire est affiné et posé comme une opposition thématique à la notion de A38 ***féminité*** évoquée par l'enquêtée. Ce fragment renvoie à l'évaluation d'une pratique langagière projetée dans un secteur professionnel particulier. On y observe que la construction de cette évaluation se fait par recours à une qualification sexuée du parler, renvoyant par ce biais à une sexualisation du secteur professionnel. Quand à la discrimination portée ou non dans ce fragment, il semble que la considération sexuée de la pratique langagière soit considérée ici comme un critère de recrutement dans le secteur du prêt-à-porter féminin alors que l'observation participante ne fait ressortir aucune importance concernant la pratique langagière dans les processus de recrutement. La justification demandée des items A38 ***parler féminin*** est mise en mots de telle façon que ce développement est problématique : on observe encore une fois des marqueurs para-verbaux, des allongements syllabiques répétés et la présence de manifestations attitudinales (rires) qui par la suite est prolongé par une mise en opposition avec l'item A40 ***masculin*** appuyée par la non-personnalisation de la pratique entendue. La mise en place de la ségrégation de cette pratique langagière est alors renforcée par la présence dans cette nouvelle réplique à la fois de marqueurs para-verbaux A40 *bah*, une non-personnalisation *c'*, une présence d'adverbe quantitatif répété et allongé, des silences et par l'utilisation d'un fragment verbal marquant une atténuation du discours de jugement prononcé à l'égard de cette pratique.

Un discours discriminatoire?

La représentation sociale convoquée ici ne renvoie par à une dimension collective : l'informatrice n'utilise pas de stratégies langagières visant la prise en charge de son énoncé par une collectivité en vue d'une légitimation du discours. Cependant elle ne s'implique pas non plus totalement dans ce fragment puisque la marque personnelle de l'interactant n'apparaît que pour témoigner d'une atténuation relative du discours tenu A40 *je sais pas*. Selon les éléments proposés pour illustrer les phénomènes discursifs de ségrégation, Maud (la locutrice masquée 1) est donc mise à l'écart. Les items la qualifiant sont majoritairement *racaille* (et les dérivés proposés par l'informatrice), ce qui corrobore avec les conclusions émises suite à l'interprétation des questionnaires d'évaluation. Cette ségrégation passe également dans cet extrait par une non-personnalisation de la locutrice, l'informatrice parle du marqueur perceptif dans sa dimension linguistique A40 *intonation* et non de l'individu convoqué permettant la construction d'un profil identitaire. Je remarque également la présence de tournure négative pour qualifier la pratique de la locutrice entendue : A34 ***ça ne reflète pas […] nan*** qui permet à l'informatrice d'intégrer dans son discours une pratique d'embauche qui lui paraît légitime dans la situation imaginée : renvoyant à la sexualisation (féminine) du secteur professionnel du prêt-à-porter féminin et également à la sexualisation (masculine) de la pratique langagière évaluée. Dans cet extrait Maud est donc ségréguée.
L'informatrice se trouve par ailleurs en situation d'insécurité langagière et sociale. Je l'appuie par la présence de marqueurs d'hésitations para-verbaux tels que *euh* et *bah* tout au long de l'extrait par la répétition de certains items comme *donc* induisant par ce biais un temps de réflexion dans l'énonciation de ce discours, par l'utilisation de fragment discursif verbal de doute A40 *je sais pas*, par réinvestissement d'adverbe ou de locution quantifiante : A32 ***ça fait un peu vulgaire***, A40 ***très racailleux***, A30 ***un accent trop // trop racaille***. Cette interaction est donc à situer en contexte d'insécurité.
Il n'y a dans ce fragment aucune marque qui induirait que l'informateur envisage de projeter ce discours d'évaluation dans un contexte particulier. Il y a donc non-contextualisation des représentations ici mises en mots.

Par ces trois éléments, je déduis qu'il est possible de voir dans cette partie du discours un phénomène de discrimination : sans contextualisation particulière de la représentation sociale individuelle mise en mots, le discours d'évaluation est ici transférable et énoncé comme témoignant d'un climat d'insécurité langagière et sociale pour l'interactant.

b- Recours à un discours collectif comme ségrégation d'une pratique langagière

Extrait 35

A47 sur les trois laquelle tu ::
A48 bah limite la trois
A49 la trois tu l'embauches
A50 ouais / plus naturelle / la deuxième trop trop accentuée trop // trop BCBG trop prout prout (rires)
A51 et qu'est-ce que ça peut poser comme problème le fait que ce soit :
A52 au niveau de la clientèle / que la clientèle que la cliente se sente rabaissée en fait selon selon la boutique : / après si c'est une boutique haute gamme à la rigueur oui mais si c'est une boutique de base :: non quoi
A53 donc pour toi l'accent ça a une importance dans le recrutement en fonction de l'image que ça dispense pour la clientèle / c'est l'effet que ça a sur la clientèle
A54 bah y a une façon / y a une façon de se tenir que ce soit vestimentaire ou autre / y a une façon de se tenir verbalement en fait
A55 mais c'est pas par rapport au : à toi en tant que recruteuse ou aux autres vendeuses c'est plutôt par rapport au client
A56 là ouais ce serait plus à la clientèle ::
A57 d'accord / donc la deux trop surfaite trop
A58 trop surfaite ouais

Description discursive de l'extrait

Ce deuxième extrait propose une autre stratégie non évoquée dans l'extrait précédent pour la mise en place d'une distance de Clémence, locutrice masquée n°3 : le recours à un discours collectif pour la ségrégation d'une pratique langagière. La ségrégation dans ce fragment est en effet marquée par les marqueurs para-verbaux A48 *bah*, les silences répétés quand il s'agit de développer une justification de ce choix, les adverbes d'exagération répétés *trop* et l'utilisation développée vers un registre plus vulgarisant des items qualifiants proposés pour illustrer la locutrice évaluée.

Extrait 35-a

A51 et qu'est-ce que ça peut poser comme problème le fait que ce soit :
A52 au niveau de la clientèle / que la clientèle que la cliente se sente rabaissée en fait selon selon la boutique : / après si c'est une boutique haute gamme à la rigueur oui mais si c'est une boutique de base :: non quoi

La demande de développement de ces items proposés provoque cette fois le recours au point de vue du collectif : en A52 la *clientèle* est ici proposée comme alternative pour l'énonciation du discours qui suit. La clientèle renvoie ici à une communauté évaluatrice dans les pratiques professionnelles en ce qui concerne les vendeurs, une communauté dont les principales caractéristiques dans ce discours sont qu'elle renvoie à une altérité par rapport à la personne de l'informateur. Ce qui ne signifie pourtant pas que les propos tenus sensément par ce groupe soient en opposition marquée avec ceux de l'informateur, mais qui signale plutôt la construction d'un discours personnel construit légitime par appui sur cette perception considérée collective. Le recours à cette perception est construite comme une affirmation dans un premier temps : pas de marque discursive d'hésitation, le propos est clairement énoncé, développé par une relative introduite par *que* qui repasse en A52 du collectif ***la clientèle*** à un individuel ***la cliente*** et qui marque clairement cette fois-ci l'altérité inter-personnelle, cette altérité renvoyant à une seule et unique cliente marquée par son caractère indéfini et donc posée par ce biais comme représentante de la collectivité clientèle. L'effet sur ce collectif devient critère de recrutement et porteur d'évaluation de ces pratiques langagières. Le discours qui suit vise à faire de cette pratique langagière non pas un fait linguistique à évaluer mais un marqueur convoquant ou non un prestige social, opposant dans la mise en mots en A52 ***de base*** et ***haut de gamme***. L'approche de ces considérations renvoie par la suite au rapport de cette pratique à la norme conférant par ce biais une légitimité à la pratique perçue normée et en opposition une illégitimité aux pratiques ne correspondant pas à cette norme. Cette norme est mise en mots par le recours à l'expression A54 ***y a une façon de*** répétée trois fois dans la même réplique qui induit une unicité de la norme renvoyant à une attitude légitimante en contexte professionnel dans ce cas. Il est intéressant de remarquer que l'évocation de cette norme est véhiculée ici dans une réplique n'étant que peu ponctuée de marques d'hésitation : le discours portant sur la présence d'une norme induit dans ce cas un sentiment de sécurité sociale et langagière. Et le rapport à cette norme est mise en lien avec la collectivité marquant une légitimité dans la pratique énoncée.

Un discours discriminatoire?

La représentation sociale convoquée renvoie à une dimension collective : l'informatrice convoque le groupe *clientèle* pour légitimer son propos. Donner la parole dans son propre discours à une communauté dont elle fait potentiellement partie permet de conférer à ses propos une acceptabilité puisqu'elle fait de sa parole un représentant de parole collective

déterminante pour le secteur professionnel ciblé. La légitimation d'une pratique langagière passe par sa normalisation discursive, normalisation induisant une construction collective. Même si l'association pratique langagière / individu est présente dans ce fragment et aboutit à une personnalisation de la pratique langagière, Clémence (la locutrice masquée 3) est mise à l'écart. Les items la qualifiant renvoient à A50 ***BCBG, prout prout*** items que l'on a également trouvés durant l'exploitation des questionnaires d'évaluation. Le recours à des adverbes quantifiant la qualification de la locutrice *trop* marque également cette ségrégation de la locutrice.

L'informatrice se trouve par ailleurs en situation d'insécurité langagière et sociale notamment illustrée par la présence de marqueurs d'hésitations para-verbaux en A52 tels que *euh* et *bah*, des silences et des allongements syllabiques et également par la répétition de certains items comme *donc* induisant par ce biais un temps de réflexion dans l'énonciation de ce discours. Cette interaction est comme pour le premier extrait à situer en contexte d'insécurité mais dans un degré moindre en regard à l'extrait précédent.

L'essentielle différence avec le premier extrait est la présence de marqueurs hypothétiques faisant de l'évaluation de l'informatrice des éléments à transférer et à adapter selon le contexte professionnel particulier envisagé. L'informatrice explique que son évaluation dépend également du lieu du potentiel recrutement A52 ***selon selon la boutique : / après si c'est une boutique haute gamme à la rigueur oui mais si c'est une boutique de base :: non quoi***. On observe ici un recul sur la légitimation (illégitimation) accordée à cette pratique.

Par ces trois éléments, je déduis qu'il n'est pas possible de voir dans cette partie du discours un phénomène de discrimination : cette représentation collective émise en situation d'insécurité sociolangagière est remarquable par la prise en compte de la dimension contextuelle dans l'évaluation à émettre pour cette pratique langagière et la locutrice qu'elle représente et implique l'état transférable car à contextualiser plus précisément selon la potentielle insertion professionnelle.

c- Rapport à la norme et ségrégation de la variation

Extrait 36

B35 alors selon toi est-ce qu'il y en a une des trois qui poserait plus de problème
B36 la première
B37 pourquoi

B38 euh : parce que on ::: // en fait ça a une connotation de quartier /
B39 d'accord
B40 wesh wesh
B41 wesh wesh
B42 donc voilà / ouais c'est euh :: dans le discours ça fait pas très euh :: / euh c'est pas très avenant c'est pas très joli à entendre ça / ça :: / ouais ça inspire pas la communication
B43 et si tu te retrouvais pas exemple avec une personne comme ça en face de toi qui vient chercher du travail est-ce que tu lui fais comprendre ou:
B44 euh :: j'ai tendance à être directe en fait et c'est vrai que j'ai j'aime pas du tout cet accent et c'est vrai que je trouve que ça pénalise alors que des fois la personne a les critères : qui correspondent / donc :: oui si dans / fin étant donné que moi je fais l'interface entre les deux pour la personne si elle a le bon profil je vais lui demander de faire un effort sur son accent / ouais complètement ouais

Description discursive de l'extrait

Dans ce deuxième extrait, l'évaluation de la voix de Maud, la première bande sonore suscite une réaction franche de ségrégation systématique.

Extrait 36-a

B35 alors selon toi est-ce qu'il y en a une des trois qui poserait plus de problème
B36 la première
B37 pourquoi
B38 euh : parce que on ::: // en fait ça a une connotation de quartier /
B39 d'accord
B40 wesh wesh
B41 wesh wesh
B42 donc voilà / ouais c'est euh :: dans le discours ça fait pas très euh :: / euh c'est pas très avenant c'est pas très joli à entendre ça / ça :: / ouais ça inspire pas la communication

Les raisons d'influence ne sont pas explicitées dans le fragment et peuvent donc faire l'objet de plusieurs directions hypothétiques : attitudes construites sur une / des expérience(s) personnelle(s), interprétation(s) d'expérience(s) collective(s) dite(s), réinvestissement de discours perçu, etc. La construction discursive de cette ségrégation s'effectue de la façon suivante : le développement de ce choix et sa justification est mis en mots par recours à des hésitations - marqueurs para-verbaux *euh*, allongements syllabique très présents, la non-personnalisation de la pratique entendue B38 ***ça a une connotation de***, recours à un lexique vulgarisant et populaire et la justification de l'item B50 ***wesh wesh.*** Il est intéressant

de voir que la suite du discours se construit de manière à rendre cet effet de jugement apte à rendre compte de phénomènes langagiers : l'informatrice utilise les items *communication* et *entendre* en B42 pour réinscrire cette évaluation dans une perspective sociolinguistique initiée par la mise en place du stimulus sonore. Cette nouvelle dimension dans les propos est mise en lien avec une perspective esthétique B42 *joli*.

Extrait 36-b

> *B43 et si tu te retrouvais pas exemple avec une personne comme ça en face de toi qui vient chercher du travail est-ce que tu lui fais comprendre ou:*
> *B44 euh :: j'ai tendance à être directe en fait et c'est vrai que j'ai j'aime pas du tout cet accent et c'est vrai que je trouve que ça pénalise alors que des fois la personne a les critères : qui correspondent / donc :: oui si dans / fin étant donné que moi je fais l'interface entre les deux pour la personne si elle a le bon profil je vais lui demander de faire un effort sur son accent / ouais complètement ouais*

En ne s'appliquant pas personnellement, ces éléments sont par la suite ré-individualisés suite à l'intervention de l'enquêteur. L'enquêtée se voit donc contrainte de réagir personnellement face à la variation et à sa projection en tant qu'intermédiaire de l'emploi. Et la sollicitation de l'enquêtrice induit une prise de position de la part de l'informatrice : l'enquêtée modélise son implication B44 *j'ai tendance à* pour insérer un trait de caractérisation de son profil professionnel et la suite de son propos est légitimé par le recours à B44 *c'est vrai que* qui confère à un appui renvoyant à une perception potentiellement collective des réactions professionnelles de l'enquêtée. Ce segment introduit le ressenti personnel de l'informatrice, ressenti par ailleurs catégorique puisqu'il est accompagné de la négation *pas du tout*, mis en équivalence par le parallèle discursif B44 *c'est vrai que*. L'accent est en effet pour Maud assimilé à un obstacle pouvant la pénaliser lors de l'insertion professionnelle dans le prêt-à-porter féminin. La suite du propos tend à mettre en lien accent, pénalité et enfin la nécessité de B44 *faire un effort* sur cet accent. Cette approche fait d'ailleurs écho direct avec les notions développées dans les éléments d'interprétation donnés de l'accent plus haut. Ce fragment par le recours à des hésitations, des modélisations, des dévalorisations de la pratique langagière qui est renvoyée à une perspective à la fois sociolinguistique et esthétique confère à cet accent un impact sur celui qui perçoit cet élément de variation.

Un discours discriminatoire?

La représentation sociale convoquée renvoie à une dimension individuelle perçue par l'informatrice comme légitimée par le groupe. Pour illustrer cet aspect, elle utilise des sentences introductives telles que B44 *c'est vrai que j'ai tendance* qui induisent par là-même une visibilité de ces comportements par d'autres individus. Maud est encore une fois non-personnalisée, l'informatrice parle de sa pratique en ayant recours à des pronoms impersonnels : B38 *ça fait une connotation de*, B42 ***ça inspire pas la communication***. Les items qualifiants renvoient à B38 ***quartier*** et B40 ***wesh wesh*** qui sont les premiers éléments d'évaluation proposés par cette nouvelle informatrice font directement écho aux constructions représentationnelles induites par l'exploitation des questionnaires d'évaluation. La construction du profil de Maud convoque une approche par la négation - ce que la locutrice n'est pas - comme par exemple B42 ***c'est pas très avenant*** qui incorpore au discours l'aspect que devrait légitimement avoir la pratique sociolnagagière pour ce contexte professionnel particulier. Maud est donc ségréguée.
L'informatrice se trouve par ailleurs en situation d'insécurité langagière et sociale notamment illustrée par la présence de marqueurs d'hésitations para-verbaux tels que *euh* et *bah* et les allongements syllabiques B38-42-44, par la répétition de certains items B42 *comme ça ça* ou B44 *j'ai j'aime* induisant par ce biais un temps de réflexion dans l'énonciation de ce discours. Cette interaction est à situer en contexte d'insécurité langagière et sociale.
L'essentielle différence avec le premier extrait est la présence de marqueurs hypothétiques faisant de l'évaluation de l'informatrice des éléments à transférer et adapter selon l'individu évalué dans sa totalité et non pas seulement en fonction de sa pratique langagière. L'informatrice dit si elle a le bon profil B44 *je vais lui demander de*, ce qui sous-tend qu'elle ressent le besoin dévaluer autrement cet individu pour le projeter dans un secteur professionnel particulier.

Par ces trois éléments, je déduis qu'il n'est pas possible de voir dans cette partie du discours un phénomène de discrimination : cette représentation individuelle émise en situation d'insécurité langagière et sociale est mise en lien avec un besoin de l'informateur de voir la locutrice masquée pour envisager son recrutement, la dimension contextuelle plus particulière à la démarche de recrutement est donc prise en compte, faisant de la pratique langagière un critère non décisif dans le recrutement simulé ici.

3- Les discours co-construits par entretiens collectifs

L'intérêt de travailler sur des entretiens collectifs est que le procédé d'évaluation en situation de recrutement pouvant également être réalisé avec un groupe de recruteurs et non pas un recruteur unique, la méthode de l'entretien collectif permet une autre mise en situation des procédés de recrutement. L'entretien collectif permet de construire un corpus discursif résultant d'une évaluation collective, impliquant la prise en compte d'une construction collective du discours ; cette construction discursive rendant compte à la fois des hiérarchies sous-jacentes entre les différents interactants membres du groupe recruteur. Cet aspect me permet de travailler sur une nouvelle partie de la construction d'un discours collectif qui renvoie directement à la construction des procédés discriminatoires.

De la même façon que pour les entretiens individuels, j'ai choisi de découper et prélever les fragments que je perçois significatifs pour témoigner de la construction discursive des discriminations et je procède ensuite à l'analyse des répliques et à la circularité des propos au sein de ce corpus.

a- Ségrégation des pratiques par construction d'un discours collectif témoignant d'une hiérarchie établie entre les interactants du groupe

Extrait 37

C7 alors :: parmi ces quatre commerciales laquelle vous prenez laquelle vous ne prenez pas / et pourquoi
C8a la deuxième est pas très vivante ouais
C8b pas très motivée
C9 la deuxième n'est pas très motivée
C10e je sais pas si c'est l'enregistrement aussi mais elle parle un peu moins fort aussi
C11 ça fait partie des biais de l'enregistrement aussi
C12a mais elle parle lentement en fait
C12b ouais elle parle 'fin l'impression d'être triste pas motivée
C13 triste et pas motivée donc c'est celle-là : à l'unanimité/
C14c la troisième ou la quatrième peut-être
[chevauchement avec les autres prises de parole]
C14b nan pas la quatrième
C14c nan pas la quatrième pas la quatrième
C15 pourquoi pas la quatrième (rires)
C16c c'est celle qui avait l'accent espagnol
C16d nan c'est quelqu'un qui accentue fortement

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

Description discursive de l'extrait

Cet extrait témoigne d'une construction collective de légitimation dans les discours. L'un des interactants se prononce concernant son point de vue, la mise en mots de son ressenti et c'est à partir de cette réplique que les autres interventions se construisent. Peut-on dès lors considérer que le membre du groupe qui parle en premier lors de ce type de sollicitation est celui qui détient *la vérité* du groupe? Il apparaît ici très décisif dans la construction du discours. L'informateur a conditionne la suite de l'échange. En parlant de la deuxième locutrice par le recours à une proposition affirmative énoncée sans hésitation, il met personnellement son point de vue en jeu en ségréguant cette même locutrice. L'informateur b) intervient alors pour renchérir le propos de a par répétition de la structure négation + adverbe quantificateur + item qualifiant C8b *pas très motivée*. On observe ici que les propos tenus par a) et b) sont directement liés dans la construction du discours de groupe. Le reste du discours semble corroborer cette hypothèse de lien. J'observe que l'informateur b) reprend encore la structure introduite par un marqueur affirmatif : *ouais* + *elle parle* C12b visant ensuite le développement par appui du propos tenu par l'informateur a). Le discours collectif commun à ces deux représentants de groupe se construit donc sur le discours de l'informateur a comme base de réflexion et le discours de b) comme légitimation par répétition développée du discours de a). Cet effet de mimétisme sous-tend hypothétiquement une domination de l'interactant a sur l'interactant b). La suite de l'extrait développe l'organisation du groupe : les deux informateurs a) et b) sont de sexe masculin, l'informateur c'est de sexe féminin et intervient en discours en marquant dans son évaluation un choix autre. Cette prise de parole induisant une nouvelle possibilité de réponse pour le questionnement soumis par l'enquêteur est directement contestée par la mise en place d'une opposition catégorique de l'informateur b) qui ségrègue la pratique langagière de la quatrième bande sonore. Et l'informatrice c) revient sur son propos, sans réelle construction du propos construit de la part de l'informateur b) pour convaincre l'informatrice c) de la non légitimité de sa proposition, il suffit qu'il se déclare pour qu'elle rejoigne son avis. Il est intéressant de voir que l'informateur b) est ici médiateur de l'interaction et qu'il contribue à définir le caractère légitime en situation d'interaction de la pratique langagière à l'étude. Des hypothèses peuvent être émises face à cette attitude de l'informatrice notamment sur les critères influant sur la hiérarchie établie dans ce groupe (sexe, origine?) mais il ne m'est pas possible de trancher sur cet aspect puisque les relations entre les membres du groupe n'ont pas fait l'objet de questionnements spécifiques. Je fais donc état d'observations sur le corpus construit sans prendre en compte les profils personnels des informateurs dans cette analyse

de façon à poser des hypothèses discursives pouvant être transférées à d'autres corpus, ce qui fait des discours à potentialités discriminatoires des constructions discursives pouvant être systématisées à tous les discours perçus de discrimination. Par ailleurs, concernant la justification proposée comme retour contradictoire sur son évaluation, l'informatrice situe géographiquement l'accent, ce qui dans l'énonciation apparaît plus comme une description de la pratique langagière que comme une justification de cette ségrégation mise en mots. Aucune légitimité pour cette ségrégation si ce n'est le renvoi à l'origine perçue de l'accent.

Cet extrait m'apporte des éléments sur la construction d'un discours collectif ségréguant certaines pratiques langagières. On observe une hiérarchie dans les interactants qui prennent la parole : l'unanimité sollicitée au sein du groupe résulte donc d'une prise de parole de trois interactants parmi lesquels on distingue trois profils : le détenteur du discours, pouvant être assimilé à une position plutôt dominante dans l'interaction, un interactant marquant le fait que le recours au discours légitimé met l'interactant en une position explicitement soumise dans un échange et un médiateur qui construit la collectivité du discours en rendant le tout cohérent pour les interactants :

– discours qu'il faut appuyer : légitimation par valorisation d'une prise de parole - répétition de la structure de l'énoncé d'un autre interactant, développement sémantique pour appuyer les dires,

– discours qu'il faut déconstruire : délégitimation de la prise de parole par contradiction clairement mise en mots - marqueurs discursifs négatifs et mise en opposition explicite du discours de l'informatrice.

L'effet groupe conditionne donc les pratiques individuelles qui doivent en discours paraître légitimes aux membres médiateur et dominant. Les marqueurs discursifs témoignant de cette construction collective sont construit sur des affirmations posées comme légitimes, donc très peu marquées par des hésitations ou des dévalorisations. Ce discours collectif apparaît donc ici comme une vérité admise / devant être admise par tous les membres du groupe recruteur.

Un discours discriminatoire?

Pour le travail sur les discriminations en discours, la représentation sociale convoquée est donc à dimension collective. Les items qualifiants construisent un profil identitaire à la locutrice Pauline par négation d'items apparaissant dans le reste du corpus comme légitimes pour une agrégation *vivante* C8a, *motivée* C8b-12b. Pauline est donc qualifiée par ce qu'elle n'est pas. Les pratiques langagières proposées convoquent ces constructions identitaires et font des locutrices masquées des individus à part entière dans C8a un *être,* verbe d'action

supposant la présence d'un sujet / d'un individu, C12a-12b-16c-16d un *parler*. Pauline est donc ségréguée.
Les informateurs ne sont pas en situation d'insécurité langagière et sociale. Il y a peu de marqueurs discursifs témoignant d'hésitations et de répétitions partielles ou complètes d'items. Cependant certains fragments sont modélisés par la présence d'un fragment verbal comme C10e *je sais pas si*, le réinvestissement de locution telle que C8a-b *pas très*, C14c *peut-être*, C10e *un peu moins*. Ces mises en mots ne témoignent donc pas d'une insécurité langagière ou sociale.
Il n'y a dans ce fragment aucune marque qui induirait que l'informateur envisage de projeter ce discours d'évaluation dans un contexte particulier. Il y a donc dé / non-contextualisation du discours.

Par ces trois éléments, je déduis qu'il n'est pas possible de voir dans cette partie du discours un phénomène de discrimination : la représentation construite collectivement pour l'évaluation de Pauline n'est pas caractérisée par une situation d'insécurité langagière et sociale, même si pour cette pratique les informateurs ne convoquent pas de contextualisation faisant ainsi de cette évaluation un élément de construction de sens transférable sans adaptation nécessaire au contexte professionnel.

Je remarque donc ici que seule l'entetien co-construit avec l'informatrice a) témoigne selon mon approche d'une mise en mots discriminatoire. Deux hypothèses de réponse à cet aspect :
– soit le corpus co-construit n'est pas illustratif de procédés discriminatoires mis en mots, ce qui suppose que le protocole n'est pas totalement adapté à une recherche de ce type,
– soit l'approche proposée ici des mises en mots discriminatoires – représentations sociales de ségrégation, climat d'insécurité sociale / langagière et non/dé-contextualisation de l'énoncé – n'est pas pertinente pour atteindre l'objectif de cette recherche.
Étant donné le peu d'entretiens recueillis, je propose une nouvelle procédure de recueil de discours potentiellement discriminatoires pour vérifier l'opérationnalité de l'outil- repérage ici proposé.

4- Des discours discriminatoires par simulation d'entretiens de recrutement

L'opportunité m'a été donnée de pouvoir travailler sur des simulations d'entretien de recrutement. Il s'agit d'un cours visant la formation au recrutement et notamment à l'entretien lors de l'insertion professionnelle. J'ai construit ce cours de façon à permettre à ces étudiants de réfléchir aux discriminations lors des processus de recrutement. La réalisation de simulations d'entretien de recrutement a intégré comme consigne une contrainte supplémentaire pour le recruteur d'insérer dans son discours un critère de recrutement discriminatoire. Les résultats de cette expérimentation sont assez intéressants dans la mesure où ils permettent de forcer une mise en mots discriminatoire, dont la structure et le critère sont laissés libres pour l'étudiant-recruteur.

Pour reprendre les principes méthodologiques de ces simulations d'entretien, voici quelques-uns des fondements organisateurs :
Dans un premier temps, les étudiants en position de recruteur doivent respecter les principes de *contextualisation* pour déterminer les paramètres caractéristiques de la situation d'interaction discursives - qui est l'interlocuteur, quels sont les enjeux, etc., les principes de *distanciation* - pour savoir mesurer son implication lors de l'interaction, les principes de *compréhensio*n pour être apte à se mettre dans une position favorisant un échange *réussi* entre les interactants producteur de sens, les principes de *régulation* - pour se rendre capable de réorienter l'entretien en fonction de son déroulement et les principes d'*observation* qui suppose un regard critique sur l'interaction en cours permettant par ce biais de possibles réajustements en fonction des orientations devant être prises durant l'échange (Giust–Desprairies et Zylbersztejn–Vaisman, 1985, p. 195). Ces jeux de rôle peuvent être assimilés :

> « soit à une situation inventée se rapprochant d'un entretien possible dans la réalité du champ personnel et social des participants à la formation, soit la reproduction d'une situation qu'une personne donnée à vécu » (Giust–Desprairies et Zylbersztejn–Vaisman, 1985, p. 196).

Cet aspect implique que l'étudiant en position de recruteur joue un rôle qui, dans le cadre de la formation, tend à ce que lui peut percevoir comme réaliste. Ces étudiants n'ont que peu d'expérience dans ces procédures de recrutement, ce qui implique pour cette part de la réalisation de corpus une dimension représentative non négligeable, permettant de mettre en relief les catégories représentatives à visée projective de ces potentiels recruteurs. Ceci

m'intéresse particulièrement car ils sont représentatifs de profils sociaux différents et potentiellement représentatifs des communautés auxquelles ils se sentent appartenir (Giami, 1985, p.228) notamment concernant le critère sexe et nationalité/origine. Ces jeux de rôle sont donc des théatralisations prises en charge par les dimensions individuelles de chacun des pseudo-recruteurs. La dimension théâtrale implique une possible exagération des postures adoptées, qui peut être considérée comme accentuée par la présence d'un public observateur de la situation d'interaction simulée. En effet, « être vu dans cet échange intime à deux provoque des effets particuliers ; l'entretien se déroule sous le regard curieux et critique d'un groupe qui est au spectacle et il prend de ce fait une configuration proche du sketch théâtral, renforçant ainsi le caractère artificiel des différentes situations et des jeux de rôles réalisés au sein du groupe » (Giust – Desprairies et Zylbersztejn – Vaisman, 1985, p. 198). Si l'objectif de cette construction de corpus était de prétendre à une plus grande proximité avec une situation réelle, cet aspect pourrait porter préjudice à cette partie de la recherche mais il s'agit ici de travailler à un travail précurseur visant à observer si la discrimination s'organise en discours de façon similaire dans d'autres secteurs professionnels.

Cet échantillon est composé d'informateurs ayant entre 22 et 24 ans, de sexe féminin et masculin, de plusieurs origines / nationalités différentes déclarées. Ils sont sur le point de terminer une formation en ingénierie qui les place en tant que futurs recruteurs dans leur secteur professionnel.

a- Méthode de mise en place des simulations d'entretien

La mise en place des simulations d'entretien s'est organisée en deux temps : un premier visant à proposer quelques éléments de réflexion sur la discrimination en milieu professionnel avec un débat sur ce que constitue la discrimination en milieu professionnel puis lecture et réflexion sur un extrait du code pénal et un second temps sur la réalisation de simulations d'entretien de recrutement qui supposent préparation des deux rôles (recruteur/recruté) où le recruteur doit intégrer lors de l'entretien une question discriminatoire. Le critère de cette question est laissé à l'appréciation du recruteur. Ces entretiens sont menés avec un seul et même recruteur. Ils ont été filmés pour un travail par retour critique sur les postures adoptées par les étudiants pendant les simulations.

Le premier intérêt de cet exercice est que la mise en mots de la question discriminatoire est laissé libre à l'étudiant recruteur, ce qui permet de voir comment individuellement ce discours

se construit, sans stimulation par un enquêteur. Même si je suis présente en tant qu'enseignant, je ne suis pas intervenante active dans l'échange qu'a lieu entre étudiant recruteur – étudiant recruté. Le regard externe évaluateur peut être assimilé au regard de la hiérarchie surplombant la sélection d'un nouvel employé.

Le second intérêt est qu'il permet de travailler sur un autre secteur professionnel que celui de ma recherche : l'insertion professionnelle des ingénieurs à Rennes. En changeant de contexte, j'observe également la transférabilité des outils proposés ci-avant et construits sur une analyse du secteur professionnel qu'est le prêt-à-porter féminin à Rennes. La méthode de déconstruction des phénomènes de discrimination mis en mots précédemment est réinvestie pour l'analyse de ce corpus afin de vérifier l'opérationnalité des outils proposés sur une analyse de discours sans intervention directe de l'enquêteur dans le processus de construction discursive, les discours du recruteur étant auto-identifiés comme discriminatoires.

Il est à ajouter cet aspect : le rôle du recruté est également préparé à partir de consigne. Pour poursuivre ce travail sur les discriminations lors des entretiens de recrutement, voici les éléments stratégiques proposés pour détourner les mécanismes discriminatoires :

Que faire quand on identifie une question discriminatoire pendant un entretien de recrutement ? [77]

Les stratégies concernant l'âge :

Rappeler l'intérêt de la diversité en entreprise.

Dire que l'âge est un critère illégal.

Répondre « n'est-il pas envisageable d'embaucher des candidats qui sont « à former » de façon à préparer les employés aux techniques de l'entreprise? Les candidats les plus jeunes ne sont-ils pas plus faciles à former? »

Peut-on envisager des trajectoires ascensionnelles? Des candidats moins exigeants au niveau du salaire lors de leur embauche et des possibilités d'évolution en fonction de leurs capacités ?

Peut-on raisonner en termes de potentiel plutôt qu'en termes de performances pour un poste?

Donner un exemple de réussite d'un junior performant dans l'entreprise.

Les stratégies concernant la discrimination d'un sexe :

La catégorisation homme/femme est-elle la plus pertinente? Qu'apporte-elle? Ne faudrait-il pas considérer d'autres catégories : compétent/non-compétent, communiquant/non-communiquant, organisé/non-organisé, leader/non-leader...?

Quelle est la problématique du service? En quoi est-elle liée à la féminisation/masculinisation?

77 Ces éléments sont issus de Gavand (2006, p.225-226) et ont été proposés sous forme de polycopié à ces étudiants.

Montrer pourquoi ce critère est arbitraire.

Quelles compétences sont propres à un sexe plus qu'à l'autre?

Donner un exemple de réussite d'un homme/d'une femme performant(e) dans l'entreprise.

Les stratégies concernant une jeune maternité (ou à venir) et par conséquent la disponibilité de la candidate :

Rappeler l'intérêt de la diversité en entreprise et que le sens d'un recrutement basé sur la compétence et de cadre légal.

Le critère de la situation familiale est illégal.

Que signifie disponibilité à l'égard d'une entreprise? Peut-on le définir? N'y a t-il pas différents moyens de la démonter?

La disponibilité n'est-elle pas une disposition d'esprit ou une aptitude/compétence réservée à un sexe ou à une condition familiale?

Ce n'est pas au recruteur de préjuger a priori de la disponibilité d'une catégorie de personne.

Donner un exemple de réussite d'une femme particulièrement disponible dans l'entreprise.

Les stratégies concernant l'origine sociale (pouvant être élargies aux origines ethniques) :

Rappeler l'intérêt de la diversité en entreprise.

Faut-il ressembler à ses clients pour bien vendre?

La connaissance du milieu social ne peut-elle pas s'acquérir?

N'y a-t-il pas des techniques de ventes qui pourraient être plus efficaces que la similitude de style ou l'intérêt pour le golf?

Ne risque-t-on pas d'éliminer d'emblée certains profils issus de milieux plus modestes?

Ne peut-on pas privilégier des critères plus prédictifs de la réussite à un poste tels que la ténacité, la résistance, le sens de l'écoute?

Donner une exemple de réussite d'un commercial très différent de ses clients.

Les stratégies de réponse à « que diraient nos clients? » :

Rappeler l'intérêt de la diversité en entreprise et le caractère illégal de ce discours.

Faire exprimer les stéréotypes et préjugés face au profil rejeté.

Rappeler la conséquence que représente le fait de priver un candidat au droit légal de traitement de sa candidature.

Contredire le bien fondé du rejet de la part des clients. Qu'en sait-il? Leur a t-il demandé? N'anticipe-t-il pas?

Insister sur le fait qu'il ne s'agit pas de discrimination positive mais de ne pas exclure de candidat qui est compétent au motif de son origine sociale ou ethnique.

Insister sur le fait qu'aujourd'hui il y a toute une génération de jeunes diplômes issus de l'immigration particulièrement motivés qui veut montrer ses compétences.

Revenir à la notion de compétence et de réussite.

Donner un exemple de réussite d'une personne issue de l'immigration dans son entourage.

Ces stratégies discursives semblent opérationnelles dans le cadre d'un détournement de ce type de pratique en contexte de recrutement. Je ne reviens pas sur ces aspects puisque l'ambition de cette partie est autre : observer l'opérationnalité des outils d'analyse discursive proposés dans l'étape précédente de ma recherche.

b- Analyse de discours de simulation discriminatoire : critère genre

Analyse de l'extrait 38

> *E1 Vous savez nous préférons pour pour ces postes-là nous préférons les hommes parce que : / c'est beaucoup plus stable finalement / et vous vu que vous n'êtes pas décidé si vous allez avoir des enfants ou pas là tout de suite euh :*
> *E2 Euh je pense que le fait d'avoir des enfants ne n'influe pas vraiment / sur le poste //*
> *E3 Si parce que va falloir vous déplacer pour aller voir les clients et vous pouvez pas toujours euh trimballer un sac avec des euh : des couches tout ça comment ::*
> *E4 Je ne pense pas que ce soit professionnel ce que vous dites et:: j'ai autant le droit comme un :: d'occuper le poste de : de manager // n'y a-t-il pas de femmes managers dans : l'entreprise*
> *E5 si pour le moment il y en y en a / sur des critères assez stricts je dirais*
> *E6 et quels sont ces critères*
> *E7 euh bah faut qu'elle soit beaucoup qu'elle ait énormément d'ambition faut avoir énormément d'ambition / être assez mobile / euh : pas pas énormément d'attache / par exemple et qu'est-ce que vous pouvez amener à notre entreprise /// enfin je veux dire en étant une femme*
> *E8 mais : par mon savoir / je peux contribuer :: mon savoir et ma disponibilité je peux contribuer au développement de l'entreprise ///*

Dans cet extrait, la représentation sociale concerne le lien entre le sexe et les prédispositions personnelles et professionnelles. La femme est donc appréhendée comme *mère* avant d'être un individu professionnel E1. Une convocation collective est mise en place pour légitimer le propos qui suit par l'utilisation du marqueur personnel *nous* renvoyant plus généralement à l'entreprise en tant que groupement humain engageant une certaine homogénéité dans la considération du sexe féminin dans ce milieu professionnel particulier E3. Je parle donc ici d'une représentation sociale collective incluant l'étudiant-recruteur mis en scène.

La ségrégation du profil féminin est ici mise en mots par évocation d'une fusion indiscutable entre sphère privée / sphère professionnelle par évocation du poids du rôle familial de la femme sur son investissement professionnel. L'illégitimité de la figure femme en milieu professionnel est ici signalée par mise en mots de ce que n'est pas la femme. L'individu n'est pas personnalisé puisque l'étudiant recruteur a recours au pronom impersonnel *c'* E1. La candidate est donc ségréguée à partir d'un critère considéré comme discriminant : le sexe et plus particulièrement la potentielle maternité de la candidate.

L'échange est ponctué de marqueurs induisant une situation d'insécurité langagière et

sociale en ce que l'étudiant-recruteur possède dans son discours à la fois des indicateurs d'hésitation avec les marqueurs para-verbaux qui ponctuent l'échange *euh* et *bah* E1-3-7, des répétitions *nous préférons nous préférons* et *des :: des* E1, *il y en y en a* E3, *pas pas* E7 et des indicateurs de modélisation tels qu'un fragment discursif je dirais E5 ou encore une comparaison visant l'atténuation de la valeur professionnelle / sociale de la femme *c'est beaucoup plus stable* E1. Cet échange est donc en climat d'insécurité langagière et sociale.
Il n'y a par ailleurs pas de marque de contextualisation particulière, les exemples apportés comme appuis pour la justification de cette prise de position ne sont en effet pas insérés dans un contexte particulier mais projetés en tant que catégorie transférable.

Par ces quatre aspects, je fais de cet extrait un échange porteur de discrimination. La catégorie représentationnelle confère à la figure de la femme une moindre capacité d'investissement professionnel du fait de sa potentielle maternité, chacun des paramètres étant par ailleurs posé dans ce discours comme indiscutable et comme opérationnel dans cette procédure d'évaluation.

c- Analyse de discours de simulation discriminatoire : critère âge

Analyse de l'extrait 39

F1 euh :: alors par contre / quel âge avez-vous
F2 22 ans
F3 // 22 ans /// donc vous êtes tout jeune diplômé là
F4 oui oui / je viens juste d'avoir mon diplôme d'ingénieur
F5 alors : je vous cache pas que : nous préférons quelqu'un de plus âgé /// pour plusieurs raisons
F6 plus âgé
F7 parce que / on a on aura pas besoin de le former // à ces technologies-là / on aura pas besoin de :: il sera déjà beaucoup plus stable
F8 stable
F9 stable / c'est-à-dire que qu'il recherchera un emploi beaucoup plus durable que que les jeunes /

Dans cet extrait, la représentation sociale concerne le lien entre l'âge et les prédispositions personnelles et professionnelles. L'âge (et non l'expérience) est posé comme un des critères de recrutement dans ce secteur professionnel. Comme dans le premier extrait, une convocation collective est mise en place pour légitimer le propos qui suit par l'utilisation du marqueur personnel *nous* renvoyant plus généralement à l'entreprise en tant que

groupement humain engageant une certaine homogénéité dans la considération de l'âge dans ce milieu professionnel particulier B5 avec l'expression *nous préférons*. Je parle donc ici d'une représentation sociale collective incluant l'étudiant recruteur mis en scène.
La ségrégation en fonction de l'âge est mise en lien avec l'expérience supposée. L'aspect discriminatoire de ce propos pourrait être discuté en ce qu'il renvoie dans un premier temps à l'âge (critère identifié de discrimination) mis en lien par l'étudiant-recruteur avec l'expérience dans la suite du discours. Cette discrimination est donc malléable en ce que discursivement elle peut être évoquée sous l'aspect expérience, item ne renvoyant pas nécessairement à un critère professionnel. Dans le premier temps, le candidat est donc mise à l'écart discursivement sur un critère non-opérationnel dans les pratiques.
L'échange est ponctué de marqueurs induisant une situation d'insécurité langagière et sociale puisque l'étudiant-recruteur possède dans son discours à la fois des indicateurs d'hésitation avec les allongements syllabiques F1-5-7, des silences F1-3-5-7-9 et des indicateurs de modélisation tels qu'un fragment discursif *je ne vous cache pas* que F5 ou encore la présence répétée de *beaucoup plus* pour amener les avantages qu'un candidat plus âgé présenté comme plus stable. Cet échange est donc en climat d'insécurité langagière et sociale.
Il n'y a par ailleurs pas de marque de contextualisation particulière, les justifications sont mises en mots par recours au mode temporel indicatif (futur F5-7-9).

Par ces quatre aspects, je fais de cet extrait un échange porteur de discrimination. La catégorie représentationnelle à visée projective est principalement constituée dans cette part du discours par l'association entre la notion d'âge et d'expérience qui confère à un individu d'âge mûr une expérience professionnelle plus grande du milieu à insérer professionnellement.

L'analyse des ces deux extraits semble accréditer la fiabilité des outils de repérage des phénomènes de discrimination en discours. Il s'agit de faire de cette méthode un premier pas vers la réalisation d'un outil transférable pour l'identification des discriminations en discours.
Je valide donc ici la méthode d'analyse visant à observer les quatre aspects descriptifs de la mise en mots de la discrimination en discours : l'utilisation d'une représentation sociale véhiculant une ségrégation, un climat d'insécurité langagière et sociale ainsi que la décontextualisation des propos tenus faisant de l'ensemble de l'énoncé des catégories représentationnelles à visée projective dépourvues de toute adaptation en fonction du contexte, ces catégories étant figées dans l'esprit de l'individu.

Vers une transférabilité des résultats de la recherche

Cette recherche arrive au bout de sa première étape. Les objectifs initialement posés à savoir la réflexion sur la possible intégration de marqueur sociolangagier comme critère de discrimination lors de l'insertion professionnelle et sur la création d'un outil de repérage systématique pour identifier les mises en mots discriminatoires comme preuve de tel(es) attitudes / comportements ont été abordés et traités. Je propose ici une synthèse générale de ces étapes de travail avec comme principal objectif de mettre en relief la transférabilité des conclusions apportées. Elle s'organise en deux temps : le premier temps concerne un récapitulatif de l'intérêt de la notion de catégorie représentationnelle à visée projective pour un travail sur les discriminations et un second temps reprend les éléments de conclusion issus de l'enquête de terrain.

I- Bilan conceptuel : représentations, attitudes, catégories représentationnelles à visée projective et discriminations.

La discrimination en milieu professionnel est posée comme une attitude ou un comportement de rejet systématique injustifié à l'égard d'un individu / d'une communauté et ce, selon le continuum suivant :

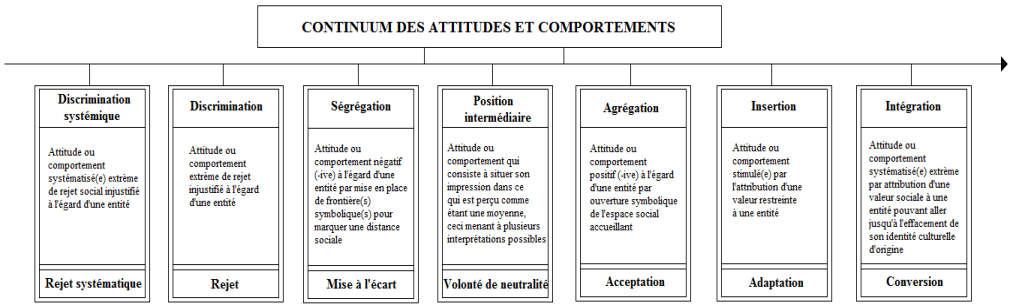

Schéma 13. Continuum des attitudes et comportements

Ce type de rejet est stimulé par la perception d'un marqueur considéré inopérant dans les recrutements. Ce marqueur est en effet dans les dires et les faires identifié comme n'étant pas directement fonctionnel dans la sélection des employés. Poser la discrimination comme telle induit que la sélection des employés ne s'effectue pas selon une évaluation des compétences professionnelles mais à partir de la perception de marqueurs convoquant un ensemble de représentations considérées prêtes à l'emploi et fonctionnelles dans le secteur où elles sont réinvesties.

Le schéma proposé ci-après reprend les logiques de fonctionnement considérées ici déterminantes pour les comportements discriminatoires et ce, notamment en milieu professionnel.

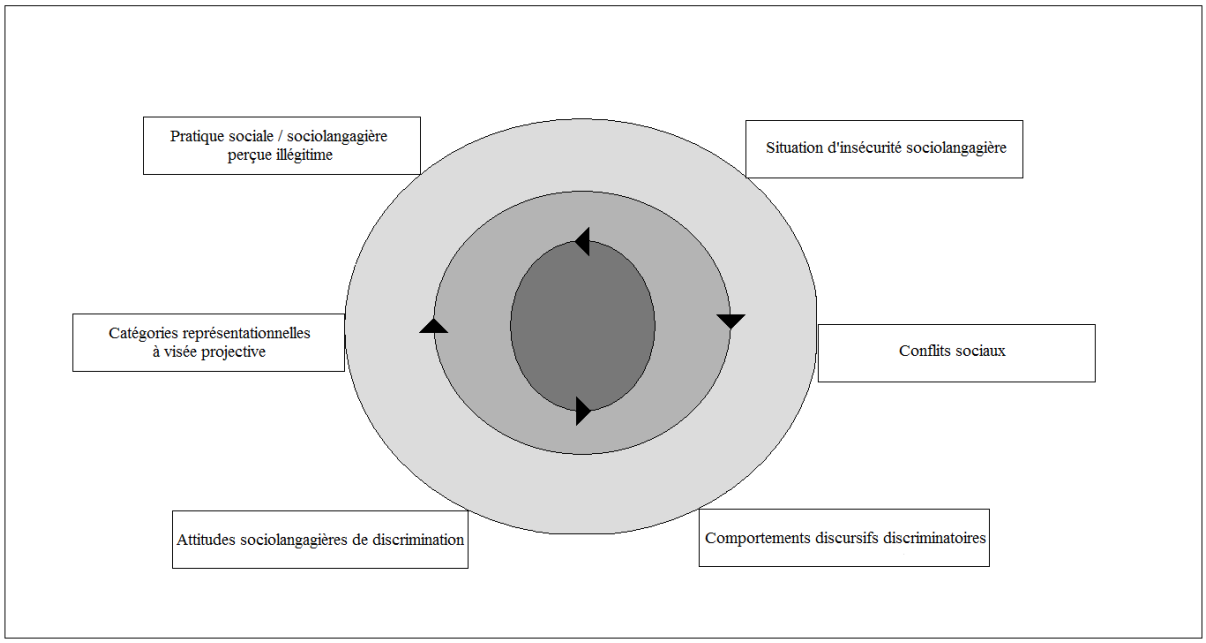

Schéma 70. Conditionnement des mises en mots de la discrimination sociolangagière

L'intention première de cette schématisation est de marquer l'interdépendance posée dans cette recherche entre les différents constituants de la discrimination tel que : les catégories sociolangagières sont réinvesties dans les attitudes sociolangagières de discrimination conditionnant les comportements de discriminations, notamment base des conflits sociaux identifiés / identifiables dans les situations d'insécurité sociale où les pratiques sociolangagières sont perçues illégitimes, cette illégitimité perçue composant les catégories. Il est nécessaire d'envisager ces notions comme un tout régissant des situations pouvant menées à la discrimination. La circularité représentée ici marque cette interdépendance. Chaque étape du processus provoque la suivante et détermine la précédente.

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

Les catégories représentationnelles à visée projective sont ici posées comme jouant un rôle prépondérant dans les discriminations. Ces catégories sont réinvesties en contexte d'insécurité langagière et sociale pour rendre les attitudes et comportements les plus légitimes possibles lors des interactions sociales. Leurs contenus sont fonction de la circularité de tout phénomène de communication. L'influence exercée par les discours les uns sur les autres conditionnent le contenu et les intentionnalités des autres discours. Ce phénomène de circularité construit le contenu des catégories représentationnelles à visée projective. Elles sont posées ici comme mécanismes porteurs des phénomènes de discrimination. La catégorie représentationnelle à visée projective est une sélection de représentations sociales collectives posées comme figées dans l'espace social dans lequel elles sont véhiculées. Elle ne nécessite pas d'adaptation contextuelle et apparait systématiquement fonctionnelle pour l'interprétation des perceptions par les communautés qui l'utilisent. Posée comme l'outil conceptuel révélateur à la fois de constituants – moteurs d'une discrimination et de sa mise en discours, l'identification des catégories représentationnelles à visée projective permet d'identifier des comportements systématisés, qu'il soient d'ordre intégrationnel ou discriminatoire[78]. Cette notion permet d'envisager la confrontation de certaines représentations comme la préparation d'un acquis prêt à l'utilisation dans les relations interpersonnelles. La catégorie représentationnelle à visée projective est construite à partir de représentations perçues légitimes et opérationnelles en situation dont ne sont retenus que les noyaux. Par simplification excessive, ces noyaux sont mis en place dans le but d'être projetés en situation interactionnelle et surtout d'y être perçus efficaces. Cette matrice ainsi constituée n'est pas un stéréotype dans la mesure où il ne concerne pas tant des informations admises mais plutôt communément construites par les différentes membres d'une communauté.

Le travail à partir des questionnaires d'évaluation permet de détecter la matière de ce type de catégorie puisque par stimulation orientée - réinvestissement d'une méthodologie du locuteur masqué - est recherchée la construction d'un profil d'individu au niveau individuel - si tant est qu'il soit possible d'en établir sans lien avec la valeur collective - puis au niveau collectif par l'analyse de la fusion de traits saillants de ces constructions. Cette mise en acte n'est projective que dans la mesure où leur sollicitation est stimulée volontairement : ce travail porte donc sur des attitudes.

Une fois repérées dans les questionnaires d'évaluation, le chercheur peut provoquer leurs mises en mots lors d'entretiens. Les catégories représentationnelles à visée projective sont

78 Pour plus de détails, se référer p. 67.

identifiables notamment par leurs fondements représentationnels réinvestis en climat d'insécurité langagière / sociale et par la non/dé-contextualisation de ces fondements.

II- Bilan des résultats des enquêtes de terrain

Pour étudier les catégories représentationnelles à visée projective, j'ai mis en place un protocole d'enquête en cinq étapes : deux phases d'observation participante pour relever les dires et les faires des recrutements dans le prêt-à-porter féminin, une observation directe pour systématiser les résultats d'observations participantes, le réinvestissement de la méthodologie du locuteur masqué pour construire un support permettant le travail sur une variété sociolangagière, des questionnaires d'évaluation pour travailler sur les structures des discriminations sociolangagières et des entretiens semi-directifs, individuels et collectifs pour étudier la mise en mots des discriminations. Le schéma qui suit récapitule les modalités d'intervention de chacune de ces cinq phases :

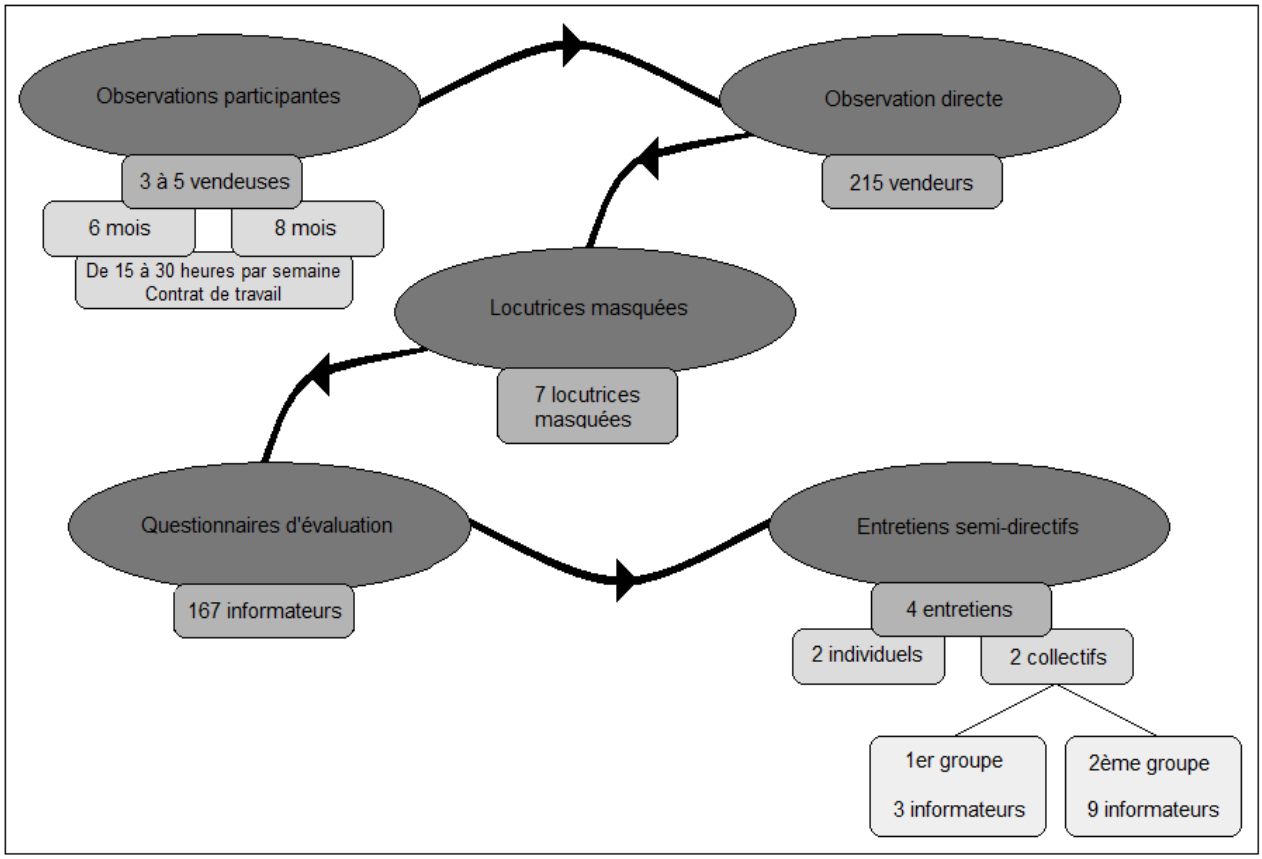

Schéma 71. Récapitulatif des cinq phases d'enquête de cette recherche

1) Accents et discriminations

Pour motiver la mise en place d'attitudes discriminatoires, j'ai choisi de travailler sur la gestion de l'accent, marqueur perçu inopérant dans le recrutement du secteur professionnel étudié[79] lors des phases d'observation.

> « Dire à quelqu'un qu'il « a un accent », c'est le placer non seulement dans une altérité, mais également dans un rapport normatif et hiérarchique implicite, puisque s'il « a un accent », c'est par rapport à quelqu'un (un locuteur) qui n'en aurait pas » (Gasquet-Cyrus, 2010, p.9).

L'accent est appréhendé ici comme un concept spécifiquement sociolinguistique en ce qu'il apparaît dans son acception comme un marqueur liant à la fois la dimension purement technique / linguistique, signalant un phénomène de variation par rapport à *la* norme véhiculée dans l'espace où il est perçu et la dimension sociale en ce qu'il reflète une appartenance du locuteur par convocation d'indices permettant de construire un profil identitaire. Il n'est linguistique que dans le phénomène perceptif et devient social quand il engendre une construction sociale. C'est ce passage de technique (linguistique) à sociale qui engendre une classification / hiérarchisation de valeurs de la perception de ces nuances en contexte social et peut potentiellement aboutir à des fractures / conflits sociaux de type discriminatoire.

Cette approche est très intéressante dans la perspective de ma recherche puisqu'elle permet le travail sur le rôle des pratiques langagières dans / lors de l'insertion professionnelle. Il existe en effet un décalage important entre les discours et les pratiques quand à l'impact des pratiques langagières dans les procédures de recrutement. Lors de l'observation participante, l'identification des critères effectifs dans la sélection m'a permis de mettre en relief le fait que les pratiques langagières n'apparaissent pas spontanément déterminantes dans les discours sur la sélection des employés. Pour apparaître effectives, il est nécessaire de les stimuler en discours pour induire chez l'observé une réflexion portant sur l'impact des critères sociolangagiers dans de telles procédures. Cependant dans les procédures in vivo, les jugements portant sur *les façons de parler* de potentiels recrutés intègrent les discours d'évaluation. Les pratiques langagières ne sont donc pas identifiées comme critères de recrutement mais comme éléments nécessairement constitutifs du rapport à l'Autre non seulement en contexte professionnel mais plus largement en contexte social. Dans mon

79 Je ne reviens pas ici en détails concernant le -milieu professionnel étudié.

étude, les pratiques langagières sont représentées par des variations d'accent, l'avantage est que la variation accent permet de travailler sur un même énoncé - impliquant par là-même le même lexique, les mêmes structures syntaxiques - aboutissant à une évaluation de cette variation uniquement sur le critère linguistique pluriel convoqué. En utilisant le marqueur accent comme représentatif d'une variation sociolangagière, j'ai pu travailler sur la pertinence des pratiques langagières lors de l'insertion professionnelle et plus particulièrement sur les constructions identitaires que ces différents accent convoquent.

La construction des échantillons pour rendre opérationnelle la méthodologie du locuteur masquée a été réfléchie de façon à correspondre à une diversité identifiée à Rennes, ce qu'une enquête préalable sur les caractéristiques rennaises en matière de variétés langagières a permis de mettre en relief à partir du stimulus accent[80]. Cet outil a été très pertinent dans le cadre de cette recherche. Les accents ainsi identifiés renvoient à des diversités marquées d'une localisation rennaise, géographique ou sociale. Les échantillons convoquent ainsi des pratiques de français empreintes d'une identité *banlieue, anglophone, rurale, africaine, bourgeoise, normale et exotique*[81]. Ces accents sont soumis à évaluation grâce à des questionnaires mêlant différenciateurs sémantiques et échelles d'attitudes, permettant par ce biais de construire des identités pour les locutrices masquées à partir des trois axes relevés lors de l'observation participante, c'est-à-dire l'apparence physique, les attitudes et comportements ainsi que les compétences professionnelles. La construction métisse du questionnaire soumis aux informateurs permet d'associer dans la construction des identités l'ensemble des composantes relatives au recrutement dans ce secteur professionnel. J'ai ajouté à ces trois axes la dimension sociolinguistique permettant de construire la notion d'accent d'un point de vue perceptif - quelle intensité de la pratique : plus ou moins forte - et le lien qu'elle implique à la notion de langue - qualité et caractéristiques de la pratique : de bon à mauvais français, de monolingue à plurilingue.
Ce travail préliminaire permet de poser l'hypothèse directrice suivante : l'accent est un critère de discrimination dans le prêt-à-porter féminin à Rennes. Pour étudier cet aspect et surtout la nature de l'accent discriminé, je repars des corrélations posées ci-avant. Par exemple, si l'accent-indice phonique est discriminé dans ce milieu professionnel, plus l'accent est perçu fort, plus il est situé à l'extrémité obstacle du continuum l'accent comme atout – obstacle[82] et inversement, moins l'accent est perçu fort donc plus il est perçu normé par les informateurs,

80 Pour plus de détails, se référer p. 110 e t suivantes.
81 Les caractérisations employées ici sont empruntées aux discours des informateurs.
82 Ici, pas de contextualisation particulière précisée pour l'évaluation en tant qu'atout ou obstacle. Le cadre général du questionnaire est situé lors de l'insertion professionnelle mais une approche plus sociale reste également déterminante pour la recherche.

plus la pratique du locuteur est considérée comme un atout.

Avec le dépouillement des questionnaires d'évaluation[83], j'obtiens la hiérarchisation suivante des locutrices masquées :

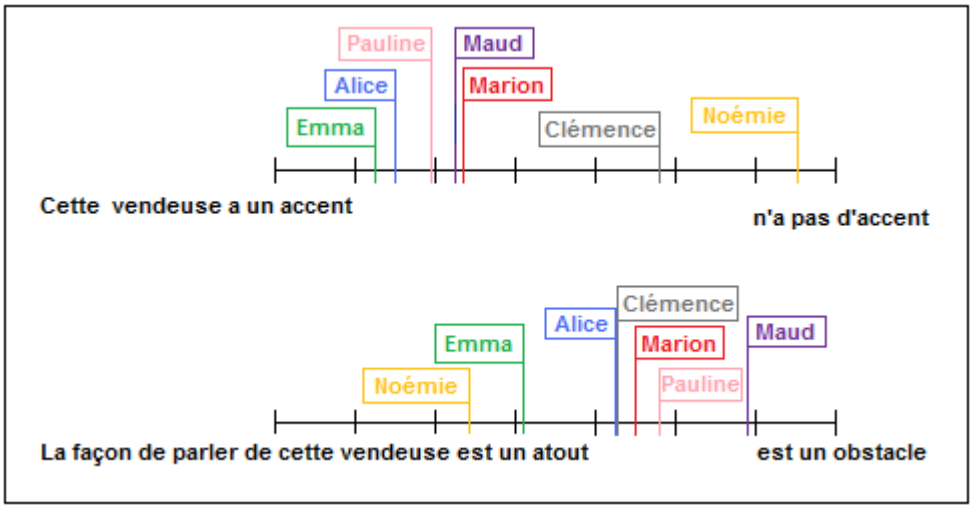

Schéma 72. Approche synthétique des résultats : l'accent : un atout ou un obstacle?

L'approche faite de la pratique de Noémie[84] dans ce corpus corrobore l'hypothèse selon laquelle moins un accent est perçu fort, plus il est considéré comme un atout. Mais la réciproque n'est pas vérifiée ici, la correspondance entre le fait d'avoir un accent plus fortement identifié et la considération de la façon de parler comme un obstacle ne s'observe pas : d'un point de vue purement phonétique, Alice a l'accent le plus extrême mais sa pratique n'est pas perçue comme celle étant le plus un obstacle. Les pratiques plurilingues sont quand à elles associées nécessairement à la présence d'un accent, mais la présence d'un accent n'est pas systématiquement liée à une pratique sociolangagière plurielle. La perception d'un accent n'implique en effet pas à chaque fois une pratique plurilingue qui renverrait le locuteur à une utilisation *maternelle* d'une autre langue que le français.

Si l'accent était appréhendé comme *purement* linguistique, cette notion n'aurait pas sollicité une dimension hiérarchisante entre les différentes locutrices dans l'évaluation des compétences comportementales et professionnelles. L'accent est considéré ici comme un marqueur d'identité plus qu'un état linguistique. Je propose ici que ce n'est pas la perception d'un accent qui permet de considérer la pratique sociolangagière en général comme valorisante ou non mais la perception d'un non-accent (d'une norme) qui fait de ce type de pratique un atout. La nouvelle hypothèse est donc qu'un accent perçu n'est pas codifié par

83 Les informateurs sont des étudiantes, population-cible des surfaces de vente en prêt-à-porter féminin à Rennes (résultats observation participante), secteur professionnel servant de contexte à cette recherche.

84 Pour faciliter la lisibilité des résultats, j'ai conféré à chacune des locutrices masquées un prénom de façon la plus aléatoire possible.

les informateurs en fonction de son degré et de sa nature linguistique mais plus en fonction des identités sociales qu'il convoque. Cet aspect précédemment évoqué suppose que l'accent puisse être posé comme un marqueur sonore d'identité.

a-) *Catégories représentationnelles à visée projective sollicitées par le stimulus accent*

Je propose la construction de la catégorie représentationnelle suivante :
Une façon de parler considérée valorisante est associée à une bonne vendeuse diplômée qui a la peau, les cheveux et les yeux clairs. Une façon de parler considérée comme un obstacle est représentative d'une mauvaise vendeuse peu diplômée ayant la peau, les yeux et les cheveux foncés. Et la distance se crée ainsi : dans l'évaluation de la valeur sociale de la pratique langagière, dans les marqueurs de couleur (peau, cheveux, yeux) et dans les compétences professionnelles. L'interprétation de ces associations peut également induire un possible lien de cause(s) à effet(s) dans la construction catégorielle entre l'accent comme atout/obstacle, donc la vendeuse à la peau claire/foncée donc elle est compétente/incompétent[85]. Ces logiques de fonctionnement impliquent aussi la possible anticipation de ces associations lors des procédures de recrutement : entendre un candidat, c'est percevoir une appartenance communautaire elle-même mise en lien avec un degré de compétence ; recevoir un candidat, c'est pouvoir identifier visuellement sa couleur de peau et donc selon ces éléments sa compétence. Le critère accent dans une approche *purement* linguistique n'est donc pas déterminant puisque les informateurs en font ici un moteur convoquant une identité sociale source de processus d'agrégation et de ségrégation où le locuteur franco-anglophone est *insérable* dans la sphère professionnelle et sociale et où les locuteurs franco-arabophones et franco-africanophones[86] sont mis à l'écart dans cette même sphère professionnelle.

b-) *Accent et discriminations*

La discrimination sociolangagière peut être observée dans ce corpus. En effet, les attitudes relevées ici renvoient à des réactions injustifiées dans la mesure où le texte prononcé est le même pour toutes les locutrices masquées et que seul l'accent, qui n'est par ailleurs pas

85 L'ordre dans lequel sont proposées ces associations renvoie à l'ordre d'apparition dans le questionnaire d'évaluation.

86 L'utilisation du terme *africanophone* convoque l'approche qui est faite de la pratique de Pauline dans le corpus. Les informateurs parlent de pratique de *langues africaines* ce qui devient par abus de langage dans mon texte des pratiques africanophones.

considéré comme un critère de recrutement selon les résultats de l'observation participante est moteur de ces attitudes. Plus que mises à l'écart de façon aléatoire dans ce corpus, les locutrices franco-arabophones et franco-africanophones sont quasi-systématiquement portées à l'extrémité dévalorisante au niveau des comportements et compétences professionnelles.

L'intégration comme autre pôle extrême concerne la locutrice franco-anglophone. Tout en conservant son statut d'*étrangère*, cette locutrice paraît totalement insérée dans la sphère professionnelle et dans la sphère publique en général : on observe une valorisation systématique de son profil dans les items proposés. La localisation socio-géographique des locutrices permet de mettre en relief que l'étrangère est d'ailleurs, un ailleurs hors de Rennes. Ce qui laisse supposer que la perception de l'extranéité met à distance la locutrice qui l'illustre. La locutrice la plus rennaise est ici *la plus française* et celle qui a *le moins d'accent*. L'intégration des individus en sphère professionnelle n'est donc pas dépendante du caractère étranger perçu mais plus de l'évaluation communautaire sous-jacente lors de la perception d'une extranéité. L'étranger n'est pas discriminé ici à cause de son appartenance étrangère non-française mais bien en fonction de la nature de cette appartenance.

En posant l'accent comme marqueur d'identité, les variations d'une pratique langagière peuvent être utilisées comme stimulus pour travailler plus largement à une discrimination de certaines communautés présentes sur le territoire rennais. Ainsi, travailler sur l'accent permet de travailler conjointement sur le genre, sur l'appartenance sociale, sur l'appartenance ethnique voire sur une localisation géographique de l'individu / de la communauté. La pratique langagière et l'individu social qu'elle symbolise ne sont pas discriminés par leur dimension linguistique mais par la convocation d'une évaluation de l'appartenance communautaire suggérée par l'accent. La mise en place d'un procédé discriminatoire à l'égard de locuteurs hors-norme permet l'éclairage d'une hiérarchisation de valeurs des communautés dont ils apparaissent représentatifs.

2- La discrimination portée par les discours

En faisant des discours des reflets des attitudes et comportements donc du réinvestissement des catégories représentationnelles à visée projective, observer les discours permet de pouvoir déceler les mécanismes des phénomènes discriminatoires, ses logiques de fonctionnement et ses mises en mots.

A partir des éléments d'analyse de discours proposés et vérifiés en discours, je propose ce schéma récapitulatif visant à détecter les éléments discursifs de discrimination :

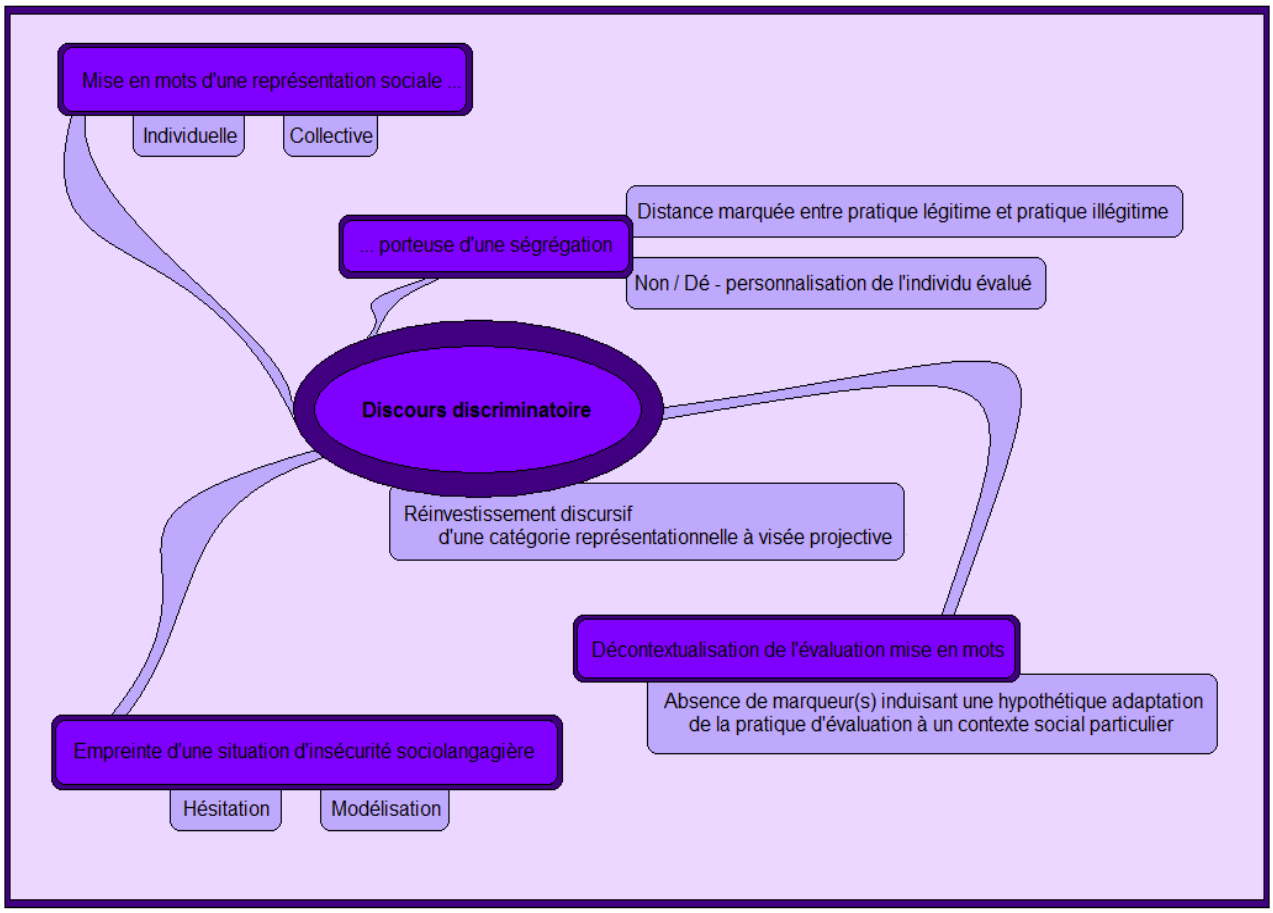

Schéma 73. Modélisation des mises en mots discriminatoires

La discrimination mise en mots est repérable à la présence de marqueurs portant :

– des représentations sociales individuelles construites à partir et pour l'utilisation de l'individu qui les prend en charge avec des indicateurs tels que le *je*, le *mo*i ou collectives référant dans ce cas à un discours perçu légitime pour le groupe d'appartenance de l'individu avec des indicateurs tels que *on*, *nous*,

– des ségrégations signifiant la distance créée entre la pratique perçue et la pratique considérée légitime par l'individu / le groupe avec la présence d'items qualifiants marquant cette distance ou avec l'utilisation d'une tournure négative permettant d'aborder ce que la pratique perçue n'est pas / et donc implicitement ce qu'elle devait être ou encore en dé-personnalisant l'individu évalué par l'emploi de pronom impersonnel,

– une dé-/non-contextualisation du discours produit et donc de la pratique qu'il représente notamment illustrée par l'absence d'adaptation au contexte pouvant être marquée par des

indicateurs hypothétiques tels que *si* ou l'emploi du temps conditionnel et

– la signalisation discursive d'une situation d'insécurité linguistique / sociolangagière avec des marques d'hésitations telles que des récurrences de silences, de marqueurs para-verbaux *bah, euh*, de répétitions partielles ou totales d'items.

La condition pour qu'il y ait preuve discriminatoire ici est que l'ensemble de ces paramètres soient tous identifiables dans le discours. L'interprétation des discours recueillis dans le cadre de cette recherche permet de relever ces marqueurs stratégiques pour véhiculer des procédés discriminatoires. Il est important de garder à l'esprit le caractère d'exemplarité et non de représentativité exhaustive des éléments ici mis en relief. Il faut pour rendre cette méthode utilisable pour tous les discours discriminatoires observer son opérationnalité dans d'autres contextes, sur d'autres discours.

L'un des objectifs de la recherche à savoir la réalisation d'une grille reprenant et interprétant des mécanismes discursifs porteurs de discrimination n'est pas totalement accompli même si les marqueurs relevés sont posés comme hypothétiquement transférables pour un travail sur d'autres discours potentiellement discriminatoires. Ce travail ne constitue donc qu'une étape au développement des moyens de luttes contre les discriminations par l'analyse sociolinguistique des discours. Pour répondre aux interrogations de transférabilité de ces outils, j'ai mis en place une nouvelle étape dans cette recherche.

CONCLUSION

Vers une intervention sociolinguistique

Discours et discrimination sont liés et ce, selon les deux axes directeurs de cette recherche. Il est en effet possible d'intégrer les pratiques sociolangagières perçues comme ne relevant pas de *la* norme en tant que potentiel critère de discrimination. Dans ma recherche, j'ai orienté plus précisément sur l'accent considéré à la fois comme composant phonétique induisant la perception d'une variation et donc d'une mise à distance plus ou moins grande par rapport au modèle considéré dominant mais aussi comme un marqueur d'identité en ce qu'il convoque la construction identitaire de celui qui parle par celui qui perçoit à partir de la sollicitation de représentations et donc de catégorie(s) représentationnelle(s) à visée projective et enfin comme un potentiel critère discriminatoire lors de l'insertion professionnelle. C'est sur ce dernier aspect que je me suis concentrée pour travailler sur la discrimination en milieu professionnel. Mais les analyses ont permis de mettre en relief le nécessaire lien entre ces trois axes : l'accent perçu composant phonétique entraîne une construction identitaire de celui qui parle et construit ainsi un rapport interpersonnel à partir de cette seule perception sans prise en compte de l'individu mais en le réduisant à un profil construit à partir de catégories figées. L'accent est donc nécessairement sociolinguistique.

Et la discrimination est posée comme nécessairement sociolangagière. Ce procédé convoque le discours pour être véhiculé, ce qui fait du travail sur le discours un axe incontournable à considérer pour l'avancée des moyens de luttes contre les discriminations. A partir d'un travail d'observation approfondie de discours discriminatoires, j'ai posé la discrimination en discours comme la mise en mots des catégories représentationnelles à visée projective. Leur construction discursive nécessite la présence dans le discours observé d'éléments relatifs aux quatre pôles suivants :

– des représentations sociales induisant le réinvestissement d'idées *prêtes à l'emploi* et perçues comme opérationnelles en contexte social,

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

– la marque de phénomène(s) de ségrégation pour signaler la mise à distance entre le perçu légitime et le perçu illégitime,
– des indices d'insécurité sociolangagière renforçant la présence de la frontière entre le perçu légitime et le perçu illégitime et enfin
– une non/dé-contextualisation du discours tenu qui suppose la non-prise en compte du contexte d'embauche / du milieu professionnel dans l'évaluation du candidat lors de sa potentielle insertion professionnelle.

Travailler sur les attitudes en tant que construction représentationnelle pré-comportementales permet d'appréhender les sources des comportements et par là-même de pouvoir détecter comment ils naissent. En contexte discriminatoire, cet aspect est d'un intérêt particulier puisqu'il induit un possible travail en amont de prise de conscience des mécanismes sous-jacents d'une discrimination.
L'outil proposé dans cette recherche pour lutter contre les discriminations peut donc contribuer à repérer ce phénomène dans les discours mais lutter contre les discriminations ne suffit à résoudre ce fléau contemporain. Il faudrait pouvoir agir conjointement sur la discrimination comme un état de fait et comme un processus. Dans ce travail, j'ai proposé une explication conceptuelle de la discrimination et par ce biais, je pose qu'une intervention sur ce procédé peut avoir lieu par agissement sur ses fondements, à savoir sur les catégories représentationnelles à visée projective. Mais comment est-il possible de faire évoluer ces catégories une fois identifiées en discours et donc de parvenir à une prévention par sensibilisation ? Claude Flament suggère une prise de conscience rapide du fait que les représentations / catégories utilisées par les individus ne répondent pas/plus aux besoins de la société (Flament, 1999, p.232). L'aspect brutal de ce changement induirait une plus grande efficacité dans son exécution. Mais est-il réellement possible de modifier par prise de conscience les catégories représentationnelles à visée projective admises comme légitimes et efficaces par certains individus de la société? La notion d'habitus intervient ici pour mettre un bémol à cette démarche : bien que très judicieuse dans le principe - électrochoc pour un nouveau départ, elle reste selon moi quelque peu utopique. Une représentation considérée comme stable par un individu et fonctionnelle dans ses rapports interpersonnels - renvoyant à une altérité perçue par l'individu en société implique chez l'individu une certaine assurance quand à la *véracité* de sa représentation / de sa catégorie. La prise de conscience doit donc être progressive pour prendre le temps de déconstruire la catégorie représentationnelle à visée projective, donc l'attitude et le comportement qu'elle convoque lorsque les individus la sollicitent en société. L'image intéressante faisant des composantes représentationnelles en

mouvement un pare-choc confronté régulièrement au carambolage avec son efficacité en société provoquant quand l'adéquation n'est pas là un aspect *cabossé*, bien que très imagé, fait écho à la conceptualisation de la représentation faite ici (Flament, 1997, p.232) donc aux interventions sur les catégories. Une prise de conscience collective de l'impact des catégories représentationnelles à visée projective sur les façons d'appréhender la figure de l'Autre en contexte social - en recrutement ou plus généralement - contribue ainsi à l'amélioration des relations interpersonnelles en contexte social et peut permettre une avancée en matière de lutte contre les discrimination en milieu professionnel.

Ainsi, je propose de poursuivre ce travail sur les relations interpersonnelles en milieu professionnel en élargissant la perspective traitée dans ma thèse et en posant comme nouvelle hypothèse de travail que les luttes contre les discriminations ne suffisent pas à une résolution des conflits en ce qu'elles permettent une approche punitive / menaçante de tels procédés - nécessaire mais non suffisante - et non une progression dans les rapports inter-communautaires en milieu professionnel. Améliorer les relations interpersonnelles implique donc également de savoir coopérer et d'admettre les atouts des populations hétérogènes dans les équipes professionnelles.

BIBLIOGRAPHIE DE LA RECHERCHE

A

ABRIC Jean-Claude, 1999, “L'étude expérimentale des représentations sociales” dans L*es représentations sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.205-233.

ABRIC Jean-CLaude, 2003, “L'analyse structurale des représentations sociales” dans *Les méthodes des sciences humaines*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.375-385.

ACCARDO Alain et CORCUFF Philippe, 1986, *La sociologie de Bourdieu*, Éditions Le Mascaret, Bordeaux, 247 pages.

ADAM Dyane (Dir.), 1996, *Femmes francophones et pluralisme en milieu minoritaire*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Canada, 134 pages.

AGIER Michel, 2010, “Un kit identitaire” dans *Ulysse Clandestin*, film produit par la Bande Passante, disponible sur http://www.labandepassante.org/index_lbp.php, 53:36-57:02.

ALAIN, 2008, *Éléments de philosophie*, Gallimard, Mesnil sur l'Estrée, pp. 157-224.

ALEXANDRE Victor, 1971, *Les échelles d'attitude*, Éditions Universitaires, Paris, 187 pages.

ALLPORT Gordon Williard, 1935, « Attitudes » dans *Handbook of social psychology* traduit dans *Les échelles d'attitudes*, Éditions Universitaires, Paris, p.18.

AMADIEU Jean - François, 2003, *Les discrimination sur l'apparence dans la vie professionnelle et sociale - ADIA-Intérim*, étude disponible sur le site http://www.observatoiredesdiscriminations.fr, consulté le 3/01/11.

AMOSSY Ruth et HERSCHBERG PIERROT Anne, 1997, *Stéréotypes et clichés Langue discours et société,* Nathan, Paris, 128 pages.

ANGERS Maurice, 1992, *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, Centre éducatif et culturel, Montréal, 381 pages.

ARBORIO Anne-Marie et FOURNIER Pierre, 2005, *L'enquête et ses méthodes – l'observation directe*, Armand Colin, Barcelone, 128 pages.

AUDIAR (Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise), 2010, « Rennes Métropole - Chiffres-clé », disponible sur http://www.audiar.org/sites/default/files/etudes/fichiers/chiffres_cles_2010.pdf, consulté le 09/02/11.

AUGER Nathalie, DALLEY Phyllis et ROY Sylvie, 2007, « La sociolinguistique du changement : le cas du bilinguisme stéréotypé en classes de français langue seconde et en milieu minoritaire » dans *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en*

scène, Tome 3 : Éducation, École et Didactique, l'Harmattan, Paris, pp. 25-36.
AUSTIN LANGSHAW John, 1970, *Quand dire, c'est faire*, Seuil, Paris, 202 pages.

B

BACHELARD Gaston, 1938, *La formation de l'esprit scientifique*, PUF, Paris, 256 pages.
BAGGIONI Daniel et MOREAU Marie-Louise, 1997, « Norme » dans *Sociolinguistique – Concepts de bases*, Mardaga, Sprimont, pp. 217-223.
BARBIER René, 1996, *La recherche Action*, Anthropos, Paris, 109 pages.
BARDIN Laurence, 2007, *L'analyse de contenu*, Presses Universitaires de France, Paris, 291 pages.
BAUDELOT Christian et ESTABLET Roger, 1992, *Allez les filles*, Éditions du Seuil, Paris, 244 pages.
BAUDRILLARD Jean et GUILLAUME Marc, 1994, *Figures de l'altérité*, Descartes et Cie, Paris, 174 pages.
BAUTIER Elizabeth, 1995, *Pratiques langagières, pratiques sociales*, L'Harmattan, Paris, 228 pages.
BAUVOIS Cécile, 1997, « Locuteur masqué » dans *Sociolinguistique – concepts de base*, Mardaga, Sprimont, pp.202-203.
BAUVOIS Cécile, 2005, "Psychologie et sociolinguistique : dialogue d'intersection ? " dans *Psychosociolinguistique – les facteurs psychologiques dans les interactions verbales*, L'Harmattan, Paris, pp. 113-152.
BAVOUX Claudine, 1997, "Constitution et traitement d'un corpus "cryptoglossique"" dans *le corpus lexicographique - Méthode de constitution et de gestion*, AUPEL/UREF - Actualité Scientifique, Paris, pp. 71-86
BAYLON Christian, 1991, *Sociolinguistique : Société, langue et discours*, Nathan, Paris, 303 pages.
BEAUDRY J., 1990, « Les liens entre la recherche et l'intervention critique en service social : réflexion critique », Actes de la première journée du doctorat en service social, Faculté des sciences sociales, Université de Laval, pp.41-49.
BENTO Margaret, 2007, « Stéréotypes et langue orale dans les ensembles pédagogiques de français langue étrangère en Europe » dans *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène, Tome 3 : Éducation, École et Didactique*, l'Harmattan, Paris, pp. 37-46.
BERNAUD Jean-Luc, 2008, *Les méthodes d'évaluation de la personnalité*, Dunod, Paris, 124 pages

BERTHIER Nicole, 2006, *Les techniques d'enquête en sciences sociales – Méthode et exercices corrigés*, Armand Colin, Paris, 352 pages.

BERTUCCI Marie-Madeleine, 2009, « L'intégration des migrants dans la société française : situation linguistique, territorialisation, minorisation ? » dans ÉTUDES ROMANES n°59 *Une francophonie plurielle. Langues, idées et cultures en mouvement,* Museum Tusculanum Press , Université de Copenhague, pp.33-46.

BILLIEZ Jacqueline et MILLET Agnès, 2001, « Représentations sociales : trajets théoriques et méthodologiques » dans *Les représentations des langues et de leur apprentissage - Références, modèles, données et méthodes*, Essais Didier, ENS-LSH, pp. 31-49.

BILLIEZ Jacqueline, KRIEF Karin et LAMBERT Patricia, 2003, « Parlers intragroupaux de filles et de garçons : petits écarts dans les pratiques, grand-écart symbolique » dans *Français : variations, représentations, pratiques*, ENS Éditions, Lyon, pp.163-193.

BILLIEZ Jacqueline (Dir.), 2003, *Contacts de langues – Modèles, typologies, interventions*, L'Harmattan, Paris, 318 pages.

BILLIEZ Jacqueline et ROBILLARD Didier de (Coord.), 2003, *Français : variations, représentations, pratiques* dans CAHIERS DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN N°8, ENS Éditions, Lyon, 222 pages.

BINISTI Nathalie, 2003, « Quatre jeunes Marseillais en mobilité sociale : entre « contacts d'accents » et « contacts de représentations » » dans *Contacts de langues – Modèles, typologies, interventions,* L'Harmattan, Paris, pp.191-211.

BIZEUL Daniel, 2007, « Que faire des expériences d'enquête ? Apports et fragilités de l'observation directe» dans REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE N°57, Presses de Sciences Po, Paris, pp. 69-89.

BLANCHARD_LAVILLE Claudine et FABLET Dominique (Coord.), 2003, *Théoriser les pratiques professionnelles – intervention et recherche-action en travail social*, L'Harmattan, Paris, 252 pages.

BLANCHET Alain, 1999, *Dire et faire dire – L'entretien*, Armand Colin, Paris, 171 pages.

BLANCHET Alain et alii, 1985, *L'entretien dans les sciences sociales*, Éditions Dunod, Paris, 289 pages.

BLANCHET Alain, GHIGLIONE Rodolphe, MASSONAT Jean et TROGNON Alain, 1987, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Dunod, Paris, 197 pages.

BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Éditions Nathan, Paris, 125 pages.

BLANCHET Philippe,1995, *La pragmatique d'Austin à Goffman*, Paris, Bertrand-Lacoste,

127 pages.
BLANCHET Philippe, 2000, *Linguistique de terrain, méthode et théorie (une approche ethno-sociolinguistique)*, une partie du texte disponible sur http://eprints.aidenligne-francais-universite.auf.org/10/1/pdf_Blanchet_typo.pdf, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 145 pages.
BLANCHET Philippe, 2005, « Après-propos : réflexions sur une approche interdisciplinaire ... » dans *Psychosociolinguistique - les facteurs psychologiques dans les interactions verbales,* l'Harmattan, Paris, pp.195-202.
BLANCHET Philippe, 2008, « Un modèle et une typologie ethno-sociolinguistique de la compétence de communication », disponible sur http://eprints.aidenligne-francais-universite.auf.org/10/1/pdf_Blanchet_typo.pdf, consulté le 24/03/11.
BOGARDUS Emory, 1925, « Measuring social distances » dans JOURNAL OF APPLIED SOCIOLOGY N° 9, pp. 299 -308.
BOLTANSKI Luc, 2010, « L'identité nationale : une épreuve supplémentaire » dans *Ulysse Clandestin*, film produit par la Bande Passante, disponible sur http://www.labandepassante.org/index_lbp.php, 19:25-27-34.
BOUBAULT Guy et ROUSSEL Vincent, 2004, « La coopération de l'entreprise à l'école » dans *Coopérer, ça enrichit la vie*, NON VIOLENCE ACTUALITE N°275, Non-violence actualités, Montargis, pp.4-7.
BOUDON Raymond, 1993, *Les méthodes en sociologi*e, Presses universitaires de France, paris, 126 pages.
BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire - L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris, 243 pages.
BOURDIEU Pierre 1983 "Vous avez dit populaire?" dans LES ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES, volume 46, n°1, Paris, pp. 98-105.
BOURDIEU Pierre, 1999, *Habitus, Corps, Domination – Sur certains présupposés philosophiques de la sociologie,* L'Harmattan, Paris.
BOURDIEU Pierre, 2003, « L'objectivation participante » dans LES ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES Volume 150 n°1, pp.43-58.
BOURHIS Richard, LEPICQ Dominique et SACHDEV Itesh, 2000, « La psychologie sociale de la communication multilingue », DiversCité langues, disponible sur http://www.teluq.uquebec.ca/diverscite, consulté le 15/12/09.
BOURMMANI Mustapha (Dir.), 2001, *Les discriminations à l'emploi – L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'immigration*, L'Harmattan, Paris, 207 pages.
BOUVARD Martine (Dir.), 2008, *Échelles et questionnaires d'évaluation chez l'enfant et*

l'adolescent, Masson, Issy-Les-Moulineaux, 180 pages.
BOUVARD Martine, 2002, *Questionnaires et échelles d'évaluation de la personnalité*, Masson, Issy-Les-Moulineaux, 329 pages.
BOYER Henri, 2003, *De l'autre côté du discours ? - Recherche sur le fonctionnement des représentations communautaires*, L'Harmattan, Paris, 124 pages.
BOYER Henri (Dir.), 2007, *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène, Tome 1 : Média(tisation)s*, l'Harmattan, Paris, 298 pages.
BOYER Henri (Dir.), 2007, *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène, Tome 3 : Éducation, école, didactique*, l'Harmattan, Paris, 224 pages.
BOYER Henri (Dir.), 2010, *Pour une épistémologie de la sociolinguistique*, Lambert-Lucas Éditions, Limoges, 427 pages.
BRES Jacques, et alii (Eds), 1999, *L'Autre en discours*, Université Paul Valéry, Montpellier, 466 pages.
BRETEGNIER Aude, 2002a, « Regards sur l'insécurité linguistique » dans *Sécurité/insécurité linguistique – Terrains et approches diversifiées, propositions théoriques et méthodologiques*, L'Harmattan, Paris, pp.7-33.
BRETEGNIER Aude, 2002b, « Vers la construction d'une modélisation de la sécurité/insécurité linguistiques » dans *Sécurité/insécurité linguistique – Terrains et approches diversifiées, propositions théoriques et méthodologiques*, L'Harmattan, Paris, pp.123-151.
BRETEGNIER Aude, 2007, *Langues et insertion*, l'Harmattan, Paris, 136 pages.
BRETEGNIER Aude, 2007 « Sociolinguistique, didactique des langues, interventions : inventer des métiers, élargir le champ » dans *Langues et insertion*, l'Harmattan, Paris, pp.101-118.
BRETEGNIER Aude et LEDEGEN Gudrun (Eds.), 2002, *Sécurité/insécurité linguistique – Terrains et approches diversifiées, propositions théoriques et méthodologiques*, L'Harmattan, Paris, 346 pages.
BRUN Jacques et RHEIN Catherine (Eds.), 1994, *La ségrégation dans la ville*, L'Harmattan, Paris, 258 pages.
BUFFET Laurence, 2003, « Les différences sexuées dans l'accès à l'espace urbain chez les adolescents de banlieues défavorisées », Colloque de l'ASRDLF- Concentration et ségrégation, dynamiques et inscriptions territoriales, Lyon, 14 pages.
BULOT Thierry, 2008, « Une sociolinguistique prioritaire. Prolégomènes à un développement durable urbain et linguistique », http://www.lrdb.fr/articles.php?lng=fr&pg=1007, mis en ligne en mai 2008.

BULOT Thierry, 1996, « Stigmatisation et vêture urbaine à Rouen: mise en mots d'une urbanisation » dans *Se Vêtir pour dire* , Université de Rouen, Mont Saint Aignan, pp.223-234.

BULOT Thierry, 2001, « Ségrégation et urbanisation linguistique : l'altérité urbaine définie ou 'l'étranger est une personne' », dans *Descriptions de situations*, [Diverscité Langues VI], Télé Université du Québec, 21 pages.

BULOT Thierry, 2004, « Les frontières et territoires intra-urbains : évaluation des pratiques et discours épilinguistiques», dans *Le città plurilingui - Lingue e culture a confronto in situazioni urbane / Multilingual cities - Perspectives and insights on languages and cultures in urban areas,* Forum Editrice Universitaria Udinese srl, Udine, pp.110-125.

BULOT Thierry, 2006 « Discrimination et processus discursifs de fragmentation des espaces urbains – Signalétique et bilinguisme » dans *Mots, traces et marques*, l'Harmattan, Paris, pp.97-122.

BULOT Thierry, 2006, « Normes et identités en rupture : la fragmentation des espaces » dans *Mehrsprachiekeit in Frankophonen Raumen*, Martin Meidenbauer Verlag, Munchen, pp.11-25.

BULOT Thierry, 2006, *La langue vivante – L'identité sociolinguistique des Cauchois*-, L'Harmattan, Paris, 222 pages.

BULOT Thierry, 2007, « Culture urbaine et diversité sociolinguistique : une identité en mouvement entre le local et le global », L'écho de ma langue (enjeux sociaux et culturels de la diversité des langues), Lille, 31-37.

BULOT Thierry, 2007, « Les étrangers et leurs langues à Rennes Métropole – d'une sociolinguistique urbaine à une sociolinguistique prioritaire », communication lors du 5ème colloque RFS *Intervenir : appliquer, s'impliquer?*, Amiens, 4 pages

BULOT Thierry, 2008, « Une sociolinguistique prioritaire. Prolégomènes à un développement durable urbain et linguistique », www.lrdb.fr, consulté le 12/05/09.

BULOT Thierry et VESCHAMBRE Vincent (Dirs.), 2006b, *Mots, Traces et Marques (Dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine)*, L'Harmattan, Maris, 246 pages.

BULOT Thierry (Dir.), 1999, *Langue urbaine et identité – Langue et urbanisation linguistique à Rouen, Venise, Berlin, Athènes et Mons*-, l'Harmattan, Paris, 234 pages.

BULOT Thierry (Dir.), 2004, *Les parlers jeunes – Pratiques urbaines et sociales* dans CAHIERS DE LINGUISTIQUE N°9, Presse universitaire de Rennes, Rennes, 176 pages.

BULOT Thierry et LAMARRE Patricia (Dirs.), 2010, *(Re)Configurations identitaires – Migrance, territoires et plurilinguismes*, Editions EME, Bruxelles, 164 pages.

C

CAÏNEC (Le) Janik, KERDREUX Gilles et LECHEVESTRIER Yvon (les Acteurs de la Solidarité), 2005, *Rennes en mouvement*, Éditions Autrement, Paris, 238 pages.

CALLAMAND Monique, 1981, *Méthodologie de l'enseignement de la prononciation*, CLE international, Paris, pp.3-9.

CALVET Louis-Jean, 1996, *L'histoire de l'écriture*, Plon, Saint Armand Montrond, 296 pages.

CAMILLERI Carmel, 1996, « Stigmatisation et stratégies identitaires », dans *La ville : agrégation et ségrégation sociales*, L'Harmattan, Paris, pp.85-92.

CANUT Cécile, 2002, « Activité épilinguistique, insécurité et changement linguistique » dans *Sécurité/insécurité linguistique – Terrains et approches diversifiées, propositions théoriques et méthodologiques*, L'Harmattan, Paris, pp.105-122.

CARDINAL Marie, 1977, *Les mots pour le dire*, Hachette, collection Le Livre de Poche, Paris, p. 81.

CARLO (De) Maddalena, 1998, *L'interculturel*, CLE International, Baume-les-Bains, 126 pages.

CASOLARI Florence et GIACOMI Alain, 1997, « Activités narratives chez des jeunes de banlieue » dans SKHOLÊ CAHIERS DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT, numéro hors série, IUFM de l'Académie d'Aix-Marseille, p.61.

CHABROL Claude, 2007, « Catégorisation de genre et stéréotypage médiatique : du procès des médias aux processus sociomédiatiques » dans *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène, Tome 1 : Média(tisation)s*, l'Harmattan, Paris, pp. 61-72.

CHAOUITE Abdellatif, 2007, *Les mots de l'immigration* dans ECARTS D'IDENTITE N°111, Paris, 120 pages.

CHARAUDEAU Patrick et MAINGUENEAU Dominique (Dirs), 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, Paris, 661 pages.

CIOLDI Fabio Lorenzi, 2003, « Le questionnaire » dans *Les méthodes des sciences humaines*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.187-220.

CODE DU TRAVAIL, 2008, « Principe de non discrimination », Article 1132-1, texte disponible sur http://www.legifrance.gouv.fr/, consulté le 18/02/2010

COENEN-HUTER Jacques, 1995, *Observation participante et théorie sociologique*, L'Harmattan, Paris, 191 pages.

Comité Consultatif National d'Éthique, 1993, « Avis sur l'éthique de la recherche dans les sciences du comportement humain – Rapport » disponible sur http://www.ccne-ethique.fr/docs/fr/avis038.pdf, consulté le 05/09/10, 17 pages.

COUTRAS Jacqueline, 2003, « Hommes et femmes face à face en public : les divisions spatiales en jeu », Colloque de l'ASRDLF- Concentration et ségrégation, dynamiques et inscriptions territoriales, Lyon, 9 pages.

D

DANTEC Ronan, 2006, « Bécassine- Banania : destins croisés » dans *Bretagne Terre d'immigration en devenir,* HOMMES ET MIGRATIONS N°1260, Paris, pp.21-28.

DJORDJEVIC Ksenija, 2007, « Violence urbaine : lorsque la presse en parle » dans *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène*, Tome 1 : Média(tisation)s, l'Harmattan, Paris, pp. 135-150.

DOISE Willem, 1986, « les représentations sociales, définition d'un concept » dans *L'étude des représentations sociales*, Delachaux-Niestlé, pp.81-94

DOISE William, 1999, « Attitudes et représentations sociales » dans *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.240-258.

DOISE Willem et PALMONARI Augusto (Dir.), 1986, *L'étude des représentations sociales*, Delachaux-Niestlé, Paris, 207 pages.

DUBOIS Jean et alii, 1994, *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Paris, 516 pages.

DUCROS Oswald et Schaeffer Jean Marie, 1995, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, Paris, 817 pages.

DUMONT Louis, 1983, *Essais sur l'individualisme : une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Éditions du Seuil, Paris, 272 pages.

DUPREZ Dominique, 1991, « De l'anomie de la gestion du social aux représentations de l'insécurité » dans DEVIANCE ET SOCIETE Volume 15 n°3, disponible sur www.persee.fr, pp.275-292.

DURAND Jean-Pierre et WEIL Robert (Dirs.), 1990, *Sociologie contemporaine*, Éditions Vigot, Paris, 644 pages.

DURU-BELLAT Marie, 1990, *L'école des filles – Quelle formation pour quels rôles sociaux?*, L'Harmattan, Paris, 231 pages.

DUVAL Valérie, 2008, « Peu d'immigrés en Bretagne mais toujours plus de Britanniques » dans OCTANT N°112, disponible sur http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=2&ref_id=12492, consulté le 24/08/09.

E

ELOY Jean-Michel, 2007, « Migrants et langues : quelles articulations? » dans *Langues et*

insertion, l'Harmattan, Paris, pp.31-40.
ENCREVE Pierre, 1976, « Labov, linguistique, sociolinguistique » dans *Sociolinguistique,* Les Éditions de Minuit, LABOV William, Paris, pp.9-35.
ETIEMBLE Angélina et PETIT-SENECHAL Pascale (Coord.), 2006 a, *Bretagne Terre d'immigration en devenir,* HOMMES ET MIGRATIONS N°1260, Paris, 157 pages.
ETIEMBLE Angélina et PETIT-SENECHAL Pascale, 2006 b, « une approche de l'immigration bretonne » dans *Bretagne Terre d'immigration en devenir,* HOMMES ET MIGRATIONS N°1260, Paris, pp.6-7.
ETIEMBLE Angélina, 2006, « Bretagne, terre d'immigration en devenir – des chiffres et des hommes- » dans *Bretagne Terre d'immigration en devenir,* HOMMES ET MIGRATIONS N°1260, Paris, pp. 9-20.

F

FAGYAL Zsuzsanna, 2004, « Action des médias et interactions entre jeunes dans une banlieue ouvrière de Paris – Remarques sur l'innovation lexicale - » dans *Les Parlers Jeunes – Pratiques urbaines et sociales* -, Presse Universitaire de Rennes, Rennes, pp.41-60.
FELDER Dominique, 2007, *Sociologues dans l'action – La pratique professionnelle de l'intervention*, L'Harmattan, Paris, 281 pages.
FENNETEAU Hervé, 2002, *Enquête : entretien et questionnaire*, Dunod, Paris, 128 pages.
FERREOL Gilles (Coord.), 1991, *Dictionnaire de sociologie*, Armand Colin, Paris, 300 pages.
FERREOL Gilles et NORECK Jean-Pierre, 2000, *Introduction à la sociologie*, Armand Colin, Paris, 192 pages.
FISHER Sophie, 1995, « L'exemple est-il l'objet de la linguistique? », MÉLANGES DE L'ECOLE FRANÇAISE DE ROME volume 107 n°107-2, disponible sur www.persee.fr, pp.459-471.
FLAMENT Claude, 1999, « Structure et dynamique des représentations sociales » dans *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.224-239.
FLESCHER Alain, 2005, *L'accent, une langue fantôme*, Éditions Le Seuil, Paris, 170 pages.
FOREL Claire-Antonella, 1998, « Postface » dans *Les femmes et la langue – L'insécurité linguistique en question* -, Delachaux et Niestlé, Paris, pp.197-207.
FORNEL (De) Michel, 1983, « Légitimité et actes de langage » dans *L'usage de la parole*, Actes de la recherche en sciences sociales volume 46, disponible sur http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1983_num_46_1_2175?_Prescripts_Search_tabs1=standard&, pp.31-38.
FOURCAUT Annie (Ed.), 1996, *La ville divisée – les ségrégations urbaines en question*,

Creaphis, Grane, 465 pages.
FRANCARD Michel, 1997, « Légitimité linguistique » dans *Sociolinguistique – Concepts de base*, Mardaga, Sprimont, p.201.
FREY Claude et LATIN Danièle, 1997, *Le corpus lexicographique – Méthodes de constitution et de gestion*, Actualité Scientifique AUPELF, UREN, Louvain la Neuve, 423 pages.

G

GADET Françoise, 2003, *La variation sociale du Français*, Orphys, Paris, 135 pages.
GADET Françoise, 1992, *Le français populaire*, Presses Universitaires de France, Paris, 127 pages.
GAGNÉ Camille et GODIN Gastion, 1999, *Les théories sociales cognitives: guide pour la mesure des variables et le développement de questionnaire,* Groupe de Recherche sur les Aspects Psychosociaux de la Santé, Faculté des sciences infirmières, Université Laval, Laval, pp. 1-73.
GARDE Paul, 1968, *L'accent*, Presses Universitaires de France, Paris, 100 pages.
GASQUET-CYRUS Médéric, 2010, « L'accent : concept (socio)linguistique ou catégorie de sens commun? » dans *Pour une épistémologie de la sociolinguistique*, Lambert-Lucas Éditions, Limoges, pp.179-189.
GASQUET-CYRUS Médéric,(à paraître), « La discrimination à l'accent en France : idéologies, discours et pratiques », communication lors du colloque International *Hétérogénéité et variation : quels objets sociolinguistiques et didactiques aujourd'hui?*, organisé par le LACIS, Laboratoire DIPRALANG, 17 pages.
GAVAND Alain, 2006, *Prévenir la discrimination à l'embauche – Pourquoi et comment agir?*, Editions d'Organisation, Paris, 304 pages.
GELINAS A. et PILON J.-M., 1994, « Le transfert des connaissances en recherche sociale et la transformation des pratiques sociales », NOUVELLES PRATIQUES SOCIALES vol. 7, n°2, pp. 75-92.
GERSTLE Jacques, 1993, *La communication politique*, PUF, Paris, 127 pages.
GHIGLIONE Rodolphe et MATALON Benjamin, 1978, *Les enquêtes sociologiques – Théories et pratiques*, Armand Colin, Paris, 301 pages.
GIACOBBI Michèle et ROUX Jean-Pierre, 1990, *Initiation à la sociologie – les grands thèmes, la méthode, les grands sociologues*, Éditions Hatier, Paris, 307 pages.
GILBERT Yves, 2009, *Espace public et sociologie d'intervention*, Presses Universitaires de Perpignan, Perpignan, 293 pages.

GIORDAN André, 1978, *Une pédagogie pour les sciences expérimentales*, Centurion, Paris, 280 pages.
GOLDSPIEGEL Florence, 2007, *Le discours médiatique et la représentation de l'image de la femme dans la publicité : un phénomène de société,* mémoire de Master 2, Université de Haute Bretagne, 150 pages.
GRIZE Jean-Blaise, 1999, « Logique naturelle et représentations sociales » dans *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.170-186.
GUEUNIER Nicole, 2002, « L'insécurité linguistique : objets divers, approches multiples » dans *Sécurité/insécurité linguistique – Terrains et approches diversifiées, propositions théoriques et méthodologiques*, L'Harmattan, Paris, pp.35-50.
GUEUNIER Nicole, GENOUVRIER Émile et KHOMSI Abdelhamid (Dirs.), 1978, *Les français devant la norme – Contribution à une étude de la norme du français parlé - Les attitudes devant la norme en milieu d'insécurité linguistique : Lille, Limoges, Saint-Denis-de-le-Réunion*, Champion, Paris, pp. 121-166.
GUILLOU Anne et WADBLED Martine, 2006, « Maçons turcs, un exemple de stratification ethnique dans l'économie bretonne » dans *Bretagne Terre d'immigration en devenir*, HOMMES ET MIGRATIONS N°1260, Paris, pp.81-95.
GUITTET André, 2002, *L'entretien – Techniques et pratiques*, Armand Colin, Paris, 204 pages.
GUY Catherine et GIVORD Laurent, 2004, *Rennes, le pari d'une agglomération multipolaire*, Éditions de l'Aube, Paris, 219 pages.

H

HALDE – Haute Autorité des Luttes contre les Discriminations et pour l'Égalité des chances, 2008, « Les discriminations dans le monde du travail », Dispositif d'étude de l'Institut CSA, Février 2008, http://www.halde.fr/IMG/pdf/CSA_HALDE_Discrimination_dans_le_monde_du_travail-2-2.pdf, consulté le 27/08/09, 36 pages.
HARMEGNIES Bernard, 1997, « Accent » dans *Sociolinguistique – Concepts de base*, Mardaga, Spritmont, pp.9-12.
HARRE Rom, 1999, « Grammaire et lexiques, vecteurs des représentations sociales » dans *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.149-169.
HARRIS Zellig, 1969, « Analyse du discours » dans *L'Analyse du discours*, LANGAGES n° 13, Larousse, Paris, pp.8-45.
HAUMONT Nicole (Ed.), 1996, *La ville : agrégation et ségrégation sociales*, L'Harmattan,

Paris, 219 pages.
HERITIER Françoise, 2010, « L'inquiétante étrangeté » dans *Ulysse Clandestin*, film produit par la Bande Passante, disponible sur http://www.labandepassante.org/index_lbp.php, 45:35-51:04.
HERREROS Gilles, 2002, *Pour une sociologie d'intervention*, Eres, Ramonville-Saint-Agne, 219 pages.
HEWSTONE Miles, 1999, « Représentations sociales et causalité » dans *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.272-294.
HONG Sung-Min, 1999, « Préface » dans *Habitus, Corps, Domination – Sur certains présupposés philosophiques de la sociologie,* L'Harmattan, Paris, pp.1-2.
HONG Sung-Min, 1999, *Habitus, Corps, Domination – Sur certains présupposés philosophiques de la sociologie de Pierre Bourdieu*, L'Harmattan, Paris, 262 pages.
HOUDEBINE-GRAVAUD Anne-Marie, 1998, « Insécurité linguistique, imaginaire linguistique et féminisation des noms de métiers » dans *Les femmes et la langue – L'insécurité linguistique en question*, Delachaux et Niestlé, Paris, pp. 155-176.
HUGON Marie-Anne Et SIEBEL Claude, 1988, *Recherches impliquées, Recherches action : le cas de l'éducation,* Belgique, De Boeck.
HYMES Dell, 1984, *Vers la compétence de communication*, Didier, Paris, 219 pages.

I

INSEE Institut National de Statistiques et des Études Économiques, 2010, « Pays de Rennes », http://www.insee.fr/fr/regions/bretagne/default.asp?page=themes/autres/pays/pages_pays/pays_rennes.htm, consulté le 09/02/11.
INSEE Institut National de Statistiques et des Études Économiques et FASILD Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations, 2004, *Atlas des immigrés en Bretagne*, http://www.insee.fr/fr/regions/bretagne/default.asp?page=themes/dossiers/dossier_octant/dossier_atlim/dossier_atlim.htm, consulté le 24/08/09.

J

JAVEAU Claude, 1990, *L'enquête par questionnaire – Manuel à l'usage du praticien*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 158 pages.
JOBARD Fabien, 1995, "Sébastian Roché, Le sentiment d'insécurité – Insécurité et libertés" dans REVUE FRANCAISE DE SCIENCE POLITIQUE Volume 45, n°2, disponible sur www.persee.fr,

pp.336-340.
JODELET Denise, 1999, *Les représentation sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, 447 pages.
JODELET Denise, 1999, “Représentations sociales : un domaine en expansion” dans *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.47-78.
JODELET Denise, 1999, “Préface” dans *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.5-7
JODELET Denise, 2003, “Aperçus sur les méthodologies qualitatives” dans *Les méthodes des sciences humaines*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.139-162.
JULLIARD Virginie, 2007, « Stéréotypes médiatiques et nouveaux modèles : étude des représentations des femmes politiques dans le cadre de la médiatisation de la loi sur la parité (1996-2004) dans *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène, Tome 1 : Média(tisation)s*, l'Harmattan, Paris, pp. 163-172.

K

KETEKE (De) Jean-Marie et ROEGIERS Xavier, 2009, *Méthodologie du recueil d'informations – Fondements des méthodes d'observation, de questionnaire, d'interview et d'étude de documents*, Éditions De Boeck, Bruxelles, 204 pages.
KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1990, *Les interactions verbales* (Tome 1), Paris, Armand Colin, 368 pages.
KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1992, *Les interactions verbales* (Tome 2), Paris, Armand Colin, 318 pages.

L

LABRIDY Lorène, 2009, *Les flux de langues en milieu urbain – Espace diglossiques vs espaces ditopiques - Situation sociolinguistique de la ville de Fort-de-France*, Thèse de doctorat de l'Université de Haute Bretagne, spécialité Sciences du Langage, directeur pr. Thierry Bulot (Université de Haute Bretagne), 342 pages.
LABOV William, 1972, *Sociolinguistic Patterns*, University of Pennsylvania Press, traduit dans *Sociolinguistique*, Éditions de Minuit, Paris, pp.9-35 et pp.175-188.
LABOV William, 1976, *Sociolinguistique*, Les Éditions de Minuit, Paris, pp.175-188.
LABOV William, 1976, « Le reflet des processus sociaux dans les structures linguistiques » dans *Sociolinguistique*, LABOV William, Les Éditions de Minuit, Paris, pp.175-188.
LABOV William, 1998, « Les femmes et l’insécurité linguistique : heurs et malheurs d’une mise en relation » dans *Les femmes et la langue – L’insécurité linguistique en question*,

Delachaux et Niestlé, Paris, pp. 23-35.
LABOV William, 1998, « Vers une réévaluation de l'insécurité linguistique des femmes » dans *Les femmes et la langue - L'insécurité linguistique en question*, Delachaux et niestlé, Lausanne, pp.25-36.
LACOSTE Thomas, 2010, *Ulysse Clandestin*, film produit par la Bande Passante, disponible sur http://www.labandepassante.org/index_lbp.php, 1h33 mins.
LADMIRAL Jean-René et LIPIANSKY Edmond Marc, 1989, *La communication interculturelle*, Armand Colin, Paris, 318 pages.
LAFLAMME M. K., 1994, « Maillon manquant ou maillage déserté », NOUVELLES PRATIQUES SOCIALES, vol.7, n°2, pp.51-60.
LAFONTAINE Dominique, 1986, *Le parti pris des mots – Normes et attitudes linguistiques,* Mardaga, Bruxelles, 169 pages.
LAFONTAINE Dominique, 1997, « Attitudes linguistiques » dans *Sociolinguistique - Les concepts de base* -, Mardaga, Sprimont, pp. 56-60.
LAGRANGE Hugues, 1984, « Perceptions de la violence et sentiment d'insécurité » dans DÉVIANCE ET SOCIÉTÉ volume 8, n°4, disponible sur http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ds_03787931_1984_num_8_4_1421, pp.321-344.
LAHIRE Bernard, 2002, *A quoi sert la sociologie?*, Éditions La Découverte, Paris, 193 pages.
LAMBERT Wallace et GILES Howard, 1975, *Language Attitudes in a French-American Community*, LINGUISTICS N°158, pp.127-152.
LAMIZET Bernard, 2003, «Identités et territoires urbains. La ville, espace de communication», dans *Sociolinguistique urbaine, frontières et territoires*, E.M.E., Cortil-Wodon, p. 303-333.
LAMIZET Bernard, 2004, « Qu'est ce qu'un lieu de ville ? » dans *Lieux de ville et territoires perspectives en Sociolinguistique urbaine*, Volume 2, l'Harmattan, Paris, 115-166.
LANDICK Marie, 2004, *Enquête sur la prononciation du français de référence – Les voyelles moyennes et l'harmonie vocalique*, L'Harmattan, Paris, 182 pages.
LAROUSSI Foued, 1996, « Du malaise diglossique aux fantasmes idéologiques : le subterfuge de la théorie fonctionnalo-stratifiante » dans *Linguistique et anthropologie – Rouen, Tizi-Ouzou,* Cahiers de linguistique sociale, Rouen, pp.113-125.
LASWELL Harold, 1952, « L'Analyse du contenu » et le langage de la politique » dans REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE volume 2 numéro 3, pp. 505-520.,
LAUREND Stéphane et MOSCOVICI Serge, 2003 « La construction des échelles » dans *Les méthodes des sciences humaines*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.315-344.

LAZAR Anne (Coord.), 2000, « Langage(s) et travail : enjeux de formation », Actes du colloque, dans REVUE FRANCAISE DE PEDAGOGIE Volume 131, n°1, disponible sur www.persee.fr, p.142-143.

LEBEAUME Joël, 2000, « Lazar Anne : Langage(s) et travail : enjeux de formation. Actes du colloque », REVUE FRANCAISE DE PEDAGOGIE Volume 131, n°1, disponible sur http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfp_05567807_2000_num_131_1_3065_t1_0142_0000_3, pp.142-143.

LEDEGEN Gudrun, 2002, « Les variables linguistiques de l'insécurité linguistique révèlent-elles des domaines « marginaux » ou « profonds »? » dans *Sécurité/insécurité linguistique – Terrains et approches diversifiées, propositions théoriques et méthodologiques*, L'Harmattan, Paris, pp.51-76.

LEE Richard, 1971, « Dialect perception : a critical review and reevaluation » dans QUATERLY JOURNAL OF SPEECH N°57, pp.410-417.

LEFEVRE Aurélie, 2007, « L'insertion professionnelle des migrants non francophones et la formation linguistique : quels parcours envisagés? » dans *Langues et insertion*, l'Harmattan, Paris, pp.41-54.

LEON Monique, 1991, *Exercices systématiques de prononciation du français*, Hachette, Paris, pp.10-11.

LEON Pierre, 1978, *Prononciation du français standard*, Éditions Didier, Paris, pp.4-10.

LEON Pierre, 2007, *Phonétisme et prononciations du français*, Armand Colin, Paris, 272 pages.

LEROY Aurélie, 2010, « De l'usage de la différence » dans *Racisme : entre exclusion sociale et peur identitaire, Éditions* Syllepse – Centre tricontinental, ALTERNATIVE SUD VOLUME XVII N°2, Paris, Texte également disponible sur http://www.cetri.be/spip.php?article1634&lang=fr, consulté le 02/10/10.

LEVI-STRAUSS Claude, 1996, *Anthropologie structurale*, Plon, Paris, pp.344-345.

LIGNEE Virginie, 2002, « L'insécurité linguistique chez les locuteurs bruxellois francophones : entre représentations linguistiques et pratiques langagières » dans *Sécurité/insécurité linguistique – Terrains et approches diversifiées, propositions théoriques et méthodologiques*, L'Harmattan, Paris, pp.271-292.

LINDENFELD Jacqueline, 1984, « De l'ethnologie de la communication à la sociolinguistique interactionniste » dans L'HOMME Tome 24, n°3, pp. 131-135.

LORENZI-CIOLDI Fabio, 2003, « Le questionnaire » dans *Les méthodes des sciences humaines*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 187-220.

LOUNICI Assia, 2006, « « Précarité et ségrégation socio-langagière – discours et fractures

sociales dans l'espace urbain algérois » dans *Mots, traces et marques*, l'Harmattan, Paris, pp.123-142.

M

MANESSE Danière, 1983, « Linguistique et enseignement du français », REVUE FRANÇAISE DE PÉDAGOGIE VOLUME N°64, disponible sur www.persée.fr, pp.49-54.

MARCELLESI Jean-Baptiste, 1976, « Analyse du discours à Entrée Lexicale – Application à un corpus de 1924-1925 » dans *Typologie du discours politique*, LANGAGES N°41, disponible sur www.persee.fr, pp.79-124.

MARTINET André, 1971, *La prononciation du français contemporain*, Droz, Paris, 250 pages.

MARTINET André et WALTER Henriette, 1973, *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*, Expansion, Paris, 932 pages.

MAYER Robert et alii, 2000, *Méthode de recherche en intervention sociale*, Gaëtan Morin Éditeur, Paris, 409 pages.

MERTON Robert, 1997, Éléments *de théorie et de méthode sociologique*, Armand Colin, Paris, 384 pages.

MEYER Philippe, 1982, *Logique, langage et argumentation*, Hachette, Paris, 142 pages.

MEYER Jeanne, 2007, *Discours et attitudes sociolangagières : du locuteur masqué au processus identitaire*, Mémoire de Master 2 – Langue et Littérature Francophones/Sociolinguistique urbaine, Rennes, 137 pages.

MEYER Jeanne, 2010, "Quand les femmes parlent des femmes - Analyse des discriminations par l'accent en milieu professionnel" dans *Envolées féminines - Égalité Homme-Femme - Les voies de l'insertion*, ECARTS D'IDENTITE - MIGRATION - EGALITE - INTERCULTURALITE N°116, Écarts d'identité, Grenoble, pp. 13-20.

MEYER Jeanne, 2011, « Étude des mécanismes sociolangagiers de discrimination au regard d'une diversité cryptoglossique : adaptation de la méthodologie du locuteur masqué » dans ouvrage à contributions - Actes du Colloque des Jeunes Chercheurs 2008 - Rennes, l'Harmattan, Paris.

MEYER Jeanne, (à paraître) , « Idéologie punitive ou comment le multilinguisme d'un locuteur francophone peut conduire à une discrimination sociolangagières des populations migrantes à Rennes »,dans *Idéologies linguistiques et discriminations*, Actes du colloque du Réseau Francophone de sociolinguistique, Rennes, Juin 2009, Carnets d'Atelier de Sociolinguistique.

MEYER Jeanne, (à paraître), « Accents et discriminations en milieu professionnel à Rennes », dans ouvrage à contribution, l'Harmattan, Paris.MILLET Agnès, 1998, « La ville : un espace socio-sémiotique » dans *Les écrits de la ville*, L'Harmattan, Paris, pp.25-42.
MILLET Agnès, 1998, « La sphère de l'écrit» dans *Les écrits de la ville*, L'Harmattan, Paris, pp.43-53.
MILLET Agnès, 1998, « Les figures de l'écriture : contours, déplacements et métamorphoses des écrits licites » dans *Les écrits dans la ville*, L'harmattan, Paris, pp. 57-98.
MINKO Danielle, 2008, « Le marquage identitaire dans le français gabonais » dans SYNERGIE, MONDE N°5, pp.159-164.
MOLINER Pierre, 1996, *Images et représentations sociales : de la théorie des représentations à l'étude des images sociales*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 275 pages.
MONDADA Lorenza, 2000, *Décrire la ville*, Anthropos, Paris, p. 90 et 101.
MOORE Danièle (Ed.), 2001, *Les représentations des langues et de leur apprentissage. Références, modèles, données et modèles*, Essais Didier, ENS-LSH, 181 pages.
MOREAU Marie-Louise et BAUVOIS Cécile, 1998, « L'accommodation comme révélateur de l'insécurité linguistique – Locutrices et locuteurs belges en interaction avec des français et des Belges » dans *Les femmes et la langue – L'insécurité linguistique en question*, Delachaux et Niestlé, Paris, pp.59-73.
MOREAU Marie-Louise (Coord.), 1997, *Sociolinguistique - Concepts de bas*e, Mardaga, Sprimont, 312 pages.
MORELLE Marie, 2005, « Jeunes de la rue et « culture de rue » à Younde (Cameroun) : micro-culture, sous-culture ou pseudo-culture? » dans GEOGRAPHIE ET CULTURES N°55, pp. 59-79.
MOSCONI Nicole, 1994, *Femmes et savoir – La société, l'école et la division sexuelle des savoirs*, L'harmattan, Paris, 362 pages.
MOSCOVICI Serge, 1961, *La psychanalyse, son image et son public*, Presses Universitaires de France, Paris, 652 pages.
MOSCOVICI Serge, 1999, « Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire » dans *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.79-103.
MOSCOVICI Serge et PEREZ Juan Antoniaio, 2003, « La méthode expérimentale » dans *Les méthodes des sciences humaines*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.59-83.
MOSCOVICI Serge et BUSCHINI Fabrice (Dirs.), 2003, *Les méthodes des sciences humaines*, Presses Universitaires de France, Paris, 476 pages.

MOUSSIROU-MOUYAMA Auguste, 2008, « La ville, horizon des possibles en sciences du langage : les leçons de la francophonie » dans *Les boîtes noires de Louis-Jean Calvet*, Éditions Écriture, Paris, pp.323-338.
MUCCHIELLI Alex, 1990, *Les jeux de rôle*, Presses Universitaires de France, Paris, 126 pages.
MUCCHIELLI Alex, 2004, *L'art d'influencer – Analyse des techniques de manipulation*, Armand Colin, Paris, 175 pages.
MUCCHIELLI Roger, 1993, *Le questionnaire dans l'enquête psycho-sociale*, les Editions ESF, Paris, 123 pages.
MUCCHIELLI Roger, 2006, *La dynamique des groupes – Processus d'influence et de changement dans la vie affective des groupes*, ESF Éditions, Issy-les-Moulineaux, 237 pages.
MUCCHIELLI Roger, 2009, *L'entretien de face à face dans la relation d'aide*, ESF Éditions, Issy-les-Moulineaux, 176 pages.

N

NDIAYE Pap, 2010, « Frontières intérieures et ligne de couleurs » dans *Ulysse Clandestin*, film produit par la Bande Passante, disponible sur http://www.labandepassante.org/index_lbp.php, 37:28-44:02.
NILS Frédéric et RIME Bernard, 2003, « L'interview » dans *Les méthodes des sciences humaines*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.165-185.
NOËL Olivier, 2006, « Le dévoilement d'une injustice ordinaire : discriminations, maltraitances et souffrances infligées à la jeunesse » dans *Bretagne Terre d'immigration en devenir*, HOMMES ET MIGRATIONS N°1260, Paris, pp.69-80.
NOIREL Gérard, 2010, « L'identité nationale et la troisième république » dans *Ulysse Clandestin*, film produit par la Bande Passante, disponible sur http://www.labandepassante.org/index_lbp.php, 12:10-18:05.

O

OCQUETEAU Frédéric, 1994, “Sebastian Roché, le sentiment d'insécurité” dans Genèse volume 16 n°1, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1994_num_16_1_1691_t1_0164_0000_1, pp.164-166.
OSGOOD Charles et alii, 1964, *The measurment of meaning*, Presses Universitaires de l'Illinois, Urbana, 342 pages.

P

PALMONARI Angusto et BRUNA Zani, 2003, « Les études de communauté » dans *Les méthodes des sciences humaines*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.13-38.

PASSIN Eric, 2010, « « Eux » et « Nous » » dans *Ulysse Clandestin*, film produit par la Bande Passante, disponible sur http://www.labandepassante.org/index_lbp.php, 29:02-36:02.

PAUGAM Serge (Dir.), 2010, *L'enquête sociologique*, Presses Universitaires de France, Paris, 458 pages.

P.C., 2002, « Altérité (le principe de) » dans le Dictionnaire d'Analyse du discours, Seuil, Paris, pp.32-33.

PHILOGENE Gina et MOSCOVICI Serge, 2003, « Enquête et sondages » dans *Les méthodes des sciences humaines*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.39-58.

PENEF Jean, 2009, *Le goût de l'observation – Comprendre et pratiquer l'observation participante en sciences sociales*, Éditions La Découverte, Paris, 254 pages.

PENVEN Alain, 1998, *Territoires rebelles. Intégration et ségrégation dans l'agglomération rennaise*, Anthropos, Paris, 254 pages.

PEPITONE Albert et Maccaulez, 2003, « Expériences de psychologie sociale en milieu naturel » dans Les méthodes des sciences humaines, Presses Universitaires de France, Paris, pp.85-112.

PERETTI (De) André, 1974, *Pensée et vérité de Carl Rogers*, Éditions Privat, Toulouse, 303 pages.

PERETZ Henri, 1992, « Le vendeur, la vendeuse et leur cliente. Ethnographie du prêt-à-porter de luxe », REVUE FRANCAISE DE SOCIOLOGIE volume 33 n°1, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/search/?p_p_action=1&, pp.49-72.

PERROT Marie-Eve, 2007, « Nature et fonction des stéréotypes linguistiques dans le discours de presse d'une communauté minoritaire : l'Evangéline de 1887 à 1930 » dans *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène, Tome 1 : Média(tisation)s*, l'Harmattan, Paris, pp. 253-261.

PETITJEAN Cécile, 2008, « Représentations linguistiques et accents régionaux du français » dans JOURNAL OF LANGUAGE CONTACT, pp. 29-51.

PETITJEAN Cécile, 2009, *Représentations linguistiques et plurilinguisme*, Thèse de doctorat des Universités de Provence et de Neuchâtel, spécialité Sciences du langage, Directeurs de thèse: Prof. Alain Giacomini (Université de Provence) et Prof. Simona Pekarek Doehler (Université de Neuchâtel), 488 pages.

PETIT-SENECHAL Pascale, 2006, « La politique d'intégration et de lutte contre les discriminations en Bretagne » dans *Bretagne Terre d'immigration en devenir*, HOMMES ET MIGRATIONS N°1260, Paris, pp.50-62.

POMMIER Renaud, 2009, *Réussir tous ses entretiens – Recrutement, évaluation, VAE*, Éditions Dunod, Paris, 234 pages.

POUPART Jean et alii, 1997, *La recherche qualitative – Enjeux épistémologiques et méthodologiques* -, Gaëtan Morin Éditions, Paris, 405 pages.

PULVAR Olivier, 2007, « Le stéréotype des identités collectives minoritaires- Dérives identitaires et dérapages médiatiques » dans *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène, Tome 1 : Média(tisation)s*, l'Harmattan, Paris, pp. 273-282.

PY Bernard, 2000a, *Analyse conversationnelle et représentations sociales : Unité et diversité de l'image du bilinguisme,* Tranel 32, Institut de linguistique de Neuchâtel, p.12.

PY Bernard, 2000b, « Représentations sociales et discours. Questions épistémologiques et méthodologiques » dans *Analyse conversationnelle et représentations sociales* TRAVAUX NEUCHÂTELOIS DE LINGUISTIQUE N°32 , pp.5-20.

Q

QUIVY Raymond et VAN CAMPENHOUDT Luc, 1995, *Manuel de recherches en sciences sociales*, Dunod, Paris, 287 pages.

R

RIDDER (De) Guildo (Coord.), 1997, *Les nouvelles frontières de l'intervention sociale*, L'Harmattan, Paris, 294 pages.

RISPAIL Marielle, 2010, « Entre langues et femmes : quel tissage pour quel tissu identitaire? - Quelques circonvolutions méthodologiques » dans *(Re)Configurations identitaires – Migrance, territoires et plurilinguismes,* Editions EME, Bruxelles, pp.129-141.

ROBERT-DEMONTROND Philippe (Dir.), 2004, *Méthodes d'observation et d'expérimentation*, Éditions Apogée, Rennes, 319 pages.

ROBILLARD (De) Didier, 2003, « Français, variations, représentations : quelques éléments de réflexion » de *Français : variations, représentations, pratiques,* ENS Éditions, Lyon, pp.35-61

ROBILLARD (De) Didier, 2007, « La rélfexivité comme compétence professionnelle : un choix stratégique pour sortir de l'opposition « réguler »/ « séculer » » dans *Langues et insertion*, l'Harmattan, Paris, pp.119-134.

ROCHE Sebastian, 1998, « Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition,

vulérabilité et acceptabilité » dans REVUE FRANCAISE DE SCIENCE POLITIQUE 48ÈME ANNÉE N°2, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1998_num_48_2_395269, pp.274-305.

ROGERS Carl, 1972, *Liberté pour apprendre?*, Dunod, Paris, 364 pages.

ROGERS Carl, 1996, *Les groupes de rencontre – Animation et conduite de groupes*, Dunod, Paris, 171 pages.

ROLLAND Jean-Pierre, 2004, *L'évaluation de la personnalité – Le modèle en cinq facteurs*, Mardaga, Sprimont, 248 pages.

RONCAYOLO Marcel, 1994, *La ségrégation dans la ville, concepts et mesures*, L'Harmattan, Paris, 258 pages.

S

SALOME Jacques, 2003, *Relation d'aide et formation à l'entretien*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve, 242 pages.

SANANES Bernard, 2002, *La communication efficace – Acquérir maîtrise, aisance et confiance dans ses rapports avec les autres*, Éditions Dunod, Paris, 171 pages.

SAUVAGE Jérémi, 2007, « L'image de soi à travers le discours des autres en I.T.E.P. » dans *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène, Tome 3 : Éducation, École et Didactique*, l'Harmattan, Paris, pp. 213-222.

SEMIN Gun, 1999, « Prototypes et représentations sociales » dans *Les représentations sociales*, Presse Universitaire de France, Paris, pp.259-271.

SEURAT DE LA BOULAYE Aude, 2009, *Les médias en kit pour promouvoir « la diversité » - Étude de programmes européens de formation aux médias destinés à « lutter contre les discriminatoires et « promouvoir la diversité »*, thèse de doctorat, Université Paris-IV, Sorbonne.

SINGLY (De) François, 1992, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Nathan Université, Paris, 128 pages.

SINGY Pascal, 1998, « L'insécurité linguistique en Suisse romande, quelle pertinence accorder au critère sexuel ? » dans *Les femmes et la langue – L'insécurité linguistique en question*, Delachaux et Niestlé, Paris, pp. 99-117.

SINGY Pascal (Dir.), 1998, *Les femmes et la langue - L'insécurité linguistique* en question -, Delachaux et Niestlé, Lausanne, 216 pages.

SINGY Pascal (Dir.), 2004, *Identité de genre, identités de classe et insécurité linguistique*, Peter Lang SA Éditions scientifiques européennes, Berne, 197 pages.

SPERBER Dan, 1999, « L'étude anthropologique des représentations : problèmes et

perspectives » dans Les représentations sociales, Presses Universitaires de France, Paris, pp.133-148.
SOW Salamatou, 1998, « Haala debbo « parole de femme » : Place de la femme et représentations de son discours dans la société peule » dans *Les femmes et la langue – L'insécurité linguistique en question*, Delachaux et Niestlé, Paris, pp.119-135.
STAQUET Christian, 2004, « L'apprentissage coopératif » dans *Coopérer, ça enrichit la vie*, NON VIOLENCE ACTUALITE N°275, Non-violence actualité, Montargis, pp.8-9.

T

TIVASSEN Rada, 2002, « Insécurité linguistique « naturelle » et insécurité linguistique sollicitée : ce qui révèlent les enquêtes de terrain » dans *Sécurité/insécurité linguistique – Terrains et approches diversifiées, propositions théoriques et méthodologiques*, L'Harmattan, Paris, pp.259.
TODOROV Tzvetan, 2010, « Une société en mouvement » dans Ulysse Clandestin, film produit par la Bande Passante, disponible sur http://www.labandepassante.org/index_lbp.php, 58:36-1:04:25.
TOURAINE Alain, 1978, *La voix et le regard*, Seuil, Paris, pp.41-42.
TOURAINE Alain, 2003, « Les méthode de sociologie » dans *Les méthodes des sciences humaines*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.113-138.
TREHEL Nathalie et BLANCHET Philippe, 2003, « Pratiques linguistiques régionales et représentations chez les élèves du primaire et de collège en zones suburbaines de Bretagne gallo » dans *Contacts de langues – Modèles, typologies, interventions*, L'Harmattan, Paris, pp.61-78.
TREMBLAY N., 1990, « L'analyse qualitative dans la recherche féministe : interrogations et pistes de réflexion », Questionnement et pratiques de recherches féministes, CAHIER DE RECHERCHE Centre de recherche féministe, Université de Québec, Montréal, pp.95-108.
TRIMAILLE Cyril, 2003, *Approche sociolinguistique de la socialisation langagière d'adolescents*, thèse sous la direction de Jacqueline Billiez volume 1, Université de Stendhal, Grenoble, 364 pages.
TRUDGILL Peter, 1998, « Concept de genres, prestige latent et insécurité linguistique » dans *Les femmes et la langue – L'insécurité linguistique en question*, Delachaux et Niestlé, Paris, pp. 37-57.
TUPIN Frédéric, 2002, « De quelques sources potentielles de l'instabilité du « concept » d'insécurité linguistique : notions précaires ou méthodologies fragiles? » dans *Sécurité/insécurité linguistique – Terrains et approches diversifiées, propositions théoriques*

et méthodologiques, L'Harmattan, Paris, pp.77-104.

U

UHALDE Marc, 2001, *L'intervention sociologique en entreprise – De la crise à la régulation sociale*, Desclée de Brouwer, Paris, 488 pages.

V

VAILLANT Emmanuel, 2006, *L'immigration*, Éditions Milan, Toulouse, 64 pages.
VAN HOOLAND Michelle (Ed.), 2005, *Psychosociolinguistique – les facteurs psychologiques dans les interactions verbales*, L'Harmattan, Paris, 212 pages.
VASSILIEV Anatoli, 1999, *Sept ou huit leçons de théâtre*, P.O.L. L'éditeur, Paris, 219 pages.
VERGES P., 1984, « Une possible méthodologie pour l'approche des représentations économiques » dans COMMUNICATION-INFORMATION vol. VI n°2/3, pp. 375-396.
V.T., 2002, « L'interculturel » dans le *Dictionnaire d'Analyse du discours*, Seuil, Paris, pp.322-324.

W

WAHNICH Sophie, 2010, « La révolution et l'étranger » dans *Ulysse Clandestin*, film produit par la Bande Passante, disponible sur http://www.labandepassante.org/index_lbp.php, 3:20-11:20.
WARNANT Léon, 1987, *Dictionnaire de la prononciation dans sa norme actuelle*, Éditions Duculot, Paris, 988 pages.
WECK Françoise, 2008, *Putain d'accent! Comment les méridionaux vivent leur langue*, L'Harmattan, Paris, 114 pages.
WIEVIORKA Michel, 2008, *La diversité*, Robert Laffont, Paris, 240 pages.
WINDISCH Uli, 1999, « Représentations sociales, sociologie et sociolinguistique » dans *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.187-201.

Y

YAGUELLO Marina, 2002, *Les mots et les femmes*, Payot, Paris, 257 pages.

Z

ZHENG Li-Hua, 1995, « Ressources linguistique et gestion relationnelle dans la Communauté chinoise de Paris » dans REVUE EUROPÉENNE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

VOLUME 11-N°1, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remi_0765-0752_1995_num_11_1_1449, pp.133-151.

NOTE SUR LES ANNEXES

Par mesure d'économie de papier, les annexes se trouvent sur le cédérom fourni dans ce volume, à la page suivante. On y retrouve l'ensemble du corpus de cette recherche à savoir :

– les transcriptions d'entretiens effectués dans le cadre du programme de recherche *Plurilinguisme et Ségrégation dans l'espace urbain de Rennes*,
– le classeur reprenant l'ensemble des résultats de l'observation directe dans le secteur du prêt-à-porter féminin à Rennes,
– les différentes bandes sonores qui ont servi de locutrices masquées pendant les phases de travail sur le terrain,
– certains questionnaires perçus significatifs par rapport aux résultats des exploitations présentées ici,
– les transcriptions des entretiens individuels et collectifs,
– les transcriptions des simulations d'entretiens de recrutement à visée discriminatoire.

ANNEXES - CD

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

TABLE DES MATIERES

Remerciements …..... moi

Sommaire …..... …..... ….....

Partie 2 : Vers le terrain - Éléments de contextualisation de la recherche.

Chapitre 1 : Le prêt-à-porter féminin - prédispositions facilitantes d'un public dans son rapport aux pratiques sociolangagières pour des discours plus discriminants?

IV- La norme : catégorie-point de repère….....
1- De la norme sociale à la norme sociolangagière ….....
2- Typologie des normes linguistiques ….....
3- Vers une typologie des catégories sociales ….....
a- Exploitation à visée sociolangagière de la typologie des catégories sociales ….....
b- Application de cette modélisation des catégories sociales : exemples en contexte ….....

V- Le stéréotype : actualisation d'une catégorie représentationnelle à visée projective ….....

VI- Les attitudes : intermédiaires entre re-présentation et comportements discriminatoires ….....
1- L'attitude, du procédé naturel à la méthode scientifique ….....
a- Quelques éléments méthodologiques pour l'exploitation du corpus ….....
b- Analyse des items sur l'insertion et l'intégration ….....
c- De l'intégration à la discrimination systémique en contexte social ….....
d- Des re-présentations aux attitudes et comportements
2- Les différents types d'attitude : d'intégration à discrimination systémique ….....
3- Attitudes et comportements sociolangagiers ….....
4- Mise en scène du schéma conceptuel : des re-présentations à la discrimination sociolangagière ….....
5- Exemple social : pratique sociolangagière et appartenance étrangère ….....

VII- Accent : empreintes plurielles sur une pratique francophone..
1- L'accent, un élément phonétique ….....
2- L'accent, marqueur d'une identité / d'une altérité.....

….....
.....
.....
.....

I- Discours de femmes, discours sur les femmes : révélateurs des phénomènes de discrimination langagière
….....
.....
.....

1- Femmes en

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

insécurité sociale : de la sphère publique à la sphère privée …..... 89
2- Femmes en insécurité langagière : de la transmission d'un modèlelinguistique dominant à la discrimination de la non-norme …..... 89

***II- Le secteur professionnel du prêt-à-porter féminin à Rennes** ….. 90*

Chapitre 2 : Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes - Contextualisation géographique, démographique et sociolinguistique …..... 92
***I- Bretagne et Ille-et-Vilaine, des territoires caractéristiques** …..... 40
1- Bretagne, terre d'immigration récente …..... 41
2- Pourquoi l'Ille-et-Vilaine pour un travail sur les discriminations ? …..... 44
3- Ille-et-Vilaine et ses nouveaux arrivants : quel type de populations ? …..... 49
II- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation démographique 50
1- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation démographique 52
2- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation sociolinguistique 53
III- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation économique 56
1- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation économique 56
2- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation économique 59
IV- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation politique 62
1- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation politique 66
2- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation politique 69
V- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation culturelle 57
1- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation culturelle 68
2- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation culturelle 73
VI- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation linguistique 76
1- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation linguistique 79
2- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation linguistique 80
3- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation linguistique 82
VII- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation sociolinguistique 87
1- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation sociolinguistique 88
2- Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes : contextualisation sociolinguistique 88

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

..... 96

II- Rennes, ville caractéristique pour une étude sociolinguistique. 98
1- Rennes et ses quartiers : structure de l'espace …..... 101
2- Rennes et ses commerces …..... 104
3- Rennes et ses étrangers : quand la spécificité d'une ville est un atout pour la recherche en sciences sociales …..... 106
4- Rennes, ses quartiers et ses langues …..... 108

III- D'un multilinguisme perçu à une discrimination des identités langagières plurielles des migrants à Rennes *….....* 110
1- Cocktail méthodologique pour l'analyse du corpus …..... 110
2- Le multilinguisme : un atout ou un obstacle ? …..... 111
3- Le multilinguisme, des cultures ... …..... 111
4- Le multilinguisme, ...et des langues..... 112
a- Du multilinguisme au bilinguisme : étude des dynamiques glossonymiques …..... 113
b- L'anglais, langue de l'insertion professionnelle …..... 114
c- Le français, langue de l'intégration sociale …..... 116

Chapitre 3 : Quelles méthodologies utilisées - pour travailler sur les discriminations dans ce contexte ? …..... 113
1- Observation participante des méthodes de recrutement dans une surface de vente de prêt-à-porter féminin à Rennes …..... 120
2- État des lieux des profils recrutés : observation directe des surfaces de vente de prêt-à-porter féminin à Rennes …..... 122
3- Des locutrices masquées pour travailler les comportements face aux accents …..... 122
4- Des questionnaires pour observer comment les prononciations sont discriminées …..... 122
5- Des entretiens semi-directifs pour étudier comment les procédés discriminatoires s'organisent en discours …..... 123

Partie 3 : Observer le recrutement dans le prêt-à-porter féminin à Rennes - Les discours et les pratiques …..... 124

I- Observer le recrutement dans les discours et dans les pratiques *….....* 125
1- Données méthodologiques sur l'observation …..... 126
a- De la pratique sociale à la méthode scientifique …..... 126
b- Posture du chercheur en observation …..... 129
c- Recueil de données en observation et co-construction d'un corpus …..... 131
d- Démarche de co-construction de corpus et conséquences sur l'observation …..... 133
92
94 *e- Pour*
95 *différentes stratégies*

d'approche(s) du terrain .. 135
2- Spécificités d'une observation sociolinguistique …..... 136
a- Observer des productions langagières → sociolangagières …..... 137
b- Observer des comportements à l'égard d'un profil sociolangagière …..... 137

Chapitre 1 : Découverte des dires et des faires sur le recrutement dans le prêt-à-porter féminin à Rennes - Observation participante …..... 140

***I- Éléments définitoires de l'observation participante** …..... 141*
1- Construction d'un état des lieux d'une situation sociale …..... 141
a- Une construction d'un corpus : sélection des perceptions …..... 142
b- Le double rôle de l'observateur participant …..... 143
c- Qui nécessite un retour critique …..... 144
2- Démarche stratégique pour la mise en place de l'observation participante …..... 146
a- Approche d'un réseau pré-identifié …..... 147
b- Immersion dans le secteur professionnel du prêt-à-porter féminin à Rennes …..... 148
c- Une observation en toute discrétion …..... 148
3- Quelques données supplémentaires sur l'observation participante …..... 151
a- Précisions terminologiques : appellation des observés …..... 151
b- Influence de la présence de l'observateur sur la situation observée …..... 151

***II- Démarche méthodologique de l'observation participante : du recueil d'informations à la construction du corpus** …..... 153*

1- Phase de bilan des représentations de l'observateur en regard à la situation observée …..... 153
2- Adaptation à l'environnement – Imprégnation …..... 154
3- Réalisation des objectifs – adaptation des objectifs à la première lecture flottante lors de l'observation …..... 154
4- Mise en place d'une grille de critères à observer en fonction de ces objectifs …..... 154
5- Recueil des informations sur le terrain en fonction de la grille d'observation – méthode du papier-crayon - processus de sélection …..... 155
6- Sélection des notes/sélection des dires/hiérarchisation des discours devant l'observé …..... 155
7- Dégagement des effets d'accommodation de l'observé dans la production des informations disponibles …..... 155
8- Construction définitive du corpus - relecture des éléments recueillis et éventuelle re-sélection des informations …..... 156
9- Exploitation du corpus – catégorisation des informations recueillies de façon à mettre en relief des logiques de cohérence, dans les liens de causes à effets entre les différents éléments (éventuellement vulgarisation des exploitations) …..... 156

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

10- Si l'observation est en toute discrétion, mise au courant des observés sur l'acte d'observation en demandant la validation des conclusions d'exploitation du corpus …..... 156
11- Possible diffusion de l'exploitation du corpus …..... 156

III- Contextualisation spécifiques de l'observation participante …. 157
1- Un réseau déjà intégré …..... 157
2- Des contraintes financières et un contrat de travail …..... 158
a- Rapport de l'observateur à son statut de vendeur ….. 158
b- Intérêt d'une forme contrat de travail dans une observation participante discrète …..... 159

IV- Résultats de l'observation participante : les critères dits de recrutement dans le prêt-à-porter féminin *…..... 160*
1- Première phase d'évaluation : l'apparence …..... 160
2- Deuxième phase d'évaluation : les compétences professionnelles …..... 161
3- Troisième phase d'évaluation : la période d'essai …..... 161

Chapitre 2 : Procédure de systématisation des dires et des faires dans le recrutement du prêt-à-porter féminin à Rennes - Observation directe ….. 164

I- Éléments définitoires de l'observation directe *….....* 164
1- Objectifs de l'observation directe et statut de l'observateur ... 164
a- Deux principaux objectifs de l'observation directe ….. 164
b- Acteur externe à la situation observée …..... 165
2- Quelle(s) nature(s) pour un corpus obtenue par observation directe? …..... 166
a- Observation directe : perceptions visuelles et auditives …..... 167
b- L'observation directe, des données empreintes de représentations et d'interprétations …..... 167
3- Liens permanents entre corpus construit et terrain …..... 168
a- Des données ponctuelles et uniques pour une méthodologie transférable …..... 168
b- Exploitation des données d'observation directe …..... 169

II- Contextualisation de l'observation directe *….....* 169
1- Choix stratégiques : observation des surfaces de vente de Rennes à une période déterminante pour la visibilité du milieu professionnel .. 170
2- Données méthodologiques supplémentaires sur l'observation directe …..... 171
a- Trois observateurs pour réduire les biais de la subjectivité …..... 171
b- Des critères pré-déterminés à observer directement . 171

III- Résultats de l'observation directe : profils des recrutés dans le prêt-à-porter féminin à Rennes *….....* 174

Partie 4 : Locuteur masqué : adaptation méthodologique - Mise en situation de recrutement …..... 181

I- Définition de la méthode du locuteur masqué *…..* 182
1- Locuteur masqué pour co-construire un discours épilinguistique …..... 182
2- État des lieux des enquêtes utilisant la technique …..... 183
3- Appropriation de la technique : des locutrices masquées pour travailler les attitudes et comportements langagiers …..... 186
a- Rechercher des attitudes sociolangagières sur des parlers cryptoglossiques …..... 187
b- Des locutrices masquées pré-identifiées …..... 188

II- Démarche méthodologique de mise en place des locutrices masquées *…..* 190
1- Un texte présentant certaines caractéristiques …..... 190
a- Au niveau contextuel …..... 190
b- Au niveau phonétique …..... 191
2- Réalisation et sélection des échantillons verbaux …..... 193
a- Combien d'échantillons sonores ? …..... 194
b- Quelle durée moyenne de ces échantillons? …..... 195
3- Des échantillons représentatifs de la ville de Rennes …..... 195
4- Description des locutrices masquées …..... 200

Partie 5 : Fonctionnements des discriminations des accents à Rennes - Questionnaires d'évaluation …..... 206
I- Le questionnaire pour travailler sur les représentations et attitudes *…..* 207

II- Pourquoi le questionnaire d'évaluation ? *…..* 208
1- Éléments définitoires de la méthode des échelles d'attitudes 211
2- Éléments définitoires de la méthode des différenciateurs sémantiques …..... 212

III- Construction de l'outil d'évaluation des attitudes*…..* 213
1- Le choix des items soumis à évaluation …..... 213
2- Présentation des items soumis à évaluation …..... *217*

III- Un échantillon d'informateurs particulier *…..* 220
Composition de la population d'informateurs …..... 223

IV- Un contexte de remplissage des questionnaires aytpique *…..* 228

V- Dépouiller les corpus des questionnaires d'évaluation ….. 230

VI- Résultats des questionnaires d'évaluation : représentations et catégories de certains accents rennais *…..* 232
1- Démasquage : interprétations des constructions identitaires de chacune des locutrices masquées …..... 233
a- Qui est Maud, la première locutrice masquée ? …..... 234
b- Qui est Emma, la deuxième locutrice masquée? …..... 235
c- Qui est Clémence, la troisième locutrice masquée? .. 236

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

d- Qui est Pauline, la quatrième locutrice masquée? …. 236
e- Qui est Marion, la cinquième locutrice masquée ? …. 237
f- Qui est Noémie, la locutrice masquée ? …..... 238
g- Qui est Alice, la locutrice masquée ? …..... 238
2- Approche comparée des constructions identitaires des locutrices masquées …..... 240
a- Selon quels marqueurs impliquant l'évaluation des compétences comportementales et professionnelles se créent la distance entre les formes ? …..... 241
b- Cette appartenance communautaire est-elle également marquée par une différenciation des profils physiques construits et selon quels marqueurs? …..... 244
c- Observations plus générales sur les correspondances entre marqueurs caractérisants …..... 246
d- Comment interpréter ces résultats en terme de discrimination ? …..... 248
e- Vers quelle hiérarchisation des quartiers de Rennes? 248
3- Quelles influences des profils d'informateurs sur les constructions identitaires? …..... 251
a- Le sexe des informateurs influe-t-il sur des constructions identitaires différentes? …..... 251
b- La nationalité des informateurs influe-t-il sur des constructions identitaires différentes? …..... 252
c- L'origine déclarée des informateurs influe-t-il sur des constructions identitaires différentes? …..... 253
d- Une expérience professionnelle dans le secteur de la vente par les informateurs influe-t-il sur des constructions identitaires différentes? …..... 253
e- La projection dans le secteur des ressources humaines des informateurs influe-t-elle sur des constructions identitaires différentes? …..... 253
f- Comment choisir les critères de sa population pour une étude sur les discriminations à critère sociolangagier d'après les résultats de cette partie de l'enquête ? …..... 254
4- Bilan de l'exploitation des questionnaires …..... 255

Partie 6 : Vers une modélisation des mises en mots discriminatoires - Entretiens semi-directifs …..... 259
I- Recueil de discours avec intervention directe de l'enquêteur : les entretiens semi-directifs *…..... 261*
1- Entretiens semi-directifs ou comment faire émerger des discours discriminatoires …..... 261
2- Un protocole commun pour les entretiens individuels et les entretiens collectifs …..... 264
3- Posture du chercheur et stratégies méthodologiques d'entretien …..... 266
4- L'entretien individuel : face-à-face avec des individus directement concernés par les procédures de recrutement …..... 269
5- L'entretien collectif : l'enquêteur face à un groupe …..... 271
6 - Quand la distance entre enquêteur et enquêté(s) révèle la hiérarchie des interprétations construites en corpus …..... 273

7 – La désirabilité sociale : un atout pour la recherche …..... 275

II- Vers quel type d'exploitation des corpus d'entretiens ? *…..... 275*
1– Le schéma ethno - sociolinguistique de la communication de Philippe Blanchet …..... 276
2- Proposition d'une modélisation des discours visant le travail sur les mises en mots discrimination …..... 280
3- Qu'est-ce qui détermine un discours? …..... 282
4- Qu'est-ce qu'un discours discriminatoire ? …..... 283

III- Résultats de l'analyse des discours recueillis par entretiens : vers une modélisation des discours discriminatoires *…..... 284*
1- Retour réflexif sur la pratique évaluative de l'informateur par l'informateur : preuve d'un discours discriminatoire …..... 285
2- Analyse de discours co-construits par entretien individuel …. 292
a- Ségrégation d'une pratique sociolangagière et insécurité de la situation de recrutement …..... 292
Description discursive de l'extrait …..... 293
Un discours discriminatoire? …..... 295
b- Recours à un discours collectif comme ségrégation d'une pratique langagière …..... 296
Description discursive de l'extrait …..... 296
Un discours discriminatoire? …..... 287
c- Rapport à la norme et ségrégation de la variation ….. 298
Description discursive de l'extrait …..... 299
Un discours discriminatoire? …..... 301
3- Les discours co-construits par entretiens collectifs …..... 301
a- Ségrégation des pratiques par construction d'un discours collectif témoignant d'une hiérarchie établie entre les interactants du groupe …..... 302
Description discursive de l'extrait …..... 303
Un discours discriminatoire? …..... 304
4- Des discours discriminatoires par simulation d'entretiens de recrutement …..... 306
a- Méthode de mise en place des simulations d'entretien …..... 307
b- Analyse de discours de simulation discriminatoire : critère genre …..... 310
c- Analyse de discours de simulation discriminatoire : critère âge …..... 311

Synthèse : Vers une transférabilité des résultats de la recherche …..... 313

I- Bilan conceptuel : représentations, attitudes, catégories représentationnelles à visée projective et discriminations *…..... 313*

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

II- Bilan des résultats …..... 316
1- Accents et discriminations …..... 317
a- *Catégories représentationnelles à visée projective sollicitées par le stimulus accent …..... 320*
b- Accent et discriminations …..... 320
2- La discrimination portée par les discours …..... 321
Conclusion : Vers une intervention sociolinguistique …..... 324
Bibliographie de la recherche …..... 327
Note sur les annexes …..... 350
Annexes – CD …..... 351
Table des matières …..... 352
Tables des schémas, tableaux et cartes 361

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

TABLE DES SCHEMAS, TABLEAUX, DIAGRAMMES ET CARTES

Schéma 1. Une présentation ….... 25
Schéma 2. Une re-présentation ….... 25
Schéma 3. Une représentation ….... 26
Schéma 4. Une représentation sociale individuelle ….... 27
Schéma 5. Une représentation sociale collective ….... 28
Schéma 6. Une représentation sociale collective de référence ….... 31
Schéma 7. Des représentations sociales collectives en usage ….... 31
Schéma 8. De la présentation aux représentations sociales collectives en usage ….... 37
Schéma 9. Typologie des normes linguistiques selon Marie-Louise Moreau 1997 ….... 44
Schéma 10. L'imaginaire linguistique selon Anne-Marie Houbedine ….....…..... 45
Schéma 11. L'imaginaire linguistique selon Anne-Marie Houbedine revisité par Pascal Singy.....…..... 47
Schéma 12. Vers une typologie des catégories ….... 49
Schéma 13. Continuum des attitudes et comportements ….... 67–209-314
Schéma 14. Représentations, attitudes, comportements en contexte social …. 68
Schéma 15. De la re-présentation sociolangagière à la discrimination sociolangagière systémique ….... 70
Schéma 16. Construction d'une discrimination sociolangagière ….... 75
Carte 17. Bretagne, Ille-et-Vilaine et Rennes ….... 92
Carte 18. Taux de migration selon les régions en 1999 ….... 93
Carte 19. Taux de migration selon les régions en 2005 ….... 93
Tableau 20. Évolution de la population de 1999 à 2008 : comparaisons départementales ….... 95
Carte 21. Taux annuels des soldes naturel et migratoire entre 1999 et 2008 (en %) ….... 95
Tableau 22. Récapitulatif des données démographiques de la population bretonne ….... 96
Tableau 23. Le profil des nouveaux arrivants en Ille-et-Vilaine ….... 97
Carte 24. Part des actifs dans les nouveaux arrivants en 2006 ….... 97

Carte 25. Flux de déplacements domicile-travail en 2004 ….. 97
Carte 26. Rennes dans Rennes Métropole ….. 98
Carte 27. Rennes Métropole, Aire urbaine de Rennes et zone d'emploi ….. 99
Diagramme 28. Indice de jeunesse des principales agglomérations en 2007 ….. 100
Carte 29. Rennes et ses quartiers ….. 101
Carte 30. Rennes, ses quartiers et ses sous-quartiers ….. 101
Carte 31. Vers une hiérarchisation de l'espace à Rennes ….. 102
Graphes 32. Structure de l'emploi salarié par secteurs d'activités en 2007 …..... 104
Graphe 33. Rennes et ses commerces ….. 104
Carte 34. Rennes et ses centres commerciaux ….. 105 - 170
Graphe 35. Part des étrangers dans la population totale (en%) ….. 106
Tableau 36. Comparaison de données démographiques entre Rennes et Rennes Métropole 106
Graphes 37. Structure de l'emploi salarié par secteurs d'activités en 2007 …..... 107
Carte 38. Rennes et ses premières langues nommées ….. 109 - 196
Carte 39. Rennes et ses deuxièmes langues nommées ….. 109 - 196
Tableau 40. Résultats du comptage itémique ….. 111
Tableau 41. Résultats de l'étude glossonymiques du corpus ….. 113
Tableau 42. Résultats de l'étude des utilisations d'items ….. 117
Tableau 43. Bilan des utilisations itémiques de français et anglais ….. 118
Schéma 44 .Discours et discrimination : démarche de terrain ….. 121
Schéma 45. Des observés aux collaborateurs ….. 152
Schéma 46. Les critères dits de recrutement dans le prêt-à-porter féminin rennais ….. 162
Schéma 47 . Profils recrutés dans le prêt-à-porter féminin rennais ….. 174
Tableau 48. Profils des locutrices masquées ….. 201
Graphe 49 .Répartition sexuée des informateurs ….. 223
Graphe 50. Répartition par âge des informateurs ….. 223
Graphe 51. Lieux de vie des informateurs ….. 224
Graphe 52. Durée de vie des informateurs à Rennes ….. 224
Graphe 53. Emplois exercés par les informateurs ….. 225
Graphe 54. Secteurs professionnels visés par les informateurs ….. 225
Graphe 55. Nationalités déclarées par les informateurs ….. 226
Graphe 56. Nationalités étrangères déclarées par les informateurs ….. 226
Graphe 57. Premières origines déclarées par les informateurs ….. 227

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

Graphe 58. Deuxièmes origines déclarées par les informateurs ….... 227
Graphe 59. Part des langues pratiquées par l'échantillon informateur ….... 228
Schéma 60. Modélisation des mises en mots du placement sur les échelles d'évaluation ….... 233
Schéma 61. La façon de parler comme un atout ou un obstacle ….... 240
Schéma 62. La présence ou non d'un accent ….... 241
Schéma 63. Profil sociolinguistique des locutrices masquées ….... 243
Schéma 64. Profils comportementaux et professionnels des locutrices masquées ….... 245
Schéma 65. Profil physique des locutrices masquées ….... 247
Carte 66. Localisation des locutrices masquées en fonction des quartiers rennais ….... 250
Schéma 67 . Distance entre enquêteur et enquêté(s) révélatrice de la nature des informations convoitées ….... 273
Schéma 68. Schéma ethno-sociolinguistique de la communication ….... 276
Schéma 69. Discours discriminatoires et modélisation complexe de la communication ….... 281
Schéma 70. Conditionnement des mises en mots de la discrimination sociolangagière ….... 315
Schéma 71. Récapitulatif des cinq phases d'enquête de cette recherche …..... 317
Schéma 72. Approche synthétique des résultats : l'accent : un atout ou un obstacle? ….... 320
Schéma 73. Modélisation des mises en mots discriminatoires ….... 323

Meyer, Jeanne. Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents et des attitudes linguistiques et / ou langagières - 2011

Résumé / Summary

Discours, discrimination sociolangagière et insertion professionnelle :
les rapports complexes entre les mises en mots des accents
et des attitudes linguistiques et / ou langagières

La discrimination lors de l'insertion professionnelle contribue à marquer des frontières entre les individus nourrissant par là-même les ruptures inter-communautaires en société. Ici, elle est envisagée dans une perspective sociolangagière permettant d'appréhender les liens entre discours et conflits sociaux. Par le réinvestissement de plusieurs méthodologies (observation participante, observation directe, locuteur masqué, questionnaire d'évaluation et entretien semi-directif), la recherche est posée comme permettant de travailler conjointement à :

– une réflexion théorique sur l'intégration des pratiques sociolangagières comme potentiels critères de discrimination pour observer comment certains accents peuvent être perçus plus légitimes à certains emplois professionnels et comment ces ressentis peuvent être transposés à l'égard des communautés dont ces parlers apparaissent représentatifs et,

– une réflexion méthodologique sur le discours comme vecteur de discriminations où il s'agit de travailler à la création d'un nouvel instrument pour aider la lutte contre ces ségrégations injustifiées, ce par repérage d'indices langagiers récurrents comme preuve(s) d'attitudes discriminatoires.

Mots clé : Discours / accents / discriminations sociolangagières / insertion professionnelle / attitudes

Discourses, sociolingual discrimination and professional insertion:
the complex relationships between the wordings of accents
and attitudes linguistic and / or language

Discrimination at the time of professional insertion contributes to establish boundaries between individuals thus fueling cross-communities divisions in society. Discrimination is considered here within a sociolingual perspective allowing to grasp the links between discourses and social conflicts. Using several methodologies – participative observation, direct observation, concealed speaker, assessment questionnaire and semi-directive interview – the research is assumed as a possibility to work simultaneously on:

– a theoretical reflection on the integration of sociolingual practices as potential criterias of discrimination to observe how certain accents may be perceived as more legitimate for certain professional positions and how these sentiments may be replicated to the communities apparently represented by those speeches and,

– a methodological reflection on discourse as a vector of discrimination where it is about working on the creation of a new instrument to help fighting those unjustified segregations by spotting recurrent language indices as evidence(s) of discriminatory attitudes.

Keywords **:** Sociolinguistics / discourses / accent / sociolingual discrimination / professional insertion / attitudes